This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 757,561 DUPL

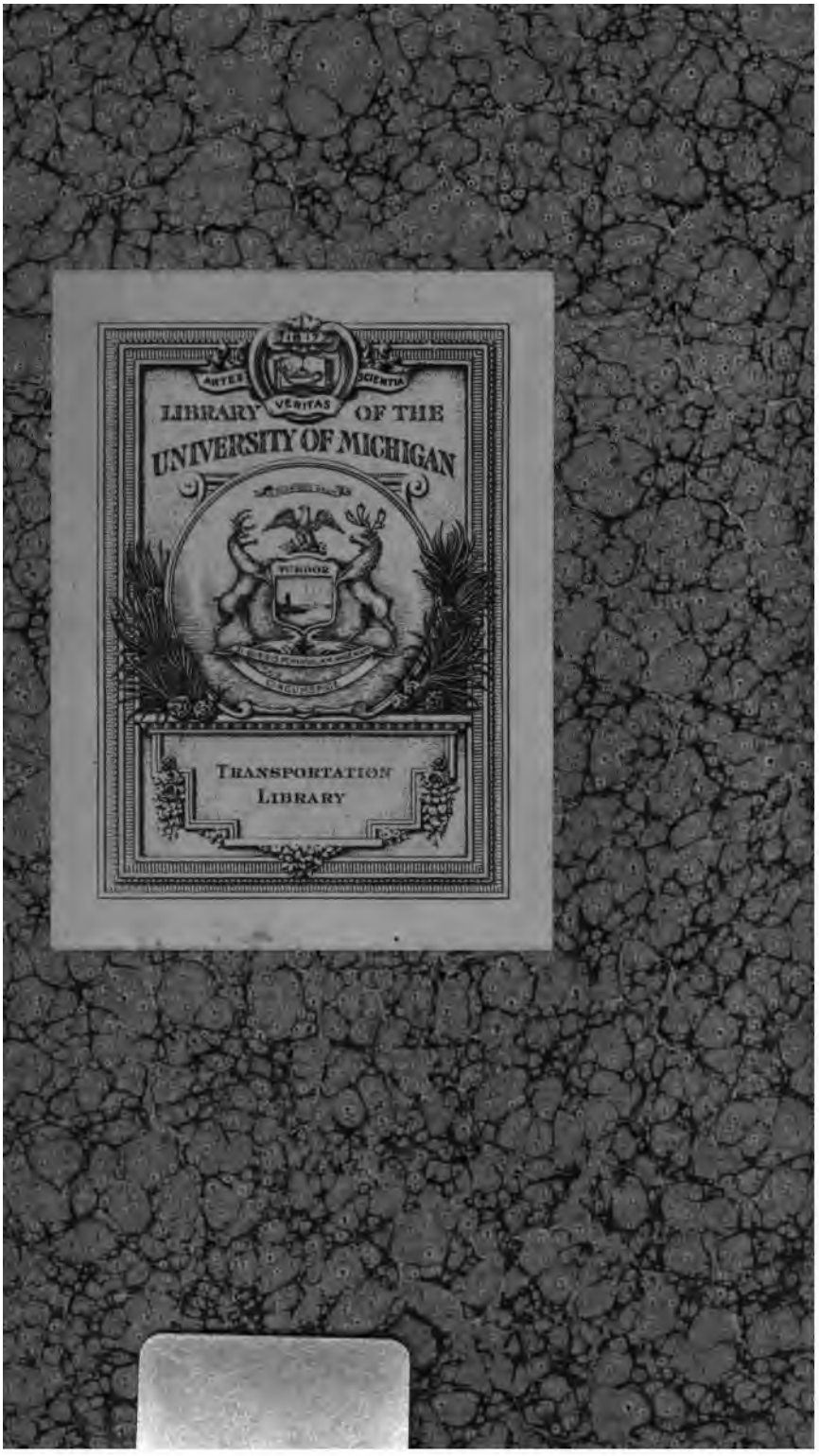
ANTEE
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TURRIBUS
TRANSPORTATION
LIBRARY

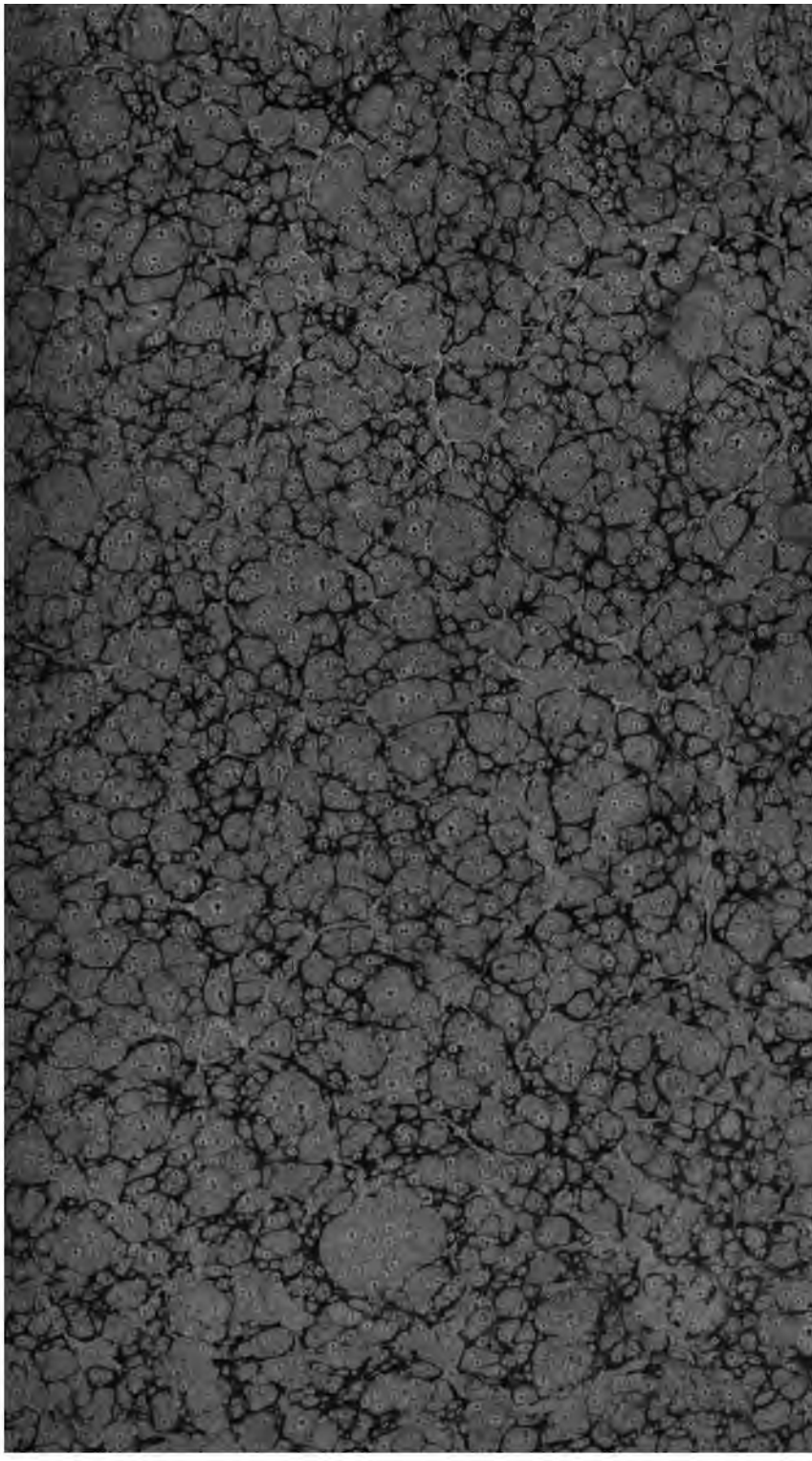

Transportation
Library
TF
505
.G68
v.1

TRAITÉ PRATIQUE

DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION

DES

CHEMINS DE FER

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

NOTE SUR LES CHEMINS DE FER SUISSES. Brochure in-8°, un tableau et planches, 2 fr.

NOTE SUR LA CONSTRUCTION DU PONT DU RHIN A COLOGNE. Avec planche.

NOTE SUR LA PÉNÉTRATION DU BOIS PAR DES SELS MÉTALLIQUES.

DESCRIPTION D'UN PROCÉDÉ DE CARBONISATION EMPLOYÉ SUR LES BASSINS HOUILLERS DE SAARBRUCK ET DE LA RUHR, EN 1852 ET 1853. Avec planche, 1 fr. 50.

NOTE SUR L'EXPLOITATION DES MINES ET DES USINES DE BLEYBERG-EN-EIFFEL.

Paris. — Typographie HANNUYER ET FILS, rue du Boulevard, 7.

TRAITÉ PRATIQUE

DE

L'ENTRETIEN

ET DE

L'EXPLOITATION

DES

CHEMINS DE FER

PAR

CH. GOSCHLER

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

et successivement :

INGÉNIEUR AUX CHEMINS DE FER D'ALSACE, INGÉNIEUR PRINCIPAL AUX CHEMINS DE FER DE L'EST

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHEMIN DE FER HAINAUT ET FLANDRES, ETC., ETC.

TOME PREMIER

SUPERSTRUCTURE DE LA VOIE

TRANSPORTATION LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN

PARIS

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE

NOBLET ET BAUDRY, ÉDITEURS

RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

LIÉGE, MÊME MAISON

1865

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

Gambar
12-11-29

A

MONSIEUR EUGÈNE FLACHAT

CHER MAITRE,

Après avoir lu la première partie de mon ouvrage sur les Chemins de fer, vous consentez à en accepter la dédicace, comme signe de notre constante communauté d'idées.

En prenant ainsi sous votre éminent patronage le fruit de l'expérience acquise dans la carrière où vous avez facilité mes débuts, vous continuez, sous une autre forme, les bienveillants encouragements que je n'ai cessé, comme tous mes camarades de l'Ecole centrale, de rencontrer auprès de vous, l'un des plus dignes représentants du génie civil en France.

Permettez-moi, cher Maître, de vous en témoigner ici toute ma gratitude, et de vous offrir ce souvenir d'affection et de dévouement.

CH. GOSCHLER.

L'exploitation des chemins de fer a désormais acquis de la méthode : elle s'accomplit avec régularité et économie. Cependant, si les règles générales de l'exploitation sont sensiblement les mêmes partout, on reconnaît sans peine une extrême diversité de moyens, une non moins grande variété de résultats.

Cet état de choses est la conséquence naturelle de la rapidité avec laquelle les chemins de fer ont été créés et de la nécessité d'établir de toutes pièces un immense appareil dont les divers organes devaient remplir des fonctions alors incomplétement définies.

La cause n'en est-elle pas aussi due au manque de notions techniques, à l'absence d'études préliminaires, alors que les données de l'expérience n'existaient pas pour la plupart et que les forces intellectuelles disponibles ne pouvaient suivre le développement rapide de nos voies ferrées?

Enfin, la séparation, trop tranchée à l'origine, des services de l'exploitation d'une part, et de la construction d'autre part, a été la cause de divergences dans les vues et d'un manque d'harmonie qui se sont traduits souvent par des mécomptes.

Aujourd'hui ces fonctions se sont peu à peu dégagées de l'inconnu ; chaque branche de service pénétrant plus avant dans la connaissance des besoins à satisfaire et des ressources disponibles, a réalisé dans sa sphère des progrès considérables.

Nous avons pensé que l'art d'exploiter des chemins de fer trouverait un auxiliaire utile dans un travail réunissant, sous une forme méthodique, les questions complexes qui constituent l'ens emble des services de l'ENTRETIEN et de l'EXPLOITATION.

Nous ne nous sommes pas contenté de publier le résultat de nos recherches et de nos observations sur un grand nombre de lignes ; le but de ce livre n'eût pas été atteint. Si nous avons accompli une partie de notre tâche, c'est grâce aux lumières des ingénieurs et chefs de service des principaux chemins de fer en exploitation ; nous sommes heureux de leur exprimer ici toute notre reconnaissance pour le bienveillant concours qu'ils nous ont prêté et l'obligeance extrême avec laquelle ils ont accueilli nos démarches souvent importunes.

En publiant cet ouvrage, nous avons espéré faciliter à nos successeurs des études longues, difficiles et forcément incomplètes, puisque les circonstances extrêmement variées des travaux de chemins de fer conduisent, chaque jour, à la recherche de nouveaux moyens d'action.

L'ensemble de notre ouvrage se divisera en quatre parties :

1° Service de la voie.
2° Matériel et traction.
3° Exploitation.
4° Administration.

La première partie, que nous publions aujourd'hui, contient tous les détails relatifs à l'entretien de la voie.

Cette partie est précédée de quelques pages rappelant les principes généraux qui pourraient servir de guide dans les travaux d'étude et de construction d'un embranchement à la ligne principale, d'un ouvrage d'art à construire ou à modifier, d'une station à établir ou à transformer.

Ces renseignements nous ont paru nécessaires et intéressants pour les ingénieurs qui n'auraient pas eu l'occasion de prendre une part active à la construction et à l'établissement des chemins de fer.

Chacune des parties de l'ouvrage sera suivie d'annexes

comprenant : des types de cahiers des charges, spécifications, séries de prix et marchés. Nous avons pensé que ces documents pourraient être consultés avec fruit par les ingénieurs pour qui certaines de ces questions seraient nouvelles.

Janvier 1865.

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION.

N^os^ Pages.

1. Etudes et tracés..... 1
Pentes et courbes, 4. — Embranchements, 5. — Gares et stations, 5. — Passages à niveau, 6.

CHAPITRE I. — TERRASSEMENTS.

§ I. — *Travaux préparatoires.*

2. Mouvement des terres..... 7
Dépôts et emprunts, 7.
3. Piquetage..... 8
Gabarits de profils de terrassement, 9.
4. Tracé des courbes de raccordement..... 10
Méthode anglaise, 13. — Méthode des sécantes, 13.

§ II. — *Construction des tranchées et remblais.*

5. Mode d'exécution..... 16
6. Précautions à prendre..... 18
7. Inclinaison des talus..... 20
8. Dressement de la plate-forme..... 21
9. Dépôts et emprunts..... 22

§ III. — *Entretien des tranchées.*

10. Nature des terrains..... 23
11. Terrains de bonne qualité..... 23
Fossé à la crête des talus des tranchées, 25. — Banquettes, 24.

N^os^ Pages.

12. Terrains glaiseux ou argileux..... 24
Revêtement des talus, 25. — Revêtement des fossés en maçonnerie sèche, 26.
13. Terrains glaiseux avec couches perméables..... 27
Rigoles longitudinales sous revêtement, 28. — Rigoles transversales à découvert ou sous revêtement, 29.
14. Direction et entretien des travaux..... 31
Rigole transversale sur un mur en maçonnerie, 32.
15. Perrés et murs en pierre sèche..... 35
Prix de la maçonnerie sèche, 37.
16. Drainage..... 38
17. Exemples de consolidation de talus de tranchées..... 38
Tranchée de Soultz, 38. — Tranchée de Clamart, 40. — Tranchée de Blisworth, 40. — Tranchées de Morcerf et Guérard, 41.

§ IV. — *Entretien des remblais.*

Causes de détérioration, 45.
18. Remblais sur sol compressible..... 45
19. Remblais défectueux..... 46
Remblai de Falaise, 46. — Remblais de la Main-Weser-Bahn, 48. — Remblai de Villiers, 49. — Remblais de Sourbourg et des tourbières, 50. — Remblai de Morcerf, 52.
20. Action des eaux..... 54
21. Entretien des dépôts et emprunts..... 54

§ V. — *Entretien de la plate-forme.*

22. Entretien courant..... 56
23. Assainissements..... 56
Plate-forme du Theil, 56. — Plate-forme en tranchées de la ligne de Wissembourg, 57. — Plate-forme en tranchées des chemins prussiens, 60. — Plate-forme en remblai de la ligne de Coulommiers, 61.
24. Assainissement de la plate-forme des stations..... 62
Drainage de la plate-forme en déblai de la gare de Wissembourg, 62. — Drainage de la plate-forme en remblai de la gare du Mans, 63.
25. Paraneiges..... 66

§ VI. — *Chaussées.*

26. Chaussées, voies d'accès, cours de stations..... 69
27. Abords des passages à niveau..... 70

N°s Pages.

28. Matériaux des chaussées..... 73
29. Chaussées empierrées..... 75
Cylindrage des chaussées, 75.
30. Entretien des chaussées empierrées..... 76
31. Chaussées pavées..... 78
Entretien des chaussées pavées, 79.
32. Chaussées en asphalte..... 79
Prix comparatifs d'établissement et d'entretien des chaussées, 80.

CHAPITRE II. — OUVRAGES D'ART.

§ I. — *Construction.*

33. Projet..... 81
Prescriptions de l'administration, 82.
34. Dimensions des ouvrages d'art..... 83
Viaducs en dessous des rails, 83. — Viaducs en dessus des rails, 84. — Ponts en rivières, 84. — Tunnels et souterrains, 84. — Tunnels en courbe, 85.
35. Piquetage et tracé..... 85
36. Journal et carnet d'attachements..... 87

§ II. — *Nature et emploi des matériaux.*

Matériaux, 88.
37. Pierres cassées, cailloux, sable..... 89
38. Chaux..... 90
Extinction de la chaux, 93.
39. Pouzzolanes et ciments..... 94
Pouzzolane naturelle ou artificielle, 94. — Ciment ordinaire, 94. — Ciment romain, 95. — Ciment de Portland anglais et français, 95. — Ciment de Vassy, 96.
40. Plâtre..... 96
41. Mortiers..... 97
Fabrication du mortier à la machine, 98.
42. Bétons..... 99
Béton de sable, 99. — Fabrication du béton, 99. — Béton posé à sec, 100. — Béton immergé, 100. — Chapes en béton, 101.
43. Bétons agglomérés..... 102
44. Pierre de taille..... 104
Maçonnerie de pierre de taille, 104.

N°s Pages.

45. Moellons 106
Maçonnerie et taille des moellons de parements, 106. — Maçonnerie en moellons bruts, 107. — Maçonnerie en pierre sèche. Perrés, 107. — Enrochements, 108.
46. Emploi des roches calcaires dans les constructions 109
47. Briques 113
Maçonnerie de briques, 113.
48. Maçonnerie de voûtes 114
49. Fouilles et fondations 115
50. Rejointoiements. — Enduits 115
51. Bois de charpente 116
Assemblages, 117. — Pieux et palplanches, 117.
52. Métaux 118
Fonte, 118. — Fonte malléable, 119. — Fers et aciers, 121. — Plomb et zinc, 122. — Assemblages, 122.
53. Peintures 122
54. Goudron, coaltar, asphalte. — Chapes 123
55. Résistance des principaux matériaux 125
Résistance à la traction, 127. — Résistance à la compression, 128.

§ III. — *Entretien.*

56. Ouvrages en bois 130
57. Ouvrages en maçonnerie 131
58. Ouvrages en fer 133
59. Remplacement d'un ouvrage 134
60. Construction en dessous des voies en exploitation 134
Maintien de la circulation sur un remblai éboulé, 137.
61. Reconstruction du pont d'Asnières 137
62. Roulement d'un tablier de pont 141
Viaduc de Fribourg. — Disposition générale, 141. — Levage du pont, 142.
63. Substitution de voûtes en maçonnerie aux ponts en bois. — Pont de l'Ilmenau 144
Culées, 145. — Cintres, 147. — Décintrement, 147. — Parachèvement de la première moitié du pont, 148. — Construction de la deuxième moitié, 148.
64. Pont du Gerdau 149
Durée des travaux. — Dépenses, 150.
65. Ponts sur l'Aller 150
66. Tunnels 151
Ecoulement des eaux dans les tunnels. — Tunnel d'Arschwiller, 153.
67. Réparation d'un souterrain ou d'un pont en dessus 154
Cintres, 157. — Chantiers, 158. — Dépenses, 159.

CHAPITRE III. — CULTURES ET DÉFENSES DU CHEMIN.

§ I. — *Semis. — Gazonnements. — Plantations.*

N°s Pages.
68. Semis pour herbages 162
69. Gazonnements 164
Prix du mètre carré de gazonnements, 165.
70. Boisements 166
Choix des espèces, 167.
71. Exécution du boisement 168
Boisement par semis, 169. — Frais d'ensemencement, 170. — Boisement par plantation, 171. — Prix des plantations, 173.
72. Parcelles excédantes du chemin 174
Entretien des boisements, 177.
73. Produits des talus et dépendances 178
Rendement des locations de fourrages et coupes de bois, 179.
74. Fourrages 180
Conditions de location, 180.
75. Coupes de bois 183
76. Pépinières 184

§ II. — *Clôtures.*

77. But et utilité 186
78. Haies vives 188
Forme des haies, 188. — Choix des essences, 189.
79. Préparation du sol. — Formation des haies 191
80. Entretien des haies 193
Fourniture et formation des haies à l'entreprise, 194.
81. Prix de revient des haies 195
82. Clôtures sèches. — Clôtures à lisses 198
83. Clôtures en fil de fer 201
Diamètre des fils de fer : jauge de Paris, 202.
84. Clôtures en échalas 202
85. Clôtures en treillage 204
86. Clôtures de stations 207
87. Bornage 213

§ III. — *Barrières de passages à niveau.*

88. Conditions générales 215
Largeur des chemins et ouverture des barrières, 218.
89. Nature et emploi des matériaux 218

N^os^ Pages.

90. Barrières pour piétons 220
Tourniquets, 221. — Portillons, 221. — Guichets, 222.
91. Barrières à pivot 225
Barrières à un seul vantail, 225. — Barrières à hauteur variable, 228. — Barrières à 2 vantaux, 230. — Clôtures aux abords des passages à niveau, 233.
92. Barrières roulantes 234
Barrières en fer, 237.
93. Barrières à lisses 238
Barrières à lisse pivotante, 238. — Barrières à lisse glissante, 239. — Barrières manœuvrées à distance, 240. — Prix des barrières à lisse, 242.

CHAPITRE IV. — MATÉRIEL DE LA VOIE.

§ I. — *Ballast.*

94. Nature du ballast 247
95. Approvisionnement du ballast 250
Provenance et transport, 251. — Dépôts sur la voie, 251. — Cubage, 252.

§ II. — *Supports des rails.*

96. Dés et longrines 253
97. Traverses 257
Mouvements des traverses sous l'action des trains, 257. — Nature des bois. — Défauts, 258. — Consolidation des traverses fendues, 261. — Durée des traverses, 261.
98. Formes et dimensions des traverses 262
99. Cubage des traverses 266
Cubage des bois du commerce, 267. — Barèmes de cubage des traverses, 269.
100. Conditions de réception des traverses 270
101. Empilage des traverses 273
Marques, 274.
102. Supports métalliques 276
Plateaux-coussinets, 276. — Traverses en tôle, 277.

§ III. — *Rails.*

103. Conditions générales 278
104. Forme des rails 280
Choix d'un type de rail. — Dimensions, 281. — Forme du champignon, 282.

N°s Pages.

105. Fabrication des rails 284
Nature de la fonte et du fer, 284. — Trousse ou paquet. — Couvertes, 286. — Rails des chemins allemands, 287. — Rails des chemins français. — Composition et dimensions des paquets, 290. — Travail des paquets pour couvertes, 292. — Travail des paquets pour rails, 293. — Comparaison des divers systèmes de fabrication (note), 293. — Longueur des barres, 294. — Marques de l'usine. — Coupage, dressage, perçage, entaillage, 297.

106. Surveillance, épreuves et réception provisoire..... 299
Levier pour essayer les rails par pression, 300. — Presse hydraulique à romaine, 300. — Mouton, 302. — Gabarits de vérification du profil des rails, 304.

107. Garantie..... 304

108. Observations générales aux contrôleurs dans les usines..... 306

109. Rails en acier..... 309

§ IV. — *Attaches des rails.*

110. Coussinets en fonte ; formes et dimensions..... 312

111. Fabrication des coussinets en fonte..... 314
Qualité de la fonte, 315.

112. Epreuves. — Réception..... 315
Appareil de Monge, 318.

113. Observations générales..... 320

114. Coins..... 321
Forme des coins, 321. — Qualités du bois, 322. — Fabrication. — Réception. — Observations, 323.

115. Eclisses..... 324
Dimensions, 326.

116. Éclisses-cornières..... 326

117. Coussinets-éclisses..... 327
Dimensions, 329.

118. Selles ou platines de joints..... 330

119. Fabrication des éclisses, coussinets-éclisses, etc..... 331

120. Epreuves. — Réception. — Garantie..... 333

121. Chevillettes..... 335

122. Clous barbelés..... 335

123. Clou à vis et tire-fond..... 336

124. Boulons..... 339

125. Crampons..... 403

N° Pages.

126. Conditions de fabrication des chevillettes, tire-fond, crampons, etc. ... 341
Réception. — Vérification, 342. — Garantie. — Poids, 343. — Expéditions. — Modifications, 344.
127. Bagues Desbrières ... 344

CHAPITRE V. — PRÉPARATION, POSE ET ENTRETIEN DE LA VOIE.

§ I. — *Conservation des bois.*

128. Procédés de préparation ... 346
129. Injection des bois par le procédé Boucherie ... 347
Réception des bois préparés par ce procédé, 350. — Prix de la préparation, 351.
130. Préparation à chaud en vase ouvert ... 351
131. Préparation à chaud en vase clos. Procédé Légé et Fleury-Pyronnet ... 353
Réception des bois ainsi préparés, 354. — Prix de revient, 354.
132. Préparation à la créosote ... 355
Immersion en vase ouvert, 355. — Injection en vase clos, 355. — Préparation des poteaux télégraphiques en Belgique, 354.
133. Procédé Bethell ... 358
134. Carbonisation ... 359
Prix de revient de la carbonisation, 362.

§ II. — *Préparation des traverses.*

135. Sabotage ... 364
136. Perçage pour les voies à coussinets ... 366
137. Réemploi des vieilles traverses ... 360
138. Entaillage pour coussinets-éclisses ou rails Vignoles ... 369
Machine à raboter les traverses, 371.
139. Perçage des traverses pour voies Vignoles ... 373
140. Vérifications et réception des traverses sabotées ... 375

§ III. — *Préparation des rails et attaches.*

141. Dressement des rails ... 377
142. Perçage des trous de boulons ... 379
143. Encochage ... 384
144. Chanfreinage ... 385

N° Pages.
145. Préparation des selles, éclisses, boulons, etc..... 385
146. Observation générale sur le coltinage des matériaux..... 386

§ IV. — *Profil de la voie.*

147. Section transversale du chemin 387
Dimensions des différentes parties du chemin, 387. — Contrôle de route. — Ouvrages d'art, 389.— Abords des villes et des cours d'eau, 390. — Traversée des forêts, 390.
148. Profil de la plate-forme..... 391
Disposition du ballast sur la plate-forme des terrassements, 392. — Cube du ballast, 396.
149. Profil de la surface du ballast..... 397

§ V. — *Pose de la voie.*

150. Piquetage..... 398
151. Ballastage..... 399
Ballastage d'une ligne à simple voie, 399. — Ballastage d'une ligne à deux voies, 400. — Ballastage avec les matériaux de la voie définitive, 401.
152. Distances des traverses..... 401
Rails à double champignon, 402. — Rails Vignoles, 403.
153. Largeur des joints 404
154. Voie dans les courbes..... 405
Rails courts dans la file intérieure, 405. — Surhaussement de la file extérieure, 407.— Elargissement de la voie, 411.
155. Changements d'inclinaison 413
156. Glissement des rails 414
157. Bourrage des traverses..... 415
158. Pose de la voie en rails à deux champignons 416
159. Emploi du coussinet-éclisse..... 420
160. Pose de la voie Vignoles..... 421
Chemins du Hanôvre, 421. — Chemin central suisse, 424.
161. Pose de la voie sur les passages à niveau..... 426
162. Rencontre des ouvrages d'art 431
Rails coupés, 432.

§ VI. — *Entretien et réfection.*

163. Entretien du ballast..... 432
Etat des frais du renouvellement du ballast, 434.
164. Entretien des traverses..... 434
Déplacement transversal et longitudinal des traverses, 435. — Dévers des traverses, désaffleurement des rails, 435.

N°s. Pages.

165. Entretien des attaches..... 437
Chevillettes, 437. — Crampons, 438. — Tire-fond, 438. — Coins. Glissement des rails, 439. — Coussinets en fonte, 440. — Eclisses. — Coussinets-éclisses, — selles, etc., 441. — Boulons, 441. — Remarque, 443.

166. Entretien des rails..... 443
Division des joints.— Dépose des rails, 444.— Usure des rails, 445. — Râteliers à rails, 447. — Relevage partiel et ripage, 447. — Relevage en grand, 448. — Entretien des passages à niveau, 449.

167. Entretien de la voie en hiver..... 450
Brouillards. — Verglas. — Chute des feuilles. — Gelée, 451. — Neiges. — Paraneiges, 452. — Enlèvement des neiges, 454. — Moyens préventifs à appliquer aux nouvelles lignes, 459. — Etat des neiges, 460.

168. Réfection des voies..... 461
Renouvellement d'une voie pendant la circulation, 461. — Dépenses, 464. — Renouvellement d'une ligne à deux voies sur laquelle on peut faire voie unique, 467. — Dépense de la réfection de la voie montante de Strasbourg à Bâle, 468. — Comparaison des dépenses dans les deux hypothèses, 474.

169. Observation..... 474
Comparaison de la pose de la voie en régie et de la pose à l'entreprise, 475.

ANNEXES.

A. — Programme d'un cahier des charges pour l'exécution des travaux de terrassement et ouvrages d'art..... 479

B. — Spécifications d'ouvrages en maçonnerie..... 500

C. — Programme d'un devis et cahier des charges relatifs à la construction d'un pont métallique..... 508

D. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture, le transport, la pose et l'entretien des clôtures vives et sèches..... 514

E. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture des traverses en bois de chêne ou en bois préparé..... 520

F. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture de rails..... 523

G. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture des

Pages.

coussinets en fonte, coussinets-éclisses, éclisses, boulons, chevillettes, crampons, tire-fond, selles intermédiaires et de joint, etc..... 525

H. — Programme d'un cahier des charges pour le ballastage et la pose de la voie..... 527

L. — Étude sur l'établissement des formules de transport..... 532

M. — Type de série de prix. — Terrassements et ouvrages d'art... 552

N. — Type d'ordre de service et d'instructions réglant le travail relatif à la réfection de la voie..... 563

O. — Outils de la voie..... 570

P. — État des encombrements de neige..... 573

Q. — Sous-détails des prix de revient de la voie dans diverses hypothèses..... 576

R. — Note sur les chemins de fer à petite section exploités au moyen de locomotives..... 580

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LISTE DES PLANCHES ET FIGURES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

N°		Pages.
1.	Gabarits de profils de terrassements.	10
2.	Courbe de raccordement (I)	11
3.	Courbe de raccordement (II).	11
4.	Courbe de raccordement (III)	12
5.	Courbe de raccordement (IV).	12
6.	Courbe de raccordement (V)	13
7.	Courbe de raccordement (VI), méthode anglaise	13
8.	Courbe de raccordement (VII), méthode des sécantes	14
9.	Correction de la courbe de raccordement	15
10.	Dame plate en bois (Ech. 0,1).	19
11.	Fossé en amont d'une tranchée.	24
12.	Rigole en banquette	24
13.	Revêtement des talus	25
14.	Fossé avec perré.	26
15.	Rigole longitudinale sous revêtement	28
16.	Rigole transversale à découvert	29
17.	Rigole transversale sous revêtement	29
18.	Rigole transversale sur un mur en maçonnerie.	32
19.	Rigole transversale, coupe en travers	33
20.	Revêtements en pierre sèche.	35
21.	Soutènement des talus (Ech 0,1).	36
22.	Soutènement des talus (Ech. 0,1).	36
23.	Soutènement des talus (Ech. 0,1).	36
24.	Soutènement des talus (Ech. 0,1).	36
25.	Remaniement de terrain éboulé (Tranchée de Soultz).	38
26.	Filtre sous le talus et rigole en dessous de la plate-forme. (Tranchée de Soultz)	39
27.	Tranchée consolidée par des murs de soutènement et des voûtes renversées. (Tranchée de Blisworth.)	40
28.	Cuvette rampante en béton et caniveau en planches. (Tranchées de Morcerf et Guérard.)	42

Nos Pages.

29. Application du drainage et des revêtements à la consolidation des talus. (Id.) 42
30. Epis en maçonnerie dans une tranchée. (Id.). 43
31. Réfection et assainissement d'un talus éboulé. (Id.) 44
32. Reconstruction d'un remblai éboulé. (Remblai de Falaise.) 47
33. Fossé au pied du talus d'amont d'un remblai. (Id.). 47
34. Drainage d'un remblai. (Remblai de la Main-Weser-Bahn.) 48
35. Asséchement d'un remblai par filtre longitudinal au pied du talus. (Remblai de Villiers.). 49
36. Asséchement de remblai par drainage de talus et consolidation par contrefort. (Remblai de Sourbourg.) 51
37. Consolidation de remblai par drainage de talus. (Remblai des tourbières.) 52
38. Consolidation de remblai par drainages longitudinaux et contreforts. (Remblai de Morcerf.). 53
39. Revêtement de remblai baigné par les eaux 54
40. Assainissement et utilisation des chambres d'emprunt. 55
41. Assainissement de plate-forme par saignées transversales. (Plate-forme du Theil.). 57
42. Plate-forme en argile humide. (Wissembourg.). 57
43. Consolidation provisoire de la voie sur plate-forme humide. (Id.). . . 58
44. Plate-forme asséchée par rigoles. (Id.) 58
45. Plate-forme drainée. (Id.). 59
46. Drainage de plate-forme en remblai (Coulommiers). 61
47. Egout général dans une gare. (Wissembourg.) 63
48. Drainage de plate-forme de gare. (Le Mans.) 64
49. Enneigement des tranchées 67

PLANCHE I.

50. Passages à niveau : 1. Passage droit peu important sans maison de garde. — 2. Chemins de piétons. — 3. Passage droit fréquenté avec chemin latéral et maison de garde. — 4. Passage oblique avec chemin latéral contigu (Ech. 0,0015) 72

50 *bis*. Dame en fonte (Ech. 0,1). 76
51. Tunnel en courbe (Ech. 0,005). 85

PLANCHE II.

52. Construction sous une voie en exploitation. — Coupes longitudinales : 1re, 2e, 3e et 4e périodes. — Coupes en travers (Ech. 0,005). — Construction pour anneaux (Ech. 0,0033). 136

PLANCHE III.

53. Reconstruction du pont d'Asnières. — Coupe suivant l'axe d'une palée. — Elévation du pont provisoire (0,005). 140

PLANCHE IV.

N° Pages.

54. Substitution de voûtes en maçonnerie aux ponts en bois : Pont de l'Ilmenau. — Elévation du pont primitif. — Elévation, cintre et culée du pont en briques. — Coupe d'un puits pour la construction des contreforts des culées. — Plan d'une demi-culée. — Coupes en travers du pont définitif, suivant l'axe d'une pile, et suivant l'axe d'une arche. — Coupe en travers du pont primitif (Ech. 0,0033). — Détails d'une vis de décintrement et des sabots d'assemblages (0,035). . . . 146

PLANCHE V.

55. Pont du Gerdau. — Coupe en long, tablier en bois. — Coupe en long et cintre du pont en briques. — Coupes en travers du pont primitif et du pont définitif (Ech. 0,005) 149

56. Creusement d'une rigole dans un tunnel. (Tunnel d'Arschwiller.) (Ech. 0,01) 153

PLANCHE VI.

57. Réparation du souterrain d'Armentières. — Coupe et élévation du cintre armé des échafauds, roues et couchis (Ech. 0,01). — Plan de l'ensemble des voies et des chantiers (Ech. 0,00025). 156

58. Boisement des talus par semis (Ech. 0,01) 170
59. Boisement des talus par plantation (Ech. 0,02) 171
60. Plantation des terrains humides 176
61. Haie plantée en position normale (Ech. 0,02). 188
62. Haie à la crête d'un talus (Ech. 0,02). 188
63. Binettes pour ameublir le sol. — A. Binette à crochets. — B. Binette simple (Ech. 0,1). 192
64. Haie croisée à 4 et à 6 ans (Ech. 0,02) 193
65. Croissant et cisailles pour le recépage des haies (Ech. 0,1). 193
66. Clôture à 2 lisses. (Midi.) (Ech. 0,1). 198
67. Clôture à 3 lisses. (Id.) (Ech. 0,1). 199
68. Clôture à 3 lisses avec échalas. (Id.) (Ech. 0,1) 199
69. Clôture à 3 lisses. (Est.) (Ech. 0,1) 200
70. Clôture à 3 lisses. (Id.) Ech. 0,1) 201
71. Clôture en échalas. (Orléans.) (Ech. 0,2). 202
72. Clôture en échalas. (Est.) (Ech. 0,2) 203
73. Clôture en treillage avec portillon. (Nord.) (Ech. 0,2) 204
74. Clôture en latice. (Prusse.) (Ech. 0,1) 206
75. Clôture de station. (Nord.) (Ech. 0,2). 207
76. Clôture de station. (Wissembourg.) (Ech. 0,2). 208
77. Clôture de station en grandes palissades avec porte pour voitures. (Prusse.) (Ech. 0,2). 210

N°		Pages.
78.	Clôture intérieure à lisses avec porte en latice. (Id.) (Ech. 0,2) . . .	210
79.	Clôture intérieure en lattes. (Id.) (Ech. 0,2).	211
80.	Clôture garde-corps. (Id.) (Ech. 0,1).	212
81.	Position des bornes, clôtures sèches et haies vives (Ech. 0,2).	214
82.	Guichet accolé à une barrière. (Nord.) (Ech. 0,2)	222
83.	Guichet employé sur les chemins anglais (Ech. 0,2).	225
84.	Barrière de 4 mètres à un vantail. (Nord.) (Ech. 0,015).	226
85.	Barrière à 2 vantaux, à hauteur variable, avec portillon accolé. (Wissembourg.) (Ech. 0,015).	228
86.	Barrière à 2 vantaux. (Bâle.) (Ech. 0,015)	230
87.	Barrière roulante en fer et guichet accolé. (Orléans.) (Ech. 0,01). . .	237
88.	Barrière à bascule manœuvrée à distance (Ech. 0,01).	240
89.	Barrières manœuvrées à distance avec un seul fil. — Avertisseur et garage (Ech. 0,004).	241
90.	Barrière à lisse suspendue. (Prusse.) (Ech. 0,0066).	242
91.	Barrière à lisse glissante. (Id.) (Ech. 0,005).	243
92.	Barrière à lisse pivotante. (Id.) (Ech. 0,005).	243
93.	Barrière à lisse, à 2 vantaux pivotants. (Id.) (Ech 0,005).	244
94.	Dépôts de ballast sur la voie (Ech. 0,01).	251
95.	Dés de la voie badoise (Ech. 0,05)	254
96.	Bois atteint de roulure	260
97.	Bois atteint de gélivure et de cadranure.	260
98.	Formes de traverses et débitage des billes (Ech. 0,05)	264
99.	Marteau pour la marque et la réception des bois (Ech. 0,25)	274
100.	Empilage des traverses. (Est.) (Ech. 0,005).	275
101.	Profil théorique d'un rail	280
102.	Profil de rail à patin. (Nord.) (Ech. 0,5)	283
103.	Profil de rail à champignons symétriques. (Ouest.) (Ech. 0,5)	284
104	Trousse pour rail à patin. (Lyon.) (Ech. 0,2)	291
105.	Trousse pour rail à deux champignons. (Midi.) (Ech. 0,2).	291
106.	Trousse pour rail à patin. (Nord.) (Ech. 0,2)	292
107.	Gabarit de vérification du perçage des trous de boulons d'éclisses (Ech. 0,2)	298
108.	Machine à essayer les rails par pression (Ech. 0,01)	300

PLANCHE VII.

109.	Presse hydraulique à romaine. (Lyon.) (Ech. 0,025). — Vue de face. — Vue d'arrière. — Coupe transversale	301
110.	Appareil à essayer les rails par choc (Ech. 0,01).	303
111.	Gabarit de profil des rails (Ech. 0,2)	304
112.	Gabarits pour la vérification des coussinets en fonte (Ech. 0,015). . .	316
113.	Appareil de Monge pour essayer les matériaux (Ech. 0,02)	319
114.	Usure des éclisses (Ech. 0,1).	324
115.	Profil de coussinet-éclisse (Ech. 0,2)	327
116.	Usure de la face intérieure d'un coussinet-éclisse (Ech. 0,1)	328
117.	Platines ou selles de joint et intermédiaires pour rail Vignoles (Ech. 0,2)	330

N°		Pages.
118.	Paquet pour laminage des coussinets-éclisses (Ech. 0,2)	331
119.	Usure des chevillettes (Ech. 0,2)	335
120.	Tire-fond (Ech. 3)	337
121.	Boulon d'éclisse (Ech. 0,3)	339
122.	Crampon à section octogonale (Ech. 0,3)	340
123.	Crampon à section rectangulaire (Ech. 0,3)	340
124.	Bagues Desbrières (Ech. 0,2)	345
125.	Gabarit de sabotage des traverses (Ech. 0,05)	364
126.	Clefs pour le serrage des tire-fond et des boulons d'éclisse (Ech. 0,1)	368
127.	Gabarit pour l'entaillage des traverses pour coussinets-éclisses ou rails Vignoles (Ech. 0,05)	370
128.	Porte-rabots pour l'entaillage des traverses à la machine (Ech. 0,25)	372
129.	Gabarit pour l'entaillage et le perçage des traverses de la voie Vignoles. (Bâle.) (Ech. 0,05)	374
130.	Gabarit pour le perçage des traverses sur place. (Lyon.) (Ech. 0,05)	374
131.	Jauges pour la vérification du sabotage (Ech. 0,05)	375
132.	Machine à cintrer les rails (Ech. 0,04)	378
133.	Presse à dresser les rails (Ech. 0,05)	379
134.	Gabarit pour le perçage sur place des trous de boulons d'éclisses. (Ech. 0,2)	383
135.	Gabarit de vérification du perçage des trous (Ech. 0,2)	384
136.	Profil de voie en tunnel (Ech. 0,005)	389
137.	Profil de la voie sur un ouvrage d'art (Ech. 0,015)	390
138.	Profil des voies anglaise et française (Ech. 0,015)	391
139.	Profil de la voie allemande (Ech. 0,015)	392
140.	Profil des voies belge et suisse. (Ballast encoffré.) (Ech. 0,015)	392
141.	Profil de la voie du Palatinat (Ech. 0,015)	394
142.	Profil de la voie bavaroise. (Ballast encoffré.) (Ech. 0,015)	394
143.	Murettes soutenant le ballast (Ech. 0,01)	395
144.	Profil de ballast. (Est.) (Ech. 0,015)	397
145.	Rigoles d'asséchement du ballast (Ech. 0,01)	397
146.	Cale ou plaquette pour régler la largeur des joints (Ech. 0,25)	405
147.	Règle de surhaussement du rail extérieur dans les courbes (Ech. 0,1)	410
148.	Battes à bourrer en bois et en fer (Ech. 0,05)	415
149.	Pioches à bourrer (Ech. 0,05)	416
150.	Nivelettes pour régler la hauteur des rails (Ech. 0,05)	418
151.	Règle de répartition des traverses (Ech. 0,02)	419
152.	Anspect (Ech. 0,05)	419
153.	Règles d'écartement des rails (Ech. 0,05)	421
154.	Gabarit pour le perçage des traverses sur place (Ech. 0,05)	421
155.	Pince ordinaire et pince à pied de biche (Ech. 0,1)	423
156.	Clefs pour le serrage des tire-fond et des boulons d'éclisses (Ech. 0,1)	426
157.	Rail de passage à niveau (Ech. 0,2)	427
158.	Rail et contre-rail de passage à niveau (Ech. 0,05)	428
159.	Pose des passages à niveau, avec dés. (Chemins badois) (Ech. 0,05)	430
160.	Profil de la voie Vignoles en courbe (Ech. 0,0033)	433
161.	Dévers (Ech. 0,1)	436

N°		Pages.
162.	Usure des chevillettes (Ech. 0,2)	437
163.	Substitution des tire-fond aux crampons pour fixer le patin des coussinets-éclisses et des rails Vignoles (Ech. 0,2)	438
164.	Chasse-coins ordinaire et de tournée (Ech. 0,1)	439
165.	Goujon pour arrêter le glissement des rails (Ech. 0,05)	444
166.	Râteliers à rails (Ech. 0,02)	447
167.	Outils pour l'entretien des passages à niveau (Ech. 0,1)	450
168.	Enneigement des tranchées	452
169.	Ecrans paraneiges en planches, en vieilles traverses et en maçonnerie (Ech. 0,005)	453
170.	Effet des paraneiges (Ech. 0,002)	454
171.	Pelle et râteau à neige (Ech. 0,05)	455
172.	Enlèvement des neiges en tranchée (Ech. 0,0025)	457
173.	Enlèvement des neiges en remblai (Ech. 0,0025)	458
174.	Porte-rail (Ech. 0,03)	462
175.	Voyant porte-lanterne (Ech. 0,05)	463
176.	Caisses-magasin pour le petit matériel sur la ligne (Ech. 0,05)	467
177.	Etablissement de la circulation sur voie unique avec un seul changement (Ech. 0,002)	468

FIN DE LA LISTE DES PLANCHES ET FIGURES.

ERRATA.

—

Page 14, ligne 9, *au lieu de* donnée par la table, *lisez* : donnée par le tableau.
— 20, — 23, *au lieu de* $\frac{3}{3}$, *lisez* : $\frac{3}{2}$.
— 50, — 19, *au lieu de* 246,60^{m3}, *lisez* : 246^{m3},60.
— 53, — 12, *au lieu de* MNO, *lisez* : MNQ.
— 62, — 34, *supprimer* 36.
— 67, — 4, *au lieu de* fig. 39, *lisez* : fig. 49.
— 71, — 36, *au lieu de* Technisker, *lisez* : Technicker.
— 76, légende, *au lieu de* fig. 50, *lisez* : fig. 50 *bis*.
— 80, ligne 2, *au lieu de* fig. 50, *lisez* : fig. 50 *bis*.
— 87, — 20, *au lieu de* pour, *lisez* : pendant.
— 113, — 31, *au lieu de* briques 1/3, *lisez* : briques 2/3.
— 115, — 14, *au lieu de* pils, *lisez* : pilots.
— 192, légende, *au lieu de* fig. 63, binettes $\frac{1}{100}$, *lisez* : fig. 63, binettes $\frac{1}{10}$.
— 204, — *au lieu de* fig. 73, clôture en treillage avec portillon (Nord) $\frac{1}{100}$, *lisez* : fig. 73, clôture en treillage avec portillon (Nord) $\frac{1}{50}$.

TRAITÉ PRATIQUE

DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION

DES

CHEMINS DE FER

INTRODUCTION.

Sécurité et convenance, rapidité, économie : tel doit être le programme de toute *entreprise de transport.*

A ce titre, et en vertu du monopole dont il jouit, *un chemin de fer* est obligé de satisfaire, autant que possible, à ces conditions.

Si les chemins de fer livrés depuis longtemps à la circulation ne les remplissent pas toujours, si, pour atteindre ce but, ils luttent contre de sérieuses difficultés, c'est que les données générales de leur établissement ne répondent plus aux besoins actuels du trafic.

L'avenir de l'exploitation d'un chemin de fer dépend donc des dispositions arrêtées lors de la rédaction des projets; aussi croyons-nous utile, avant d'aborder les questions d'*entretien et d'exploitation* qui font l'objet de ce livre, de passer rapidement en revue quelques-unes des principales conditions d'établissement d'un rail-way.

1. **Etudes et tracés.** — L'étude du trafic, qui précède toutes les autres, porte sur les questions suivantes : Quelle sera l'importance du mouvement des voyageurs et des marchandises? Dans quel sens les principaux transports s'effectueront-ils?

En même temps on détermine les limites de tarifs, qui permettent aux voyageurs et aux marchandises d'employer la nouvelle voie de communication, et au chemin de fer de trouver dans les recettes une rémunération convenable des fonds de l'entreprise.

Vient ensuite l'examen du mode de construction, du type à choisir. Sera-ce un chemin économique de construction et relativement coûteux d'exploitation, ou *vice versâ?*

Ces études épuisées, on passe aux questions suivantes :

Dans quelle direction faudra-t-il ménager les pentes et les courbes? Pourra-t-on les reporter sans trop d'inconvénients sur certains points du parcours?

— Le chemin de fer aura-t-il *deux* voies?

— Dans le cas d'un chemin à *deux* voies, mais l'exploitation devant se faire sur *voie unique* pendant une certaine période, construira-t-on immédiatement les terrassements et ouvrages d'art pour les deux voies, ou pour une seule?

— En supposant que l'on n'exécute les terrassements et ouvrages d'art que pour *voie unique*, achètera-t-on immédiatement les terrains nécessaires à l'établissement de la deuxième voie?

Ces questions ne peuvent être résolues qu'après un examen approfondi des conditions du trafic probable. Citons à ce sujet un extrait de la réponse de la Compagnie du chemin de fer du Midi au Questionnaire de la Commission d'enquête de 1861 [1], relatif aux conditions d'exploitation et de construction des chemins de fer.

« D'après les anciens cahiers des charges, dit la Compagnie du Midi, la deuxième voie devait être posée dès que la recette dépasserait 18,000 francs par kilomètre. Cependant la Compagnie du Midi a exploité pendant sept ans un réseau de 476 kilomètres qui, sur certaines sections, produisit 45,000 francs et 50,000 francs par kilomètre ; c'est à partir de cette époque, et quand le trafic réclama la circulation de quatorze trains par jour

[1] *Enquête sur l'exploitation et la construction des chemins de fer.* — Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, 1863.

dans chaque sens, que le besoin de la deuxième voie se fit sentir.»

Il résulte de l'étude faite par la Commission d'enquête de 1861 sur les modifications à apporter dans la construction des chemins de fer que, pour les lignes nouvelles, il conviendrait de ne prescrire l'exécution des ouvrages d'art et des terrassements que pour une seule voie, sauf le cas où il y aurait lieu de prévoir d'une manière à peu près certaine un grand développement du trafic dans un temps assez rapproché; que, même dans le cas d'une ligne à deux voies dans toute son étendue, il pourrait y avoir lieu d'autoriser l'établissement à une seule voie de certains ouvrages exceptionnellement difficiles et coûteux. —Quoique l'économie soit moindre pour l'acquisition des terrains, il n'y a pas lieu de la négliger, si l'on veut sérieusement entrer dans la voie des chemins de fer à bon marché. L'acquisition des emprises supplémentaires, en cas d'élargissement futur, serait d'ailleurs dégagée des indemnités accessoires de dépréciation qui chargent de 35 p. 100 le prix réel.

La Commission d'enquête a conclu, sur cette question, qu'il conviendrait de continuer à prescrire l'acquisition des terrains pour deux voies, sauf le cas où rien absolument ne porterait à prévoir un grand développement du trafic, et celui où la dépense qu'entraînerait l'acquisition supplémentaire serait, par exception, considérable.

« Sur la plus grande partie des lignes allemandes et suisses, la deuxième voie n'est posée que partiellement, suivant les besoins du service, aux abords des stations les plus importantes, ou aux croisements habituels des trains. Le trafic des lignes exploitées à une voie ne laisse pas toutefois d'avoir de l'importance, car la recette brute atteint, pour le chemin autrichien de l'Etat, 27,952 francs; pour le Sud-autrichien, 37,044 francs, et pour le Nord-autrichien 44,614 francs par kilomètre.

« Sur les lignes principales, les terrains sont en général acquis pour deux voies, les terrassements et ouvrages d'art exécutés pour la deuxième voie. Sur le chemin de fer royal de Bavière et sur la ligne de Vienne à Pesth et Czeged, les terrassements ne sont cependant exécutés que pour une voie, à l'exception

des remblais ou déblais importants. Pour la plupart des lignes d'embranchement qui ne doivent pas être ultérieurement prolongées, les terrains ne sont acquis que pour une seule voie [1]. »

Pentes et courbes. — Il serait téméraire de poser aujourd'hui des limites aux progrès que doit réaliser encore l'industrie des chemins de fer ; mais, dans l'état actuel de cette science, les faits acquis démontrent que la circulation des locomotives et des waggons ordinaires est possible sur des lignes présentant des courbes décrites avec un rayon minimum de 250 mètres en pleine voie, de 80 mètres en stations, et des inclinaisons atteignant $0^{m},05$ par mètre.

Si, dans certains cas particuliers, ces limites ont été dépassées, c'est seulement au moyen de systèmes de traction spéciaux, dont l'application n'a pas, aujourd'hui, un caractère suffisant de généralité.

On peut donc, dans l'étude du projet d'établissement d'un chemin de fer, prendre ces données pour limites, qui permettent, dans la plupart des cas, de faire suivre de très-près, au tracé, les ondulations du sol, quand l'importance du trafic ne réclame pas l'exécution d'un chemin de grande vitesse, à faibles pentes, à courbures peu prononcées, d'un prix de revient élevé.

Rappelons enfin à l'ingénieur que son projet de tracé doit être combiné de manière à concilier, autant que possible, les conditions d'économie de construction et les exigences de l'exploitation de la ligne. L'expérience a démontré, par exemple, que les tranchées occasionnent, en raison de leur humidité permanente, une diminution d'adhérence des locomotives, qui se traduit par une réduction de vitesse ou de charge remorquée.

Cette réduction prend une plus grande importance encore, quand la tranchée est en courbe, ou lorsqu'il s'agit de franchir un tunnel, où la voie conserve un état *gras*, produit soit par la présence de l'eau des terrains traversés, soit par la vapeur des locomotives [2].

[1] *Enquête.* — Rapport de M. Dubocq, p. 255.

[2] Voir à ce sujet notre *Note sur les chemins de fer suisses.* — Mémoires et compte rendu des travaux de la Société des ingénieurs civils, 1856.

Dans les inflexions de la ligne en pleine voie, les courbes en sens contraire doivent être séparées par un alignement droit d'une étendue au moins égale à la longueur totale d'un train. Afin de faciliter le service de la traction, dans les fortes rampes d'une certaine longueur, on ménagera des paliers distants entre eux de 5 à 6 kilomètres au plus, en reportant sur des alignements droits les inclinaisons les plus fortes.

Embranchements. — Une des causes les plus fréquentes de rencontre des trains en marche, cause qui tendrait à se développer en raison de l'extension que doit prendre la construction des nouveaux réseaux, résulte de la position des embranchements des lignes secondaires. Ces embranchements se raccordent généralement aux voies principales entre deux stations, c'est-à-dire en un point de la ligne où le service des appareils et signaux est confié à des agents isolés, qu'il est souvent difficile de surveiller et de prévenir à temps des perturbations survenues dans la marche des trains. On diminuerait la dépense et les chances d'accidents en fixant l'origine des embranchements dans l'une des stations de la ligne principale.

Quel qu'en soit d'ailleurs le point de départ, il faut éviter, au raccordement, les courbes trop prononcées et les tranchées dépassant 1 mètre de profondeur, afin que les aiguilleurs chargés de livrer passage, puissent apercevoir les trains à leur approche et surtout s'assurer, par la vue directe, de l'état des signaux.

Gares et stations. — Pour les stations, l'ingénieur s'efforcera de les établir en alignement droit et en palier, cette seconde condition s'appliquant notamment aux voies principales et à celles où s'opèrent des manœuvres de waggons.

Les gares extrêmes présenteraient toujours de grands avantages à être rapprochées du centre des villes et des quartiers les plus commerçants. Le principal obstacle gît dans la dépense qu'entraîne l'acquisition des terrains dont le chemin de fer a besoin, pour la gare et ses abords.

Aussi les villes, intéressées à ce que les gares présentent le plus de commodité possible au public, devraient participer à la

dépense extraordinaire motivée par l'introduction du chemin de fer dans leur enceinte, et le mode le plus rationnel à suivre serait de mettre à leur charge les frais d'acquisition des emprises nécessaires à l'établissement des gares.

Les emprises de terrains doivent toujours être calculées de manière à donner aux stations tout l'espace dont elles peuvent avoir besoin. — La plupart des chemins, livrés à l'exploitation sans que cette précaution ait été prise, sont gênés dans le service et dépensent souvent des sommes considérables en acquisitions supplémentaires. Cette remarque s'applique principalement aux chemins français, privés du droit d'expropriation par la jurisprudence, qui ne le leur reconnaît plus pour les lignes en exploitation [1].

Passages à niveau. — Enfin les passages à niveau devront être construits de manière à gêner le moins possible la circulation de la voie transversale au chemin de fer. On conservera donc entre ces traversées et les stations ou haltes une longueur suffisante pour que l'arrêt des trains n'apporte pas une interruption trop longue dans l'ouverture des barrières. Cette observation s'applique principalement aux stations où se font des manœuvres de composition et de décomposition de trains au moyen de locomotives.

En résumé, l'administration d'un chemin de fer projeté doit veiller à ce qu'une entente complète s'établisse entre l'ingénieur chargé des travaux d'établissement de la ligne et les chefs de service du matériel, de la traction et de l'exploitation. Cette entente peut faire disparaître, en grande partie, les inconvénients que ces divers services rencontrent souvent, et que l'on aurait probablement évités, si les projets avaient été discutés et arrêtés d'un commun accord, avant leur adoption définitive.

[1] De Lalleau et Jousselin. *Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique*, t. Ier, p. 53 et 54.

PREMIÈRE PARTIE

SERVICE DE LA VOIE

TRAVAUX — ENTRETIEN — SURVEILLANCE

CHAPITRE I.

TERRASSEMENTS.

§ I.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES.

2. **Mouvement des terres.** — La construction d'une voie de communication d'une certaine étendue nécessite le percement de tranchées plus ou moins profondes et la formation de remblais, dont l'importance varie avec les conditions de pente et de courbure de la ligne.

En général, on cherche, en étudiant le projet, à compenser autant que possible les remblais et les déblais ; mais, dans certains cas, on est obligé d'avoir recours à des *emprunts* et à des *dépôts*.

Quand il s'agit de faire un choix entre ces divers systèmes, la question des dépenses tranche presque toujours la difficulté.

En cas de compensation des remblais et des déblais, les frais de mouvement des terres peuvent devenir très-considérables, puisqu'ils croissent avec les distances de transport. La durée de la construction est plus longue que par voie d'emprunts et dépôts ; mais, dans cette dernière hypothèse, il

faut tenir compte des frais d'acquisition des terrains supplémentaires, ainsi que des travaux d'entretien et d'assainissement des fouilles et dépôts.

Le passage d'un chemin de fer dans une localité dérange souvent l'équilibre des terrains qu'il touche; aussi, avant de fixer d'une manière absolue le tracé d'une ligne, doit-on prendre, au moyen de sondages judicieusement répartis, une parfaite connaissance et de la nature et de l'inclinaison des couches de terrains que la ligne pourra rencontrer.

Il faut éviter, autant que possible, les petites tranchées de 1 à 2 mètres de profondeur, parce qu'elles sont souvent très-humides, fréquemment exposées aux encombrements de neige, en un mot parce qu'elles augmentent les difficultés et les dépenses normales d'exploitation. Dans les tranchées profondes, l'ingénieur s'efforcera de ne pas recouper les couches du sous-sol dans une direction qui pourrait en provoquer le glissement. C'est là une cause de frais de consolidation et d'entretien, parfois très-considérables, et d'entraves à la marche des trains.

Quand le chemin se tient au niveau du terrain naturel, il est convenable, pour préserver la voie de l'humidité du sol, de l'établir sur un petit remblai de $0^m,40$ à $0^m,60$ de hauteur, formé au moyen des fouilles des fossés latéraux.

3. **Piquetage.** — Le tracé d'un chemin étant définitivement arrêté, les plans et profils dressés dans les bureaux du service technique, et approuvés par l'administration supérieure, les terrains acquis, il faut, préalablement à l'exécution des travaux, procéder au *piquetage*.

Cette opération est commencée par l'ingénieur de la section, avec le concours des agents chargés spécialement de diriger la construction. Elle consiste à placer des piquets numérotés sur l'axe ou sur une parallèle à l'axe, aux extrémités de chaque alignement droit ou courbe, et aux points de changement de pente ou rampe. Une bonne précaution à prendre, c'est de distinguer, par des formes particulières, les piquets se rapportant à des indications de natures différentes. Au chemin de fer central suisse, par exemple, lors des travaux préparatoires, on

plaçait sur l'axe deux piquets, l'un enfoncé au niveau du terrain naturel et servant de repère pour le nivellement, l'autre s'élevant de $0^m,30$ au-dessus du sol et portant le numéro d'ordre. La tête des piquets avait une section circulaire pour les alignements droits, et carrée pour les courbes.

Dans les deux cas, un clou à haute tête marque exactement le point fixé au sommet des piquets de l'axe.

Ces piquets ont de $0^m,08$ à $0^m,10$ de diamètre à leur tête avec une fiche de $0^m,50$ à $0^m,80$, selon la nature plus ou moins résistante du sol. Lorsque la cote des terrassements, celle que l'on désigne sous le nom de *cote rouge*, varie de $0^m,50$ à 1 mètre, on place les piquets sur des buttes de terre, ou dans des trous préparés à cet effet; leur sommet se trouve alors à la hauteur réelle des remblais ou des déblais. Sur les points où le projet donne une cote rouge plus grande, on établit la tête des piquets à un nombre exact de décimètres au-dessus ou au-dessous du niveau qu'ils doivent indiquer. Ces différences sont consignées dans un état de piquetage, que l'ingénieur remet à l'agent chargé de l'exécution des travaux.

Cet agent doit alors compléter lui-même le piquetage de la ligne en plaçant, au droit de chaque piquet mis par l'ingénieur, d'autres piquets pour marquer :

— Les deux bords du couronnement des terrassements;

— La limite des déblais et des remblais.

Indépendamment de ces piquets, complétant les profils choisis par l'ingénieur, il faut en placer d'autres suivant des profils intermédiaires, dont l'espacement peut varier de 50 à 200 mètres dans les parties droites, mais ne doit point dépasser 50 mètres dans les courbes.

Le piquetage de la ligne commence par celui des alignements droits, puis on trace les courbes au moyen de l'une des méthodes indiquées plus loin (4).

Le piquetage terminé, vérifié et accepté, il est bon de prescrire à l'entrepreneur des terrassements de profiler exactement la forme des remblais, au moyen de gabarits en lattes cloués aux piquets placés de distance à autre (fig. 1).

L'ouverture et l'inclinaison des talus des tranchées sont également indiquées par des gabarits placés à la surface du terrain.

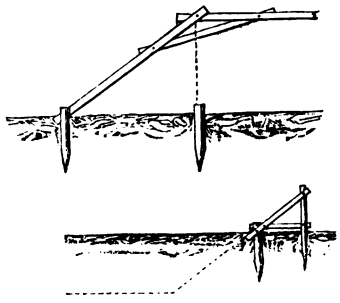

Fig. 1. Profils de terrassements.

Ces dernières données sont déterminées par des coupures ou cheminées espacées de 5 mètres environ les unes des autres, et très-exactement dressées, pour servir de direction aux ouvriers chargés de l'exécution des talus.

Il importe de veiller à la conservation des piquets et gabarits, et de remplacer immédiatement ceux qui disparaîtraient ou seraient dérangés de leur position normale.

4. **Tracé des courbes de raccordement.** — Pour raccorder deux alignements droits consécutifs, on détermine leur point de rencontre, l'angle α qu'ils font entre eux, les points de tangence avec l'arc de cercle du rayon R qui doit les raccorder, enfin la longueur des tangentes formant le prolongement de ces alignements; cette longueur est donnée par la formule

$$x = \frac{R}{\text{tang } \frac{\alpha}{2}}.$$

Pour piqueter l'arc de raccordement, l'opérateur a le choix entre divers moyens qui varient suivant la grandeur du rayon de la courbe, les difficultés du terrain, l'importance des dégâts que les travaux préparatoires pourraient occasionner aux propriétés voisines, etc. Nous allons indiquer sommairement quelques-uns des procédés employés dans les différents cas.

I. Soient A et B les points de tangence de deux alignements droits qui, prolongés, viennent se rencontrer en C (fig. 2).

On peut, à l'aide d'un graphomètre, diviser l'angle formé par chaque tangente et la ligne qui réunirait les points de tangence AB, en un certain nombre de parties égales. On cherche

alors le point d'intersection du rayon visuel, dirigé suivant chaque division de l'un des angles avec le rayon visuel passant par la division correspondante de l'autre angle, mais en ordre inverse, le premier de la station B, par exemple, avec le dernier de la station A, le deuxième de la station B avec l'avant-dernier de la station A, et ainsi de suite.

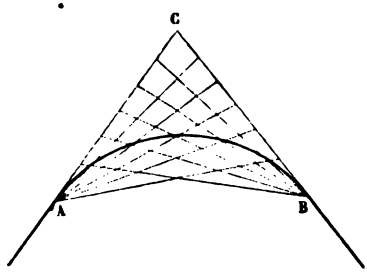

Fig. 2. Courbe de raccordement.

Ces intersections donneront autant de points de la courbe. Ce procédé demande le concours de deux opérateurs et d'un aide piquetant immédiatement le point d'intersection des rayons visuels.

II. On détermine la distance du sommet C de l'angle α des tangentes, au centre O de l'arc de raccordement, et, par suite, le sommet D de cet arc (fig. 3), par la formule

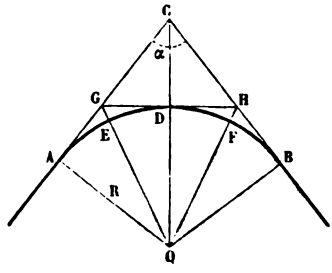

Fig. 3. Courbe de raccordement.

$$CD = \sqrt{\overline{AC}^2 + R^2} - R,$$

qui permet de fixer ainsi trois points très-précis de la courbe A,D,B. On peut en déterminer deux autres, E et F, par le calcul suivant :

$$\text{Angle AGD} = \text{angle BHD} = 90^\circ + \frac{\alpha}{2},$$

$$AG = BH = R \tfrac{1}{2} \operatorname{cotg} \left(90^\circ + \frac{\alpha}{2}\right),$$

$$\text{et enfin } GE = FH = \frac{R}{\frac{1}{2}\sin\left(90^\circ + \frac{\alpha}{2}\right)} - R.$$

III. On détermine par le calcul (II) la position du sommet D de la courbe, ce qui donne trois points de l'arc de cercle. Pour en trouver d'autres, on pourra, sur le plan, élever des perpendiculaires à la tangente, et rapporter sur le terrain les longueurs données par le plan (fig. 4). On les vérifiera au besoin par la formule

$$x^2 + (R - y)^2 = R^2,$$

et quand ils seront rapportés sur le terrain, on sera certain que tous les points appartiennent bien à la courbe, si les angles formés par les cordes réunissant chaque point aux points A et B, sont tous égaux à l'angle au sommet ADB.

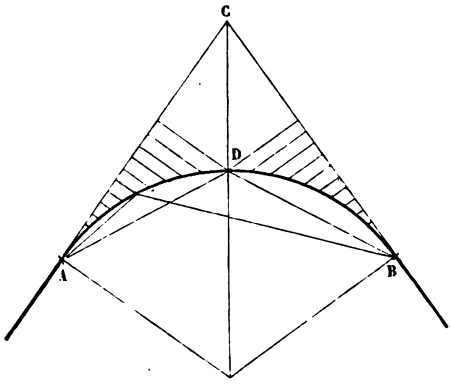

Fig. 4. Courbe de raccordement.

Cette méthode est expéditive, mais elle n'est pas complétement rigoureuse.

IV. Quand le sommet de l'angle des tangentes n'est pas accessible, on pourra construire la courbe au moyen d'ordonnées perpendiculaires à la corde AB qui joint les points de tangence, mesurées à l'échelle du plan (fig. 5), et rapportées sur le terrain. Ce procédé, comme le précédé, n'est qu'approximatif.

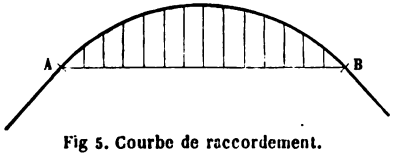

Fig 5. Courbe de raccordement.

V. La longueur des tangentes étant donnée par le calcul, on peut partager le rayon en un certain nombre de parties égales x (fig. 6) et déterminer la longueur y par la relation

$$y = \sqrt{x.\,(2R - x)}.$$

Par suite, un certain nombre de valeurs de y étant calculées à l'avance, rien n'est plus facile que de fixer sur le terrain les points de la courbe, en portant sur les tangentes les longueurs *Bm* trouvées, élevant aux points *m*, *m*... des perpendiculaires à la tangente, et prenant sur ces perpendiculaires les longueurs x, $2x$, $3x$..., qui ont servi à déterminer les valeurs correspondantes de y.

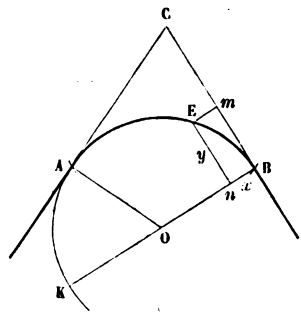

Fig. 6. Courbe de raccordement.

VI. *Méthode anglaise.* — A partir du point de tangence *A* (fig. 7), porter deux longueurs égales *Aa*, *ab*; du point *a* comme

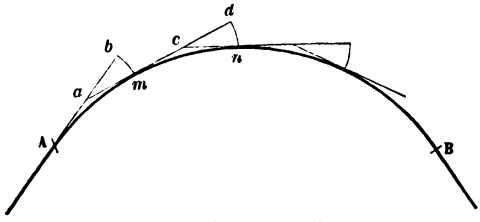

Fig. 7. Courbe de raccordement.

centre, avec *ab* pour rayon, décrire un arc de cercle; prendre *bm* à l'échelle du plan : le point *m* doit appartenir à la courbe cherchée; prolonger la droite *am* de $md = Ab$; du point *c*, milieu de *md*, comme centre, décrire, avec *cd* pour rayon, un arc de cercle sur lequel on mesure $dn = bm$; *n* est un second point de la courbe, et ainsi de suite jusqu'à l'autre tangente. Si la courbe ne rejoint pas le point B, il faut recommencer l'opération, en augmentant ou diminuant *bm* d'une petite quantité.

VII. *Méthode des sécantes*[1]. — Soit A (fig. 8) le point de tangence d'un alignement droit et de la courbe de raccordement;

[1] Voir la *Notice* de M. Gayrard : Mémoires et compte rendu des travaux de la Société des ingénieurs civils, 1848 ; *id.*, Plessner, *Méthode de M. Stoll*, p. 10.

il s'agit d'abord de déterminer un second point de cette courbe. A cet effet, prenons sur la tangente une longueur arbitraire $Ab = c$, mais qui varie avec le rayon de la courbe (voir le tableau ci-dessous); sur la perpendiculaire *bm* prenons

$$bm = \frac{1}{2}\,\varepsilon = \frac{c^2}{2R}.$$

m sera un second point de la courbe; prolongeons A*m* d'une longueur égale *m*D; prenons sur la direction D*n*, marquée

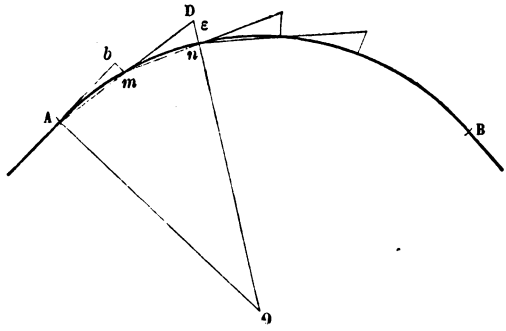

Fig. 8. Courbe de raccordement.

par l'angle D d'un gabarit, une longueur $Dn = \varepsilon$, quantité donnée par la table; le point *n* est sur la courbe. Puis on opérera sur *m* et *n* comme on a opéré sur A et *m*, et ainsi de suite.

Ce procédé est d'autant plus exact, que le rayon de la courbe est plus grand et la longueur *c* plus petite; il est facile de voir que $Dn = \varepsilon = \frac{c^2}{R}$.

Nous avons étendu le tableau que donne M. G. Gayrard dans son Mémoire, en recherchant les valeurs de ε pour les différents rayons qui peuvent se présenter dans la pratique, et en prenant pour valeur de *c*, des longueurs de 5, 10 et 20 mètres, suivant que les rayons des courbes seront compris entre 50 et 200 mètres, 250 et 750 mètres, 750 et 10000 mètres.

Tableau des valeurs de $\varepsilon = \frac{c^2}{R}$ *pour des courbes de rayons compris entre* 50 et 10000 *mètres.*

R	ε pour c=5m	R	ε pour c=10m	R	ε pour c=20m	R	ε pour c=20m	R	ε pour c=20m	R	ε pour c=20m
m.	mm.	m.	mm.	m.	mm.	m.	mm.	m.	mm.	m.	mm.
50	500	250	400	800	500	1350	297	1900	210	2900	138
60	416	300	333	850	470	1400	286	1950	205	3000	133
70	357	350	285	900	444	1450	276	2000	200	3500	114
80	312	400	250	950	420	1500	266	2100	190	4000	100
90	277	450	222	1000	400	1550	258	2200	180	4500	89
100	250	500	200	1050	381	1600	250	2300	174	5000	80
120	208	550	182	1100	364	1650	242	2400	167	6000	66
140	178	600	166	1150	347	1700	235	2500	160	7000	57
160	156	650	154	1200	333	1750	229	2600	154	8000	50
180	138	700	143	1250	320	1800	222	2700	150	9000	44
200	125	750	133	1300	308	1850	216	2800	143	10000	40

Ce mode de tracé doit mener la courbe d'un point de tangence à l'autre; mais l'imperfection des instruments et des opérations partielles, les accidents de terrain, causent souvent de légères déviations, qui reportent le passage de la courbe à côté du second point de tangence. On peut faire les corrections à la courbe au moyen de calculs assez longs, indiqués par M. Gayrard. Cependant quand l'erreur commise est considérable, si, par exemple, le point d'arrivée tombe à une distance $X > \frac{R}{500}$

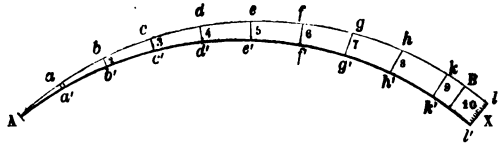

Fig. 9. Courbe de raccordement.

du second alignement (fig. 9), il y a lieu de reprendre le tracé en opérant avec plus de soin; si l'erreur n'atteint pas $\frac{R}{500}$, on peut corriger la courbe de la manière suivante : diviser la longueur X, qui est la somme des erreurs partielles accumulées sur

le dernier point trouvé de la courbe, en autant de parties égales qu'il y a eu de longueurs c sur l'arc décrit; reporter à chaque division a', b', c'... et suivant une direction normale à la courbe, une quantité représentant autant de fractions de la valeur X qu'il y a eu de stations jusqu'au point considéré; si, par exemple, on a porté la longueur c dix fois de A en l',

$$\text{et que } X = ll' = 0^m80, \text{ on aura } \frac{X}{10} = 0^m,08;$$

alors on prendra $kk' = 0^m,72$, $hh' = 0^m,64$... $aa' = 0^m,08$. Les points a, b, c,... appartiendront à la courbe cherchée.

On s'assure de l'exactitude de la courbe ainsi tracée, en portant une corde d'une certaine longueur sur divers points de la courbe, et en constatant que les arcs soustendus ont partout la même flèche.

§ II.

CONSTRUCTION DES TRANCHÉES ET REMBLAIS.

5. **Mode d'exécution.** — Les remblais doivent être composés de matériaux pouvant prendre une certaine liaison entre eux et avec le sol sur lequel ils reposent, résister aux influences atmosphériques, et conserver le profil-type qui leur a été assigné.

On forme généralement les remblais avec les terres extraites des tranchées voisines; c'est par exception que ces terres sont rejetées, soit pour excès de déblais, soit pour qualité absolument défectueuse, soit enfin par économie sur les frais de transport.

Le percement d'une tranchée s'effectue par un ou plusieurs étages de déblai, suivant sa profondeur. La *cunette* creusée d'abord, et les terres retroussées en cavaliers, pour permettre l'établissement des moyens de transport, on attaque la tranchée sur toute sa largeur. Dans les tranchées à plusieurs étages, on n'installe un nouveau chantier qu'au moment où

celui qui le précède immédiatement au-dessus, a pris une avance suffisante, en réservant, d'ailleurs, des plans inclinés, pour raccorder les étages supérieurs avec le fond de la tranchée.

Dans certains cas, on a creusé les tranchées par couches horizontales successives, en profilant immédiatement les talus de haut en bas.

Les remblais s'exécutent sur toute leur largeur à la fois; il faut éviter le rechargement sur les talus, car, généralement, les reprises ne font pas *corps* avec le noyau. Pour éviter le grave inconvénient des recharges, on fait bien de tenir les remblais un peu *gras*, c'est-à-dire de leur donner une petite augmentation de dimensions en largeur et en hauteur, excédant qu'il est facile d'enlever lors du dressement de la plate-forme et des talus.

Si les remblais ont peu de longueur, les transports se font à la brouette ou au tombereau, roulant sur des voies en madriers; quand ils atteignent une certaine importance, on se sert de waggons de terrassements; les limites d'emploi de ces divers modes de transport sont fixées par la comparaison des résultats que donnent les *formules de transport*.

Les deux premiers modes présentent l'avantage de former le remblai au moyen de couches horizontales, dont le tassement est favorisé par la lenteur des travaux, la circulation des véhicules et les influences atmosphériques.

L'épaisseur des couches peut varier dans des limites assez étendues : ainsi, en France, la Compagnie du Midi fixait cette épaisseur maxima à $0^m,80$; la Compagnie de l'Est, à $0^m,20$, $0^m,30$ et $0^m,40$, suivant qu'on employait la brouette, le tombereau ou le waggonnet; au chemin Central suisse, la partie supérieure du remblai jusqu'à $1^m,50$ en-dessous de la plate-forme, devait être formée par couches de $0^m,30$.

Quand on se sert de waggons de terrassement, le *déchargement* se fait *à l'anglaise*, ou avec *pont de décharge*.

Par le premier de ces deux systèmes, le remblai se compose de tranches juxtaposées et inclinées sous l'angle du talus naturel des terres; il est donc exposé à subir des tassements ulté-

rieurs très-considérables. Cependant le déchargement *à l'anglaise* est le plus souvent employé comme plus expéditif et moins coûteux que l'autre ; il exige de l'ouvrier qui en fait la manœuvre, beaucoup de prudence, de dextérité et de sang-froid.

L'emploi du *pont de décharge* permet de donner aux couches successives une plus grande longueur et, par conséquent, une moindre inclinaison, mais on ne peut économiquement l'appliquer que pour l'exécution de travaux très-considérables.

6. **Précautions à prendre.** — Un remblai ne possède une assiette convenable que lorsqu'il repose sur un sol nettoyé avec soin : il faut enlever les souches d'arbres et de haies, les débris végétaux, les racines ; en débarrasser également les terres devant composer le remblai. On se contente toutefois, dans les prairies, de labourer le sol à la bêche ou à la charrue, et d'y laisser les gazons retournés ; il faut écarter, autant que possible, les blocs de pierre les uns des autres, briser les mottes ou pelotes de terre, principalement pendant les gelées, afin de réduire le volume des vides et l'effet du tassement. Les résultats de ce phénomène sont aussi variables, que la nature des matériaux qui constituent les remblais, et les circonstances de leur formation. Pour parer aux éventualités qui en sont la conséquence, on fait bien d'étudier les effets du tassement pendant la construction même, et de donner alors au remblai la surélévation correspondante au tassement probable de l'ensemble, calculé d'après les premières observations.

Les pluies qui surviennent pendant la construction peuvent aussi déterminer des affaissements et des ravinements, surtout vers les talus ; pour obvier à ces inconvénients, la prudence conseille de ménager une surépaisseur aux bords des tranchées et des remblais. Aux approches des ouvrages d'art, et afin d'éviter les mouvements qui pourraient porter préjudice à la solidité des ouvrages, les remblais sont exécutés, sur une longueur au moins double de leur hauteur à partir des murs extrêmes, avec des terres maigres, graveleuses, perméables. Si c'est possible, on les sépare de l'ouvrage par des blocailles et enrochements.

Dans ces cas spéciaux, les terres sont pilonnées, arrosées par couches de $0^m,15$ d'épaisseur, et déposées simultanément de chaque côté de l'ouvrage, pour ne pas occasionner de poussées inégales.

Quand les remblais reposent sur un terrain présentant une certaine déclivité, on entaille le sol en gradins de $0^m,50$ à 1 mètre de hauteur, le plan des faces supérieures des gradins perpendiculaire à la surface du sol, afin de s'opposer au glissement de la masse rapportée; plusieurs éboulements de remblais n'ont pas eu d'autre cause que l'oubli de cette précaution (19).

Les talus étant dressés avec soin, c'est-à-dire présentant des surfaces et des arêtes régulières, avec l'inclinaison qui leur convient (7), on les recouvre généralement d'une chemise de $0^m,10$ à $0^m,15$ de terre végétale, déposée par tranches horizontales de $0^m,20$ de hauteur, pilonnées à la dame plate (fig. 10). Quand le glissement de cette chemise est à craindre, on prend la précaution de tailler en gradins la face du talus (12). Dans ce but, et avant de commencer les terrassements, toute la terre végétale provenant des déblais ou du sol d'assise des remblais, est relevée sur les côtés du chemin, et conservée pour servir plus tard au recouvrement des talus. On met aussi de côté les gazons découpés en prismes et tous les matériaux que l'on croit pouvoir utiliser ultérieurement.

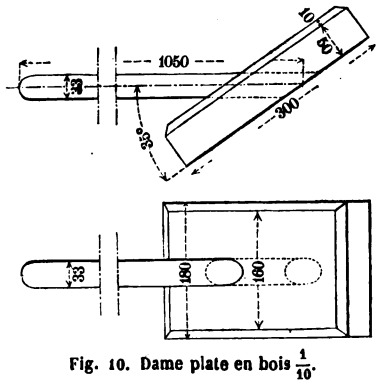

Fig. 10. Dame plate en bois $\frac{1}{10}$.

Bien qu'une tranchée soit ouverte dans la roche solide et inaltérable à l'air, il faut encore avoir soin de sonder, et de faire descendre toutes les parties ébranlées, qui pourraient se détacher après la mise en exploitation. Si la roche ne peut pas être taillée à pic, on se contente de former les talus par arrachements en redans ou échelons.

Nous décrivons plus loin (chap. III, § 1er) les procédés suivis pour ensemencer, gazonner et planter les talus.

7. **Inclinaison des talus.** — Il est impossible de tracer des règles générales pour fixer l'inclinaison des talus qui, dépendant essentiellement de la nature des terrains, peut se trouver comprise entre 0° et 90°, selon le cas.

Les données suivantes se rencontrent le plus généralement dans les constructions :

NATURE DES TERRAINS.	INCLINAISON.		
	Hauteur.	Base.	Degrés.
Roches non gélives.	quelconque	0	90°
Roches tendres.	3	1	71° à 72°
Sables et graviers.	$1\frac{1}{2}$	1	56° à 57°
Terres franches et légères. . .	1	1	45°
Argiles.	$\frac{1}{2}$	1	26° à 27°

Cette inclinaison varie aussi, à égale qualité de terrain, avec la profondeur des tranchées ou la hauteur des remblais. Sur certaines lignes, [Hainaut et Flandres (Belgique)], par exemple, on a réglé l'inclinaison des talus d'après la distance verticale entre la plate-forme et la surface du sol.

Ainsi de 1 mètre à 4 mètres les talus sont inclinés à $\frac{1}{1}$

4 — 8 — — $\frac{5}{4}$

8 et au-dessus — — $\frac{3}{3}$

Sur d'autres lignes on a adopté, en principe, des inclinaisons de $\frac{1}{1}$ pour les talus des tranchées et de $\frac{3}{2}$ pour ceux des remblais [Nord, Est (France), Hanovre] ; ailleurs, aux chemins Central et Sud-est suisses, notamment, cette dernière inclinaison a été appliquée à tous les talus.

En Prusse, on prend pour règle de donner aux talus des remblais, en argile ou en terre sablonneuse, $1\frac{1}{2}$ sur 1 ; à ceux en argile compacte, 1 sur 1 ; en pierre ou en roche, 1 sur $1\frac{1}{4}$; en-

fin aux talus des tranchées, l'inclinaison la plus forte que peuvent comporter la nature du terrain entamé et la sécurité de la circulation. Certains remblais, établis sur des terrains très-peu résistants, ont reçu des talus de 3 et 4 de base pour 1 de hauteur.

En général, l'inclinaison à 45° n'est admissible pour les glaises ou les terres ébouleuses que quand on les abrite sous des revêtements en pierre sèche. Avec la chemise en terre, qui est préférable sous tous les rapports, il est bon de dresser les talus des tranchées à $1\frac{1}{2}$ au moins sur 1.

On rencontre quelquefois des terrains qui, au premier abord, paraissent devoir se soutenir sous une inclinaison très-prononcée, mais dont la surface est promptement altérée par les influences atmosphériques. Il y en a d'autres, enfin, qui n'admettent aucune inclinaison, et conduisent à de grands travaux de consolidation; encore arrive-t-il souvent des accidents, des éboulements qui envahissent la voie et occasionnent des frais de réparation beaucoup plus élevés que ceux exigés par les précautions de premier établissement. Chaque cas particulier exige donc un examen préalable des exemples fournis par la localité, une étude attentive de la nature des talus et des dispositions à y appliquer.

8. **Dressement de la plate-forme.** — Pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, on dispose la plate-forme des remblais en pente de $0^m,03$, environ, de l'axe vers les côtés du chemin. Quelques ingénieurs, toutefois, ayant égard à l'âge des remblais, donnent, pour prévenir l'effet des tassements, plus marqué aux bords que vers le centre, une surélévation aux arêtes extérieures de la plate-forme. Mais, à notre avis, le dressement en dos d'âne de la plate-forme ne saurait être trop prononcé, et, par conséquent, il n'y aurait pas lieu d'appliquer cette surélévation. Le mélange du ballast et de la terre étant d'un effet très-fâcheux pour l'entretien de la voie, on fera bien de damer la plate-forme et de la dresser soigneusement avant de répandre le ballast.

En tranchée, le projet doit prévoir des fossés aussi profonds que possible. Il est également utile d'y dresser la couronne en pente de chaque côté de l'axe, et de ne laisser ni creux ni saillie en dessus ou en dessous du plan fixé par le profil. Dans les terrains de rochers, les cavités produites par les coups de mine, seront remplies avec des éclats de pierre.

Nous indiquerons au § v de ce chapitre les précautions à prendre pour préserver la voie de l'action des eaux.

9. **Dépôts et emprunts.** — Les emprunts ouverts à proximité du chemin de fer ou des voies publiques doivent laisser entre leur arête supérieure et la limite du terrain acquis pour le chemin de fer, ou le pied du talus des autres chemins, une distance de 1 mètre au minimum.

Le talus le plus voisin de la voie aura une inclinaison de 3 de base au moins pour 1 de hauteur; les autres talus, 1 de base au moins pour 1 de hauteur.

Les talus des dépôts se règlent comme ceux des remblais du chemin de fer.

Quant les chambres d'emprunt ont une grande longueur, on les divise souvent par des massifs transversaux ménagés de distance en distance.

Il y a de nombreux exemples de chambres d'emprunt où les eaux s'accumulent et transforment la fouille en marais insalubre. Nous rappelons plus loin (21) les prescriptions administratives qui se rapportent à ce cas. Afin d'en éviter l'application, le service de la construction fera bien de prendre, dès l'abord, toutes les mesures nécessaires pour l'écoulement des eaux.

En traitant de l'entretien des fouilles d'emprunts, nous indiquons également le moyen de les utiliser comme source de revenu pour l'administration du chemin de fer (21).

§ III.

ENTRETIEN DES TRANCHÉES.

10. **Nature des terrains.** — Les travaux d'entretien, d'assainissement et de consolidation des tranchées dépendent beaucoup de la nature du terrain traversé.

Quand le terrain est solide, résistant, l'entretien se réduit à de menus travaux ordinaires.

Si la tranchée est creusée dans une terre meuble, des sables, des roches désagrégées, on prendra, lors de l'établissement de la ligne, quelques mesures préventives contre l'éboulement des talus. Ces mesures nécessitent des travaux de consolidation quelquefois considérables, mais qui, une fois terminés, rendent l'entretien très-économique.

Comme nous l'avons dit plus haut, on rencontre des terrains paraissant, au premier abord, posséder tous les caractères d'inaltérabilité désirables, mais qui, sous l'action prolongée des influences atmosphériques, subissent des modifications, des détériorations de surface, auxquelles il faut remédier promptement, pour prévenir des accidents plus graves.

Nous empruntons à un ordre de service du chemin de fer du Nord français les indications suivantes, applicables dans les différents cas qui peuvent se présenter.

11. **Terrains de bonne qualité.** — « Ces terrains, qui résistent aux actions atmosphériques, peuvent être simplement ravinés par les eaux extérieures. Pour les préserver, il suffit :

« — De recueillir et faire écouler les eaux de la surface ;

« — De semer et planter les talus préalablement réglés.

« Du côté par lequel arrivent les eaux de surface, on établit un fossé avec revers (fig. 11), en lui donnant une pente en long de $0^m,01$ au moins. Selon que la disposition du terrain le permet, on conduit les eaux, soit en dehors de la tranchée, par une pente continue, soit dans les fossés de la tranchée au moyen de

cuvettes rampantes, en gazon, en maçonnerie ou en bois.

« Si le terrain est très-perméable, il sera prudent de garnir le fond du fossé d'un corroi en argile sablonneuse pour prévenir les infiltrations.

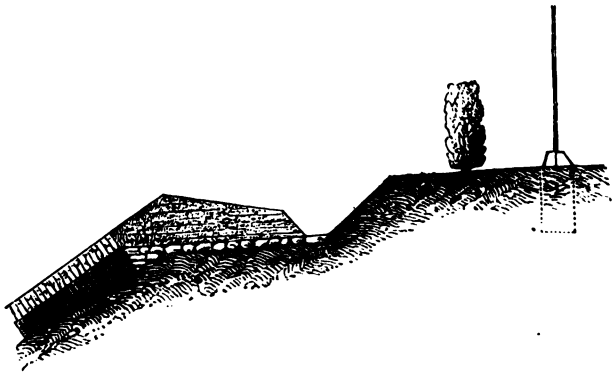

Fig. 11. Fossé en amont.

« Dans les tranchées à banquettes, il faut donner à celles-ci un revers incliné du côté des terres (fig. 12), assurer l'écoulement des eaux par des pentes longitudinales de 0m,02 au moins et des cuvettes rampantes au besoin, utiliser autant que possible celles des fossés de ceinture.

Fig. 12. Rigole en banquette.

« Il faut, par des soins assidus, tenir toujours les fossés et cuvettes parfaitement propres, afin d'éviter la formation des flaques d'eau, plus nuisibles encore que l'écoulement naturel des eaux de pluie.

« Les banquettes doivent être entretenues avec le même soin, et, pour rendre cet entretien plus facile, il peut être bon, dans beaucoup de cas, de les recouvrir avec des gazons posés à plat, ou avec un pavage en moellons, ou, enfin, en y provoquant le développement de plantes vivaces. »

12. **Terrains glaiseux ou argileux.** — « Les mêmes moyens doivent être appliqués quand les terres des tranchées sont de

nature un peu fluente, comme les argiles ordinaires. Il est encore plus nécessaire alors d'entretenir en parfait état les écoulements établis pour empêcher les eaux de s'arrêter et de *réduire en bouillie* les terres voisines.

« Quand la tranchée est ouverte dans des terres très-argileuses ou glaiseuses homogènes, les précautions qui précèdent sont indispensables, mais elles ne suffisent plus.

« Sous l'action du vent et du soleil, les terres de la surface perdent leur humidité naturelle et se fendillent en se desséchant; puis, quand viennent les pluies, elles absorbent par ces fentes plus ou moins d'eau, et se fendent ensuite plus profondément encore, quand le soleil agit de nouveau. Ces actions alternatives divisent la terre et causent ou préparent des mouvements graves.

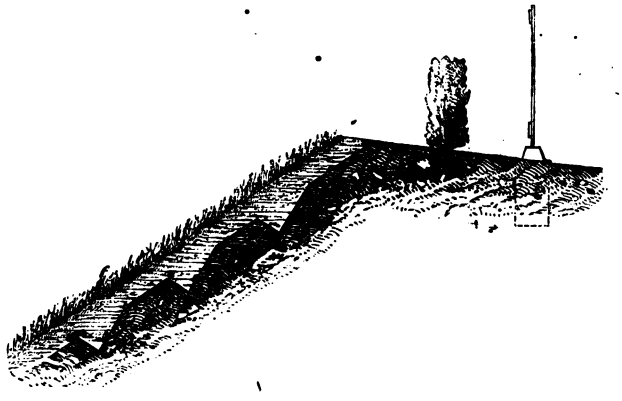

Fig. 13. Revêtement des talus.

« La gelée contribue à gonfler les surfaces et à les rendre moins résistantes, pendant qu'elle laisse toute action à l'eau absorbée qui a conservé sa liquidité; quand vient le dégel, tout coule et les talus sont à refaire.

« Pour éviter ces accidents, il faut cacher le terrain naturel sous une chemise qui le mette à l'abri des influences atmosphériques. On peut employer, pour faire cette chemise, toute espèce de terres légères qui ne puissent pas fluer ou être en-

traînées par les vents et qui soient propres à la végétation. Une épaisseur de revêtement de $0^m,25$ à $0^m,30$ suffit pour préserver le terrain naturel des influences atmosphériques, même de la gelée. Pour que ce revêtement fasse corps avec le talus, il convient de préparer celui-ci, en y creusant des sillons de $0^m,20$ environ de profondeur, présentant en long des inclinaisons de $0^m,15$ environ par mètre (fig. 13). Quand le terrain est ainsi préparé, on exécute la chemise par couches minces *damées avec le plus grand soin*. Les sillons en pente ont le double avantage de rendre plus sûre la liaison du revêtement avec le terrain naturel, et d'assurer un prompt écoulement des eaux de pluie qui pourraient tomber pendant l'exécution des travaux.

« Il est essentiel, du reste, que les travaux de cette nature soient menés avec célérité, pour éviter la détérioration du sol mis à vif.

« Un revêtement en pierre ou en briques de $0^m,25$ ou $0^m,30$ d'épaisseur, garni dans les vides avec de la terre légère ou du sable en guise de mortier pour abriter complétement la glaise, ou un revêtement en gazon, pourrait remplacer la chemise en terre; mais, en général, la dépense serait beaucoup plus considérable et le travail ne vaudrait pas mieux.

« La partie inférieure du talus, sujette à être baignée par l'eau, ne peut être efficacement protégée que par un perré (fig. 14). Il faudra donc, dans ce cas, se décider à revêtir en

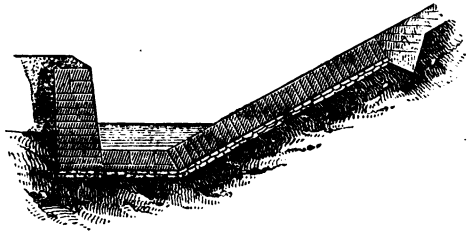

Fig. 14. Fossé avec perré.

moellons ou en briques, avec lit de pierrailles ou de cailloux, toute la section du fossé.

« La chemise en terre une fois faite, il convient de la protéger elle-même par des semis et des plantations.

« Ainsi, dans ce cas, les travaux peuvent se résumer comme suit :

« — Ecoulement de surface ;

« — Revêtement du talus au moyen d'une chemise en terre ;

« — Revêtement du fossé de la tranchée en maçonnerie sèche ;

« — Semis et plantations. »

13. **Terrains glaiseux avec couches perméables.** — « Le cas qui donne lieu aux accidents les plus graves, est celui que présentent les tranchées dans lesquelles, au-dessus des couches d'argile forte ou de glaise, se trouvent des couches perméables pouvant donner lieu à des écoulements ou même à des suintements à peine perceptibles.

« Le défaut d'homogénéité est le caractère immédiatement apparent de ces talus ; la perméabilité de certaines parties peut être aussi évidente, mais la présence de l'eau n'est pas toujours facile à constater ; d'abord, parce que les suintements ne sont pas toujours permanents, ensuite, parce que la quantité d'eau qu'ils donnent est quelquefois si faible, qu'ils sont à peine perceptibles à l'œil ou à la main.

« Pour constater l'existence de suintements, il sera bon d'observer les talus au lever du soleil, et d'avoir même la précaution de répandre sur le talus une légère couche de sable sec qui pourra plus facilement accuser l'humidité en la conservant. Du reste, le mieux est d'observer souvent, et avec soin, à mesure des fouilles, et quand on est parvenu à découvrir des suintements dans des couches déterminées, de conclure que des suintements semblables existent ou existeront partout où on retrouve les mêmes apparences, la même constitution de terrain. C'est dans les terrains comme ceux qui viennent d'être définis que se présentent, en général, les éboulements les plus considérables. L'eau du banc de suintement agit alors sur les glaises inférieures, comme il a été dit plus haut des eaux de pluie, pour le cas d'un talus homogène ; bientôt ces glaises ramollies se mettent en mouvement et entraînent avec elles les

terres placées au-dessus et souvent en masses extrêmement considérables. Il y a, dans ce cas, un travail spécial à faire pour empêcher les eaux de s'infiltrer dans les terrains et leur assurer un libre et prompt écoulement à l'extérieur. Ce travail, du reste fort simple, est de la plus haute importance.

« On ouvre dans le talus perméable, et dans le sens longitudinal, une rigole (fig. 15), qui pénètre de $0^m,10$ au moins dans la glaise et à laquelle on donne une pente longitudinale de $0^m,01$ au moins, en alternant les pentes toutes les fois que

Fig. 15. Rigole longitudinale sous revêtement.

cela est nécessaire. Dans cette rigole on établit un petit radier en briques simples, maçonnées au mortier hydraulique, puis on remplit la rigole de pierrailles, graviers ou cassons de briques, bien purgés de terre, en tas assez élevés pour dépasser un peu en hauteur la surface supérieure du banc perméable. On recouvre ce remplissage avec du gazon renversé ou, à défaut de gazon, avec des pierres plates, des briques ou des tuiles, pour empêcher la terre de pénétrer dans les interstices du gravier. Une largeur de $0^m,25$ à $0^m,30$ au fond des pierrées est presque toujours suffisante. Les parois se relèvent avec un fruit de $0^m,15$. Si les eaux étaient extrêmement abondantes, il faudrait augmenter les dimensions, ou mieux, ménager des vides de section suffisante dans la pierrée.

« A tous les points bas on établit des rigoles transversales faites dans le même système, avec pente de $0^m,05$ au moins, sur le terrain solide (fig. 16). Ces pierrées, destinées à amener les eaux à la surface du talus, débouchent dans de petites cu-

vettes maçonnées rampant le long du talus et aboutissant aux fossés (11).

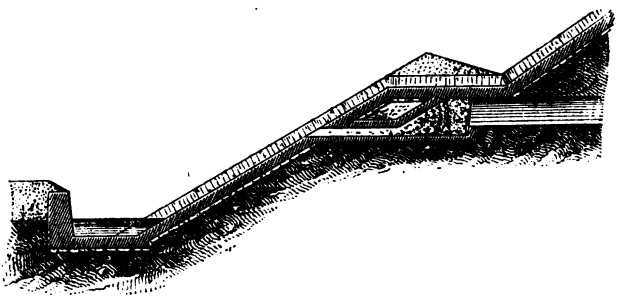

Fig. 16. Rigole transversale à découvert.

« Il vaudra mieux, généralement, établir les rigoles ou pierrées transversales sur le terrain ferme (fig. 17), suivant la pente du talus, pour les faire déboucher au pied de ce talus.

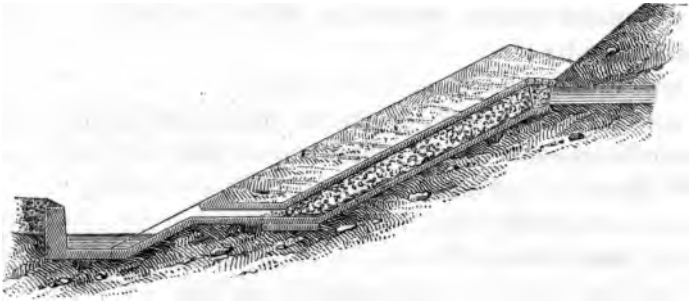

Fig. 17. Rigole transversale sous revêtement.

De cette manière les pierrées pourront servir à assainir les redans de surface, sur lesquels on établira plus tard la chemise en terre.

« Il peut arriver qu'outre le banc de suintement général, il y ait quelques suintements partiels, ou que quelques suintements de cette nature se présentent seuls dans un talus qui sans cela serait homogène. Tous les suintements partiels doivent donner lieu à un traitement semblable à celui qui vient d'être décrit et qui a pour objet essentiel de *recueillir* toutes les

eaux et de leur donner vers le *dehors un écoulement facile.*

« Quand on ouvre une tranchée, les suintements se présentent quelquefois sur une assez grande hauteur, mais, généralement, au bout de peu de temps ils se concentrent sur une zone très-peu épaisse à laquelle on applique les procédés décrits.

« Quand les eaux persistent à sortir du talus sur de grandes surfaces, il convient de faire, suivant la surface des talus, une pierrée générale ou espèce de filtre embrassant toute cette surface, et ayant, pour écouler les eaux recueillies, des pierrées de fond et transversales, comme celles décrites plus haut.

« Ce filtre général devra se combiner dans l'exécution avec des pierrées partielles comme celles décrites plus haut, s'il existe dans la masse générale du suintement, des filtrations plus importantes qu'il faut recueillir séparément.

« Le filtre pourra avoir $0^m,12$ à $0^m,15$ d'épaisseur et être recouvert d'un perré ou d'un revêtement en gazon de $0^m,30$.

« Tous ces travaux de drainage doivent remplir les conditions suivantes :

« — Etre établis sur un terrain ferme ;

« — Etre à une profondeur telle, que la gelée ne puisse pas atteindre les eaux (il suffit pour cela que l'arête supérieure soit à $0^m,20$ ou à $0^m,25$ au-dessous de la surface du talus).

« Il faut d'ailleurs que les pierrées aient un débouché suffisant, ainsi que nous l'avons dit, et qu'elles soient construites de manière qu'elles ne puissent pas s'obstruer.

« Les obstructions seront toujours indiquées par des filtrations apparentes à la surface des travaux. Quand on en constatera l'existence, il faudra faire les réparations nécessaires pour qu'elles disparaissent.

« Ce travail de drainage exécuté, on fera la chemise et le perré du fossé, comme il a été dit plus haut, en ayant soin d'établir autant que possible une banquette dans le talus, à l'aplomb des pierrées (fig. 15), pour en rendre la visite plus facile, en cas d'accident. Cette banquette devra d'ailleurs satisfaire aux conditions ordinaires. Les redans pour préparer le lit du revêtement devront être combinés de manière à rejeter autant que possible

les eaux dans les rigoles transversales, pendant l'exécution des travaux.

« Sur le revêtement en terre, on fera des semis et des plantations, en ayant soin d'éloigner les arbustes des pierrées, d'une quantité suffisante, pour que les racines ne puissent pas les disloquer.

« On ne mettra donc, dans une certaine zone au-dessus des pierrées, que des graines fourragères ou des plantes vivaces.

« Il est, du reste, bien entendu que les écoulements de surface devront être, dans ce cas, assurés avec le plus grand soin, ainsi qu'il a été dit, et combinés autant que possible de manière que les descentes d'eau soient les mêmes que pour les pierrées longitudinales. »

14. **Direction et entretien des travaux.** — « Les moyens d'assainissement décrits plus haut doivent être employés comme moyens préventifs, autant que possible.

« Lorsqu'on ouvre une tranchée dans des terrains de la nature de ceux dont il s'agit, il est très-important d'établir des pierrées longitudinales à mesure qu'on découvre les bancs de suintement. On complète le système par des galeries ou des écoulements de surface provisoires. Cette manière d'opérer rend les travaux d'assainissement très-peu coûteux, et a le grand avantage de ne pas exposer la glaise à être détrempée; par suite, de faciliter le travail de la tranchée et de donner de meilleurs terrains pour les remblais. En se préoccupant ainsi, dès l'origine, de l'assainissement, il est presque toujours possible de réserver sur place, à peu de frais, les terres non fluentes nécessaires pour la confection de la chemise à établir au-dessus de la glaise.

« Dans un chemin en exploitation, on a plus souvent à appliquer les assainissements, pour réparer les éboulements que pour les prévenir, et il est bon d'indiquer les précautions spéciales à prendre dans ce cas.

« Il y a d'abord un parti radical à prendre, c'est d'enlever complétement *toute* la masse ramollie ou disloquée qui a été mise en mouvement, même les parties de cette masse qui se-

raient au-dessous du fond de la tranchée ; *il est impossible, en effet, d'assécher convenablement les glaises ramollies.*

« On s'astreindra donc à enlever toutes les terres qui ont participé au mouvement; mais il ne faut commencer par là que si on peut le faire sans s'exposer à de nouveaux éboulements. S'il y a doute à cet égard, il vaut mieux commencer par décharger les parties de talus, qu'il faudra adoucir, dans tous les cas. Les terres de ce déblai seront retroussées pour servir, si elles sont de bonne qualité, à faire le remblai du pied et la chemise de la glaise mise à nu.

« En général, il conviendra de régler le travail d'assainissement de manière à dresser le talus définitif avec des pentes convenables, mais en conservant, autant que possible, les contours

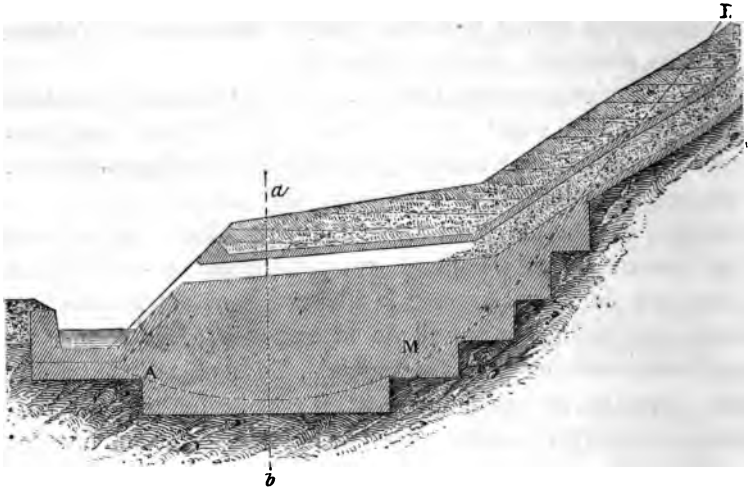

Fig. 18. Rigole transversale sur un mur en maçonnerie.

de l'éboulement. Les profils définitifs seront tracés partie en déblai, partie en remblai, pour trouver dans les terres franches du haut les remblais du bas, auxquels il conviendra de donner moins de 1 mètre d'épaisseur.

« On établira les pierrées longitudinales d'assainissement et les pierrées transversales ou rampantes de sortie des eaux sur le

terrain vierge mis à nu, et avec les précautions indiquées plus haut. Dans les cas de réparations, il conviendra presque toujours d'établir les pierrées transversales suivant la pente du talus, en ayant soin de n'en poser aucune partie en remblai. Si la surface de glissement AMB (fig. 18) descend au-dessous du fond de la tranchée, il sera nécessaire, pour faire déboucher les eaux au-dessus du fossé, d'établir la rigole transversale dans le bas, sur un petit mur maçonné de $0^{m},50$ d'épaisseur établi sur le terrain vierge (fig. 19).

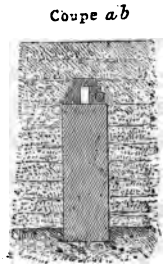

Fig. 19.

« Ainsi le travail sera fait dans l'ordre suivant :

« — Commencer par décharger, en retroussant les terres, le haut du talus de la chambre de l'éboulement suivant le profil définitif ;

« — Faire les assainissements qui pourront être achevés avant l'enlèvement de la masse détrempée ;

« — Compléter ces assainissements à mesure de l'enlèvement de cette masse ;

« — Rapporter rapidement et mettre en place les terres qui doivent régulariser le talus ou servir de chemise à la glaise.

« En laissant la tranchée élargie dans l'emplacement des éboulements, on rend le travail plus économique et plus sûr, et les réparations ultérieures beaucoup plus faciles.

« Dans tous ces travaux, la rapidité d'exécution est une grande garantie de succès et d'économie.

« Il ne suffit pas d'avoir établi convenablement :

« — Les écoulements d'eau de surface ;

« — Les revêtements pour couvrir la glaise ;

« — Les canaux d'assainissement ;

il faut encore entretenir tous ces travaux et leur conserver, par les soins les plus assidus, leurs fonctions respectives.

« Toutes les rigoles de surface doivent être maintenues propres et dans leurs pentes, de manière à éviter les flaques d'eau ou les infiltrations.

« Les revêtements perdraient leurs qualités s'ils étaient crevassés, discontinus ou amoindris dans leur épaisseur; il faut les surveiller avec soin, pour faire disparaître sans retard ces défauts, s'ils viennent à se produire. L'entretien des semis et des plantations est d'un très-bon effet pour prévenir les dérangements.

« Les pierrées ou rigoles d'assainissement couvertes ont pour objet d'assurer un écoulement aux eaux. Les obstructions intérieures seront évitées par le soin qu'on aura pris de n'employer que des matériaux bien purgés de terre, et d'empêcher la terre placée au-dessus de passer dans la masse. Si, malgré cela, des obstructions se produisaient, elles seraient accusées par des filtrations à la surface, et il faudrait y remédier sans délai en découvrant la pierrée, et rétablissant les parties défectueuses ou obstruées (sous ce rapport, la chemise en terre aura, sur les autres espèces de revêtements, l'avantage d'accuser plus sûrement les suintements).

« Il faudra avoir soin, pendant les gelées, de casser la glace à la sortie des rigoles transversales, aussi souvent que possible, pour que l'eau ne puisse pas être retenue à l'intérieur, par l'obstruction des issues. »

En résumé, l'action des eaux de sources, de cours d'eau ou de pluies est la cause la plus fréquente des difficultés que les ingénieurs éprouvent à maintenir en bon état le corps de la route et ses dépendances. Le chef de service ne saurait donc apporter trop de sollicitude à cet égard, les frais d'entretien de la ligne dépendant en grande partie des soins qu'on donne à cette question ; aussi doit-il veiller à ce que tous les fossés en général et les cours d'eau en contact avec le corps de la route, soient débarrassés, en temps voulu, de tous les objets qui pourraient en entraver le cours, tels que glaces, corps flottants, plantes aquatiques, dépôts, etc.

Il arrive souvent que les maires des communes traversées par la ligne font exécuter des travaux de curage de fossés et cours d'eau, pour lesquels le chemin de fer est imposé, proportionnellement au développement du cours d'eau sur son do-

maine. Ces travaux donnent alors lieu à des réclamations de payement, faites par les percepteurs à une époque où il n'est plus possible de constater les quantités de travail effectuées. Les agents du chemin de fer se tiendront donc au courant des décisions administratives prises sur cette matière dans la localité, et feront exécuter les travaux incombant à l'administration du chemin de fer, par des ouvriers attachés au service de la voie ou au moins sous leur direction.

15. **Perrés et murs en pierre sèche.** — Les tranchées sont quelquefois pratiquées dans des terrains meubles ou sableux, formés de roches désagrégées qui peuvent s'ébouler sous l'action des influences atmosphériques, ou de l'ébranlement produit par le passage des trains. Si, dans ce cas, la bonne terre est

Fig. 20. Revêtements en pierre sèche.

peu abondante et qu'au contraire on trouve la pierre à bon marché, comme dans certaines traversées de montagnes, on prévient les éboulements en consolidant la surface du talus au moyen de revêtements complets ou de murs en forme d'M, d'ogives ou d'arcades (fig. 20), en pierre sèche de $0^m,25$ à $0^m,35$ d'épaisseur. Les parties non garnies de pierres seront recouvertes de terre ou de gazon, comme nous l'avons vu plus haut (12).

Le pied du talus est, dans certaines tranchées humides, très-exposé aux dégradations. On le garnit donc de perrés (fig. 14) et quelquefois de murs maçonnés au mortier hydraulique dans lesquels il faut ménager des barbacanes. Au chemin de l'Ouest on admet que, jusqu'à la hauteur de $1^m,50$ au-dessus de la plate-forme des terrassements, il convient de faire des murs en pierre sèche, et qu'au delà de cette hauteur il est préférable de

les faire avec du mortier, mais en leur donnant alors une épaisseur moins considérable. Les figures 21, 22, 23, 24 indiquent

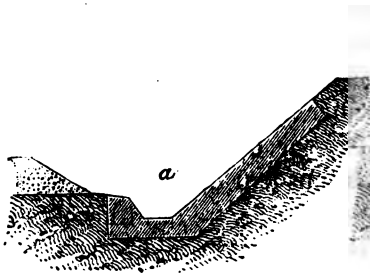

Fig. 21. Soutènement des talus.

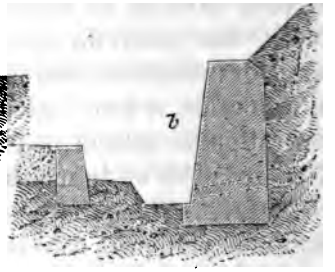

Fig 22. Soutènement des talus.

les principales dispositions adoptées suivant l'étendue du terrain disponible. On soutient quelquefois le pied des talus par un double revêtement, le premier en pierre sèche, l'autre en maçonnerie (fig. 24). Les eaux du talus filtrent à travers le premier revêtement, et s'écoulent dans le fossé par des barbacanes traversant le mur en maçonnerie. Dans certaines circonstances où la pression des terres était considérable, on a été obligé de donner à ces murs une forte épaisseur, d'augmenter leur sta-

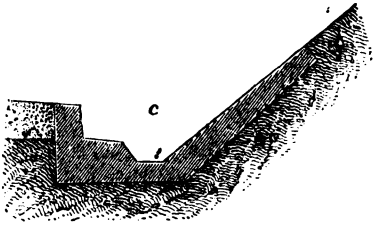

Fig. 23. Soutènement des talus.

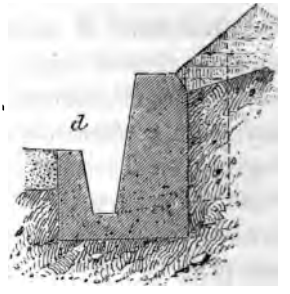

Fig. 24. Soutènement des talus.

bilité au moyen de contre-forts en gravier, pierre sèche ou maçonnerie; de construire des épis et même de véritables voûtes dont l'axe est perpendiculaire à la voie.

Les perrés sont exécutés avec des pierres plates bien litées, des moellons de carrière ou enfin des pierres trouvées à la sur-

face du sol, ayant au moins 0m,21 de queue. On les pose sur les talus bien régalés, par lignes horizontales, et autant que possible à joints recoupés. Ces joints sont remplis de débris de pierres et de mousse.

Sur la ligne de Wissembourg on a établi comme suit le prix de 1 mètre cube de maçonnerie en pierre sèche :

		fr.	fr.
Moellons, compris déchets, transportés au lieu d'emploi	1m3,15 à	4,13	4,75
Approche et manœuvre.			
Maçon	6h à. .	0,20	1,20
Manœuvre	4 à. .	0,15	0,60
Prix brut			6,55
Faux frais, 5 p. 100			0,32
			6,87
Bénéfice de l'entrepreneur, 10 p. 100			0,69
Prix d'un mètre cube de maçonnerie sèche			7,56

Sur les chemins prussiens, les dépenses par mètre carré ont été ainsi calculées :

	fr.
0m3,21 de moellons à 4 fr. 25	0,89
Main-d'œuvre, mousse, outils, etc.	0,44
Prix brut de 1m2 de perrés	1,33

Enfin, sur la ligne de Saint-Dizier à Gray, le prix de la maçonnerie en pierre sèche à joints incertains s'établissait de la manière suivante :

	fr.
Moellons bruts et déchets, 1m3,10 à 4 fr. 50	4,95
Main-d'œuvre, mousse, pierres pour joints :	
$\frac{1}{3}$ de journée de maçon	1,33
$\frac{1}{3}$ de journée de manœuvre	1,00
Prix brut	7,28
Faux frais et bénéfices, 15 p. 100	1,09
Prix du mètre cube	8,37

16. **Drainage.** — Un talus glaiseux peut être également bien asséché en établissant, sur toute sa surface, des drains en écharpe plus ou moins inclinés, selon l'importance des suintements, et en réunissant leurs eaux dans des collecteurs placés en dessous des fossés ou de la plate-forme. Au chemin de fer de l'Ouest, on a établi des drains longitudinaux avec pente et contre-pente, au moyen de tuyaux de $0^m,03$ de diamètre, espacés de 5 mètres environ dans le sens de la hauteur des talus ; à tous les points bas, on a réuni les eaux dans des tuyaux débouchant à la surface du talus, où elles sont reçues par des cuvettes rampantes en gazon ou en maçonnerie ; de cette manière on peut surveiller facilement l'état de chaque file de drains. Il va sans dire que les talus drainés sont recouverts de bonne terre et ensemencés ; mais on fait bien de s'abstenir de les planter, la végétation des racines pouvant déranger ou obstruer les tuyaux.

Les drains se placent généralement au fond de saignées plus ou moins profondes ; on les recouvre de pierrailles lavées, puis de terre végétale. Il est bon de garnir les joints des tuyaux avec de la mousse, pour éviter l'obstruction des drains.

17. Nous allons donner, comme cas particuliers, quelques exemples de consolidation de talus de tranchées, exécutée dans la période d'entretien du chemin.

Tranchée de Soultz. — On trouve dans le *Traité élémentaire* de M. Perdonnet (t. I, p. 411) la description des travaux exécutés pour arrêter le mouvement des masses de terrains

Fig. 25. Remaniement de terrain éboulé.

ébranlées par l'ouverture de cette tranchée ; nous croyons néanmoins devoir ajouter quelques explications essentielles, pour compléter les indications de l'ouvrage précité.

Quand une portion du sol prend un mouvement qui paraît de-

voir continuer, il vaut mieux se résoudre à changer son assiette de base. A Soultz, dans la partie de la tranchée où le banc de glaise ne plongeait pas sous la plate-forme (fig. 25), on attaqua le massif ébranlé, par tranches de 5 à 8 mètres de longueur (suivant l'axe de la ligne) et sur toute la profondeur de l'éboulement, en mettant de côté la bonne terre pour être réemployée, et en découpant le banc de glaise solide par banquettes de 2 mètres de largeur, inclinées vers les terres ; à l'amont de chaque banquette, on ménagea une rigole empierrée, conduisant

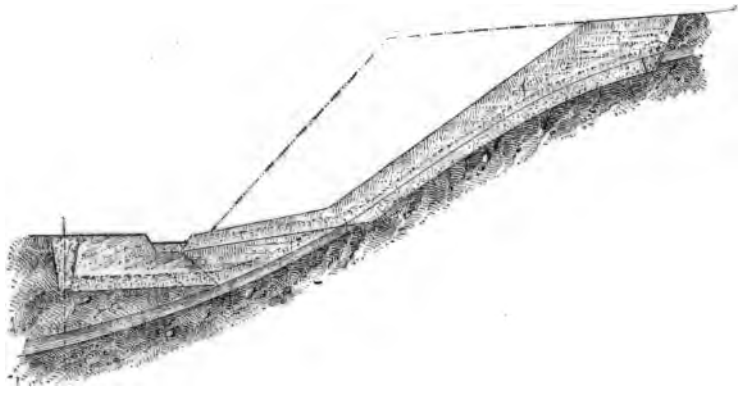

Fig. 26. Filtre sous le talus et rigole en dessous de la plate-forme.

les eaux de cette partie de la surface dans des rigoles de fond, normales au fossé de la tranchée.

La glaise extraite des banquettes et rigoles étant rejetée et mise en dépôt, la bonne terre *seule* fut rapportée sur les banquettes, jusqu'à la hauteur générale du terrain.

Dans la section de la tranchée où le banc de glaise plus incliné plongeait sous la plate-forme, et occasionnait des mouvements jusque sous la voie, il fallait ménager aux eaux lubréfiant l'argile un écoulement convenable.

Pour cela, on creusa d'abord une rigole longitudinale en amont, qui verse ses eaux dans une rigole rampante débouchant dans le fossé du pied du talus. Quant aux eaux traversant

le massif rapporté, elles filtrent sur un matelas de gravier répandu à la surface du banc de glaise jusqu'au-dessous du fossé, et communiquant de loin en loin avec un caniveau creusé dans l'axe de la plate-forme sur toute la longueur de la tranchée. La figure 26 montre la coupe de la tranchée suivant l'un de ces caniveaux.

Tranchée de Clamart. — Cette tranchée, que l'on rencontre sur la ligne de Paris à Rennes, est percée dans un terrain formé de trois couches superposées ; à la base se trouve le tuf, paraissant très-solide au premier abord, mais ne tardant pas, sous l'action des influences atmosphériques, à se désagréger ; au-dessus, vient une couche de marne que les effets des gelées, du dégel et de la pluie rendent fluente. En se délayant, cette couche commence à couler, entraînant avec elle la couche supérieure formée de terre meuble perméable.

Pour arrêter ces désordres, il suffisait de consolider le pied et la surface des talus. On construisit donc, sur toute la hauteur du tuf, un mur partie en maçonnerie à bain de mortier, partie en pierre sèche (fig. 24) ; le talus des deux couches supérieures fut revêtu d'une chemise en terre végétale fortement pilonnée, semée de graines fourragères et plantée d'acacias, d'épine-vinette et de saule-marsault.

Fig. 27. Tranchée consolidée par des murs de soutènement et des voûtes renversées.

Comme nous l'avons dit, les murs de soutènement peuvent varier un peu de forme et d'épaisseur. Quand la pierre est abondante, on les exécute en maçonnerie sèche d'une épaisseur convenable ; dans le cas contraire, les murs sont plus minces, mais maçonnés à mortier.

Tranchée de Blisworth. — Cette tranchée fait partie du chemin de Londres à Bir-

mingham (fig. 27). Elle a rencontré, vers le milieu de sa profondeur, une couche de calcaire solide de $7^m,60$ d'épaisseur supportant, d'une part, une couche de terre meuble et reposant, d'autre part, sur un banc d'argile de 6 mètres.

Ce dernier banc, sous la pression des terrains supérieurs et par l'action de l'atmosphère, se désagrégeait et menaçait de faire écrouler toute la tranchée et ses abords. Pour y remédier, on eut recours à une maçonnerie en moellons, élevée jusqu'à la base de la couche calcaire; ce mur fut consolidé au moyen de contre-forts, distants les uns des autres de 6 mètres, et reliés à ceux du talus opposé par des voûtes renversées passant sous la voie.

En arrière de ces murs on pratiqua, au contact du banc d'argile, des drains débouchant dans les barbacanes ménagées dans la maçonnerie.

La couche supérieure fut déblayée sur une largeur de $2^m,75$; ce déblai forma banquette sur le banc de calcaire, et soulagea d'autant la couche d'argile et le mur de soutènement.

Tranchées de Morcerf et Guérard. — La construction de la ligne de Paris à Coulommiers a traversé, entre Morcerf et Guérard, des terrains marneux aquifères, qui ont nécessité des travaux de préservation et de consolidation très-intéressants.

Ainsi, à l'entrée de la tranchée, là où n'étaient à craindre que des détériorations de surface, on a pratiqué à la crête du talus une rigole destinée à recueillir les eaux des terres dominant la tranchée (fig. 28); à tous les points bas de cette rigole un écoulement a été donné aux eaux par des caniveaux en planches de $0^m,15$ d'ouverture, placés à fleur des talus et reposant dans une enveloppe de mortier hydraulique de $0^m,05$ à $0^m,06$ d'épaisseur, qui doit remplacer l'effet des planches, quand celles-ci seront détériorées par le temps. Ces caniveaux sont faits par portions de $1^m,50$ de longueur, les planches de côté simplement clouées sur celle du fond, leur écartement supérieur maintenu par de petits tasseaux cloués; on a pris la précaution de goudronner les joints.

Ces caniveaux descendent jusqu'au pied du talus, garni, ainsi

que le fond du fossé et la paroi qui soutient le ballast, d'un perré en pierre sèche.

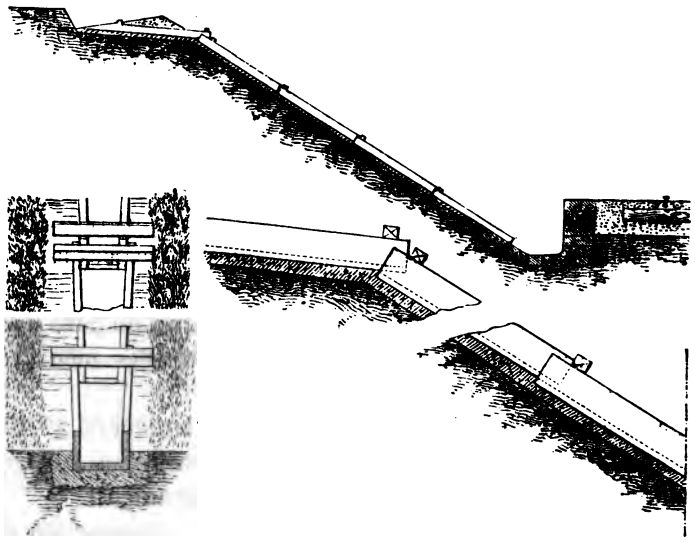

Fig. 28. Cuvette rampante en béton et caniveau en planches.

Le talus est recouvert de bonne terre pilonnée et semée de luzerne.

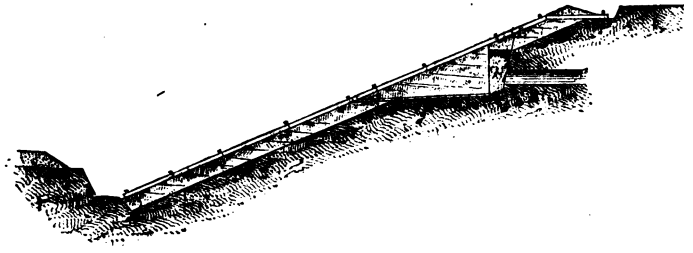

Fig. 29. Application du drainage et des revêtements à la consolidation des talus.

En pénétrant plus avant dans la tranchée, le travail a mis à nu un banc de suintement qui détériorait les surfaces. Pour y porter remède, on a décapé le talus, en déposant à proximité les terres désagrégées, pour les reprendre ultérieurement; les

couches aquifères ont été coupées à pic, l'entaille prolongée jusque dans le terrain imperméable (fig. 29). Au fond de la saignée on a placé un ou deux tuyaux de drainage, puis de la blocaille. A chaque point bas de la saignée longitudinale, un tuyau de drainage transversal, quelquefois deux, côte à côte, amènent les eaux de la saignée à la surface du talus, où elles coulent dans des caniveaux rampants en bois et mortier hydraulique. Après avoir protégé la tranchée par une rigole de crête gazonnée ou, mieux encore, garnie d'un bon corroi d'argile, on a replacé, sur le talus, les déblais provenant du décapage, le tout recouvert de terre végétale bien pilonnée et ensemencée de luzerne.

Dans la partie la plus profonde de la tranchée, la base des talus est creusée à pic dans un banc d'apparence solide, mais qui se désagrége insensiblement par l'effet des gelées et dégels successifs; l'action de ces détériorations se traduit par des ébranlements très-considérables.

Pour éviter les dépenses assez importantes qu'eût occasionnées la construction d'un mur destiné à masquer cette couche, on s'est contenté de placer, de distance en distance, des épis en maçonnerie à joints perdus, traversés par des barbacanes; immé-

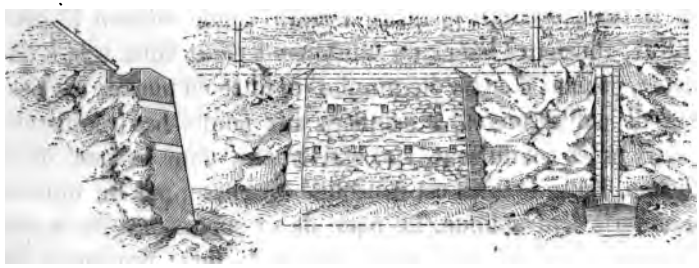

Fig. 30. Epis en maçonnerie dans une tranchée.

diatement au-dessus des épis une rigole reçoit les eaux du talus; celles des terrains dominant la tranchée sont recueillies par une rigole de crête, le tout étant d'ailleurs traité comme les points précédemment décrits (fig. 30).

Cette disposition sera probablement insuffisante pour maintenir les talus en état, dans les intervalles qui séparent les épis les uns des autres.

Sur d'autres points où les talus étaient éboulés, les travaux de consolidation ont pris encore plus d'importance.

Le talus, lors de la construction, avait le profil ABCD (fig. 31); à la suite de quelques jours pluvieux il prit la forme AHGFE, de telle sorte que le pied des terres coulées avait franchi le fossé et envahi la voie qu'il menaçait d'interruption.

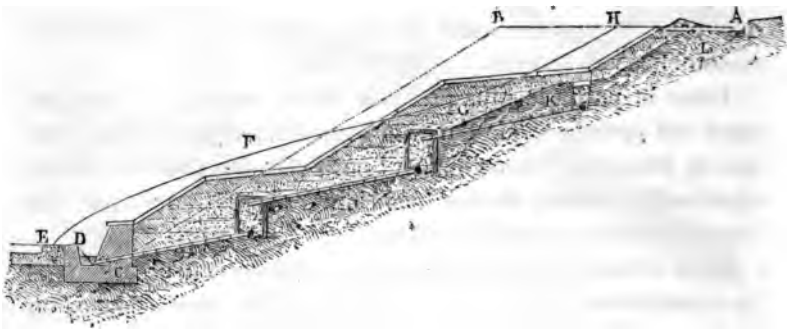

Fig. 31. Réfection et assainissement d'un talus éboulé.

Pour arrêter le désordre, les terres éboulées ont été enlevées, puis le talus découpé jusqu'au terrain solide suivant le profil LKJI. Plusieurs bancs de suintement étant ainsi mis à découvert, chacun d'eux a été muni d'un filtre en pierres cassées, garni de paillassons. Des saignées aux points bas réunissent les eaux et les conduisent, successivement, dans le fossé de la tranchée. Enfin le talus est consolidé à sa base, par un mur en maçonnerie hydraulique. Le reste de sa surface est recouvert d'une chemise faite avec un mélange de terre provenant de l'éboulement et de bonne terre d'emprunt; cette chemise a été pilonnée par couches horizontales. Enfin on a semé sur toute la surface du talus de la graine de luzerne.

On trouvera dans le chapitre III tous les détails relatifs aux travaux de semis, de gazonnement et de plantation des talus dont il est question dans le cours de ce chapitre.

§ IV.

ENTRETIEN DES REMBLAIS.

Causes de détérioration. — Ce que nous avons dit relativement à la nature des terrains en tranchées et à l'entretien de leurs talus, s'applique également aux remblais. Cependant, comme on est maître de composer le corps d'un remblai avec des matériaux convenables, provenant d'emprunts bien choisis, et de rejeter les terres extraites d'une mauvaise tranchée, les dérangements des remblais sont moins graves que ceux des tranchées. Ces dérangements peuvent provenir de trois causes que nous allons examiner successivement :

— Défaut de résistance du sol sur lequel repose le remblai ;

— Mauvaise qualité des matériaux ou exécution défectueuse du remblai ;

— Action des eaux baignant les talus.

18. **Remblais sur sol compressible.** — Les divers moyens dont dispose l'ingénieur pour asseoir un remblai sur un sol de résistance insuffisante peuvent se résumer ainsi : assécher le sous-sol ; enlever la matière compressible ; faire une base artificielle avec des fascines, des pieux, ou des puits remplis de matériaux résistants ; élargir la base d'appui du remblai ; composer le remblai de matériaux très-légers ; enfin surcharger le remblai jusqu'à ce qu'il atteigne la solidité voulue. Tous ces moyens ont été employés soit isolément, soit combinés entre eux. Il ne rentre pas dans notre cadre de les discuter, et l'ingénieur chargé de la construction devra étudier la méthode la plus économique et la plus sûre pour donner aux remblais une base inébranlable.

Dans tous les cas, assécher le sous-sol aussi complétement que possible, constitue le premier moyen à employer. C'est ainsi qu'ont été consolidés : le remblai de Chatmoos (Liverpool à Manchester), asséchement, fascinages et remblai léger ; celui de

Hattenhofen (Munich à Augsbourg), asséchement, et consolidation du sous-sol par des troncs de pyramides remplis d'argile compacte ; celui de Rentershofen (Augsbourg à Lindau), d'une hauteur de $52^m,85$ reposant sur une couche de tourbe de $3^m,60$ d'épaisseur, au point de partage de deux petites vallées latérales.

Quand on n'a pas pris la précaution de donner aux eaux du sous-sol un écoulement suffisant avant d'exécuter les travaux, le remblai s'enfonce, s'étend en tous sens et absorbe une masse de terre très-considérable (remblai de Riedseltz, ligne de Strasbourg à Wissembourg — de la Meance près Provins, ligne de Mulhouse) ; quelquefois il amène des désordres en soulevant le sol des propriétés voisines. On peut trouver avantage, dans ce cas, à faire l'acquisition de deux zones latérales, et à y rapporter des remblais qui font équilibre au remblai principal.

19. **Remblais défectueux.** — C'est le cas qui donne les plus fréquentes occasions de travaux de réparation ou de consolidation, car il résulte presque toujours de la rapidité d'exécution, ou du désir des ingénieurs d'utiliser les terres extraites des tranchées, ou enfin des circonstances atmosphériques pendant lesquelles le remblai a été construit.

Pour l'éviter, il faut faire un choix dans les déblais, ne pas mélanger les terres de natures différentes, ne pas former les parties extérieures du remblai avec de l'argile ou de la glaise que les pluies délayent ; suspendre les travaux pendant les grandes pluies persistantes ; ne pas enfouir dans le corps du remblai des blocs de terre gelée ; assurer enfin aux eaux renfermées dans le remblai ou s'y accumulant un écoulement facile. L'omission de ces mesures préventives a eu quelquefois de fâcheuses conséquences, et les travaux que l'on a dû exécuter pour en empêcher le retour ont pris, dans certains cas, des proportions considérables. Les exemples suivants peuvent en donner un aperçu.

Remblai de Falaise. — A l'embranchement de Falaise, sur la ligne du Mans à Mézidon, il existe, près de Falaise, un remblai de 12 mètres de hauteur, assis sur un sol moitié glaiseux, moitié graveleux, en pente très-roide.

En établissant ce remblai, on ne prit pas la précaution de tailler le terrain en gradins, comme nous l'avons dit plus haut

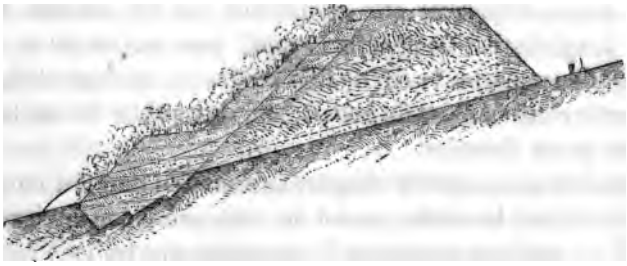

Fig. 32. Reconstruction d'un remblai éboulé.

(6); en outre, un petit aqueduc construit sous le remblai s'écroula et mit obstacle à l'écoulement des eaux; le pied du remblai ne tarda pas à se détremper, à s'affaisser en fluant vers le bas du vallon, le talus d'aval prenant la forme indiquée par la ligne ondulée de la figure 32.

Pour rétablir les choses en état, on commença par reconstruire l'aqueduc et y déverser les eaux réunies au moyen d'un fossé ménagé au pied du talus d'amont (fig. 33). Alors on mit en dépôt les terres écroulées; au pied de l'éboulement fut creusée une fouille de 10 mètres de largeur disposée en gradins, comme

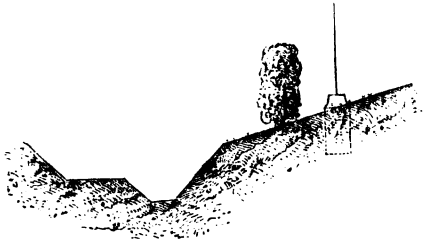

Fig. 33. Fossé au pied du talus d'amont d'un remblai.

le montre la figure 32; on y rapporta par couches pilonnées les terres mises en dépôt, puis on reforma le talus du remblai en le divisant par des banquettes inclinées, afin de ménager aux

eaux de pluie un écoulement rapide. La surface du talus et des banquettes fut plantée de brins d'osier qui ont pris rapidement racine; aujourd'hui le remblai est parfaitement assis. Nous ferons remarquer que ces travaux ont été exécutés pendant l'exploitation du chemin et que, pour maintenir la voie en état de supporter la circulation des trains, on était obligé de rapporter constamment du ballast, afin de combler le vide laissé par les terres éboulées.

Nous indiquons dans le chapitre suivant (60) l'un des moyens qui réussissent le mieux, quand on veut consolider un remblai éboulé en partie et maintenir la circulation des trains.

Remblais de la Main-Weser-Bahn. — Les remblais formés avec de l'argile subissent souvent des affaissements, par suite

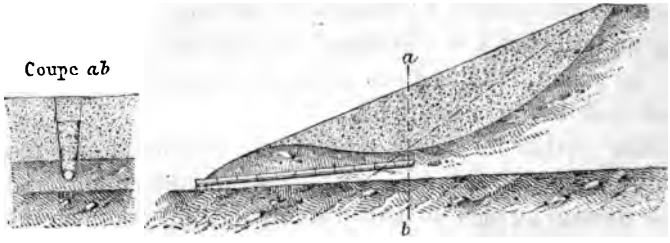

Fig. 34. Drainage d'un remblai.

de l'introduction de la pluie ou de l'humidité du sol sur lequel ils reposent.

Deux remblais importants de la ligne du Main au Weser furent exécutés et poursuivis, forcément, par un temps de pluie; dans le cours des travaux survinrent des glissements dont il ne fut pas possible de relever les masses, et qu'il fallut recouvrir de nouveaux remblais; ce qui se fit, en presque totalité, avec du sable. Il résulta de ce concours de circonstances, que le pied des talus fut limité par l'argile, dont la présence empêcha l'assèchement des parties remblayées en dernier lieu (fig. 34).

Ces talus ont été traités et parfaitement assainis par un drainage complet. Dès que l'on fut à peu près certain que les grands mouvements étaient arrêtés, on pratiqua des saignées

inclinées, partant du pied des talus, et poussées jusqu'au noyau central du remblai. Ces saignées, garnies, au fond, d'un tuyau, les joints enveloppés de mousse, furent comblées avec les déblais qui en provenaient. En cours d'exécution, des tassements ultérieurs annulèrent l'effet des premiers drainages ; pour rendre aux saignées leur efficacité, on recouvrit les tuyaux de pierrées de $0^m,50$ à $0^m,75$ de largeur sur $1^m,25$ à $1^m,50$ de hauteur (fig. 34, coupe *ab*).

Les drains ainsi établis ont donné des quantités d'eau considérables. Leur longueur est très-variable et atteint jusqu'à 45 mètres, leur espacement dépendant des circonstances locales. Quand le terrain était difficile à dessécher, la distance des drains entre eux ne dépassait pas 5 mètres ; si, au contraire, la masse renfermait du sable, on pouvait, sans inconvénient, pratiquer les saignées à 15 mètres les unes des autres.

Remblai de Villiers. — A la suite de plusieurs jours de pluie, le remblai de Villiers (ligne de Paris à Mulhouse), d'une

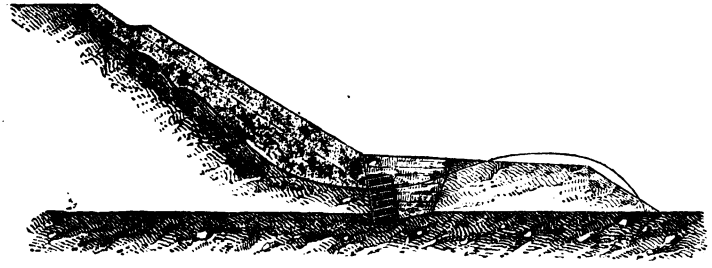

Fig. 35. Assèchement de remblai par filtre longitudinal au pied du talus.

hauteur de 8 mètres en moyenne, s'était éboulé sur une longueur de 160 mètres environ. Le pied de son talus, du côté de la voie descendante, établi primitivement à 18 mètres de l'axe, se trouvait transporté à plus de 35 mètres sur certains points (fig. 35). L'éboulement fut laissé en place, mais on pratiqua, au pied de l'ancien talus, une petite tranchée au fond de laquelle on établit une murette en pierre sèche, formant filtre, qui débouche dans des rigoles transversales ; la tranchée fut rem-

plie avec les terres pilonnées, et la surface du talus rétablie au moyen de ballast rapporté.

Ces travaux de consolidation et de restauration peuvent s'évaluer comme suit :

Terrassements.

Déblai de terre marneuse, à 2 jets de pelle, avec transport à 10 mètres, pour la tranchée longitudinale. . . .	1 600^{ms}	à fr. 0,80	fr. 1 280,00
Déblais à 1 jet de pelle, pour rigoles transversales.	288	0,70	201,60
Déblais de terre, pour règlement de profils, avec transport à 50 mètres. . . .	380	0,60	228,00
Déblai de fossé.	24	0,30	12,60
Remblai, pilonnage, reprise, etc	1 615	0,40	646,00
Règlement du talus.	750	0,15	112,50
Total des terrassements.			2 481,20

Maçonnerie à sec.

Perrés formant filtre, joints remplis de ballast, fournitures et main-d'œuvre.	246,60^{m3}	à fr. 6,00	fr. 1 478,40
Perrés des rigoles transversales.	42,50	6,00	255,00
Total de la maçonnerie. . . .			1 733,40
Fournitures de bourrées	80^{m3}	à 0,15	12,00
Dépenses imprévues.			373,40
Dépense totale.			4 600,00

Ce procédé nous paraît plus coûteux que le précédent, tout en s'appliquant à un cas semblable.

Remblais de Sourbourg et des Tourbières (ligne de Wissembourg). — Le premier, d'une hauteur de 4 mètres en moyenne, construit avec des terres argileuses congelées, repose sur le sol d'une prairie très-humide. Quelque temps après la mise en exploitation, la glaise se délayant sous l'action de l'eau renfermée dans le corps du remblai, et de la pluie qui pénétrait par les gerçures de la plate-forme, le talus du côté de

la première voie s'affaissa et prit la forme indiquée figure 36, l'éboulis atteignant l'extrémité des traverses.

Pour rétablir le remblai en bon état, on pratiqua des tranchées perpendiculaires à l'axe de la ligne, sur une profondeur de 1 à 2 mètres, selon les circonstances; au fond, deux fascines remplies de gravier, placées l'une à côté de l'autre, puis une troisième fascine placée sur les deux premières ; le tout recouvert de terre pilonnée par tranches horizontales.

Ces travaux d'assainissement terminés, on releva les parties éboulées et l'on garnit le pied du talus d'un cavalier de 2 mètres de hauteur et 3 mètres de largeur, sous lequel passait le prolongement des saignées d'asséchement.

La dépense de ces consolidations s'appliquant à 4 600 mètres de talus s'est élevée à 8 063 fr. 90 c.

Le remblai des Tourbières, comme l'indique son nom, traverse un terrain sensiblement horizontal, renfermant une couche de tourbe de 1 mètre à $1^{m},80$ d'épaisseur. Ces tourbières, depuis longtemps en exploitation, présentent des alternances de fouilles comblées par la découverte des parties exploitées, et de parcelles où la tourbe n'est pas encore extraite. Le remblai, qui a une longueur de 2000 mètres, avec une hauteur variable

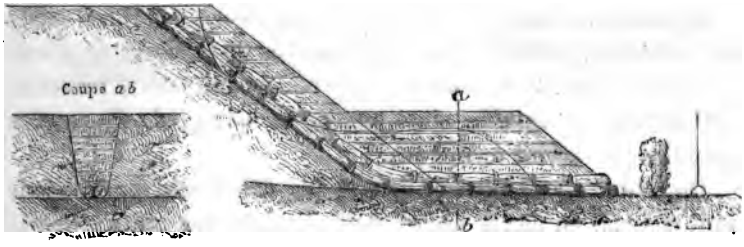

Fig. 36. Asséchement de remblai par drainage de talus et consolidation par contre-fort.

de 3 mètres à $6^{m},45$, se trouva en plusieurs points sur les limites des excavations remblayées ; il en résulta donc des différences de résistance dans sa base d'appui, qui se traduisirent par des affaissements de talus, facilités encore par l'absorption de l'humidité du sol à travers l'argile sablonneuse constituant

le remblai. On traita ces éboulements par des drainages analogues à ceux du remblai de Sourbourg, mais sans addition de contre-fort (fig. 37).

Ces travaux comprenaient :

1° Surface de talus relevés, pilonnés sur 2 mètres d'épaisseur et drainés. . . .	3 562^{m2}	
2° Surface de talus drainés sans relevage.	1 000	
Surface totale.		4 562^{m2}

La dépense totale de ce travail a été de 4 240 fr. 41 c., soit 1 fr. 93 c. par mètre carré.

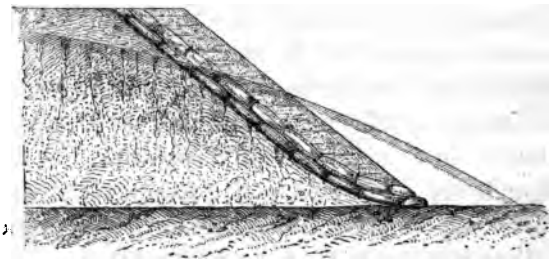

Fig. 37. Consolidation de remblai par drainage de talus.

Remblai de Morcerf. — Nous avons décrit (17) les effets qui s'étaient produits dans les tranchées de la ligne de Paris à Coulommiers. Sur la même ligne et à la suite de la tranchée de Guérard, le remblai situé près de la station de Morcerf a subi des altérations analogues.

On crut d'abord pouvoir arrêter les désordres, en construisant des épis en pierre sèche, disposés dans des puits blindés, creusés dans les parties éboulées ; mais ces épis, n'ayant aucun point d'appui solide, n'ont pas tardé à suivre la marche générale de la masse.

Cet insuccès engagea les ingénieurs à adopter la méthode des assainissements et des contre-forts, dont nous avons déjà donné quelques exemples.

Le remblai, après les dérangements, avait pris la forme in-

diquée par la ligne courbe EFGH (fig. 38). L'éboulement fut attaqué par le pied au moyen de tranchées successives blindées et poussées jusqu'au pied de l'ancien talus. En ce point on dirigea parallèlement au chemin de fer une tranchée dans laquelle on établit un tuyau de drainage recouvert par un filtre de pierres cassées enveloppées de tous côtés par des paillassons pour empêcher l'introduction des terres dans le filtre ; puis on construisit au pied de l'éboulement, pour arrêter tout mouvement ultérieur, un cavalier formé de couches horizontales de bonne terre provenant d'emprunt, mélangée aux terres du remblai ; chaque couche fortement pilonnée à la dame plate.

Le cavalier MNO étant parvenu au tiers de la hauteur du remblai, on refit le talus primitif en le raccordant avec la plate-forme, suivant la ligne BQ, au moyen de terres pilonnées.

Sur quelques points le remblai ne se trouva pas assez consolidé, et bien que le contre-fort inférieur n'ait subi aucun mou-

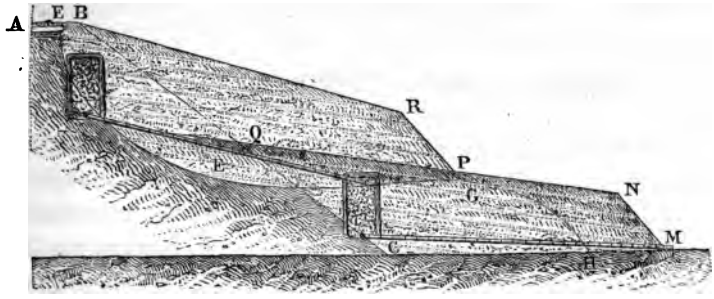

Fig. 38. Consolidation de remblai par drainages longitudinaux et contre-forts.

vement, la face BQ donna des signes de tendance au gonflement.

On y appliqua un remède analogue à celui qui a été employé au pied du talus : un second filtre communiquant avec le premier, une nouvelle banquette BRP ; par ce moyen le remblai fut parfaitement consolidé.

Il est bien entendu que tous les filtres longitudinaux étaient disposés avec pentes, contre-pentes et écoulement des eaux à l'extérieur des banquettes.

20. **Action des eaux.** — Les eaux baignant le pied ou la surface des talus peuvent également produire des désordres dans un remblai. Quand il est impossible de faire évacuer les eaux ou de soustraire les talus à leur action, il faut construire

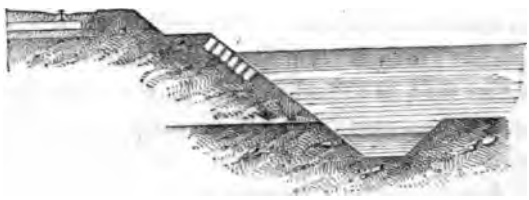

Fig. 39. Revêtement de remblai baigné par les eaux.

ces remblais en matériaux bien dépouillés d'argile et à plus forte raison de glaise; de plus, garnir les talus de perrés ou de gazonnements, principalement à la hauteur du niveau que les eaux peuvent atteindre et conserver pendant un certain temps. La figure 39 indique le système employé généralement pour préserver les remblais de l'érosion des eaux d'inondation.

21. **Entretien des dépôts et emprunts.** — L'entretien des dépôts et emprunts se réduit à peu de chose, quand on a pris toutes les précautions nécessaires lors de leur construction. Les talus, disposés comme nous l'avons indiqué (9), n'ont pas besoin d'être dressés avec autant de soins que ceux des remblais et des tranchées. L'entretien des chambres d'emprunt consiste principalement à assurer l'évacuation des eaux. En effet, quand arrive la saison des pluies, l'eau se rend au fond des emprunts, y devient stagnante et peut produire des miasmes dangereux, si l'on n'a pas le soin de lui donner un prompt écoulement.

D'après les décrets du Conseil d'Etat des 19 mars 1855 et 4 avril 1861, lorsque, par suite de l'insuffisance des mesures prises par la Compagnie concessionnaire d'un chemin de fer, à l'effet d'assurer l'écoulement des eaux réunies dans les chambres d'emprunt, la stagnation a eu pour résultat de donner naissance à des fièvres d'accès, dont les habitants des maisons voisines ont subi les atteintes, le préjudice qui en résulte pour

ces particuliers peut être considéré comme constituant un dommage direct et matériel, de nature à ouvrir, en leur faveur, un droit à indemnité contre la Compagnie [1].

On peut du reste prendre des mesures très-simples pour l'asséchement des chambres d'emprunt ; y creuser, par exemple, des fossés longitudinaux (fig. 40), de 1 mètre de largeur environ, dont on emploie les terres à relever jusqu'à $0^m,60$ au-dessus des eaux les banquettes intermédiaires, larges également de 1 mètre, en ménageant de faibles pentes et des sillons transversaux vers les fossés. Les eaux se réunissent

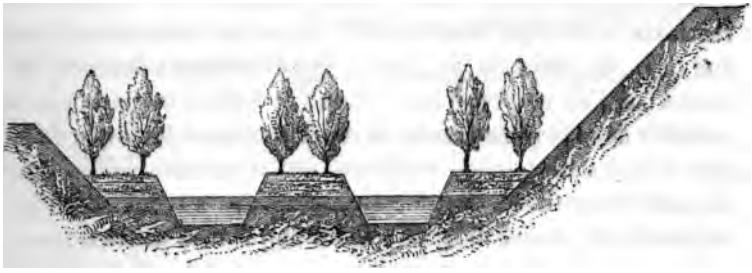

Fig. 40. Assainissement et utilisation des chambres d'emprunt.

dans les fossés, laissant à sec la plus grande partie du fond de la chambre d'emprunt ; on peut alors couvrir les banquettes de plantations, en donnant la préférence aux essences susceptibles de prospérer dans les terrains humides : saules, osiers, aunes, etc.; on en plante deux rangées parallèles sur chaque banquette, à $0^m,25$ du bord. Si les chambres d'emprunt sont très-profondes et reçoivent beaucoup d'eau, on en forme alors de véritables étangs que l'on peut louer pour la pêche, mais en conservant la possibilité de les vider immédiatement quand surviennent les temps secs (72).

Il faut tenir en bon état les talus des dépôts et emprunts, les empêcher de s'étendre trop loin, et autant que possible les couvrir de gazons, de semis ou de plantations dont on puisse tirer profit. En règle générale, on doit utiliser d'une manière quel-

[1] Palaa, *Dictionnaire*, p. 178.

conque, et autant que leur nature le permet, en location pour dépôts ou culture, toutes les parcelles excédantes qui font partie du domaine du chemin de fer (73).

§ V.

ENTRETIEN DE LA PLATE-FORME.

22. **Entretien courant.** — L'entretien de la plate-forme se réduit encore, comme l'entretien des talus des tranchées et des remblais, à donner, dans tous les temps, un écoulement facile aux eaux de pluie ou de source, qui détrempent l'assiette du ballast ; si l'on ne prend pas ce soin, le ballast ne tarde pas à pénétrer dans la plate-forme, et réciproquement la masse de la plate-forme s'élève jusqu'au-dessus des traverses ; celles-ci se trouvent alors dans un terrain mou, marécageux, rendant impossible le maintien de la voie en bon état et pouvant occasionner des déraillements en hiver, lors des gelées surtout.

Pour y remédier, il suffit, dans certains cas, de donner à la plate-forme une pente convenable au dehors, et une surface suffisamment dure, pour que les eaux traversant le ballast se rendent immédiatement vers les talus, sans pénétrer dans le corps du chemin.

Dans d'autres circonstances, il faut traiter la plate-forme comme terrain à assainir et lui appliquer un drainage.

Les exemples suivants indiquent quelques-unes des méthodes que l'on peut employer selon le cas qui se présente.

23. **Assainissements.—Plate-forme du Theil** (ligne de Paris à Rennes). — Entre les deux stations du Theil et de la Ferté, la voie était établie sur un terrain que les pluies rendaient mouvant, surtout dans les tranchées. Après avoir essayé, à grands frais, divers modes d'assainissement, on se résolut à remanier complétement la plate-forme et la voie elle-même.

A cet effet, la circulation des trains fut établie sur voie unique entre les deux stations ; on enleva la voie libre et son bal-

last jusqu'à la plate-forme, qui fut dressée et damée avec soin en lui donnant une très-grande pente de l'axe vers l'extérieur. Dans la tranchée du Theil, on découpa la plate-forme par des sillons transversaux remplis de pierres cassées et lavées (fig. 41). Ce travail terminé, on plaça sur la plate-forme les traverses sabotées à nouveau, les rails munis, cette fois, de coussinets-éclisses, et la première couche de ballast, en utilisant, à cet effet, la voie provisoire. On acheva son ballastage, et la circulation fut rétablie sur la voie restaurée. Une opération semblable, appliquée sur l'autre voie, a rendu à la ligne, dans cette section, toute la solidité désirable et ramené l'entretien à des conditions normales.

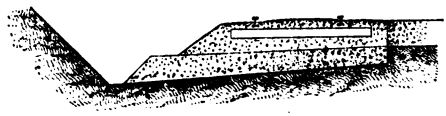

Fig. 41. Assainissement de plate-forme par saignées transversales.

Plate-forme en tranchée de la ligne de Wissembourg. — — La plate-forme de plusieurs tranchées argileuses de cette ligne est naturellement humide, par suite peu résistante. Elle se déprime sous la pression des traverses, au passage des trains, et se transforme en une série de fossés où l'eau s'amasse. L'argile se délaye alors et reflue, en forme de bourrelets qui atteignent le niveau supérieur des traverses et même des rails. Tel est l'effet indiqué par la figure 42, et qui s'est produit dans les tranchées du Hundshof, du Strohhubel et de Sourbourg.

Fig. 42. Plate-forme en argile humide.

Cette détérioration de la plate-forme amenait des dérangements continuels dans les alignements et les pentes de la voie, de telle sorte que des relevages en grand étaient constamment nécessaires.

Pour s'opposer à l'enfoncement des traverses, on crut d'abord qu'il suffirait de répartir leur pression sur une plus grande surface, et à cet effet on les fit porter sur deux *doubles* rangées de dosses ou planches brutes, placées suivant la direction des

rails. Cette disposition (fig. 43) arrête le mouvement des traverses, mais elle ne réussit pas quand la plate-forme est très-humide et que le ballast peut y pénétrer. Aussi, dans ce dernier cas, l'effet primitif se reproduisit sur le système entier, avec cette modification que la pression, exerçant latéralement son effort, déterminait le glissement de la voie, ballast et plate-forme compris, vers le fossé qui menaçait de se combler. On essaya alors d'intercaler, entre les traverses, une dosse placée de telle sorte que, sa face plane reposant sur le ballast, ses extrémités servissent aux rails de points d'appui (fig. 42).

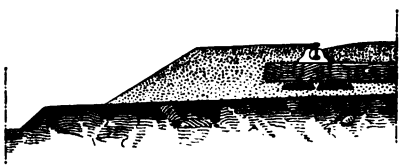

Fig. 43. Consolidation provisoire de la voie sur plate-forme humide.

Quoique ce dernier procédé ne puisse être considéré que comme un palliatif éminemment temporaire, il atteignit le but proposé en donnant à la voie une stabilité suffisante jusqu'à l'achèvement des travaux d'assainissement dont les tentatives de consolidation énumérées plus haut démontraient la nécessité.

Entre les kilomètres 29 et 30, l'asséchement de la plate-forme a été obtenu au moyen de deux rigoles longitudinales ouvertes sous les extrémités des traverses (fig. 44), partagées en pentes et contre-pentes de 3 mètres à 6 mètres de longueur; ces rigoles ont $0^m,15$ environ de profondeur en haut et $0^m,20$ en bas des pentes, où elles rencontrent des rigoles transversales qui les relient aux fossés latéraux. Ces rigoles sont remplies de gravier sur une hauteur de $0^m,12$ à $0^m,15$, recouvert de mousse et enfin de ballast.

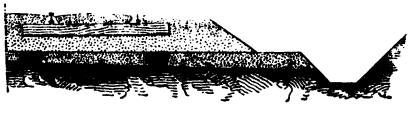

Fig. 44. Plate-forme asséchée par rigoles.

Ce procédé d'assainissement de la plate-forme a été appliqué sur

564 mètres de rigoles longitudinales,
825 — transversales.

Soit 1 389 mètres de développement.

La dépense totale s'étant élevée à 890 fr. 90 c., le prix du mètre courant de rigole est de 0ᶠ,64.

Cette méthode est applicable quand on n'a qu'un assèchement de surface à effectuer; mais si l'humidité pénètre à une grande profondeur, on peut employer le moyen suivant, adopté dans la tranchée de Hundshof, où l'assainissement a été opéré par des tuyaux de drainage disposés de deux manières différentes (fig. 45).

Fig. 45. Plate-forme drainee.

Dans l'axe de la tranchée, les tuyaux sont placés à 0ᵐ,80 de profondeur et à une distance de 0ᵐ,50 de l'axe de la voie; ils sont recouverts de paille, et la fouille est remblayée d'un mélange à parties égales de ballast et de glaise. Le minimum de la pente est de 0ᵐ,002. A droite de la tranchée, les tuyaux ne sont enfouis que de la quantité strictement nécessaire pour opérer l'absorption des eaux retenues par les parties les plus déprimées de la plate-forme. Au moyen de pentes et de contre-pentes de 0ᵐ,003 en minimum, sur des longueurs que les circonstances ont fait varier de 5 mètres à 30 mètres, les eaux sont amenées dans des tuyaux transversaux qui débouchent dans les fossés.

De ces deux modes de drainage, le premier n'est applicable que dans une tranchée dont les couches humides sont très-épaisses ou dans un palier de peu d'étendue, car il oblige à pratiquer des fouilles considérables, pour ménager la pente nécessaire; il demande d'ailleurs, lorsque le débouché ne se trouve qu'à une grande distance, un développement exagéré au delà de la partie à dessécher. Il exige encore des tuyaux d'une ouverture d'autant plus grande que son parcours est plus allongé, puisque la quantité d'eau qu'il reçoit est proportionnelle à ce parcours. Le second mode est d'une application plus facile et moins onéreuse, mais peut-être moins efficace quand le terrain humide a une grande épaisseur.

La comparaison des deux procédés est complétée par le tableau suivant, avec cette observation, que ces travaux exécutés

pendant la marche des trains (la ligne n'est qu'à simple voie) sont beaucoup plus coûteux que s'ils étaient faits avant la pose de la voie.

Drainage de la tranchée du Hundshof.

	1. Côté droit.	2. Côté gauche.
Longueur des tuyaux d'absorption.	400m	360m
Longueur des tuyaux d'écoulement. . . .	600	40
Développement du drainage.	1 000m	400m
	fr.	fr.
Main-d'œuvre.	960,00	128
Fourniture de tuyaux	200,00	80
Total des dépenses	1 160,00	208
Soit par mètre courant.	1,16	0,52

En résumé, si le sol est composé d'argile très-compacte et résistante, on emploiera le mode d'assainissement appliqué au côté gauche de la voie dans la tranchée de Hundshof, et qui est même préférable aux rigoles remplies de gravier dont nous avons parlé plus haut. Mais, si le sol est très-mou, il faudra avoir recours au premier mode, quoiqu'il coûte deux fois plus que l'autre.

Plate-forme en tranchée sur les chemins prussiens. — D'après M. Plessner, le drainage de la plate-forme des tranchées par des tuyaux, est préférable à l'assainissement par des rigoles transversales remplies de pierrailles ou de gros gravier.

On donne à ces rigoles, dit-il, 0m,30 de largeur et 0m,45 de profondeur en les espaçant de 4 à 8 mètres, selon le cas, en les tenant à 0m,30 ou 0m,60 en dessous de la surface.

Pour une ligne à deux voies leur longueur est de 10 mètres, et 5m,50 pour la plate-forme à une voie. Les premières reviennent à 7 fr. 50 c., les autres à 3 fr. 75 c.

L'application du drainage longitudinal consiste à placer, dans l'axe de la ligne et en dessous du plafond de chaque fossé, une file de tuyaux de 0m,05 au moins de diamètre, enfouis à 1 mètre de profondeur pour les abriter de la gelée : la pente des drains ne doit pas être inférieure à 0m,0025.

Les frais de cette opération se résument ainsi, pour 1 mètre courant de plate-forme :

	fr.	
3 mètres de tuyaux en terre. . . .	0,21	
Fouille des fossés.	0,24	
Pose des tuyaux, remplissage, etc.	0,13	
Faux frais, etc.	0,08	
Total.		0 fr. 66

En comparant l'application de ces deux méthodes d'assainissement à une tranchée de 300 mètres de longueur, on trouve que le drainage à trois tuyaux coûterait 200 francs environ.

L'asséchement par rigoles transversales et pavage du plafond du fossé, à l'embouchure de chaque rigole, s'évaluerait ainsi :

30 rigoles à 3f,75, soit.	120 fr.	
60 mètres de pavage de fossé à 1 fr. 33, soit.	80	
Dépense totale.		200 fr.

Les frais sont donc équivalents pour l'une et l'autre méthode, celle du drainage longitudinal donnant d'ailleurs des résultats bien supérieurs.

Plate-forme en remblai sur la ligne de Coulommiers. — Comme exemple de consolidation de la couronne des remblais, nous citerons encore le procédé en cours d'application sur la ligne de Coulommiers (fig. 46) :

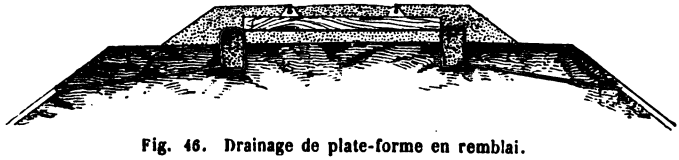

Fig. 46. Drainage de plate-forme en remblai.

On creuse à l'extrémité des traverses deux rigoles longitudinales, d'environ 1 mètre à 1m,50 de profondeur, avec pentes et contre-pentes ; le fond est garni d'une auge en planches goudronnées, remplie de pierres cassées ; le tout recouvert d'une couche de paille puis de ballast.

De chacun des points bas de ces rigoles part une saignée

transversale, disposée comme les rigoles longitudinales et débouchant à la surface des talus. On doit surveiller attentivement les ouvertures de ces rigoles, car si elles cessent de donner de l'eau, c'est un indice que les saignées longitudinales sont dérangées par les tassements du remblai qui renversent le sens de l'inclinaison des auges.

L'expérience n'a pas encore prononcé sur la valeur de ce procédé, d'ailleurs coûteux. La méthode employée sur la ligne de l'Ouest ou sur celle de Wissembourg semble plus efficace.

24. **Assainissement de la plate-forme des stations.** — Dans les localités où le sol est composé d'argile compacte ou d'autres matières qui s'opposent à l'infiltration des eaux, celles-ci s'accumulent dans le ballast quand la voie est bordée par les quais d'une station, ou quand l'étendue de la gare ne permet pas de donner aux eaux de pluie un écoulement immédiat. Le mode d'assainissement appliqué à la station de Walbourg, qui se trouvait dans l'un des cas indiqués plus haut, ne laisse rien à désirer.

La longueur des quais de cette station en tranchée est de 80 mètres. On a placé le long et contre les quais, ainsi qu'entre les deux voies, trois rangées de tuyaux débouchant à chaque extrémité dans un collecteur qui se rend aux fossés.

Le point culminant des trois files se trouve dans l'axe du milieu de la longueur des quais et au niveau de la plate-forme, ce qui donne aux tuyaux une pente de $0^m,002$.

La dépense de ce travail est très-minime, ainsi qu'il résulte du résumé ci-dessous :

Longueur du drainage. .	3 files longitudinales. .	270^m	300^m
	2 collecteurs.	30	
Dépense.	Fournitures	60 fr.	90 fr.
	Main-d'œuvre.	30	

Soit par mètre courant, 0 fr. 30.

36. **Gare de Wissembourg.** — La gare de Wissembourg, commune aux chemins de fer de l'Est français et du Palatinat

bavarois, occupe une surface de plus de 8 hectares et compte environ 8 800 mètres de voies. Elle se trouve dans le rayon de la place et, par suite des exigences du génie militaire, établie en déblai sur presque toute son étendue. Il en est résulté une certaine difficulté pour fournir aux eaux de pluie l'écoulement convenable. On a d'abord construit un égout pouvant desservir les principales dépendances de la gare, et qui, avec ses diverses branches, a un développement de 836 mètres, sur une section de $0^m,60$ de largeur et une hauteur variant de $0^m,60$ à $1^m,20$ (fig. 47). Indépendamment de cet égout, on établit encore un système général de drainage, déversant ses eaux dans l'égout et les fossés qui entourent la gare. Toutes ces précautions ont donné de bons résultats. Mais dans l'hiver de 1855-56 et quand les gelées de longue durée eurent pénétré à une grande profondeur, le sol devint imperméable, et le drainage fut impuissant pour évacuer les eaux provenant des dégels partiels. Il en résulta que les eaux s'accumulèrent sur certains points, principalement aux emplacements des changements et croisements de voie. Pour les faire disparaître, il suffit de forer, de distance à autre, des trous de $0^m,20$ de diamètre, pénétrant à travers la couche de terrain non dégelé, pour atteindre le terrain perméable et le système de drainage.

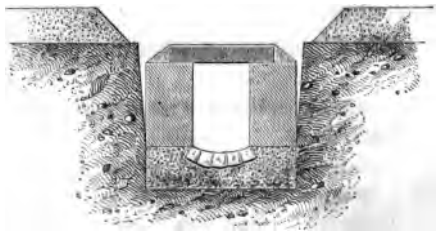

Fig. 47. Egoût général dans une gare.

Gare du Mans. — La surface occupée par la gare du Mans, dans sa partie principale, dépasse 14 hectares, et, en certains points, on compte jusqu'à seize voies parallèles, l'ensemble des voies dépassant d'ailleurs 1 2000 mètres de développement. La majeure partie de ces voies, bien que posées sur remblai, occasionnaient de grandes dépenses d'entretien par suite de l'humidité du sol sur lequel on les avait établies, et du défaut d'écoulement des eaux de pluie, défaut qui se faisait sentir, malgré les égouts développés sur 1 500 mètres de longueur.

La Compagnie s'est décidée à drainer la surface sur les points où les voies n'avaient pas une assiette convenable.

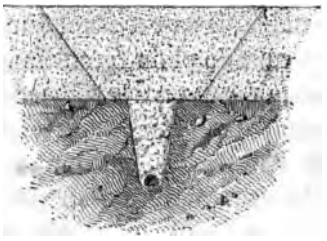

Fig. 48. Drainage de plate-forme de gare.

Un drain a donc été placé entre chacune des voies à assainir (fig. 48), les tuyaux posés à $0^m,60$ au-dessous de la plate-forme; le développement atteint 4 400 mètres de drains simples et 400 mètres environ de collecteur. Ces travaux remplissent complétement le but proposé, et, moyennant une dépense relativement minime, produisent une économie considérable dans les frais d'entretien journalier.

Cette dépense peut s'établir ainsi :

			fr.	fr.
Drains ordinaires (voir les sous-détails).	4 400^m	à	1,90	8 360
Collecteurs (*Id.*) .	400	à	2,24	896
Raccordements des drains avec les collecteurs (faits au ciment), environ..	100	à	0,25	25
Décharges, regards, dépenses diverses et imprévues.....				719
Dépenses totales.....				10 000

Le tableau suivant donne, pour chaque opération et pour chaque espèce de fourniture, le détail des prix de main-d'œuvre, transport, acquisition, etc. — Ces prix sont essentiellement variables, puisqu'ils dépendent de nombreux éléments variables eux-mêmes. Mais en appliquant les prix élémentaires, propres à chaque localité, aux quantités portées au projet, dans l'ordre indiqué au tableau, on se rendra un compte exact des dépenses nécessitées par un drainage analogue à celui dont nous donnons la description.

DÉSIGNATION des OUVRAGES.	NATURE DES TRAVAUX.	SOUS-DÉTAILS.	PRIX PARTIELS	PRIX de L'UNITÉ.
		fr.	fr.	fr.
UN MÈTRE COURANT DE DRAINS.	Fouille dans le ballast (1 mètre cube).....	0.25		
	Jet de pelle pour dépôt (id.).....	0.10		
	Reprise pour garnissage (id.).....	0.10		
	Garnissage (id.).....	0.15		
	TOTAL.....	0.60		
	Soit pour $0^{m3},63 \left(=\frac{1.50+0.60}{2}\times 0.60\right)$ cube moyen d'un mètre courant de drains.	0.378		
	Pour embarras des voies.....	0.022		
	Total pour fouille du ballast.....	.....	0.40	
	Fouille en rigole dans le remblai, y compris jet sur berge (1 mètre cube).....	1.00		
	Charge en brouette et transport à un relai (1 mètre cube).....	0.25		
	Transport du premier à un second relai (1 mètre cube).....	0.15		
	Charge en tombereau et transport à une distance moyenne de 200 mètres (1 mèt. cube).	0.60		
	TOTAL POUR 1 MÈTRE CUBE...	2.00		
	Soit pour $0^{m3},15 \left(=\frac{0.35+0.15}{2}\times 0.60\right)$ cube moyen de fouille de remblai pour un mètre courant.....	.....	0.30	
	Tuyaux de drainage de $0^{m},055$ de diamètre intérieur, à raison de $0^{f},052$ l'un, achat, chargement en fabrique, transport, déchargement, brouettage et dépôt à la main sur le bord de la tranchée.			
	Pour 1 mètre courant $3\frac{4}{10}$ de tuyau au mètre.	0.18		
	Couvre-joints pour 1 mètre.....	0.07		
	Total pour 1 mètre de tuyaux.....	.....	0.25	
	Achat de la pierre de $0^{m},06$ de diamètre et transport au pied des tranchées (1 mètre cube).	4.50		
	Emploi dans les tranchées (1 mètre cube)....	1.50		
	TOTAL.....	6.00		
	Soit pour $0^{m3},15$ cube moyen pour 1 mètre courant.....	.....	0.90	
	Pose des tuyaux, y compris le nivellement dans le fond de la tranchée.....	.....	0.05	
	PRIX TOTAL D'UN MÈTRE COURANT...	.....	.....	1.90
PRIX D'UN MÈTRE COURANT DE COLLECTEUR	Fouille dans le ballast, même cube et même prix que pour les drains.....	.....	0.40	
	Fouille en rigole dans le remblai (même prix que pour les drains) $\frac{0.35+0.15}{2}\times 0.75 = 0.187$ à 2 francs.	.....	0.37	
	Pierrée, même prix que pour les drains $0^{m3},187$ à 6 francs.....	.....	1.12	
	Tuyaux de $0^{m},080$ à raison de $3\frac{4}{10}$ le mètre courant.....	.....	0.28	
	Pose des tuyaux, y compris le nivellement au fond de la tranchée.....	.....	0.07	
	PRIX TOTAL D'UN MÈTRE COURANT...	.....	.....	2.24

25. **Paraneiges.** — Il est difficile de déterminer *à priori,* sur une ligne nouvellement construite, les points où se produisent le plus fréquemment des accumulations de neiges pouvant entraver le service. On ne parvient à reconnaître les endroits les plus exposés et à prendre les mesures les plus efficaces qu'après plusieurs années d'observations.

Cependant l'expérience a démontré que les points où les vents trouvent un obstacle donnent principalement lieu aux encombrements, et que les tranchées de faible profondeur s'enneigent beaucoup plus souvent que les tranchées profondes ou boisées.

Nous empruntons à l'ouvrage de M. Plessner les considérations suivantes, sur quelques-uns des moyens essayés dans différents cas :

« En exécutant des haies à neiges, on se propose de transformer les petites tranchées en d'autres plus profondes, parce que l'on croit avoir remarqué que les dernières s'enneigent moins que les autres. A vrai dire, la masse absolue de neige tombant dans deux tranchées de profondeur différente est la même, peut-être même plus grande dans la plus profonde, parce que la lutte de la tourmente de neige avec les couches d'air tranquille de l'intérieur de la tranchée dure plus longtemps, et par suite occasionne un plus grand dépôt de neige; mais, d'un autre côté, cette neige peut se déposer sur de plus grands talus, n'atteint la voie qu'au bout d'un temps assez long, et souvent sans entraver la circulation.

« On comprend alors que, quand on établit des paraneiges, haies ou cavaliers, il faut ménager entre ces appareils et la voie un espace suffisant pour que la neige puisse s'y déposer.

« Dans les tranchées qui n'ont pas plus de $1^m,20$ de profondeur, il est plus avantageux, plus économique même, d'acheter une zone de terrain suffisante pour donner aux talus une base de 4 à 5 pour 1, et de déposer les déblais en arrière sous forme de cavaliers de $0^m,30$ à $0^m,60$ de hauteur (fig. 49 *b*). Les dépôts de neige dans les tranchées et les chemins creux sont, comme on le sait, le résultat d'un courant d'air troublé dans sa marche. Le tourbillon de neige cherche à déplacer les couches d'air

tranquilles ou moins agitées dans les tranchées, et par suite s'infléchit et se dilate vers le bas ; il laisse déposer une partie de la neige et va frapper le talus opposé, qui le renvoie au dehors sous l'angle d'incidence. (La partie *a* (fig. 39) représente une tranchée à talus roides, où la neige s'amoncelle, et la partie *b*, le mode de dépôt de la neige avec talus aplatis.)

Fig. 49. Enneigement des tranchées.

« Cet effet se reproduit, quand le tourbillon possède une assez grande intensité, jusqu'à ce que toute la tranchée soit remplie, ce qui n'arrive que très-rarement par le fait de la tourmente.

« D'après les recherches de MM. Diem et Targé, les tranchées se comblent en forme de cuvette, de *maie*, et non suivant la ligne du terrain, et le point le plus profond de l'enneigement est placé au dixième de la largeur à partir de l'axe. Il suit de là que, quand le profil se rapproche autant que possible de cette forme de cuvette, il ne se produit que peu ou point d'enneigement. On doit donc faire pour de petites tranchées des talus très-plats. (fig. 49 *b*.)

« Pour préserver les tranchées profondes, on emploie avec succès des haies de $1^{m},60$ formées de fagots ou broussailles maintenus par des fils de fer, et placées à une distance de 5 à 7 mètres de la crête des talus.

« Ces dispositions ne sont en général nécessaires que du côté du vent ; on ne les applique des deux côtés que dans les courbes de très-petit rayon.

« Pour les tranchées peu profondes, l'aplatissement d'un des talus, comme nous l'avons indiqué, revient à 1 fr. 40 c. environ (chemins prussiens). On peut compter 1 fr. 60 c. par mètre courant de haies à neige, le terrain supplémentaire non com-

pris. Il faudra moyennement 6^{m^2} de terrain par mètre courant de paraneige. Quand le terrain est acquis pour deux voies, le chemin n'étant encore construit que pour une seule, l'emplacement de l'autre voie, s'il se trouve du côté du vent, pourra compter pour 3^{m^2} de terrain.

« Les paraneiges en haies sèches coûtent 20 pour 100 d'entretien ; il ne faut donc les employer que quand on en a bien reconnu la nécessité.

« Pour évaluer les dépenses occasionnées par l'installation des paraneiges, il y a donc lieu de déterminer :

« — La longueur des différentes tranchées de $0^m,30$ à $1^m,20$ de profondeur ; leur position par rapport au vent ; celles qui nécessitent l'aplatissement d'un talus seulement (et lequel) ; les tranchées dont on doit aplatir les deux talus ;

« — La longueur des tranchées de $1^m,20$ à 6 mètres de profondeur où il y a lieu d'établir des paraneiges, en tenant compte jusqu'à un certain point de la seconde voie dans le cas où, le chemin ayant été construit pour deux voies, une seule est en exploitation. »

M. Muntz a décrit dans le journal *l'Ingénieur* plusieurs moyens qu'on peut employer pour se garantir en grande partie de l'accumulation des neiges mouvantes :

« Le moyen le plus efficace qu'on emploie pour garantir les points les plus exposés, consiste dans l'élargissement de la tranchée par la création d'une banquette de $2^m,50$ à 4 mètres de largeur, établie du côté des vents dominants ; de plus, dans la construction d'un cavalier de $1^m,20$ à $1^m,50$ de hauteur et élevé à une certaine distance de la crête du talus.

« Ces deux précautions réunies suffisent pour forcer les neiges à se déposer sur les banquettes, et à n'envahir que faiblement la voie proprement dite. L'élargissement de la tranchée présente encore l'avantage de faciliter le passage de la grande charrue à neige, qui, sans cette précaution, comprimerait tellement la masse, qu'elle pourrait difficilement la traverser quand les hauteurs de neige atteignent de 1 mètre à $1^m,20$.

« En Bavière, on se contente quelquefois, au lieu de former

une banquette, de donner aux talus des tranchées exposées aux neiges mouvantes une inclinaison de 5 de base pour 1 de hauteur, pour conserver aux vents la possibilité de chasser la neige, qui se dépose sans cette précaution.

« Sur les points où il n'existe ni cavaliers ni banquettes, et où les encombrements se produisent sous l'action des vents forts et continus, on remplace les cavaliers par des clôtures en planches de $1^{m},50$ à 2 mètres de hauteur, placées de 7 à 10 mètres en arrière de la crête des talus, ou par des haies vives et des plantations d'épicéas et d'autres arbustes d'une croissance rapide. Ces plantations sont établies sur trois rangs parallèles, si elles ne se font pas en massif.

« Les plantations essayées sur une grande échelle ont rendu de très-bons services, dès qu'elles avaient atteint une hauteur de 2 mètres, et les effets obtenus par ces moyens combinés ont été tellement favorables, que la circulation n'a dû être interrompue, même dans les points les plus exposés, que pendant quelques heures et à des époques éloignées de plus d'une année.

« Sur le Fichtelberg on s'est contenté de former des haies avec des branches de pins et de sapins dont on pouvait disposer dans la localité, en attendant que les plantations eussent acquis la hauteur nécessaire pour servir d'abri. »

On trouvera dans le chapitre v, § 6, l'indication des mesures à prendre pour l'enlèvement des neiges, et dans la seconde partie (MATÉRIEL ROULANT) la description de charrues à neige.

§ VI.

CHAUSSÉES.

26. **Chaussées, voies d'accès, cours de stations.** — Un chemin de fer en construction rencontre, sur sa ligne, un nombre plus ou moins considérable de voies de communication qu'il faut maintenir en général, et qui motivent l'exécution de divers travaux à la charge de l'administration du rail-way.

Certains chemins peu fréquentés peuvent être supprimés,

quelques-uns modifiés en direction, d'autres maintenus sans changements dans leur situation première. De là résultent, suivant la configuration du terrain, tantôt des traversées au niveau des rails, tantôt des passages en dessus ou en dessous de la voie, qui nécessitent la construction d'ouvrages d'art dont les dimensions varient, suivant l'importance des communications à rétablir. Enfin, aux abords des stations, on est obligé de créer des voies d'accès et des cours plus ou moins étendues.

Dans tous les cas, l'administration du chemin de fer doit rétablir toutes les portions de routes qui se trouvent dans son domaine, et qui auront été coupées et modifiées, de quelque manière que ce soit, par la ligne.

Quant à l'entretien des chemins modifiés, en principe, et sauf de rares exceptions spécifiées à l'avance, le droit commun et l'usage font retomber les charges d'entretien des routes et chemins remaniés à ceux à qui cet entretien incombait antérieurement. Les cours et avenues des gares, établies, pour son service, par l'administration du chemin de fer, sont entretenues et éclairées par cette dernière, à moins d'une remise régulière aux communes, aux départements ou à l'Etat.

27. **Abords des passages à niveau.** — Lorsqu'il s'agit de la construction de chemins de fer de très-grande fréquentation, on évite autant que possible les passages à niveau. Tel a été le cas des premiers chemins de fer. Mais pour les lignes secondaires dont la circulation est moins active, on n'établit au contraire des ouvrages d'art que dans le cas où les dispositions locales y conduisent naturellement.

L'établissement d'un passage à niveau comprend ordinairement : l'exécution de la chaussée sur toute l'étendue de la traversée et de ses abords, l'installation de barrières mobiles qui ne permettent aux piétons, aux cavaliers et aux voitures de franchir la voie du chemin de fer qu'à un moment où l'on peut la traverser sans aucun danger ; enfin, dans beaucoup de cas, la construction d'une maison de gardien. Pour tous les passages à niveau, le profil en long de la traversée, ou le profil en travers du chemin de fer, doit être horizontal, non-seulement sur la largeur de

la plate-forme de la voie, mais encore sur une longueur suffisante de chaque côté, « pour que les voitures, venant d'un côté ou de l'autre, se trouvent sur un plan horizontal avant que les bêtes de trait du limon n'atteignent les rails [1]. »

Quand la voie charretière est en pente vers le chemin de fer, son profil en long doit être horizontal sur 15 mètres au moins de chaque côté des clôtures de la ligne. Ces prescriptions sont nécessaires pour éviter un arrêt quelconque sur le passage à niveau de tout véhicule traversant la voie, ou l'introduction sur la ligne d'une voiture qui serait poussée par l'action de la pesanteur en deçà de la limite tracée pour l'arrêt des véhicules au moment du passage des trains.

A moins d'empêchement absolu, le croisement à niveau du chemin de fer et d'une route ne peut s'effectuer sous un angle de moins de 45 degrés, et l'inclinaison des routes aux abords du chemin ne doit pas dépasser 0,03 pour les routes impériales et 0,05 pour les chemins vicinaux de grande communication. L'administration se réserve d'ailleurs le droit de fixer dans chaque cas particulier la direction qu'il convient de donner aux chemins déplacés, leurs dimensions, le maximum des rampes et le minimum des rayons des courbes.

Ces prescriptions s'appliquent aux parties modifiées des chemins rencontrés, soit qu'ils traversent directement la ligne ou qu'ils la suivent longitudinalement. Ce dernier cas se présente pour des chemins peu importants détournés de leur direction primitive et assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir être réunis sur un même passage. L'axe des chemins détournés est généralement parallèle à celui de la voie. Ils sont séparés du chemin de fer par le fossé et une haie ou une clôture sèche; il est prudent d'adopter, dans ce cas, un système de clôtures offrant une plus grande résistance que sur les autres points de la ligne. En Suisse, cependant, les compagnies se sont contentées d'un fossé et d'une petite levée qui le sépare de la voie

[1] *Grundzüge fur die gestaltung der Eisenbahnen Deutschlands. — Versamlung Deutscher technisker.* Berlin, 1850.

charretière. On donne autant que possible à ces routes une inclinaison transversale de 0,03 à 0,05 vers l'extérieur, pour que les eaux ne s'écoulent jamais du côté de la voie.

Tous les terrains nécessaires pour la déviation des voies de communication sont achetés et payés par l'administration du chemin de fer. Il est de principe d'ailleurs que toutes les mesures à prendre et les dépenses à faire pour conserver, sinon améliorer les anciennes conditions de viabilité, restent à la charge du chemin de fer [1].

Les chemins de desserte ou de défruitement, supprimés et remplacés par des chemins latéraux, doivent, autant que possible, conserver leur largeur.

« Sur quelques points considérés comme dangereux par suite de la grande fréquentation du passage ou des nombreuses manœuvres de convois que l'on effectue aux abords des barrières, on établit ordinairement, pour le service des piétons, des cavaliers et même des voitures légères, un passage auxiliaire sous rails, accolé au passage à niveau et relié avec la route par de petites rampes d'accès. L'entretien de la chaussée du passage sous rails et des chemins d'accès doit, après réception, être mis à la charge du service des routes [2]. » Nous rappellerons à ce sujet que, après remise faite aux services intéressés, l'administration du chemin de fer est exonérée de l'entretien des chemins modifiés, cours, avenues de gares et autres voies nouvelles.

Les dispositions les plus fréquentes que peuvent présenter les abords de passages à niveau sont indiquées par la figure 50 qui s'applique à toutes les largeurs de routes.

1. Passage droit, peu important, sans maison de garde.
2. Chemins de piétons.
3. Passage droit fréquenté, avec chemin latéral et maison de garde.
4. Passage oblique, avec chemin latéral contigu.

Les passages à niveau sont ordinairement classés d'après la fréquentation des routes.

[1] Palaa, *Dictionnaire*, p. 482.
[2] *Idem*, p. 404.

Fig. 50.

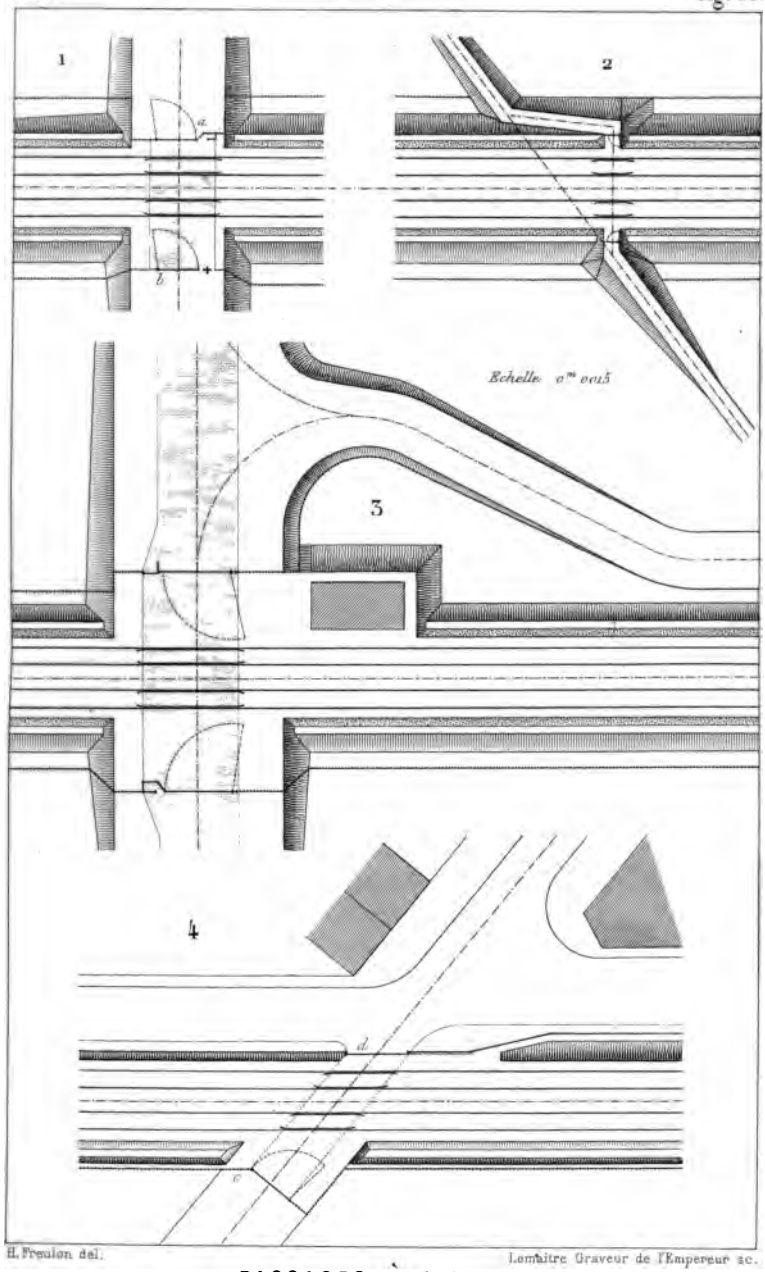

H. Freulon del.

Lemaitre Graveur de l'Empereur sc.

PASSAGES À NIVEAU

Noblet et Baudry Editeurs

Lamoureux imp.t Paris

donner à l'emploi des joints de plus de $0^m,02$ de largeur.

Dans certains pays où l'on n'a pas de pavés, on emploie de gros cailloux roulés, autant que possible étêtés.

Les pierres pour pavage en blocage, ou pour pavés bâtards, sont de dimensions variables. Les joints des pierres doivent être retournés d'équerre sur $0^m,06$ au moins de distance et le parement de dessous doit avoir au moins les trois cinquièmes de la surface de la tête.

29. **Chaussées empierrées.**—En construisant les chaussées en déblai, on peut exécuter immédiatement le profil définitif des accotements et de l'encaissement; mais pour les parties en remblai, on forme d'abord un profil de niveau entre les bords extérieurs des accotements. Lorsque le tassement est complétement effectué, on creuse l'encaissement de la chaussée et l'on donne la pente prescrite aux accotements. La profondeur de l'encaissement varie de $0^m,15$ à $0^m,30$.

Les matériaux destinés à l'empierrement sont convenablement cassés et emmétrés en un seul cordon de $0^m,50$ de hauteur sur l'un des accotements, dressé et réglé à l'avance. Puis la forme de l'encaissement convenablement préparée et reçue, on y répand ces matériaux, sans mélange de terre ni de sable, par couches d'environ $0^m,10$ d'épaisseur. Il est bon de placer, autant que possible, les plus petits matériaux à la surface.

Le bombement de la chaussée se règle avec des cerces ayant un profil déterminé. On emploie également des cerces avec fil à plomb pour le règlement des talus en remblais et déblais.

Il est bon de faire tasser les empierrements par le passage, répété autant de fois que cela est nécessaire, d'un rouleau de compression pesant au moins 3,000 kilogrammes, en arrosant les matériaux pour faciliter le remplissage des vides. On accélère la prise de l'empierrement en le recouvrant, lorsque le tassement est à peu près arrêté, d'une couche de $0^m,02$ de sable ou de détritus.

Cylindrage des chaussées. — Voici les mesures prescrites par l'administration des ponts et chaussées dans l'est de la France pour le cylindrage des chaussées :

« On répandra toute la pierre cassée dans l'encaissement de la chaussée, en réglant la surface d'après le profil prescrit. On fera passer ensuite le cylindre à vide, en commençant par les bords de l'empierrement et en se rapprochant insensiblement de l'axe de la chaussée ; cette opération durera une journée.

« Quand l'empierrement aura acquis assez de solidité pour que le cylindre à vide ne laisse plus de traces, on remplira le coffre du cylindre, aux deux tiers, de moellons ou autres matériaux lourds, et l'on recommencera le cylindrage, jusqu'à ce que le rouleau ne laisse plus de traces ; on procédera comme la première fois, en commençant par les bords.

« On fera ensuite un troisième cylindrage à charge entière, c'est-à-dire en remplissant le coffre du rouleau, de manière que la charge déborde le dessus du coffre, et l'on continuera encore jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traces du passage du rouleau, et que l'empierrement ne cède plus à son passage.

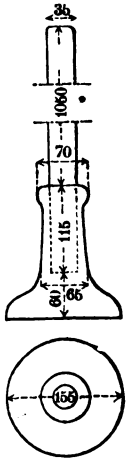

Fig. 50. Dame en fonte $\frac{1}{10}$.

« Cette opération terminée, on pourra permettre le répandage du sable qui sera approvisionné en quantité suffisante pour recouvrir complétement l'empierrement (25 pour 100 du cube de l'empierrement).

« Après le répandage du sable, on continuera le cylindrage jusqu'à ce qu'une voiture chargée ne laisse plus de traces sur la chaussée.

« Pour un cylindrage d'une certaine étendue, il faut, en moyenne, un jour de cylindrage par 100 mètres de chaussée.

« Il est indispensable qu'après le cylindrage, deux ou trois ouvriers, munis de dames, soient chargés de veiller avec soin à la conservation de la chaussée et de replacer les pierres que dérangeraient les roues des voitures ou les pieds des chevaux. »

30. **Entretien des chaussées empierrées.** — « Dès qu'une chaussée est livrée à la circulation, commence le travail d'entretien qui consiste à réparer, aussitôt que possible, l'usure ou

les avaries survenues aux talus, fossés et ouvrages assurant l'écoulement des eaux, garde-corps, etc., etc.; à maintenir ainsi la route solide et unie, et ses dépendances dans le meilleur état.

« Un bon entretien comprend deux séries d'opérations :

« — L'enlèvement constant des détritus de la chaussée, soit à l'état de poussière, soit à l'état de boue ;

« — Le rechargement des matériaux destinés à remplacer ceux que la circulation a détériorés.

« Quand les détritus de la chaussée se présentent à l'état de poussière, il faut les faire disparaître sans retard par le balayage ; une route bien balayée peut recevoir la pluie pendant plusieurs jours sans qu'il en résulte de dommage; car c'est la boue principalement qui concourt à la détérioration de la chaussée.

« Si la pluie dure un certain temps, la route se couvre d'une couche de boue, dont l'épaisseur va toujours en croissant. Il faut l'enlever au plus vite, car elle facilite la formation des ornières, qui, une fois frayées, attirent le passage des roues, dont la circulation prolongée amène rapidement la destruction de la chaussée. On se sert, à cet effet, de racloirs à la main ou montés sur un train porté par deux roues, quelquefois de balais en fil de fer ajustés obliquement au bout d'un manche en bois, ou adaptés à deux leviers montés sur une roue.

« L'enlèvement de la poussière et de la boue amène nécessairement une diminution dans l'épaisseur de la chaussée, qui serait promptement réduite à la couche du premier lit, si l'on ne rapportait pas de nouveaux matériaux pour rendre à la chaussée son profil primitif.

« C'est par les temps humides qu'il faut faire les rechargements, car les matériaux répandus sur la chaussée pendant la sécheresse ne prennent pas corps, n'ont pas de liaison et se réduisent en poussière.

« Il ne faut pas opérer le rechargement en une seule fois; des recharges successives sont préférables.

« Pour y procéder, on enlève soigneusement la boue des ornières, on entaille légèrement les surfaces à recharger, puis on

répand les matériaux, en plaçant les plus gros au milieu et les plus fins vers les bords; les intervalles sont remplis avec des vieux matériaux retirés de la chaussée. Le cantonnier doit combler les trous dès qu'ils se présentent. Un répandage général sur une chaussée en circulation ne devient convenable que quand la route est rapidement usée, ou qu'il y a eu négligence dans l'entretien; en un mot, que la couche supérieure n'a plus l'épaisseur suffisante et menace de disparaître sur toute une section du chemin. L'emploi du rouleau compresseur est nécessaire dans ce cas.

Dans le duché de Bade, où les instructions qui précèdent sont soigneusement appliquées, la consommation annuelle des matériaux nécessaires à l'entretien varie, d'après M. Becker, pour une chaussée de 6 mètres de largeur, de 43 ^{m3} à 270 ^{m3} par kilomètre, selon la fréquentation de la ligne et la qualité des pierres employées. Les cantonniers chargés de l'entretien de la route doivent, en outre, arracher les herbes des bords de la chaussée et du fond des fossés, enlever la neige aussi promptement que possible de la voie charretière et débarrasser de la glace les fossés et ponceaux.

«Un bon entretien exige que les matériaux soient approvisionnés en quantité suffisante et en temps voulu; l'espacement des dépôts peut varier de 30 à 60 mètres[1]. »

31. **Chaussées pavées.** — L'encaissement des chaussées ou caniveaux en pavés a ordinairement 0^{m},30 à 0^{m},40 de profondeur. Quand il est bien dressé, on y répand une couche de sable de 0^{m},15 à 0^{m},25, qui doit être arrosée à grande eau, tassée avec soin et régalée suivant un profil déterminé. On commence alors par la pose des bordures, qui doivent être établies suivant les alignements et les pentes déterminés, bien de niveau d'un bord à l'autre, affermies au marteau et garnies de sable dans leurs joints.

Vient ensuite la pose des pavés, qui se fait par rangées droites et d'une largeur uniforme. Ces rangées sont perpendiculaires

[1] Becker, *Strassen und Eisenbahnbau.*

à l'axe de la route ; les pavés doivent être en liaison de la moitié de leurs parements d'un rang à l'autre, joints en bout en rive et soigneusement garnis de sable. Au fur et à mesure de la construction, on dresse les pavés et les bordures en les battant avec une hie de 18 à 25 kilogrammes, jusqu'à ce que la percussion ne produise plus aucun tassement. Il faut toujours avoir soin de remplacer les pavés qui s'écraseraient ou se fendraient par l'effet de cette main-d'œuvre, et de réparer les flaches qu'elle produirait. Quand le pavage est bien dressé et reçu, on répand à la surface une couche de sable de $0^m,02$ à $0^m,03$ d'épaisseur. Il est bon d'arroser fortement cette couche de sable et de la pousser dans les joints au moyen de petites fiches à dents.

Le pavage en blocages s'exécute avec les mêmes soins que le précédent; mais il est moins régulier et donne des chemins moins bons.

L'entretien des routes pavées se fait par *relevés à bout* ou *par entretien simple*. Un relevé à bout consiste à refaire la chaussée sur une partie de son étendue, comme si elle était neuve, en rejetant les pavés cassés, de mauvaise qualité et auxquels l'usure a donné des dimensions trop faibles. On marque ordinairement les limites du relevé à bout par deux rangs de pavés neufs.

L'entretien simple consiste à remplacer seulement çà et là quelques pavés cassés ou à relever les parties de pavage enfoncées ou usées.

32. **Chaussées en asphalte.** — L'asphalte de Seyssel est un carbonate de chaux parfaitement pur, imprégné naturellement d'une manière très-intime de 6 à 10 pour 100 de bitume. Cette roche se rencontre encore au Val de Travers, canton de Neufchâtel (Suisse), et sur plusieurs autres points de la même région jurassique. On en fait à Paris des chaussées très-résistantes, par un procédé qui pourrait peut-être s'appliquer avec avantage aux cours de stations, quais découverts, passages à niveau, etc.

La forme de la chaussée, fortement pilonnée, est recouverte d'une couche de béton hydraulique d'environ 10 centimètres; puis on étend sur ce béton bien sec l'asphalte chauffé au-dessus de 100 degrés, et qui, à cette température, se réduit en pous-

sière par l'effet du ramollissement du bitume ; on pilonne la poudre d'asphalte chaude avec des dames en fonte (fig. 50) chauffées ; puis vient la compression à l'aide de rouleaux de 200, 800 et 1500 kilogrammes, jusqu'à ce que la couche soit réduite à une épaisseur uniforme de 4 centimètres au plus ; deux ou trois heures après l'achèvement de l'opération, la chaussée peut être livrée à la circulation.

Le tableau suivant indique les prix comparatifs des différentes chaussées employées à Paris[1].

CHAUSSÉES.	PRIX D'ÉTABLISSEMENT par mètre carré.	ENTRETIEN par mètre carré.	OBSERVATIONS.
Asphalte comprimé, béton compris.....	fr. 15	1.25	
Pavé en porphyre belge.....	18 à 22	50 à 1.50	La dépense dépend du plus ou moins grand écartement des joints.
Macadam en porphyre dans les voies fréquentées.....	7	2.40 à 3 »	Il faudrait ajouter aux frais d'entretien les frais de nettoyage des égouts.

L'entretien des chaussées en asphalte est très-simple, surtout quand l'encaissement est bien préparé et que la chaussée ne se défonce pas ; il suffit de les balayer en temps sec et de les laver toutes les vingt-quatre heures, quand le temps est humide et qu'elles deviennent glissantes. On peut aussi jeter simplement du sable à la surface. Quand elles sont défoncées, il faut les rétablir avec plus de soin.

[1] Mémoire de M. Malo. — Société des ingénieurs civils, année 1861.

CHAPITRE II.

OUVRAGES D'ART.

---

§ I.

CONSTRUCTION.

33. **Projet.** — Lorsqu'un chemin de fer rencontre des routes, des cours d'eau plus ou moins importants, des vallées trop profondes pour être économiquement franchies par remblai, ou des montagnes trop élevées pour être traversées par des tranchées, on est conduit, soit par nécessité, soit par économie, à construire des ouvrages d'art en bois, en pierre ou en métal.

L'établissement de ces ouvrages réclame une étude approfondie de questions nombreuses et très-importantes : sécurité absolue, durée, économie, règles de l'art, nature des matériaux à employer, suivant les circonstances et la localité ; mode de fondation eu égard à la nature des terrains ; dimensions nécessaires et suffisantes de l'ensemble et des différentes parties qui le composent. L'ingénieur ne résoudra ces différentes questions qu'après avoir recueilli tous les renseignements indispensables, comparé des ouvrages du même genre déjà construits, examiné les conditions de débouché pour les eaux, etc., etc. A ce sujet, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux de construction.

Cependant nous rappellerons ici quelques règles générales.

Il faut, autant que possible, éviter les ouvrages en bois, surtout pour le passage des cours d'eau, et ne les employer que provisoirement. En effet, ils présentent moins de stabilité que

la maçonnerie ou les métaux, s'altèrent bien plus promptement sous les influences atmosphériques et exigent plus d'entretien; enfin, sur les chemins de fer ils sont exposés à être détruits par l'incendie.

Pour les ouvrages en maçonnerie, on évitera surtout d'augmenter les surfaces extérieures ou parements vus par des voûtes de décharge ou d'allégement, des refouillements, bossages, niches ou autres moyens d'ornementation. Ces surfaces sont exposées aux influences atmosphériques, dont les effets, après quelques années, deviennent désastreux sur la maçonnerie; plus elles sont multipliées, plus les frais d'entretien deviennent considérables.

Simplicité, légèreté et stabilité absolue, telles sont les premières conditions qu'il faut rechercher dans les ouvrages d'art des chemins de fer.

Pour les ponts métalliques, l'expérience semble prouver que l'on doit préférer généralement le fer à la fonte, cette dernière matière présentant une trop grande incertitude de résistance normale. Les ponts métalliques admettent un débouché plus large et de plus grandes portées que les ponts en maçonnerie; ils seront donc préférés lorsqu'il faudra traverser un cours d'eau rapide, sujet à des crues considérables ou dont la navigation est très-importante, et dans le cas où les fondations dans un terrain non résistant présenteraient de grandes difficultés. On emploie fréquemment la fonte en poutres droites pour les petits viaducs de 4 à 8 mètres d'ouverture, lorsque le fer est plus coûteux.

Prescriptions de l'administration.— Nous avons cité les conclusions de l'enquête relative à l'établissement des ouvrages pour une ou deux voies (1).

A moins d'obstacles locaux, le chemin de fer, à la rencontre des routes impériales ou départementales, doit passer au-dessus ou au-dessous de ces routes.

Cette recommandation est principalement applicable sur une grande ligne où le trafic est considérable; pour les embranchements nouveaux, il sera convenable, au contraire, par

raison d'économie, d'établir seulement des passages à niveau.

Les ponts, aqueducs, viaducs, etc., à construire à la rencontre des routes, chemins publics, cours d'eau, seront en maçonnerie ou en fer ; dans certains cas, ils peuvent être construits provisoirement avec travées en bois et piles et culées en maçonnerie ; mais il sera donné à ces piles et culées l'épaisseur nécessaire pour qu'il soit possible, ultérieurement, de substituer aux travées en bois, soit des travées en fer, soit des arches en maçonnerie (63).

L'administration des chemins de fer doit faire à ses frais tous les travaux provisoires nécessaires au maintien de la navigation sur les cours d'eau ou de la circulation sur les routes impériales et départementales, pendant la construction des ouvrages d'art. Si les terrains dans lesquels les souterrains sont ouverts présentent des chances d'éboulement ou de filtration, la Compagnie doit prévenir et arrêter ce danger par des ouvrages solides et imperméables.

Les puits d'aérage et de construction des souterrains ne peuvent avoir leur ouverture sur aucune voie publique, et doivent être entourés d'une margelle en maçonnerie de 2 mètres de hauteur.

Toutes les parties d'un pont en dessus et en dessous faisant corps avec le chemin de fer, sont des dépendances de la voie et doivent être entretenues par la Compagnie, mais l'entretien de la chaussée proprement dite incombe au service chargé de l'entretien des routes et chemins.

34. **Dimensions des ouvrages d'art.** — L'administration, tout en se réservant le droit d'imposer ou d'approuver les dimensions des ouvrages dans chaque cas particulier, a fixé ainsi leurs dimensions minima :

L'ouverture des *viaducs en dessous des rails* ne peut pas être moindre de 8 mètres pour une route impériale, 7 mètres pour une route départementale, 5 mètres pour un chemin vicinal de grande communication, et 4 mètres pour un simple chemin communal. La largeur entre les parapets doit être d'au moins 8 mètres et leur hauteur d'au moins $0^{m},80$. Les parapets des via-

ducs situés à moins de 200 mètres en avant du lieu de stationnement des trains de voyageurs, et à moins de 150 mètres en arrière, doivent avoir $1^m,50$ de hauteur. Pour les viaducs formés de voûtes, la hauteur sous clef, à partir du sol de la chaussée sera de 5 mètres au moins. Pour les viaducs formés de poutres horizontales, la hauteur sous poutre ne sera pas inférieure à $4^m,30$.

Tous les ouvrages d'art construits dans les rues des villes se trouvent, en quelque sorte, en dehors des prévisions des règlements, et les compagnies doivent s'entendre avec l'administration dans chaque cas particulier.

Pour les *viaducs en dessus des rails,* les distances minima entre les parapets pour chaque espèce de route seront les mêmes que pour les ouvertures des viaducs en dessous. L'ouverture entre les culées sera au moins de 8 mètres pour les chemins de fer à deux voies, et de $4^m,50$ pour les chemins à une voie. Sur les premiers chemins de fer, ces largeurs avaient été fixées à 7 mètres et à 4 mètres ; mais, avec ces dimensions, la circulation extérieure pendant la marche des trains est impossible, ce qui est regrettable au point de vue du revenu des chemins de fer et de la tranquillité des voyageurs (3e part. EXPL.).

La distance verticale entre l'intrados et le dessus des rails ne sera pas inférieure à $4^m,50$.

La largeur des *ponts en rivières* entre les parapets doit être d'au moins 8 mètres sur les chemins à deux voies, et de $4^m,50$ sur les chemins à une voie. La hauteur et le débouché sont déterminés dans chaque cas particulier par l'administration. La hauteur des parapets ne doit pas être moindre de $0^m,80$.

Les *tunnels et souterrains* doivent avoir au moins 8 mètres d'ouverture au niveau des rails pour deux voies, et $4^m,50$ à 5 mètres pour une voie. Sur plusieurs chemins, cette ouverture n'a été fixée qu'à $7^m,40$ (fig. 51) ; on a reconnu depuis que le contrôle de route est très-difficile, et que cette ouverture doit être portée à 8 mètres.

La hauteur sous clef était fixée primitivement à $5^m,50$ au-dessus de la surface du chemin pour les tunnels à une et deux

voies. Peut-être serait-il préférable, comme on l'a déjà fait, de porter cette hauteur à 6 mètres pour les tunnels à deux voies; mais l'enquête de 1862 a indiqué que cette hauteur peut être abaissée à $5^m,20$, et même à 5 mètres pour les souterrains à une voie. En tous les cas, la distance verticale entre l'intrados et le dessus des rails ne doit pas être inférieure à $4^m,80$.

Ces indications sont applicables à la construction de tunnels en ligne droite, et en supposant que le matériel des chemins étrangers passe dans le gabarit ordinaire des lignes françaises; mais si le souterrain était construit en courbe, le surélèvement du rail extérieur et la disposition des pavillons et des lanternes des waggons devraient être pris en considération dans le projet d'établissement de cet ouvrage.

Nous rencontrerons de nouveau cette question en traitant de la pose de la voie dans les courbes; néanmoins, nous pouvons indiquer ici que, pour des courbes d'un rayon de 200 mètres, le surhaussement du rail extérieur est souvent fixé à $0^m,13$. En supposant qu'un tunnel ou un ouvrage d'art courant se trouve dans une courbe décrite avec un rayon de 200 mètres (fig. 51), les pavillons des véhicules peuvent facilement être rejetés de $0^m,40$ en dehors de leur position normale en voie droite, quantité considérable et pourtant susceptible d'augmentation, par suite de la flexion des ressorts et des secousses dues aux imperfections de la voie.

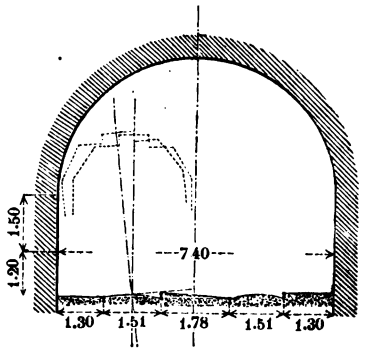

Fig. 51. Tunnel en courbe $\frac{1}{200}$.

Dans les souterrains d'une certaine longueur, on ménage des niches de refuge, espacées de 40 à 50 mètres, pour le personnel de la surveillance et de l'entretien. On leur donne 2 mètres de largeur, $1^m,50$ de profondeur, et $2^m,50$ de hauteur.

35. **Piquetage et tracé.** — La construction d'un ouvrage d'art

étant arrêtée, et les projets définitifs approuvés, l'administration remet à l'agent chargé d'en diriger l'exécution les dessins et spécifications qui s'y rapportent. Comme garantie de bonne exécution, il est convenable de faire dessiner par cet agent les plans et profils à grande échelle, cotés dans toutes leurs dimensions, avec tous les détails de construction; de lui faire copier le cahier des charges, auquel il doit se conformer, et les spécifications indiquant pour chaque ouvrage la nature, la provenance des matériaux et le mode d'exécution.

Le piquetage ou tracé est généralement fait par l'ingénieur, en présence de l'agent chargé de la surveillance. Cette opération très-importante consiste à déterminer géométriquement sur le terrain, d'après les cotes des dessins, et à marquer par des piquets tous les points de repère en plan vertical et en plan horizontal, tous les alignements nécessaires pour planter l'ouvrage dans la position exacte qu'il doit occuper, et pour permettre de tracer le plan des fondations. La question essentielle est de fixer d'une manière absolue l'étendue du terrain à fouiller, eu égard au système adopté, aux talus à ménager, etc. Quand les fondations sont achevées, on doit recommencer l'opération du tracé pour déterminer définitivement la position du socle de l'ouvrage avec toute la perfection possible. Des erreurs considérables ont été commises dans plusieurs cas analogues, faute d'avoir pris tout d'abord ces précautions indispensables. Il est donc important que l'exactitude du tracé soit parfaitement contrôlée et vérifiée par l'ingénieur et l'agent chargé de suivre le travail, et, de plus, par l'entrepreneur, si l'ouvrage n'est pas fait en régie. Dans ce dernier cas, l'entrepreneur doit supporter tous les frais et prendre la responsabilité de toutes les opérations nécessaires pour tracer et emplanter l'ouvrage.

Toutes ces précautions ayant été prises, l'ingénieur peut donner l'ordre de commencer les fouilles de fondations, suivant les prescriptions de la spécification.

En construisant un ouvrage d'art, il faut éviter, autant que possible, de s'écarter des indications portées aux plans et devis approuvés par l'administration. Les modifications ne peuvent y

être introduites qu'avec l'autorisation et sur des ordres formels de l'ingénieur. On doit observer scrupuleusement les clauses du cahier des charges concernant l'exécution des diverses parties de l'ouvrage. Dans le cas où des modifications seraient apportées sans autorisation, soit dans le mode de construction, soit dans l'emploi des matériaux, le devoir de l'ingénieur est de faire enlever tout ce qui n'est pas conforme aux conventions et de rétablir l'ensemble selon le mode prescrit. Les frais résultant de ce redressement incombent naturellement à la charge de la partie qui y donne lieu.

Les travaux doivent toujours être poursuivis avec activité, surtout s'il s'agit de constructions dont dépend l'exploitation de la ligne. Tout en accélérant la construction, l'ingénieur doit en même temps veiller à ce que la sécurité des ouvriers et du public ne soit pas compromise ; les échafaudages seront donc soigneusement et solidement établis, les travaux et chantiers disposés de façon à ne point entraver la circulation sur la ligne et sur les voies publiques.

Nous indiquerons plus loin les mesures à prendre lors de l'approche des trains et pour les travaux de nuit.

36. **Journal et carnet d'attachements.** — Dans les constructions, en général, l'agent de la direction surveillant les travaux tient un journal spécial, dans lequel sont indiquées toutes les dispositions qui ne sont pas portées dans les plans, et toutes les dimensions ou quantités qui ne pourraient pas être vérifiées après l'achèvement de l'ouvrage. Ce journal est très-important à consulter, lorsque l'administration doit payer à l'entrepreneur des indemnités pour travaux imprévus, modifications aux devis, etc., ou lorsqu'on doit exécuter plus tard de grandes réparations à l'ouvrage. A cet effet, l'agent de l'administration inscrit dans son journal : la profondeur des fouilles, la nature du sol traversé, le mode de fondations, la nature des maçonneries, les mesures prises pour l'épuisement, les dimensions des pierres de taille et libages, le poids des parties métalliques, etc.

Il y porte également tous les travaux faits en régie pour le

compte de l'entrepreneur, soit sur sa demande, soit par suite de sa négligence ; les modifications aux séries de prix et aux plans résultant de cas de force majeure, enfin tout ce qu'il est utile de connaître pour établir le coût de la construction.

Dans les travaux réglés au poids, il y a lieu de s'en tenir aux prescriptions des devis descriptifs et des détails estimatifs. Les pièces au poids arrivées sur le chantier sont pesées en présence du conducteur des travaux, qui dresse un bulletin de pesage, le certifie, et en inscrit le libellé dans le journal, en accompagnant sa note d'un croquis coté de la pièce.

Les époques fixées par la direction, pour l'achèvement de la construction, doivent toujours être observées scrupuleusement. Aussi l'agent chargé de diriger des travaux neufs ou de grandes réparations, en régie ou à l'entreprise, porte, dans le carnet d'attachements spécial à chaque ouvrage, la date du commencement des travaux, le jour de la mise à exécution de chaque travail séparé, comme fouilles, fondations, maçonneries, etc. ; enfin le nombre d'ouvriers employés par semaine, etc.

Ce registre indique également : les circonstances atmosphériques pour chaque jour de travail, les événements imprévus qui peuvent s'opposer à l'achèvement d'un travail dans le délai fixé ; les ordres donnés à l'entrepreneur ; les observations concernant l'activité et l'exécution des travaux, enfin tout ce qui pourrait être utile à l'administration pour régler le compte de l'entrepreneur, ou statuer au sujet des réclamations éventuelles faites par lui en dehors de son contrat. Le registre doit être vérifié par l'ingénieur de section chaque semaine et, quand cela est nécessaire, annoté et parafé par lui.

§ II.

NATURE ET EMPLOI DES MATÉRIAUX.

Matériaux. — Nous indiquerons brièvement les conditions générales imposées aux entrepreneurs par les cahiers des

charges, relatives à la nature, à la qualité, à la fabrication et à l'emploi des matériaux de construction.

Les principaux matériaux employés à la construction des ouvrages d'art sont :

Les pierres cassées, cailloux siliceux, gros graviers ;
Le sable ;
La chaux ;
Le ciment ;
La pouzzolane ;
Le plâtre ;
La pierre de taille ;
La brique ;
Le moellon de diverses espèces
Les bois de charpente ;
Les métaux ;
Les peintures ;
Le coaltar et l'asphalte.

37. **Pierres cassées, cailloux, sable.** — Les pierres cassées, graviers, cailloux, destinés à la confection des bétons, doivent toujours être purgés de terre et autres matières nuisibles, soit au moyen du râteau après le cassage, soit au moyen du passage à la claie. Pour les bétons ordinaires, ces matériaux sont cassés de manière à passer en tous sens dans un anneau de $0^m,06$ de diamètre. Pour les chapes en béton, les pierres cassées doivent passer dans un anneau de $0^m,04$ de diamètre. Il est plus important encore, pour la fabrication du béton que pour la confection des chaussées, de faire le cassage hors des lieux d'emploi et de rejeter les pierres empaquetées de gangue.

Le sable pour la fabrication des mortiers sera pur et passé à la grosse claie, à la fine claie ou au tamis, suivant sa destination. Ainsi, pour les mortiers et bétons de fondation, maçonnerie de remplissage, on le passe à la grosse claie espacée de $0^m,008$ au plus ; pour la maçonnerie de parements, à la claie fine ; pour la maçonnerie de pierre de taille, de brique, de moellon smillé ou piqué, au tamis ou crible fin.

On lavera les sables et cailloux toutes les fois qu'ils seront terreux.

Pour la fabrication des mortiers, on emploiera de préférence le sable de rivière ou le sable de plaine.

38. **Chaux.** — « L'emploi des calcaires, comme *pierres à chaux*, dit M. Burat [1], est, en quelque sorte, plus important pour les constructions, que comme moellon ou pierre d'appareil. On peut, en effet, employer pour ce dernier usage les grès, les schistes, les gneiss, les granites, on peut même construire avec des briques; mais on se passe difficilement de chaux. Certaines contrées, qui ne présentent que des roches granitiques ou des schistes argileux, appartenant au terrain de transition, doivent faire venir le calcaire de très-loin pour obtenir de la chaux; aussi toutes les fois que certaines formations supérieures de ces terrains de transition contiennent des bancs calcaires, devoniens ou carbonifères, la fabrication de la chaux y devient une industrie très-importante.

« Les calcaires, suivant leur composition, fournissent des chaux très-diverses, dont les trois types sont : la chaux *grasse*, la chaux *maigre* et la chaux *hydraulique*.

« Tous les calcaires purs, c'est-à-dire qui ne contiennent que quelques centièmes d'argile, de magnésie ou de sable mélangés, donneront de la chaux grasse, c'est-à-dire une chaux qui foisonne lorsqu'on l'éteint avec l'eau, et forme avec le sable siliceux un mortier qui durcit lentement à l'air et acquiert une dureté moyenne; ces mortiers ne peuvent d'ailleurs durcir dans l'eau, où ils se dissoudraient et se délayeraient. Le marbre blanc, la craie blanche, le calcaire compacte lithographique, les calcaires terreux ou moellons, tous donneront des chaux grasses, tant qu'ils restent suffisamment purs.

« Certaines chaux contiennent 20 à 25 pour 100 de magnésie, 15 à 25 pour 100 de sable disséminé, et ces chaux sont alors *maigres non hydrauliques*. Les chaux maigres non hydrauliques foisonnent très-peu et ne durcissent ni à l'air, ni dans l'eau.

[1] *Minéralogie appliquée.*

« Ce qu'on doit craindre dans les calcaires employés pour la fabrication des chaux grasses, c'est surtout la magnésie et le sable, dont la proportion ne doit pas dépasser 4 à 5 pour 100 ; c'est pour cela qu'on voit toujours préférer les qualités les plus pures.

« Les chaux ne deviennent tout à fait *maigres non hydrauliques* que par des proportions considérables de sable ou de magnésie ; la nature sableuse du calcaire se reconnaît assez facilement, mais l'analyse seule peut signaler la magnésie. En examinant les analyses de chaux maigres non hydrauliques, on voit que les proportions de 15 à 25 de magnésie, de 15 à 25 de sable, neutralisent complétement les propriétés de la chaux.

« Les chaux hydrauliques ont été divisées, par M. Vicat, en trois classes :

« — Les *chaux moyennement hydrauliques,* faisant prise après quinze ou vingt jours d'immersion, et continuant à durcir ; les progrès de leur durcissement devenant de plus en plus lents, surtout après le sixième ou huitième mois. Après un an, leur dureté est comparable à celle du savon sec : elles se dissolvent encore dans une eau pure, mais avec beaucoup de difficulté. Leur foisonnement est variable ; il atteint la limite de celui des chaux grasses.

« Les analyses indiquent que ces chaux calcinées contiennent de 11 à 12 pour 100 d'argile.

« — Les *chaux hydrauliques*, qui font prise après six ou huit jours d'immersion, et continuent à durcir. Les progrès de cette solidification peuvent s'étendre jusqu'au douzième mois, quoique la plus grande partie de la dureté soit acquise au bout de six. A cette époque déjà, la dureté de la chaux est comparable à celle de la pierre très-tendre, et l'eau ne l'attaque plus. Son foisonnement est constamment faible comme celui des chaux maigres.

« Les analyses indiquent que ces chaux contiennent de 13 à 18 pour 100 d'argile.

« — Les *chaux éminemment hydrauliques*, qui font prise du deuxième au quatrième jour d'immersion, après un mois sont

déjà dures et tout à fait insolubles ; au sixième mois, elles se comportent comme les pierres calcaires absorbantes ; elles donnent des éclats par le choc, et présentent une cassure écailleuse. Leur foisonnement est constamment faible comme celui des chaux maigres.

« Les chaux grasses, les chaux maigres et les chaux hydrauliques de tous les degrés, peuvent être blanches, grises, fauves, rousses, etc.

« On dit que la chaux fait prise lorsqu'elle résiste au doigt poussé avec la force moyenne du bras, et qu'elle ne peut plus changer de forme sans se briser. M. Vicat indique comme ayant fait prise la chaux qui supporte sans dépression une aiguille à tricoter de $0^{m},0012$ de diamètre, limée carrément à son extrémité, et chargée d'un poids de $0^{k},30$.

« Ces chaux contiennent 20 à 29 pour 100 d'argile.

« Ayant ainsi la clef de la propriété hydraulique des chaux, on a pu en fabriquer artificiellement avec des mélanges de calcaire et d'argile.

« On a même fabriqué ce que l'on appelait autrefois des ciments romains, et que l'on appelle aujourd'hui ciments de Paris, de Boulogne, de Portland, etc. Ces ciments calcinés contiennent de 31 à 35 pour 100 d'argile. Gâchés avec l'eau, ils se solidifient presque instantanément, comme le plâtre, et acquièrent une solidité analogue à celle des calcaires.

« Les mélanges de calcaire et d'argile avec lesquels on fabrique les chaux hydrauliques ou les ciments, doivent être aussi intimes que possible. Ceux que la nature présente tout faits, sous forme de calcaires argileux ou de marnes, sont, en général, préférables aux mélanges artificiels, parce qu'ils sont plus intimes. »

La chaux hydraulique naturelle ou artificielle est fournie en pierre ou en poudre, selon le mode de fabrication du pays et les indications des ingénieurs.

Elle doit toujours être de première qualité et bien cuite. On en rejette soigneusement tous les biscuits et incuits, et on la conserve, à l'abri de l'humidité, sur une aire en planche,

dans un lieu couvert et fermé, jusqu'au moment de l'emploi.

Il est du devoir des agents de la construction de s'assurer en tout temps de la qualité de la chaux. Il suffit, pour constater son hydraulicité, d'en choisir quelques échantillons représentant les caractères physiques moyens, de les réduire en pâte ferme, de les mélanger par portions égales, et de les placer dans des vases pleins d'eau ; si, après dix jours d'immersion, le mélange ne résiste pas, sans empreinte, à une aiguille d'acier de $0^m,001$ de diamètre limée carrément à l'extrémité et chargée du poids de 330 grammes, on doit rejeter tout l'approvisionnement.

On emploie dans certains cas la chaux grasse, et on fait alors des expériences pour déterminer son foisonnement, et par suite le dosage convenable des mortiers et bétons.

On éteint la chaux dans des bassins imperméables, revêtus en planches et placés sous des hangars couverts, bien abrités, à la portée des ateliers de fabrication des mortiers et bétons. La quantité d'eau employée est celle strictement nécessaire à la réduction de la chaux à l'état de pâte ferme et homogène. On peut éteindre la chaux en la prenant telle qu'elle sort des fours, ou en la réduisant d'abord en poudre : dans tous les cas, la quantité d'eau à employer varie un peu suivant les saisons ; elle est en moyenne de 1 mètre cube d'eau pour 1 mètre cube de chaux en pierre.

Pour éteindre la chaux en pierre, on l'étend sur une épaisseur de 20 à 25 centimètres. On verse l'eau proportionnellement aux besoins, en ayant soin de la diriger particulièrement sur les portions où la chaux fuserait à sec. La matière est brassée pour ramener à la surface les parties effervescentes qu'il faut arroser sans dépasser toutefois la proportion fixée. L'opération est conduite d'une manière continue, avec soin et célérité ; on ne la considère comme terminée que quand la pâte est bien liante et bien homogène.

La chaux en poudre s'éteint sur une épaisseur de $0^m,10$ à $0^m,15$, en y versant l'eau au moyen d'arrosoirs qui la répandent partout uniformément. Pour la réduire en pâte, on l'é-

crase avec des rabots, en ayant bien soin de mettre toujours à découvert les parties sèches, de les imbiber d'eau et de les incorporer à la pâte, de manière à la rendre ferme, liante et homogène. La chaux doit toujours être purgée de rognons.

La chaux en poudre s'emploie aussi en mélangeant le sable avec la poudre, et en arrosant le tout de la quantité d'eau nécessaire pour faire le mortier.

L'extinction de la chaux en pierre a lieu, au fur et à mesure des besoins, douze heures au moins, et quarante-huit heures au plus, avant la confection des mortiers. Il ne faut éteindre à la fois que la quantité nécessaire pour la consommation de deux ou trois jours au plus.

La chaux en poudre doit toujours être employée le jour même de son extinction.

39. **Pouzzolanes et ciments.** — La *pouzzolane* naturelle ou artificielle est une matière propre à donner à certaines chaux les qualités d'hydraulicité qui leur manquent. Elle provient de divers bancs argileux renfermant du sable, ou d'un mélange de terre argileuse et de chaux grasse, formé en pains soumis à la cuisson, puis au broyage. On doit toujours la passer au tamis très-fin avant son emploi. On l'emmagasine dans des hangars bien clos.

Un mélange de deux parties de pouzzolane de très-bonne qualité et d'une partie de chaux grasse mesurée en pâte doit faire prise après deux jours d'immersion au plus.

On l'accepte quand, unie à un égal volume de chaux grasse, et immergée, elle supporte sans empreinte, après cinq jours, une aiguille d'acier de $0^m,001$ de diamètre, limée carrément à son extrémité inférieure, et chargée d'un poids de 330 grammes.

Tous les matériaux en général qui, ne satisfaisant pas aux conditions énoncées, ont été rebutés, doivent rester déposés dans un lieu spécial sur le chantier, pour n'être enlevés qu'après l'achèvement des travaux.

On fabrique le *ciment ordinaire* avec des briques légèrement cuites, pulvérisées et passées au tamis, contenant environ vingt-cinq trous ou mailles par centimètre carré.

Il faut rejeter avec soin les briques qui seraient trop ou trop peu cuites, ou qui ne seraient pas faites avec de l'argile convenable.

Pour obtenir le ciment fin, on emploie un second tamis ayant quatre-vingt-une ouvertures par centimètre carré.

Les ciments spéciaux sont fournis directement et garantis par l'établissement qui en fait la livraison.

On transporte et on conserve les ciments dans des barriques hermétiquement fermées; chaque barrique est soumise à un examen spécial, soit à son arrivée sur les chantiers, soit pendant l'exécution des travaux. Si le ciment qui y est contenu ne remplit pas toutes les conditions voulues pour être de bonne qualité, on doit le rejeter immédiatement.

Les ciments de très-bonne qualité, gâchés en pâte ferme et immergés, devront faire prise après cinq minutes d'immersion.

On désigne sous le nom de *ciment romain* des produits provenant de la cuisson complète de calcaire marneux et argileux renfermant naturellement, et en proportions convenables, tous les principes qui les rendent susceptibles d'un durcissement très-rapide dans l'air et sous l'eau, sans addition d'aucun autre corps. Ces calcaires renferment de 0,23 à 0,40 d'argile, mais quand cette quantité dépasse 0,30, les ciments obtenus sont généralement médiocres.

On est parvenu à fabriquer des ciments artificiels en soumettant à un degré de cuisson convenable des mélanges de craie et d'argile ou de marnes plus ou moins chargées d'argile et de carbonate de chaux. Par une cuisson prolongée, on obtient des produits à prise très-lente, qui acquièrent une dureté supérieure à celle des ciments correspondants à prise rapide. Le *ciment de Portland anglais* est le type des ciments romains artificiels à prise lente. Il se fabrique en Angleterre au moyen d'un mélange intime de craie et de vase argileuse qui se trouvent sur les bords de la Tamise et du Medway. Le ciment de Portland anglais, dont le poids est de 1,270 kilogrammes le mètre cube, se contracte de 25 pour 100 par le gâchage, et sa

prise ne s'opère assez généralement qu'après cinq et même dix heures.

Le *ciment de Portland français* se fabrique à Boulogne-sur-Mer avec un calcaire homogène appartenant au terrain crétacé inférieur et contenant 19 à 25 pour 100 d'argile. Par le gâchage avec 38 pour 100 d'eau, sa contraction est de 0,30 environ, et sa prise n'a lieu qu'au bout de dix et même quinze heures, ce qui permet d'en opérer le gâchage au rabot ou au manége, comme pour les mortiers de chaux.

Les ciments du bassin de Paris, fabriqués avec les marnes argileuses du gypse, sont tout à fait analogues au précédent.

Le *ciment de Vassy* provient d'un calcaire argileux et magnésien, que l'on trouve immédiatement au-dessus du lias.

Les ciments se mesurent et se payent au poids. Le ciment de Vassy, en poudre, étant très-compressible, sa densité varie de 0,80 à la sortie du blutoir, à 1,18 dans les barriques. Elle peut, par la compression, atteindre 1,50. Chaque barrique contient de 100 à 235 litres de ciment, et pèse de 130 à 300 kilogrammes. Le ciment en poudre pris à la sortie des barriques pèse 960 kilogrammes le mètre cube, et converti en mortier, sans mélange de sable, perd 17 pour 100 de son volume. Le ciment pur et convenablement cuit fait prise en quelques minutes. Ce temps croît d'ailleurs avec l'âge du ciment, l'abaissement de la température et la quantité de sable; il peut s'élever à une demi-heure en été, une heure en hiver. Il atteint quatre à cinq heures quand on élève la température de cuisson.

Il faut rejeter rigoureusement toute chaux hydraulique ou pouzzolane, tout ciment naturel ou artificiel, qui, essayé, accuserait du sulfate de chaux dans sa composition.

40. **Plâtre.** — Le plâtre est généralement fourni en poudre. Il ne doit pas être trop cuit; on reconnaît ordinairement qu'il est parvenu au degré de cuisson convenable lorsqu'il présente au toucher une certaine onctuosité.

Il faut le préserver de l'humidité, car elle lui fait perdre ses qualités; lorsqu'on constate qu'il est éventé, on ne doit pas l'employer.

On rejette également le plâtre dans lequel on reconnaît la présence de matières étrangères.

Suivant les diverses applications, on distingue : le *plâtre au panier*, état dans lequel le fabricant le livre au constructeur ou tamisé dans un panier d'osier : il sert à faire les ouvrages grossiers; le *plâtre au sas*, passé dans un tamis de crin pour faire les enduits et les moulures : les résidus ou *mouchettes* sont mêlés au plâtre au panier; le *plâtre au tamis de soie*, pour les belles moulures et les enduits devant recevoir des peintures ; *la fleur de plâtre* qui sert à octer les moulures, c'est-à-dire à boucher les petits trous.

41. **Mortiers.** — La composition des mortiers varie avec leur destination, mais dans tous les cas les matériaux nécessaires à leur fabrication doivent être dosés avec le plus grand soin.

On fabrique généralement le mortier sur des aires en planches, placées sous des hangars couverts et abrités.

La chaux doit toujours être mesurée en pâte ferme et sans vide. Si elle est dure, on commencera par la battre et la broyer séparément, sans jamais y ajouter d'eau, puis on la mélangera avec le sable ou la pouzzolane, et on corroiera le mélange jusqu'à ce qu'on ne puisse plus distinguer aucune portion de chaux séparée.

Les mortiers peuvent être fabriqués, soit à bras, soit au tonneau, soit au manége à meules; on emploiera de préférence ce dernier mode pour les ouvrages qui exigeront par jour plus de vingt mètres cubes de mortier. Les dimensions des machines à manége sont fixées d'après les besoins de l'ouvrage à construire.

Les manéges devront être couverts, afin d'abriter le sable, la chaux et le mortier.

Le mortier sera toujours fabriqué sans addition d'eau; ce ne serait que dans le cas d'un temps très-sec et avec des matières, sable ou pouzzolane, très-sèches elles-mêmes, que l'on pourrait tolérer l'addition d'un peu d'eau, mais alors cette addition serait faite graduellement et avec la plus grande réserve.

Le mortier est gâché ferme, bien homogène et doit se lisser

parfaitement à la pelle. Lorsqu'il sera destiné à la maçonnerie de pierre de taille, de moellon smillé, et aux rejointoiements, on le fabriquera avec du sable fin tamisé.

On conserve le mortier sur une aire en planches, à l'abri, en ne préparant que la quantité susceptible de pouvoir être employée dans la journée.

Il faut toujours rejeter le mortier qui serait entièrement desséché et ne pourrait revenir par le broyage ou le pilonnage sans addition d'eau. Il en est de même du mortier mal dosé, de celui qui aurait reçu trop d'eau ou généralement ne présenterait pas toutes les conditions de bonne fabrication énoncées dans les règles précédentes.

On se sert, à Paris, pour les travaux importants, d'une machine à fabriquer les mortiers, mise en mouvement au moyen d'une locomobile.

Les matières mélangées à sec et chargées dans une trémie en tôle sont projetées par une ouverture réglée à volonté, à l'extrémité d'une auge en tôle ; un tube percé de trous amène en même temps la quantité d'eau nécessaire à la bonne confection du mortier. Dans l'auge se meut une vis d'Archimède en tôle, qui opère le gâchage pendant le mouvement de translation des matières d'une extrémité à l'autre.

Au percement du boulevard de Sébastopol, cette machine était mue par une locomobile de la force d'un demi-cheval vapeur, qui lui faisait produire 30^{m3} de mortier par dix heures de travail. Le prix de revient de la fabrication s'établissait comme il suit :

	fr.
9 manœuvres à 3 francs	27,00
1 chauffeur	4,00
Charbon	2,00
Entretien de la machine	1,00
Intérêt du capital pour la machine à mortier estimée 1500 francs	1,30
	35,30
Prix du mètre cube	1 fr. 20

Par la méthode ordinaire 30^{m3} de mortier exigent :

	fr.
39 gâcheurs à 3 francs	117,00
5 manœuvres à 3 francs	15,00
Intérêt du matériel	1,90
	133,90
Prix du mètre cube	4 fr. 50

A la reconstruction du canal Saint-Martin, plusieurs de ces machines, mues par des moteurs à vapeur, fournissaient en dix heures $37^{m3},80$ de mortier, en tenant compte des arrêts imprévus. Le prix de fabrication était le suivant :

	fr.
1 chauffeur	4,00
Graisse et chiffons	0,75
Charbon. — 80 kilogr. à 5 francs les 100 kilogr.	4,00
4 ouvriers pour mesurage et approche à 3f,25	13,00
4 ouvriers pour le mélange	13,00
2 chargeurs dans la trémie	6,50
1 porteur d'eau	3,00
1 conducteur réglant la manipulation	3,50
Amortissement et entretien	2,40
	50,15
Prix de fabrication du mètre cube	1 fr. 33

42. **Bétons.** — *Béton de sable.* — Le béton de sable contient environ $0^{m3},20$ de chaux en pâte pour 1^{m3} de sable légèrement humide. On le fabrique avec les mêmes précautions et dans les mêmes conditions que le mortier ordinaire, et au moyen de manéges pour les ouvrages qui en exigeront chaque jour une grande quantité.

Fabrication du béton. — On fabrique et on conserve le béton sur des aires en planches établies sous des hangars couverts. Il se compose de mortier et de cailloux, gros graviers ou pierres cassées, mélangés dans les proportions fixées pour chaque ouvrage particulier.

Après avoir fabriqué le mortier comme il vient d'être indiqué, on y ajoute par parties successives les cailloux ou les pierres

cassées, qu'il est bon d'arroser préalablement à grande eau, afin qu'elles soient humides lors de l'emploi.

On opère le mélange au moyen de rabots ou de griffes en fer, pendant tout le temps nécessaire à la parfaite incorporation des matières.

Les ateliers doivent présenter une étendue suffisante pour que les ouvriers qui opèrent le mélange de la pierre avec le mortier, puissent faire constamment le tour de la masse.

Les pierres ayant été arrosées, comme nous venons de le dire, une heure au moins avant l'emploi, la fabrication du béton se fait sans aucune addition d'eau.

Le béton doit être employé le plus promptement possible après sa fabrication; on le remanie au besoin avant l'emploi. Celui qui serait desséché au point de ne pouvoir revenir par la trituration ou le pilonnage, sans addition d'eau, sera rejeté hors du chantier et ne pourra jamais être mélangé avec du béton frais.

Béton posé à sec. — Le béton posé à sec est simplement roulé à la brouette, déchargé et régalé au lieu d'emploi par couches de $0^m,30$ au plus d'épaisseur. On nettoie chaque couche avant la pose de la suivante, et on l'arrose avec du lait de chaux, si elle commence à durcir. Les parties de talus qui seraient desséchés seront soigneusement recoupées et ravinées avant la pose du nouveau béton.

Béton immergé. — Quand le béton est employé sous l'eau, on le coule par couches de $0^m,30$ à $0^m,40$ d'épaisseur avec toutes les précautions nécessaires pour empêcher les matières de se délayer ou de se séparer en arrivant au fond. Dans aucun cas, le béton ne peut être jeté à la pelle ou à la brouette. On emploie généralement des caisses prismatiques à fond mobile descendues au moyen d'un treuil jusque sur le fond, puis remontées seulement de la quantité nécessaire pour en permettre la vidange.

Quand la hauteur d'eau n'excède pas 1 mètre, l'immersion du béton peut se faire à talus coulants; on décharge sur le bord de la fouille un massif de béton que l'on presse à la dame plate,

de manière à le faire glisser doucement sous l'eau ; puis on charge successivement le bord du massif ainsi obtenu ; en pressant le bourrelet on fait avancer insensiblement le talus et la masse jusqu'au parfait remplissage de la fouille, et à mesure de l'avancement du travail on tasse fortement le massif à la dame plate.

Avant de commencer le coulage, on nettoie le fond de la fouille avec soin à l'aide de la drague, d'un fagot d'épines ou d'un balai de bouleau. A mesure que chaque couche est posée, on l'étend en produisant à la surface une légère pression sans choc, à l'aide d'une dame plate, et on enlève avec un balai le dépôt de laitance qui la recouvre avant le coulage de la couche suivante.

On coule ordinairement le béton par bandes perpendiculaires à la longueur des fouilles.

Toutes les fois que le béton doit rester exposé sans revêtement à l'action des eaux, la couche supérieure immergée doit être bien dressée, comprimée et lissée au moyen d'un rouleau en fonte ou en pierre.

Chapes en béton. — Les chapes de $0^m,10$ peuvent s'exécuter en mortier et d'une seule couche, ou bien se composer d'une première couche de béton de $0^m,07$ d'épaisseur et d'une seconde en mortier de $0^m,03$ d'épaisseur. Les chapes plus minces sont toujours faites d'une seule couche de mortier.

Les chapes des voûtes ne sont exécutées qu'après le décintrement, et, autant que possible, lorsque les maçonneries à recouvrir ont pris leur tassement.

Le béton en place devra être pilonné à l'aide de dames en bois, de 15 à 20 kilogrammes, de manière à forcer les pierres à prendre leur assiette, et les plus petites à entrer dans les vides laissés par les autres. La couche de mortier superposée sera fortement frottée à la truelle, de manière à la lisser et à lui faire perdre son eau. Lorsque le mortier aura été suffisamment ressuyé, il sera battu avec le battoir en bois, de manière à fermer toutes les gerçures qui pourraient se produire. Ces gerçures seront d'ailleurs fermées chaque jour par le frottement à la

truelle, sans eau, jusqu'à ce que les chapes soient devenues suffisamment dures et résistantes.

Les chapes, quelle qu'en soit la composition, doivent se retourner sur les murs des tympans et présenter, après leur achèvement, une surface parfaitement unie et continue.

43. **Bétons agglomérés.** — Les bétons agglomérés fabriqués par M. Coignet sont un simple mélange de sable, de chaux en proportion relativement très-faible et, suivant les cas, de quelques centièmes de ciment, en ajoutant à ce mélange la quantité d'eau *strictement nécessaire;* en lui faisant subir une trituration énergique et prolongée, au moyen d'appareils spéciaux, on obtient une pâte qui, d'abord pulvérulente, finit par devenir plastique et très-ferme. Cette pâte est versée, par couches successives très-minces, soumises à un vigoureux pilonnage, dans un moule dont le vide a la forme de l'ouvrage à construire. Cette opération produit une telle agglomération, qu'il entre dans chaque mètre cube de maçonnerie plus de 15 hectolitres de matières, chaux et sable. La chaux acquiert dans ces circonstances une rapidité et une intensité de prise remarquables. Le procédé de M. Coignet a pour but d'obtenir des ouvrages monolithes; mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient exécutés sans interruption, et le travail du jour se soude bien à celui de la veille. On peut ainsi faire de véritables constructions monolithes en pierre artificielle, dont la résistance atteint, suivant M. Coignet, 200 kilogrammes par centimètre carré à l'écrasement et 20 à 25 kilogrammes à la traction, et d'un prix beaucoup moins élevé que celui des pierres naturelles, principalement dans les localités où le sable et la chaux sont à proximité.

La dureté et la prise rapide des bétons agglomérés sont obtenues par la trituration presque à sec et par le pilonnage, plus encore que par le degré plus ou moins prononcé d'hydraulicité de la chaux employée. On suppose également que c'est à la combinaison de la chaux libre avec l'acide carbonique de l'air que l'on doit la dureté croissante des bétons agglomérés; on a remarqué, en effet, que les maçonneries de ciment n'acquièrent pas une dureté croissante proportionnelle à leur énergie de prise,

tandis que les mortiers de chaux *bien faits* vont sans cesse en durcissant. Il suit de là qu'avec de la chaux et du sable, même de mauvaise qualité, on peut obtenir cependant une matière très-résistante, quand elle a été préparée suivant le procédé en question. Les bétons agglomérés ont été appliqués avec succès dans plusieurs circonstances, notamment à la construction d'égouts dans la ville de Paris, de fosses d'aisances, réservoirs, gazomètres, fondations parfaitement étanches, de bâtis de machines, de planchers, de voûtes, enfin de maisons monolithes. La maçonnerie entière de l'église gothique du Vésinet forme un tout monolithe qui a parfaitement résisté aux fortes chaleurs et à la gelée. Elle a été exécutée en béton composé de :

Sable de rivière	3
Sable terreux et ferrugineux du Vésinet	1
Chaux d'Argenteuil éteinte en poudre	1
Ciment lourd de Paris	0,25

Les bétons agglomérés peuvent servir également à faire des dalles, marches d'escalier, dés, pierres palières, bordures de trottoirs, enfin des chaussées plus résistantes que l'asphalte.

Leur plasticité permet d'en faire des statues, des bas-reliefs, des balustrades, etc.; ils sont susceptibles de recevoir des nuances variées.

Pour les fondations de bâtiments sur les terrains mouvants et compressibles, on pourrait, d'après M. Coignet, remplacer les cadres et pilotis par une dalle monolithe d'une longueur et d'une épaisseur telles, qu'elle répartisse la charge sur une grande surface de terrain, tout en étant elle-même susceptible de résister, par sa propre cohésion, aux mouvements partiels qui pourraient se produire dans le terrain inférieur. L'étanchéité de ce béton mettrait d'ailleurs le bâtiment à l'abri des infiltrations, en prenant le soin d'entourer les fondations d'un mur d'enceinte de faible épaisseur.

En ce qui concerne l'établissement des ponts, l'expérience semble prouver que, pour un pont d'une arche, par exemple, il doit être formé de trois monolithes : deux culées et la voûte.

On peut renforcer la clef par l'introduction, dans la masse, de fil de fer, qui semble s'opposer à la production de fissures au sommet de la voûte.

Les prix des bétons agglomérés établis par MM. Coignet frères sont les suivants :

Dallages de chaussées à lourdes voitures, de $0^m,12$ d'épaisseur, 8 fr. 50 le mètre carré.

— Dallages de cours, d'écuries, d'ateliers, de $0^m,08$, 6 francs le mètre carré.

— Dallages ordinaires de $0^m,04$ d'épaisseur, 3 francs le mètre carré.

— Massifs monolithes de machines à vapeur de 2 à 25 mètres cubes, 75 à 60 francs le mètre cube.

— Sous-sols étanches, caves, murs, voûtes, 50 francs le mètre cube.

— Fosses d'aisances de 10 mètres cubes de capacité, 500 francs.

En résumé, les pièces artificielles de béton comprimé présentent une économie d'environ 50 pour 100 sur la pierre de taille ordinaire.

44. **Pierre de taille.**— Toutes les pierres de taille sont choisies, autant que possible, dans les bancs les plus homogènes et les meilleures carrières. Elles doivent être non gélives, sans fils ni moies, ébousinées jusqu'au vif, c'est-à-dire débarrassées du *bousin* ou partie tendre du lit de carrière, parfaitement pleines, d'un grain égal et ayant toutes les qualités requises pour donner, après la taille, un parement parfaitement régulier, rendre sous le choc du marteau un son plein et clair. Il faut toujours rejeter les pierres contenant des parties tendres, et celles qui, sous le choc du marteau, rendent un son sourd et se cassent en grains sablonneux au lieu de se briser en éclats à arêtes vives. On fait ordinairement les approvisionnements nécessaires pour chaque campagne avant l'hiver, et en laissant les pierres placées en délit, exposées aux gelées avant d'être taillées.

Maçonnerie de pierre de taille. — La maçonnerie de pierre de taille s'exécute par assises régulières. Dans les assises courantes, les pierres sont appareillées par carreaux et bou-

tisses, dont la longueur égale au moins une fois et demie la hauteur, et les joints montants sont à recouvrements de $0^m,20$ à $0^m,25$ au minimum. La pierre de taille doit toujours être posée sur son lit de carrière, et sans le secours de cales, sur une couche de mortier fin. On la bat au refus, à l'aide d'une hie en bois, du poids de 10 kilogrammes, de façon à réduire les joints horizontaux à $0^m,007$, ou $0^m,008$, et à faire refluer une certaine quantité de mortier dans les joints verticaux. On achève de remplir les joints en y faisant pénétrer du mortier au moyen de la fiche à dents, et non par le coulage, qui est formellement interdit. Quand il est absolument impossible de poser les pierres à bain fluant de mortier, on peut, après leur pose à sec, les fixer en coulant du ciment gâché bien frais. Les joints verticaux ne doivent pas avoir plus de $0^m,006$ à $0^m,008$ d'épaisseur.

Il faut dresser parfaitement le niveau de chaque assise avant la pose de l'assise suivante, la balayer et l'arroser soigneusement avant d'y étendre la couche de mortier.

La taille des pierres doit être faite exactement suivant les panneaux.

Les parements vus de la pierre sont proprement taillés à la grosse ou fine pointe, à la laye ou à la boucharde. Les parements vus sont sans écornures, épaufrures ni flaches, et entourés d'une ciselure de 2 à 3 centimètres de largeur uniforme. Les lits doivent être parfaitement dégauchis et taillés dans toute leur étendue; les joints retournés d'équerre et taillés suivant des plans prolongés jusqu'à $0^m,10$ et même $0^m,20$ du parement, selon le cas.

Les précautions suivantes sont communes à toutes les maçonneries :

Une demi-heure environ avant l'emploi, arroser les pierres et moellons sur le tas ; arroser aussi, légèrement, mais fréquemment, les maçonneries en cours d'exécution, afin d'en prévenir la trop prompte dessiccation; dans les temps secs ou pluvieux, préserver les surfaces des nouvelles maçonneries au moyen de nattes et de paillassons; enfin, toujours déposer le mortier dans des auges en bois, sur les chantiers, et non sur les maçonneries

mêmes et abriter ces auges au moyen de nattes, dans les temps pluvieux ou très-secs.

45. **Moellons.** — Le moellon employé pour la maçonnerie de remplissage doit être dur, anguleux, bien gisant, ébousiné à vif et purgé de toutes matières étrangères. Il en est de même des pierres employées à la construction des perrés.

Le moellon destiné aux parements sera en outre sans fils ni moies, et surtout non gélif. Il doit rendre un son plein sous le marteau. Il faut toujours rejeter le moellon de grès lisse ou silex à cassure vitreuse, tant pour les maçonneries de parement que pour celles de remplissage.

Les moellons doivent avoir au moins $0^m,10$ d'épaisseur sur $0^m,20$ de queue pour les massifs et $0^m,30$ pour les parements. On rejette les moellons ronds, qu'on désigne sous le nom de *tête de chat*, et ceux qui sont trop tendres.

Les moellons de meulière sont parfaitement dépouillés de terre, d'un grain poreux et coloré, sans cailloux ni rognons.

La craie ou les pierres tendres de nature calcaire s'emploient quelquefois soit pour des enrochements au pied des perrés, soit pour les perrés ou même les massifs de maçonnerie. On les extrait des déblais du chemin de fer ou des carrières de la localité, en blocs de $0^m,25$ à $0^m,30$ de côté; celles qui sont employées pour les chaussées ou derrière les perrés peuvent avoir de moindres dimensions.

Maçonnerie et taille des moellons de parement. — Les parements de maçonnerie avec mortier, destinés à être rejointoyés, sont divisés en deux classes :

Les parements en moellons piqués ou smillés ;

Les parements de moellons piqués, ciselés et échantillonnés.

Les moellons piqués sont taillés à la hachette ou à la pointe sur leurs lits et joints, et à la hachette ou à la fine pointe sur leurs parements. Leurs arêtes doivent être vives et sans écornures, l'épaisseur des joints horizontaux ou verticaux ne jamais dépasser $0^m,01$ après la pose. Ils ont pour dimensions minima $0^m,10$ de hauteur, $0^m,20$ de largeur, $0^m,35$ à $0^m,45$ de queue pour les boutisses, et $0^m,25$ pour les panneresses. Les lits et

joints ne doivent présenter aucun démaigrissement jusqu'à $0^m,12$ au moins du parement.

Les moellons piqués, ciselés et échantillonnés sont taillés avec un soin particulier; leur parement est compris entre quatre ciselures régulières. Ils sont conformes aux échantillons prescrits.

Les moellons sont appareillés par carreaux et boutisses, posés sur lit de carrière et à bain soufflant de mortier. Ils sont bien retenus et calés par derrière seulement et frappés au maillet, jusqu'à ce qu'ils soient assis. Chaque assise est parfaitement dérasée et nettoyée avant la pose de l'assise suivante. Les joints verticaux des assises successives doivent être à recouvrement de $0^m,10$ au moins. La hauteur d'assise des moellons de parements piqués peut varier entre $0^m,10$ et $0^m,30$. Les lits sont toujours dans le prolongement de la maçonnerie de pierre de taille voisine, dont chaque assise correspond à deux ou plusieurs assises de moellons.

Maçonnerie en moellons bruts. — Pour la maçonnerie de remplissage, on place toujours les moellons sur leur lit de carrière, à bain soufflant de mortier et frappés au maillet, de manière que les vides se remplissent complétement. On n'épargne pas le mortier; cependant on comble, autant que possible, les interstices avec des éclats. Il faut toujours mouiller les matériaux avant l'emploi, nettoyer et arroser chaque assise avant de poser la suivante, et remplacer toutes les pierres vacillantes ou cassées. Les pierres destinées aux maçonneries de remplissage sont simplement ébousinées jusqu'au vif; celles destinées à former parement intérieur sont grossièrement équarries au marteau.

Maçonnerie en pierre sèche. Perrés. — Les maçonneries en pierre sèche pour perrés et ouvrages analogues s'exécutent avec le même soin que les maçonneries à mortier. On en distingue de deux espèces : la première s'exécute avec des moellons déboutis au marteau pour le parement; la seconde, avec des moellons épincés.

Dans la maçonnerie sèche en moellons ordinaires, les pierres

sont posées sans assises régulières, mais en bonne liaison, les moellons de parement étant déboutis au marteau et bien calés en queue. C'est la maçonnerie à *joints incertains*.

L'épaisseur des joints apparents ne doit pas dépasser $0^m,02$, largeur maxima des vides à l'intérieur.

Pour les perrés, la queue des moellons sera régulièrement enracinée dans le matelas sur lequel ils reposeront.

Après leur achèvement, les perrés doivent présenter des surfaces planes ou courbes bien régulières, sans flaches ni parties saillantes. On ne doit y répandre de terre qu'après leur réception.

La maçonnerie de perrés en moellons épincés s'exécute par assises régulières avec le même soin que la maçonnerie de parement en moellons piqués.

Les perrés en rivières reposent sur des enrochements formés de pierres de $\frac{1}{15}$ à $\frac{1}{50}$ de mètre cube.

On n'élève les perrés que par portions successives de 1 ou 2 mètres de hauteur et on laisse écouler un temps nécessaire pour que le tassement s'opère par degrés.

On choisit les moellons les plus gros pour former les assises de fondations et les chaînes montantes, et aussi les mieux faits pour le couronnement.

Enrochements. — Les enrochements faits à sec sont de deux espèces : à pierres perdues ou à surface réglée. Pour ces derniers, les moellons sont rangés de manière que la surface de l'enrochement ne présente pas d'inégalité de plus de $0^m,05$ à $0^m,10$, puis ils sont battus à la hie. On prend pour les enrochements les plus gros moellons que les carrières puissent fournir. Pour les enrochements sous l'eau, on emploie des moellons choisis, ayant au moins $0^m,40$ en tous sens, et cubant au moins $0^{m3},060$; on les jette avec soin à la main, de manière à faire prendre au massif la forme prescrite. On vérifie souvent cette forme par des sondages dirigés suivant les profils arrêtés.

Dès que les enrochements arrivent à la surface de l'eau, on les dresse et on les bat à la hie.

46. Emploi des roches calcaires dans les constructions. — « Les calcaires compactes, oolithiques et terreux fournissent, dit M. Burat, la plupart des moellons et des pierres d'appareils employés dans les constructions. Les neuf dixièmes des villes de la France sont construites en calcaires.

« Les bancs exploités se débitent en pierres de *haut appareil* ou de *bas appareil*, suivant leur épaisseur; car, dans la plupart des cas, on doit replacer les pierres dans les constructions, suivant le *lit de carrière*, c'est-à-dire les poser sur leur plan de stratification; la puissance du banc, sain et solide, détermine le maximum d'épaisseur des pierres.

« Les variétés compactes peuvent seules être employées en *délit*, c'est-à-dire être posées sur champ, comme pour les montants ou chambranles de portes ou de croisées. Les variétés terreuses réussissent rarement dans cette position, et il faut monter ces parties verticales en chaînes, c'est-à-dire en blocs superposés, suivant leur lit de carrière.

« On peut dire que la variété compacte finit là où l'on peut commencer à scier la pierre avec des scies à dents; ces calcaires compactes ne pouvant être sciés qu'avec la scie à lame, aidée d'eau et de sable, puis taillés à la pointerolle et au ciseau. Les calcaires compactes sont également susceptibles de poli.

« Les variétés terreuses peuvent non-seulement être sciées avec la scie à dents, mais coupées à la hachette et au rabot.

« Les calcaires les plus durs et qui absorbent le moins facilement l'eau, sont, en général, les meilleurs pour les constructions. Dans une carrière, on préférera les bancs les plus denses. Les blocs extraits doivent être sonores, surtout lorsqu'ils ont perdu leur eau de carrière. Les délits et flaches intérieures déterminent un son sourd et mat.

« Beaucoup de calcaires terreux, très-tendres en carrière, acquièrent la dureté suffisante pour les constructions, lorsqu'ils ont perdu leur eau; aussi doit-on faire attendre la pierre avant de l'employer. En hiver, on la fait attendre à l'abri, dans l'intérieur des carrières.

« Les calcaires les plus compactes que fournissent les envi-

rons de Paris, sont les bancs dits *liais* et *cliquarts*, épais de 0m,20 à 0m,40, sonores, à cassure conchoïdale, point gélifs. Cette qualité était autrefois la plus recherchée pour les constructions monumentales; on l'a reconnue dans l'église Notre-Dame, bâtie au treizième siècle; le soubassement et le portail de la colonnade du Louvre en présentent aussi de beaux échantillons. Cette pierre peut s'employer en délit. Comme elle est de bas appareil, on ne l'emploie guère aujourd'hui que pour les escaliers, les appuis de croisées, les dalles; elle coûte de 70 à 80 francs le mètre cube.

« La pierre de Château-Landon, avec laquelle est construit en grande partie l'arc de l'Etoile, peut être assimilée à cette variété.

« Le calcaire *roche* est compacte, généralement très-coquillier, il porte jusqu'à 0m,60 et 0m,80 d'appareil; sa cassure est grenue; il est encore assez dur et assez homogène pour être employé en délit. Cette roche peut fournir des colonnes (notamment celles de la cour du Louvre, qui ont de 3 à 4 mètres de fût); on en tire des pièces d'entablement qui ont même 7 à 8 mètres de longueur.

« Les bancs dit *banc franc* et *banc royal*, sont des variétés de *roche* qui ne diffèrent que par un grain plus ou moins fin et serré. Le banc royal de Conflans a fourni le fronton du Panthéon, dont les pieds d'angle pesaient plus de 20,000 kilogrammes.

« Ces qualités se vendent de 50 à 70 francs le mètre cube.

« On donne le nom de *lambourde* au véritable calcaire grossier ou terreux, qui est tendre, d'un grain assez grossier et très-coquillier. On trouve des bancs de 3 à 5 mètres. La lambourde se débite à la scie dentée et fournit la plus grande partie de moellons et pierres d'appareil des constructions courantes. C'est dans les bancs de lambourde qu'ont été creusées les catacombes de Paris, vastes carrières dont les vides ont servi à sa construction et que l'on est obligé aujourd'hui de remblayer et de soutenir.

« La lambourde en pierres d'appareil se vend de 25 à

50 francs le mètre cube. Les moellons durs valent 8 à 10 francs, les moellons tendres de 4 à 5 francs.

« Dans le nord de la France, la Belgique et la Prusse rhénane, on emploie dans les constructions les calcaires compactes dits *pierres bleues*, qui appartiennent aux calcaires carbonifères et fournissent de beaux appareils. Ces calcaires, désignés aussi sous les dénominations de calcaires de Soignies ou des Ecaussines, carrières sises en Belgique et rapprochées de la frontière de France, sont massifs, bleuâtres ou gris plus ou moins foncé, souvent parsemé de veines spathiques blanches; ils peuvent recevoir toutes les formes, se sculpter, se polir comme le marbre, et résistent parfaitement aux influences atmosphériques. On les compte, en carrière, 50 francs le mètre cube en blocs dégrossis et de faibles dimensions, et de 80 à 100 francs en grandes pierres d'appareil, piquées et mises à dimensions.

« Certains calcaires compactes des terrains jurassiques, tels que la pierre de Tonnerre, de Clamecy, de Besançon; d'autres qui appartiennent aux terrains néocomiens ou crétacés, telle que la pierre d'Angoulême, la pierre froide de Marseille (exploitée à Cassis), sont des roches blanches ou jaunâtres, à pâte fine, à cassure conchoïdale, susceptibles de poli comme la pierre lithographique.

« Ces roches compactes peuvent atteindre la dureté et la solidité du marbre, dont elles ne diffèrent que par la texture compacte; elles se vendent de 50 à 80 francs le mètre cube en pierres d'appareil et servent aussi à faire des dallages, des auges, etc.

« Les calcaires oolithiques ne sont plus compactes; ils absorbent l'eau plus ou moins facilement. Les variétés pures, comme celle des carrières d'Aubigny, qui contiennent 97,40 de chaux carbonatée, résistent parfaitement aux agents atmosphériques, bien qu'elles se laissent tailler facilement; elles sont très-recherchées pour les détails des sculptures gothiques des églises. Le prix de cette pierre de choix est de 60 à 70 francs le mètre cube.

« Ces prix baissent à mesure que le calcaire devient plus tendre et se charge plus de parties argileuses. Les carrières dites d'Allemagne, situées également près de Caen, produisent des calcaires oolithiques tendres, au prix de 20 à 30 francs le mètre cube.

« La craie est le type des calcaires tendres et terreux ; aucun calcaire n'est plus pur que la craie blanche des environs de Paris, qui ne peut cependant être utilisée comme pierre de construction, vu son faible état d'agrégation et son peu de résistance à l'écrasement.

« La craie tuffau, quoique moins pure, est plus solide, surtout lorsqu'elle a perdu son eau de carrière. Cette pierre, exploitée dans la partie crayeuse du Nord et de l'Ouest, avec laquelle on a récemment bâti de vastes constructions à Tours, compense par les facilités de son extraction son peu de résistance à l'écrasement et les proportions plus considérables qu'on doit donner aux murs, aux piliers, etc. On l'extrait au-dessous de 20 francs le mètre cube en belles pierres d'appareil qui sont très-absorbantes, mais ne sont pas gélives.

« Les calcaires sont les pierres de construction par excellence, à la condition qu'ils ne seront pas de nature gélive. On ne doit jamais négliger les précautions pour éviter l'emploi des variétés gélives en tailles ou parements exposés à l'air.

« Lorsqu'on étudie successivement les bancs d'une formation calcaire, telle, par exemple, que celle du calcaire grossier dans le bassin de Paris, celles de la craie ou des divers étages oolithiques, on est frappé de la multiplicité des variétés et des propriétés qu'elles présentent au point de vue de la construction. Ces variétés proviennent des différences de cohésion, et surtout des mélanges d'argile et de sable; il en résulte des différences qui se manifestent à la fois par des variations de densité et par celles de la résistance à l'écrasement. Ces propriétés souvent mesurées donnent les résultats suivants pour la résistance par centimètre carré :

	Densité.	Résistance à l'écrasement. Kilogr.
Marbre.....	2,65 à 2,72	600 à 700
Calcaire compacte liais.....	2,44	285 à 440
Calcaire liais à gryphées....	2,60	300
Calcaire roche.....	2,30	130 à 135
Calcaire oolithique.....	2,00 à 2,20	120 à 180
Calcaire lambourde.....	1,55 à 1,80	20 à 66

« On voit que la résistance concorde toujours avec la densité, de telle sorte que la qualité d'un calcaire pour les usages de construction peut être assez bien appréciée par la mesure de sa pesanteur spécifique. On n'emploie, d'ailleurs, les calcaires dans les constructions que sous le dixième de la charge nécessaire pour les écraser. »

47. **Briques.** — Les briques sont de provenance et de dimensions indiquées par l'ingénieur, suivant les localités. Elles doivent être dures, sonores, bien cuites sans être vitrifiées, parfaitement rectangulaires et sans gauchissement; il faut avoir soin de réserver les plus belles pour les parements.

On emploie quelquefois des briques crues, mais elles doivent être arrivées à une dessication complète par une longue exposition à l'air, pour résister à la gelée, et de plus recevoir un enduit imperméable qui les mette à l'abri de l'humidité.

Maçonnerie de briques. — On trempe les briques dans l'eau avant l'emploi, et on les fait glisser dans le mortier en les pressant fortement à la main pour les poser en long et en large, de manière à former liaison en tous sens. Les parements sont ordinairement formés de briques posées toutes en boutisses, et leur liaison avec le corps de la maçonnerie est formée par alternance de briques entières et de briques $\frac{1}{3}$.

L'épaisseur des lits et joints ne doit pas dépasser $0^m,008$.

Il est bon, dans la maçonnerie de briques, de placer, surtout près des parements et à des distances de $0^m,50$ au plus, des briques debout destinées à relier toutes les assises entre elles.

Il faut toujours rejeter toute brique cassée ou fendue pendant la pose.

48. **Maçonnerie de voûtes.** — La construction des voûtes exige des soins tout particuliers. Pour les ponts biais et les ponts à grande portée, voûtés avec des briques ou des moellons, les têtes et autant que possible les naissances et les clefs doivent être en pierre de taille.

Les moellons piqués et smillés, employés au parement des voûtes, sont taillés suivant la forme des voussoirs. On choisit, à cet effet, les pierres les plus longues et n'ayant pas moins de $0^m,40$ de queue pour les grands ouvrages, et $0^m,33$ pour les petits.

Les moellons employés pour la maçonnerie intérieure des voûtes seront choisis parmi les plus beaux et les plus plats; ils auront $0^m,10$ d'épaisseur et $0^m,30$ de longueur au minimum.

Ces moellons devront être posés de manière à prolonger jusqu'à l'extrados de la voûte, suivant la coupe de cette voûte, les assises des voussoirs formant parement. A cet effet, on termine chaque assise sur toute l'épaisseur de la voûte, aussitôt qu'on a posé les voussoirs des parements correspondants.

On a soin de diminuer autant que possible l'épaisseur des joints normaux à la voûte, surtout dans le voisinage de la clef, pour laquelle on réserve les plus beaux moellons.

Le décintrement s'opère, suivant la nature des matériaux et les prescriptions de l'ingénieur, soit avant, soit après la prise complète des maçonneries. C'est surtout pour les gros matériaux que l'on effectue le décintrement avant la prise complète du mortier, qui alors se prête au tassement, sans qu'il s'y détermine de solutions de continuité. Pour les petits matériaux, il est plus prudent d'attendre que les mortiers employés aient eu le temps de durcir. Si le mortier est remplacé par du ciment, il faut, pour la même raison que précédemment, décintrer aussitôt après l'achèvement des travaux. Pour des voûtes de petite ouverture, on fait le décintrement à l'aide de cales en bois; mais pour des ouvertures dépassant 10 à 15 mètres, il est préférable d'employer le décintrement au sable en sac ou en cylindres.

Quand plusieurs voûtes sont voisines, le décintrement doit

s'opérer en même temps sur les voûtes, et le plus régulièrement possible. On trouvera aux numéros 63 et 64 divers exemples de décintrement.

49. **Fouilles et fondations.** — Tous les travaux de fondations doivent être poussés avec la plus grande activité.

L'ingénieur fixe la profondeur des fouilles pour chaque ouvrage en particulier, en se basant sur des sondages. L'étrésillement de la fouille doit être fait avec soin.

Les fondations s'établissent soit directement sur le sol naturel, s'il est suffisamment résistant, soit sur grillage ou sur pilotage, et dans ce cas la longueur des pieux est fixée d'après la nature du terrain. Dans tous les cas, le fond de la fouille doit être d'abord dressé suivant un plan parfaitement horizontal, et les vides bien remblayés jusqu'à la hauteur des têtes des pils, ou la surface supérieure des pièces du grillage.

Lorsque l'eau vient à se manifester au fond des fouilles, l'épuisement est généralement fait en régie, par l'administration du chemin de fer.

Les libages destinés à la maçonnerie de fondations sont durs, plats, sans bousin ni crasse de carrière, et ébauchés suivant les dimensions et formes prescrites. Ils sont équarris de manière à pouvoir se poser jointifs; ceux destinés aux parements sont dressés exactement. Les moellons et libages de fondation doivent toujours être posés et assis à coup de masse, sur un bain de mortier assez épais pour que la pierre ne touche que le mortier : la dernière assise sera suffisamment réglée pour qu'on puisse y tracer la base du mur en élévation.

Pour les fondations de ponts en rivières nous renvoyons aux ouvrages spéciaux qui traitent de ce genre de construction.

50. **Rejointoiements; enduits.** — Après l'achèvement des maçonneries, les parements vus en pierre de taille, moellons, briques, etc., sont ragréés avec soin. On refouille les joints au crochet sur $0^m,02$ à $0^m,03$ de profondeur et après les avoir arrosés, on les remplit d'un mortier spécial de composition déterminée. Les surfaces de rejointoiement sont parfaitement lissées à l'aide d'une spatule en fer, et tenues en retraite pour la maçon-

nerie en moellons, d'environ $0^m,01$ par rapport au plan des arêtes des pierres.

Lorsqu'un mur devra être crépi ou enduit, on enlèvera le mortier à la surface, en le grattant et en nettoyant bien les joints.

Les enduits à faire sur les faces extérieures des maçonneries ordinaires doivent recouvrir de $0^m,015$ environ les parties les plus saillantes des moellons. On peut les exécuter en deux couches; on mouille une première fois la surface que l'on pourra enduire dans la journée, et on en mouille de nouveau chaque partie, à mesure que l'ouvrage avance. Sur le mur ainsi préparé, on fouette une première couche de mortier, d'une épaisseur suffisante pour arraser et dresser la surface, et avant qu'elle soit entièrement sèche, on la couvre d'une deuxième couche de mortier fin, qui fera disparaître les aspérités de la première. On lisse le mortier à la truelle, jusqu'à ce que le retrait, occasionné par sa dessiccation, ne donne plus lieu à aucune gerçure.

On passe sur l'enduit, lorsqu'il est bien sec et après l'avoir nettoyé, une première couche de lait de chaux vive, puis une seconde, lorsque la première est parfaitement sèche.

51. **Bois de charpente.** — La nature des bois de charpente varie avec les localités; cependant le chêne et le sapin sont le plus généralement employés. Le chêne auquel on donne la préférence, est celui qui croît sur un sol argileux, compacte ou glaiseux. Les bois extraits des pays trop humides ou de montagnes arides offrent moins d'avantages que les premiers. Le sapin du Nord et de qualité connue sous le nom de sapin rouge est le plus estimé ; il doit avoir conservé toute sa résine.

Les bois de charpente de bonne qualité sont abattus en saison favorable; on ne les emploie généralement pas avant un an de coupe. Ils doivent être droits, sains; on rejette les bois gras, échauffés, ceux affectés de gerçures, gélivures, roulures ou nœuds vicieux. On donne de la durée au bois en enlevant l'écorce et l'aubier (97).

Les bois sont approvisionnés, autant que possible, sous des hangars et dans tous les cas empilés sur cales, de manière

que leurs surfaces ne touchent pas la terre et ne se touchent pas entre elles.

Les bois dits *en grume* sont simplement écorcés.

Les bois non refaits sur les faces et dits *grossièrement équarris*, pour travaux provisoires ou grossiers, ne doivent pas présenter de flaches de plus de $0^m,05$ de largeur ; pour les bois refaits, on n'admet pas de flaches de plus de $0^m,02$.

Les bois dits *équarris* à vive arête, passés à la varlope ou au rabot, ne devront présenter ni flaches ni aubier, et seront exempts de toute espèce de défauts et imperfections.

Assemblages. — Les assemblages des charpentes doivent toujours être parfaitement pleins, sans déjoints, ni épaufrures ; les tenons, mortaises et embrévements corrects et bien ajustés, sans jeu et sans inutile affaiblissement des bois. On les consolide, suivant le cas, par des boulons, étriers ou autres ferrures, ou simplement par des chevilles en bois. Il ne faut tolérer dans les assemblages aucune fausse coupe, ni aucune cale ou autre moyen de garnitures et de remplissage, même pour ceux destinés à recevoir des ferrures. Les trous de boulons doivent être exactement du diamètre de ces boulons, percés à la tarière et non brûlés.

Une bonne précaution à prendre avant l'assemblage des charpentes ou la pose des ferrures, consiste à goudronner ou peindre à l'huile bouillante, convenablement lithargée, toutes les parties du bois destinées à être cachées par les assemblages et les ferrures.

Pieux et palplanches. — Les pieux de fondations sont en grume ou équarris.

Les pieux et les palplanches pour vannages sont toujours équarris à vive arête ; leur extrémité inférieure est, suivant le cas, garnie ou non de ferrures. Ils sont enfoncés à la sonnette jusqu'à refus, leur tête étant consolidée par des frettes en fer forgé, qu'on enlève après le battage.

Tout pieu déversé ou battu hors ligne doit être arraché et remplacé. Il en sera de même de toute palplanche qui ne serait pas battue jointive et assemblée avec celle qui précède, et de

tout pieu ou palplanche qui éclaterait sous le poids du mouton.

Les récepages doivent présenter un niveau parfait, surtout quand les pilots sont destinés à recevoir des chapeaux ou des grillages.

Préparation des bois. — Nous traiterons plus loin de la préparation des bois pour les traverses; on prend rarement cette précaution pour les ouvrages d'art, sauf pour les platelages : on se contente, comme nous l'indiquerons, de préserver autant que possible des influences extérieures les parties qui seraient le plus compromises (128 à 134).

52. **Métaux.** — Tous les métaux : fonte, fer, plomb, zinc, bronze et laiton doivent être de première qualité. Leur provenance est indiquée dans chaque cas particulier par la spécification. Ils sont du reste soumis à des épreuves de traction, de compression ou de torsion qui exigent une résistance sans altération, à des charges au moins doubles de la charge maximum qu'ils auront à supporter dans l'emploi.

Fonte. — On emploie *la fonte grise de première qualité*, susceptible d'être facilement travaillée au burin, au foret et à la lime. Elle doit être compacte, homogène, sans gerçures ni soufflures, présenter une surface exempte de traces de scories, une cassure à grains gris avec arrachements, et une résistance à la traction d'au moins 1500 kilogrammes par centimètre carré. On rejette toute fonte blanche ou truitée, ou celle prenant beaucoup de retrait à la coulée (112).

Il arrive souvent que les fontes de cette qualité résistent bien à toutes les épreuves pendant l'été et perdent de leur force de cohésion pendant l'hiver. — On doit donc faire couler, en même temps que les pièces, des barreaux d'épreuves qui servent aux vérifications sur le retrait (112).

Les trous pour les assemblages des pièces de fonte entre elles ou avec les fers sont percés à froid, alésés soigneusement et exécutés suivant les strictes dimensions nécessaires pour qu'il n'y ait pas de vacillement dans les assemblages. La tolérance en plus ou en moins sur les épaisseurs des pièces de fonte doit être fixée pour chaque cas particulier.

Fonte malléable. — Le fer, à l'état de fonte malléable, reçoit chaque jour de nouvelles applications pour la fabrication d'un grand nombre de petits objets difficiles à forger. C'est surtout dans la construction des machines que ce métal, grâce aux perfectionnements apportés à sa fabrication, est appelé à prendre une grande importance, à cause de l'avantage qu'il présente de produire, par voie de moulage, les pièces les plus compliquées.

La fonte malléable s'obtient avec les fontes au bois d'Ulverstone (Écosse), extraites de l'hématite rouge. Après le moulage, les objets sont placés au milieu de creusets remplis de minerai de fer oxydé et soumis à la température du rouge vif pendant trois, quatre, cinq fois vingt-quatre heures, suivant la grosseur des pièces et le degré de recuit qu'on veut obtenir.

Le carbone de la fonte se dégage en partie dans cette opération et, jusqu'à une certaine profondeur, le métal acquiert absolument des propriétés analogues à celles du bon fer.

La densité de la fonte malléable se rapproche de celle de la fonte. L'aspect de la cassure et la nature des copeaux obtenus par le rabotage montrent que l'action décarburante n'est complète que sous une épaisseur de 4 à 5 millimètres et nulle au delà de $0^m,01$. Il suit de là que la première condition que doit réaliser une pièce pour qu'on puisse avantageusement la fabriquer en fonte malléable, c'est d'être suffisamment mince dans toutes ses parties. A moins de considérations particulières, il sera bon de ne pas dépasser 40 à 50 millimètres. On pourrait d'ailleurs étudier les différentes pièces, de façon à ne pas dépasser cette épaisseur et à remplacer dans certains cas les épaisseurs trop fortes par des parties plates, tubulaires ou cloisonnées, qui se recuiraient dans de bonnes conditions et présenteraient plus de légèreté et de résistance.

La fonte malléable se polit comme le fer, s'use vite par le frottement; plus sonore que le fer, elle se plie et s'étire en fils presque aussi bien que ce métal; on peut l'estamper et la laminer à froid. Le forgeage se fait à basse température; le martelage donne au grain une grande finesse.

Elle se soude très-difficilement, parce qu'à la température nécessaire à cette opération, le centre de la pièce fuse, s'échappe en étincelles et l'enveloppe s'écrase sous le choc. La brasure au cuivre réussit très-bien. La fonte malléable résiste bien au feu ; la cémentation pénètre plus vite et plus profondément que dans le fer ; la trempe lui donne une grande dureté, mais la rend plus fragile. Son coefficient d'élasticité, compris entre ceux de la fonte et du fer, décroît à mesure que l'épaisseur des pièces augmente. D'après les expériences de M. Tresca sur des barres de 1, 2, 3, 4 centimètres de côté, les coefficients d'élasticité ont été les suivants :

	Kilogrammes.
Barreau de 0m,01 de côté.....	18 929 000 000
— 0 ,02 —	16 300 000 000
— 0 ,03 —	16 011 000 000
— 0 ,04 — Echantillon avec 1 croûte..	16 579 000 000
— 2 — ..	16 240 000 000
— central.....	14 785 000 000

Une barre de 5 millimètres de côté et de 0m,45 de longueur a supporté un effort de traction de 35 kilogrammes par millimètre. La fonte malléable, comme tous les corps obtenus par fusion, présente assez souvent des défauts de diverses natures qui produisent des écarts notables dans sa résistance. En résumé, on doit la faire travailler moins que le fer et la rejeter pour les pièces devant résister à des chocs intenses.

La fonte malléable se vend en France 1 fr. 30 c. à 2 francs le kilogramme ; les objets sont cotés ensuite d'après la difficulté du moulage, le poids, l'épaisseur, l'emploi, le degré de recuit, les déchets, la masse à fabriquer et les considérations commerciales. Ce prix est très-élevé ; aussi de nombreux objets sont encore fabriqués plus économiquement en fer forgé. On arrivera probablement à l'abaisser comme en Angleterre à 0,80 ou 1 franc, quand la consommation se sera étendue.

Applications. — Les applications de la fonte malléable dans les chemins de fer pourraient être excessivement nombreuses : ferrures de wagonnets, porte-lanternes pour les disques et

et signaux, clefs de toute grosseur, pièces et boîtes de serrures, verrous, charnières diverses, écrous, clefs de robinets, manivelles, couvercles de boîtes à graisse, garde-corps légers et plus résistants que la fonte ordinaire, etc.

Fers.—Tous les fers doivent être corroyés, doux, non cassants, malléables à froid, d'un grain fin, homogène, sans pailles, gerçures et autres défauts. Leur résistance à la traction sera d'au moins 3200 kilogrammes par centimètre carré. La tolérance sur les dimensions dépend de la destination des fers (chap. IV).

Acier. — Jusqu'à présent cette matière n'a rencontré que de rares applications dans la construction des ouvrages d'art; cependant on peut en trouver l'emploi pour rouleaux de glissement de tabliers de ponts, boulons exposés à des efforts considérables, tôles de ponts métalliques, etc. Quelques indications au sujet de ce métal peuvent donc n'être pas hors de propos dans ce chapitre.

Pendant longtemps, c'est à la cassure que l'on prétendait juger de la qualité de l'acier; mais depuis quelques années, les progrès de la métallurgie ont permis de fournir au commerce un métal qui, avec toutes les apparences du grain fin, serré et brillant de l'acier véritable, ne possède qu'une faible partie de ses propriétés essentielles. Si donc on a recours à l'acier dans une construction, il faut, par des essais préalables, désigner la qualité à mettre en œuvre et prescrire, pour la réception, des épreuves appropriées à la nature des efforts que la matière devra subir.

On n'a pas encore de données certaines sur la résistance comparative des divers aciers provenant de matières premières déterminées.

Quelques expériences isolées tendent à faire admettre comme offrant une sécurité suffisante l'acier résistant à la traction jusqu'à la charge de 60 kilogrammes par millimètre carré.

Ainsi, d'après de nombreux essais faits par M. Kirkaldy et cités par M. Brull[1], « sur des aciers de toutes qualités, depuis

[1] Mémoires de la Société des ingénieurs civils, 2e série, 16e année, p. 80.

la première marque à outils jusqu'aux aciers puddlés les plus communs, on trouve des aciers qui résistent depuis 93 kilogrammes jusqu'à 43, des aciers doux qui s'allongent jusqu'à 19 pour 100, et des aciers durs qui s'arrêtent à 5 p. 100. »

Il résulte de plus des expériences faites par M. Tresca, ingénieur sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers, « sur des tôles d'acier fondu [1], que si la résistance vive d'élasticité est quadruplée par la trempe et le recuit pour les aciers vifs, et augmentée dans le rapport de 9 à 1 pour les aciers doux, cette opération ne fait que doubler les charges correspondant à la limite d'élasticité. »

On voit d'après ce qui précède qu'il y a de grandes différences dans la qualité et le mode de préparation des aciers, et qu'il faut prendre à cet égard les précautions indiquées plus haut.

Plomb et zinc. — Le plomb et le zinc neufs doivent être de première qualité, doux et de la plus grande pureté. Les vieux plombs ne sont employés que pour les scellements et sur les ordres de l'administration.

Assemblages. — Les pièces de fonte et de fer sont ordinairement assemblées à l'usine avant d'être expédiées sur la ligne. Elles sont ajustées de manière à présenter un ensemble régulier et sans gauchissement. Chaque pièce est ensuite numérotée pour la facilité de la pose. L'ajustage et la pose de toutes les pièces de fer et de fonte doivent d'ailleurs être faits avec la plus grande exactitude.

On trouvera des indications plus détaillées sur les conditions de fabrication et de réception des pièces métalliques aux chapitres IV et VI de cette première partie.

53. **Peintures.** — Les mélanges pour la composition des couleurs sont faits sous la surveillance d'un agent préposé par l'ingénieur. Il est bon de n'employer pour les blancs que le blanc de zinc ou le blanc de céruse, et pour les noirs que le noir d'ivoire. Les matières colorantes doivent être parfaitement broyées et non infusées. Elles sont broyées et lavées à l'eau, puis rebroyées à l'huile.

[1] Extrait des *Annales des mines*, 5e série, t. XIX, p. 345.

L'huile varie suivant les localités, mais elle doit être dans tous les cas épurée. Les blancs à l'huile sont ordinairement composés de cinq parties en poids de blanc de zinc, et d'une partie d'huile rendue siccative.

L'huile employée pour recouvrir les bois doit avoir bouilli avec 1/20 de son poids de litharge, et être aussi chaude que possible.

Le mastic est composé de 0,66 de blanc d'Espagne, de 0,34 de blanc de zinc et de la quantité d'huile nécessaire pour réduire le mélange en pâte ferme.

Les peintures sont appliquées à deux ou trois couches, selon les prescriptions de l'ingénieur. On couvre d'abord les bois d'une couche d'impression à l'huile bouillante préparée comme nous venons de le dire. On remplit ensuite avec du mastic toutes les fentes et gerçures, puis on applique successivement les couches de peinture, bien également et assez épaisses pour que tout aspect de bois ait disparu sous la deuxième couche.

Les fontes et fers sont d'abord recouverts de deux couches de peinture rouge au minium, avant l'application des couleurs prescrites.

54. Goudron, coaltar, asphalte. Chapes. — On n'emploie que le goudron végétal que l'on fait bouillir, avec addition de chaux réduite en poudre par l'exposition à l'air, de manière à lui donner une certaine consistance. Les goudronnages sur bois sont donnés à deux ou trois couches. On commence toujours par chauffer les bois avec de la paille, afin de les dessécher et de faciliter l'adhérence du goudron. Le goudron est ensuite appliqué bouillant, en le faisant pénétrer le plus possible dans tous les joints.

Avant l'assemblage des pièces de charpente, on enduit de goudron, comme nous l'avons dit, les tenons, embrèvements, feuillures et même les boulons. Dans certains cas, on applique entre les faces d'assemblages, une feuille de papier ou de carton bien trempé dans le goudron ou dans l'huile.

Le coaltar, produit de la distillation du goudron, est employé quelquefois comme couverte de chapes de voûtes, ou murs de

soutènement exposés aux infiltrations. Il doit être débarrassé d'huiles essentielles, pur et assez liquide pour pouvoir être étendu à froid avec la brosse à long manche.

Chapes. — L'asphalte et les mastics bitumeux destinés à l'exécution des chapes sont préparés d'avance en pains et remis en fusion pour leur emploi. Ils contiennent en moyenne 16 pour 100 de bitume; on les casse en morceaux de 5 à 7 centimètres de diamètre au plus, pour les mettre en fusion. La fusion s'opère dans des chaudières contenant environ 150 kilogrammes de mastic; on la conduit de manière à ne faire perdre au mélange que 2 pour 100 environ de bitume.

Le coulage se fait par bandes de $0^m,75$ à $0^m,85$ de largeur, sur une aire en béton bien dressée et bien séchée.

Etendu et comprimé d'abord à la spatule, le mastic sera ensuite serré de nouveau et lissé au frottoir, puis saupoudré de sable tamisé, très-fin et très-chaud, que l'on incruste également au frottoir à force de bras. Il ne faut ajouter le sable que quand toutes les bulles ont été crevées avec un outil tranchant. Les raccords et soudures d'une bande à l'autre seront faits avec le plus grand soin et passés au fer chaud; on s'arrangera pour que les raccords des différentes sections de bandes ne se correspondent pas d'une bande à la suivante. Les mastics bitumeux doivent être posés sur des surfaces bien sèches. On peut faciliter l'adhérence du mastic en chauffant les surfaces au moyen d'un brasier ou en les recouvrant d'une couche de bitume bouillant, au moyen d'un pinceau. La couche d'asphalte peut avoir, pour chapes 0,01 d'épaisseur, et pour dallage 0,05. Quand la chape n'est pas parfaitement sèche, il vaut mieux faire l'enduit d'asphalte en deux couches, la première seule recevant l'impression de l'humidité qui produit des bulles dans l'asphalte, et par suite des petites fentes que la deuxième couche masque parfaitement.

En Autriche, sur le chemin du nord du Tyrol, les chapes des voûtes sont souvent faites en asphalte artificiel, composé de goudron, poudre de brique, chaux vive, sable et sulfate de fer. Les grandes voûtes sont recouvertes d'un pavage en briques à

bain de mortier, puis d'une couche d'asphalte de $0^m,007$ d'épaisseur. Pour les petits ouvrages, on emploie seulement des chapes en mortier.

En Bavière, certains ponts ont été recouverts de chapes composées de 18 parties en poids de sable, 24 de chaux en poudre ou de poussière des chemins ; 13,5 de colophane, et 7,25 de goudron. Le tout est mélangé et chauffé, en ayant soin d'augmenter ou diminuer la quantité de goudron, suivant la température au moment de l'emploi. Le mélange est placé par couches de 3 à 5 millimètres d'épaisseur, et repassé au fer chaud pour bien boucher les fentes. Ces chapes revenaient à 2 francs environ par mètre carré.

En France, on emploie ordinairement l'asphalte de Seyssel et le bitume de Bastennes.

55. **Résistance des principaux matériaux.** — Le poids du mètre cube et la résistance des divers matériaux varient avec tant de circonstances, et les expériences de toute nature faites jusqu'à présent ont donné des résultats si différents les uns des autres, que les valeurs recueillies ne doivent servir que comme points de repères ou de renseignements approximatifs.

Quoiqu'il en soit, nous ajoutons aux considérations précédentes quelques moyennes consignées dans les trois tableaux qui suivent. Ces tableaux peuvent être consultés quand il s'agit de travaux peu importants ; mais lorsqu'on se trouve en présence d'un travail considérable on doit, tout d'abord, faire des essais sur les matériaux dont on peut disposer et n'arrêter les dimensions des pièces à mettre en œuvre qu'en conséquence de ces essais.

Les ingénieurs attachés aux chemins de fer trouvent d'ailleurs dans leurs ateliers et auprès des constructeurs et fabricants tant de facilités, qu'ils ne doivent pas hésiter à effectuer des expériences dont le caractère d'utilité est trop évident pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage à ce sujet.

NATURE des MATÉRIAUX.	POIDS DU MÈTRE CUBE. Vert.	Demi-sec.	Très-sec.	Charge de rupture à la traction par centim. carré.	Charge de rupture à l'écrasement par centim. carré.	OBSERVATIONS.
Bois.						
Gaïac	1400	»	1300	»	»	Les poids des bois que nous indiquons ici sont extraits en grande partie de l'ouvrage de J. Burget sur l'agriculture pratique, et d'après Hartig.
Teak	1000	»	700	1100	»	
Chêne rouvre	1300	1100	850	800	500	
Chêne à grappes	1270	1070	870			
Hêtre	1070	920	820	800	600	
Erable	1050	920	800			
Orme	1130	920	790	1000	700	
Frêne	1050	950	810	1200	600	
Peuplier noir	990	700	500	»	300	
Tremble	900	660	550			
Peuplier blanc	950	»	600			
Charme	1050	930	850	»	»	
Aune	1020	790	640	»	»	
Pin sylvestre	1110	»	670	700	450	
Sapin épicea	1060	810	570			
Sapin commun	1100	»	680			
Mélèze d'Europe	1110	»	650			

NATURE des MATÉRIAUX.	POIDS du mètre cube.	CHARGE de rupture à la traction par centimètre carré.	CHARGE de rupture à l'écrasement par centim. carré.	OBSERVATIONS.
Metaux.				
Fer forgé	7550 (1)	3000 — 6000	4000	(1) Dans la pratique on fabrique peu de fer dont la densité dépasse 7550 k. et atteigne 7760 k., densité théorique du fer parfaitement pur et corroyé. (2) Navier. (3) Bornet. (4) Rennie.
Tôle laminée dans le sens du laminage	»	4100	3800	
Tôle laminée perpendiculairement au sens du laminage	»	3600		
Fil de fer	»	5000 — 7000	»	
Câble en fil de fer	»	3000 (2)	»	
Chaîne non-étançonnée	»	2400	»	
Chaîne étançonnée	»	3200	»	
Fonte	7200	1300	8000	
Acier	7820	4000—10000	4000	
Cuivre battu	8950	2400 (3)	7250	
Cuivre fondu	8850	1340 (3)	»	
Laiton fin	8450	1260 (3)	»	
Bronze	»	2300	»	
Fil en cuivre rouge	»	4000 — 7000	»	
Fil en laiton	»	5000 — 8000	»	
Etain	7290	300 (4)	1100	
Plomb	11350	130 (4)	550	
Zinc	7190	550	»	

NATURE des MATÉRIAUX.	POIDS du mètre cube.	CHARGE de rupture à la traction par centimètre carré.	CHARGE de rupture à l'écrasement par centim. carré.	OBSERVATIONS.
Matériaux divers de construction.				
Terre végétale	1250	»	»	
Argile et glaise	1700	»	»	
Sable fin et sec	1400	»	»	
Sable fin et humide	1900	»	»	
Sable fin de rivière, humide	1800	»	»	
Sable gravier, cailloutis	1450	»	»	
Pierre à plâtre	2200	»	»	
Plâtre cuit	1250	»	»	
Plâtre gâché et employé	1500	5 à 10	40 à 90	Suivant qu'il a été gâché plus ou moins serré, d'après M. Vicat.
Maçonnerie de moellons	2200	»	»	
Maçonnerie de briques cuites	1800	»	100	
Maçonnerie de pierre de taille	2500	»	»	
Chaux hydraulique vive sortant du four	850	»	»	
Chaux hydraulique et en pâte ferme	1400	»	»	
Chaux hydraul. et en poudre	700	»	»	
Basaltes	2900	»	2000	
Porphyre	2800	»	2400	
Granit	2700	»	600	
Grès dur	2550	»	890	
Grès très-tendre	2500	»	4	
Meulière compacte	2400	»	»	
Meulière poreuse	1500	»	»	
Marbre	2700	»	»	
Ardoise	2100	»	»	
Ciment de Portland	1500	»	»	
Ciment romain	1200	»	»	
Pierre à ciment de Vassy	2500	»	»	
Ciment de Vassy à la sortie du blutoir	800	»	»	
Ciment de Vassy dans les barriques	1180	»	»	
Ciment de Vassy à la sortie	960	20	»	
Ciment de Vassy compression maxim.	1500	»	»	
Mortier de chaux grasse	»	1 à 4	20	
Mortier de chaux hydraulique	»	7 à 15	70	
Mortier de ciment de Vassy	»	10 à 15	150	
Bétons agglomérés	»	20 à 25	200	
Cordes de Strasbourg	»	6,50	»	
Cordes goudronnées	»	4,50	»	

Résistance à la traction. — Dans la pratique les pièces de bois ne peuvent être soumises à une traction permanente supérieure au $\frac{1}{10}$ de la charge de rupture, à cause de la prompte altération de la matière.

La charge permanente ne doit pas dépasser pour les fers $\frac{1}{10}$ et pour la fonte $\frac{1}{4}$ de la charge de rupture. Pour les constructions de grande durée, on ne fera travailler le fer ou la fonte qu'au $\frac{1}{6}$ de la charge de rupture, et on évitera la fonte pour les constructions exposées à des chocs.

Pour les cordes, la charge permanente peut être la moitié de la charge de rupture, à cause de l'allongement qui précède la rupture, et qui atteint quelquefois le $\frac{1}{6}$ de la longueur primitive. D'après Coulomb, la résistance d'une corde goudronnée ne serait que les $\frac{2}{3}$ ou les $\frac{3}{4}$ de la même corde non goudronnée; cette indication ne paraît pas exacte et demande une vérification; d'après Duhamel, la résistance d'une corde mouillée n'est que le $\frac{1}{3}$ de celle de la même corde sèche.

Résistance à la compression. — D'après Rondelet, la résistance d'un cube de bois à l'écrasement étant 1, celle des poteaux sera représentée par les nombres du tableau suivant, dans lequel r désigne le rapport de la hauteur du poteau au côté de la base.

Rapport r. . . .	1	12	24	36	48	60	72
Résistance. . . .	1	$\frac{5}{6}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{12}$	$\frac{1}{24}$

M. Morin, en admettant, avec Rondelet, que la charge permanente des poteaux en bois puisse s'élever au $\frac{1}{7}$ de la charge de rupture, et que la résistance du cube de chêne soit de 420 kilogrammes par centimètre carré, a formé le tableau suivant des charges que l'on peut faire supporter aux poteaux en chêne.

Rapport r.	12	14	16	18	20	22	24	28	32	36	40	48	60	72
Charge kil.	44,3	42	39,4	37	35	32,7	30	26	22	19,1	15,4	10,2	5,4	2,5

Le même auteur, en appliquant une formule établie par Hodgkinson, à un poteau de chêne fort, de 0,15 d'équarrissage, a obtenu les charges suivantes par centimètre carré.

Rapport r.	12	14	16	18	20	24	28	32	36	40	48	60	72
Charge kil.	178	131	100	79	64	44,5	32,8	25	19,8	16	11,1	71	4,9

Ce tableau, en désaccord avec le précédent, semble n'être

applicable qu'aux constructions temporaires ; pour des constructions durables on fera bien de donner la préférence au premier.

Les pilots de fondations complétement enfoncés dans le sol se chargent de 30 à 35 kilogrammes et quelquefois plus par centimètre carré.

En général on ne doit pas dépasser pour la charge permanente des bois $\frac{1}{10}$ de la charge de rupture pour les constructions durables, et $\frac{1}{5}$ pour les constructions temporaires peu importantes.

Pour les fontes, la charge permanente ne doit dépasser, dans aucun cas, $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{4}$ de celle de rupture.

D'après une formule établie par Hodgkinson et modifiée par M. Love, en supposant la résistance maxima de la fonte égale à 8 000 kilogrammes par centimètre carré, et en la faisant travailler au $\frac{1}{6}$ de cette charge, on peut dresser le tableau suivant applicable à tous les piliers en fonte, dont la hauteur varie de quatre à cent fois le diamètre. (CLAUDEL, *Formules,* etc.)

Rapport $r = \frac{l}{d}$	5	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Charge kil. . .	1333	746	476	297	195	169	98	74	58	46	38

D'après Hodgkinson, la résistance à la rupture d'un pilier est réduite des $\frac{2}{3}$ au moins quand l'effort qu'il supporte est dirigé suivant la diagonale et non suivant l'axe. La résistance des piliers longs est trois fois plus grande quand les extrémités sont plates et perpendiculaires à l'axe et à la direction de l'effort, que quand elles sont arrondies.

Le renflement des colonnes vers le milieu de leur longueur n'augmente leur résistance que de $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{7}$.

Pour le fer, on peut admettre que la résistance de rupture maxima est de 4 000 kilogrammes par centimètre carré. En faisant travailler ce métal au $\frac{1}{5}$ de la résistance de rupture, on conclut de la formule le tableau suivant : (CLAUDEL, *id.*)

Rapport $r = \frac{l}{d}$	5	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Charge kil. . . .	800	500	457	400	340	285	239	200	168	143	122

Pour les pierres, il convient de ne les employer comme supports isolés que sous des hauteurs n'atteignant pas douze fois la plus petite dimension de la section transversale. En général on ne fait pas supporter aux matériaux de construction une charge permanente dépassant le $\frac{1}{10}$ de la charge de rupture. On va quelquefois au $\frac{1}{6}$ pour les constructions très-légères, mais pour des piliers isolés, des constructions en moellons, en petits matériaux, ou même en pierres de taille devant présenter une grande durée, on réduit souvent la charge permanente au $\frac{1}{15}$ et même au $\frac{1}{20}$ de la charge de rupture. On a remarqué que les pierres soumises à l'écrasement résistent d'autant mieux que leur section se rapproche davantage de la forme circulaire.

M. Desjardin, dans la *routine de l'établissement des voûtes*, donne les valeurs suivantes du coefficient de résistance pratique à l'écrasement, par mètre carré, selon les diverses espèces de maçonnerie qui peuvent être adoptées pour l'établissement des voûtes. Ces valeurs sont, dans plusieurs cas, susceptibles d'augmentation.

	Kilogr.
Maçonnerie en moellons informes, en béton	5 000
— dits pendants	10 000
— équarris bien posés	20 000
— appareillés en coupe	30 000
— en pierres de taille appareillées	50 000

§ III.

ENTRETIEN.

56. **Ouvrages en bois.** — Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'emploi du bois dans les ouvrages d'art ne peut être admis qu'à titre provisoire, et comme tel, sous la condition qu'on pourra, sans difficultés, lui substituer la pierre, le fer ou la fonte. Néanmoins il y a lieu de conserver les ouvrages exécutés en bois, aussi longtemps que la sécurité et l'économie le permettent.

L'entretien consiste à tenir constamment serrés les boulons et écrous d'assemblage, à donner aux cales, clefs et fers de tirage une tension convenable. Les agents chargés de la surveillance s'assureront souvent, par des sondages, de l'état intérieur des pièces de charpente ; l'aspect seul faisant supposer que les bois sont encore en mesure de résister aux efforts pour lesquels ils ont été calculés, tandis que l'intérieur peut avoir éprouvé des avaries telles que le bois se trouve souvent réduit à l'état d'éponge entourée d'une croûte solide. On veillera aussi avec soin à ce que les joints soient en contact parfait et le jeu des pièces réduit au minimum. En interposant entre les faces de joint des assemblages des plaques de zinc qui s'opposent à la pénétration des bois, on augmente notablement la durée de l'ouvrage.

Il faut aussi s'assurer fréquemment que les fermes qui constituent l'ensemble d'un ouvrage, sont toujours dans le plan de pose primitif.

Quand les bois, dans leur ensemble, sont en bon état, on prolonge la durée de l'ouvrage en entretenant convenablement la peinture qui les protége contre les actions atmosphériques.

On donne principalement ces soins aux abouts des pièces qui se trouvent exposées aux influences extérieures, et afin d'empêcher l'humidité d'y pénétrer, on les recouvre de plaquettes de bois, de zinc ou de couches épaisses de goudron.

Pour les ponts en bois recouverts de ballast on donnera aux eaux de la plate-forme un écoulement constant et rapide.

Quand ils ne sont point ballastés, les ponts en bois courent le danger d'être incendiés au passage de chaque train. On doit pour cette raison les faire surveiller d'une manière toute spéciale.

Lors des grandes crues, des débâcles, on établit en surveillance permanente auprès des ponts, des gardes chargés de donner immédiatement connaissance de tous les incidents, de débarrasser les palées des encombrements de glaces ou autres objets qui pourraient entraver l'écoulement des eaux.

57. **Ouvrages en maçonnerie.** — L'entretien des ouvrages

d'art, en général, doit avoir pour but de conserver les formes primitives et les matériaux employés à leur construction, s'ils remplissent les conditions requises.

Il faut donc remplacer, en temps opportun, les parties avariées ou présentant des dangers pour la sécurité de l'ouvrage. On évite de grandes réparations quand on a soin de refaire les joints et les enduits qui sont tombés sous les diverses causes de destruction auxquelles ils sont soumis.

On surveille très-attentivement les abords des ouvrages, et on prend toutes les mesures nécessaires afin d'assurer aux eaux de la plate-forme ou du sol les moyens d'écoulement suffisants, et d'éviter par là qu'il ne se produise des affouillements ou des ramollissements de terrain, qui peuvent occasionner des glissements ou des tassements sérieux.

Après les grandes pluies, les hautes eaux et les débâcles, les ponts et tous les ouvrages d'art en contact avec les eaux doivent être inspectés scrupuleusement dans tous leurs détails, particulièrement les barbacanes, les chapes, piles, culées, radiers, enrochements, etc.

Tout dommage qui serait constaté, doit faire l'objet d'un rapport immédiat, afin que l'ingénieur chargé du service des travaux puisse aviser aux moyens propres à arrêter le mal et à réparer les avaries en temps convenable.

Les ouvrages en rivières dont le sol est affouillable exigent une surveillance active ; les enrochements disposés au pied des piles et culées seront fréquemment examinés, sondés et nourris pour maintenir leur forme suivant le profil adopté.

Quand les fondations sont corrodées et demandent une réparation, il faut les reprendre en sous-œuvre, de manière à ne pas compromettre la solidité de l'ouvrage. L'opération s'effectue généralement par fractions de mur de 1 mètre à $1^{m},50$, en ayant soin d'employer, à la réparation, des pierres ou briques d'une résistance convenable, des mortiers faisant rapidement prise, et en enfonçant de force les pierres de la dernière assise réparée pour éviter tout tassement dangereux.

Lors de l'exécution de ces travaux, on consultera avec fruit

les plans et carnets d'attachements qui ont été tenus pendant la construction primitive de l'ouvrage à réparer.

58. **Ouvrages en fer.** — Les ponts métalliques, moins susceptibles que les autres ouvrages d'art de subir les influences atmosphériques ordinaires, exigent néanmoins du service de la voie une surveillance active. C'est surtout par les temps froids, pendant et après des gelées persistantes, que les parties les plus faibles se rompent ou se détériorent. On redoublera donc, à cette époque de l'année, de soin dans la visite des assemblages, des rivets, boulons, tirants, etc.

On observera très-attentivement et en toute saison les effets de la contraction et de la dilatation des poutres ; on facilitera le glissement des pièces sur les appuis en lubréfiant les surfaces de contact, en dégageant tout ce qui pourrait nuire au libre mouvement des pièces soumises aux variations de température.

On vérifiera fréquemment tous les assemblages en les frappant légèrement avec un marteau ; quand le son n'est pas clair, c'est une preuve que les joints ne sont pas en bon état et qu'il y a lieu de les resserrer. En effet, les assemblages devant être étudiés pour que les rivets ne travaillent pas au cisaillement, mais déterminent, entre les parties assemblées, un frottement produit par le serrage des têtes, si ces rivets ne travaillaient plus dans ce sens, c'est-à-dire étaient soumis au cisaillement par suite de leur allongement, les conditions de résistance seraient modifiées au détriment de la solidité de l'ouvrage ; aussi faut-il remplacer, sans retard, les rivets dont le serrage n'est pas complet, et ceux dont la tête présente des fentes, criques ou éclats.

Si, en remplaçant un rivet, on remarque une excentricité dans les trous des diverses pièces assemblées, il faut la faire disparaître à l'équarrissoir, de manière que le nouveau rivet conserve une section uniforme et cylindrique dans toute sa longueur. Les rivets doivent être posés au rouge blanc, et les rivures faites à la bouterolle, avec le marteau à devant du poids de 9 kilogrammes au moins.

Les fers et fontes doivent recevoir deux couches de peinture

à l'huile du ton que l'on veut donner à l'ouvrage. En général, on donnera la préférence à la couleur blanche, car les fissures et autres avaries survenues à la partie métallique du pont se traduisent rapidement par une ligne ou surface de couleur très-tranchante sur le ton général.

59. **Remplacement d'un ouvrage d'art.** — L'exploitation des chemins de fer offre de fréquents exemples de substitution d'un ouvrage à un autre dont les dimensions ou les matériaux ne répondent plus aux besoins du moment, ou de l'établissement d'un pont ou viaduc en un point où il n'en existait pas encore.

Ces travaux doivent être exécutés sans compromettre en rien la circulation sur la ligne. Le remplacement d'un ouvrage en bois par une construction en pierre ou métallique, est le cas le plus fréquent.

S'il s'agit d'un pont en dessus des rails, il suffira de prendre des précautions pour que les échafaudages et dispositions adoptées remplissent parfaitement les conditions de sécurité à l'égard du public, des ouvriers et des trains.

Quand on doit construire ou remplacer un ouvrage en dessous des rails, sans arrêter le mouvement des trains, la question est un peu plus compliquée. Si c'est un pont à deux voies, on fait en sorte de supprimer la circulation sur l'une des voies, et le travail s'exécute à l'emplacement de la voie supprimée dans les conditions ordinaires, mais en ayant grand soin de blinder et étrésillonner très-soigneusement toutes les parties avoisinant l'ouvrage, qui pourraient être ébranlées par le passage des véhicules.

Dans le cas où la circulation est maintenue sur les deux voies, il faut relever celles-ci d'une quantité suffisante pour pouvoir les soutenir par des supports en bois solidement étançonnés et contreventés. On raccorde la partie relevée des voies avec celles qui sont conservées, au moyen de pentes et contre-pentes. De plus et pendant tout le temps de la construction, des signaux de ralentissement sont faits à tous les trains en passage.

60. **Construction en dessous des voies en exploitation.** — On est souvent obligé de construire un pont ou un viaduc dans un

longuerines doivent avoir un équarrissage et une longueur proportionnels à leur portée. A Tagolsheim, la coupure à faire dans le remblai devait avoir une longueur de 13 mètres. Chaque longuerine devait pouvoir supporter, au maximum, 15 000 à 20 000 kilogrammes; on leur a donné 18 mètres de longueur et $0^{m},45$ d'équarrissage; la portée est d'ailleurs divisée par des contre-fiches.

Les longuerines placées, on commence les fouilles dans le remblai, en formant deux tranchées blindées et étayées au fur et à mesure de leur avancement (fig. 52, 1re période); on pose alors dans chaque tranchée, et sous chaque longuerine, un poteau vertical P et une contre-fiche F, taillée en coupe biaise à son extrémité supérieure, de manière à coïncider avec la coupe analogue de la sous-poutre S. Ces deux pièces reposant sur une double semelle, on les serre fortement à l'aide de gros coins en chêne G. Une croix de Saint-André relie les quatre poteaux; les étais E (1re période) sont remplacés alors par les étais E′ (2e période), à mesure que l'on descend, en faisant le déblai du noyau laissé entre les deux tranchées.

La figure 52 représente l'ensemble du pont à l'instant où l'on peut commencer les maçonneries, sauf les pièces H, H′, H″ que l'on ne place que pour le démontage. La pièce T, formant entrait, n'est placée qu'au moment de faire les fouilles de fondations; elle repose sur le sol, par l'intermédiaire d'une semelle et de deux coins en chêne, permettant de la relever jusqu'à ce que, serrant fortement les deux contre-fiches F, elle puisse empêcher tout rapprochement de ces dernières (3e période).

On creuse alors les fouilles inférieures, par petites parties, à pic, en les étayant convenablement et en les remplissant à mesure, de béton bien pilonné. Arrivé au niveau du sol, on commence les maçonneries, en supprimant les pièces T aussitôt qu'elles gênent pour monter les pieds-droits.

On peut, si la construction est longue et la circulation active, soutenir les longuerines en leur milieu par une chandelle C et deux contre-fiches V, reliées par deux moises M et convenablement contre-buttées. Ce chevalet sert d'appui pour l'étayement

du blindage des parois supérieures pendant le démontage du pont. Pour faire le démontage, on enlève les contre-fiches F après les avoir remplacées par les pièces H′, H″; et les poteaux P, en soutenant le blindage à l'aide de pièces H; on remblaye symétriquement de chaque côté de la voûte en enlevant successivement, à mesure qu'elles deviennent gênantes ou inutiles, les pièces H, H′, H″, C; on bouche les vides formés par ces dernières et on termine le remblai. Pour remédier au tassement qui se produit malgré le pilonnage, on laisse aussi longtemps qu'on le peut les longuerines, en les maintenant à leur hauteur normale par le bourrage avec une couche de ballast bien graveleux. Ces pièces enlevées, on les remplace par une couche de bon ballast.

Remarquons que les longuerines doivent reposer, de chaque côté de la coupure faite dans le remblai, sur une longueur suffisante. Il convient de les caler, surtout à leurs extrémités, et de leur laisser une certaine élasticité, sans laquelle les bords de la fouille seraient bientôt ébranlés. On peut dans un cas analogue au précédent ou sur une portion de remblai interrompue par un éboulement, maintenir la circulation au moyen de longuerines placées sous chaque rail, au niveau de la plate-forme des terrassements; elles supportent un plancher formé de fagots serrés les uns contre les autres, recouverts d'une forte couche de ballast bien bourré, sur lequel repose la voie courante.

Sous ce plancher, on travaille sans craindre les effets de l'ébranlement produit par le passage des trains, cet ébranlement étant complétement annulé par l'élasticité des fascines[1].

61. **Reconstruction du pont d'Asnières.** — Un exemple remarquable de la substitution d'un pont métallique à un pont en bois sur un chemin de fer en exploitation nous est fourni par le pont d'Asnières, sur lequel les lignes du chemin de fer de l'Ouest franchissent la Seine à leur départ de Paris.

L'ancien pont construit en 1836 était composé de cinq arches de 35 mètres de portée, en chêne, reposant sur cinq piles en

[1] Alric. *Portefeuille des conducteurs des ponts et chaussées et des gardes-mines*, n° 9. 1863.

maçonnerie, quatre sur béton, l'autre sur pilotis. Chaque arche était formée de cinq fermes en arc de cercle, les tympans composés de croix de Saint-André, les voies portant directement sur les pièces de pont; des moises et des contrevents reliaient les fermes entre elles.

Les ingénieurs, dont les prévisions ont été parfaitement justifiées, avaient donné au pont une largeur suffisante pour supporter trois voies, nombre à peine en rapport avec la circulation considérable qui s'est faite ultérieurement; ce nombre fut porté à quatre lors de la substitution du nouveau pont à l'ancien.

Les fatigues éprouvées par la première construction amenèrent bientôt le relâchement des assemblages de la charpente et, par suite, l'introduction de l'eau, qui causa de nouvelles avaries. On espéra remédier à cet état de choses en interposant entre les pièces de pont et la voie une couche de ballast destinée à annuler les trépidations causées par le passage des trains; mais en atteignant ce résultat, on augmenta cependant la fatigue du pont, tant par la surcharge due au ballast que par l'humidité presque constante qu'il entretient. Aussi on constata que les arches se déformaient encore sous la pression des trains, et que la partie des piles engagée entre les tympans devenait mobile sous cette influence.

Un remède efficace à ces graves inconvénients fut apporté en donnant une plus grande rigidité aux arches, en remplaçant une grande partie des bois avariés dans les cintres, et en interposant le fer et la fonte dans les assemblages soumis à la compression.

A la suite de cette restauration, le pont avait pris une rigidité complète; mais on n'en décida pas moins l'enlèvement de tout le ballast pour diminuer la fatigue des bois, et on le remplaça par un système de longuerines.

Ces travaux étaient en voie d'exécution quand éclata la révolution de Février. La première arche fut brûlée, et la première pile, ne faisant plus culée depuis la surcharge du ballast, fut poussée par l'arche suivante et renversée sur la charpente de la

première arche ; les autres arches cédèrent successivement, et le pont tout entier s'écroula dans la rivière.

Si les travaux commencés pour la décharge du tablier avaient été achevés avant la destruction de la première arche, les quatre autres se seraient maintenues en place, comme cela s'est présenté au pont sur la Seine à Croissy. On voit par là qu'il faut éviter de charger de ballast les ponts en arc à plusieurs travées en fonte ou en bois.

Le rétablissement du passage se présentait dans les conditions les plus difficiles. La position du pont d'Asnières rendait impraticable l'exécution d'un pont de service en dehors de l'axe de l'ancien pont. L'encombrement de la rivière était tel, qu'on ne pouvait avoir aucune donnée certaine sur la position des points d'appui. On reconnut, par des sondages, que les palées du pont de service ne pouvaient être placées à des écartements réguliers, mais que les portées varieraient d'une travée à l'autre de 12 à 20 mètres.

En résumé, le pont de service devait remplir les conditions suivantes :

— Etre commencé immédiatement sur le chantier ;

— Etre élevé dans l'axe de l'ancien pont ;

— Pouvoir s'appuyer sur des palées espacées entre elles de 12, 20 et même 30 mètres ;

— Servir à la construction d'un pont définitif en fer ou en fonte, de telle manière que la substitution de l'un à l'autre pût se faire sans interruption de service ;

— Ménager sous les travées une hauteur de $8^{m},50$ au moins au-dessus de l'étiage ;

— Présenter une rigidité suffisante pour supporter en même temps le pont définitif en construction et le poids des convois marchant à grande vitesse.

Le pont définitif devait avoir quatre voies et être formé de poutres rectangulaires en tôle, de $2^{m},30$ de hauteur ; la charpente provisoire devait être combinée en conséquence et, d'ailleurs, supporter trois voies.

Le système du pont provisoire d'Asnières (fig. 53) participe

des ponts à treillages de Town, en ce qu'il permet, au moyen de croix de Saint-André, de placer indistinctement les points d'appui, et du système Long par le mode de travail des bois.

Les palées reposent soit sur les assises inférieures non renversées des anciennes piles, soit sur pilots plantés dans l'intervalle.

La hauteur des eaux, à l'époque du levage du pont, n'a pas permis d'établir les chapeaux des basses palées à un niveau assez bas ; c'est pourquoi il a été nécessaire de les contre-buter, à l'aval, par des arrière-palées en pilotis inclinés, et à l'amont, en les reliant au brise-glace ; tous les pieux ont, en outre, été moisés et contreventés à la baisse des eaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, le pont définitif devait porter quatre voies, la longueur des caissons de fondation des anciennes piles permettant de donner au pont la largeur correspondant à cet accroissement du nombre des voies. Une étude approfondie de toutes les conditions du problème fit reconnaître que la meilleure solution était l'adoption du système de ponts à poutres droites en tôle ; c'est celui qui a été appliqué ; il est indiqué par des traits ponctués dans la figure 53. Ce pont se compose de cinq poutres parallèles en tôle, qui règnent dans toute la longueur et s'appuient sur les culées, distantes de $162^{m},14$ et quatre piles intermédiaires. Ces poutres sont reliées de 2 en 2 mètres par des pièces de pont en tôle et cornières. Sur ces dernières reposent les longuerines en bois supportant les rails. En établissant le pont provisoire, on prit la précaution de relever de 1 mètre le niveau des rails, pour faciliter le montage des poutres, tout en abaissant les rails du pont définitif, de $0^{m},25$ en dessous du plan des rails de l'ancien pont. Au moyen de ces dispositions, le montage du pont définitif a été effectué, sans que la circulation sur les trois voies ait été entravée.

La description du remplacement des ponts en bois par des arches en fonte, sur la ligne de Paris à Rouen, est donnée par M. Perdonnet dans le *Portefeuille de l'Ingénieur,* d'après des notes remises par M. Lemoine, ingénieur, qui en a dirigé les travaux.

PL. III. Fig. 53.

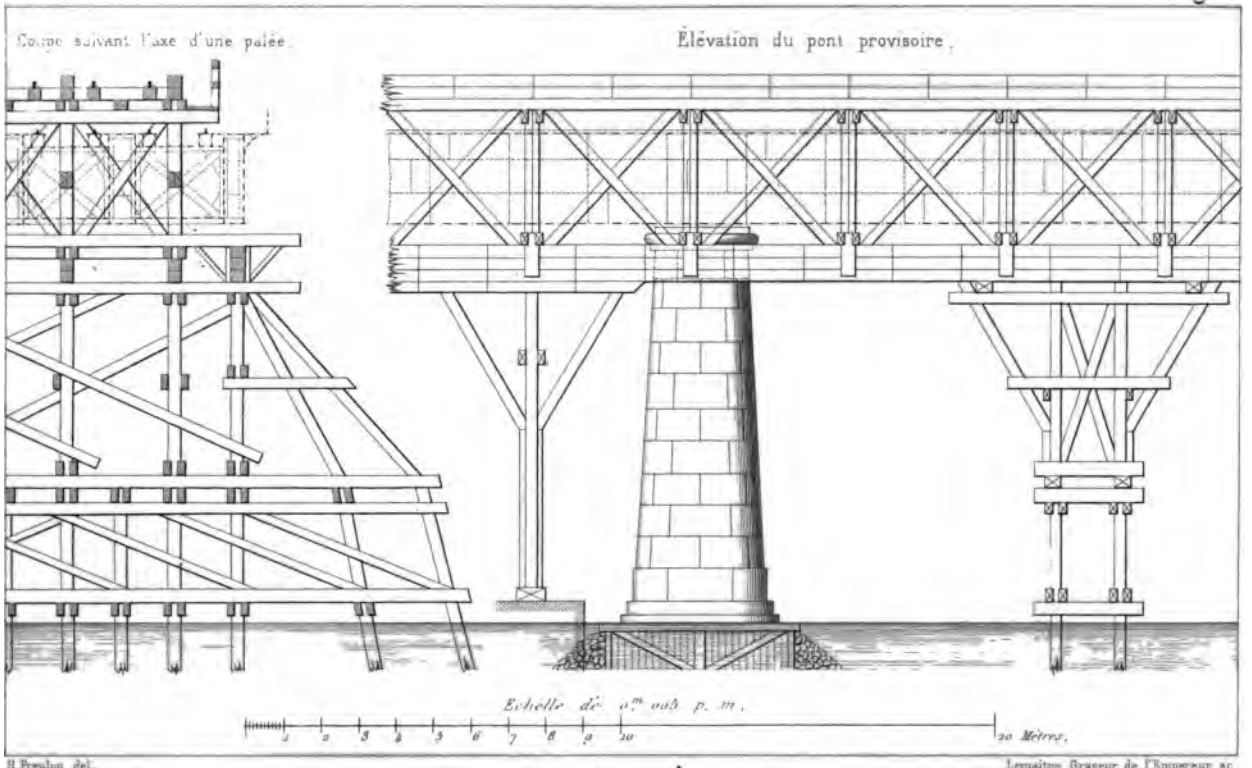

H. Preulon del. Lemaître Graveur de l'Empereur sc.

PONT D'ASNIÈRES

Noblet et Baudry Editeurs. Lamoureux impr. Paris.

La force des poutres, dans la première et la seconde travée, a été calculée de façon à permettre au pont de se tenir en porte-à-faux sur une longueur égale à sa première travée, de telle sorte qu'il peut se trouver poussé dans le vide assez loin pour livrer passage, soit de la culée vers la première pile, soit d'une pile achevée vers l'emplacement de la pile suivante, non montée. Un système d'armatures en chaînes, prenant son point d'action sur l'avant du pont, et ses points d'appui sur la seconde travée, est placé, en outre, pour permettre de surcharger l'avant au moment du porte-à-faux, dans une certaine mesure, sans produire d'affaissement sensible.

Ces conditions réalisées, le pont est halé de la terre ferme en avant, jusqu'à ce que sa partie la plus avancée se trouve à l'aplomb de la première pile à monter. Les pièces de cette pile sont chargées alors sur un waggon établi sur les rails mêmes du tablier, à l'arrière, puis dirigées vers l'avant, où elles sont saisies par un treuil à double frein, qui les descend directement à leur destination.

La première pile montée, on l'arme à son sommet d'un jeu de quatre rouleaux, lesquels se logent en lieu et place d'une partie de l'entablement. Le pont est ensuite tiré en avant d'une nouvelle travée, et le montage de la seconde pile peut commencer.

Comme les piles métalliques sont nécessairement susceptibles d'une certaine flexion, et que le tablier, en roulant sur les poulies, exerce tangentiellement à celles-ci et, par suite, normalement aux piles, une pression assez considérable, on a cru que des précautions spéciales seraient nécessaires pour assurer la parfaite verticalité de ces dernières, lors du halage. A cet effet, le sommet de la première pile est lié à un point d'appui, créé, spécialement pour cela, sur l'arrière de l'avant-corps de la culée, à l'aide de quatre haubans en fer, dont deux destinés à faire le travail et les deux autres à servir de chaînes de sûreté. Ces haubans, toutefois, abandonnés à eux-mêmes, auraient pris une certaine flèche et constitué ainsi une retenue élastique non rigide. Pour empêcher cet effet, on a dû les suspendre, à leur tour, par des

chaînettes, dont la courbure et les tiges de suspension ont été calculées de façon à les maintenir en ligne droite inextensible. La seconde pile prend ses appuis sur la première, et ainsi de suite. La force de la chaîne des haubans, qui relie, de cette façon, les sommets des piles, va en diminuant depuis la culée jusque vers la pile la plus éloignée.

Les avantages du système général de levage dont on vient de mentionner les points principaux, et qui, aujourd'hui, est sanctionné par l'expérience, se comprennent facilement. En dehors de la condition principale déjà citée, d'éviter tous les échafaudages et les inconvénients qu'ils auraient entraînés au point de vue du temps employé, de la sécurité et des frais d'établissement, l'opération du montage se fait avec la plus grande facilité. Les éléments arrivent des usines par les voies de fer, jusqu'à l'emplacement du montage, et de là ils sont conduits à la place définitive, sans fausse manœuvre et presque sans emploi de force motrice, puisque tout doit descendre et que le poids suffit pour cela [1].

63. **Substitution de voûtes en maçonnerie aux ponts en bois.** — L'établissement de la deuxième voie sur les chemins de fer de l'Etat en Hanovre a motivé la construction de plusieurs ponts en maçonnerie, en remplacement des anciens tabliers en bois, dont la date remontait à l'année 1846.

Nous choisissons pour exemples ceux de l'Ilmenau, du Gerdau et de l'Aller, qui ont été l'objet de communications intéressantes faites à la Société des ingénieurs et architectes de Hanovre, par MM. de Kaven, G. Meyer et Früh, ingénieurs aux chemins de fer de l'Etat.

Pont de l'Ilmenau. — Construit en 1846, ce pont, situé près de Lunebourg, se composait de six travées en charpente de $16^{m},50$ d'ouverture, portées par des piles en maçonnerie (fig. 54). On n'avait établi le tablier que pour une voie ; mais les piles et culées étaient assez larges pour recevoir la deuxième voie ; fondée d'ail-

[1] Notice du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Exposition universelle de Londres en 1862.

leurs sur quarante-quatre pieux, ayant chacun $4^m,75$ de fiche, elles présentaient une résistance suffisante pour supporter, soit des arches en maçonnerie, soit des poutres en fer. La première voie seule étant posée, on pouvait construire le pont par moitié sur toute sa longueur, sans interrompre la circulation des trains. Il s'agissait donc de faire un choix entre des voûtes en briques ou en pierre de taille et un tablier métallique.

La comparaison des prix de revient des trois systèmes ressort du tableau suivant :

DÉSIGNATION DES PONTS.	Voûtes en briques.	Voûtes en pierre de taille.	Tablier en fer.
	th.	th.	th.
Ilmenau, le fer à 9 thalers le quintal (100 livres).	47,100	65,150	56,460
Gerdau, le fer compté à 8 thalers.....	18,000	»	25,000
Aller, le fer compté à 10 thalers 1/2.....	127,100	»	257,250

En présence de ces résultats, l'hésitation n'était pas possible, l'entretien des ponts en fer étant d'ailleurs le plus coûteux, et la construction des arches en pierre de taille exigeant l'emploi d'échafaudages et d'appareils de levage inutiles pour la maçonnerie de briques ; cette dernière fut donc adoptée.

Culées. — Les culées primitives, suffisantes pour supporter un tablier horizontal, étaient trop faibles pour résister à la poussée de voutes en arc de cercle. Il fallut les renforcer par des contre-forts construits au moyen de puits cuvelés, de $8^m,20$ de profondeur, en arrière des culées existantes, et cela sans entraver l'exploitation. (Fig. 54, pl. IV.)

A cet effet, la voie fut consolidée, pendant la construction de chaque contre-fort, au moyen de deux longrines de 14 mètres de longueur et $0^m,48$ d'équarrissage, reposant d'une part sur le mur de culée et de l'autre sur le remblai pilonné. Les traverses furent clouées sur ces longrines.

Au lieu de fonder les contre-forts sur pilotis, dont l'enfonment eût été difficile et même dangereux pour la circulation des

trains, on résolut de les asseoir sur une large couche de béton reposant sur le fond de la fouille formé de gravier résistant.

L'emplacement du puits étant tracé, on enfonça à la sonnette à tiraude une première file de palplanches de $0^m,06$ d'épaisseur inclinées vers le dedans. On fouilla l'enceinte, un premier cadre fut placé, puis un deuxième, la fouille étant approfondie; on battit une nouvelle file de palplanches et ainsi de suite, en ayant soin de caler fortement chaque pièce de l'ensemble pour éviter tout tassement extérieur. On dut épuiser pour déblayer les deux derniers mètres, ce qui se fit au moyen d'une pompe très-simple de $0^m,19$ de diamètre, suppléée au besoin par un second appareil semblable, mais qui a très-rarement servi pendant le travail.

Le tuyau d'aspiration de la pompe était enveloppé de planches battues dans le sol, pour que le béton ne fût pas délayé à son arrivée au fond de la fouille. Avant de le verser, on dressa verticalement la dernière assise de la maçonnerie de l'ancienne culée; puis on coula le béton au contact. Comme on craignait quelque tassement ultérieur, trois cheminées de $0^m,25$ furent ménagées entre l'ancienne et la nouvelle maçonnerie pour servir à couler du ciment en cas de fissures. Soumis immédiatement au poids de la maçonnerie du contre-fort, le béton devait durcir rapidement. On le composa, pour 100 parties, de 96 parties de pierre, gravier et briques cassées et 32 parties de poudre de mortier, formée elle-même de 11,2 parties de ciment romain et 22,4 de sable. On mouillait seulement quand le tout était mélangé et prêt à être retourné, puis versé dans le canal en bois descendant jusqu'au fond de la fouille. Le durcissement avait lieu en douze heures; passé ce délai on pouvait commencer à maçonner.

Le cadre du fond fut laissé en place, derrière la maçonnerie; mais on retira tous les autres, en muraillant au contact des palplanches, dont les trois derniers rangs seulement furent enlevés.

Le contre-fort achevé, on le surmonta de petits murs jusqu'au niveau de la voie. Le tout fut chargé de 85 000 kilogrammes de rails, et après plusieurs semaines on ne remarqua aucune fissure;

de sorte que les trois cheminées réservées devinrent inutiles. On les remplit de béton fin (ciment et briques cassées).

Cintres. — Ils se composaient, pour chaque travée, de quatre fermes en sapin devant supporter 80 mètres cubes de maçonnerie, c'est-à-dire 135 000 kilogrammes environ par travée ; les pieux en portaient les deux tiers, soit 11 250 kilogrammes chacun.

Les bois buttaient les uns contre les autres par l'intermédiaire de sabots en fonte, dont la dépense était motivée puisqu'ils devaient être réemployés lors de la construction de la deuxième moitié du pont. Les arbalétriers courbes étaient soutenus et réglés par des vis en fer de $0^m,035$ de diamètre, tournant dans des écrous en fonte et servant à décintrer.

Les cintres posés et garnis de leurs couchis, on les chargea de 52 000 kilogrammes de briques, représentant la moitié du poids de la voûte, en les maintenant pendant quelques jours sous cette pression, pour pousser à fond tous les assemblages. Ce premier tassement produit, on rétablit, au moyen des vis, les arbalétriers courbes dans la position voulue.

La maçonnerie des voûtes fut alors attaquée, et ce en même temps des deux côtés de chaque pile, pour contrebuter les charges. Par suite de l'affaissement du cintre, les voûtes terminées présentaient, de chaque côté de la clef, trois fissures disposées comme suit : la première à $0^m,15$ ou $0^m,18$ de la retombée, s'ouvrait à l'extrados de 3, 6 et même 18 millimètres ; la seconde à 2 mètres ou $2^m,50$ de la retombée, ne dépassait pas 2 millimètres ; la troisième enfin à $4^m,50$ ou 5 mètres, était à peine visible. Avant de décintrer on coula du ciment dans les fissures les plus larges. L'arche du milieu fut fermée la dernière et quatre jours après, le ciment étant suffisamment durci, on décintra toutes les arches à la fois.

Décintrement. — L'opération s'effectua au moyen de quatre hommes qui, partant de la clef, desserraient successivement toutes les vis d'un quart de tour à la fois ; après trois tours complets, on pouvait desserrer les vis à la main ; le décintrement dura de vingt à trente minutes pour chaque voûte.

Parachèvement. — On attaqua immédiatement les tympans ; les assises du couronnement furent consolidées au moyen de prisonniers scellés au ciment dans le mur, afin de présenter une résistance suffisante, en cas de déraillement. La voûte fut recouverte d'une chape en ciment, puis d'une couche d'asphalte retournée jusqu'à l'assise de couronnement et appliquée soigneusement à l'embouchure des barbacanes en fonte. Les ouvertures ont été masquées par des fragments de pierres et de briques et le remblai complété avec du sable et du gravier. Le mur du tympan intérieur fut relié au tympan extérieur au moyen de tirants en fer, en attendant l'achèvement de la seconde moitié du pont.

Construction de la deuxième moitié. — Après avoir établi la circulation des trains sur la voie unique reportée sur la moitié du pont voûtée, on entreprit la construction de la deuxième moitié des arches, à laquelle on procéda comme pour la première. En maçonnant les voûtes, on prit cependant la précaution de ne placer que le premier rang de demi-briques en contact avec la voûte terminée, et de laisser un vide de 25 millimètres entre l'ancienne maçonnerie et celle en cours d'exécution, afin de préserver cette dernière des trépidations dues au passage des trains. Cet intervalle fut rempli, après l'achèvement, d'un mortier composé de 1 de chaux éteinte et 1 $\frac{1}{2}$ de sable.

L'asphaltage de la première pile ayant laissé à désirer, celui de la seconde fut exécuté en deux couches de 6 millimètres chacune, l'humidité de la face de pose n'ayant plus d'effet que sur la première. Pour masquer les trous des barbacanes, et préserver l'asphalte de l'action des arêtes vives des pierres, on recouvrit chaque ouverture par une pierre de taille de $0^{m},60$ de côté, reposant aux quatre angles sur des briques à plat couchées dans l'asphalte ; on les garnit à leur pourtour de briques de champ, ainsi que toutes les chapes jusqu'à $4^{m},50$ à partir du milieu des piles, puis on recouvrit le tout d'une couche de fragments de briques de 0,50 à 0,60. Le remblai de gravier terminé, on démolit le mur de tympan du milieu jusqu'à 0,60

PL. V. Fig. 55.

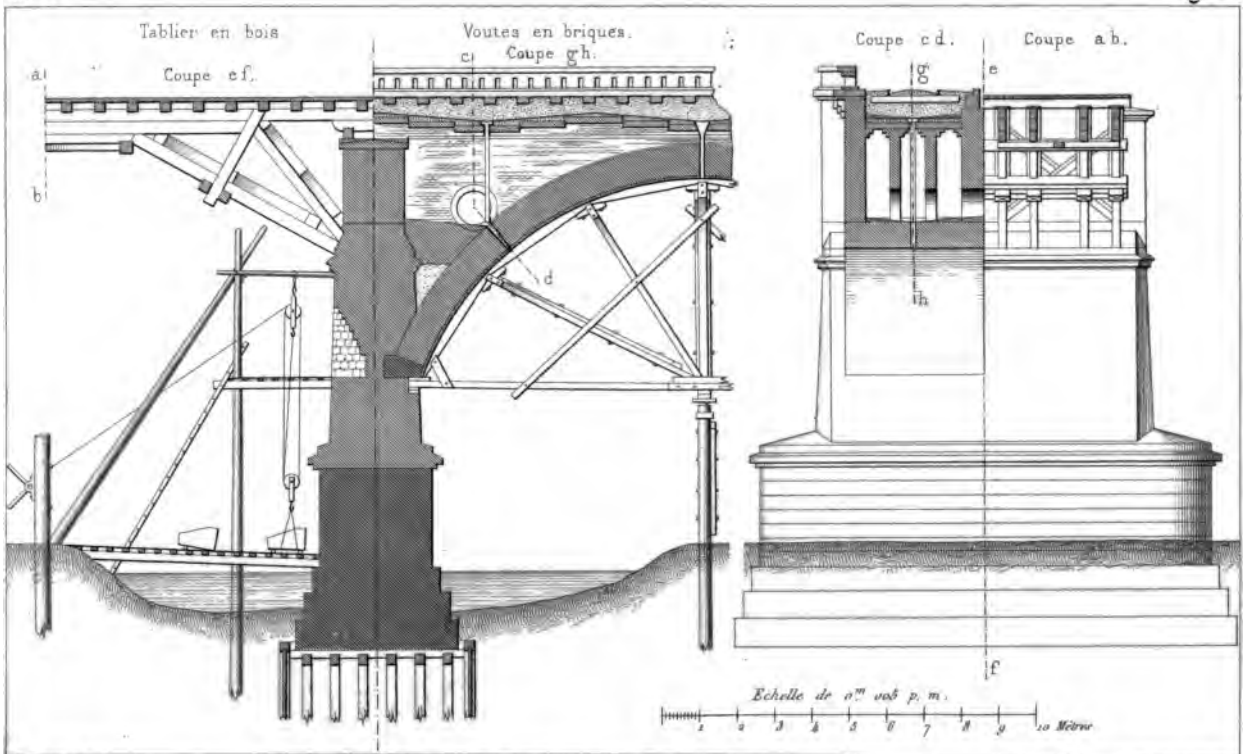

H. Freulon del. Lemaitre Graveur de l'Empereur sc.

PONT DU GERDAU

Noblet et Baudry Editeurs. Lemercier Impr. Paris.

Le travail ne présenta rien de particulier ; seulement, comme on voulait utiliser les cintres pour plusieurs opérations et se prémunir contre l'écroulement total du pont si l'une des arches venait à manquer, on prit le parti de fermer la septième et la seizième travée du grand pont, qui furent ainsi transformées en piles-culées. De plus, et pour parachever chaque voie sur les deux ponts dans la même campagne, on établit la deuxième voie depuis Verden jusqu'au chantier, et on la poussa jusqu'au pont de décharge, en franchissant l'Aller sur un pont provisoire.

Commencé dans l'automne de 1860, le travail a été terminé, dans ses parties principales, à l'entrée de l'hiver de 1862.

Voici la récapitulation des frais de substitution des voûtes en briques au tablier en charpente.

Terrassements (culées, piles-culées et remplissages) .	20 887	fr.
Ouvrages de charpente, cintres, etc	57 675	
Maçonnerie.....	278 325	
Ouvrages en fer, fonte, etc.....	10 500	
Asphaltage	21 225	
Appareils et outils.....	12 000	
Pont provisoire.....	10 125	
Voies provisoires	3 375	
Exhaussement des remblais aux abords.....	15 412	
Démolition de l'ancien pont en charpente.....	6 075	
Direction, surveillance, frais généraux, etc.....	41 025	
	476 624	

Cette somme se répartit entre les divers ouvrages, comme suit :

Pont principal.....	342 000	fr.
Pont de décharge.....	109 087	
Pont provisoire.....	10 125	
Remblai aux abords.....	15 412	
Total.....	476 624	

66. **Tunnels.** — Considérés comme des ponts en dessus des rails, d'une longueur beaucoup plus grande que les ouvrages qui portent ce nom, les tunnels paraîtraient ne pas occasionner

d'autres travaux d'entretien que ceux appliqués aux ouvrages courants de la ligne.

Cependant quelques indications spéciales nous paraissent devoir être données en raison de l'importance considérable qui s'attache à la conservation de ces ouvrages, et des conditions de leur établissement.

Ainsi, presque toujours construits dans une dépression des terrains qu'ils traversent, les tunnels sont exposés fréquemment à l'envahissement des eaux de source, qui trouvent là un écoulement facile. Or, le passage prolongé des eaux sur les maçonneries peut en détruire la liaison et compromettre la solidité des voûtes ou des pieds-droits. Il faut donc rechercher à la surface les points où les eaux s'infiltrent et descendent dans le souterrain, et leur donner une autre direction.

Pendant la construction, l'ingénieur doit également étudier la constitution géologique du terrain à traverser, car il est des cas où des actions chimiques imprévues peuvent se produire. Un exemple curieux d'un fait de ce genre a été fourni par le tunnel de Lure, sur la ligne de Paris à Mulhouse. Ce souterrain est percé dans l'anhydrite (sulfate de chaux anhydre) ; les eaux, ayant envahi cette roche, s'y absorbèrent et la firent gonfler à un point tel, qu'il y eut obstruction du tunnel. On modifia cette situation en perçant sous le sol du souterrain une galerie qui permît aux eaux de s'écouler librement.

Le sol des tunnels, en général, est très-inégalement dressé ; aussi en résulte-t-il des accumulations d'eau et de boue qui gèlent en hiver ou rendent la voie instable pendant les autres saisons. Le service d'entretien doit redoubler d'efforts pour faire écouler les eaux, soit en perçant des ouvertures dans les murettes étanches qui bordent la voie, soit en établissant dans l'axe du chemin une rigole d'asséchement.

L'humidité, dans les tunnels, qui provient des infiltrations des eaux du sol et de la condensation de la vapeur à la sortie des cylindres de la locomotive, est une des causes les plus fréquentes des difficultés que rencontrent le service d'entretien de la voie et celui de la traction.

L'humidité du sol, la condensation de la vapeur et de la fumée, combinées avec la mauvaise qualité du ballast, rendent la surface des rails grasse, glissante et en facilitent l'altération par l'action des roues, à tel point que dans le souterrain d'Arschwiller la hauteur des rails, en 1856, était diminuée de 0,006 après cinq années d'exploitation ; ce qui n'était pas une des moindres causes de la fréquente rupture des rails.

Pour parer à cet inconvénient, la Compagnie du Central suisse a donné aux rails posés dans le tunnel du Hauenstein une hauteur excédant de $0^{m},006$ celle des rails de la voie courante.

Quand les tunnels ont été construits avec un écoulement d'eau insuffisant, il faut par tous les moyens possibles y remédier, en creusant des rigoles latérales ou une rigole médiane.

Le creusement des rigoles latérales est un travail ordinaire, qu'il est facile d'évaluer dans tous les cas.

Quant à la rigole médiane, elle présente plus de difficultés

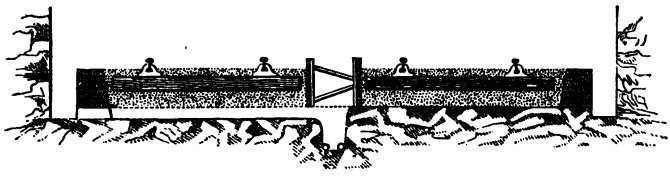

Fig. 56. Creusement d'une rigole dans un tunnel. $\frac{1}{100}$

(fig. 56). Elle peut être calculée comme suit, d'après un projet établi par M. Duchamp pour le tunnel d'Arschwiller.

	fr.
Fouille de ballast à deux jets de pelle, mise en dépôt sur les anciennes rigoles, 744^{m3} à $0^{f},80$	595,20
Main-d'œuvre et fournitures pour blindage latéral de la tranchée, fourniture de 50 planches, à $0^{f},60$	30,00
Etrésillons en chêne, 50 à $0^{f},10$	5,00
Coltinage des matériaux 3100^{m} à $0^{f},05$	155,00
Creusement de la rigole à la tranche, fourniture d'huile, outils, temps perdu, 744^{m3} à $30^{f},00$	22 320,00
A reporter	23 105,20

	fr.
Report.....	23 105,20
Enlèvement de la moitié des déblais et transport à 1,500 mètres, 372^{m3} à 1f,00.....	372,00
Etablissement de 2 drains, 3100^{m} à 0f,30.....	930,00
Remblai de la rigole en pierres cassées à l'anneau de 0^{m},05, 700 à 3f,50.....	2 450,00
Réglement du ballast, 744^{m} à 0f,15.....	111,60
Creusement des rigoles transversales établies de 40 en 40 mètres, à 2f,50 le mètre, 468^{m} à 2f,50.....	1 170,00
Remplacement partiel du ballast en pierres cassées par du gravier du Rhin, 200^{m3} à 5f.....	1 000,00
Dépenses imprévues.....	1 861,20
Total.....	31 000,00

soit pour 3100 mètres de tunnel, une dépense de 10 francs par mètre courant.

Pendant les gelées, il se forme souvent des glaçons qui descendent des voûtes ou s'étendent sur le ballast et au contact des rails. Quand on ne peut pas détourner les eaux qui produisent cette glace, il est nécessaire de la briser au fur et à mesure de sa formation, car, à l'état de stalactites, elle peut occasionner des avaries à la machine ou des blessures au personnel du train; si, au contraire, elle s'étend sur la voie, elle peut également produire des détériorations aux véhicules, et souvent même des déraillements.

Certains tunnels très-secs présentent, par contre, un autre inconvénient, celui de hâter la destruction des traverses en bois par l'effet de la pourriture sèche; il y aurait lieu, dans ce cas, de poser les rails sur des traverses métalliques.

67. **Réparation du souterrain d'Armentières.** — Le souterrain d'Armentières, situé sur la ligne de Paris à Strasbourg, a une ouverture de 7^{m},66, et une longueur de 644^{m},50 entre les deux têtes. (Fig. 57, pl. VI.)

Il traverse un mamelon de roche calcaire très-tendre et aquifère, appartenant au terrain tertiaire, qui renferme, comme on le sait, des bancs de meulière, des sables et des marnes.

Le souterrain passe au-dessus d'une ancienne carrière d'où

l'on a extrait de la pierre, en très-beaux échantillons, mais tendre, spongieuse, absorbant l'eau, et par suite essentiellement gélive. On tira de cette carrière les pierres employées à la construction du tunnel; puis on établit dans les vides laissés par l'exploitation de forts piliers en maçonnerie assis sur le terrain solide et soutenant le plafond au-dessus duquel passait le souterrain.

Les pierres ayant été employées immédiatement après leur extraction, sans avoir perdu leur humidité par une longue exposition à l'air, ne tardèrent pas à se déliter; au moment de la mise en exploitation, on constata l'existence d'avaries à la voûte et aux pieds-droits. Des travaux de réparation aux parements de la maçonnerie étant reconnus nécessaires, ces travaux furent exécutés en 1853 par un entrepreneur, pour le compte de l'Etat, qui avait construit la ligne.

Les réparations prescrites consistaient en un rocaillage de meulière, avec ciment de Vassy, et en un enduit de même matière sur une épaisseur de $0^m,07$ en moyenne, et de $0^m,03$ au minimum.

Dans la première année qui suivit la réparation, c'est-à-dire en 1854, l'hiver fut peu rigoureux et le revêtement parut devoir se comporter d'une manière satisfaisante; mais dans l'hiver prolongé de 1855, des dégradations se manifestèrent avec un tel degré d'intensité, que de nouvelles réparations furent jugées indispensables. Ces dégradations affectèrent toutes les parties humides du souterrain, et notamment celle qui avait été réparée en 1853. On reconnut, à l'examen de cette dernière partie, qu'il n'avait été pris que des dispositions insuffisantes pour assurer à l'extérieur l'écoulement des eaux d'infiltration. Le revêtement en ciment était d'une épaisseur trop faible pour empêcher la gelée d'exercer son action dans l'intérieur de la maçonnerie; aussi les moellons calcaires en se désagrégeant firent-ils tomber les enduits.

Le peu de succès de la première restauration dut faire abandonner le système que l'on avait suivi; on lui en substitua un autre, consistant en un revêtement de maçonnerie de briques reliées par du mortier de chaux hydraulique, avec addition de

$\frac{1}{6}$ de ciment de Vassy; en même temps une série de barbacanes devait être disposée dans l'épaisseur des murs. Le travail fut commencé le 20 août 1855 par l'établissement, dans l'axe de la plate-forme du tunnel, d'une voie unique reliée en dehors aux voies montante et descendante, et d'une voie de garage pour le service du chantier de réparation.

Un ordre de service spécial réglait la marche des trains pour la traversée du tunnel à voie unique.

Les travaux proprement dits de la reprise du parement suivirent ces premières dispositions et furent poursuivis, jour et nuit sans interruption, jusqu'à leur achèvement.

On enleva d'abord, à l'aide de pics, marteaux et pinces, sur une épaisseur moyenne de $0^m,327$, par chambres de 3 mètres de longueur, le parement dégradé des pieds-droits, en ménageant entre les chambres des piliers-réserves de 1 mètre, destinés à soutenir le parement de la voûte. On établit ensuite dans chaque chambre, sans aucun échafaudage, la maçonnerie de briques formant les pieds-droits. Les chambres, une fois maçonnées et calées par des petits potelets de briques à la naissance, on enleva les piliers-réserves qui les séparaient et on raccorda les nouvelles maçonneries avec les reprises précédentes.

Les barbacanes furent ménagées dans les pieds-droits, suivant les directions des infiltrations, leur distance variant selon l'importance des eaux affluentes, mais ne dépassant pas 3 mètres.

La majeure partie des pieds-droits du tunnel, étant appuyée sur un banc de grès siliceux, avait reçu un simple revêtement de moellons faisant parement de $0^m,25$ à $0^m,40$ que l'on dut enlever entièrement à la pince; et comme il n'était pas possible de conserver la queue des moellons de parement qui souvent faisaient parpaings, on fut obligé de donner au revêtement en briques des pieds-droits une épaisseur plus forte que celle prévue.

Le briquetage des pieds-droits entièrement achevé, on atta-

qua, au moyen de petits échafauds volants et par chambres de 2 mètres de longueur, la retombée du berceau, depuis les naissances jusqu'à la hauteur de 30°, où commençait le travail des cintres. Pour cette dernière opération, on employa des cintres roulants disposés ainsi que le montre la figure 57, pl. VI, et composés comme suit :

BOIS BRUT POUR UN CINTRE.			Longueur.	Equarrissage.		Cube de bois.
Sapin	4 moises	A	2,55	0,12	0,25	0,306
	2 poteaux	B	4,00	0,25	0,30	0,600
	4 contre-fiches	C	4,00	0,25	0,30	1,200
	2 contre-fiches	D	1,40	0,18	0,18	0,091
	2 moises	E	5,30	0,12	0,30	0,382
	1 poteau	F	0,90	0,15	0,15	0,020
	2 veaux	G	1,60	0,20	0,25	0,310
	2 veaux	H	1,50	0,20	0,25	
	1 veau	I	2,00	0,25	0,25	0,125
						3,034
Chêne refait.	4 moises	K	3,80	0,20	0,35	1,064
Chêne brut.	2 contre-fiches cintrées.	L	3,80	0,18	0,40	0,547
	4 moises	M	1,80	0,10	0,20	0,144
	2 pots	N	0,80	0,18	0,20	0,058
						0,749

Ces cintres supportaient les couchis O, ainsi que le plancher P, destiné à empêcher les matériaux de tomber sur la voie ou sur les trains en passage.

Le système d'échafaudage sous lequel le gabarit de chargement Q pouvait librement circuler, était monté sur quatre petites roues en fonte et deux rails écartés de 5 mètres ; ce qui en facilitait le transport dans toute la longueur du tunnel.

Chaque cintre étant disposé pour recevoir quatre ouvriers, le berceau fut attaqué par vingt ouvriers seulement, tant maçons que piqueurs de voûte. Plus tard on porta le nombre des cintres de cinq à neuf, et, par conséquent, à trente-six hommes la main-d'œuvre employée. Toute la voûte fut piquée, maçonnée et raccordée par nervures de 1 mètre de longueur. Pendant l'hiver on ferma la tête d'amont (nord-est) par un rideau, ouvert seulement pour le passage des trains.

Les tableaux suivants indiquent la répartition des dépenses occasionnées par la réparation du souterrain d'Armentières.

N° 1. *Matériel comprenant outillage, échafauds, embaraquement, éclairage, etc.*

DÉSIGNATIONS.	DÉPENSES.	VALEUR RENTRÉE AU MAGASIN	
		Relative.	Numéraire.
	fr.		fr.
Embaraquement pour la chaux, lampisterie, magasin, charronnerie, bassin, etc.	525,69	1/5	105,13
Planches pour rigoles	141,09	1/10	14,10
Broyeur	400,00	1/2	200,00
Brouettes, seaux, auges, spatules, civières, etc.	671,00	1/5	134,20
Planches et échafauds volants	510,90	1/10	51,09
Cintres	21 172,85	3/5	12 703,71
Complément et accessoires des cintres.	2 186,73	1/5	437,34
Rideaux et appentis des rideaux	95,88	1/2	47,99
Bois, fers, acier pour entretien de l'outillage	306,33	»	» »
Divers	168,32	»	» »
Eclairage, fournitures, réparations..	289,30	»	» »
TOTAUX DU MATÉRIEL.....	26 468,09		13 693,56

N° 2. *Matériaux de construction.*

DÉSIGNATION.	DÉPENSES.
	fr.
Briques	34 629,75
Chaux	11 520,00
Ciment	7 189,43
Sable	1 700,34
	55 039,52

N° 3. *Outils et objets divers de consommation.*

DÉSIGNATION.	QUANTITÉ.	VALEUR.	DÉPENSES.	VALEUR rentrée en magasin.	
				Relative.	Numéraire.
		fr.	fr.		fr.
Huile à brûler.....	3 989k	127,50	5 085,97	»	»
Cheminées de lampes..	94	0,14	13,16	»	»
Mèches de lampes.....	1 176	1,40 la gr.	11,20	»	»
Mèches de mineurs....	3 596	2,50 la gr.	62,50	»	»
Ciseaux.....	1	»	1,50	1/3	0,50
Chiffons.....	36k,50	1,00	36,50	»	»
Pelotes de ficelle.....	39	0,57	22,23	»	»
Torches.....	1 280	0,27	345,60	»	»
Clous.....	34k	0,30	10,20	»	»
Houille.....	2 270	21,90	49,71	»	»
Tirefonds pour le rideau.....	16	3,00	48,00	1/2	24,00
Acier.....	7k	2,70	18,90	»	
Fers à forger.....	414k,35	0,50	207,17	»	30,00
Balais.....	4	4,50	18,00	»	»
Mèches à gaz.....	240	1,75 la gr.	2,90	»	»
Pétards-signaux.....	12	0,45	5,40	»	»
Cordeaux de 50 mètres.	12	1,50	18,00	»	»
Lampes de mineurs....	25	3,50	87,50	1/2	43,75
Gaz liquide.....	2l,15	1,50	3,22	»	»
Massettes.....	4	4,75	19,00	»	12,00
Mèches de piqueurs...	156	1,50 la gr.	1,70	»	»
Huile de pied de bœuf.	3k,25	1,00	3,25	»	»
Tôle.....	8k	0,70	5,60	»	»
Sapin pour l'appentis du rideau.....	0m3,528	90,00	47,70	1/5	9,30
Transports dus à l'exploitation (pour mémoire.....	»	»	»	»	»
Totaux des objets de consommation.....	»	»	6 124,91		119,55

N° 4. *Main-d'œuvre.*

DÉSIGNATION.	NOMBRE DE JOURS.	PRIX.	DÉPENSES.	OBSERVATIONS.
			fr.	
Établissement de la voie.....	684,9	Le prix moyen des journées est de 3f,397.	2 326,60	On doit faire observer que le nombre de journées a été plus élevé qu'il n'aurait été s'il n'y avait pas eu beaucoup de temps perdu pour laisser échapper la fumée de houille produite par les locomotives à marchandises, qui n'étaient pas, comme aujourd'hui, munies des appareils Tenbrinck-Bonnet à brûler la fumée. Ce temps perdu peut être évalué à 8000 journées, soit à 24 000 fr. environ.
Établissement du chantier...	225,7		766,70	
Chargements et déchargements des agrès.....	301,6		1 024,55	
Disques et aiguilles.....	914,6		3 106,89	
Déchargements et chargements des matériaux.....	1 837,9		6 243,34	
Transport à pied-d'œuvre des matières.....	4 757,8		16 094,30	
Enlèvement, transport et rangement des détritus	10 223,8		34 730,24	
Piquage de pieds-droits.....	1 096,9		3 726,16	
Piquage de reins de voûte....	717,9		2 438,70	
Piquage de voûte.....	3 595,4		12 213,57	
Maçonnerie de pieds-droits..	1 021,9		3 471,39	
— de reins de voûte.	1 294,5		4 396,73	
— de voûte.....	3 688,7		12 530,51	
— de niches.....	173,6		589,71	
Percement de barbacanes....	370,5		1 598,28	
Jointoiements.....	1 937,1		6 580,32	
Lampisterie.....	452.4		1 127,80	
Forge.....	274,9		929,83	
Charronnage.....	322,4		1 095,19	
Surveillance.....	869,1		2 955,35	
Trains en détresse.....	75,6		256,81	
Parement de rocailles.....	65,1		221,14	
Fabrication du mortier.....	1 427,7		4 849,89	
Train de ballastage.....	322,6		1 094,89	
Remise des voies à l'état primitif.....	194,4		630,37	
	56 806,4		125 527,22	

N° 5. *Résumé des dépenses.*

NUMÉROS.	DÉSIGNATION.	DÉPENSES.	VALEURS en magasin ou à déduire.
		fr.	fr.
1	Matériel	26 468,09	13 695,56
2	Matériaux.....	55 039,52	7 524,00
3	Fournitures de matières de consommation....	6 124,91	119,55
4	Main-d'œuvre.....	125 527,22	7 445,56
		213 159,74	28 782,67
	Total de la dépense.	184 377,07	

CHAPITRE III.

CULTURES ET DÉFENSES DU CHEMIN.

---

§ I.

SEMIS. — GAZONNEMENTS. — PLANTATIONS.

Les talus des remblais, tranchées, dépôts et emprunts sont préservés de l'action des phénomènes météoriques par l'un ou plusieurs des modes suivants de consolidation appropriés à la nature du sol : revêtements, semis, gazonnements, plantations et maçonneries.

Nous avons examiné dans le chapitre premier (15) les diverses applications que l'on peut faire de cette dernière espèce de construction. Il nous reste à étudier les autres modes de consolidation que nous venons d'énumérer.

68. **Semis pour herbages.** — La terre végétale, pilonnée sur 15 à 20 centimètres d'épaisseur et ensemencée, fournit le meilleur et le plus économique des revêtements de talus.

La quantité de graine à semer doit être suffisante pour produire une végétation vigoureuse et abondante.

Le terrain, préalablement ameubli à la pioche ou à la houe, sera tassé après les semis, de manière que la semence soit recouverte au rateau ou à la herse d'une couche mince de terre, ou roulé si la terre est légère.

En arrosant les semis à quinze jours de distance, on favorise grandement leur venue.

Les graines employées le plus souvent pour les talus sont les graminées, le sainfoin, le trèfle, la luzerne; cette dernière

plante demande un terrain profond et de bonne qualité, car ses racines pénètrent profondément dans le sol; aussi donne-t-elle aux talus une plus grande solidité que les autres plantes.

Ces diverses graines s'emploient soit isolément, soit mélangées entre elles, dans des proportions que l'expérience seule peut indiquer.

Lorsque les talus manquent de consistance et que ces graines ne peuvent pas prospérer, on emploie quelquefois le chiendent, qui pousse ses racines à $0^{m},70$ et 1 mètre de profondeur, dans tout terrain et à toute exposition.

D'après M. Vilmorin, on peut employer les quantités suivantes pour ensemencer 1 hectare de terrain. Ces quantités sont simplement approximatives, car elles dépendent de la qualité et de la provenance des graines, de la nature et de l'état du sol à ensemencer. On ne les considérera donc que comme des moyennes utiles à connaître.

Luzerne.	20 kilogrammes; semis au printemps.
Trèfle..	15 — —
Ray-grass ou ivraie vivace.	30 à 50 kilogrammes; semis au printemps ou à l'automne.
Ray-grass multiflore. . . .	30 kilogrammes, selon M. Rieffel, pour terre de bruyère humide où le trèfle et autres fourrages ne réussissent pas; semis en septembre ou en octobre.
Fétuque.	de 25 à 50 kilogrammes selon l'espèce; semis en automne.
Brôme des prés..	45 kilogrammes; pour les terrains secs, calcaires, arides.

Le prix de revient de dressement de talus et ensemencement exécutés par entreprise peut s'établir comme suit, pour l'est de la France :

	fr.	fr.
Dressement de 100 mètres carrés. — Une journée de taluteur.....	4,00	4,60
Faux frais et bénéfices, 15 %.....	0,60	
A reporter...?.....		4,60

	fr.	fr.
Report.....		4,60
Ensemencement. — Graine.....	0,50	
Main-d'œuvre, 1/2 journée de jardinier.....	2,00	2,88
Faux frais et bénéfices.....	0,38	
Total.....		7,48

Soit par mètre carré : $0^{fr},075$.

69. **Gazonnements.** — Les gazons employés aux talutages ont la forme de prismes rectangulaires de $0^{m},25$ sur $0^{m},30$ de base et $0^{m},06$ à $0^{m},10$ d'épaisseur ; on choisit ceux dont les brins sont fins, bien fournis et fauchés court. Il faut les employer peu de temps après leur enlèvement.

Les gazonnements de talus courants se placent ordinairement à plat, par rangées horizontales et à joints recoupés, l'herbe en dehors. Il est bon de les cheviller solidement pour éviter leur déplacement ; à cet effet on peut employer deux broches de chêne ou de charme fichées en diagonales, de $0^{m},50$ de longueur (chemin de fer du Midi), ou trois piquets en bois blanc de $0^{m},30$ de longueur sur 3 à 5 centimètres de diamètre (chemin de Strasbourg).

Il faut arroser les gazonnements au fur et à mesure de leur exécution, et de temps à autre après leur achèvement jusqu'à reprise complète.

S'il s'agit de consolider les quarts de cône au contact des ouvrages d'art, ou de préserver les talus de l'effet des inondations, les gazons sont disposés par assises normales au talus et par rangées horizontales.

Ces assises doivent être bien réglées, à joints croisés, damées et arrosées ; les prismes se placent l'herbe en dessous, à l'exception de l'assise de couronnement, où l'herbe est laissée à l'air. On fixe les gazons de quatre en quatre dans chaque assise par des piquets de $0^{m},35$ à $0^{m},40$ de longueur sur 8 centimètres de diamètre.

Les surfaces gazonnées, planes ou courbes, doivent conserver rigoureusement la forme géométrique indiquée par les

plans et profils; on a soin de les battre au fur et à mesure de l'avancement du travail, jusqu'à ce qu'elles ne présentent plus de jarret.

Les prix du mètre carré de gazonnement sur la ligne de Wissembourg s'établissaient de la manière suivante :

			fr.
Gazonnement à plat. — Enlèvement de gazon, surface retaillée, 0h,50 de gazonneur à 0 fr. 20.....			0,10
Charge de 1m3, 1h,30 à 0,16.....	0,21	0,40	
Transport à 60m $\left(x=\frac{2\,pD}{100}\right)$.....	0,19		
Charge en brouette (1m3 pour 10 mètres carrés).....			0,04
Pose de gazons, dressement des lits et joints, 0h,50 à 0,20.			0,10
Fourniture de chevilles.....			0,10
			0,34
Faux frais et bénéfices.....			0,05
			0,39
Dans le cas d'indemnité au propriétaire de la surface d'où le gazon est enlevé, à ajouter.....			0,16
Prix du mètre carré			0,55

		fr.
Gazonnemement par assises. — Enlèvement de 3 mètres carrés de gazons, taille des lits et joints.....		0,30
Charge et transport en brouette.....		0,12
Pose des gazons par assises, en recouvrant aux $\frac{2}{3}$, redressement des lits, joints, tamponnage, 1h,10 à 0,20.		0,22
Chevilles.....		0,25
		0,89
Faux frais et bénéfices, 15 %.....		0,14
Prix d'un mètre carré.....		1,03
En cas d'indemnité au propriétaire, à ajouter.....		0,48
Prix d'un mètre carré.....		1,51

Les semis d'herbages et gazonnements doivent être entre-

tenus avec un soin constant, débarrassés en temps opportun des mauvaises plantes, qui, les empêchant de prospérer, n'apportent d'ailleurs aucune consolidation de surface; on restaure immédiatement les points détériorés ou mal venus en remplaçant les parties défectueuses par des gazons sains et bien fournis.

Le passage du rouleau est d'un très-bon effet après la fauchaison et à la fin de l'hiver, si les gelées ont soulevé le sol.

70. **Boisements.** — Sur un sol très-friable, composé par exemple de calcaire ou de sable siliceux, les gazonnements ne suffisent pas toujours pour consolider les talus, exposés qu'ils sont à périr par suite de la sécheresse. « Le boisement, dit M. du Breuil dans son *Manuel d'arboriculture des ingénieurs*, donne de meilleurs résultats. Les racines peuvent s'enfoncer assez profondément pour résister à la sécheresse et fixer convenablement le sol en y formant un réseau continu.

« Pour obtenir ce résultat, il faut que les plantes ligneuses soient très-rapprochées les unes des autres et que le boisement soit disposé en taillis exploité tous les dix ou douze ans. »

« L'état du sol ne permet pas toujours d'effectuer immédiatement des plantations, dit M. Vicaire, directeur général de l'administration des forêts, dans son substantiel et intéressant rapport sur le reboisement des montagnes pendant l'année 1863. Partout où l'état du sol l'a permis, il a été effectué des travaux de reboisement proprement dits; mais, sur les points où ces travaux n'auraient point présenté des chances suffisantes de succès, à raison de l'absence de terre végétale, il a été procédé à la restauration du sol à l'aide de plantations ou de semis de plantes gazonnantes ou buissonnantes.

« Les agents forestiers ont employé à cette restauration les plantes que l'on rencontre croissant spontanément dans les montagnes.

« Les principales de ces plantes sont le genévrier, l'épine-vinette, l'argousier (*hippophaé rhamnoïde*), l'amélanchier, qui se trouvent principalement dans les parties les plus rocailleuses; la fétuque blanche, dont les touffes volumineuses apparaissent sur les points les plus escarpés des ravins; le sain-

foin et la luzerne, dont les racines profondes sont très-propres, par leur enchevêtrement, à la retenue des terres sur les pentes. »

Quant au choix des essences, nous conseillerons aux ingénieurs de donner la préférence à certains arbres verts, aux acacias (robinier), saules-marsault, bouleaux, érables, parce que leurs feuilles tombent au pied de l'arbre et sont rarement chassées au loin.

Les arbres dont le voisinage présente de réels inconvénients pour le chemin de fer sont le peuplier et les conifères (pin, sapin, etc.).

Les feuilles du peuplier tombent à demi desséchées, sont transportées par le vent sur la voie, s'attachent aux rails et déterminent le *patinage* des roues. Quant aux conifères, leur racine pivotante offre peu de résistance à l'action du vent sur la cime. Ces arbres sont facilement renversés et peuvent encombrer la voie ou tomber sur un train en marche, lorsqu'ils dépassent un certain degré d'élévation.

Il est donc nécessaire, quand un chemin traverse une forêt, de calculer la largeur de l'*essartement* sur la hauteur que les arbres pourront atteindre, et de laisser de chaque côté de la ligne une zone débarrassée des produits forestiers qui, indépendamment des inconvénients que nous venons de signaler, peuvent être incendiés par les fragments de combustible échappés du foyer de la locomotive.

Choix des espèces. — Les espèces ligneuses les plus convenables doivent être appropriées à la localité, robustes, d'un développement rapide et vigoureux, se prêter à la culture sous forme de taillis, et porter des racines nombreuses et traçantes.

Les essences comprises dans la liste suivante que nous empruntons à l'ouvrage de M. du Breuil, mentionné plus haut, remplissent ces diverses conditions. Dans tous les cas, l'observation des essences qui croissent le mieux dans le pays sera le meilleur guide à consulter dans le choix des espèces dont on pourra faire usage.

SOLS CALCAIRES.	SOLS ARGILEUX.	SOL SILICEUX.
Cytise des Alpes.	Orme champêtre.	Erable sycomore.
Erable sycomore.	Peuplier tremble.	Orme champêtre.
Orme champêtre.	— grisard.	Peuplier blanc.
Prunier de Sainte-Lucie.	Saule-marsault.	— grisard.
Robinier, faux acacia.	Erable sycomore.	Prunier de Sainte-Lucie.
Epine-vinette.	Noisetier commun.	Robinier faux acacia.
	Tilleul de Hollande.	Saule-marsault.
	Frêne commun.	Tilleul de Hollande.
		Cytise des Alpes.
		Epine-vinette.
		Hippophaé rhamnoïde.

71. **Exécution du boisement.** — « La question de savoir lequel des deux modes de repeuplement, du semis ou de la plantation, doit être préféré, dit M. Vicaire dans le rapport déjà cité, a toujours été l'objet de beaucoup de controverses.

« Il paraît résulter des expériences déjà nombreuses auxquelles a donné lieu l'exécution de la loi sur le reboisement des montagnes, que cette question ne comporte pas de solution absolue.

« D'après les observations de M. le conservateur à Toulouse, on ne pourrait compter complétement que sur la plantation, dans la région de l'Ariége et de la Haute-Garonne.

« M. le conservateur à Aix a fait connaître qu'en Provence, au contraire, les plus beaux résultats ont été obtenus par voie de semis.

« Dans la plantation, deux écueils principaux sont à redouter : le soulèvement des terres au printemps, dont l'effet produit par les alternatives de gelée et de dégel est de déchausser et même de renverser les plants, et la sécheresse en été. On parvient souvent à éviter ces écueils en plaçant au pied du plant, lorsque les circonstances le permettent, une ou deux pierres destinées à la fois à empêcher le soulèvement de la terre et à maintenir la fraîcheur à la surface du sol. Lorsqu'on opère sur un terrain gazonné, après avoir détaché une motte de gazon pour placer le plant en terre, on fend cette motte en deux parties que l'on tasse au pied du plant, soit dans la position qu'occupait le gazon avant l'opération, soit en retournant vers le sol la partie gazonnée.

« L'époque de la plantation ou du semis est loin d'être indifférente. L'automne est assez généralement considéré comme la saison la plus favorable pour la plantation, et le printemps, pour le semis. Cependant, il résulte des expériences déjà faites, que le semis effectué immédiatement après les grandes chaleurs présente plus de chances de succès que le semis du printemps. Le jeune plant paraît avant le froid ; puis survient la neige, qui le couvre et le protége jusqu'au retour du printemps ; il reprend alors sa croissance à peine interrompue, et se trouve, à l'arrivée des chaleurs, assez robuste déjà pour résister aux ardeurs de l'été. »

D'après M. du Breuil, lorsque les semis réussissent, il se développent toujours plus vigoureusement que les plantations, mais leur succès exige un sol de meilleure qualité pour les premiers temps de leur végétation. Les semis sont généralement précédés par un ameublissement de la surface du talus, ou par le creusement de rigoles qui pourraient, en cas de pluies abondantes, causer de graves détériorations.

Nous croyons donc, pour la facilité de l'opération, qu'il convient de réserver les semis pour les parties de terrains non calcaires, en plan horizontal ou légèrement inclinés, telles que bermes, banquettes, dépôts, emprunts et parcelles excédantes, et opérer par plantation le boisement des talus et des surfaces fortement inclinées ; mais il n'y a rien d'absolu dans cette indication, les circonstances locales devant seules trancher la question du choix du mode de boisement.

Boisement par semis. — Les semis se font, soit à la volée, soit dans des rigoles parallèles, soit en pochet, c'est-à-dire dans des trous distants de $0^m,50$ disposés en quinconce. Pour exécuter les semis par rigoles sur un talus, on ouvre à la crête une petite tranchée de $0^m,06$ de profondeur et de $0^m,16$ environ de largeur. Les gazons, les pierres et la terre qui en proviennent sont rangés sur le bord de la tranchée du côté du talus. On pratique de semblables rigoles parallèlement et sur toute la hauteur du talus, en les tenant à la distance de $1^m,50$ en moyenne, suivant le degré plus ou moins prononcé d'inclinaison (fig. 58). Le fond de ces tranchées est labouré et reçoit les semences.

Excepté pour l'orme, qui doit être semé en mai, le moment le plus favorable pour l'ensemencement est, dans le Nord, le mois de mars, et, dans le Midi, le mois de janvier.

Fig.58.—Boisement par semis. $\frac{1}{100}$.

On fera bien de couvrir le sol, pendant les deux premières années, de branchages, de tontures de haie ou de paille longue, pour préserver les semis de la sécheresse.

L'entretien des semis dans ce laps de temps consiste à biner, c'est-à-dire à ameublir la surface du sol autour des jeunes plants vers le milieu du mois de mai.

Après quatre ou cinq ans, les semis ont pris assez de développement pour supporter le recépage, opération qui consiste à couper les plants à $0^m,03$ ou $0^m,04$ au-dessus du sol. Ce recépage, qui s'exécute en février, a pour but de favoriser l'augmentation du nombre des racines.

Le taillis qui résulte de ce boisement pourra être ensuite exploité tous les huit ou dix ans.

Frais d'ensemencement. — Le montant des frais d'ensemencement dépend :

— Du prix de la graine ;

— Du taux des salaires ;

— Des difficultés du sol à ensemencer ; valeurs qu'il faut établir dans chaque cas particulier.

Nous donnerons seulement ici l'indication des quantités de graine nécessaires et de la préparation des terrains pour quelques essences désignées ci-après. Les données que renferme le tableau suivant n'ont, toutefois, rien d'absolu. Admises à titre de simples renseignements applicables au boisement, dans un climat tempéré comme celui du centre de la France, elles devront subir de sensibles modifications, lorsqu'il s'agira d'exécuter des travaux analogues, dans les régions du nord ou du midi de l'Europe.

NATURE DES ESSENCES.	QUANTITÉ DE GRAINE par hectare.	OBSERVATIONS.
Chêne.....	8 hectol.	Défoncer le sol par places, à la bêche; enterrer la graine à 0m,040 en terre forte et à 0m,030 en terre légère.
Hêtre.....	0,50	Par places défoncées. Recouvrir la graine de 0m,030 de terre.
Charme.....	0,80	Sol labouré. Graine enterrée à la herse à 0m,007.
Erable.....	45 kilogr.	Semer au printemps de crainte des gelées; à 0m,027.
Orme.....	15 à 20	Terre très-propre. Semer 15k par bandes; 20k à la volée; à 0m,007.
Frêne.....	30 à 35	Terre sans herbe; à 0m,020.
Aune.....	9 à 10	Semer à sec, en mai; à 0m,004.
Bouleau.....	36 à 40	Terre bien nettoyée, hersée après semailles; à 0m,002.
Pin sylvestre.....	10 à 12	Les meilleurs résultats sont obtenus par l'ensemencement au pochet; à 0m,015.
Epicéa.....	25	Par bandes dans des tranchées; à 0m,015.
Sapin blanc.....	50	Par bandes et roulées; à 0m,015.
Melèze.....	15 à 16	On fera bien de le mélanger avec le pin ou l'épicéa; à 0m,015.

Boisement par plantation. — L'époque la plus favorable pour la plantation dans un sol ordinaire est l'automne; si le sol est argileux compacte, il vaut mieux planter en mars. On choisit des jeunes plants de deux ans de semis, dont un an de repiquage en pépinière. La plantation peut se faire par bandes ou en potets. Dans le premier système, on défonce la surface par bandes de 0m,80 de largeur et 0m,40 de profondeur, distantes entre elles de 1m,50 à 2 mètres, selon le degré plus ou moins prononcé de l'inclinaison; on place au fond de la tranchée les terres de la surface, et on ramène à la surface la terre du fond (fig. 59); on accumule sur le bord extérieur de chaque bande cultivée toutes les pierres qu'on rencontre, ou,

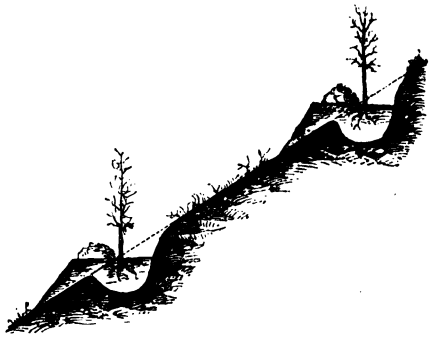

Fig. 59. — Boisement par plantation. $\frac{1}{50}$.

à défaut de pierres, de la terre, de manière à donner à la surface des bandes une inclinaison prononcée du côté du talus; on retient ainsi sur chaque bande les eaux de surface, qui, tout en profitant aux jeunes plants, ne ravinent pas le talus.

Les plants sont placés en échiquier dans ces bandes, en ménageant entre eux un espace de 1 mètre.

Pour la plantation en *potets*, on ouvre une série de trous de $0^m,40$ de diamètre et $0^m,30$ de profondeur, disposés en quinconce à $0^m,80$ de distance les uns des autres.

Lors de la plantation, on coupe le tiers environ de la longueur des jeunes tiges et des rameaux, et on place deux plants dans chaque trou, en laissant entre eux un intervalle de $0^m,10$.

Les trous sont remplis de très-bonne terre tassée avec le pied, le bord extérieur relevé pour retenir les eaux autour de chaque plant. Comme pour les semis, une bonne couverture placée les deux premières années en mai, autour de chaque pied, est convenable pour préserver les jeunes plants de la sécheresse.

Vers la fin de février de la troisième année, tous les plants sont soumis au recépage comme ceux provenant des semis et traités de la même manière.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a imposé, dans un marché récent, les conditions suivantes pour une entreprise de plantations de talus et de stations sur la ligne de Paris à Soissons.

Les plants pour talus doivent se composer, pour la première classe, d'acacias de pépinière de première force et de deux ans au plus; pour la deuxième classe, de ronces vivaces et bien enracinées.

Pour les stations, les essences comprendront dans la première classe et suivant les prescriptions de la Compagnie, le marronnier, le platane et le tilleul; dans la deuxième classe, le vernis du Japon, l'acacia, l'érable, le sycomore. Tous ces arbres, de premier choix d'ailleurs, auront une hauteur de $2^m,25$ au moins entre les branches principales et le collet de la racine; ils présenteront, à 1 mètre au-dessus de ce dernier point, une circonférence minima de $0^m,120$; la tige sera bien venue, l'écorce nette et saine, la végétation active; les racines seront fraîches, bien

garnies de chevelu et proportionnées à la force du sujet ; s'il est nécessaire de les *habiller*, c'est-à-dire de les couper au point où le pivot des racines diminue très-sensiblement de grosseur, elles seront taillées en pied de biche.

Les trous destinés à recevoir les arbres doivent avoir 1 mètre de côté et 0m,80 de profondeur, le sol de la fouille ameubli ; si la terre de la fouille n'est pas de bonne qualité, le trou sera rempli de terre de qualité convenable provenant d'emprunts. Les prix du marché sont les suivants :

		fr.	
Arbres des plantations de stations..	1re classe. .	2,50	la pièce.
	2e classe. .	2,00	la pièce.
Plantations de talus.	1re classe. .	35,00	le mille.
	2e classe. .	25,00	le mille.

Ces prix comprennent la fourniture, le transport à pied d'œuvre, la façon des trous, l'extraction, le transport et l'emploi des terres de remplissage, l'entretien et le remplacement, s'il y a lieu, des plantations pendant le délai de garantie, fixé à deux ans à dater de la réception provisoire. Les dégradations des talus ou dépendances du chemin de fer provenant du fait de l'entrepreneur sont réparées à ses frais.

Sur les chemins de fer de Paris à Strasbourg et Wissembourg, des acacias ont été plantés sur de grandes surfaces de talus. Dans les terrains de mauvaise qualité, on rapportait de la bonne terre dans les trous ou pots (voir plus haut) espacés de 1 mètre en quinconce. Quand le sol était bon, la distance était réduite à 0m,75.

Un ouvrier plantait au piquet jusqu'à sept cents plants par jour ; en y comprenant la façon des pots à la bêche ou au hoyau, le prix de revient de main-d'œuvre bien exécutée était de 6 fr. 50 c. à 7 francs par mille de plants.

Les plants de trois ans de repiquage et de quatre ans d'âge étaient, à l'origine, payés 10 francs le mille ; en 1855, on ne payait plus que 8 fr. 50 c. et 9 francs.

Les prix de plantations s'établissent ainsi dans la région du chemin de fer de l'Ouest.

Terrains arides (acacia, bouleau, pin sylvestre, érable, frêne, prunier de Sainte-Lucie, etc.) :

	fr.
Mille plants de 3 à 5^{mm} de diamètre au collet, fourniture et pose.....	25,50
Remplacement des plants morts, faux frais, outils, avances.....	10,00
Garantie, entretien et surveillance pendant un an à partir du 1er juin qui suit la plantation.....	3,00
Total.....	38,50

Terrains humides, marécageux (saules et osiers variés, aunes, châtaigniers, charmilles, ormes) :

	fr.
Main-d'œuvre pour fouilles et plantations.....	12,00
Fourniture de 1 000 plants.....	10,00
Remplacement, entretien, outils, faux frais et garantie pendant un an à partir du 1er juin.....	10,00
Total.....	32,00

72. **Parcelles excédantes du chemin.** — Quand les parcelles excédantes sont dans des conditions convenables, on peut les revendre ou les louer pour être cultivées par les méthodes ordinaires; c'est toujours le parti le plus avantageux à en tirer. Mais, quand elles ont servi à l'extraction de matériaux comme chambres d'emprunt, elles peuvent être utilisées en leur appliquant les méthodes suivantes, indiquées par M. du Breuil dans son ouvrage déjà cité.

La manière d'opérer varie avec la nature des terrains à utiliser.

Les *terrains secs et siliceux,* pourvu qu'ils soient suffisamment éloignés de la voie (70), sont boisés très-convenablement par semis avec des espèces résineuses. S'ils sont trop rapprochés des rails, on choisira parmi les essences suivantes celles qui prospèrent le mieux dans la localité :

Bouleau blanc,
Merisier,
Robinier, faux acacia,
Vernis du Japon,
Chêne vert.

Dans les deux cas, on défoncera le terrain par bandes larges de 1 mètre, profondes de $0^m,60$, laissant entre elles une bande non défoncée d'égale largeur.

Si on préfère semer des arbres résineux ou du chêne vert, on répand la graine à la volée et dans la proportion suivante pour 1 hectare :

Pin maritime.....	18	kilogrammes
Pin sylvestre.....	12	—
Pin d'Alep.....	12	—
Chêne vert.....	100	—

On répand ensuite pour la même surface 6 kilogrammes de graines d'ajonc avec un demi-ensemencement de seigle ; on enterre le tout avec un râteau à longues dents ou une herse.

Les plants sont abrités contre l'ardeur du soleil par le seigle pendant le premier été, et par les ajoncs pendant les années suivantes.

Si l'on choisit le mode de *boisement par plantation*, il faut prendre des plants de deux ans dont une année de repiquage en pépinière ; on les dispose en quinconce sur la bande défoncée et en deux lignes, chacune à $0^m,25$ du bord. La plantation, exécutée avant l'hiver, sera binée en avril suivant sur toute la surface des bandes défoncées, et garantie par une couverture (71). L'année suivante, nouveau binage à la même époque ; au mois de février, après la seconde pousse, recépage de tous les plants à $0^m,02$ ou à $0^m,03$ du sol ; au mois d'avril, troisième binage. Le boisement est alors abandonné à lui-même.

Quand le *terrain* est *siliceux et mobile*, on peut le boiser comme le précédent, avec cette différence que le défoncement du terrain devient inutile, puisque le sol est naturellement ameubli ; les semis s'étendront sur toute la surface, et les plants seront disposés sur toute la parcelle à 1 mètre de distance et en quinconce. En répandant à la volée, immédiatement après la plantation, un mélange de graines d'ajoncs et de genêts, à raison de 8 kilogrammes à l'hectare, on obtient une végétation qui rend les binages inutiles.

Pour les *sols calcaires friables,* les espèces dont la nomenclature suit, peuvent réussir, en les appropriant au climat :

Erable sycomore,	Vernis du Japon,
Bouleau blanc,	Aune,
Merisier,	Pin sylvestre,
Prunier de Sainte-Lucie,	Pin d'Alep.
Chêne vert,	

Les boisements de ces terrains ne réussissent que par plantation, et si l'on choisit les essences résineuses, il ne faut planter les arbres qu'à l'âge de quatre ans, dont deux ans de repiquage en pépinière ; on opère vers le commencement de mai.

Les *terrains humides* peuvent se boiser de trois manières différentes, selon qu'ils sont *médiocres, fertiles* ou *salants.*

Le mode de préparation est le suivant : Il faut, afin de soustraire les plants à la mauvaise influence des eaux stagnantes, relever le sol à planter de $0^m,40$ à $0^m,60$ au-dessus du niveau des eaux. Il suffit pour cela d'établir, comme nous l'avons dit (21), une série de plates-bandes de 1 mètre de largeur surélevées au moyen de la terre prise dans les deux bandes voisines.

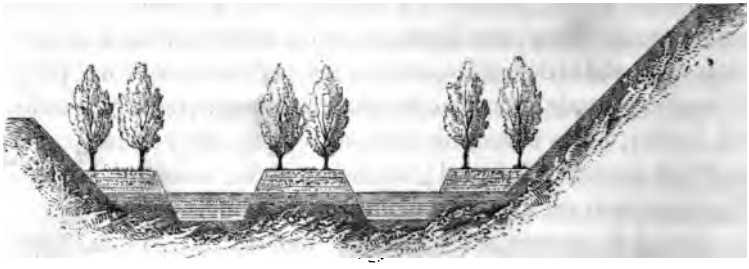

Fig. 60. — Plantations des terrains humides.

Ce travail doit être exécuté en été ; l'automne suivant, on procède au boisement.

Dans les terrains *médiocres*, on plante :

L'aune,	Le saule-marsault,
Le bouleau,	Le saule blanc,
Le platane,	Le tilleul de Hollande.

Les deux dernières essences ne prospèrent pas dans l'argile compacte.

Les couvertures ne sont pas nécessaires dans ces terrains peu exposés à la sécheresse ; un binage au mois de mai suffit pendant les deux premières années. Le recépage s'exécute comme dans les plantations dont nous venons de parler.

Les *terrains fertiles* pourront être boisés à l'aide des procédés décrits plus haut ; mais on en tirera meilleur parti en les transformant en *oseraies*.

Le sol, exhaussé par plates-bandes de 1 mètre pendant l'été, reçoit la plantation fin février suivant. On choisit pour cela les espèces de saules ci-après :

Saule osier ou osier jaune,
Saule viminal ou osier blanc,
Saule hélice,
Saule pourpre ou osier rouge.

On coupe des boutures de $0^{m},66$ de longueur et $0^{m},25$ de diamètre environ ; on les place sur les deux côtés de la plate-bande à $0^{m},25$ du bord, à 1 mètre de distance entre elles et en quinconce. A l'aide d'un plantoir, on enfonce les boutures en terre aux deux tiers de leur longueur. Au bout de la première année, on coupe les brindilles pour donner de la force aux jets des années suivantes.

Les oseraies exigent peu de frais d'entretien ; — il suffit d'en écarter les bestiaux, de faire quelques binages pendant les premières années et d'enlever avec soin les tiges volubiles des liserons qui, en s'enroulant sur les jeunes brins, les rendraient cassants, et par conséquent impropres à l'usage auquel on les destine.

Les *terrains salants* se traitent comme les précédents, mais le *tamarix gallica* est le seul arbuste qui s'y développe convenablement ; il se plante en bouture comme les oseraies.

Entretien des boisements. — Les parties boisées doivent être autant que possible entourées de clôtures pour les protéger contre la malveillance ou les atteintes des animaux.

Il faut les nettoyer, c'est-à-dire débarrasser les taillis de cinq

à dix ans des plantes parasites, telles que épines, ronces, viornes, genêts, bruyère, etc.; enlever les brins ou jeunes tiges difformes, les plants d'arbrisseaux qui nuiraient à la végétation des arbres; on a soin toutefois de ne pas dégarnir le sol, car une place vide est promptement désséchée par le soleil, ce qui amène le dépérissement des arbres voisins.

Après la coupe d'un taillis, les souches produisent un certain nombre de brins, trop nombreux pour prospérer tous; il est donc nécessaire d'en supprimer plusieurs. On doit, pour ces éclaircies, procéder avec prudence et ne dégarnir que successivement, de manière à ne pas exposer le sol à l'action desséchante du soleil.

73. **Produits des talus et dépendances.** — Les administrations de chemin de fer ont tout avantage à étendre et à entretenir en bon état les gazons, semis et plantations qui peuvent prospérer sur les terrains de leur domaine. Indépendamment de la consolidation qu'elle donne aux talus de la ligne, cette végétation produit encore des fourrages ou du bois dont la valeur peut acquérir une certaine importance. Dans la plupart des cas, l'administration du chemin de fer peut tirer un parti convenable, pour la culture, de l'emplacement de la deuxième voie, si celle-ci n'est pas établie ou ne doit pas l'être dans un délai rapproché.

L'article 3 des *Instructions* de l'inspecteur des travaux des chemins de fer de l'Etat de Wurtemberg en exploitation prescrit : de mettre aux enchères publiques, pour une location de six années, tous les terrains dont l'administration n'a pas l'emploi immédiat; de louer au printemps de chaque année le produit des fourrages des talus, bermes, emplacements de carrière ou de dépôts, et même de la deuxième voie (voir plus loin les conditions de ces locations); de faire une estimation des produits ligneux, selon leur âge; enfin, de procéder en automne à la vente des fruits provenant des propriétés.

Pour permettre à l'administration supérieure de suivre dans leur ensemble toutes les branches de ce service, l'inspecteur doit dresser, vers le 1er novembre de chaque année, un état des

semences et plantes diverses qui concernent sa section. Cet état se divise en quatre tableaux comprenant :

— Les besoins de la section ;
— Ses produits probables ;
— Les quantités et espèces à tirer des autres sections ;
— Celles que sa section pourra leur fournir.

Rendement des locations de fourrages et coupes de bois. — Il est difficile d'indiquer même d'une manière approximative la valeur des produits qu'un chemin de fer peut retirer de la location des fourrages ou de l'abatage de ses plantations. Quelques chiffres cependant pourront donner une idée des sommes à retirer de cet article de recettes.

Ainsi la ligne de Strasbourg à Bâle, dont la mise en exploitation datait de l'année 1840, donnait encore en 1853, c'est-à-dire avec des talus très-vieux et par conséquent épuisés en partie, un produit annuel de 4 200 francs, soit par kilomètre de chemin de fer $\frac{4\,200 \text{ fr.}}{140} = 30$ francs.

La partie des chemins de fer de l'est de la Bavière, concédée le 12 avril 1856 et livrée à l'exploitation dans son entier le 15 octobre 1861, avait, dans l'exercice 1862, produit en récoltes et locations de parcelles et talus 6 420 francs [1], soit par kilomètre $\frac{6\,420 \text{ fr.}}{454} = 14$ fr. 14 c.

Les chemins bavarois de l'Etat ont retiré de leurs terrains, dans l'exercice 1860-1861, une somme de 43 266 francs [2], ce qui donne par kilomètre un rendement de $\frac{43\,266 \text{ fr}}{1173} = 36$ fr. 80 c.

Le compte rendu de l'administration des chemins de fer badois indique au chapitre de ses recettes un produit de 27 401 fr. 75 c. provenant des locations de terrains et bâtiments. La ventilation de ces deux sources de revenu ne ressortant pas des documents publiés, nous ne pouvons en déduire le produit

[1] Rapport de M. Denis, directeur général, pour l'exercice 1861-1862.
[2] Dixième Compte rendu de l'exploitation, p. 24.

des terrains pris isolément; quoi qu'il en soit, la recette kilométrique de ce chef est de $\frac{27\,402 \text{ fr.}}{359} = 76$ fr. 15 c.

Comme on le voit, ces rendements sont très-variables et de faible importance; ils pourraient néanmoins être consacrés à des améliorations très-utiles à l'exploitation, surtout si l'administration du chemin de fer portait son attention sur cette source de revenus, qui, en résumé, s'élèvent à 30 et même 80 francs pour un hectare de surface convenablement plantée ou ensemencée et bien entretenue.

74. **Fourrages.** — L'entretien des talus en herbages consiste à les couper souvent, quand les plantes ont acquis un degré de force suffisant, et, dans tous les cas, avant qu'elles montent en graine. Cette dernière condition doit être observée scrupuleusement par les locataires des fourrages. On exigera du locataire : qu'il n'emploie la faux que sur les parties non plantées, et la faucille dans les autres parties, afin de ménager les jeunes arbres; qu'il débarrasse aussi son lot des chardons ou autres plantes nuisibles pour la végétation et dont la présence n'est pas nécessaire à la consolidation des talus.

Voici les conditions imposées par le chemin de fer royal de Wurtemberg pour la location des fourrages :

« ART. 1. L'objet de la location est le produit annuel des talus ou autres propriétés de l'administration. Tous les produits des plantes ligneuses en sont exceptés, la location ne comprenant que le gazon, le trèfle et les autres plantes fourragères. Les produits des ensemencements de l'année courante ne peuvent être coupés que quand les jeunes plantes sont suffisamment vigoureuses. La location cesse le 29 septembre; passé ce jour, il est défendu de couper ou d'enlever aucun fourrage de la parcelle louée.

« ART. 2. Les herbes doivent être coupées par un temps sec, avec précaution et non arrachées. Les plantes parasites seront sarclées. La fauchaison se fera de manière que les semences ne s'égrènent pas; le séchage du fourrage s'opérera sur la surface du lot loué et non pas sur la voie ou la plate-forme.

« Art. 3. Le locataire se conformera strictement aux règlements du chemin et aux instructions du personnel de la surveillance. Il lui est interdit : de circuler sur la voie et d'enlever le fourrage autrement que d'après les indications préalables du personnel ; de marcher sur les talus en temps de pluie, de franchir les clôtures et de communiquer avec les parcelles louées par d'autres voies d'accès que les passages à niveau quand ils sont ouverts ; de transporter les fourrages par chariots ou brouettes, ce transport devant s'effectuer uniquement à bras ou à dos d'hommes.

« Pour faciliter l'accès des herbages, les cantons à louer sont en général divisés de manière qu'ils touchent à un chemin ou à un passage à niveau. Dans le cas contraire, un droit de passage pour la parcelle enclavée sera réservé sur les autres parcelles touchant aux voies d'accès, et ce conformément aux indications des agents de la surveillance. Au reste, le locataire doit ménager à ses frais des chemins ou entrées quand il n'en existe pas ou quand ceux qui existent ne peuvent être mis à sa disposition.

« Art. 4. En cas de dommages et d'infractions aux règlements, les locataires indemniseront l'administration des dommages causés, et se soumettront, sans opposition, aux punitions infligées par le service de police du chemin ; sous ce rapport, chaque locataire est responsable des infractions commises par les membres de sa famille ou par ses ouvriers.

« Art. 5. En cas de résistance ou de désobéissance, le contrevenant encourra la privation de la jouissance du bail, indépendamment de la punition qui pourra lui être infligée.

« Art. 6. L'administration ne garantit pas la contenance de la parcelle louée, quand bien même elle serait indiquée dans les actes.

« Art. 7. Il est interdit de sous-louer.

« Art. 8. Pour les parcelles attenant aux ouvrages d'art et aux rivages, l'administration se réserve le droit de les traverser en tout temps, à pied ou en voiture en cas de besoin, sans que le locataire ait le droit de réclamer aucune indemnité de ce chef.

« ART. 9. En général, les locataires n'auront droit à indemnité que dans le cas où ils seraient privés, totalement ou en partie, de la jouissance de la location par l'exécution de travaux de construction.

« On prendra pour bases de l'indemnité le prix de la location, l'importance de la surface et la valeur des produits déjà retirés.

« Il n'y aura lieu à aucune indemnité pour légers dommages causés aux récoltes par les travaux de réparation ordinaire de la voie et de ses dépendances ou par d'autres circonstances.

« ART. 10. La location est faite aux enchères publiques contre payement au comptant; la récolte ne peut être entamée qu'après versement intégral du prix de la location dans la caisse des agents désignés à cet effet, et sur la présentation de leur quittance au garde-ligne.

« ART. 11. Chaque locataire doit fournir une bonne et solide caution.

« ART. 12. Les surenchères ne sont pas admises. »

La Compagnie des chemins de fer de l'Est fait prendre aux locataires des foins et herbages de ses dépendances l'engagement suivant :

« Je soussigné.....

« Propose d'acquérir, de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, la récolte à faire en la présente année des foins et herbages se trouvant sur les dépendances dudit chemin, entre..... et.....

« Cette récolte me sera vendue pour entrer en jouissance à partir du jour où l'acceptation de la présente soumission me sera notifiée par la Compagnie, et la jouissance, par moi, cessera de plein droit le onze novembre prochain, sans qu'il soit besoin, à cet effet, d'aucun avertissement extra-judiciaire ou autre.

« Je déclare soumissionner ladite acquisition aux conditions suivantes :

« 1° J'extrairai du lot qui m'est affermé tous les chardons, ronces et autres plantes nuisibles sans exception;

« 2° La coupe des herbes se fera à la faux dans les parties non plantées et à la faucille dans les parties plantées.

« Elle aura lieu à deux époques seulement, laissées à mon choix ; toutes coupes successives et partielles sont interdites ;

« 3° Il ne pourra, de mon fait, être introduit sur les talus et autres dépendances du chemin de fer aucun troupeau ni aucun animal sous quelque prétexte que ce soit. En conséquence, l'enlèvement des herbes coupées se fera à dos d'homme par le pied des talus de tranchée ; dans aucun cas, à moins d'autorisation spéciale, je ne pourrai passer ni faire passer sur la plate-forme du chemin de fer, ni la traverser, et je m'interdis également de demander qu'il soit fait dans les clôtures, pour l'enlèvement des herbes dont il s'agit, des ouvertures exceptionnelles ;

« Je m'engage à prendre les précautions nécessaires pour qu'aucun dégât ne soit fait aux clôtures ni aux parties plantées des talus, des francs-bords et des autres dépendances du chemin de fer, et à être responsable de tout dommage qui y serait causé par la coupe ou l'enlèvement des herbages faisant l'objet de la présente soumission ;

« Je m'engage enfin à payer, préalablement à toute coupe d'herbe, la somme de....., montant du prix sus-mentionné.

« Cette somme sera versée à M....., chef de section, sur sa simple quittance.

« Fait à....., le..... mil huit cent..... »

75. **Coupes de bois.** — Nous avons indiqué précédemment les soins à donner et les travaux à effectuer, tels que : binages, couvertures et recépages, pour entretenir les plantations et en retirer tous les produits qu'elles sont susceptibles de donner.

Les boisements des talus ou parcelles bien exécutés peuvent être exploités différemment, selon les espèces d'arbres qui les constituent. S'ils consistent en oseraies, la coupe de la deuxième année est déjà productive, mais elle devient plus avantageuse d'année en année. C'est en février ou au plus tard en mars qu'il faut faire la coupe des osiers. Les pousses sont détachées à $0^m,01$ ou $0^m,02$ du tronc, qui devient ainsi une sorte de têtard ; celles de la deuxième année ont déjà $1^m,33$ à 2 mètres de haut. La troisième année, elles ont communément $2^m,50$ à 3 mètres.

Les produits des oseraies ont un écoulement facile dans l'in-

dustrie privée ; mais ils peuvent être avantageusement utilisés par l'administration même du chemin de fer sous forme de plants pour repeupler des talus, des haies, etc., et de liens pour les fagots provenant des taillis des autres boisements.

L'exploitation du tamarix se fait en taillis tous les six ou huit ans.

Les espèces ligneuses autres que les résineux sont exploitées à l'âge de dix ou douze ans, sous forme de taillis.

L'époque la plus favorable pour la coupe des bois en taillis est la fin de l'hiver, les grands froids passés. La coupe des brins doit être faite le plus près possible de la souche et dans une direction inclinée, afin de rejeter l'eau des pluies qui, en séjournant sur la plaie, détermine la carie.

Quant aux arbres résineux, qui ne sont pas d'ailleurs soumis au recépage, on ne les exploite que dans un âge très-avancé et lorsqu'ils produisent des graines qui peuvent déterminer un repeuplement naturel. Il convient de ne procéder à cette exploitation qu'au moyen d'éclaircies.

76. **Pépinières.** — Un chemin de fer en exploitation a constamment besoin de jeunes plants, soit pour l'entretien des haies ou boisements, soit pour l'établissement de nouvelles plantations nécessitées par la construction d'embranchements ou le déplacement des plantations existantes.

Une administration a-t-elle avantage à donner ces travaux et fournitures à l'entreprise ou à les effectuer avec ses propres ressources ? La réponse à cette question est trop clairement établie par les extraits qui suivent, pour qu'il soit nécessaire de rien ajouter aux indications des autorités que nous invoquons.

« En général, dit M. du Breuil dans son ouvrage déjà cité, les administrations publiques trouveront plus d'avantage à créer des pépinières qu'à s'adresser à l'industrie privée. Elles pourront se procurer ainsi plus facilement les espèces ligneuses qu'elles voudront planter. Ces arbres, plus convenablement élevés dans le voisinage de la plantation, souffriront moins du transport, pourront être déplantés avec plus de soin et revenir à un prix moins élevé que si on les demandait à l'industrie

privée. Mais ces avantages ne se produiront que si les conditions suivantes peuvent être remplies :

« 1° Posséder un terrain d'une étendue suffisante et d'une nature convenable ;

« 2° Disposer d'ouvriers intelligents et parfaitement au courant de ces sortes de travaux. »

Au sujet des frais que la création et l'entretien des pépinières peuvent occasionner, nous extrayons du rapport de M. Vicaire, mentionné plus haut, les indications suivantes :

« Dès le début de l'opération du reboisement des montagnes, l'administration a senti la nécessité de se soustraire à l'obligation de recourir au commerce, dont les prix sont élevés et dont les produits ne sont pas toujours irréprochables. Elle commence à recueillir les fruits de sa prévoyance.

« La pépinière d'Arpajon, comprenant 7 hectares 43 ares, a coûté, depuis son établissement jusqu'à la fin de 1863, la somme de 51 252 fr. 60 c. pour acquisition du terrain, construction d'une maison forestière, travaux de préparation et d'entretien, achats de graines, frais de garde et autres dépenses de toute nature.

« Elle a fourni, depuis son installation, 4 365 310 plants résineux ou feuillus d'une valeur de 42 712 fr. 60 c. d'après les prix du commerce.

« La dépense annuelle d'entretien, de renouvellement des planches épuisées et de surveillance s'élèvera à 10 ou 12 000 francs, et le rendement de la pépinière, par an, sera de 6 à 8 millions de plants qui, à raison de 10 francs en moyenne, représentent une valeur de 60 à 80 000 francs.

« La pépinière de Bourg, d'une contenance de 4 hectares, a occasionné, jusqu'au 31 janvier 1863, une dépense totale de 29 107 fr. 53 c., et a fourni 2 millions de plants, d'une valeur de 20 000 francs. »

§ II.

CLÔTURES.

77. **But et utilité.** — Les clôtures de chemin de fer ont pour but de mettre obstacle à l'introduction des personnes étrangères au service et des animaux sur la voie ou ses dépendances. Ce résultat, ne pouvant être obtenu d'une manière absolue que par des moyens excessivement coûteux, les administrations ont dû se contenter d'établir sur la majeure partie de l'étendue de leurs lignes des clôtures plus ou moins efficaces, mais d'un prix relativement peu élevé.

En France, l'administration, en prescrivant que « tout chemin de fer sera clos des deux côtés et sur toute l'étendue de la voie, suivant un mode de clôture et des dispositions autorisés, » n'a point eu en vue les intérêts particuliers, mais bien la sécurité publique seulement. Aussi les clôtures généralement employées sont plutôt ce que l'on peut appeler des *clôtures morales* que de véritables obstacles à l'introduction des bêtes et gens sur la voie.

Quelques propriétaires riverains se sont plaints de l'insuffisance des clôtures, et de la facilité que les divers systèmes employés donnaient à l'accès du bétail dans l'enceinte de la ligne. Ils ont même attaqué les Compagnies en dommages-intérêts pour accidents survenus à leurs animaux, qui avaient pu s'introduire sur la voie ; d'autres ont voulu obliger les administrations de chemin de fer à modifier leurs clôtures. Les pouvoirs publics ont repoussé ces prétentions [1], par la raison que le mode de clôture appliqué par les chemins de fer ayant été approuvé par l'administration supérieure, conformément à la clause du cahier des charges citée plus haut, il n'y avait lieu d'exiger d'elles qu'un entretien convenable.

[1] Conseil d'Etat, 25 mai 1859. — Sénat, séance du 12 février 1864 : rapport de M. le comte de Lesseps.

Mais depuis que la question des *chemins de fer* dits *à bon marché* est à l'ordre du jour, on s'est demandé s'il n'y aurait pas à réaliser une économie de 2 000 à 3 000 francs par kilomètre, coût de l'établissement des clôtures courantes.

A ce sujet, la commission chargée de l'enquête de 1862 a indiqué que dans beaucoup de cas les clôtures sont inutiles ou trop coûteuses [1], et a proposé au ministre de supprimer la prescription législative générale qui lie sous ce rapport le gouvernement ainsi que les Compagnies, et de laisser à l'administration le soin de prononcer, non-seulement sur le mode de clôture, mais sur la nécessité même d'une clôture quelconque.

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pris aucune décision à cet égard ; mais il entrera sans aucun doute dans la voie libérale proposée par la Commission d'enquête, qui était composée, comme on sait, des hommes les plus compétents dans la matière et choisis parmi les membres du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'Etat, du Conseil des ponts et chaussées et des mines, de l'Administration et les directeurs des grandes lignes de chemins de fer [2].

Le mode de clôture généralement adopté en France consiste en une plantation de haies vives remplacée provisoirement, jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment défensive, par une clôture en bois ou en fil de fer.

En Angleterre, tous les chemins sont pourvus de clôtures en bois, mais les haies vives ne s'y rencontrent pas toujours. Aux clôtures coûteuses on a substitué sur quelques embranchements, en Irlande, de simples fossés dont le déblai est rejeté sur la limite du chemin de fer et disposé en cavalier qui forme défense.

A peu d'exceptions près, les chemins de fer allemands, belges et suisses ne sont pourvus de clôtures que dans les parties de lignes où cette disposition est reconnue indispensable pour pré-

[1] *Enquête sur l'exploitation et la construction*, p. CXXX.

[2] MM. Michel Chevalier, Alfred Leroux, de Belleyme, Vuillefroy, de Franqueville, Avril, Busche, Combes, Talabot, Didion, Foulon, Vandal, Prosper Tourneux, Adolphe Moreau.

venir les actes de malveillance ou assurer le service, comme, aux abords des villes importantes, des passages à niveau à grande circulation, dans les pâturages, etc.; sur tout le reste du parcours, même lorsque des routes assez fréquentées suivent la voie sur une certaine étendue, il n'y a souvent pour toute séparation qu'un fossé et un cavalier.

78. **Haies vives.** — Les clôtures sèches n'ont qu'une durée très-limitée et réclament un entretien coûteux. On leur substitue donc des haies, formées de végétaux à croissance rapide et suffisamment vigoureux pour permettre l'enlèvement des clôtures sèches dans le plus court délai possible.

Forme[1]. — Les haies doivent être plantées à $0^m,50$ de la limite des propriétés voisines du chemin de fer. On leur donne ordinairement une hauteur de $1^m,33$ à $1^m,66$ sur $0^m,40$ à $0^m,50$ d'épaisseur (fig. 61). Ces dimensions varient selon la localité; les plus faibles sont adoptées sur les points où l'assèchement de la voie laisse à désirer, et où, par conséquent, il faut laisser à l'air toute liberté de mouvement.

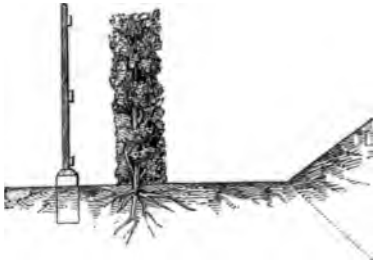

Fig. 61. Haie plantée en position normale. $\frac{1}{50}$.

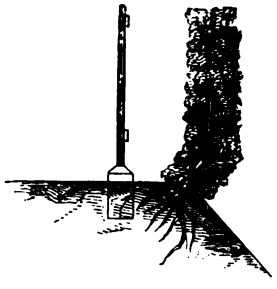

Fig. 62. Haie à la crête d'un talus. $\frac{1}{50}$.

Dans quelques cas particuliers, comme au chemin de fer de Strasbourg à Bâle, où la largeur des emprises est insuffisante pour maintenir la haie à la distance légale, on incline les haies vers leur base, puis on les élève verticalement (fig. 62); mais les haies ainsi établies souffrent beaucoup de la sécheresse, leurs racines ne pouvant pas s'enfoncer profondé-

[1] Du Breuil, *Arboriculture des ingénieurs.*

ment à cause des tontes fréquentes. Sur quelques lignes, on plante de distance en distance un arbre de haut jet. Cette forme est vicieuse, car les arbres, en se développant, épuisent le sol environnant au détriment des jeunes plants.

Choix des essences. — Appropriation au climat et au sol. — Les essences les plus propres à la formation des haies sont celles qui satisfont le mieux aux conditions suivantes :

Croître en lignes serrées ;

Présenter constamment une tige bien garnie de rameaux ;

Avoir des racines peu traçantes et sans influence fâcheuse pour les propriétés riveraines ;

Supporter des tontes fréquentes ;

Se maintenir en bon état de végétation malgré la contrariété apportée à leur croissance.

Voici la liste des essences rangées suivant le climat, la nature du terrain et l'ordre de préférence à leur donner.

Pour le nord, l'est et l'ouest de la France :

Sols argileux.

Aubépine.
Prunellier sauvage.
Poirier sauvage.
Nerprun cathartique.
Erable champêtre.
Houx commun.
Pommier sauvage.
Hêtre.
Charme.
Orme.

Terrains salants.

Tamarix gallica.
Hippophaé rhamnoïde.

Sols siliceux.

Aubépine.
Prunellier sauvage.
Poirier sauvage.
Nerprun cathartique.
Prunier de Sainte-Lucie.
Charme.
Epine-vinette.
Orme.
Oranger des Osages (*maclura aurantiaca*).
Olivier de Bohême.

Sols calcaires.

Aubépine.
Prunellier sauvage.
Nerprun cathartique.
Prunier de Sainte-Lucie.
Epine-vinette.
Orme.

Pour le midi de la France :

Sols argileux.

Aubépine.
Prunellier sauvage.
Poirier sauvage.
Paliure.
Grenadier.
Chêne kermès.
Erable de Montpellier.
Mûrier blanc.
Olivier sauvage.

Terrains salants.

Tamarix gallica.
Atriplex halimus.
Hippophae rhamnoïde.

Sols siliceux.

Aubépine.
Prunellier sauvage.
Poirier sauvage.
Prunier de Sainte-Lucie.
Paliure.
Grenadier.
Chêne kermès.
Erable de Montpellier.
Mûrier blanc.
Olivier sauvage.
Hippophaé rhamnoïde.
Olivier de Bohême.

Sols calcaires.

Aubépine.
Prunellier sauvage.
Prunier de Sainte-Lucie.
Paliure.
Erable de Montpellier.
Chêne kermès.
Olivier sauvage.

Dans les terrains siliceux, M. Vilmorin conseille, pour former des haies, d'employer l'ajonc ou jonc marin qui se sème en lignes, à raison de 10 kilogrammes pour 100 mètres. Il faut seulement avoir la précaution de préserver les jeunes plants de la dent des bestiaux pendant les deux premières années ; au bout de trois ans, la clôture est suffisamment défensive.

On peut encore établir des haies très-résistantes avec le pin silvestre, l'épicéa, le chêne, le cornouiller. D'après M. Burger, ancien conseiller d'Etat et professeur d'agriculture en Autriche, le pin mérite la préférence dans toutes les contrées où la température permet la culture de cet arbre. Il supporte facilement la transplantation lorsqu'il est jeune ; il croît rapidement et forme un massif dont l'impénétrabilité ne le cède qu'à celle du cornouiller, le plus épais des arbrisseaux, et ne sert point de séjour et d'aliment aux chenilles. En Carinthie et surtout en Styrie, on ne plante pour ainsi dire que des haies de pin, qui peuvent d'ailleurs durer plus de cinquante ans.

Lors de la construction des chemins de fer badois, on avait planté des mûriers pour former les haies de clôture; cette espèce ne réussit pas, et on la remplaça par diverses essences appropriées au sol et à la localité, telles que le saule, le troëne, etc.

Nous ferons observer toutefois que le saule se dégarnit par le pied et qu'il faut prendre la précaution, en le plantant, de l'incliner à 45 degrés pour que la haie soit convenablement fournie dans le bas.

En général, on fait bien de ne pas mélanger plusieurs espèces pour former la même haie, car les plus fortes se nourrissent au détriment des plus faibles, les anéantissent et occasionnent ainsi des vides. Quand on veut varier les espèces, il faut les répartir sur plusieurs sections distinctes.

79. **Préparation du sol. — Formation des haies.** — Dans le courant de l'été, on ouvre une tranchée de $0^m,75$ de largeur et de profondeur en moyenne. Les mottes doivent être brisées, la terre ameublie et purgée avec soin des herbes, des pierres et des racines. On réunit la terre végétale de manière à la placer en contact immédiat avec les racines des jeunes plants.

Sauf le plant de prunier de Sainte-Lucie, qui ne doit être âgé que d'un an, tous les plants auront deux ans, dont un de repiquage en pépinière. Les plants de forêts sont proscrits d'une façon absolue.

Le diamètre des brins, mesuré à $0^m,05$ au-dessus du collet de la racine, sera de $0^m,005$ au minimum.

Chaque brin sera perfaitement sain, vivace, bien enraciné et *habillé* au moment de la plantation, c'est-à-dire que les extrémités des racines seront recoupées en bec de flûte, généralement à 5 centimètres à partir du collet de la racine.

La plantation se fait en automne et, autant que possible, en novembre. La tranchée est remplie, comme on l'a vu plus haut, les jeunes plants étant disposés sur une ou deux lignes au milieu de la fouille et à des distances variables, selon les essences. On les écarte ordinairement de $0^m,07$ à $0^m,10$ les uns des autres, de sorte qu'il en entre 10 à 12 par mètre courant. Cependant,

certaines essences, tels que le maclura, l'argousier, le paliure épineux, doivent être écartées de 0m,12 à 0m,13. Quand le terrain est de bonne qualité, on se contente de fouiller le sol sur 10 centimètres de largeur et 0m,20 à 0m,25 de profondeur ; il est bon de ménager à la surface du sol une dépression dans l'axe de la fouille pour ramener l'eau vers les plants.

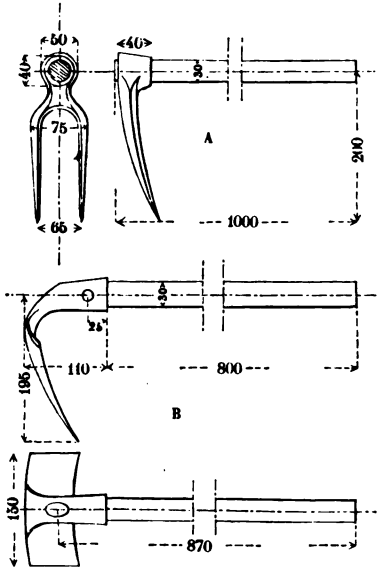

Fig. 63. Binettes. $\frac{1}{100}$.

Il faut, dès le premier été, défendre les jeunes plants contre la sécheresse ; on obtient ce résultat au moyen de deux binages pour les terrains compactes, ou de couvertures pour les sols légers. Les binages ou ameublissements du sol jusqu'à 0m,06 de profondeur, s'effectuent au moyen de la fourche à dents plates, de la houe fourchue ou de la binette. Au chemin de l'Ouest, on se sert de la binette à crochets (fig. 63, A) ou de la binette simple (fig. 63, B).

Au printemps, pour les terrains légers, et en automne dans les sols compactes, on exécutera un labour avec les mêmes instruments, de chaque côté de la haie.

Ces opérations seront répétées l'année suivante, et ce sera seulement vers la fin de cette seconde année, quand les plants seront bien repris, qu'on procédera au recépage, à 0m,06 environ au-dessus du sol. Après la chute des feuilles, on plante, à 3 mètres de distance les uns des autres, des pieux ayant la hauteur que doit atteindre la haie (fig. 64). Puis on incline, les unes sur les autres, les jeunes tiges développées à la suite du recépage, en les couchant à 45 degrés ; on enlace les branches les unes dans les autres, en divisant également les brins à droite

et à gauche de la haie. On maintient la haie avec une, deux ou trois lisses fixées aux pieux, selon la hauteur qu'elle atteint.

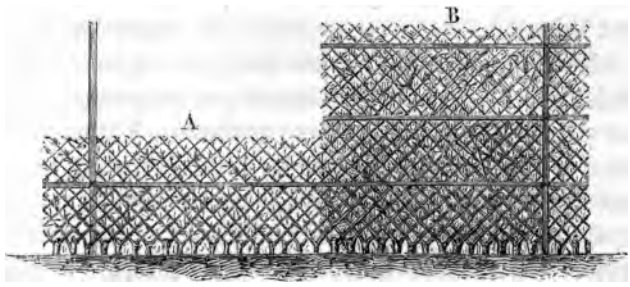

Fig. 64. Haie croisée à 4 ans. — Haie croisée à 6 ans.

La figure 64 indique la disposition d'une haie croisée à deux périodes de sa croissance. L'une des moitiés, A, représente la haie dans sa quatrième année; l'autre, B, lorsqu'elle est parvenue à sa sixième année.

La disposition des brins croisés favorise singulièrement la croissance et la formation complète de la haie.

Pendant la troisième année qui suit le recépage, on appliquera une tonte qui sera répétée tous les deux ans, toujours en hiver, bien entendu, et *jamais pendant la période active de la végétation*. On se sert pour cette opération du croissant (fig. 65, A) et des ciseaux à tondre (fig. 65, B).

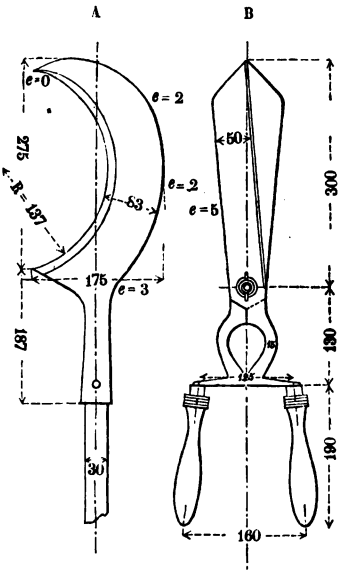

Fig. 65. Croissant et cisailles. $\frac{1}{10}$

80. **Entretien des haies.** — Les haies formées ne demandent pour leur entretien annuel qu'un binage en été, un labour

avant ou après l'hiver, une tonte au printemps sur les deux faces et au sommet.

Lorsqu'elles ont trop d'épaisseur, on pratique un élagage sur le vieux bois. Dans les haies verticales, cet élagage produit des vides très-marqués, ce qui n'a pas lieu pour les haies croisées. Ces vides s'élargissent promptement par le passage que les piétons y établissent, si on ne met pas obstacle à la circulation.

Quand le besoin de remplacer les brins morts ou trop languissants se fait sentir, il faut procéder sans délai au remplacement ; sinon, les racines des plantes voisines envahiraient l'espace vide. Pour les empêcher d'y pénétrer, on sépare les parties remplacées, du reste de la haie, au moyen de planches ayant toute la largeur et toute la profondeur de la fouille. Autant que possible, on choisira, pour les remplacements, des plants de même âge que ceux environnants.

Le *rajeunissement des haies* devient nécessaire quand, fatiguées par les tontes et élagages successifs, elles dépérissent. Ce rajeunissement s'obtient en recépant les haies à quelques centimètres au-dessus du sol. Cette opération doit être effectuée à la fin de l'hiver. Au printemps, on exécute un labour profond avec la bêche trident ou la houe bident. Si le sol n'est pas calcaire, on lui appliquera avant l'hiver, sur une largeur de 0m,70 de chaque côté de la haie, un marnage abondant, qui est enterré par le labour du printemps.

Enfin, pour *restaurer* les haies dont les brins ont crû verticalement, on les recèpera comme il est dit plus haut, et à la fin de la seconde année, la haie sera complétement rétablie.

Les ouvriers chargés de l'entretien des haies doivent faire deux échenillages, l'un après la chute des feuilles, l'autre au commencement de l'été. Il faut munir d'un racloir en fer les ouvriers chargés de ce travail, afin d'éviter les accidents inflammatoires qui résultent du contact des mains avec le duvet dont certaines chenilles sont recouvertes. Les nids, bourses et tissus de chenilles seront brûlés à chaque opération ou tout au moins écrasés.

Fourniture et formation des haies à l'entreprise. — Quand

une administration ne dispose pas de pépinières et du personnel nécessaires, elle confie à un entrepreneur la fourniture et l'entretien des haies jusqu'à ce qu'elles soient défensives. Quelquefois, comme au chemin de fer de l'Ouest, l'entrepreneur est en même temps chargé d'entretenir les clôtures sèches et les fossés supplémentaires jusqu'à la réception définitive, qui a lieu dix ans après la réception provisoire. L'entrepreneur est tenu, dans ce cas, d'avoir en permanence des ouvriers, des gardes-haies, munis de tous les outils nécessaires, tels que houe, binette, ratissoire, croissant, ciseaux, sécateur, bêche, marteau, masse et tenailles, enfin d'un approvisionnement de fil de fer et de pointes.

Ces ouvriers sont assermentés et astreints à certaines prescriptions (chap. IX).

En Belgique, plusieurs chemins de fer ont appliqué un système différent pour établir leurs haies. Ils ont traité avec un entrepreneur pour la clôture du chemin, en divisant les haies en trois classes : la première, formée de sept plants par mètre courant, de $1^m,20$ de hauteur, maintenus par deux piquets et trois lattes parallèles ; la deuxième, de sept plants, de $0^m,60$ de hauteur, sans piquets ni lattes ; la troisième enfin, du même nombre de plants, mais de $0^m,30$ de hauteur seulement. L'entrepreneur garantissait la bonne venue des haies pendant trois ans, et remplaçait à ses frais tous les plants, piquets et lattes qui venaient à manquer pendant le délai de garantie.

81. **Prix de revient des haies.** — Par marchés passés en 1851 et 1852, la Compagnie du chemin de fer de l'Est a traité pour la fourniture, la pose et l'entretien des haies vives, aux conditions suivantes :

	fr.
A la réception provisoire, le mètre courant.	0,28
A la fin de chaque année jusqu'à la septième, $0,06 \times 7$	0,42
A la fin de la huitième année après réception définitive	0,12
Total...	0,82

En 1854, la Compagnie du chemin de fer du Midi a fait un marché analogue, établi sur les bases qui suivent :

	fr.
Fourniture, transport et plantation de haies vives..	0,35
Entretien pendant dix ans à raison de 0 fr. 5 c. par an.	0,50
Total...	0,85

Les payements étaient ainsi échelonnés : à la réception provisoire, 50 pour 100 du prix des haies ; 30 pour 100 au 1er juin suivant, lorsque les $\frac{2}{3}$ des plants avaient donné des feuilles ; 10 pour 100, au bout de la cinquième année ; 10 pour 100, au bout de la dixième année, après réception définitive.

Les travaux d'entretien se payaient, par trimestre, à raison de 90 pour 100 du montant dû pour le trimestre écoulé, sur le pied de 0,05 par mètre et par an ; 5 pour 100 du prix d'entretien des cinq premières années étaient soldés à l'expiration de la cinquième année, et les 5 pour 100 derniers, à la fin de la dixième année.

La Compagnie de l'Ouest a conclu, en 1854, pour la fourniture des haies vives et leur entretien pendant dix ans, un marché dont voici les prix par mètre courant :

	fr.
Fourniture et plantation.....	0,20
Entretien pendant huit ans à raison de 0 fr. 05 c...	0,40
Total...	0,60

L'entrepreneur était chargé, en outre, de l'entretien des clôtures sèches, à raison de 0 fr. 03 c. par mètre et par an.

Les payements se sont ainsi effectués :

Pour la fourniture, 90 pour 100 du prix fixé, au fur et à mesure de l'avancement ; 5 pour 100, au bout de trois ans, pour les haies en bon état ; 5 pour 100, à la fin de la dixième année.

Pour l'entretien, 90 pour 100, à la fin de l'année.

Sur le chemin de fer du Nord, la fourniture et plantation

des haies de la ligne de Paris à Soissons était ainsi arrêtée, d'après un marché passé en 1856 :

	fr.
Fourniture et plantation.....	0,18
Entretien pendant 6 ans à 0 fr. 06 c.....	0,36
Total...	0,54

Enfin, on a traité sur les chemins de fer belges aux prix suivants pour la fourniture des haies indiquées plus haut :

	fr.
Haie de première classe (1m,20).....	1,20
» de deuxième classe (0m,60).....	0,60
» de troisième classe (0m,30).....	0,30

garantie et entretien pendant trois ans à la charge du fournisseur.

M. Cordier, pépiniériste à Bernay, établit, comme suit, le sous-détail d'une entreprise de plantation de haies, au mètre courant :

	fr.
— Défoncement d'une tranchée de 1 mètre de largeur sur 0m,35 de profondeur.....	0,20
— Fourniture de 12 plants ayant 3 à 6 millimètres de diamètre.....	0,12
— Transport, taille, plantation.....	0,02
— Remplacement des plants morts, faux frais, outils...	0,04
— Entretien et garantie pendant un an à partir du 1er juin qui suit la plantation, 4 binages, échenillages, etc.	0,08
Total...	0,46

Sur quelques chemins prussiens, après avoir établi la clôture sèche en latice dont nous verrons plus loin la description (85), on a planté six à sept boutures d'épine blanche ou de prunier sauvage, au prix de 0fr,33 par mètre courant, y compris l'entretien jusqu'à l'époque où la haie atteint une hauteur de 1m,25, et où la clôture en latice n'est plus nécessaire, ce qui a lieu au bout de quatre à six années.

Combinée avec le prix de la clôture sèche en latice, estimé à 1 fr. 28 c. par mètre, la clôture de la ligne reviendrait à 1 fr. 61 c. par mètre courant.

82. **Clôtures à lisses.** — Comme nous l'avons vu précédemment (77), la voie d'un chemin de fer et ses dépendances sont séparées des propriétés riveraines par une clôture, qui consiste généralement en une haie vive ; mais jusqu'à ce que celle-ci ait atteint un degré de croissance suffisant, la séparation est obtenue au moyen de clôtures sèches.

Il existe un grand nombre de types de clôtures que l'on applique selon les localités ; mais quel que soit le système adopté, il est important de le maintenir constamment en bon état d'entretien ; car si, à la suite d'un accident survenu sur la ligne en exploitation, on pouvait constater que la clôture présentait des lacunes ou autres défectuosités, en un mot, si elle ne se trouvait pas dans l'état où l'administration supérieure en a opéré la réception, la direction du chemin de fer s'exposerait à des réclamations en dommages-intérêts, sans préjudice des autres conséquences qu'une décision judiciaire pourrait entraîner.

Les clôtures doivent suivre exactement le tracé des limites du domaine du chemin de fer (87).

La plus simple de toutes les clôtures sèches est celle en bois de pin des Landes dite *à deux lisses*, appliquée aux chemins de fer du Midi, soit sur les parties où la vaine pâture n'existe pas et où se trouvent seulement des terres livrées à la culture, soit dans les lieux fréquentés par des troupeaux de bêtes à cornes.

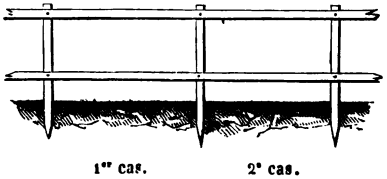

Fig. 66. Clôture à deux lisses (Midi). $\frac{1}{100}$.

Elle est formée de piquets de $1^m,80$ de longueur sur $0^m,08$ à $0^m,09$ d'équarrissage, espacés de 2 mètres dans le premier cas et de $1^m,75$ dans le second, et réunis par deux cours de lisses de 3 à 4 centimètres d'épaisseur sur $0^m,10$ à $0^m,12$ de hauteur (fig. 66).

Les piquets sont affûtés à leur partie inférieure sur $0^m,25$ de

longueur et enfoncés en terre de $0^m,50$ à $0^m,60$. Les lisses, taillées en biseau à leurs extrémités, se recouvrent sur une longueur de $0^m,15$. On les réunit, soit par deux pointes rivées, soit par des liens en fil de fer, et on les fixe à chaque piquet par des pointes de $0^m,08$ à $0^m,10$ de longueur.

Dans les forêts fréquentées par des troupeaux de moutons, les piquets sont encore espacés de 2 mètres, mais ils portent trois cours de lisses, les deux cours inférieurs n'ayant que $0^m,05$ à $0^m,06$ de largeur (fig. 67).

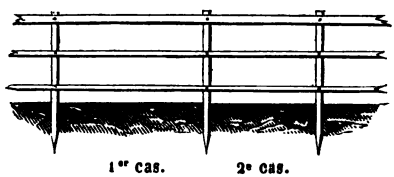

1er cas. 2e cas.

Fig. 67. Clôture à trois lisses. $\frac{1}{100}$.

Aux abords des stations et quand la ligne est bordée par des chemins, la clôture conserve encore trois lisses, mais les piquets ne sont plus espacés que de $1^m,50$ d'axe en axe.

Enfin sur certains points très-fréquentés, les deux cours de lisses inférieurs sont réunis par des échalas de $0^m,75$ de hauteur, $0^m,03$ à $0^m,04$ de largeur, et $0^m,02$ à $0^m,03$ d'épaisseur, distants les uns des autres de $0^m,20$ d'axe en axe (fig. 68).

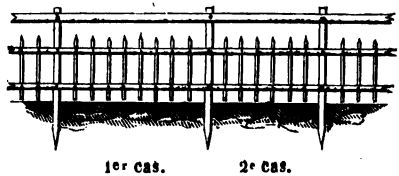

1er cas. 2e cas.

Fig. 68. Clôture à 3 lisses avec échalas. $\frac{1}{100}$.

Voici quel était le prix du mètre courant de ces clôtures :

			fr.
N° 1.	Deux lisses avec piquets à	2 mètres d'écartement.	0,48
» 2.	» »	$1^m,75$ »	0,53
» 3.	Trois lisses »	2 mètres »	0,53
» 4.	» »	$1^m,50$ »	0,60
» 5.	» avec lattes et piquets à	2 mètres »	0,74
» 6.	» » »	$1^m,50$ »	0,83

Les bois des piquets et lisses étant fournis à l'entrepreneur,

la Compagnie lui payait pour transport, fourniture et pose des clôtures ci-dessus, les prix suivants :

	fr.
N° 1.....	0,15
» 2.....	0,18
» 3.....	0,20
» 4.....	0,22
» 5.....	0,41
» 6.....	0,45

L'entrepreneur était chargé de l'entretien des clôtures sèches et des haies vives pendant un délai de dix ans; il devait les maintenir constamment en bon état; quand les haies avaient atteint une hauteur minima de 1 mètre et une épaisseur de $0^m,30$, l'entreprise avait le droit d'enlever les clôtures sèches correspondant à ces parties de haies, pour en employer les matériaux à l'entretien des autres clôtures sèches. Il devait à toute réquisition, et dans les quarante-huit heures, réparer toute brèche de clôtures produite par une cause quelconque.

Les clôtures à trois lisses de la Compagnie de l'Est sont formées au moyen de piquets ayant une longueur de $1^m,70$ et une section circulaire, demi-circulaire ou triangulaire, de $0^m,21$ de périmètre moyen, et de lisses de $2^m,70$ de longueur minima sur $0^m,04$ à $0^m,05$ de largeur et $0^m,02$ d'épaisseur. Les essences de bois autorisées sont : le chêne, le châtaignier ou l'acacia.

Les piquets affûtés et durcis au feu sont enfoncés à la masse, sur une longueur de $0^m,60$ dans la terre, avec un écartement de $1^m,30$ d'axe en axe.

Les lisses, reliées entre elles et aux piquets par du fil de fer n° 7 ($1^{mm},2$), sont de plus fixées par un clou à chacune de leurs intersections entre elles et avec les piquets. La lisse inférieure est à $0^m,155$ du sol, la deuxième à $0^m,355$ de la précédente, et la lisse supérieure à 1 mètre du sol (fig. 69).

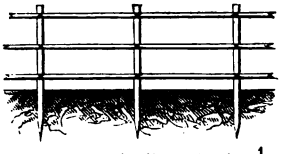

Fig. 69. Clôture à 3 lisses (Est). $\frac{1}{100}$.

Sur certaines sections, la lisse inférieure était placée à $0^m,30$

du sol, la lisse supérieure à 1 mètre et la troisième à égale distance des deux autres (fig. 70). Nous préférons cette dernière disposition, parce qu'elle oppose plus de difficulté à l'introduction sur la voie et se trouve moins exposée à la rupture.

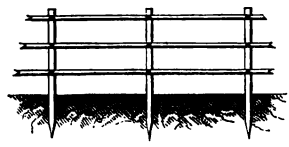

Fig. 70. Clôture à 3 lisses (Est). $\frac{1}{100}$.

Le prix payé aux divers entrepreneurs a varié pour ces clôtures entre 0 fr. 45 c. et 0 fr. 57 c. par mètre courant. Les clôtures à trois lisses de la section d'Epinal à Aillevillers (Est), établies avec piquets en chêne et lisses en châtaignier refendu, ont coûté 0 fr. 42 le mètre courant. Ces prix comprenaient l'entretien et les réparations pendant le délai de garantie fixé à un an après la réception provisoire. L'entreprise des clôtures sèches était séparée de celle des haies vives.

83. **Clôtures en fil de fer.** — Sur quelques chemins, notamment sur la ligne de Paris à Strasbourg, on a employé, dans les endroits peu fréquentés, les clôtures en fil de fer, composées de quatre rangs de fil de fer tendus horizontalement par des roidisseurs et soutenus par des poteaux et des crampons. Les points d'attache sont pris sur des chevrons distants de 250 mètres les uns des autres, et formés par deux liens inclinés à 45 degrés, de même grosseur que les poteaux ordinaires. Toutes ces pièces sont en bois de chêne de $0^m,060$ à $0^m,065$, ou en sapin de $0^m,07$ à $0^m,10$ d'équarrissage.

Les poteaux dépassent le sol de $1^m,20$, avec $0^m,50$ à $0^m,60$ de fiche. Le fil de fer est du numéro 19 ($3^{mm},9$), le premier rang étant placé à $0^m,30$ du sol et tous les rangs espacés de $0^m,28$. Les pièces de fil de fer ont une longueur de 100 mètres au minimum; chaque rang est tendu par un roidisseur, et chaque série de roidisseurs se trouve dans le même intervalle entre deux poteaux et sur une ligne à peu près verticale; on les manœuvre au moyen de clefs. Pour leur donner une résistance et une durée convenables, on fait bien de plonger toutes les pièces en fer dans l'huile bouillante contenant du noir de fumée et de la litharge; mais la galvanisation vaut mieux encore. Le prix de

ces clôtures était de 0 fr. 70 c. le mètre courant ; il est probable qu'aujourd'hui ce prix serait considérablement réduit.

Ces clôtures sont très-solides, d'un entretien facile et peu coûteux, sauf toutefois celui des piquets en sapin, qui sont de courte durée. Leur principal inconvénient est de n'être pas assez apparentes.

Les fils de fer du commerce se distinguent ordinairement par leur numéro. Nous indiquons dans le tableau suivant le diamètre et le poids, d'après la jauge de Paris, des numéros employés le plus fréquemment dans la construction des chemins de fer.

Fil de fer. — Jauge de Paris.

Numéros.	Diamètre.	Poids par 100 m.	Numéros.	Diamètre.	Poids par 100 m.	Numéros.	Diamètre.	Poids par 100 m.
	mm	kil.		mm	kil.		mm	kil.
5	1,0	0,612	14	2,2	2,962	23	5,9	21,300
6	1,1	0,740	15	2,4	3,525	24	6,4	25,065
7	1,2	0,881	16	2,7	4,461	25	7,0	29,983
8	1,3	1,054	17	3,0	5,507	26	7,6	35,343
9	1,4	1,199	18	3,4	7,074	27	8,2	41,144
10	1,5	1,397	19	3,9	9,307	28	8,8	47,386
11	1,6	1,566	20	4,4	11,846	29	9,4	54,607
12	1,8	1,983	21	4,9	14,692	30	10,0	61,190
13	2,0	2,448	22	5,4	17.845			

84. **Clôtures en échalas.** — Le système de clôture en échalas se rencontre le plus ordinairement sur les chemins de fer français, mais avec différents modes d'application. Au chemin de fer d'Orléans la clôture est composée d'échalas ou lattes de $1^m,50$ de longueur sur $0^m,04$ de largeur et $0^m,02$ d'épaisseur, serrés à $0^m,15$ de leur tête entre deux lisses de même équarrissage (fig. 71). Les échalas pénètrent de $0^m,45$ dans le sol, les lisses étant

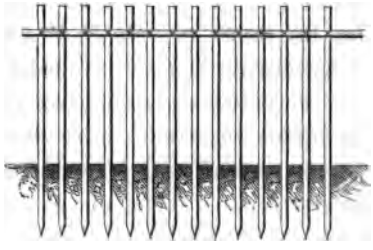

Fig. 71. Clôture en échalas (Orléans). $\frac{1}{50}$.

tenues à $0^m,90$ de la surface; on compte sept échalas par mètre courant.

Les clôtures en échalas employées sur les chemins de fer de l'Est dans la traversée des lieux habités, aux abords des stations, des passages à niveau, des ouvrages d'art, des routes et chemins, se composent de piquets distants de $1^m,50$ d'axe en axe, leur tête recépée s'élevant à $1^m,10$ au-dessus du sol. Ils sont réunis par deux rangs de lisses horizontales placées à $0^m,20$ et $1^m,05$ du sol, contre lesquelles on fixe les échalas espacés de $0^m,11$ d'axe en axe (fig. 72). Les piquets ont les mêmes dimensions que ceux des clôtures à lisses. Les lisses, de $0^m,32$ sur $0^m,12$, se recouvrent, par leurs abouts aplatis, sur $0^m,12$ au moins. Leur longueur doit être telle, que chaque lisse rencontre toujours deux piquets.

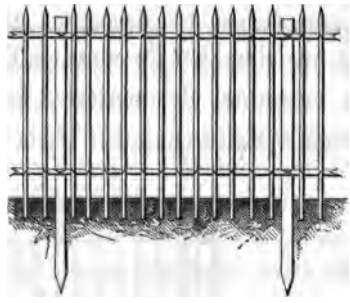

Fig. 72. Clôture en échalas (Est). $\frac{1}{50}$.

Les échalas, au nombre de 12 entre deux piquets, ont une longueur de $1^m,75$ et un périmètre de section de $0^m,08$. L'extrémité supérieure est appointée; l'autre, préalablement durcie au feu, est engagée de $0^m,15$ dans le sol.

Les attaches des bois se font avec du fil de fer n° 7 ($1^{mm},2$) galvanisé; celles des lisses sur les piquets par quatre tours au moins; celles des lisses entre elles par plusieurs tours, et enfin celles des échalas sur les lisses par deux embrasses à double tour. Les nœuds doivent être très-serrés et porter plus d'un tour.

Le prix des clôtures en échalas était de 0 fr. 66 c. par mètre courant pour premier établissement et de 0 fr. 03 c. pour entretien pendant la première année.

Dans ces clôtures, on ne devait employer que le bois de chêne pour les piquets, le chêne, le châtaignier ou l'acacia pour les autres pièces; les lattes et traverses étant prises dans le cœur

du bois bien fendu de fil et les piquets purgés d'écorce.

85. **Clôtures en treillage.** — Les clôtures, ainsi désignées, sont formées de lattes verticales reliées par quatre cordons de fil de fer et fixées sur un cadre composé de deux piquets et de deux lisses horizontales.

Les piquets sont distants de $1^m,20$ à $1^m,25$ d'axe en axe, la lisse inférieure, posée de champ, se trouve à $0^m,13$ de hauteur, la lisse supérieure, posée à plat sur la tête des piquets, à $2^m,10$ au-dessus du sol. L'espacement des lattes composant le treillage est variable. On l'a tenu, à l'origine, à $0^m,050$ dans œuvre en moyenne, de manière à faire entrer $12\frac{1}{2}$ lattes par mètre (Creil à Saint-Quentin, Paris à Vincennes). Aujourd'hui, on

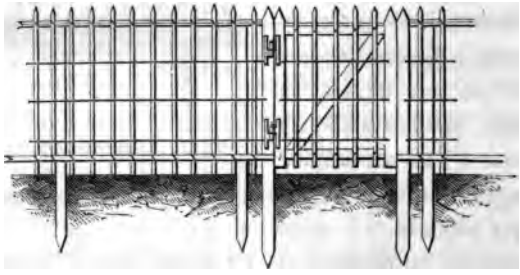

Fig. 73. Clôture en treillage avec portillon (Nord). $\frac{1}{100}$.

les range à $0^m,095$ dans œuvre au nombre de 8 par mètre courant (fig. 73).

Les lattes portent $1^m,10$ de hauteur, 10 millimètres d'épaisseur et 25 à 30 millimètres de largeur ; elles sont appointées dans le haut. Les cordons qui les relient doivent être très-droits ; ils se composent de deux fils de fer n° 12 ($1^{mm},8$) ; dans l'intervalle qui sépare les lattes, les fils sont tressés suivant un nombre de tours (8 à 10) suffisant pour que les lattes soient fortement serrées. Le premier cordon se trouve à $0^m,25$ du bas du treillage ; tous les autres sont distants entre eux de la même quantité.

Le fabricant livre les treillages par rouleaux de 10 mètres de longueur.

Les piquets ont 1^m,60 de largeur, 0^m,180 à 0^m,210 de périmètre de section ; leur pied est affûté et brûlé. On les enfonce en terre, à la masse, sur une profondeur de 0^m,60. La tête reçoit la lisse supérieure que l'on fixe par un clou. Les lisses ont pour dimensions : 2^m,50 de longueur en moyenne (2 mètres au minimum), 0^m,027 à 0^m,033 de largeur sur 0^m,010 d'épaisseur ; elles se recouvrent sur 0^m,10 à leurs abouts.

Les lisses et lattes sont en bois de châtaignier, les piquets en bois de la même essence ou de chêne, ou enfin en bois préparé. La Compagnie du Nord utilise, pour cet objet, le bois provenant des vieilles traverses retirées de la voie.

Le treillage déroulé est attaché d'abord à chaque piquet, au moyen de trois clous, ensuite aux lisses horizontales par des embrasses en fil de fer n° 8 (1^{mm},3), au nombre de 5 entre deux poteaux et sur chaque lisse, le nœud très-serré et portant plus d'un tour. Les assemblages des abouts des lisses entre eux se font également par deux liens de fil de fer n° 8, ayant plus d'un tour.

Sur la ligne de Creil à Saint-Quentin, les lattes verticales étaient réunies par cinq rangs de fil de fer, et pénétraient de 0^m,10 à 0^m,20 dans le sol, la lisse supérieure étant supprimée. On a reconnu que cette disposition laisse à désirer au point de vue de l'entretien ; on s'est donc arrêté au système décrit plus haut.

Le prix de ces clôtures a varié depuis plusieurs années ; ainsi la Compagnie du Nord a payé, en 1847, les treillages de la section de Creil à Saint-Quentin à raison de 1 fr. 24 c. par mètre courant, y compris la garantie et l'entretien pendant un an.

La Compagnie de l'Est a fait poser, en 1855, les clôtures en treillage de la ligne de Vincennes, au prix de 1 franc le mètre courant.

	fr.
Pour les travaux d'entretien des clôtures sur les lignes en exploitation, la Compagnie du Nord achète les treillages avec les lisses correspondantes, au prix de 0 fr. 46 c. le mètre courant, ci.....	0,46
A reporter.....	0,46

	fr.
Report.....	0,46
en y ajoutant le prix du piquet qui est de 0 fr. 21 c. pour 1m,25, soit par mètre.....	0,16
la pose et l'entretien pendant un an.....	0,22
on arrive au prix total, par mètre courant, de.....	0,84

A ces conditions, les clôtures en treillage qui offrent le plus de garantie, au point de vue de la sécurité, ne reviennent pas à un prix trop élevé.

Les clôtures provisoires des chemins de fer prussiens, en Westphalie, consistent en piquets de 0m,05 à 0m,08 de diamètre espacés de 1m,25 d'axe en axe; l'intervalle est rempli par un latice en bois de brin de 0m,02 à 0m,03 de diamètre environ, réunis par deux rangs de fil de fer de 2mm,4 de diamètre, placés à 0m,40 et 0m,80 du sol (fig. 74).

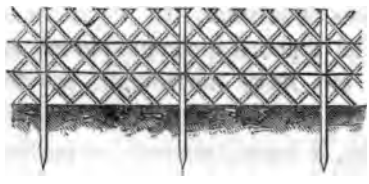

Fig. 74. Clôture en latice (Prusse). $\frac{1}{100}$.

Les piquets de 1m,95 de longueur, enfoncés en terre de 0m,75, s'élèvent, ainsi que le latice, à 1m,20 au-dessus du sol. Les attaches du latice, aux cordons de fil de fer, sont faites avec du fil de fer de 0mm,8 de diamètre.

Le prix de la clôture par mètre courant peut s'établir comme suit :

	fr.
Piquet $\frac{1^m,00}{1,25} \times 0,25$.....	0,20
Bois de brin pour latice 17 à 0,04.....	0,68
Fil de fer n° 15, 0k,352 à 0,25.....	0,09
Id. n° 3, 0k,060 à 0,50.....	0,03
Main-d'œuvre.....	0,30
Total pour un mètre courant.....	1,30

A ce prix, les clôtures pour voie courante seraient trop coûteuses, mais pour certaines stations, elles seraient parfaitement suffisantes, en attendant la venue des haies vives.

Néanmoins, l'administration des chemins de fer de Thuringe

et de Westphalie, en traitant avec les propriétaires riverains pour l'exécution et l'entretien des clôtures sèches et vives séparant leur domaine de celui du chemin de fer, réalisait sur ce prix une économie de 25 pour 100, ce qui ramenait le prix de la clôture à 1 fr. 20 c. le mètre courant.

Il y aurait probablement un certain intérêt à introduire des dispositions analogues dans les localités où les compagnies de chemins de fer sont exposées à de fréquentes réclamations soulevées par des voisins, pour insuffisance de clôtures.

86. **Clôtures de stations.** — Aux abords des stations, autour des cours, entre la voie et les chemins contigus, les clôtures doivent être, en général, plus solides que celles de la voie courante. Le type de ces clôtures peut cependant varier suivant leur destination et la fréquentation des chemins et des stations.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a construit les clôtures de stations en bois préparé, disposées comme le montre la figure 75.

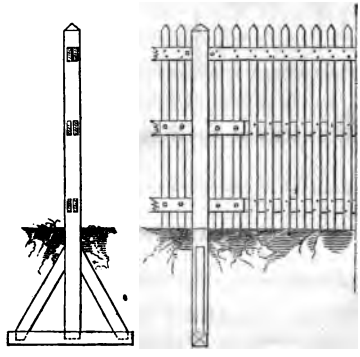

Fig. 75. Clôture de station (Nord). $\frac{1}{50}$.

Elles sont formées de poteaux de $\frac{0^m,08}{0^m,08}$ d'équarrissage sur 2 mètres de longueur, s'élevant à $1^m,30$ au-dessus du sol et fondés avec semelle et contre-fiches. Ces poteaux, distants de 2 mètres d'axe en axe, sont réunis par trois rangs de traverses horizontales de $\frac{0^m,08}{0^m,02}$ à $0^m,11$, $0^m,59$ et $1^m,07$ du sol. Sur ces traverses, on cloue des lames de $\frac{0^m,05}{0^m,01}$, au nombre de 18 entre deux poteaux consécutifs. La traverse supérieure est doublée sur toute sa longueur; les deux autres le sont seulement vis-à-vis des poteaux, sur une longueur de $0^m,50$ environ.

Les lames verticales ont $1^m,35$ de longueur, pénètrent de $0^m,05$ dans le sol, et sont, ainsi que les poteaux, taillées en

pointe à leur extrémité supérieure. Ces clôtures sont compliquées et coûteuses. En 1861, elles ont été payées 4 fr. 25 c. par mètre courant, ce prix comprenant : la fourniture, la confection, la peinture, les boulons, le transport à la gare, les frais de vérification, d'épreuves, d'empilage, etc. En 1862, sur la section de Namur à Givet, le prix s'est élevé à 5 fr. 25 c. comprenant la fourniture, la façon et le transport sur place.

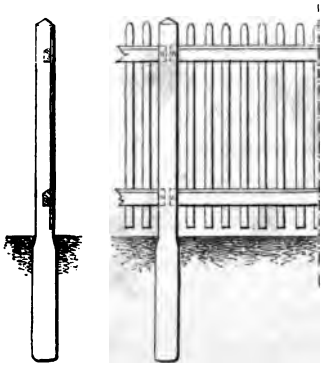

Fig. 76. Clôture de station. $\frac{1}{50}$.

Sur la ligne de Wissembourg, les clôtures de stations présentaient la disposition indiquée par la figure 76. Le prix de revient d'une travée de 2 mètres s'établissait de la manière suivante :

INDICATION DES OUVRAGES.	QUANTITÉS	PRIX DE L'UNITÉ.	Dépenses.
		fr.	fr.
Déblais et remblais de terre.....	0m3,30	1,00	0,30
Remplissage en maçonnerie sèche.....	0 ,21	11,00	2,31
Charpente en chêne raboté à vives arêtes.....	0 ,03	89,00	2,67
Menuiserie en chêne de 0m,041 d'épaisseur.....	0m2,36	8,00	2,88
Lattes en sapin de $\frac{47mm}{22}$	17m,25	0,15	2,59
Peinture à l'huile, en 3 couches.....	4m2,80	1,00	4,80
Transport à pied-d'œuvre et pose.....			3,00
Total.....			18,55

Dépense pour un mètre courant, 9 fr. 27 c. Sous le rapport du prix, ce mode de construction n'est pas à recommander.

On construit d'ailleurs les clôtures de stations d'après des types dont l'élégance est proportionnée à la position et à l'importance des localités. Les chemins allemands et suisses offrent une grande variété de clôtures de stations plus ou moins compliquées.

En général, il vaut mieux donner la préférence aux systèmes les plus économiques. C'est dans ce but qu'aux chemins de l'Est, on emploie, depuis quelque temps, des clôtures de stations formées simplement d'un treillage de lattes croisées, cloué sur des poteaux, et maintenu, haut et bas, par deux lattes parallèles. Toutes ces lattes sont débitées dans les déchets de traverses préparées par le procédé Boucherie. Comme le bois préparé se déforme beaucoup en desséchant, on est obligé, pour construire le treillage, d'établir un chantier formé d'une aire en madriers, sur laquelle on cloue des planchettes ayant la forme de losanges et rangées de manière à reproduire en creux la disposition d'une travée du treillage. Les lattes sont alors appliquées dans les rainures qui les forcent à prendre une direction convenable, et on peut les clouer de manière à obtenir un treillage régulier. Pour ne pas perdre de bois, on prend ordinairement, pour longueur des lattes, la moitié de celle des traverses ; on fait varier l'inclinaison des latices d'après la hauteur qu'il s'agit de donner au treillage, en évitant ainsi de recouper des bouts qui ne pourraient plus être employés.

Cette application des déchets permet de faire des clôtures dont le prix ne dépasse pas 2 francs par mètre courant.

Sur les chemins prussiens, le réseau des voies et les quais sont enfermés dans une haute palissade, tandis que le reste du terrain de la station est entouré par une simple clôture à lattes. Dans l'intérieur des stations et à côté des quais, on place d'autres clôtures ordinairement en latice.

I. La figure 77 représente une clôture en palissades de $1^{m},884$ de haut, avec une porte à deux vantaux de $3^{m},75$ d'ouverture. Ces clôtures, employées pour les stations importantes, sont très-résistantes, mais aussi d'un prix assez élevé. On peut évaluer comme suit le prix du mètre courant :

	fr.
Bois.....	5,74
Main-d'œuvre.....	2,75
Peinture.....	3,08
Clous, etc.....	0,43
Un mètre courant...	12,00

Grande porte de 7m,50 :

	fr.
Bois, etc.....	56,25
Ferrures, 120 kilogr....	93,75
Total...	150,00

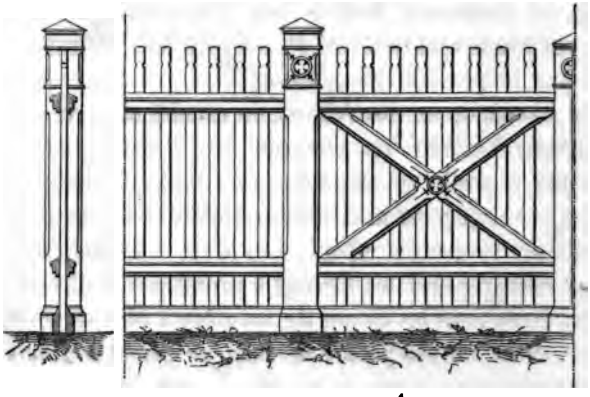

Fig. 77. Clôture de station. $\frac{1}{50}$.

	fr.
Porte de 3m,75 (fig. 77).....	45,00
Petite porte de 1m,60.....	15,00

II. Clôtures à lisses (fig. 78) :

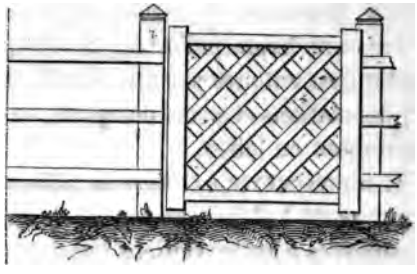

Fig. 78. Clôture intérieure à lisses avec porte en latice. $\frac{1}{50}$.

	fr.
Bois	1,92
Main-d'œuvre.....	0,62
Peinture.....	0,92
Clous, etc.....	0,20
Un mètre courant...	3,66

		fr.
Porte de 3m,75 en latice.....		11,25
		fr.
Porte de 1m,25 (fig. 78).	Bois....	1,75
	Peinture	1,25
	Ferrures	2,63
	Total.	5,63

III. Clôtures en palissades de 0m,95, dans l'intérieur des stations (fig. 79).

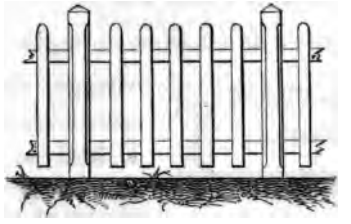

Fig. 79. Clôture intérieure en lattes. $\frac{1}{50}$.

	fr.
Bois.....	1,30
Main-d'œuvre.....	0,85
Peinture.....	1,35
Clous, etc.....	0,25
Un mètre courant...	3,75

	fr.
Porte ordinaire en lattes.....	7,50 c.

Nous avons déjà parlé d'un système de clôtures à lisses employé sur le chemin du Midi, aux abords des stations et le long des routes parallèles à la voie.

Il arrive souvent qu'un chemin ou une route impériale très-fréquentée passe entre le chemin de fer et une rivière. Quelque habitués qu'ils puissent être au bruit des trains, lorsque les chevaux se trouvent, en quelque sorte, face à face avec une locomotive, ils se cabrent, s'emportent ou reculent; plusieurs accidents n'ont pas eu d'autres causes. Il serait prudent d'établir dans ces endroits des clôtures en palissades opaques, résistantes et plus élevées que les clôtures ordinaires, par exemple, des

cloisons en planches, placées en dedans des clôtures du chemin, qui pourraient être construites avec lisses solides, et assez élevées pour que les chevaux ne puissent pas les franchir.

Sur les chemins prussiens, aux abords des stations et à la séparation de la ligne et des chemins latéraux, on emploie des clôtures très-résistantes disposées comme le montre la figure 80.

Elles sont composées de poteaux en chêne de $\frac{0^m,15}{0^m,15}$ d'équarrissage et $1^m,85$ de longueur, espacés d'environ $1^m,875$ d'axe en axe. Ces poteaux sont réunis à la partie supérieure par une main courante formée de madriers en sapin de $\frac{0^m,10}{0^m,15}$ d'équarrissage, de $3^m,75$ de longueur, assemblés bout à bout à trait de Jupiter. Les assemblages se trouvent au-dessus des poteaux de deux en deux, et sont consolidés au moyen d'un étrier en fer.

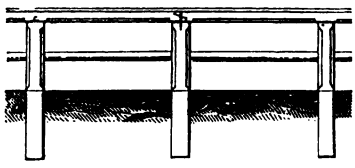

Fig. 80. Clôture garde-corps. $\frac{1}{100}$.

Vers le milieu de la hauteur de la clôture, les poteaux sont encore réunis par un cours de lisses en sapin formé de petits madriers encastrés, de $\frac{0^m,08}{0^m,08}$ d'équarrissage.

On peut établir de la manière suivante le prix d'un mètre courant de clôtures de cette espèce :

	fr.
MATÉRIAUX.	
Poteaux. $\left(\frac{1}{1,875}\right)(1^m,85 \times 0,13 \times 0,13)$ à 65 francs =	1,08
Main courante. $(1^m,00 \times 0,10 \times 0,13)$ à 45 francs =	0,59
Lisse inférieure. $(1^m,00 \times 0,08 \times 0,08)$ à 45 francs =	0,29
MAIN-D'ŒUVRE.	
Poteaux, main courante, lisse; assemblages, rabottage, abatage des arêtes, carbonisation des parties enterrées, pose..... $2^m,533$ à 0 fr. 40 c. =	1,01
Peinture à l'huile, trois couches. $0^m,90$ à 1 franc =	0,90
	3,87
Faux frais et bénéfices : environ 10 pour 100.....	0,38
	fr.
Prix d'un mètre courant...	4,25

Sur certains points, dans les villes importantes par exemple, les cours de stations sont entourées de grilles. Leurs dispositions peuvent varier à l'infini; ces grilles sont payées au poids.

Voici quels sont les poids des différentes parties de la grille de clôture de la gare de Strasbourg à Paris :

Il entre dans 1 mètre courant de grille :

Gros fers	60^{k},220
Fers de sujétion	15 ,630
Fonte pour les montants	20 ,000
Fonte pour les rosaces et lances	20 ,000

Dans une porte de 4 mètres ou de 5^{m},17, on compte :

	4^{m},00	5^{m},17
Gros fers pour les lisses, barreaux et montants sans paumelles	359^{k},350	463^{k},880
Fers de sujétion pour boulons, grosses vis, montants portant paumelles et lisses additionnelles	361 ,450	396 ,980
Fonte pour crapaudines	33 ,000	33 ,000
Fonte pour lances et rosaces	110 ,250	147 ,110

87. **Bornage.** — Il est indispensable que le domaine du chemin de fer soit parfaitement délimité et à l'abri de tout envahissement de la part des propriétaires riverains ; aussi, dès que les travaux de construction sont achevés, il faut procéder au *bornage*, ensemble des opérations qui ont pour but de fixer les limites des terrains appartenant au chemin de fer.

Ces opérations doivent se faire contradictoirement et en présence des intéressés. Pour éviter tout malentendu, toute contestation, on peut suivre le mode adopté par la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève, d'accord avec l'administration supérieure :

Affichage spécial ; — publication dans les journaux ; — avertissement distinct donné à chaque propriétaire ; — institution dans chaque commune d'une commission spéciale de trois membres de la municipalité, à l'effet d'entendre les observations, de

recueillir les signatures des adhérents ou de constater l'absence des intéressés; — installation d'un géomètre chargé d'exécuter toutes les opérations du bornage et de suivre l'accomplissement de toutes les prescriptions administratives et réglementaires y relatives.

Il faut dresser, par commune, un procès-verbal de bornage annexé au plan cadastral indiquant : les limites de toute nature, les bornes, haies, clôtures, bâtiments, ouvrages d'art, poteaux indicateurs, chemins, etc., les cantons et *lieux dits*, le nom des propriétaires riverains.

La délimitation étant parfaitement arrêtée et formée par une série d'alignements droits, on place des bornes en pierre sur la limite séparative des terrains du chemin de fer, à chaque division parcellaire. Cette ligne de démarcation est suivie par le développement des clôtures sèches, et se trouve à $0^m,50$ au moins de l'axe des haies vives qui lui est ordinairement parallèle.

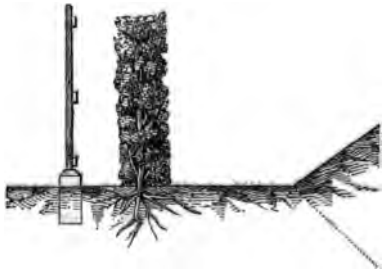

Fig. 81. Position des bornes, clôtures sèches et haies vives. $\frac{1}{50}$.

Les bornes doivent être débitées dans une pierre de très-bonne qualité, dure, non gélive surtout, pouvant résister aux influences atmosphériques et aux chocs des instruments aratoires; on leur donne une forme prismatique ou pyramidale ayant une section de $0^m,20$ de côté, une longueur de $0^m,50$ à $0^m,60$ dont $0^m,30$ à $0^m,40$ d'enfoncement dans le sol. La tête apparente porte un signe distinctif et uniforme.

Le prix de ces bornes peut varier entre 1 fr. 25 c. et 2 francs, selon la localité.

Afin de prévenir et d'arrêter les empiétements des voisins, les agents du service de la voie doivent porter une attention soutenue sur l'état et la position des bornes ; faire reposer celles qui auraient été déplacées ou enlevées, et remplacer les pierres avariées.

Les plans cadastraux seront constamment tenus au courant de tous les changements qui surviendraient dans les limites du domaine par suite des travaux qui pourraient être effectués après l'établissement des plans de bornage primitif.

On pourra vérifier, à l'occasion du dressement de ces plans, si les mutations à la matrice cadastrale et aux bureaux de perception ont été effectuées ; enfin, on prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer à l'administration du chemin de fer la libre et complète jouissance des terrains qui sont devenus sa propriété.

§ III.

BARRIÈRES DE PASSAGES A NIVEAU.

88. **Conditions générales.** — Il n'existe pour l'établissement des barrières aucun type uniforme. Sur la plupart des lignes, on a adopté des barrières en palissades, à un ou deux vantaux ouvrant tantôt vers la voie, mais à une certaine distance du rail, tantôt du côté de la route ; sur d'autres, mais c'est l'exception, les barrières s'ouvrent vers les rails de manière à clore complétement la voie et à empêcher l'introduction des animaux.

Depuis quelques années, on tend à donner la préférence au système de barrières simples se manœuvrant parallèlement aux rails avec une grande facilité.

Les populations des contrées traversées supportent avec impatience les entraves apportées à la circulation par la fermeture des barrières. Quand le service est réglé de telle sorte que la traversée du passage à niveau n'a lieu pour les voitures ou bes-

tiaux qu'avec l'autorisation du garde, on accole à la barrière un tourniquet ou portillon en palissades avec double ou simple battant. Ce portillon livre passage aux piétons tout en étant disposé de manière à empêcher l'entrée des animaux sur la voie.

La distance à laquelle il est d'usage de placer les barrières, à partir du rail extérieur, est très-variable sur les divers chemins de fer, notamment lorsque le croisement a lieu sous un angle plus ou moins aigu. Cette distance ne saurait sans inconvénient descendre au-dessous de $1^m,50$ pour le point de la barrière le plus rapproché du rail, de manière que les vantaux étant ouverts ou fermés, il reste toujours entre le rail et la barrière une zone libre de même largeur que celle réservée ordinairement entre le rail extérieur et les culées des ouvrages d'art.

Dans le service de la construction de quelques nouvelles lignes, la règle est de placer les barrières à deux vantaux à $3^m,50$ du rail extérieur pour les passages de 4 mètres, et à $4^m,50$ pour les passages de 6 mètres ; les vantaux s'ouvrent vers la voie, de sorte que, le passage ouvert, ils laissent entre eux et le rail extérieur un espace libre de $1^m,50$.

De convention expresse, sur les chemins allemands, les objets élevés d'un pied ($0^m,314$) au plus au-dessus des rails, doivent se trouver à 5 pieds 3 pouces ($1^m,65$) au moins de l'axe de la voie la plus rapprochée, et les objets d'une plus grande hauteur à 6 pieds 3 pouces ($1^m,96$). La distance des barrières fermées à l'axe de la voie la plus rapprochée doit être d'au moins 12 pieds ($3^m,77$). Les barrières à pivot s'ouvrant sur la voie doivent remplir les conditions précédentes.

La largeur des barrières est généralement proportionnelle à la largeur des routes. Il arrive cependant que des chemins très-fréquentés, des chemins vicinaux par exemple, exigent des barrières plus larges que des routes départementales où la circulation est peu active.

Pour les chemins obliques par rapport à la voie, il est préférable d'établir les barrières normalement à l'axe du chemin, parce que l'on peut leur donner alors l'ouverture des passages droits ; mais quand l'espace manque, on les établit parallèle-

ment à la voie ; dans ce cas, on est forcé d'adopter des dimensions de barrières plus considérables, car il faut autant que possible conserver au chemin sa largeur normale.

Comme nous l'avons dit plus haut, sur plusieurs chemins de fer, en France, on s'est arrangé de manière à faire ouvrir les barrières intérieurement aux clôtures sur les propriétés de la Compagnie, en conservant la distance de $1^{m},50$ entre le vantail et le rail extérieur.

Dans beaucoup de cas, l'Etat a facilité l'application de cette mesure, en concédant gratuitement aux Compagnies le terrain nécessaire pour éloigner les barrières d'une distance suffisante.

On a reconnu cependant que cette disposition est peu avantageuse, parce quelle entraîne toujours la construction et l'entretien d'une plus grande surface de chaussée. De plus, ces barrières ainsi disposées, lorsqu'elles sont imparfaitement fermées, ne résistent pas toujours aux efforts que peuvent faire les hommes ou les animaux.

Lorsque les vantaux s'ouvrent vers l'extérieur, au contraire, cet inconvénient n'existe plus. Aussi en conseillerons-nous l'application chaque fois que les dispositions locales n'y mettront pas obstacle.

Le n° 1 de la figure 50, pl. I (page 72) représente les deux dispositions dont il s'agit. La barrière *a* s'ouvre vers l'extérieur ; les vantaux de barrière dans la disposition *b*, au contraire, se développent vers la voie. La première nous semble préférable.

En principe, un type de barrières de passages à niveau doit être disposé pour que la manœuvre en soit aussi facile que possible, l'entretien économique, en un mot, d'une construction telle, qu'il résiste aux diverses causes d'avaries auxquelles il se trouve forcément soumis.

Les ouvertures de barrières correspondant aux différents chemins, sont les suivantes :

DÉSIGNATION.	CLASSES.	Largeur des chaussées	Ouverture entre les poteaux des barrières pour voitures d'après la fréquentation.	PASSAGE DES PIÉTONS.	OBSERVATIONS.
		mètres.	mètres.	mètres.	
Routes impériales.....	1	6 à 8	6 à 8	0,70	L'ouverture entre les poteaux des barrières correspond généralement à l'ouverture des viaducs en dessous des rails et à la distance des parapets des viaducs en dessus pour les routes de même espèce.
Routes départementales	2	4 à 6	5 à 7	0,70	
Chemins vicinaux de grande communication	3	3 à 5	4 à 6	0,55 à 0,70	
Chemins ruraux de simple vicinalité.....	4	4	4	0,55	
Chemins d'exploitation.	5	4	3,60	»	
Sentier de piétons.....	6	1,50	»	0,70	

Sur les chemins suisses les ouvertures des passages à niveau sont toujours égales à la distance entre les parapets des ouvrages d'art correspondant aux mêmes routes :

	DÉSIGNATION.	CLASSES	Largeur des routes.	Ouverture des barrières.	OBSERVATIONS.
			m.	m.	
1	Grandes routes cantonales.....	1	9,00	7,20	Dimensions permettant le croisement de 2 voitures lourdes à 2 chevaux.
2		2	8,10	6,30	Croisement d'une voiture lourde et une ordinaire à 2 chevaux.
3		3	7,20	5,40	Croisement de 2 voitures ordinaires à 2 chevaux.
4	Routes communales...	1	7,20	5,40	
5		2	6,30	4,50	Passage d'une voiture à 2 chevaux et d'un piéton.
6		3	5,40	3,60	Voiture à 1 cheval et 1 piéton.
7	Chemins ruraux.....	1	5,40	4,50	Voiture à 2 chevaux et 1 piéton.
8		2	4,50	3,60	Voiture à 1 cheval et 1 piéton.
9		3	3,60	2,70	Voiture à 1 cheval ou 1 charrette à bras.
10	Sentiers.....	1	2,70	2,70	
11		2	1,80	1,80	Porteurs et piétons.
12		3	1,80	1,50	

89. **Nature et emploi des matériaux.** — Les barrières sont généralement construites en bois, les assemblages consolidés par des ferrures fixées par des vis ou des boulons. Les bois employés le plus fréquemment sont le chêne et le sapin, cette

essence n'étant employée que pour les barreaux de remplissage.

Les bois et fers doivent satisfaire à toutes les conditions de qualité et d'emploi qui ont été indiquées plus haut (51 et 52). Toutes les parties apparentes des bois devront être débitées à la scie sur les quatre faces, parfaitement droites, sans démaigrissement, ni flaches, ni aubier; pour les parties enterrées on tolère une courbure qui peut atteindre $\frac{1}{100}$ de la longueur, et des flaches sans aubier sur les arêtes, pourvu qu'elles n'avancent sur aucune face de plus de $\frac{1}{10}$ de la largeur de l'équarrissage.

Dans les terrains solides, les poteaux de barrières sont fondés sur semelles et consolidés par des contre-fiches en chêne; mais dans les terrains peu résistants, les poteaux sont scellés dans une fondation en maçonnerie de moellons ou de brique avec mortier de chaux hydraulique et sable, ou avec plâtre, suivant les localités; les fouilles sont coupées autant que possible à pic et le fond bien uni. Les remblais autour des maçonneries ou des bois se font par couches de 15 centimètres au plus et fortement pilonnées.

Souvent l'administration du chemin de fer se réserve la faculté de fournir à l'entrepreneur les bois pour toutes les pièces en contact avec le sol, si elle juge à propos d'employer des bois préparés (chap. V, § 1). Il y a là pour elle une garantie de durée, qu'elle n'est pas toujours sûre de rencontrer en traitant avec le fournisseur pour la totalité de l'entreprise.

La portion enterrée du poteau est enduite de goudron minéral après avoir été légèrement carbonisée à la surface. Les peintures des parties en élévation sont composées suivant les indications du cahier des charges (53). La peinture des bois est généralement appliquée en trois couches, la première au minium avant l'assemblage et la pose : la deuxième et la troisième couches à la céruse teintée d'ocre en ton de bois, après la mise en place des barrières. Les tenons, mortaises et autres parties des assemblages doivent être soigneusement enduits de peinture.

La première couche de peinture des pièces de fer et de fonte

est faite au minium, la deuxième à la céruse et la troisième au vernis, en noir ou autre ton.

La couche de minium est appliquée aussitôt après la réception; la pose n'a lieu que quand cette couche est suffisamment sèche.

Les bois à peindre doivent être convenablement préparés, grattés et nettoyés, toutes les fentes et gerçures soigneusement mastiquées après la première couche. Les nœuds de sapin doivent être encollés à la colle de peau et poncés.

Il faut toujours laisser à chaque couche le temps de sécher avant d'appliquer la suivante; lorsque la peinture est couchée bien uniformément et de façon que tout aspect de bois ait disparu, on ponce et on gratte la peinture qui gênerait le jeu des ferrures.

Les goudronnages sont faits avec du goudron de gaz chauffé à 100 degrés (54).

Dans le règlement des ouvrages, les bois sont comptés au mètre cube pour les poteaux, semelles, contre-fiches, moises, lisses, etc.; les barrières proprement dites, au mètre courant; les ferrures, au poids; les peintures et goudronnages, au mètre carré développé; les terrassements et la maçonnerie, au mètre cube.

Pour les peintures, on ne tient pas compte de la différence de tons donnés aux ferrures et aux bois; dans les maçonneries de scellement, on déduit le cube des bois engagés.

Quand, par suite des données locales, les barrières prennent un grand développement et que les dimensions des bois les rendent trop pesantes, on construit les barrières en fer, en ayant soin de choisir les échantillons les plus simples et les plus légers.

90. **Barrières pour piétons.** — Les passages à niveau pour piétons sont ordinairement accolés aux passages pour voitures. Clos par des *portillons*, des *guichets* ou des *tourniquets*, ils ont pour but de permettre le passage aux piétons, tant que les trains ne sont pas en vue et que les barrières du passage des voitures sont fermées. Ils doivent être disposés de façon à empêcher les animaux de grande taille de pénétrer, sur la

voie, même dans le cas où la barrière ne serait pas fermée par un loquet.

On a employé au chemin de fer du Nord des tourniquets formés d'un poteau de $1^m,70$ de longueur, de $\frac{0^m,15}{0^m,15}$ d'équarrissage, s'élevant de 1 mètre au-dessus du sol et portant sur sa tête un goujon vertical, autour duquel peut tourner un croisillon fait avec deux pièces de 1 mètre de longueur, de $\frac{0^m,12}{0^m,12}$ d'équarrissage, assemblées à angle droit et à mi-bois. Cet appareil se trouve placé, soit entre deux poteaux isolés, soit entre un poteau isolé et celui de la barrière à laquelle est accolé le tourniquet.

Ces tourniquets, sous lesquels les enfants et les animaux de petite espèce peuvent passer et pénétrer dans l'enceinte du chemin de fer, sont, en outre, incommodes pour les personnes chargées de fardeaux. Une circulaire ministérielle du 14 juin 1855 a prescrit l'usage de portillons se fermant seuls, et munis d'un système de ferrure permettant aux gardes de les fixer au poteau dormant pendant le passage des trains.

La figure 85 (page 228) indique une disposition de portillon fréquemment employée, notamment sur le chemin de l'Est. Elle se compose de deux portes solidaires tournant autour du même montant et formant entre elles un angle de 90 degrés. L'axe tourne dans une frette à la partie supérieure, et dans une crapaudine ou autour d'un gond à la partie inférieure. Une petite inclinaison donnée à l'axe commun, par rapport au poteau qui soutient la barrière, force la porte à rester constamment appuyée contre le poteau d'arrêt. On donne à ces portes $1^m,20$ de hauteur environ et $0^m,70$ d'ouverture. Elles sont généralement formées d'un châssis en chêne, avec un remplissage extérieur de lattes en sapin. Ces portillons peuvent être, comme nous l'avons dit, accolés à une barrière ou isolés. Dans les deux cas les poteaux sont fondés, suivant la nature des terrains, dans un massif en maçonnerie ou au moyen de semelles et contre-fiches.

Voici comment, au chemin de l'Est, on établit le prix de revient de ce système de tourniquets :

INDICATION des OUVRAGES.	PRIX de L'UNITÉ.	TOURNIQUET ATTACHÉ A UNE BARRIÈRE.			TOURNIQUET PLACÉ LIBREMENT.		
		Quantités.	DÉPENSES PAR Article.	DÉPENSES PAR Ouvrage	Quantités.	DÉPENSES PAR Article.	DÉPENSES PAR Ouvrage
Déblais et remblais de terre, mètre cube.....	fr. 1,00	0,30	fr. 0,30		0,71	fr. 0,81	
Remplissage en maçonnerie sèche à l'entour du poteau, mètre cube.....	11,00	0,21	2,31		0,44	4,84	
Charpente de chêne à vives arêtes.....	82,00	0,05	4,45		0,12	9.84	
Plus-value pour parties rabotées.....	7,00				0,08	0,56	
Menuiserie en chêne de 0,055 d'épaisseur, mètre quarré.	9,50	0,20	1,90		»		
Menuiserie en chêne de 0,041 d'épaisseur, mètre quarré.	8,00	0,27	2,16		»		
Lattes en sapin de 47/22mm, mètre courant.....	0,20	9,12	1,82		»		
Fonte pour crapaudine. kil.	0,60	1,00	0,60		»	16,28	
Fer forgé et laminé pour frettes à boulons, gonds à supports, bandes à boulons et à vis et clous.....	1,20	7,00	8,40		»		
Goudronnage des bois enterrés.....			1,00			2,00	
Peinture à l'huile sur trois couches... mètre quarré.	1,00	5,00	5,00		6,00	6,00	
Transport à pied-d'œuvre et pose.....			4,00			4,50	
Serrure.....			6,00			6,00	
PRIX TOTAUX.....				fr. 37,94			fr. 50,73

Ce système peu coûteux répond mieux que le précédent au but proposé. On peut y appliquer une petite serrure que les gardes ferment pendant le passage des trains.

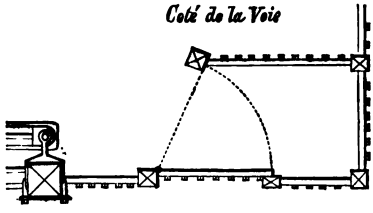

Fig. 82. Guichet accolé à une barrière. $\frac{1}{50}$.

Sur les chemins de l'Ouest et du Nord on emploie des barrières à guichets (fig. 82). Du côté du poteau de battement de la porte, soit en dedans du chemin comme au Nord, soit en dehors comme

à l'Ouest, le piéton entre dans un couloir où il est obligé de se ranger dans l'un des angles de la palissade pour permettre au portillon de s'effacer et de lui livrer passage; cette manœuvre, qui demande un peu de réflexion, ne peut pas être effectuée par les animaux. Au chemin de fer du Nord les guichets et portes ont $0^m,70$ de largeur. Toute la charpente est en chêne à vives arêtes, et le remplissage en lattes de sapin; le montant de la barrière porte inférieurement un petit galet roulant sur un plan incliné qui la force à rester constamment fermée.

Les guichets du chemin de l'Ouest ont $0^m,80$ de large et la porte 1 mètre; la charpente est en chêne; les poteaux sont fondés dans des massifs en maçonnerie ou avec semelles et contre-fiches. Un petit loquet, exigeant l'emploi d'une clef spéciale, sert à la fermeture des portes par les gardes, au moment du passage des trains.

Nous avons vu plus haut comment on évaluait les divers ouvrages; voici l'avant-métré qui peut servir à établir le prix des guichets isolés, établis d'après le type dont nous venons de parler :

Avant-métré d'un guichet pour piétons.

1° TERRASSEMENTS.

		m³.
—Déblai pour la fondation des poteaux $5 \times 0,60 \times 0,60 \times 1 =$		1,800

2° MAÇONNERIE.

— Massifs en maçonnerie sèche pour maintenir les poteaux $5 \times 0,60 \times 0,60 \times 0,80 =$	1,44	
à déduire l'emplacement des poteaux $5 \times 0,12 \times 0,12 \times 0,80 =$	0,06	
	1,38	1,380

3° CHARPENTERIE ET MENUISERIE.

— Bois de chêne à vive arête, raboté sur les faces vues :		
Poteau de battement.... $1 \times 2,40 \times 0,12 \times 0,14 =$	0,040	
Les autres poteaux..... $4 \times 2,40 \times 0,12 \times 0,12 =$	0,138	
	0,178	0,178

— Montants du portillon, en chêne de $\frac{0^m,06}{0^m,08}$, corroyés sur les 4 parements ..... $2 \times 1^m,30 =$ $2^m,60$

— Traverses hautes et basses du portillon et des barrières, en chêne de $\frac{0^m,09}{0^m,04}$, corroyées sur les 4 parements. $2 \times 3^m,40 =$ $6^m,80$

— Lames du portillon et des barrières, en chêne de $\frac{0^m,05}{0^m,02}$, corroyées sur les 4 parements et clouées sur les traverses. $24 \times 1^m,30 =$ $31^m,20$

4° FERRONNERIE.

— Equerres de façon de $0^m,32$ de développement, en fer de $0^m,005$ sur $0^m,028$ entaillées, fixées chacune avec 5 vis à tête fraisée ..... 3 pièces.

— Paumelle double de façon, en fer de $0^m,005$ sur $0^m,025$, entaillée et fixée avec 4 vis à tête fraisée..... 1

— Galet avec sa tige verticale et son chemin circulaire, entaillés, fixés avec 5 vis à tête fraisée..... 1

— Petit loquet en fer avec sa clef, sa boîte en tôle et sa gâche, lesdites boîte et gâche fixées avec 6 vis à tête fraisée.... 1

5° PEINTURE.

— Peinture à l'huile à 3 couches de toutes les parties vues :

Faces verticales des poteaux...	$5 \times 1,40 \times 0,48 =$	$3^{m2},36$
» de dessus »	$5 \times 0,14 \times 0,14 =$	0 ,10
Montants du portillon.....	$2 \times 1,30 \times 0,28 =$	0 ,73
Traverses du portillon et des barrières.	$2 \times 3,43 \times 0,26 =$	1 ,78
Lames.....	$24 \times 1,12 \times 0,14 =$	3 ,76
	$9^{m2},73$	$9^{m2},73$

Ce système est compliqué et coûteux, mais il donne de bons résultats; car le passage exigeant une certaine manœuvre, les hommes en état d'ivresse et les autres animaux ne sauraient sans grande difficulté s'introduire sur la voie, alors même que la barrière ne porterait pas de loquet.

Peut-être trouverait-on quelque avantage à remplacer ces guichets par un système plus simple, employé en Angleterre et

représenté en plan par la figure 83. La porte s'ouvre et se ferme dans un espace angulaire où le piéton est obligé de pénétrer pour passer. Au chemin d'Orléans (réseau central) on construit des guichets analogues. L'espace angulaire est remplacé

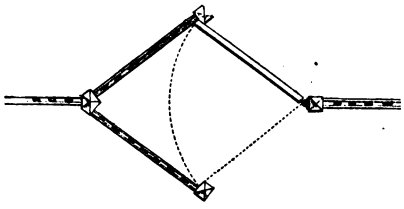

Fig. 83. Guichet employé sur les chemins anglais. $\frac{1}{50}$.

par un demi-cercle (fig. 87, page 237). Ces guichets doivent présenter l'inconvénient d'être trop étroits pour des personnes chargées, et plus coûteux que ceux du système anglais.

Enfin, on est souvent obligé d'établir dans les clôtures courantes des petites portes sur certains sentiers ou pour donner passage à des particuliers dont la propriété est traversée par la ligne. La figure 73 (page 204) indique la disposition d'une porte de $0^m,75$ d'ouverture dans une clôture courante en treillage ordinaire du système employé sur la ligne du Nord. Ces portes doivent rester constamment fermées; elles ne peuvent être ouvertes qu'au moyen d'une clef, confiée au propriétaire sous certaines conditions énoncées au chapitre IX.

91. **Barrières à pivot.** — Les barrières pivotantes à un seul vantail du chemin de fer du Nord ont de 4 à 8 mètres de largeur et $1^m,50$ de hauteur (fig. 84). Elles sont toutes formées d'un poteau A, d'un vantail à claire-voie et d'un poteau heurtoir B. Le poteau A, saillant de $1^m,50$ au-dessus du sol, a $\frac{0^m,20}{0^m,20}$ d'équarrissage et $2^m,50$ environ de longueur; il est solidement fondé au moyen d'un système de semelles et de contre-fiches ou d'un massif en maçonnerie. Ce poteau est destiné à supporter tout le poids de la barrière quand elle est en

mouvement. Le poteau B reçoit la butée du vantail; on lui donne $\frac{0^m,15}{0^m,15}$ d'équarrissage, $2^m,20$ environ de longueur; il est fondé comme le poteau A, mais avec des pièces de plus faibles dimensions.

Le vantail se compose d'un châssis formé par le poteau-tourillon suspendu au poteau A, le battant et deux traverses horizontales d'une longueur correspondante à la portée du vantail. Les deux traverses sont réunies par trois, quatre ou six tirants verticaux en fer, suivant que la barrière a 4, 6 ou 8 mètres d'ouverture, leur écartement et la solidité du châssis étant as-

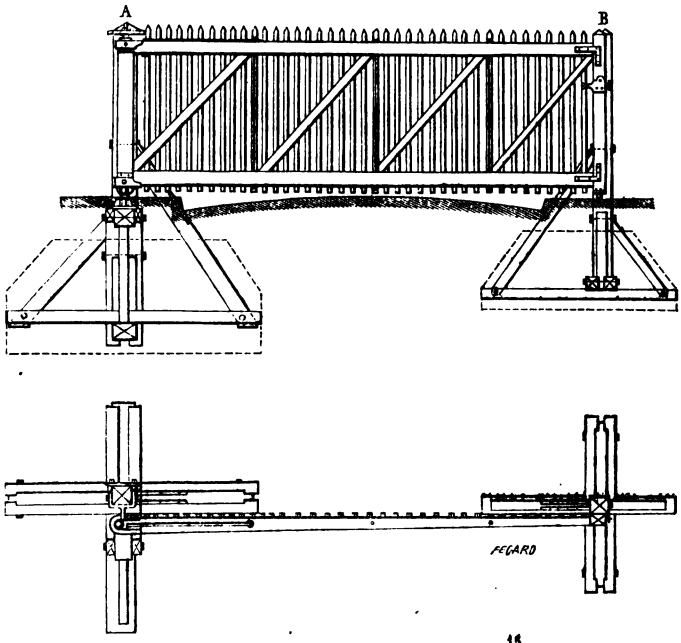

Fig. 84. Barrière de 4 mètres, à un vantail. $\frac{16}{1000}$.

surés par quatre, cinq ou sept pièces obliques parallèles, assemblées sur les traverses.

Le poteau-tourillon est formé de deux pièces moisées de $\frac{0^m,16}{0^m,066}$ d'équarrissage, comprenant dans l'intervalle qui les sépare les

extrémités des deux traverses et le boulon qui sert d'axe au mouvement. Ce boulon est maintenu à la partie supérieure par l'œil d'un étrier embrassant le poteau A, et se termine à la partie inférieure par une surface sphérique qui repose dans une crapaudine. Cette crapaudine porte inférieurement deux oreilles, au moyen desquelles on la fixe par un boulon sur un petit tasseau horizontal, assemblé avec le poteau A et les contre-fiches. Pour soulager les ferrements, lorsque la barrière est au repos, le poteau heurtoir porte, inférieurement, un petit support sur lequel vient reposer l'extrémité du vantail fermé. Les traverses horizontales ont une largeur de $0^m,12$; leur épaisseur va en diminuant du poteau-tourillon au battant, de $0^m,14$ à $0^m,06$. Les pièces obliques ont une section carrée dont le côté diminue de 5 en 5 millimètres à partir de l'axe de rotation. Pour les barrières de 4 mètres, la section varie de la première à la quatrième de $\frac{0^m,075}{0^m,075}$ à $\frac{0^m,06}{0^m,06}$; pour les barrières de 6 mètres, de $\frac{0^m,08}{0^m,08}$ à $\frac{0^m,06}{0^m,06}$; pour celles de 8 mètres, de $\frac{0^m,08}{0^m,08}$ à $\frac{0^m,05}{0^m,05}$.

On consolide encore l'ensemble au moyen d'une plate-bande posée sur la traverse supérieure, depuis le poteau-tourillon jusqu'au premier boulon pour les barrières de 4 mètres, et s'étendant sur toute la longueur pour les barrières de 6 à 8 mètres. Cette plate-bande est traversée par tous les boulons ou tirants verticaux et par le boulon formant l'axe de rotation.

L'assemblage du battant avec les deux traverses est consolidé au moyen d'équerres en fer. Un simple petit loquet à ressort, placé à l'intérieur, permet de fermer la barrière.

Sur ce châssis tout en bois de chêne, on place extérieurement un remplissage de lattes en sapin de $\frac{0^m,04}{0^m,02}$, espacées de $0^m,095$ d'axe en axe.

Ces barrières sont compliquées, lourdes et coûteuses, surtout en ce qui concerne les ferrures; le poids des vantaux de 4 à 8 mètres, ne tarde pas à faire dévier le pivot et fausser les ferrures. Les barrières, fréquemment dérangées, et ne pouvant

pas toujours s'ouvrir ou se fermer facilement, sont, pour la Compagnie, une cause incessante d'ennuis, de contestations, de frais d'entretien et d'indemnités par suite d'accidents.

Au chemin de fer de l'Est, sur la ligne de Wissembourg, on a employé un système de barrières à hauteur variable. Elles ont la forme indiquée dans la figure 85, leur ouverture varian$_t$

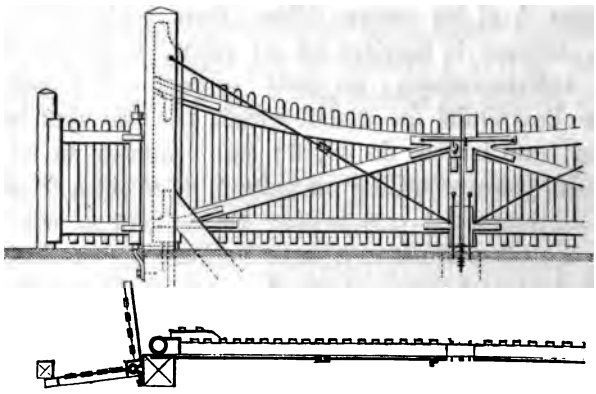

Fig. 85. Barrière à deux vantaux, à hauteur variable. $\frac{15}{1000}$.

de 3^m,60 à 4 mètres, 5 mètres ou 6 mètres. Un portillon, que nous avons décrit, y est généralement accolé.

Ces barrières sont revenues à un prix assez élevé, comme l'indiquent les chiffres suivants :

	fr.
Barrière de 6 mètres d'ouverture (à hauteur variable).	377,76
» 5 » » »	331,44
» 4 » » »	219,76
» 3^m,60 » »	195,67

Ces prix supposent les poteaux des barrières établis sur un terrain solide; dans le cas contraire, la fondation en maçonnerie était comptée à raison de 11 francs le mètre cube.

Comme il peut être intéressant de connaître les sous-détails du prix de revient, nous croyons utile de les reproduire :

Barrières à hauteur variable.

INDICATION DES OUVRAGES,	PRIX DE L'UNITÉ	DE 6 MÈTRES D'OUVERTURE.			DE 4 MÈTRES D'OUVERTURE		
		Quantités.	Dépense par article	Dépense par ouvrage	Quantités.	Dépense par article.	Dépense par ouvrage
Déblais et remblais de terre. ..... m c.	1,00	13,31		13,31	6,08		6,08
Charpente de chêne à vives arêtes.....	82,00	1,10	90,20		0,62	50,84	
Plus-value pour parties rabotées.....	7,00	0,35	2,45		0,22	1,54	
				92,65			52,38
Menuiserie en chêne de 0m,075 d'épaisseur. m.q.	11,50	2,55	29,32				
Id. de 0m,11 id.	16,00	1,00	16,00				
Id. de 0m,10 id.					0,66	9,90	
Id. de 0m,06 id.					1,69	16,90	
Lattes en sapin de $\frac{47^{mm}}{22^{mm}}$ ..... m. ct.	0,20	50,40	10,08		35,00	7,00	
				55,40			33,80
Fonte pour frettes et crapaudines..... kil.	0,60	10,00	6,00		7,00	4,20	
Fer forgé et laminé de toute nature :							
Frettes à boulons pour montants.....		12,00			10,00		
Gonds à supports pour montants supérieurs...		10,00			8,00		
Gonds à supports pour montants inférieurs...		10,00					
Bandes à équerres et à bras, compris boulons et écrous.....		56,00			30,00		
Verrous, loquets et taquets.....		9,00			9,00		
Clous à fixer les lattes.....		3,00			2,00		
Tirants, compris guides et vis de rappel.....		17,00					
	1,20	117,00	140,40		59,00	70,80	
Boîte de fermeture..... la pièce.			10,00			10,00	
				156,40			85,00
Goudronnage des bois enterrés.....				4,00			3,50
Peinture à l'huile sur 3 couches..... m. q.	1,00	22,00		22,00	14,00		14,00
Pierre de taille pour verroux et taquets.....				7,00			7,00
Transport à pied d'œuvre et pose par mètre courant d'ouvrage.....	4,50	6,00		27,00	4,00		18,00
Dépense pour une barrière..... fr.				377,76			219,76

Sur la ligne de Mulhouse, on a fait des barrières à simple pivot, de 3m,60, 4 mètres, 5 mètres et 6 mètres d'ouverture, disposées exactement comme celles du Nord, à quelques détails près ; les barrières de 7 mètres et 8 mètres sont toujours à double pivot.

On a été conduit quelquefois à faire des barrières de 4 mètres, 5 mètres et 6 mètres à double pivot. Elles sont toutes formées de deux vantaux disposés exactement comme celui des barrières à simple pivot. Les deux battants des vantaux viennent butter contre une pierre et sont jointifs quand le passage

est intercepté. La fermeture se fait à la partie supérieure, au moyen d'un fléau à coulisse muni d'une petite serrure, et à la partie inférieure au moyen d'un verrou de forme spéciale.

Les passages à niveau de la ligne de Bâle sont fermés par des barrières en chêne rustiques, solides, très-simples, très-économiques, et qui nous paraissent pour cela devoir être imitées. Elles ont 4, 5, 6 ou 7 mètres d'ouverture, et toujours à deux vantaux (fig. 86) fixés sur les poteaux au moyen de

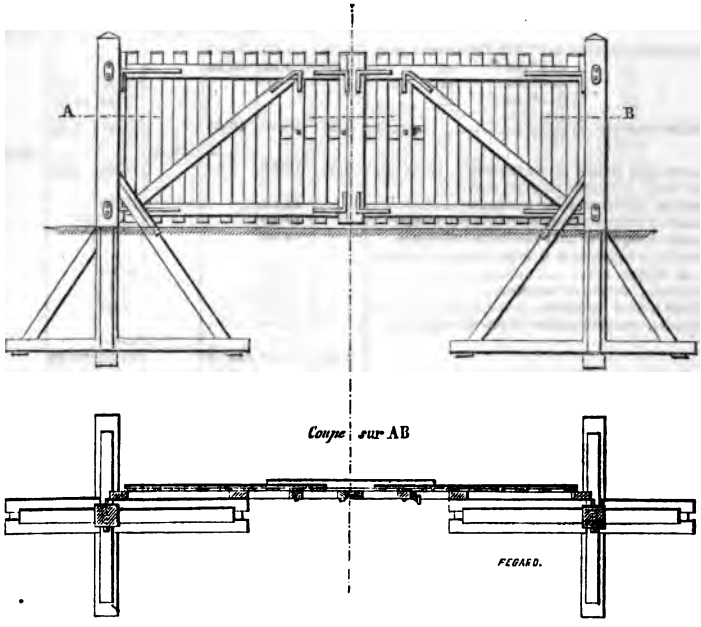

Fig. 86. Barrière à deux vantaux. $\frac{15}{1000}$.

gonds et pentures ; tous les assemblages sont consolidés au moyen d'équerres en fer, fixées par des vis à bois à tête fraisée. La fermeture de la barrière s'obtient au moyen d'un fléau en bois arrêté par un petit loquet. Les lattes verticales en sapin ont $0^m,10$ de largeur, $0^m,02$ d'épaisseur avec écartement de $0^m,10$, fixées extérieurement à la voie, contre les traverses supérieure et inférieure, au moyen d'une latte horizontale

clouée et formant moise avec ces dernières. A droite et à gauche de la barrière se trouvent des taquets destinés à limiter l'ouverture des vantaux. Ces taquets sont formés d'un poteau de $2^m,50$ enfoncé dans le sol sur une longueur de $1^m,50$ environ, et portant un petit tasseau horizontal qui sert de repos à l'extrémité du vantail. Un piton, sur chaque vantail, et un crochet correspondant, sur chaque taquet, permettent de maintenir la barrière ouverte.

Ces barrières sont simplement goudronnées sur toute les surfaces. Ce goudronnage était refait environ tous les deux ans par le service de l'entretien. Le prix des barrières de 4 mètres, de ce type, n'atteignait pas 200 francs.

Comme nous l'avons dit plus haut, les barrières de passages à niveau doivent être faciles à entretenir. Ce résultat n'est obtenu que par la simplicité de la construction. C'est pourquoi nous insistons tout particulièrement pour conseiller l'adoption d'un type analogue à celui que nous venons de décrire, l'expérience nous ayant démontré que le service de ces barrières était plus simple et plus régulier que celui des barrières à vantaux construites d'après des données plus compliquées.

Depuis quelque temps, au chemin de l'Est, on a trouvé quelque avantage à n'avoir que deux types de barrières, de 4 et de 6 mètres ; elles sont analogues à celles à deux vantaux du chemin de fer du Nord que nous avons décrites plus haut. Les lattes sont en chêne, comme toute la charpente ; mais on a cherché à diminuer la dépense, en simplifiant, autant que possible, les ferrures. Les vantaux sont supportés par des gonds et pentures ordinaires ; la fermeture s'obtient au moyen de verrous et de crochets.

Voici le détail estimatif de deux barrières de 4 mètres et de 6 mètres du chemin de fer d'Epinal à Aillevillers. (Compagnie de l'Est.)

Barrières à deux vantaux de 4 mètres et 6 mètres d'ouverture.

DÉTAIL.	PRIX DE L'UNITÉ.	DE 4 MÈTRES AVEC TOURNIQUET.			DE 6 MÈTRES SANS TOURNIQUET.		
		Quantités.	Sommes partielles.	Sommes totale.	Quantités.	Sommes partielles.	Sommes totale.
Terrassements..... m. c.	1,25	14,60	18,25		14,60	18,25	
Coussinet.....	5,00	1,00	5,00		1,00	5,00	
Charpente pour travaux provisoires en premier emploi.....	45,00	0,102	4,59		0,102	4,59	
Charpente en chêne..... m. c.	140,00	0,657	91,98		0,776	108,64	
Menuiserie en chêne..... m. q.	15,00	1,985	29,78		2,385	35,78	
Fuseaux en chêne. ..... m. ct.	0,30	39,60	11,88		52,44	15,73	
Fer forgé pour étriers, boulons, ferrements..... k.	1,00	2,80	2,80		2,80	2,80	
Fer pour boulons, pentures, gonds, équerres, tourillons, clinches, crochets, verrous, etc..... k.	1,10	72,55	79,80		83,65	92,01	
Crochets, pitons, etc.....	0,50	2,00	1,00		2,00	1,00	
Peinture..... m. q.	1,10	14,80	16,28		17,26	18,99	
Goudronnage..... m. q.	0,60	14,145	8,49		14,59	8,75	
Transports à pied-d'œuvre et pose.....			18,00			30,00	
Dépense pour une barrière... fr.				287,85			341,54

On tend généralement aujourd'hui à diminuer les dépenses d'établissement des passages à niveau, en faisant ouvrir les barrières en dehors du chemin; on diminue ainsi les frais de terrassement et de pavage. Le plus souvent, quand la circulation est peu active, on supprime le pavage, que l'on remplace par une chaussée résistante en macadam.

Enfin, on cherche au chemin de fer de l'Est à simplifier les barrières, en formant les vantaux au moyen de cadres en bois de chêne convenablement consolidés et remplis avec un treillage en lattes fabriquées avec les déchets provenant de la préparation des traverses par le procédé Boucherie.

Ce treillage est analogue à celui employé à la construction des clôtures de stations dont nous avons parlé plus haut.

On espère que les barrières, ainsi construites, offriront une solidité suffisante, les vantaux n'ayant pas plus de 2 à 3 mètres de largeur.

En résumé, l'expérience a fait reconnaître qu'on devait don-

ner la préférence à des barrières légères, simples et cependant solides, peu coûteuses d'entretien, s'ouvrant le plus souvent à l'extérieur, quelquefois à l'intérieur de la ligne, mais ne pouvant jamais s'avancer jusque sur le passage des trains.

Aux abords des barrières de passages à niveau, on établit généralement des clôtures plus solides que celles de la voie courante, et qui se raccordent avec elles, à une petite distance de chaque côté du passage à niveau. Si la barrière est oblique par rapport au chemin traversant la ligne en biais, on emploie moins de clôtures que si la barrière est placée normalement au chemin ; dans le premier cas, la surface de pavage est également moins considérable, mais aussi les barrières ont une plus grande portée. On peut se rendre compte du coût de construction dans les deux hypothèses, en établissant, entre les prix de revient, une comparaison analogue à l'exemple qui suit, appliqué à un passage oblique de 4 mètres de largeur normale :

BARRIÈRES OBLIQUES.

	fr.
2 barrières de 5 mètres à 282 fr. 50 c.....	565,00
68 mètres carrés de pavage à 5 francs.....	340,00
8 mètres de clôture en échalas à 0f,69.....	5,52
	910,52

BARRIÈRES NORMALES.

2 barrières de 4 mètres à 181 fr. 36 c.....	362,72
94 mètres carrés de pavage à 5 francs.....	470,00
16 mètres de clôture à 0f,69.....	11,04
	843,76

On a quelquefois employé aux abords des barrières de passages à niveau des clôtures construites avec le même soin et aussi solides que les barrières elles-mêmes. Ainsi au chemin de l'Est, sur la ligne de Wissembourg, ces clôtures, tout à fait semblables aux clôtures de stations que nous avons décrites (86)

figure 76 (page 208), revenaient, comme nous l'avons vu, à 9 fr. 27 c. le mètre courant.

Dans ces circonstances, on voit que les barrières obliques ne seraient pas plus coûteuses que les barrières normales ; mais c'est un exemple qu'il ne faut pas imiter.

Pour les routes peu fréquentées, on pourra conserver les clôtures courantes de la voie, et pour celles où la circulation est plus active, on leur donnera un peu plus de solidité.

92. **Barrières roulantes.** — Quand les dispositions locales s'opposent à l'emploi des barrières à pivot, on établit des barrières roulantes. Ce cas se présente principalement quand on traverse une route d'une grande largeur, lorsque une route large coupe la ligne sous un angle très-aigu, enfin quand un chemin modifié vient rejoindre le passage à niveau en longeant la voie. Il est impossible, dans ce cas, d'établir une barrière à pivot dont les vantaux fermeraient le chemin latéral, à l'extérieur, ou la voie si les barrières s'ouvraient à l'intérieur. Il faut alors établir des barrières roulantes, obliques par rapport au chemin, et parallèles à la voie. (N° 4, fig. 50, pl. I ; page 72.)

Les barrières roulantes du Nord se composent de la barrière proprement dite et de la contre-barrière d'égale longueur. Leur mode de construction est analogue à celui des vantaux précédemment décrits. La barrière repose à chaque extrémité sur une petite roue en fonte de $0^m,50$ de diamètre ; la largeur de la jante de cette roue est divisée en deux zones par un bourrelet qui s'engage entre deux rails ou deux madriers horizontaux, dont les angles en contact avec les roues sont garnis de fers à cornières. Ces rails, à fleur du sol pour ne pas gêner la circulation, s'étendent sur toute la longueur de la contre-barrière et de la barrière mobile, dont ils servent à guider la course. Ils sont fixés sur le milieu de petites traverses de 1 mètre de long, espacées d'environ $1^m,75$. La traverse supérieure de la barrière est garnie sur toute sa longueur d'un fer à simple T, dont la tige passe entre deux galets horizontaux établis sur un support relié à chaque poteau de la contre-barrière.

Ces derniers sont espacés de 2 mètres environ, à l'exception

des deux premiers du côté de la barrière, qui sont distants de $0^{m},80$ seulement.

On dispose de l'autre côté de la route deux poteaux semblables pour maintenir la barrière lorsqu'elle est fermée. Ils sont fondés, suivant la nature du terrain, avec semelles et contrefiches, ou dans un massif de maçonnerie. Tout le remplissage des charpentes des barrières et contre-barrières est fait avec des lattes en sapin comme pour les barrières à pivot.

On doit éviter autant que possible l'emploi de ces barrières roulantes, parce qu'elles sont coûteuses, lourdes, et, par conséquent, d'un entretien difficile, d'une manœuvre pénible, surtout pour les femmes, chargées le plus souvent du service des passages à niveau.

Ce n'est donc pas à titre de modèle que nous les décrivons ; mais comme elles ont été appliqués sur une très-grande échelle par plusieurs compagnies, et que l'expérience en a fait ressortir tous les inconvénients, il est bon d'en connaître tous les détails, afin d'être mis en garde contre le désir de les imiter.

Quelque ingénieur pouvant d'ailleurs être tenté de faire une nouvelle étude, basée sur un système analogue, trouverait dans le tableau suivant l'indication des quantités et des prix comparatifs des éléments des barrières roulantes, en bois et fer, du chemin de fer du Nord :

Barrières roulantes (types du chemin de fer du Nord).

DÉSIGNATION.	PRIX de L'UNITÉ.	OUVERTURE								OBSERVATIONS.
		4m,00		6m,00		8m,00		10m,50		
		Quantités	Prix.	Quantités	Prix.	Quantités.	Prix.	Quantités.	Prix.	
	fr.		fr.		fr.		fr.		fr.	
Charpente en bois de chêne.....	136,00	1,680	228,48	2,049	278,86	2,412	328,03	3,050	414,80	
Menuiserie (chêne et sapin).....	14,85 et 6,00	10,34	109,30	14,12	148,80	20,85	192,00	20,85	257,40	
Fers	70,00	207,00	144,90	245,00	171,50	300,00	210,00	428,00	299,60	
Fontes.	40,00	128,00	51,20	131,00	52,40	134,00	53,60	250,00	100,00	
Pose et ajustement de fers et fontes (pièces pesant plus de 2 kilog.)...	8,25	255,00	21,00	277,00	22,85	329,00	27,14	516,36	42,60	
Pose et ajustement de fers et fontes (pièces pesant moins de 2 kilog.)..	16,50	80,00	13,20	99,00	16,35	105,00	17,32	162,42	26,80	
Goudronnage sur les bois à sceller.	0,165	31,00	5,10	38,00	6,30	43,00	7,00	54,00	9,00	
Peinture au minium (2 couches)....	0,615	36,00	22,15	51,00	31,35	60,00	37,00	80,00	49,20	0f,410 la 1re couche. 0f,205 la 2e couche.
Fouilles.	1,20	11,70	14,04	13,39	16,07	15,07	18,08	18,430	22,12	
Maçonnerie avec mortier.....	19,00	6,44	122,40	7,375	140,10	8,30	157,70	10,168	193,20	
Chemin de roulement (fers et fontes).		683,80	137,45	964,10	193,85	1 240,30	251,00	1 614,70	324,68	
			869,20		1 078,43		1 298,87		1 739,40	
Soit par mètre courant.....			217,30		179,90		162,35		166,29	

On voit que ces barrières sont beaucoup plus coûteuses que les barrières à pivot et qu'on fera bien de ne les employer que dans le cas de nécessité absolue.

Barrières en fer. — Il y aurait généralement avantage à remplacer les barrières roulantes en bois par des barrières en fer simples et légères. C'est ce qu'on a fait au réseau central du chemin d'Orléans et ce que d'autres compagnies se proposent d'imiter.

Les barrières roulantes du chemin d'Orléans (fig. 87) se composent d'un cadre en fer plat de $0^m,116$ de large dont le bord extérieur est serré entre deux cornières de $0^m,035$ et recouvert d'une plate-bande d'une largeur de $0^m,100$. L'intérieur du cadre est rempli par un latice en fers à cornière, de $0^m,035$, fixés de part et d'autre du cadre et à tous les points de croise-

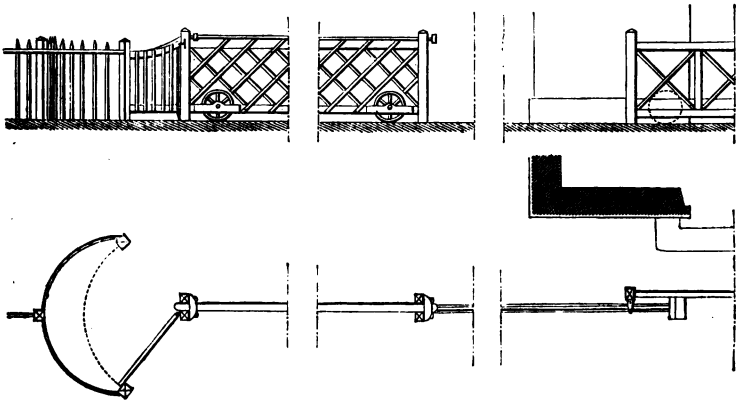

Fig. 87. Barrière roulante en fer et guichet accolé. $\frac{1}{100}$.

ment par des rivets. Les cornières du latice, inclinées à 45 degrés, sont à une distance horizontale de $0^m,375$ les unes des autres, d'axe en axe des rivets. Les fers dont nous venons de parler ont $0^m,004$ d'épaisseur.

Tout le système repose, au moyen de chapes en fonte faisant corps avec le cadre, sur deux roues en fonte de $0^m,50$ de diamètre roulant sur un guide longitudinal formé d'un fer en U, noyé

dans un madrier en bois. Ce guide s'étend sur une longueur double environ de la largeur du passage. La barrière en mouvement ou au repos est maintenue dans une position verticale par des petits galets attachés à des supports en fonte boulonnés sur chacun des trois doubles poteaux qui marquent les limites extrêmes de sa course. Pour la barrière la plus rapprochée de la maison de garde, le poteau-guide est remplacé par le premier poteau du garde-corps posé devant la porte de la maison. Un petit tasseau en bois, sur lequel la roue vient s'appuyer, limite la course de la barrière (fig. 87).

Au chemin d'Orléans, on construit des barrières de ce système dont les ouvertures et les poids sont les suivants :

$4^{m},50$.....	300 kilogrammes.
5 ,25.....	332 —
6 ,00.....	350 —
7 ,50.....	405 —
8 ,50.....	500 —

Elles ont été payées, à l'origine, à raison de 0 fr. 58 c. le kilogramme, non compris les frais de pose ; mais ce prix, qui représente à peine les dépenses du constructeur, ne nous paraît pas devoir servir de base dans le calcul du coût de ces appareils.

Les poids ci-dessus ne comprennent pas le chemin qui sert de guide. Celui que nous avons décrit est coûteux et serait économiquement remplacé par un système formé de deux rails ordinaires, légers et placés sur de petites traverses.

93. **Barrières à lisses.** — Dans les endroits peu fréquentés et où cependant l'établissement de passages à niveau est nécessaire, on n'emploie pas de barrières aussi compliquées que celles que nous avons décrites ; on se contente le plus souvent de barrières à lisses.

Les *barrières à lisse pivotante* du chemin du Nord se composent de deux poteaux extrêmes, fondés avec semelles et contrefiches en bois ou dans un massif en maçonnerie, qui limitent la largeur du passage, et d'une lisse unique barrant le chemin à

1 mètre environ au-dessus du sol. Cette lisse horizontale est assemblée avec un poteau tourillon vertical et une contre-fiche oblique. La section de la lisse varie de $\frac{0^m,12}{0^m,10}$ à $\frac{0^m,12}{0^m,07}$ d'une extrémité à l'autre. Le poteau-tourillon est relié, au moyen de ferrures, avec un des poteaux extrêmes du passage, tandis qu'un verrou, sur le poteau opposé, sert à fixer l'extrémité de la lisse pendant la fermeture. A ces barrières sont quelquefois accolés des tourniquets, et, dans ce cas, on donne la préférence au premier que nous avons décrit, comme étant le plus simple et le moins coûteux.

Les *barrières à lisse glissante* sont formées simplement d'une lisse horizontale, à 1 mètre du sol, dont les extrémités, pendant la fermeture, sont engagées dans deux mortaises qui traversent les poteaux extrêmes du passage. D'un côté de la barrière, on place une lisse fixe sur laquelle peut glisser la lisse mobile. La manœuvre est plus facile quand on remplace la surface horizontale de glissement de la lisse dormante par une saillie en dos d'âne; la lisse mobile ainsi guidée dans son mouvement glisse encore plus légèrement lorsqu'on la fait porter sur un petit galet placé à l'entrée de la mortaise.

Dans certains cas et pour de grandes ouvertures, on peut, comme aux chemins suisses, placer, de chaque côté de la lisse fixe, un guide formé d'une barre de fer méplat, et, sur le prolongement de la lisse mobile, deux systèmes de galets qui comprennent le guide entre eux. Ces deux systèmes de galets sont suffisamment écartés pour que la lisse mobile soit toujours maintenue horizontale, même au moment où son extrémité opposée quitte le poteau correspondant. La lisse mobile a ordinairement une section qui va en décroissant d'une extrémité à l'autre : malgré cela, on arrive, pour de grandes ouvertures, à des lisses d'un poids considérable et difficiles à manœuvrer. Dans ce cas, une barrière analogue, dans laquelle la lisse pleine serait remplacée par deux madriers de faible équarrissage, écartés de $0^m,40$ et reliés par des entre-toises en bois ou en fers légers, serait moins coûteuse et plus facilement maniable.

La fermeture se fait au moyen d'un goujon en fer traversant le poteau et l'extrémité de la lisse mobile, quelquefois au moyen d'une petite vis de pression, qui s'appuie sur l'extrémité de la lisse et tourne dans une plaque formant écrou, fixée sur le poteau. Une clef, que les gardes ont à leur disposition, permet de manœuvrer cette vis.

Enfin, un dernier système de barrières pour les passages rapprochés les uns des autres, est celui des *barrières à bascule et contre-poids, pouvant se manœuvrer à distance.* Une lisse horizontale, dont la section décroît d'une extrémité à l'autre, est chargée d'un contre-poids qui tend à la faire basculer autour d'un axe horizontal supporté par deux poteaux, et à la maintenir dans une position à peu près verticale, lorsque le passage est ouvert; quand il est fermé, l'autre extrémité de la lisse repose simplement sur la tête d'un poteau, entre deux pattes en fer ou deux planches formant guides (fig. 88). Ces deux guides doivent

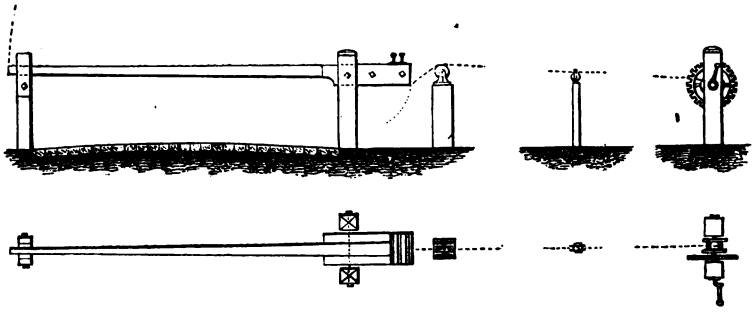

Fig. 88. Barrière à bascule manœuvrée à distance. $\frac{1}{100}$.

s'évaser suffisamment pour que la lisse mobile s'engage toujours entre eux quand elle retombe. Le contre-poids peut être formé, comme au chemin du Nord, d'un sabot en fonte, ou plus simplement, comme aux chemins belges, suisses et au chemin de l'Est, de deux madriers boulonnés sur la lisse et de deux bouts de rails fixés à l'extrémité, ou plus simplement encore, d'une pierre. Ce contre-poids tend constamment à maintenir la lisse dans une position verticale et par conséquent la barrière ou-

verte. Pour la fermer, on opère à l'extrémité du contre-poids, une traction aussi rapprochée que possible de la verticale, au moyen d'une chaîne passant sur une première poulie, et attachée à un fil de fer de $0^{m},005$, qui est guidé de loin en loin, de 10 mètres en 10 mètres par exemple, par des galets. Le fil aboutit enfin à une autre chaîne qui s'enroule sur un treuil. On voit qu'il faut un système analogue de fils et de galets pour les deux barrières qui défendent les deux côtés de la ligne, ce qui oblige encore les gardes à traverser les voies, manœuvre quel-

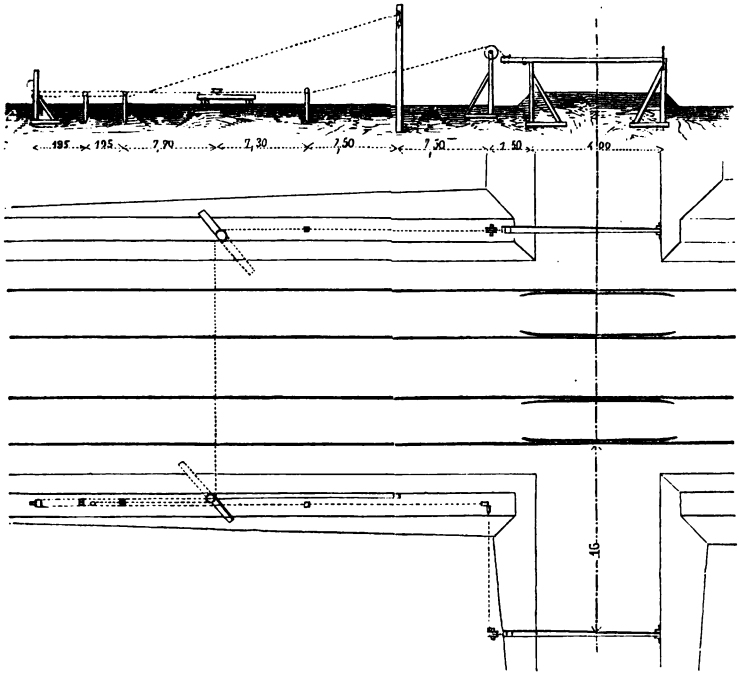

Fig. 89. Barrières manœuvrées à distance, par un seul fil, avec avertisseur et garage. $\frac{1}{250}$.

quefois dangereuse. Au chemin de l'Est, on applique, depuis quelque temps, un mode de transmission à travers la voie, permettant de faire la manœuvre des deux barrières en même temps et avec un seul fil (fig. 89); c'est ce qui a, d'ailleurs, été déjà appliqué sur les chemins badois.

Une bonne précaution, prise également sur ces derniers chemins, consiste à placer les barrières à bascule, manœuvrées à distance, assez loin de la voie pour laisser un espace suffisant au garage d'une voiture engagée pendant la fermeture; en effet, ces barrières sont difficiles à surveiller et quelquefois même invisibles; il peut se faire que le garde, fermant les barrières au moment du passage d'un train, emprisonne une voiture sur la voie. L'addition du garage ne saurait augmenter sensiblement les dépenses, les passages ainsi fermés n'étant généralement point pavés. On ajoute aussi à ces dispositions une sonnette manœuvrée à distance par le garde, quelques instants avant la fermeture des barrières.

Les chemins prussiens sont fermés très-fréquemment par des barrières à lisses. Voici comment on établit le prix des différentes barrières de ce genre :

Barrière à lisse suspendue de $3^m,75$ *d'ouverture* (fig. 90).

Fig. 90. Barrière à lisse suspendue. $\frac{1}{150}$.

	fr.
Bois. — Deux poteaux de $1^m,85 \times 0,21 \times 0,21 = 0^{m3},165$ à 65 francs =	10,60
Lisse en hêtre ou bouleau de 0,10 d'équarrissage, $3^m,45$ à 0 fr. 45 c. =	1,55
Main-d'œuvre. — Rabotage, calcination des parties enfouies en terre, pose, $7^{mq},20$ à 0 fr. 50 c. =	3,60
Serrurerie. — Fourniture et pose de crochets, anneaux, chaînette et ferrures, $4^k,50$ à 1 franc =	4,50
Peinture. — Peinture de toutes les parties vues, à une couche d'impression et deux couches de peinture à l'huile, 3 mètres carrés à 1 franc =	3,00
Somme à valoir.....	1,75
Prix total...	25,00

Barrière à lisse glissante de 3m,75 *d'ouverture* (fig. 91).

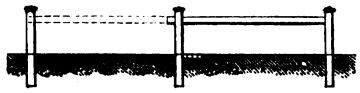

Fig. 91. Barrière à lisse glissante. $\frac{1}{200}$.

	fr.
Pour une barrière à lisse glissante de 3m,75 d'ouverture, il y a lieu d'ajouter à ce prix de.....	25,00
Un poteau supplémentaire.....	5,00
Main-d'œuvre —	1,25
Peinture —	1,00
Serrurerie —	0,75
Prix total...	33,00

Souvent les barrières à lisse pivotante se composent simplement d'une lisse doublée à l'une de ses extrémités (fig. 92), et

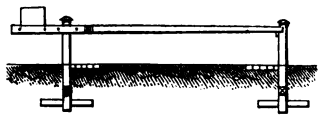

Fig. 92. Barrière à lisse pivotante. $\frac{1}{100}$.

sur le prolongement de laquelle on fixe une grosse pierre pour faire contre-poids. Cette lisse peut tourner horizontalement autour de la tête arrondie du poteau.

Le prix de ces barrières s'établit comme suit :

Barrière à lisse pivotante de 5m,50 *d'ouverture* (fig. 92).

	fr.
Bois. — 2 poteaux : $2^m,20 \times 0,21 \times 0,21 \times 2 = 0^{m3},194$ à 65 fr. =	12,65
4 semelles en croix : $1^m,50 \times 0,10 \times 0,10 \times 4 = 0,060$ à 65 fr. =	3,30
Lisse en pin : $5^m,00 \times 0,13 \times 0,13 = 0,0845$; Renfort » $2^m,00 \times 0,24 \times 0,15 = 0,0720$ } 0,1565 à 50 fr. =	7,80
Pierre. — Contre-poids : $0,60 \times 0,20 \times 0,25 = 0^{m3},030$ à 60 fr. =	1,80
A reporter.....	25,55

	fr.
Report.....	25,55
Main-d'œuvre.— Façon, rabotage et pose, 20 mètres à 0 fr. 50 c.=	10,00
Serrurerie. — Ferrures, fourniture et pose de 6k,50 à 1 franc =	6,50
Serrure.....	1,25
Peinture..... 6m²00 à 1 franc =	6,00
Somme à valoir.....	5,70
Prix total...	55,00

Pour des passages de grande ouverture, on emploie quelquefois des barrières à lisses pivotantes à deux vantaux (fig. 93), dont voici le devis :

Fig. 93. Barrière à deux vantaux pivotants. $\frac{1}{200}$.

Barrière à deux vantaux pivotants, de 7m,50 *d'ouverture* (fig. 93).

		fr.
Bois. — Bois de chêne.....	0m³660 à 65 francs =	42,90
Bois de pin.....	0,300 à 50 francs =	15,00
Main-d'œuvre. — Façon, etc.....	36 mètres à 0 fr. 50 c. =	18,00
Serrurerie.— Ferrures de vanteaux.....	18k,00	
Fléau à serrure.....	5 ,00	24k,50 à 1 fr.= 24,50
Ferrures des poteaux d'arrêt	1 ,50	
Peinture.....	12m²,00 à 1 franc =	12,00
Somme à valoir.....		7,60
Prix total...		120,00

Le tableau que nous donnons plus bas résume l'avant-métré de deux barrières à bascule et à contre-poids, analogues à celles employées sur les chemins prussiens. Les poteaux sont en chêne, l'arbre quelquefois en sapin, d'un équarrissage décroissant d'une extrémité à l'autre, le contre-poids formé d'un sabot en fonte.

Barrières à bascule de 5 mètres d'ouverture. — Avant-métré.

DÉSIGNATION des ouvrages et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE.	Nombre des parties ou pièces semblables.	DIMENSIONS RÉDUITES. Long. pour chacune ou ensemb.	Largeur.	Hauteur ou épaisseur.	SURFACES. Auxiliaires.	Définitives.	CUBES. Auxiliaires.	Définitifs.	Poids.
		m.	m.	m.			m³	m³	
A. — *Quantités indépendantes de la distance de traction.*									
BOIS.									
Poteaux principaux.....	2	2,200	0,235	0,155			0,080135	0,160270	
Semelles.....	2	1,250	0,105	0,210			0,027562	0,055125	
Ecoinçons.....	2	1,100	0,235	0,155			0,040067	0,080135	
Poteaux de soutien.....	2	2,500	0,235	0,155			0,091062	0,182125	
Arbres.....	2	6,000	0,105	0,105			0,066150	0,132300	
Poteaux élevés.....	2	2,600	0,235	0,155			0,094705	0,189410	
Poteaux pour les tambours.....	2	1,100	0,235	0,155			0,040067	0,080135	
Semelles.....	2	1,250	0,105	0,210			0,027562	0,055125	
Ecoinçons.....	2	1,100	0,130	0,155			0,022137	0,044374	
Cube des bois.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,978999	
FERS.									
Ferrures des barrières...									15 k.
Ferrures des tambours...									33
Chaînes.....	2	3,150							15
Sabots en fonte pour contre-poids.....	2								120
Poids.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	183 k.
PEINTURE.					m².	m².			
Poteaux principaux.....	2	1,250	0,235	0,155	0,9750	1,9500			
Poteaux de soutien.....	2	1,350	0,235	0,155	1,0530	2,1060			
Poteaux élevés.....	2	1,650	0,235	0,155	1,2870	2,5740			
Barrières.....	2	6,000	0,105	0,105	2,5200	5,0400			
Poteaux de tambours....	2	0,630	0,235	0,155	0,4914	0,9828			
Tambours.....	2	0,314	0,165	diam.	0,1632	0,3265			
Surface des peintures.	....	.....	.....	.....	.....	12,9793			
B. — *Quantités variables pour chaque longueur de 25 mètres.*									
Bois. — Poteaux-guides..	2	1,650	0,105	0,105			0,018491	0,036382	
Fers. — Crampons.....	2								0,50
Fers. — Fil de fer. — 50m									4,00
Peinture des poteaux-guides.....	2	0,950	0,105	0,105	0,3990	0,7980			
Surface des peintures.	....	.....	....	.....	.....	0,7980			
Cube des bois.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,036382	
Poids des fers.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4k,50

Ainsi, deux barrières de 5 mètres, établies dans les conditions précédentes, reviendraient à 150 francs environ, somme à laquelle il faudrait ajouter 9 fr. 50 c. par 25 mètres de tirage.

Ainsi pour une barrière de 450 mètres de tirage, le prix se composerait de.....	150 francs.
plus $\frac{450}{25} \times 9$ fr. 50 c.....	171 —
	321 francs.

Enfin, sur un grand nombre de passages à niveau en Allemagne, en Belgique et même en France, mais plus rarement, la fermeture est simplement opérée au moyen d'une chaînette en fer. La suspension de cette chaînette aux poteaux-limites du passage indique au public que la circulation à travers la voie est momentanément interdite. Cette défense est, en général, scrupuleusement respectée, ce qui n'a pas toujours lieu avec les barrières à vantaux les plus rigides.

Sans aucun doute, les populations parviendront à se familiariser avec les exigences de la police des chemins de fer ; aussi croyons-nous que le temps n'est pas éloigné où l'on remplacera une grande partie des barrières actuellement en usage, par de simples chaînettes ou par d'autres signes indicateurs du danger que présente la traversée du chemin de fer à l'approche des trains.

CHAPITRE IV.

MATÉRIEL DE LA VOIE.

---

§ I.

BALLAST.

94. **Nature du ballast.** — Le but de l'établissement de la voie dans une couche de ballast est de répartir sur une grande surface la pression que les trains exercent sur les rails ; d'amortir les chocs des roues des véhicules ; de maintenir les supports des rails dans un milieu suffisamment résistant pour conserver à la voie toute la stabilité désirable, et assez perméable pour que les influences météoriques exercent le moins d'action possible sur les bois qui entrent dans la construction du chemin de fer.

Le ballast, pour être de bonne qualité, doit donc remplir les conditions suivantes :

— Se prêter en tout temps au bourrage convenable des supports des rails;

— Maintenir les supports dans une position déterminée;

— Présenter quelque mobilité, afin de donner une voie suffisamment élastique;

— Etre perméable aux eaux d'infiltration, tout en pouvant prendre une certaine liaison.

Il est souvent difficile de trouver un ballast satisfaisant à toutes ces conditions à la fois, et, pour le rencontrer, on est quelquefois obligé de parcourir de longues distances. Cepen-

dant, on ne doit pas reculer devant la dépense, pour choisir celui qui répond le mieux au programme.

Un ballast mauvais ou même médiocre, en effet, occasionne des frais d'entretien qui dépassent bientôt la prétendue économie qu'on a cru réaliser en employant du ballast de mauvaise qualité ; les difficultés d'entretien deviennent tellement sérieuses, qu'on est obligé, en dernier ressort, d'enlever le premier ballast et de lui en substituer un autre de bonne qualité. — Il vaut donc mieux se résoudre à faire immédiatement la dépense nécessaire, lorsqu'elle n'est pas en trop grand désaccord avec l'importance de la ligne.

Le meilleur ballast est formé de graviers moyens mélangés d'une petite quantité d'argile qui donne un certain liant, mais en quantité assez faible pour que l'ensemble soit encore très-perméable. Lorsque le ballast contient trop d'argile, il se convertit en boue sous l'action des pluies et donne une très-mauvaise voie. Il faut rejeter, pour la même raison, les matériaux gélifs.

« Le sable, pour être suffisamment perméable, dit M. Per-
« donnet dans son *Traité élémentaire des chemins de fer*, doit
« être composé de grains de moyenne grosseur, et assez durs
« pour ne pas être écrasés et réduits en poudre sous l'action
« du bourrage ou le passage des convois. L'eau circule moins
« bien dans le sable fin ; ce dernier, d'ailleurs, étant facile-
« ment soulevé par le vent ou même par le simple courant
« d'air que produit le passage d'un convoi, devient très-nui-
« sible aux machines en se logeant dans leur mécanisme. Il
« pénètre dans les joints et jusque sur les fusées des essieux,
« s'y attache au moyen de la graisse qui les lubrifie et en oc-
« casionne promptement la destruction. »

Le gros sable et le gravier ne se trouvent pas partout, et, lorsqu'ils sont trop coûteux, on peut les remplacer par de la pierre cassée : on n'obtient ainsi qu'une voie médiocre, les pierres ne prenant pas entre elles une liaison suffisante. En outre, la circulation à pied, sur les lignes ainsi ballastées, est fatigante, ce qui augmente beaucoup les difficultés d'entre-

tien. Les briques cassées, les laitiers donnent une bonne voie; mais, sous le rapport de l'entretien, ces matières présentent les mêmes inconvénients que les pierres cassées; aussi faut-il ménager dans ces deux cas, à côté de la plate-forme, une banquette pour la circulation des ouvriers et gardes-ligne.

En Angleterre, on a même employé de la houille, qui a fourni une excellente voie, mais il faut que cette houille ne contienne qu'une très-petite quantité de pyrite de fer, autrement elle s'enflammerait spontanément, par suite de la décomposition des sulfures à l'air libre.

Le ballast est généralement répandu en deux couches, quelquefois composées de matériaux différents, lorsque l'on veut économiser la consommation du ballast de meilleure qualité. On peut employer, par exemple, pour la couche inférieure, du sable très-fin, et, pour la deuxième, du sable plus gros, ou bien encore, pour la première couche, des pierres gélives, qu'on ne pourrait employer autrement et qu'on recouvre d'une couche suffisante de bons matériaux pour les préserver de la gelée.

Ainsi, au chemin du Nord on a formé, sur certains points, la couche inférieure avec la craie gélive et la couche supérieure au moyen de gros sable; on a ainsi obtenu de bons résultats, tout en réduisant l'emploi de cette dernière matière.

Sur les chemins bavarois, on a employé des graviers quartzeux et des pierres non gélives n'ayant pas plus de $0^m,045$ de diamètre, mélangés avec du sable grossier pur ou renfermant très-peu d'argile. Dans certains cas, on a obtenu un bon ballast et économisé le sable, en couvrant d'abord la plate-forme d'un blocage de $0^m,15$ à $0^m,20$ d'épaisseur, puis d'une couche de pierres passées à l'anneau de $0^m,05$, mélangée d'environ un tiers de sable.

Quelques chemins prussiens ont été ballastés avec de gros graviers débarrassés de terre et d'argile et de dimensions aussi uniformes que possible pour la couche inférieure.

Les graviers de ruisseaux et de rivières sont les meilleurs, parce qu'ils sont lavés et n'ont pas besoin d'être passés au crible.

Du reste, on ne pratique que rarement cette opération, parce qu'elle est trop coûteuse. On emploie quelquefois le sable, mais il faut qu'il soit aussi gros que possible et non terreux. Pour la seconde couche, c'est-à-dire pour le bourrage et le remplissage, on a employé, au contraire, du gravier et du gros sable mélangés de parties terreuses ou argileuses. Ils se bourrent mieux que le sable et le gravier de rivière, tout à fait secs et rugueux. Une matière, dont chaque grain est entouré naturellement d'une gangue argileuse, donne de meilleurs résultats qu'un mélange d'argile avec des matériaux plus purs. Aussi, quand on est obligé d'employer l'argile pour améliorer le ballast, doit-on choisir une argile peu liante, et n'en ajouter qu'une très-petite quantité, afin de ne pas diminuer la perméabilité du ballast.

Quand on n'a que des pierres cassées pour former la couche inférieure, on donne la préférence aux pierres calcaires qui ne présentent pas un degré de dureté trop prononcé; ces dernières altèrent moins les arêtes des traverses et se prêtent mieux à la formation des couches. Dans la traversée des Vosges, le chemin de fer de Strasbourg a été ballasté avec du grès concassé; à ciel ouvert, la voie, ainsi ballastée, se comporte assez bien, quand l'entretien est fait avec soin; mais, dans les tunnels humides, les pierres se réduisent en masse pâteuse, qui empêche de conserver à la voie une assiette convenable.

Le prix de revient détermine souvent le choix du ballast; mais, comme nous l'avons dit, l'emploi de ballast médiocre n'est admissible que lorsqu'il est impossible de faire autrement.

Nous verrons plus loin (chap. V, § IV) comment on peut diminuer le cube de ballast employé, quand son prix est trop élevé.

95. **Approvisionnement du ballast.** — Dès que le tracé du chemin de fer est arrêté, l'ingénieur doit se préoccuper des approvisionnements de ballast. — L'importance de cette question n'a pas besoin de démonstration, car il faut encore que le ballast présentant les qualités requises se rencontre en quan-

tités suffisantes, sur des points rapprochés de la ligne et accessibles au matériel de transport.

Le ballast provient ordinairement des tranchées du chemin, des minières à portée de la ligne, des rivières, des carrières dont on extrait les matériaux de construction, enfin des dépôts de produits de mines ou d'usines. Quelquefois, le ballast est fourni à la compagnie par un entrepreneur ; il est transporté, suivant les cas, soit au tombereau, soit au waggon, sur voies provisoires. Le cahier des charges règle alors les obligations respectives de la compagnie et de l'entrepreneur. Généralement, la compagnie fournit les rails, coussinets, chevilles et traverses pour les voies de fer, et l'entrepreneur fournit les coins, croisements, changements de voies, et se charge de la pose et de l'entretien de ces voies.

Le ballast doit toujours présenter exactement sur toute la ligne le profil extérieur déterminé, non-seulement au moment de la réception provisoire, mais encore à l'époque de la réception définitive. On devra donc faire une provision suffisante de ballast pour que la voie puisse être maintenue à la hauteur fixée par le profil en long.

Pour tous les travaux de construction et d'entretien, le ballast est déchargé sur les accotements, dans l'entre-voie et même entre les rails. Il faut donner à ces dépôts des dimensions telles qu'ils n'atteignent pas le matériel de transport et ne gênent en rien la circulation.

En général, les dépôts de ballast, entre les rails, doivent

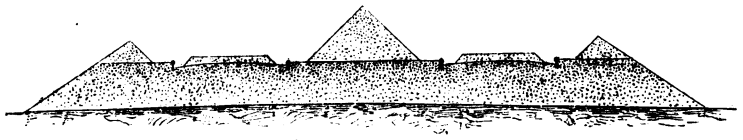

Fig. 94. Dépôts de ballast sur la voie. $\frac{1}{100}$.

être distants d'au moins $0^m,20$ des rails, et ne pas dépasser $0^m,10$ de hauteur (fig. 94). Sur les accotements et dans l'entre-voie, on place les dépôts à une distance d'au moins $0^m,25$,

et de façon que l'inclinaison des talus du côté des rails ne dépasse pas 45°.

Le ballast employé pour la construction d'une nouvelle ligne est généralement cubé en œuvre, au moment de la réception provisoire, d'après les dimensions des couches qui le composent. On détermine l'épaisseur moyenne de ces couches au moyen de sondages.

Dans certains cas, le volume des traverses, compté à raison de 1^{m3} pour dix traverses, est déduit du cube total. Sur d'autres lignes, cette déduction n'a pas été faite, le volume des traverses étant considéré comme formant compensation avec le déchet du ballast sur la plate-forme. Si le ballast est d'un prix élevé, cette concession ne laisse pas d'être importante.

Le ballast destiné à l'entretien de la ligne est approvisionné et déposé en tas sur divers points du chemin, hors de la voie. On donne à ces tas une forme déterminée et géométrique, permettant de les cuber facilement. On peut se servir, pour la mise en tas, de caisses analogues à celles que l'on emploie pour les matériaux destinés à l'entretien des routes.

On peut aussi faire les tas sans caisse et en régler seulement les dimensions au moyen de cerces.

Les prix de transport de ballast sont déterminés comme pour les terrassements et par des formules analogues. (Annexes.)

En Ecosse, le travail du ballastage fait généralement partie de l'entreprise des travaux. M. Bergeron, dans une notice très-intéressante sur les chemins de fer à bon marché, fait ressortir, comme suit, tous les avantages qu'il y a, sous le rapport de l'économie, à réunir les deux entreprises.

« On demandait un jour à M. Betts, entrepreneur anglais, « quel est le meilleur ballast à employer sur un chemin de « fer : C'est celui que l'on trouve sur place, répondit-il. Cette « maxime, qui n'est pas vraie pour l'espèce ou la qualité du « ballast, est essentiellement juste pour l'économie de la dé- « pense. Les constructeurs des chemins écossais la pratiquent « avec le plus grand soin. Si une tranchée présente des déblais

« d'une nature favorable, ils ne se font pas faute d'abaisser la « plate-forme du chemin, d'élargir la tranchée et de modifier « le profil pour se servir, comme ballast, de tout l'excédant « des déblais. La voie de fer, posée définitivement, sert à les « transporter au loin par locomotives, et il arrive souvent que « le chemin est ballasté et prêt à être livré à l'exploitation « dès que les autres travaux d'art et de terrassement sont « achevés.

« On comprend combien ce système est plus économique « que le nôtre, en France, où, par suite d'un usage résultant « de l'application de la loi de 1842, la pose et le ballastage de « la voie ne commencent qu'après la réception des travaux et « la livraison de la plate-forme à son profil définitif. »

Selon les difficultés d'extraction et la distance de transport, le prix de revient du ballast, rendu sur la voie, peut varier entre 2 francs et 8 francs le mètre cube.

§ II.

SUPPORTS DES RAILS.

96. **Dés et longrines.** — Les *dés en pierre* qui ont été quelquefois employés à l'origine des chemins de fer, surtout en Angleterre, pour supporter les rails, ne se rencontrent plus aujourd'hui que sur quelques lignes. Ils transmettent la pression des trains sur une petite surface seulement, parce que généralement on ne leur donne pas de fortes dimensions; avec leur emploi, les deux files de rails d'une même voie sont indépendantes l'une de l'autre, et peuvent se déverser, surtout dans les courbes. Les dés ne se maintiennent pas tous au même niveau sur les remblais et les terrains peu résistants; le relevage et le bourrage présentent bien plus de difficultés que pour les traverses, à cause de leur poids et de leur épaisseur; enfin, ils ne donnent qu'une voie très-dure, par cela même, nuisible à

la conservation des rails et du matériel roulant, et incommode aux voyageurs, malgré l'interposition, entre le rail et le coussinet ou entre le coussinet et la pierre, de certains corps élastiques, tels que bois, carton, feutre goudronné, etc. Bien que les dés présentent plus de durée que les supports en bois, il ne faut donc les employer, en général, que dans les contrées pauvres en bois, et où les traverses deviendraient beaucoup trop coûteuses. En tous cas sur des remblais d'une certaine hauteur, et qui peuvent subir des tassements, il est préférable d'employer exclusivement les traverses.

Les dés sont à base carrée ou rectangulaire de $0^m,45$ à $0^m,75$ de côté; on leur a donné de $0^m,25$ à $0^m,40$ d'épaisseur, en les espaçant de 1 mètre à $1^m,25$ d'axe en axe. Les dés de joints sont le plus souvent rectangulaires, et leur longueur atteint $0^m,90$.

Les dés ont été posés de diverses manières : soit comme on l'a fait d'abord, parallèlement à l'axe du chemin, soit en diagonale, ce qui rend leur relevage plus facile; sur le chemin de Bolton, chaque voie était placée pour ainsi dire sur deux murs formés par des dés contigus. Ce chemin trop dur fut bientôt

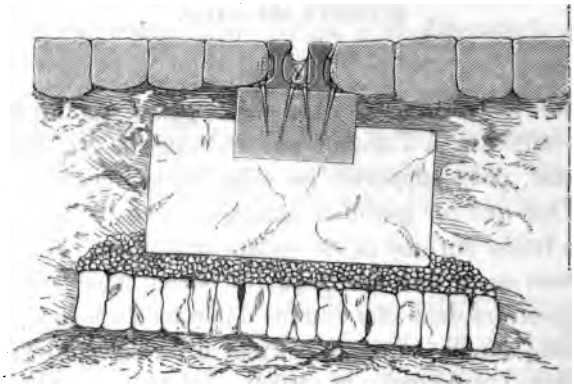

Fig. 95. Dés de la voie badoise. $\frac{1}{20}$

détruit. Le chemin de Londres-Birmingham a employé les dés simplement posés sur une couche de ballast répandue uniformément sur toute la plate-forme, puis noyés dans une seconde

couche de ballast parfaitement bourrée autour de leurs faces. Sur les chemins badois, ils sont en outre supportés par un pavage recouvert d'une petite couche de pierres cassées (fig. 95). Le rail, dans ce dernier cas, ne repose pas directement sur la pierre, mais bien sur une petite longrine logée dans une entaille ménagée dans le corps du dé. En 1854-1855, on a posé, à titre d'essai et pour diminuer la consommation des bois, plusieurs lieues de voie sur des supports de cette espèce, et les premiers résultats ont été satisfaisants. Néanmoins, l'application de ce système n'a pas été poursuivie, et l'administration des chemins de fer badois emploie tous les ans 50 000 traverses à la réfection de ses voies.

Dès l'origine, sur le chemin de Saint-Etienne, les dés étaient placés dans des rigoles remplies de ballast, dont on réduisait ainsi le cube employé ; des rigoles transversales établies de loin en loin permettaient l'écoulement des eaux dans les fossés latéraux. Ce chemin, dont la voie était très-étroite et les rails trop faibles, a été refait complétement dans de meilleures conditions et en substituant les traverses aux dés en pierre.

Suivant leur forme, on a fixé les rails sur les dés, soit directement, soit avec l'intermédiaire de coussinets ; les chevilles et tirefonds ont été enfoncés tantôt dans la pierre, tantôt dans un goujon en bois préalablement chassé dans le dé, tantôt enfin à travers un petit madrier en bois de $0^m,15$ d'épaisseur placé dans une entaille pratiquée sur le dé. Bien que présentant une longue durée, les dés en pierre sont assez coûteux ; leur pose et leur entretien demandent beaucoup de soins. Lorsque la pierre n'est pas de très-bonne qualité, les blocs se fendent sous l'action des chevilles en bois et des chevilles en fer dont l'emploi combiné est nécessaire pour fixer les coussinets. Lorsque la pierre est tendre, quoique douée d'une grande ténacité, les coussinets, ébranlés par l'action des véhicules circulant à grande vitesse, la creusent à la longue et s'y incrustent en quelque sorte, ce qui exige un fréquent remaniement des attaches.

Les *longrines*, présentant une très-grande base d'appui et

soutenant les rails dans toute leur longueur, paraissent tout d'abord constituer le meilleur mode d'établissement de la voie.

Tout le système présente une élasticité favorable à la conservation du matériel et, en cas de déraillement, les chances d'accident sont atténuées ; enfin l'expérience a fait reconnaître que le système des longrines exige moins de bois que celui des traverses, en même temps qu'il permet de diminuer le poids des rails à patin.

Cependant, à côté de ces avantages, l'emploi des longrines présente de graves inconvénients. Bien que réunies de loin en loin (tous les 2 à 4 mètres) par des tirants en fer ou des traverses en bois, elles se jettent de côté, surtout dans les courbes, se gauchissent en donnant aux rails une base inégale ; les crampons plient et cassent, le bois des longrines pénètre dans celui des traverses ; enfin elles constituent avec ces dernières pièces des caissons complets, formant obstacle à l'écoulement des eaux de pluie ; il s'ensuit que la voie devient bientôt très-mauvaise et que les bois pourrissent au bout de très-peu de temps.

De plus, les réparations de la voie comme relevage, bourrage, etc., sont bien plus difficiles qu'avec les traverses, à cause de la solidarité du système.

Les longrines sont assemblées aux traverses, soit à mi-bois, soit à l'aide de chevilles, soit enfin par des plateaux de $0^{m},25$ à $0^{m},30$ de longueur, cloués de part et d'autre du joint des pièces.

Ces divers modes de liaison ne sont jamais assez solides pour empêcher le déplacemcnt de la voie qui rend l'entretien excessivement coûteux et l'exploitation très-pénible.

Les longrines ont été employées tantôt avec le rail Brunel, tantôt avec le rail américain. Les rails y sont fixés par des boulons ou des crampons. Pour avoir une assise convenable, elles doivent être parfaitement équarries, au moins sur la face inférieure, et par conséquent elles coûtent très-cher en raison de leur longueur. La première voie des chemins de fer du Midi, construite avec des rails Brunel posés sur longrines, a été complétement refaite après neuf années de service et remplacée par une voie posée sur traverses. Par suite des insuccès dont

les exemples sont très-nombreux, le système des longrines est presque partout abandonné.

97. **Traverses.** — Le système de construction de voie posée sur traverses est le plus généralement employé, et jusqu'à présent il a fourni les meilleurs résultats : les traverses donnent à la voie une grande surface d'appui et facilitent l'écoulement des eaux à travers le ballast, par une sorte de drainage; elles maintiennent assez rigoureusement l'écartement et l'inclinaison des rails; enfin elles sont moins difficiles à relever que les dés et les longrines.

Comme nous l'avons dit, la construction d'une voie avec traverses en bois exige, comparativement au système de pose sur longrines, l'emploi d'un cube de bois plus considérable. Les rails, fixés seulement sur des supports discontinus, doivent présenter une plus grande résistance, et par conséquent un poids plus considérable. La déflexion aux joints est généralement plus sensible qu'avec les longrines et la voie plus cahotante pour les voyageurs.

L'un des défauts les plus marqués des différents systèmes de supports employés est le manque de résistance aux oscillations latérales des véhicules en mouvement. Cet effet se manifeste surtout lorsque la vitesse des trains est considérable. Ces oscillations sont dues à des causes diverses, inhérentes soit à la voie elle-même, soit aux véhicules, soit enfin aux machines locomotives soumises à des efforts alternatifs développés par le mouvement même de leur mécanisme, et croissant comme le carré de la vitesse de rotation des essieux moteurs. Les dés en pierre, sans lien entre eux d'un côté à l'autre de la voie, sont exposés particulièrement, comme nous l'avons dit, à subir l'effet de ces causes de perturbation. Le système des longrines, réunies à des intervalles assez rapprochés par des pièces de bois transversales, résiste mieux qu'aucun autre système. Les traverses subissent d'une manière très-fâcheuse l'effet des mouvements latéraux des véhicules; elles se déplacent transversalement à l'axe de la ligne, et la voie prend une forme ondulée. Les chevilles en fer enfoncées dans les traverses s'usent, s'ébranlent et

prennent du jeu ; l'eau s'infiltre dans le bois et l'attache perd toute solidité. Nous verrons dans la seconde partie que, grâce aux observations et aux indications de M. Le Chatelier, ingénieur en chef des mines, on peut atténuer notablement l'effet du mouvement oscillatoire des pièces du mécanisme des locomotives, en les équilibrant avec soin.

Mais le défaut principal des voies, avant l'application des éclisses, spécialement pour les voies posées sur traverses, était la mobilité des joints due à la flexibilité des rails, surtout sous l'action des trains à grande vitesse. Avec le coussinet ordinaire, le rail, en se courbant lorsque la roue d'un véhicule arrive au joint, ne porte plus que sur l'arête du coussinet et tend à déverser la traverse ; lorsque la roue a dépassé le joint, l'effet inverse se produit, et la traverse tend à se déverser en sens contraire. La traverse, ainsi sollicitée par chacune des roues du convoi, et simultanément à ses deux extrémités, tend à prendre un mouvement d'oscillation autour de son axe, et arriverait promptement à un état de mobilité très-marqué si l'on négligeait de resserrer fréquemment les coins et de bourrer le ballast sous ses extrémités. On remarque de plus que la flexion du rail fait sauter les roues au delà du joint, surtout à grande vitesse ; qu'il en résulte une série de chocs qui font prendre à la traverse une position constamment inclinée dans le sens de la marche, et qu'enfin cette inclinaison des traverses produit une dénivellation des rails, le *dévers*, qui aggrave encore l'effet produit par la flexion. Nous verrons quelles sont les précautions que l'on prend pour atténuer autant que possible ces divers mouvements.

La faible durée des supports en bois, traverses ou longrines, et les frais occasionnés par la nécessité de les renouveler à des intervalles assez rapprochés, constituent le principal inconvénient de ce mode d'établissement de la voie. Il est donc convenable de choisir des bois parfaitement sains et d'essences susceptibles de se conserver aussi longtemps que possible. Cette dernière condition est quelquefois difficile à remplir dans certaines localités, mais elle a pris moins d'importance depuis

l'application des divers procédés de conservation des bois.

En Angleterre et en Allemagne, on a d'abord employé le pin. Ce bois, quand il est bien résineux, dure assez longtemps ; le mélèze, par exemple, a duré jusqu'à douze ans ; dans le cas contraire, le sapin ne dure pas plus de trois ans, aussi ne l'emploie-t-on plus guère que préparé.

Les ingénieurs français et belges donnèrent d'abord la préférence au chêne, malgré son prix élevé, parce que, de toutes les essences, c'est celle qui se conserve le mieux sans préparation, et qu'elle était assez abondante dans ces deux pays à l'origine des chemins de fer. Cependant le hêtre et le pin tendent depuis quelques années à remplacer le chêne, grâce aux perfectionnements apportés à la préparation des bois. Leur application à la voie des chemins de fer a permis de diminuer la consommation des bois de chêne, et par conséquent d'en maintenir le prix entre certaines limites.

Quelques chemins de fer suisses emploient le mélèze non préparé. En Amérique et au Mexique, c'est le gaïac qui est le plus fréquemment appliqué ; sous le climat des tropiques, les autres essences pourrissent rapidement.

Quels que soient les bois employés pour la fabrication des traverses, ceux affectés de piqûres, pourritures, malandres, fentes de grandes dimensions, gerçures, gélivures, cadranures, roulures, nœuds vicieux et autres défauts, ne peuvent être que d'un mauvais usage, et il convient de les rejeter. Il est facile de reconnaître ces différents défauts.

Les piqûres sont de petits trous ou galeries produits par des insectes ordinairement spéciaux à chaque essence. On trouvera dans l'ouvrage de M. du Breuil, que nous avons déjà cité, la description de ces insectes et des moyens plus ou moins efficaces employés à leur destruction. Toutes les espèces ligneuses ne sont pas également exposées à l'attaque des insectes. Ainsi, parmi les bois exploités pour traverses, le chêne, le pin et le sapin souffrent beaucoup plus de leurs atteintes que le platane, le hêtre, le charme ou le mélèze.

La pourriture est une altération des matières azotées ren-

fermées dans les couches ligneuses, sous l'action des influences atmosphériques et particulièrement des eaux de pluie pénétrant dans l'intérieur des arbres par des plaies ou des fentes. Cette altération se produit également sur des arbres morts ou des branches mortes, soit par l'envahissement des insectes, soit par le développement de diverses végétations cryptogamiques. Les bois, sous l'action d'une trop grande sécheresse, par exemple les traverses dans les souterrains, subissent également ce dernier mode d'altération, qu'on appelle *pourriture sèche*.

Les *malandres* sont des défectuosités amenées par des nœuds pourris qui atteignent des portions de moelle ou de cœur.

Les fentes, roulures, gerçures, gélivures et cadranures sont des solutions de continuité produites le plus souvent par la gelée, mais quelquefois aussi par une trop grande sécheresse.

Les *roulures* sont des fentes circulaires (fig. 96), produites par la désorganisation d'une couche ligneuse sous l'action de gelées tardives, survenues, par exemple, vers le mois de mai de l'année de la formation de la couche.

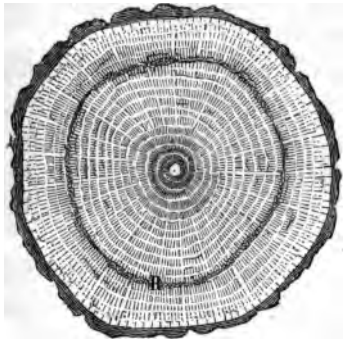

Fig. 96. Bois atteint de roulure.

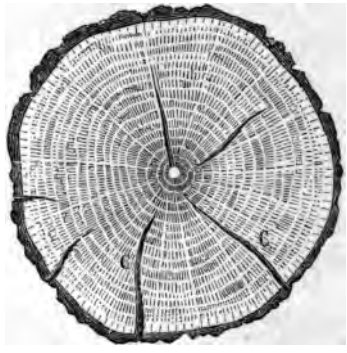

Fig. 97. Bois atteint de gélivure et de cadranure.

Lorsque les troncs renferment beaucoup d'humidité et qu'un grand abaissement de température se produit subitement, il se manifeste dans toute l'épaisseur des corps ligneux des fentes longitudinales, qui prennent le nom de *cadranure,* lorsqu'elles se dirigent du centre vers la circonférence, et celui de *gélivure*, de la circonférence vers le centre (fig. 97). Il est quelquefois

difficile de distinguer ces deux cas; aussi sont-ils souvent confondus sous l'une ou l'autre de ces deux dénominations.

Les *nœuds vicieux* sont ceux qui présentent des solutions de continuité assez profondes pour faire craindre la rupture du bois ou une prompte altération. Quand les nœuds pourris ne pénètrent pas trop avant dans le bois, ils peuvent être tolérés, à la condition que l'on puisse les purger des parties pourries.

Tous les bois, en général, doivent être entièrement dépouillés de leur écorce. Cependant les billes préparées par le procédé Boucherie peuvent la conserver sans inconvénient, parce que l'écorce, pénétrée de sulfate de cuivre, a perdu ses tendances ordinaires à la pourriture.

Les bois de chêne durs, à fibres très-serrées, provenant de terrains élevés, secs, de composition silicéo-argilo-calcaire, sont préférés à ceux qui croissent sur un sol gras et humide.

Le chêne ne doit être abattu qu'en bonne saison, c'est-à-dire du 15 octobre au 15 mars, et employé qu'après une année de coupe au moins.

Il arrive fréquemment que les traverses, soit avant, soit après la réception, se fendent sous l'action du soleil et surtout des vents du printemps. Nous verrons (101) comment on remédie en partie à cet inconvénient, par le mode d'empilage usité dans les dépôts du chemin de fer de l'Est. Quand la fente ne passe pas d'une face à l'autre et ne présente pas une grande longueur, la traverse peut encore être utilisée si on l'arme d'un boulon de $0^m,008$ à $0^m,012$, selon la force du bois. On emploie quelquefois des S en fer pour arrêter les progrès des fentes, mais généralement ce moyen est insuffisant, et quand on ne veut pas boulonner la bille, il vaut encore mieux clouer sur la section des plaquettes de tôle, comme on l'a fait sur la ligne de Dieppe à Fécamp, ou simplement des planchettes en bois. Une traverse fendue sur toute son épaisseur ne peut pas faire un bon service et doit être rejetée.

Les observations faites jusqu'à ce jour permettent d'évaluer à douze ou quinze ans, en moyenne, la durée des traverses en chêne de bonne qualité, dépourvues d'aubier, sans préparation,

enfouies dans un ballast sec et formé, autant que possible, de gravier sablonneux.

La durée des traverses en hêtre ou sapin non préparés ne dépasse guère quatre à cinq ans ; mais on peut admettre maintenant que, grâce aux divers procédés employés pour la conservation des bois (ch. V, § 1), ces traverses pourront durer au moins aussi longtemps que celles en chêne, sur lesquelles la préparation n'a d'ailleurs que fort peu d'influence.

98. **Formes et dimensions des traverses.** — Les traverses ou billes placées sous les extrémités des rails sont exposées à un ébranlement plus grand que celles disposées sur le reste de la longueur ; aussi la section des premières doit-elle être un peu plus forte que celle des secondes. On divise donc les traverses en deux catégories : traverses de joints, traverses intermédiaires. Sous le rapport de la forme de la section, les billes reçoivent également diverses dénominations ; on les classe en traverses équarries, demi-rondes, mixtes, triangulaires.

Les *traverses équarries* ont leurs faces larges dressées à la scie, et les faces latérales abattues à la scie ou à la cognée ; la face inférieure, celle qui repose sur le ballast, doit être à vive arête et sans aubier ; on peut tolérer des flaches ou de l'aubier sur l'autre face, pourvu qu'elle n'en soit pas affectée sur plus de $0^m,05$ de largeur. Il n'est pas prudent d'admettre parmi les traverses équarries celles qui, tout en présentant deux faces de sciage et deux faces dressées à la cognée, proviennent de jeunes arbres ou de branches moyennes. Ces billes, qui, dans le commerce, portent le nom de traverses de *brin* ou d'*une*, possèdent un bois incomplétement formé. Après quelques années de séjour sur la voie, elles se transforment en rondins, par suite de la présence sur toutes les faces de ces traverses, de l'aubier et des jeunes couches de ligneux qui n'ont pu supporter l'action de l'atmosphère et le travail du bourrage.

Les *traverses demi-rondes* proviennent généralement de troncs d'arbres fendus en deux à la scie ; leur épaisseur est donc à peu près égale à la moitié de leur largeur ; cependant il n'en est pas toujours ainsi, et l'on a néanmoins conservé la

dénomination de demi-ronde à toute traverse dont la section est formée par un segment de cercle. Les traverses demi-rondes en bois de chêne sont, la plupart du temps, dépouillées de leur écorce; l'aubier n'est toléré que sur $0^m,025$ d'épaisseur. Ces traverses ne font pas un aussi bon service que les traverses équarries, car leur destruction est plus rapide et leur face de pose plus susceptible de détérioration sous l'action du bourrage; aussi dans la rédaction d'un marché est-il prudent de stipuler que la quantité de traverses demi-rondes, si on les admet pour faire baisser le prix de la fourniture, ne dépassera pas une proportion fixée à l'avance.

Nous désignons par *traverses mixtes* celles dont le périmètre de la section est formé par deux ou trois lignes droites et deux ou une ligne courbe.

Les formes qui peuvent résulter de toutes ces combinaisons varient avec le mode de débitage employé. Elles sont indiquées dans la figure 98, par des tracés qui représentent le débitage le plus avantageux des billes selon leur diamètre. Les formes M, N, O, Q, se débitent rarement dans le chêne, parce que, dans ces grandes dimensions, cette essence est utilisée comme bois de marine et coûte très-cher. Cependant on en trouve un certain nombre dans les livraisons, quand le fournisseur ne peut pas faire un meilleur emploi de ses bois.

Les traverses triangulaires P ont été fréquemment employées dans les pays qui, comme l'Angleterre, sont dépourvus de bois de chêne. On les tirait de poutres de sapin du Nord, sciées suivant une ou deux diagonales, selon leur grosseur; mais ces traverses ne donnent pas une voie bien assise et d'un entretien facile; aussi l'usage ne s'en est-il pas propagé.

Autant que possible, il ne faut employer que des traverses droites sur toutes leurs faces; on tolère néanmoins une légère courbure quand elle ne peut pas compromettre la stabilité de la bille, ce dont on est assuré quand la ligne qui joint les centres des appuis des rails, se trouve tout entière comprise dans la projection horizontale de la traverse.

Nous avons parlé plus haut des mouvements que les trains

impriment aux traverses dans la direction de l'axe de la voie ou perpendiculairement à cet axe. Remarquons que les traverses équarries, avec leurs faces verticales, s'opposent davantage à ces deux mouvements que les traverses demi-rondes. Il faudra donc, autant que possible, leur donner la préférence. On emploie souvent des traverses à deux faces de sciage et une face circulaire, L (fig. 98); dans ce cas, on devra toujours poser les traverses de manière que le ballast contre lequel doit s'appuyer la face verticale fasse opposition à leur mouvement

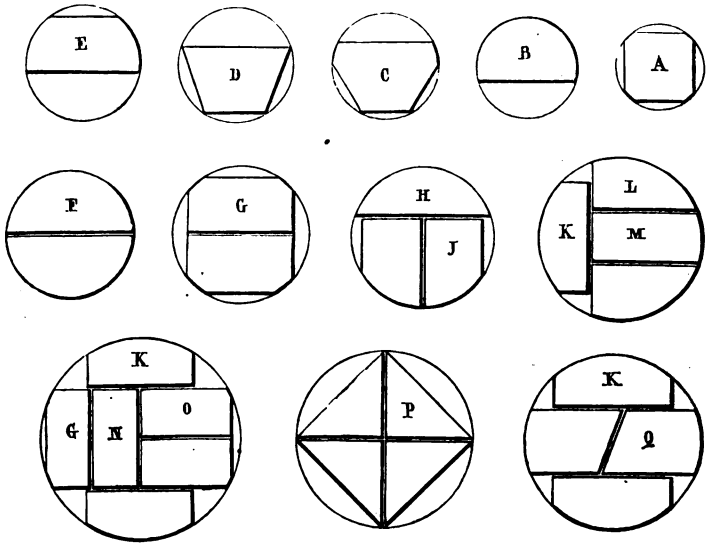

Fig. 98. Formes des traverses et débitage des billes. $\frac{1}{20}$.

dans le sens de la marche des trains, sur les lignes à deux voies ; sur les chemins à voie unique on alternera l'orientation des traverses de cette forme, afin d'empêcher le mouvement, dans un sens comme dans l'autre.

Dimensions des traverses. — Nous indiquons dans le tableau suivant les dimensions des traverses employées sur divers chemins français et étrangers. (Les lettres de la colonne *profils* se rapportent aux diverses sections de bois représentées par la figure 98.)

DÉSIGNATION DES CHEMINS DE FER.	NATURE DES TRAVERSES.	LONGUEUR		TRAVERSES ÉQUARRIES					TRAVERSES DEMI-RONDES				
		Minim.	Maxim.	PROFILS.	LARGEUR INFÉRIEURE		ÉPAISSEUR.		PROFILS	LARGEUR INFÉRIEURE.		ÉPAISSEUR.	
					Minim.	Maxim.	Minim.	Maxim.		Minim.	Maxim.	Minim.	Maxim.
FRANCE.													
NORD (1864).	Chêne..... 5/6.....	250	260	G, J.....	24	30	12	14					
	Chêne..... 1/6.....			G.....	22	23	12	14					
	Hêtre préparé... 96/100.....			G, J, M, N, O....	24	30	12	14	F, L.. .	26	32	13	16
	Hêtre préparé... 4/100.....			G, J, M, N, O....	22	23	12	14					
EST.....	Chêne, hêtre ou charme prép. (1863)..... joint.....	255	275	E, G, J, M, N, O.	27	30	13	16	F, H, L.	32	36	14	18
	Chêne, hêtre ou charme prép. (1863)..... interm.....			E, G, J, M, N, O.	21	26	13	16	F, H, L	26	31	14	18
MIDI.....	Sapin préparé... 9/10.....	265	275						F.....	26	32	13	16
	Sapin préparé... 1/10.....								E.....	22	23	12	14
OUEST.....	Chêne..... joint.....	270		G, O, N.....	30		14						
	Chêne..... interm.....			G, O, N.....	21		14						
	Hêtre préparé... joint.....			G, O, N.....	30		14						
	Hêtre préparé... interm			G, O, N.....	21		14		F.....	29		14,5	
				M.....	24,5		14,5		J.....	26		14,5	
									K.....	24		14,5	
LYON.....	Chêne..... joint.....	275		G, O, N.....	30		15						
	Chêne..... interm.....			G, O, N.....	20		15						
	Hêtre préparé... joint.....			G, O, N.....	30		15		B, F, H.	30		18	
	Hêtre préparé... interm.....			G, O, N.....	20		15		B, F, H.	20		16	
ANGLETERRE..	Sapin du Nord.....	275	300	P.....	30		15						
ECOSSE.....	Sapin du Nord.....	270			26	28	14			30		15	
BELGIQUE....	Chêne ou hêtre préparé. joint....1/6	250	270		22	24	12	14		24	28	12	14
	Chêne ou hêtre préparé. interm. 4/6									18	20	12	14
	Chêne ou hêtre préparé. interm. 1/6												
BAVIÈRE.....	Chêne ..... joint.....	260			32		14	15					
	Chêne ..... interm.....				22	28	14	15					
SAXE.....	Chêne, pin prép. joint.....	233			40		15	17					
	Chêne, pin prép. interm.....			E, G.....	27		15	17					
PRUSSE.....	Chêne, pin prép. joint.....	280			30	37	15	18					
	Chêne, pin prép. interm.....	250		C, D.....	23	31	13	15					
CENTRAL-SUISSE.....	Chêne écorcé sans aubier. joint.....	240			30		15						
	Chêne écorcé sans aubier. interm....				24		15						

99. **Cubage des traverses.** — Les traverses sont mesurées au moment de la réception, et payées tantôt d'après leur volume, tantôt suivant un prix convenu pour chaque espèce, dont les dimensions minima sont indiquées au marché. S'il s'agit de bois préparés, le mesurage des traverses se fait après l'injection et au moment de la réception provisoire. Les dimensions de chaque traverse sont inscrites sur un carnet, avec l'indication de sa forme et de sa section. L'agent réceptionnaire doit alors, chaque soir, dresser contradictoirement avec l'entrepreneur le cube de chaque traverse, d'après un barême convenu entre l'administration du chemin de fer et le fournisseur.

Le carnet de réception employé sur la ligne du Nord a la forme suivante :

DATES des RÉCEPTIONS.	N° d'ordre.	DIMENSIONS			CUBES DES TRAVERSES			
		Longueur.	Largeur.	Epaisseur.	Rectangulaires.	Demi-rondes.	à deux faces de sciage et une circulaire.	à trois faces de sciage et une circulaire.
Report....								

Les traverses équarries se cubent généralement pour ce qu'elles sont, en comptant de 5 en 5 centimètres pour les longueurs, et de centimètre en centimètre pour les largeurs et les épaisseurs. Toute fraction inférieure à $0^m,05$ pour les longueurs, et à $0^m,01$ pour les largeurs et épaisseurs, n'est pas comptée. Le cahier des charges fixe d'ailleurs un cube minimum et un cube maximum quand les traverses sont payées au volume. Les traverses qui, par la combinaison de leurs dimensions, présentent un cube inférieur au minimum stipulé, sont rejetées; celles dont le cube est supérieur au maximum ne sont comptées que pour ce maximum; on défalque du produit obtenu le cube de l'aubier, quand son épaisseur n'est pas dans les conditions de tolérance.

La longueur des traverses se mesure au moyen d'une règle en bois divisée en mètres, décimètres et demi-décimètres, por-

tant à l'une de ses extrémités un talon en fer avec retour d'équerre. Les largeurs et épaisseurs des traverses équarries se mesurent avec l'équerre à deux branches inégales divisées en centimètres.

En nous reportant à la figure 98, on cubera, comme traverses équarries, celles présentant les formes A, G, M, N, O, en appliquant la formule $V = L\,l\,e$, dans laquelle L représente la longueur, l la largeur de la base inférieure, et e l'épaisseur de la traverse. On pourra cuber de la même manière les traverses ayant la forme K, en prenant pour épaisseur une moyenne entre l'épaisseur dans l'axe et la hauteur des faces latérales, et les traverses de forme C, D, E, J, Q, en prenant pour chaque largeur la moyenne des largeurs des faces supérieure et inférieure.

Les traverses demi-rondes sont évaluées d'après l'un des modes de cubage employés dans le commerce des bois en grume et qui peuvent se résumer ainsi :

I. Pour faire ce qu'on appelle le *cubage au tiers de la circonférence, sans déduction*, on prend le tiers de la *circonférence moyenne*, C, du corps de l'arbre, c'est-à-dire mesurée au milieu de la longueur de la bille ; on multiplie cette quantité par elle-même, et le résultat par la longueur de l'arbre :

$$V = \left(\frac{1}{3}C\right)^2 L.$$

Une traverse demi-ronde, de même longueur, aurait pour volume la moitié de celui de cette bille, soit :

$$V = \frac{1}{2}\left(\frac{1}{3}C\right)^2 L.$$

Ce mode est peu usité, parce qu'il donne un produit supérieur au volume réel.

II. Le *cubage au quart de la circonférence* se fait en élevant au carré le quart de la circonférence moyenne, et en multipliant le résultat par la longueur de la bille :

$$V = \left(\frac{1}{4}C\right)^2 L.$$

C'est un mode que l'on a souvent employé pour les traverses :

$$V = \frac{1}{2}\left(\frac{1}{4}C\right)^2 L.$$

III. Le cubage au *sixième déduit* consiste à déduire $\frac{1}{6}$ de la circonférence, à multiplier le quart de la différence par lui-même, et le produit par la longueur de l'arbre. On a ainsi :

$$V = \left(\frac{C - \frac{1}{6}C}{4}\right)^2 L.$$

Le cube des traverses livrées sur cette base sera :

$$V = \frac{1}{2}\left(\frac{C - \frac{1}{6}C}{4}\right)^2 L = \frac{1}{2}\left(\frac{5}{24}C\right)^2 L.$$

IV. Enfin, un dernier mode de cubage usité est celui dit *au cinquième déduit*, analogue au précédent :

$$V = \left(\frac{C - \frac{1}{5}C}{4}\right)^2 L = \left(\frac{1}{5}C\right)^2 L.$$

On aura donc pour les traverses demi-rondes :

$$V = \frac{1}{2}\left(\frac{1}{5}C\right)^2 L.$$

Les formes B, F, H, L de la figure 98 se cubent comme demi-rondes, soit par l'un des modes de cubage qui précèdent, soit, plus exactement, d'après un rayon moyen entre la moitié de la largeur et l'épaisseur maxima.

Tous ces modes de cubage donnent lieu à des contestations ou à des erreurs qu'il faut éviter, et le meilleur moyen pour y parvenir consiste à prendre la méthode du cubage exact, ou bien à compter pour un même cube minimum toutes les traverses reçues, en établissant soigneusement les conditions du marché. C'est ce que l'on tend à faire depuis quelque temps.

La question du cubage se réduit donc, aujourd'hui, à vérifier

si les traverses ont les dimensions fixées par le cahier des charges. Selon les conventions avec le fournisseur, l'un des modes indiqués sert à l'ingénieur pour dresser un barême remis à l'agent chargé de la réception, et qui dispense ce dernier de tout calcul. Au chemin de l'Est, le barême employé est divisé en deux séries de tableaux indiquant, l'une, les cubes des traverses équarries, l'autre, les cubes des traverses demi-rondes. Chacune de ces séries contient autant de tableaux que les traverses peuvent présenter d'épaisseurs différentes de centimètre en centimètre. Les nombres inscrits dans les colonnes, à la rencontre de la largeur et de la longueur mesurées, indiquent le volume des traverses exprimé en décimètres cubes.

Traverses équarries.

ÉPAISSEUR = 14.										
LARGEUR DE LA BASE INFÉRIEURE →		21	22	23	24	25	. . .	. . .	. . .	. . .
LONGUEUR	2,55	75	79	82	86	89	. . .	. . .	. . .	. . .
	2,60	76	80	84	87	91	. . .	. . .	. . .	. . .
	.	.	.	.	.	.				
	.	.	.	.	.	.				
	.	.	.	.	.	.				

Dans le barême des traverses demi-rondes, l'épaisseur est remplacée par le rayon moyen.

Pour la fourniture de la ligne de Wissembourg, le barême des traverses demi-rondes cubées au quart de la circonférence avait la forme suivante :

Traverses demi-rondes.

LONGUEUR DE LA DEMI-CIRCONFÉRENCE →		48	49	50	51	52	. . .	. . .	. . .	. . .
LONGUEUR.	2,40	69	72	75	78	81	. . .	. . .	. . .	. . .
	2,45	71	74	76	80	83	. . .	. . .	. . .	. . .
	.	.	.	.	.	.				
	.	.	.	.	.	.				
	.	.	.	.	.	.				

100. **Réception.** — I. Au chemin du Nord, le cahier des charges admet au même prix les traverses en chêne non préparé et celles en hêtre injecté de sulfate de cuivre.

La face inférieure de toutes ces traverses doit présenter deux arêtes vives sans aubier. Pour celles de formes G, O (fig. 98), les faces latérales doivent avoir au moins $0^m,05$ de hauteur sans compter l'aubier, et la face supérieure doit être dépourvue d'aubier sur une largeur d'au moins $0^m,11$. Les traverses de forme J doivent avoir $0^m,17$ à $0^m,23$ de largeur à la face supérieure.

Pour les traverses de forme L, la plus grande épaisseur doit se trouver à $0^m,10$ au moins de la face latérale sciée.

On ne tolère, pour la courbure des traverses, qu'une flèche inférieure à $\frac{1}{20}$ de la longueur. Comme qualité, les bois doivent satisfaire aux conditions énumérées plus haut (97).

Nous indiquons au chapitre suivant les procédés employés pour la conservation des bois, et les essais qui permettent d'en constater la bonne application.

Au chemin du Nord, le mesurage se fait, comme nous l'avons indiqué, par cinq centimètres pour les longueurs et par centimètre pour les largeurs; mais les épaisseurs sont comptées de demi-centimètre en demi-centimètre. Les traverses dont une seule des dimensions est plus faible que le minimum fixé, sont rejetées; celles présentant des dimensions supérieures au maximum sont admises sans qu'il soit tenu aucun compte de l'excédant.

Le cube moyen des traverses ne peut pas être inférieur à celui qui résulte des dimensions supérieures et inférieures pour chaque catégorie de bois, soit approximativement $0^{m3},087$ pour les traverses en hêtre et $0^{m3},088$ pour celles en chêne. En cas d'insuffisance, on met au rebut un certain nombre de pièces reçues dans les plus faibles dimensions, et le fournisseur est tenu de les remplacer par des bois plus forts, de manière à satisfaire à la condition stipulée.

II. D'après le dernier cahier des charges de la Compagnie

des chemins de fer de l'Est, toutes les traverses en bois préparé doivent être d'essence de hêtre ou de charme, et injectées de sulfate de cuivre par le procédé Boucherie.

On admet, comme traverses équarries, les formes G, N, O (fig. 98), les traverses à trois faces de sciage et une face circulaire J, M, Q, et les traverses à deux faces de sciage parallèles E. Les traverses demi-rondes F, peuvent comprendre des traverses H provenant de billes dont on aurait enlevé un madrier de cœur, et des traverses L à deux faces de sciage et une face circulaire. Pour ces dernières, l'épaisseur la plus forte doit se trouver au tiers au moins de la largeur, à partir du talon.

On ne tolère de courbure des traverses que dans le sens latéral, et seulement quand la flèche ne dépasse pas $0^m,10$. Les faces de sciage supérieure et inférieure des traverses équarries doivent être parfaitement parallèles.

Le cube des traverses équarries s'obtient par la formule $V = L\,l\,e$, dans laquelle L est la longueur mesurée de 5 en 5 centimètres, l la largeur de la base inférieure, e l'épaisseur mesurée de centimètre en centimètre. Le cube des traverses demi-rondes s'obtient par la formule $V = \frac{1}{2}\pi R^2 L$, R étant la moyenne entre la $\frac{1}{2}$ largeur de la base et l'épaisseur maxima.

Ainsi, dans ce cas, on arrive très-approximativement au cube réel du bois, beaucoup plus considérable que le cube obtenu par la méthode de cubage au quart.

De même qu'au chemin de fer du Nord, le cube moyen des traverses ne doit pas être inférieur au cube résultant de la moyenne des dimensions supérieures et inférieures.

Dans un marché passé pour la fourniture de 70 000 traverses en chêne nécessaires à la pose de la première voie sur la ligne de Wissembourg, le nombre des traverses demi-rondes ne devait pas dépasser les $\frac{2}{7}$ de la fourniture, soit 20 000 traverses; dans cette proportion était compris un certain nombre de traverses K à face supérieure cylindrique.

En mesurant l'épaisseur et la largeur des traverses équarries,

on défalquait les dimensions de l'aubier, qui n'était pas dans les conditions de tolérance, et la réception de même que le cubage s'opéraient comme si l'aubier n'avait pas existé.

Lorsqu'on emploie les traverses en pin préparé, on leur donne les mêmes dimensions qu'à celles en hêtre.

III. Les traverses en bois de pin préparé, demi-rondes, de formes E, F, employées par la Compagnie des chemins de fer du Midi, doivent être entièrement dépouillées d'écorce. Ces traverses, dans la proportion de $\frac{4}{5}$ au moins de la fourniture, doivent avoir $0^m,13$ à $0^m,16$ de rayon.

On admet seulement jusqu'à concurrence de $\frac{1}{10}$ les traverses ayant la forme E, de $0^m,22$ à $0^m,23$ de largeur et de $0^m,12$ à $0^m,14$ d'épaisseur, déduction faite de l'épaisseur à prendre pour obtenir les plans de pose des coussinets. On refuse toute traverse présentant plus d'une des dimensions minima, et une courbure dont la flèche dépasserait $0^m,12$.

IV. Au chemin de fer de l'Ouest, on emploie, sur le nouveau réseau, des traverses en chêne non préparé et des traverses en hêtre préparé au sulfate de cuivre.

Les traverses de joints doivent former le cinquième du nombre total. Les traverses en chêne sont équarries, purgées d'aubier, et ne peuvent présenter des flaches ayant plus de $0^m,03$ de largeur. Les traverses en hêtre pour joints doivent être rectangulaires, G, N, O, avec les mêmes tolérances que celles en chêne. Les traverses intermédiaires peuvent en outre présenter les formes F, J, K, M. Pour la forme J, la face supérieure ne doit pas avoir moins de $0^m,17$; pour la forme K, les faces latérales pas moins de $0^m,11$ de hauteur ; et la largeur maxima de la traverse, pour la forme M, pas moins de $0^m,225$. On ne tolère qu'une flèche ne dépassant pas $\frac{1}{20}$ de la longueur dans le sens horizontal.

Les traverses sont payées à la pièce. Toute traverse présentant une seule dimension inférieure à celles indiquées au cahier des charges est refusée ; celles qui ont des dimensions

supérieures sont admises, mais sans qu'il soit tenu aucun

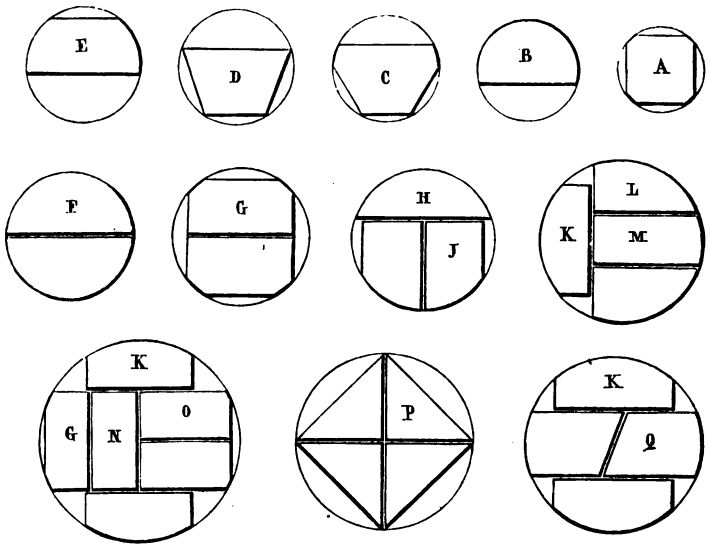

Fig. 98. Formes des traverses et débitage des billes. $\frac{1}{20}$.

compte de l'excédant, et à la condition expresse qu'elles présentent des sections dans lesquelles les sections minima puissent être inscrites.

V. — Au chemin de fer de Lyon, les traverses en chêne sont équarries et ne doivent pas présenter plus de $0^{m},03$ de flache ou d'aubier, mesurés sur les faces. Les traverses en hêtre préparé sont équarries ou demi-rondes ; les premières ont les mêmes dimensions que les traverses en chêne.

On rejette toute traverse présentant une seule dimension inférieure au minimum, ou fendue à l'un des bouts sur toute son épaisseur ou toute sa largeur.

Les traverses sont payées à la pièce, et on ne tient pas compte de ce qui excède le cube minimum.

101. **Empilage des traverses.** — Lorsque les traverses sont examinées et mesurées avec soin, celles admises reçoivent une

marque à l'une de leurs extrémités, quelquefois aux deux. Cette marque peut être faite à froid, à l'aide d'un marteau portant d'un côté une hachette, de l'autre un timbre spécial à chaque Compagnie (fig. 99). Les traverses rebutées reçoivent sur leurs extrémités deux coups de hachette en croix.

Au chemin de fer de l'Ouest, on marque toutes les traverses présentées à la réception, avec un fer chauffé au rouge et portant, pour les traverses reçues, les lettres C.F.O, et pour les traverses rebutées, la lettre R ; les traverses de joints sont, en outre, marquées d'un J.

Les bois reçus sont chargés sur waggons, si toutefois la Compagnie peut en mettre à la disposition des fournisseurs, aussitôt après la réception, et conduits aux chantiers de sabotage ; dans le cas contraire, les traverses sont empilées avec soin, par espèces et par tas réguliers, sur des emplacements désignés ; le fournisseur est alors dispensé du chargement.

On sépare toujours les traverses de joints des traverses intermédiaires, ainsi que celles en bois préparé de celles en chêne. Elles sont rangées le plus souvent en piles mortes, très-longues, contenant un nombre indéterminé de traverses ; mais chaque pile est numérotée, et le livre de magasin indique le nombre de traverses qu'elle contient ; dans tous les cas, ces piles doivent reposer sur deux rangées de traverses de rebut et non directement sur le sol ; les extrémités des piles sont montées par assises croisées pour éviter les éboulements.

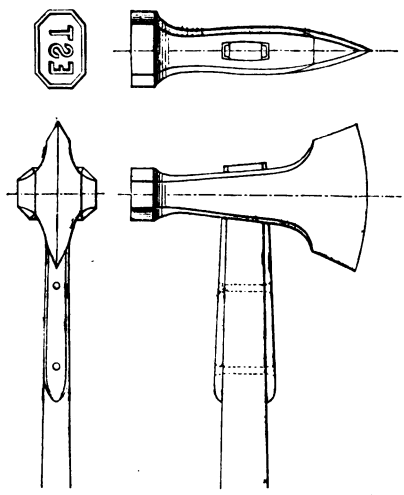

Fig. 99 Marteau pour la réception des bois. $\frac{1}{4}$.

On fait quelquefois des piles carrées avec assises croisées, en

ménageant entre ces piles un certain intervalle. Cette disposition est plus commode que la précédente, en ce qu'elle permet de passer entre les tas, de les visiter facilement, de consolider les traverses qui se fendent par des S ou des plaques de tôle clouées, de faire, enfin, des tas d'un nombre déterminé de traverses ; mais elle est plus coûteuse et exige plus de terrain, ce qui fait qu'on l'applique plus rarement que la précédente.

Au chemin de fer de l'Est, le cahier des charges impose au fournisseur un mode d'empilage spécial.

Les traverses sont empilées aux lieux de réception ou sur des emplacements désignés, par espèces, joints ou intermédiaires, en piles mortes de $1^{m},80$ de hauteur minima, sur des sous-traits en traverses demi-rondes ; les extrémités des piles sont croisées pour éviter les éboulements. (Fig. 100.)

Les traverses équarries sont placées à la partie inférieure des

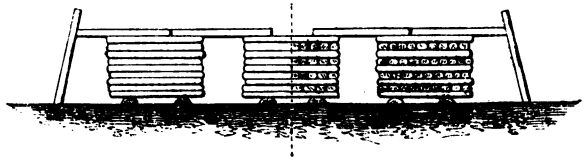

Fig. 100. Empilage des traverses. $\frac{1}{200}$.

piles, les rangs supérieurs ne devant contenir que des traverses demi-rondes, la face circulaire en dessus.

Les piles placées dans le voisinage de la voie de fer alimentent l'expédition des traverses dans le sens perpendiculaire à cette voie ; elles sont séparées par des couloirs réguliers d'un mètre de largeur, recouverts au moyen d'une rangée de traverses demi-rondes, aussi jointives que possible ; les piles extrêmes sont garanties par des traverses demi-rondes, en saillie de $0^{m},80$.

Moyennant l'exécution de ces prescriptions, qui ont pour but d'empêcher les traverses de se fendre, les fournisseurs sont dispensés de l'obligation de garnir d'S et de boulons les traverses qui seraient fendues avant l'expiration du délai de ga-

rantie. La réception définitive a ordinairement lieu six mois au moins après la réception provisoire. Les agents de la Compagnie doivent donc, à partir de l'entrée en approvisionnement des bois pour lesquels les indications précédentes ont été exactement suivies, garnir d'S et de boulons les traverses qui se fendraient. Une circulaire leur prescrit également de goudronner les extrémités des traverses.

102. **Supports métalliques.** — De nombreux essais ont été faits pour substituer aux traverses en bois des supports métalliques présentant une plus longue durée.

M. Perdonnet, dans son *Traité élémentaire des chemins de fer*, et M. Le Chatelier, dans son ouvrage sur les chemins de fer anglais, ont décrit divers systèmes proposés par MM. Samuel, Hoby, Adam et Richardson, P. Barlow, etc.

Aucune de ces inventions n'a, jusqu'ici, reçu d'applications suivies.

On a essayé, il y a quelques années, un système de plateaux-coussinets proposé par M. Henri. Chaque traverse était remplacée par deux plateaux en fonte, rectangulaires, portant sur leur face supérieure un coussinet, et sur leur face inférieure un croisillon. Ils étaient réunis par une tringle en fer rond de $0^m,02$ de diamètre ; leur épaisseur moyenne était de $0^m,013$. Les plateaux intermédiaires avaient $0^m,30$ sur $0^m,40$, et pesaient $19^k,5$; les plateaux de joint avaient $0^m,40$ sur $0^m,40$, et pesaient 27 kilogrammes. L'expérience a prouvé que ce système manquait de stabilité. M. Lemoinne [1] a proposé de porter à 21 kilogrammes et 30 kilogrammes le poids des plateaux, en remplaçant le croisillon inférieur par une face bombée, et les tringles par des barres en fer méplat, posées de champ. Il pensait qu'on arriverait à un prix d'établissement de la voie à peu près égal à celui résultant de l'emploi des traverses, en tenant compte de la tendance à faire les coussinets plus forts, et de la réduction que les plateaux-coussinets permettent d'o-

[1] Mémoires et Compte rendu des travaux de la Société des ingénieurs civils, 1853.

pérer sur le cube du ballast à employer. Les essais de ce système n'ont pas donné de résultats suffisamment avantageux pour engager les administrations de chemins de fer à en développer l'application.

MM. Faliès et Chollet ont proposé [1] un système de traverses en tôle pouvant se substituer simplement à celles en bois, en conservant à la voie toute sa partie métallique.

Chaque traverse se compose d'un fer laminé de $0^m,0035$ d'épaisseur, en forme d'auge retournée. La section est un trapèze dont la base supérieure a une largeur de $0^m,10$, suffisante pour recevoir le coussinet, et la base inférieure $0^m,26$, largeur nécessaire pour répartir convenablement la pression sur le ballast. Des cloisons en tôle, rivées aux parois inclinées, les maintiennent, en même temps qu'elles limitent les espaces destinés au bourrage du ballast. Des tasseaux en bois servent à recevoir les tire-fond qui fixent les coussinets ou le patin des rails et des éclisses.

M. Faliès, ingénieur aux chemins de fer de l'Ouest, pense que la forme des traverses en tôle remplit les différentes conditions de stabilité et d'élasticité de la voie ; il estime à cinquante ans leur durée. Le prix de revient des traverses métalliques serait de $8^f,50$, c'est-à-dire environ deux fois plus grand que celui des traverses en bois ; cependant, leur durée permettant d'économiser trois à quatre réfections sur cinq, ainsi que les relevages et resabotages partiels, les inventeurs évaluent à 1400 francs environ par kilomètre la diminution de dépenses que leur système apporterait dans l'exploitation d'une ligne à double voie.

L'accroissement de consommation des bois et la pénurie qui ne peut manquer de se produire dans un avenir plus ou moins rapproché, devraient engager les administrations de chemins de fer à essayer les traverses en tôle ou en fer laminé, sur une échelle suffisante, pour obtenir des résultats comparatifs et concluants.

[1] Mémoires et Compte rendu des travaux de la Société des ingénieurs civils, 1863.

§ III.

RAILS.

103. **Conditions générales.** — Les rails constituent la partie la plus importante de la voie. De leur forme, de leur qualité, de leurs dimensions dépendent la sécurité de la circulation, les dépenses de premier établissement et les frais d'entretien.

Or il s'agit d'obtenir un maximum pour la première donnée du problème et un minimum pour les secondes. Mais ces trois conditions sont liées entre elles d'une manière tellement connexe, que la plus grande difficulté consiste à trouver une solution qui satisfasse à chacune d'elles sans s'écarter trop des deux autres. On obtiendrait, par exemple, toute sécurité en donnant au rail des dimensions telles qu'il puisse supporter sans flexion permanente et, à plus forte raison, sans rupture possible, les efforts exercés horizontalement et verticalement par les roues; ce résultat serait toujours atteint en employant des matériaux de qualité convenable et en quantité suffisante.

Ainsi, considérée isolément, la première condition est relativement facile à remplir; mais encore faut-il que les dépenses d'installation soient en rapport avec l'importance du chemin. D'un autre côté, ne perdons pas de vue que les frais d'entretien et de renouvellement sont des charges constantes, augmentant d'autant plus d'importance, et, par conséquent, diminuant d'autant plus les produits de la ligne, que la voie aura été installée avec des matériaux plus légers ou d'un prix trop réduit.

La solution la plus avantageuse pour chaque cas particulier découlera donc de l'examen des diverses conditions à remplir.

Nous croyons que la marche suivie jusqu'ici ne répond pas au but indiqué par la nature des choses. En effet, dans la plupart des cas, les rails destinés à la voie définitive servent à la voie provisoire pour l'exécution des terrassements. Placés dans

de mauvaises conditions de pose et d'entretien, exposés à toutes les chances d'accident que le matériel de construction peut présenter, les rails subissent, dans cette première période de leur emploi, des avaries qui ne se traduisent pas toujours à l'extérieur, mais qui, certainement, doivent en altérer la durée. Ce n'est pas tout : une fois placés dans la voie définitive, les rails reposent dans du ballast mal bourré, sur des terrassements ou des ouvrages d'art incomplétement tassés, sur un sol enfin qui n'a pas pris le degré de compression qu'il atteint après quelque temps d'exploitation. Pendant cette seconde période, les supports des rails ne conservent pas le plan de pose géométrique qui leur a été assigné dès l'origine ; la distance des points d'appui peut varier du simple au double, par suite du défaut de bourrage d'un support ou d'une dépression dans le corps de la route. Il peut donc arriver fréquemment que le fer d'un rail soit exposé à travailler bien au delà de la limite d'élasticité. Telle est l'explication la plus plausible de l'accroissement rapide des frais d'entretien de la voie, après trois ou quatre ans de circulation sur les nouvelles lignes, et du renouvellement forcé des rails au bout de sept ou huit années d'exploitation, alors même que les dimensions et la nature des fers semblaient leur assurer une durée deux ou trois fois plus considérable.

On remédierait en grande partie à ces causes de détérioration en proscrivant, d'une manière absolue, l'emploi du matériel des voies définitives pendant la construction du chemin et le ballastage.

Il n'est pas d'ingénieur de chemin de fer qui n'ait eu à constater les abus les plus graves dans l'emploi du matériel lors de l'exécution des travaux, abus inévitables malgré les pénalités sévères édictées contre les entrepreneurs et même les agents de l'administration du chemin de fer.

Le nombre des éléments variables qui entrent dans la constitution de la voie et du matériel est trop grand, les relations de ces éléments entre eux sont trop peu définies, pour que, réunies dans une seule formule, on puisse en tirer la valeur de

l'une des données du problème, toutes les autres étant supposées connues; mais en cherchant à se rapprocher d'une relation empirique entre la section du rail, l'écartement des supports, le poids des machines et la vitesse maxima des trains les plus rapides, pour les anciennes voies qui ont fait un service beaucoup plus long que les voies nouvelles, peut-être arriverait-on à établir d'une manière plus avantageuse que par les procédés actuels, le poids du rail, ou l'écartement des supports en raison des autres données de la question [1]?

104. **Forme des rails.** — Le rail, exposé à l'action verticale des véhicules, doit pouvoir en supporter les efforts sans subir de déformation; en considérant la partie voisine du joint comme encastrée d'un côté et simplement posée de l'autre, il devrait satisfaire à la formule $PL = \frac{RI}{n}$, dans laquelle :

P est le poids appliqué à l'extrémité du bras de levier;
L — la longueur du bras de levier;
R — l'effort de traction ou de compression auquel est soumis le fer;
I — le moment d'inertie de la section;
n — la distance de l'axe des fibres invariables au point de la section le plus éloigné de cet axe.

On peut par un calcul rigoureux déterminer $I = \int v^2 d\omega$ (somme des produits des divers éléments $d\omega$ de la section de rupture multipliés par le carré de la distance variable v à l'axe neutre) et par suite déterminer R. Mais comme la pratique a démontré que la forme d'un rail doit se rapprocher de celle d'un rectangle évidé latéralement (fig. 101), on a : $n = \frac{h}{2}$, $I = \frac{bh^3 - b'h'^3}{12}$, d'où : $PL = \frac{R(bh^3 - b'h'^3)}{6h}$; on peut, sans erreur importante, déterminer par cette formule simple les divers éléments du problème.

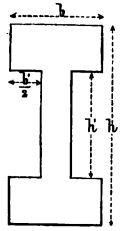

Fig. 101.
Profil théorique d'un rail.

[1] Indépendamment de la question de poids du rail, entre également en ligne de compte celle de la forme et des dimensions du champignon. Dis-

Choix d'un type de rail. — Si l'ingénieur est indécis sur le poids et le profil à donner au rail d'une ligne dont le trafic est connu, il peut être, aujourd'hui, moins embarrassé quand il s'agit de faire un choix entre les divers types de rails qui ont été essayés jusqu'à présent. De tous les profils imaginés dans les divers pays, il n'en reste plus que deux entre lesquels on puisse sérieusement hésiter : le profil à deux champignons symétriques ou profil à coussinets et le profil à simple champignon avec patin ou à large base.

Le premier, le plus ancien, est encore préféré par beaucoup d'ingénieurs, parce qu'il offre l'avantage de pouvoir être retourné dans tous les sens ; le coussinet, sur lequel repose le rail, assure la stabilité de la voie par l'épaulement que ses joues donnent au champignon supérieur, tout en permettant d'enfouir profondément les traverses dans le ballast.

Le second s'applique immédiatement sur les traverses ; mais il ne réalise l'économie résultant de la suppression des coussinets qu'en en sacrifiant les avantages.

Enfin, sur quelques lignes on trouve encore le type de rail à deux champignons non symétriques, qui présente tous les inconvénients des deux autres types, sans avoir d'autre avantage que de permettre l'accumulation, sur le gros champignon, de l'excès de résistance dont le champignon inférieur peut se passer, ou de modifier la composition du fer entrant dans chacun de ces champignons.

Au point de vue de l'économie de premier établissement, le rail à patin ou Vignoles, du nom de l'ingénieur anglais qui l'a importé d'Amérique en Europe, est donc préférable au rail à double champignon ; mais sous le rapport de la durée et des frais d'entretien, la question est encore indécise ; elle ne sera tranchée que par une expérience prolongée et une comparaison

posée dans l'origine pour opposer une réaction à l'effort de roues chargées de 3000 kilogrammes au maximum, la section du champignon ne paraît pas être aujourd'hui en rapport avec la charge de 6000 kilogrammes, au moins, imposée à chaque roue de locomotive. (Observation de M. Guillaume.)

faite sur les deux rails employés dans des conditions complétement identiques.

Quant aux dimensions des rails, les ingénieurs sont un peu moins en désaccord que sur la question de la forme ou du mode de fabrication.

Pour des chemins d'un trafic important, on a donné à la section des rails les dimensions portées au tableau suivant :

DÉSIGNATION DES ÉLÉMENTS DU RAIL.	RAIL A COUSSINET.						RAIL A PATIN.				
	Ouest.	Lyon.	Nord.	Est.	Bavière.	York.	Nord.	Orléans.	Est.	Prussien.	Badois.
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
Hauteur.....	130	130	130	130	123	130	125	130	120	130	120
Largeur du champignon supérieur.....	62	60	62	65	57	67	62	60	60	52	60
Largeur du champignon inférieur ou du patin..	62	60	62	51	53	54	105	100	99	102	110
Epaisseur de la tige.....	18	20	17	20	18	21	17	16	15	15	19
Poids par mètre courant.	k. 37,75	k. 38,10	k. 37,40	k. 37,50	k. 35	k. 37	k 37	k. 35,65	k. 35	k. 36,31	k. 38

Forme du champignon. — La forme du champignon a une très-grande influence sur l'entretien des bandages des roues et sur la durée des rails.

Il faut donner à la table de roulement un bombement suffisant pour que le frottement des bandages sur cette table, dans les courbes, soit aussi faible que possible. Ce bombement ne doit pas être trop prononcé, afin que la pression des bandages se répartisse sur un nombre de points tel, que le rail ne creuse pas rapidement une gorge trop profonde dans le bandage et, réciproquement, que les bandages un peu usés ne produisent pas un écrasement trop énergique sur la portion en porte à faux du champignon.

L'expérience a démontré que la surface de roulement peut être formée par une portion de cylindre de $0^m,200$ de rayon, sur la moitié de la largeur totale du champignon, raccordée avec les faces latérales par des surfaces cylindriques de $0^m,030$ et $0^m,012$ de rayon.

Les faces latérales elles-mêmes doivent être profilées suivant un contour dont l'action sur le boudin des roues soit le moins possible destructive. Elle comprendra donc une face plane raccordée par deux portions de cylindre.

Le raccordement du champignon avec la tige doit satisfaire à deux conditions opposées : d'une part, si la surface de raccordement est faiblement inclinée par rapport à l'axe de la section, autrement dit, si elle fait avec cet axe un angle inférieur à 45°, le champignon est d'autant mieux soutenu que cet angle est plus petit ; mais, d'autre part, quand il s'agit d'adapter des éclisses au rail, leur efficacité est d'autant plus grande que l'inclinaison du raccordement est plus forte par rapport à l'axe de la section. Par ce motif, plusieurs ingénieurs ont été conduits à opérer ce raccordement au moyen de surfaces inclinées à plus de 50° sur la tige du rail. Nous croyons que le rail et les

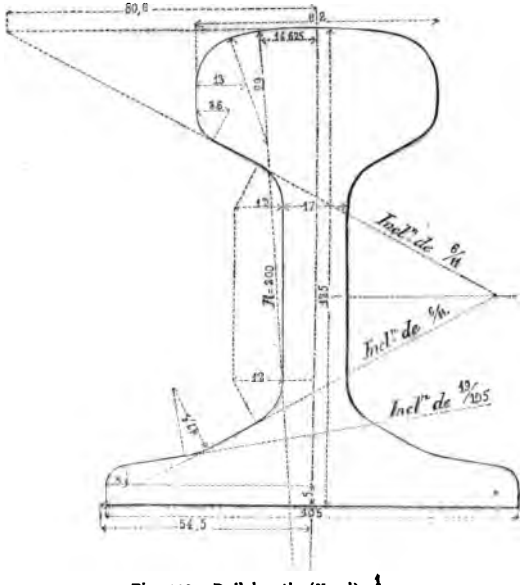

Fig. 102. Rail à patin (Nord). $\frac{1}{2}$.

éclisses souffrent de cette disposition, prise en vue de la conservation des boulons, car il y a martelage entre les deux

corps et pénétration réciproque. En tous cas, elle fait augmenter inutilement le poids du rail sur toute sa longueur pour satisfaire à une condition de rigidité de l'éclissage que l'on peut obtenir par d'autres moyens, entre autres par le fraisage des bouts du rail sur la longueur de l'éclisse, comme on l'a pratiqué, à grands frais il est vrai, sur les rails du réseau Central. Le rail à patin du Nord (fig. 102) et le rail à champignons symétriques de l'Ouest (fig. 103) nous paraissent réunir les meilleures conditions de formes et peuvent servir de type lorsqu'il s'agit d'étudier un profil de rail.

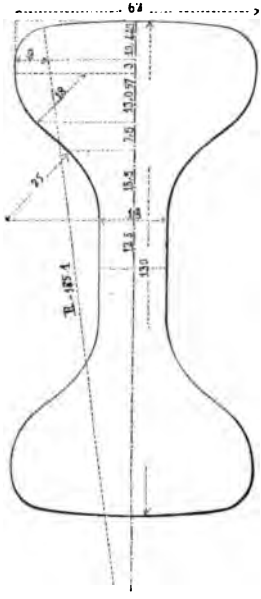

Fig. 103. Rail à champignons symétriques (Ouest). $\frac{1}{2}$.

105. **Fabrication.** — Pour nous rendre compte des détails de fabrication, étudions les conditions auxquelles les rails sont soumis en service.

En premier lieu, les rails, exposés à la pression et au choc des roues, doivent posséder une raideur suffisante qui les empêche de fléchir au delà d'une certaine limite, et une flexibilité telle, que les chocs combinés avec un abaissement de température n'en provoquent pas la rupture. Le fer qui compose les rails ne peut donc pas être *aigre* ou *cassant à froid*.

Il est très-important, pour la durée des rails et des bandages, que le champignon conserve le plus longtemps possible son profil primitif. Il faut donc que sa masse soit *homogène*, pour offrir une résistance uniforme; *compacte*, pour ne pas s'écraser sous le poids des véhicules; *dure*, afin de n'être pas entamée par l'action des bandages, qui tend à lui faire subir une sorte de laminage à froid, de dessoudage des mises dont est composé le paquet à rail.

En conséquence, il faut que le fer entrant dans la composi-

tion des rails soit soudable, dur et compacte. L'attention de l'ingénieur doit donc se porter avant tout sur la qualité des minerais et des combustibles consommés par les hauts fourneaux. La présence du phosphore favorise grandement le laminage du fer, en lui conservant sa malléabilité à très-basse température, mais elle lui enlève aussi une grande partie de sa résistance à froid. Il semblerait donc nécessaire de choisir le minerai de fer qui contient le moins de phosphore (question qui, nous le verrons plus loin, n'est pas encore résolue), et de proscrire l'addition de scories de forge, à l'état brut, au lit de fusion[1]. La fonte destinée au puddlage sera autant que possible purgée du soufre qui rend le fer rouverain; ainsi, mazéage et, en tous cas, coulée dans les lingotières qu'on peut arroser (usines de Dowlais, pays de Galles), ou addition dans le lit de fusion d'une certaine quantité de peroxyde de manganèse (Burbach, Prusse rhénane).

Jusqu'à ce point de la fabrication, les ingénieurs diffèrent sensiblement d'opinion; le désaccord est bien plus grand encore lorsqu'il s'agit de transformer la fonte en fer profilé. Il semblerait résulter d'analyses récentes faites au chemin de fer du Nord que les rails contenant du phosphore sont plus durs, et par conséquent plus aptes à résister au roulement des trains; les ingénieurs du même chemin pensent que les fers à grains fins constituent les meilleurs rails, et que ces mêmes fers contiennent plus de phosphore que les fers à nerfs. La question est intéressante et réclamerait des recherches dirigées spécialement en vue de constater ce fait; s'il était confirmé, la métallurgie entrerait dans une phase toute nouvelle.

Avant d'entrer dans la description des divers procédés en usage pour transformer la fonte en rails, il nous paraît néces-

[1] D'après des essais pratiqués sur l'emploi de scories de forge transformées en *coke-scories* par un traitement spécial, l'addition de cette matière nouvelle au lit de fusion paraîtrait ne plus offrir tous les inconvénients des mêmes scories employées à l'état brut. Cette expérience intéressante demanderait à être poursuivie et étudiée avec soin.

saire de rappeler en deux mots la marche de cette transformation. Le métal en lingots est mis en fusion, dans de certaines proportions, sur la sole d'un four à réverbère; là, sous l'action de la chaleur et de l'oxygène de l'air, il est fortement brassé et dépouillé autant que possible des différents métalloïdes qui accompagnent le fer dans la fonte : carbone, silicium, phosphore et soufre : tel est le but du *puddlage*. La masse spongieuse que l'on en retire, la *loupe,* est comprimée et étirée en barres qui constituent le fer *brut*, dit *puddlé,* ou de *première opération*.

Ce fer contient encore des scories, du *laitier;* pour l'en débarrasser, on découpe les barres en fragments d'une certaine longueur; ces fragments servent à former des *paquets* que l'on soumet au réchauffage, jusqu'à un degré de température suffisant pour que la compression puisse en expulser les scories et souder aussi complétement que possible les barres entre elles.

Ainsi la *trousse*, le *paquet,* c'est-à-dire l'ensemble de barres qui doivent former le rail, est composé de plusieurs assises. Pour un paquet de rail à double champignon, le fer des assises inférieure et supérieure doit être dur, résistant à la compression. Quand on prépare un paquet pour rail à patin, l'assise supérieure doit être en fer dur à grains; l'assise inférieure, celle qui forme le patin, peut se composer de fer à nerfs; on donne à ces assises spéciales le nom de *couvertes*.

Or, d'après l'opinion d'un certain nombre d'ingénieurs, ces assises spéciales doivent être absolument fabriquées en fer corroyé, c'est-à-dire puddlé, étiré, recoupé en barres, puis mis en *paquet pour couvertes*. Ce paquet est réchauffé au blanc soudant, pour être étiré de nouveau et recoupé en barres qui prennent alors le nom de *couvertes*. Entre ces couvertes, on place les assises ou *mises* de fer puddlé brut, pour constituer le *paquet pour rail.*

Ces indications générales étant données, nous pouvons passer en revue les conditions spéciales imposées aux maîtres de forges par les cahiers des charges.

En Belgique, le cahier des charges des chemins de fer de l'Etat stipule simplement que les rails seront en fer fort provenant de minerai de première qualité ; le fer sera dur, bien affiné, parfaitement soudé ; mais l'entrepreneur a toute latitude dans la préparation, la fabrication, le choix enfin du mode qui lui paraît le plus convenable pour obtenir des rails durables et exempts de défauts.

Quelques ingénieurs, en Allemagne principalement, et c'est la minorité, veulent que la transformation de la fonte en fer soit conduite de telle sorte, que le puddlage produise uniquement du fer à nerfs, parce que cette variété supporte un réchauffage plus énergique que le fer à grains ; que les trousses pour rail, composées de fer puddlé, soient corroyées au pilon pendant deux ou trois minutes, puis réchauffées pendant quinze minutes et passées aux cylindres dégrossisseur et finisseur. Le rail ainsi obtenu, composé d'une seule espèce de fer, supportant un même degré de température au réchauffage, doit présenter moins de chances de dessoudure que les rails formés de barres de diverses natures.

La plupart des ingénieurs, en France notamment, donnent la préférence au rail composé partie de fer corroyé, partie de fer puddlé brut, le fer corroyé devant constituer une fraction notable de la section du champignon ; et, comme cette portion du rail est plus exposée que les autres aux efforts des bandages, on s'arrange pour qu'elle présente un fer à grains aussi serrés que possible. Le patin du rail Vignoles doit être formé de fer nerveux, parce que ce fer résiste mieux que le fer à grains aux efforts de traction que le patin subit dans l'emploi.

Rails des chemins allemands. — Les conditions imposées pour la fabrication et la fourniture des rails de composition homogène se résument ainsi (chemin de fer badois) :

ART. 1er. — Les rails seront fabriqués exactement d'après les dessins et gabarits remis au fabricant.

ART. 2. — Les rails seront livrés sur une longueur de 6 mètres (20 pieds) au poids de 224 kilogrammes avec une tolé-

rance de $0^m,003$ sur la longueur et de 2 pour 100 sur le poids.

On admettra néanmoins des rails de $4^m,50$ (15 pieds) et $5^m,40$ (18 pieds) de longueur, mais seulement jusqu'à concurrence de 3 pour 100 de la livraison totale.

ART. 3. — Le fournisseur ne peut faire fabriquer les rails que dans une usine agréée par la direction du chemin de fer, et dont les produits soient favorablement connus.

ART. 4. — Les rails doivent être exécutés en fer de nature absolument uniforme et d'excellente qualité, travaillé deux fois à chaude soudante, et d'une texture nerveuse et pure.

ART. 5. — Les rails seront obtenus au laminage avec des faces unies et propres, sans ondulations ni défauts d'étirage ou corrections par mises rapportées, sans traces de soudure, fentes ou exfoliations. Ils seront parfaitement dressés dans leur longueur, leurs extrémités coupées d'équerre avec l'axe, la tranche rigoureusement saine et unie. Les rails seront percés à chaque extrémité, conformément aux dessins remis, de deux trous dans la tige, destinés à recevoir les boulons d'éclisses, et de deux entailles rectangulaires dans le patin, pour loger les tiges des crampons. Ces trous et entailles seront bien d'équerre, propres, unis et sans bavures. Chaque rail sera muni de l'estampille de l'usine.

ART. 6. — La vérification des rails et la surveillance de la fabrication s'exercent dans l'usine par un délégué de la direction du chemin de fer, sans autres frais à la charge du fournisseur que ceux résultant de la main-d'œuvre et des dispositions nécessaires aux épreuves et à la marque des rails. La réception proprement dite et le pesage ont lieu à l'une des stations de la ligne, aux frais de l'administration du chemin de fer.

Les rails reconnus par le délégué acceptables à l'usine y sont marqués d'une estampille de contrôle et ainsi certifiés propres à être expédiés au lieu de livraison; mais la réception réelle n'est définitivement effectuée qu'après de nouvelles vérifications et pesées. Si le fournisseur a des observations à faire sur la déter-

mination du poids des rails livrés, il doit les présenter lors du pesage, car ultérieurement elles ne seraient pas prises en considération. Si les rails sont reconnus défectueux au lieu de livraison, le fournisseur doit, dans un délai de quatre semaines au plus, les remplacer par d'autres rails sans défauts, sinon sa livraison est considérée comme incomplète et l'administration a le droit de procéder comme il est dit à l'article 9.

ART. 7. — Mode de payement.

ART. 8. — Délai de mise en train et d'achèvement de la fabrication.

ART. 9. — Retard dans la livraison; — mise en demeure.

ART. 10. — Le fournisseur est responsable de la bonne qualité des rails pendant deux ans, à partir de la fin de la livraison; en vertu de cette garantie, il doit remplacer à ses frais tous les rails qui, pendant ce temps, deviendraient impropres au service par suite de défaut de matière ou de vice de fabrication.

ART. 11. — Caution.

ART. 12. — Engagement du fournisseur, pendant la durée du présent contrat, de livrer à la suite de la fourniture en question une nouvelle quantité de rails équivalente au quart de la première, avec un délai de livraison proportionnel.

ART. 13. — Jugement des contestations par trois arbitres.

Ainsi, en exceptant la prescription de composer le rail en fer martelé et étiré deux fois, le cahier des charges laisse toute liberté de fabrication au fournisseur.

Quant aux épreuves à faire subir aux rails, latitude entière est donnée au délégué de l'administration. Les essais effectués par les ingénieurs d'un certain nombre de chemins de fer allemands consistent, d'après une note de M. Guillaume, ingénieur de la Compagnie de l'Est, insérée dans le rapport de M. Perdonnet sur l'exposition de Londres 1862, à soumettre le rail posé sur deux appuis distants de 3 pieds ($0^m,90$), à une pression de 10 000 et même 14 500 kilogrammes sans flèche permanente ou avec une flèche permanente de $0^m,108$ sans altération; retourné, le champignon en bas, le rail doit pouvoir prendre

sans altération une flèche permanente qui va jusqu'à $0^m,078$ et même $0^m,100$.

Comme mesure préventive, l'administration du chemin de fer badois se réserve la faculté de refuser la soumission des fournisseurs dont elle n'aurait pas eu lieu d'être satisfaite antérieurement.

Rails des chemins français. — Les prescriptions des cahiers des charges, en France, sont beaucoup plus minutieuses. Indépendamment des indications générales concernant la longueur, le poids, les marques, etc., elles comprennent les détails de fabrication les plus circonstanciés.

Prenant la matière à partir des fours à puddler, le cahier des charges prescrit la *classification* des fers ébauchés en trois catégories : fer à grains, fer métis (grains mélangés de nerfs), fer à nerfs. En tous cas, il exige que le fer puddlé soit de bonne qualité, travaillé avec soin, convenablement épuré, les bouts écrus affranchis et les barres bien dressées.

Dans les paquets pour *corroyés*, autrement dit pour *fers à couvertes,* il ne doit entrer que du fer à grains, et le sens du laminage de ces paquets (c'est-à-dire la largeur des assises étant parallèle ou perpendiculaire à l'axe des appareils étireurs) est prescrit par l'ingénieur de la Compagnie. Les barres doivent avoir la longueur du paquet. La largeur des barres est telle que les joints se croisent sur toute la longueur, mais chaque assise doit avoir une épaisseur régulière.

Ce paquet réchauffé est étiré et recoupé en barres parfaitement affranchies, ayant la longueur et la largeur du paquet pour rail. C'est entre ces barres que l'on place les deux autres catégories de fer, en ayant soin d'interposer entre le fer à grains et le fer à nerfs, le fer métis, qui, participant des deux natures, se soude mieux à l'un et à l'autre.

La trousse pour rail se compose donc, en haut et en bas, de fer corroyé, représentant en poids le tiers de la masse totale, et dans l'intervalle, de fer puddlé brut, métis ou à nerfs. Comme nous l'avons dit, les barres pour couvertes doivent avoir toute la longueur et toute la largeur du paquet. Celles

de l'intérieur peuvent être en deux ou trois largeurs, pourvu que les joints soient bien croisés; pour la longueur, on tolère l'introduction de barres en deux pièces, dans le milieu du paquet, pourvu que le bout le plus court ait au moins $0^m,30$ et que les extrémités bien affranchies se touchent en laissant le moins de vide possible dans l'intérieur. Enfin, les assises doivent avoir une épaisseur régulière. Les dimensions des paquets et les dispositions des appareils étireurs doivent être soumises à l'approbation de l'ingénieur de la Compagnie.

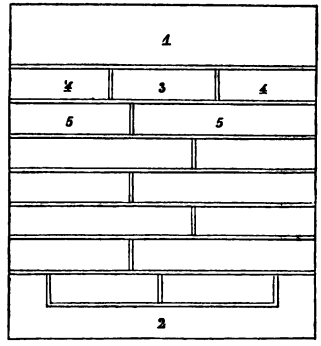

Fig. 104. Trousse pour rail à patin (Lyon). $\frac{1}{5}$.

Les trousses des rails à patin du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée (fig. 104) pèsent 250 kilogrammes; elles ont $0^m,22$ de hauteur et $0^m,20$ de largeur, vides non compris, et une longueur de $1^m,10$.

Les rails du chemin de fer du Midi, fabriqués dans le pays de Galles, proviennent de paquets (fig. 105) qui ont $0^m,22$ de largeur, $0^m,25$ de hauteur, $0^m,95$ de longueur, et qui sont composés de neuf assises. Les mises inférieure et supérieure forment les couvertes; immédiatement en dessous d'elles viennent deux barres en corroyé, placées à l'extérieur, pour empêcher les criques de se produire sur les faces latérales des champignons.

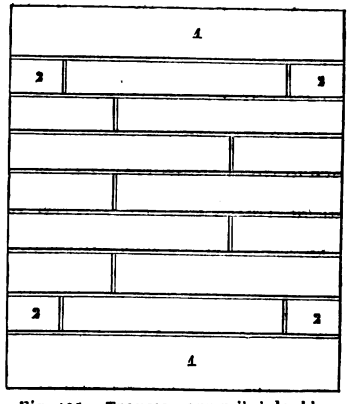

Fig. 105. Trousse pour rail à double champignon (Midi). $\frac{1}{5}$.

Les trousses du rail Vignoles du Nord (fig. 106) ont en largeur $0^m,21$, en hauteur $0^m,22$, et en longueur $0^m,90$; elles comprennent :

— Une couverte de 0m,36 d'épaisseur en fer à grains corroyé, obtenue avec des mises laminées *verticalement*. Cette couverte constitue le champignon (1) ;

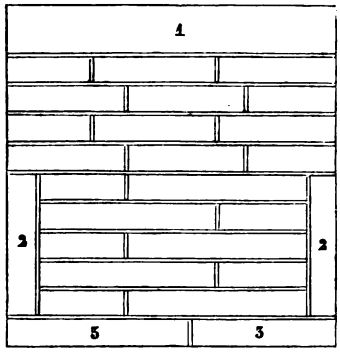

Fig. 106. Trousse pour rail à patin (Nord). $\frac{1}{5}$.

— Deux assises de fer à nerfs, l'une verticale, l'autre horizontale, pour former le patin (2, 3);

— Au-dessus de cette dernière, une assise de fer métis; enfin, l'intervalle est rempli par les assises de fer à grains puddlé.

Travail des paquets pour couvertes. — La plupart des cahiers des charges ne prescrivent rien de spécial sur cette opération préliminaire. La Compagnie du Midi a, depuis 1861, imposé à ses fournisseurs un mode d'étirage de ses paquets pour couvertes qui est ainsi décrit : les loupes provenant du travail du puddlage conduit en vue de produire du fer fort seront martelées sous le pilon, de manière à recevoir la forme de prismes qui seront réchauffés et passés au laminoir.

Dans les usines de Blaina et Dowlais, où la même Compagnie a fait fabriquer des rails pour son nouveau réseau, en l'absence de marteau-pilon, la loupe est pressée au squeezer et passée de la même chaude entre quatre cannelures de laminoirs qui la réduisent en barres de 0m,027 d'épaisseur.

Les barres, mises en paquet de neuf assises, sont chauffées au four à réverbère, puis passées au laminoir, qui les soude et les transforme en couvertes de 0m,03 d'épaisseur sur 0m,22 de large.

La Compagnie du Nord, comme nous l'avons dit, fait choisir pour la couverte les fers qui présentent le grain le plus fin. Les barres choisies, mises en paquet et réchauffées, sont laminées, en ayant soin de conserver à la largeur des mises le sens vertical pendant l'étirage du paquet. La couverte se trouve

ainsi composée d'une bande de $0^m,22$ de largeur sur $0^m,035$ à $0^m,040$ d'épaisseur formée par la soudure de mises dont la largeur forme l'épaisseur de la couverte.

Travail des paquets pour rails. — Le profilage des paquets se fait en une ou deux opérations séparées. Les cahiers des charges des chemins de fer du Nord, de Lyon et de l'Ouest, ne prescrivent rien de spécial à ce sujet. Ils exigent simplement que le laminage soit aussi parfait que possible, et rebutent tous les rails mal soudés, pailleux, criqués ou rompus dans leurs fibres. Le cahier des charges du chemin de fer du Midi demande l'application, à l'étirage des paquets pour rails, de la méthode du travail en deux chaudes employée dans le Derbyshire (Rotterham) et en Allemagne (Phœnix) depuis plusieurs années. Dans le pays de Galles, où le fer ne supporterait pas l'étirage au marteau, le paquet, composé comme nous l'avons dit plus haut, est chauffé au four à réverbère pendant une heure et demie; puis on le porte aux *bloomings* ou cylindres ébaucheurs, animés d'un mouvement circulaire alternatif, à raison de treize révolutions par minute; après son passage à travers leurs quatre cannelures, le paquet, soudé et allongé de $0^m,30$, est reporté au four à réchauffer, où il séjourne une demi-heure, pour passer de là aux cylindres dégrossisseurs et finisseurs.

Quand l'usine est convenablement outillée, la Compagnie fait passer les paquets sortant du four au blanc soudant sous un marteau pilon de 3000 kilogrammes, avec une chute de 1 mètre, et les fait ramener à une section moitié moindre. Le paquet, ainsi étiré par le martelage, est réchauffé, puis passé aux laminoirs [1].

[1] *Comparaison des divers systèmes de fabrication.*— Si l'on fait abstraction des modifications récemment introduites par la Compagnie du chemin de fer du Midi dans son cahier des charges, on voit que le mode de fabrication des rails prescrit par les ingénieurs français diffère essentiellement du système qui paraît prévaloir en Allemagne et dans quelques usines anglaises. La question peut, nous semble-t-il, se résumer par des chiffres, car la différence des deux systèmes consiste à exiger du fabricant un mar-

Longueur des barres. — La longueur des rails est généralement de 6 mètres ; si on l'exige, le fabricant est obligé de fournir

telage des paquets et un deuxième réchauffage, avant le travail du laminoir.

Pour nous rendre compte de cette différence, nous allons essayer d'établir le prix de revient dans les deux cas, en nous supposant dans les conditions de fabrication les plus difficiles.

A. Rails composés de fer corroyé et de fer puddlé, et simplement laminés.

Travail du fer brut. — Prix de revient de 1 000 kilogrammes.

	fr.	fr.
Fonte, 1150 kil. à 80 fr.	92,00	107,95
Houille, 800 kil. à 9 fr.	7,20	
Puddlage	7,00	
Cinglage et laminage.	1,75	

Travail du fer corroyé. — Prix de revient de 1000 kilogrammes.

	fr.	fr.
Fer puddlé, 1075 kil. à 107 fr. 95 c	116,04	
Houille, 350 kil. à 9 fr.	3,15	
Chauffage.	2,00	
Laminage.	1,25	
	122,44	123,66
A ajouter : perte sur les rognures.	1,22	

Travail des rails.

	fr.	fr.
Fer corroyé, 350 kil. à 123 fr. 66 c.	43,28	124,15
Fer brut, 700 kil. à 107 fr. 95 c.	75,20	
Houille, 200 kil. à 9 francs..	1,80	
Chauffage.	1,50	
Laminage	2,00	
Pertes sur rebuts.		1,22
Dressage, ajustage, perçage et frais de réception. . .		1,28
Frais généraux de fabrication, etc..		1,50
Prix de revient de 1000 kil. de rails finis. . .		128,15

B. Rails fabriqués en paquets martelés et laminés.

Admettant le fer brut préparé comme dans la première méthode, au prix de 107 fr. 95 c., on trouve les résultats suivants :

Travail du fer martelé.

	fr.	fr.
Fer puddlé, 1100 kil. à 107 fr. 95 c. . . .	118,75	126,25
Houille, 350 kil. à 9 francs.	3,15	
Chauffage et martelage.	4,35	

jusqu'à concurrence de 10 pour 100 de la totalité de la fourniture, des barres de $5^{m},96$, destinées à la formation de la file intérieure

Travail des rails.

	fr.	fr.
Fer martelé, 1025 kil. à 126 fr. 25 c.	129,40	
Houille, 150 kil. à 9 francs.	1,35	133,50
Chauffage	0,75	
Laminage	2,00	
Pertes sur rebuts, etc. (comme précédemment)		4,00
Prix de revient de 1000 kil. de rails finis.		137,50

Appliquons les données précédentes à la méthode des usines du Phœnix, décrite par M. Desbrières dans les Mémoires de la Société des Ingénieurs civils (1858) :

Travail du fer brut.

	fr.	fr.
Fonte, 1150 kil. à 80 francs	92,00	
Houille, 800 kil. à 9 francs.	7,20	107,20
Puddlage	7,00	
Cinglage	1,00	

Réchauffage du lopin et étirage.

	fr.	fr.
Fer, 1025 kil. à 107 fr. 20 c.	109,90	
Houille, 150 kil. à 9 francs.	1,35	
Chauffage	0,75	
Laminage	0,60	
	112,70	113,80
Pertes sur rognures	1,10	

Travail des rails.

	fr.	fr.
Fer brut, 1075 kil. à 113 fr. 80 c.	122,35	
Houille (deux chaudes), 500 kil. à 9 francs.	4,50	134,85
Chauffage	2,00	
Martelage et laminage	4,00	
Rebuts, dressage, etc.		4,00
Prix de revient de 1000 kil. de rails finis.		138,85

La différence entre les deux premiers prix de revient est de 137,50 — 128,15 = $9^{f},35$ par tonne, qui produit par kilomètre de voie construite en rails de $37^{k},5$ une augmentation de 700 francs environ ; le procédé décrit

des courbes. La Compagnie se réserve le droit de demander, en rails de longueur exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 10 mètres, une quantité de rails correspondant à 1 pour 100 de la fourniture totale; mais ces rails sont payés avec une majoration de 4 à 5 pour 100 du prix convenu pour le reste de la fourniture. Pour diminuer les pertes de fabrication, les barres

en dernier lieu, élève cette différence à $138,85 - 128,15 = 10^{f},70$ par tonne ou environ 800 francs par kilomètre.

On conçoit d'ailleurs que ces divers prix peuvent varier avec les éléments à la disposition de l'usine; mais dans chaque cas particulier, en suivant la marche précédente, on se rendra compte d'une manière suffisamment approximative des frais que peut entraîner une modification du genre de celle dont nous nous sommes occupés dans la fabrication des rails.

Si, comme tout porte à le croire, ces modifications dans le traitement devaient amener une amélioration importante dans la résistance des rails et, par suite, une économie dans l'entretien des voies, nous n'hésiterions pas à en conseiller l'adoption générale. En tous cas, il y a lieu d'en encourager l'application à titre d'essais sur une grande échelle, car il devient chaque jour plus nécessaire d'être fixé à cet égard. (Voir sur cette question les Mémoires publiés dans les *Annales des mines*, p. 331, 2e livraison, t. I, 1862, par MM. Gruner, ingénieur en chef des mines, et Lan, ingénieur des mines.)

Indépendamment des études qui restent encore à faire sur la partie mécanique de la fabrication des rails, les métallurgistes ont besoin d'être fixés sur la question du puddlage lui-même. Plusieurs ingénieurs ont suivi pas à pas la marche de l'opération, et en ont déduit des conséquences qui ne sont pas toutes d'accord entre elles.

Selon M. Mène (compte rendu de la séance de l'Académie des sciences du 29 février 1864), le puddlage est généralement prolongé au delà du temps nécessaire à la transformation et à l'épuration du métal, les scories de la fin de l'opération ne donnant, pour ainsi dire, plus que des traces des deux métalloïdes.

M. Eug. Flachat, dans un travail très-intéressant inséré dans les Mémoires et compte rendu de la Société des ingénieurs civils (1863), a calculé le montant des dépenses que le renouvellement des rails, pour les chemins de fer français seulement, occasionnerait après l'achèvement du réseau actuellement en exploitation ou en construction. D'après cet éminent ingénieur, on aurait à faire face dans quelques années à une dépense annuelle de 25 millions de francs, chiffre peut-être trop élevé, mais qui, par son importance même, doit attirer l'attention des ingénieurs intéressés dans l'industrie des chemins de fer sur la question de fabrication des rails.

inférieures à la longueur normale sont admises dans la proportion de 1 barre sur 20 (Nord) ou 1 sur 30 (Lyon, Ouest) : ces barres sont coupées dans celles de longueur normale dont les extrémités seulement présenteraient des défectuosités.

Marques de l'usine. — Il est du plus grand intérêt que l'administration du chemin de fer connaisse exactement la provenance et la date de mise en service des rails posés sur ses voies. A cet effet, les rails doivent porter des marques bien apparentes désignant l'usine, l'année et le mois de fabrication. On obtient ce résultat au moyen d'une gravure faite dans la cannelure du cylindre, qui reproduit ces indications en relief sur l'âme de la barre.

Coupage, dressage, perçage, entaillage. — Les extrémités des rails sont affranchies à une distance suffisante pour que les parties conservées ne présentent aucun défaut. La coupe, dit le cahier des charges, doit se faire à froid, au tour ou au rabot, de manière qu'il n'en résulte ni arrachements ni bavures ; mais le coupage à froid est aujourd'hui abandonné presque partout. La barre sortant des cylindres est assez chaude pour qu'on puisse scier les deux bouts successivement ou même simultanément sur un banc à deux lames circulaires. Les chutes, encore rouges, sont immédiatement aplaties et utilisées dans les paquets de rails, ou laminées pour fers marchands.

Les extrémités des rails sont ensuite dressées, soit l'une après l'autre, soit en même temps (Burbach), au moyen de la machine à fraiser.

La longueur des rails chauds est calculée pour qu'après refroidissement, ils aient, aussi rigoureusement que possible, la longueur normale. En marche ordinaire, le coupage est assez exact pour rendre un rail de réception, au moyen d'un simple ébarbage à chaud, à la râpe.

Quand il n'a pas la dimension voulue, on le fait passer au coupage à froid opéré par une machine à lame rotative.

Dressage. — Dans le but d'obtenir une voie aussi régulière que possible, on exige avec raison, des fabricants, que les rails soient parfaitement dressés sur les quatre faces. Le dressage

une pression de 25 000, 27 000 et même 30 000 kilogrammes.

L'appareil employé pour effectuer ces expériences consiste tantôt en une combinaison de leviers (fig. 108), tantôt en une presse hydraulique convenablement disposée.

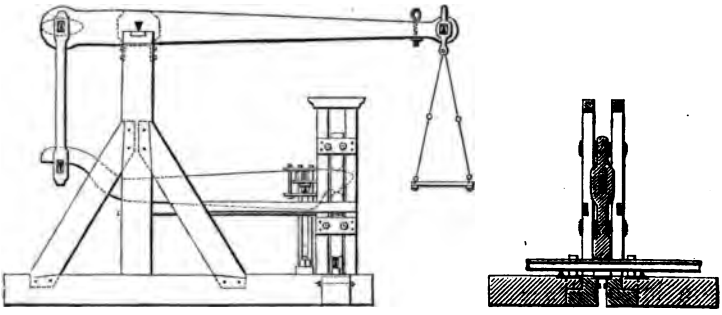

Fig. 108. Machine à essayer les rails par pression. $\frac{1}{100}$.

Les presses hydrauliques avec indicateurs manométriques ou à soupapes donnant fréquemment des indications erronées, on a cherché à mesurer directement la pression au moyen de romaines.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon emploie la presse hydraulique à romaine représentée par la figure 109, pl. VII.

Cet appareil se compose :

— D'un bâti en fonte B;

— D'un cylindre en fonte C enfermé dans ce bâti, avec son piston plongeur P, constituant la presse hydraulique proprement dite; l'eau arrive dans le cylindre par le conduit *c*;

— Des couteaux A et A'A', entre lesquels est placé le rail à essayer. Ce rail repose d'abord sur les rouleaux *rr*, soutenus par les deux contre-poids *p''p''*, jusqu'à ce qu'il arrive au contact des couteaux A'A'. Le couteau A est fixé sur la tête du piston plongeur P;

— D'un système de bielles, couteaux et leviers L, L', L'', L''' constituant la romaine. Les premiers leviers L sont en grande

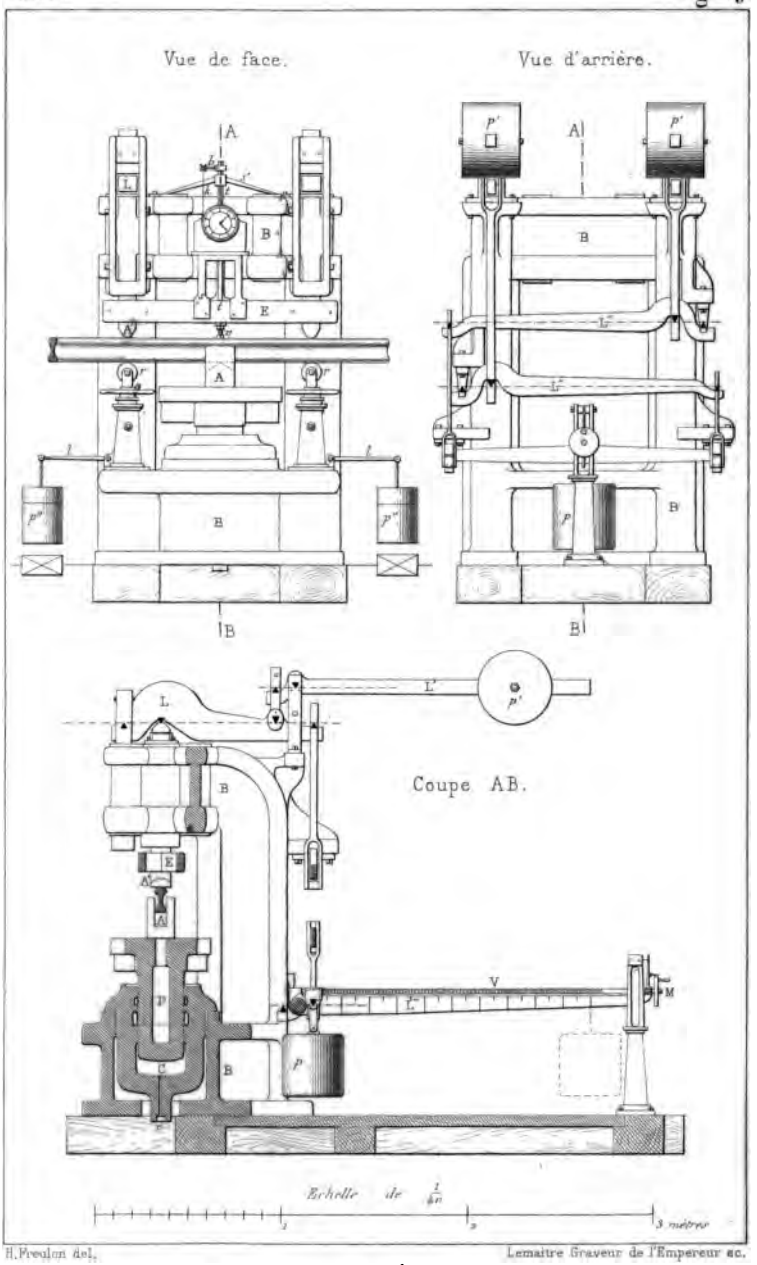

PRESSE HYDRAULIQUE. — ÉPREUVES DES RAILS

Noblet et Baudry. Editeurs. Lamoureux imp.r Paris.

partie équilibrés par les contre-poids p' mobiles sur les leviers L'. Un poids p pouvant, au moyen d'une vis V, se déplacer le long du levier L''', permet d'équilibrer et de mesurer la pression exercée sur le rail ;

— D'un appareil donnant la mesure des flexions du rail. Cet appareil repose, par l'intermédiaire d'un support à trois branches s, sur le milieu de l'entretoise E, qui réunit les couteaux A'A'. Une tige t, en fer creux, guidée par les supports s et s', peut glisser verticalement ; mais elle porte une rainure, dans laquelle passe une clavette en acier, fixée au guide s', qui l'empêche de tourner. Un manchon, calé sur cette tige, limite sa course à $0^m,300$, en venant butter, soit contre le support s, soit contre s'. La tige t se termine, à sa partie inférieure, par une vis v avec contre-écrou, qui repose sur le rail. A la partie supérieure, elle porte un bras horizontal b auquel est fixée, par une vis de rappel, une lame flexible k.

L'appareil mesureur, proprement dit, se compose :

— D'un tambour, sur lequel s'enroule la lame k; d'un système d'engrenages destiné à mesurer cet enroulement, et qui agit sur deux aiguilles indiquant, sur le même cadran, les centimètres et les millimètres ; enfin, d'un ressort spirale destiné à maintenir en contact les dents d'engrenage et à tendre la lame k ;

— Des rouleaux rr pressés contre le rail par les leviers ll et les contre-poids $p''p''$. Lorsque, après avoir fait fléchir le rail sous une pression déterminée, on retire cette pression pour s'assurer qu'il ne reste pas de flèche permanente, le rail ne doit pas quitter les couteaux A'A', ce qui arriverait si on l'abandonnait à lui-même, la pression étant retirée. Pour cela, on applique chacun des rouleaux r contre le rail, à l'aide d'une vis et d'un petit volant. Les contre-poids $p''p''$ doivent sensiblement équilibrer le poids du rail, des couteaux A'A', de l'entretoise E, et une fraction du poids des premiers leviers LL de la romaine qui ne peut être équilibrée par les contre-poids $p'p'$. Chacun des contre-poids p'' pèse 70 kilogrammes.

Pour mettre en place le rail à essayer, il faut abaisser les rouleaux rr, au moyen de la vis et du volant, jusqu'à ce que les

contre-poids $p''p''$ viennent reposer sur leurs appuis ; introduire le rail et resserrer ensuite les vis, de manière à soulever de nouveau les contre-poids.

Il y a lieu de régler de temps en temps la position des contre-poids des leviers supérieurs de la romaine, de telle sorte que, le rail étant en place (le champignon en dessous du patin pour les rails Vignoles) et les rouleaux r appliqués contre lui, le grand levier L''' de la romaine soit en équilibre, son contre-poids p étant au zéro. Ce contre-poids pèse 200 kilogrammes, et lorsqu'il est à l'extrémité opposée du levier, il peut faire équilibre à une pression de 10 000 kilogrammes.

Avant chaque opération, on règle la position de la vis de rappel de la lame k de l'appareil mesureur de la flexion, de telle sorte que, la tige t reposant sur son arrêt inférieur, l'aiguille des millimètres vienne un peu à gauche du zéro. Puis, le rail étant mis en place, on règle la vis v, de manière à amener les deux aiguilles au zéro du cadran.

On voit que si le rail fléchit, la tige t montera ; elle entraînera la lame k qui se déroulera d'une quantité égale à la flèche que prend le rail. Au moment de la rupture du rail, la tige t montera brusquement ; mais l'appareil mesureur permet à la lame k de se dérouler de $0^m,360$; or nous avons vu que la course de la tige t est limitée à $0^m,300$; on ne courra donc pas le risque de briser le mécanisme.

Pour troisième épreuve enfin, on place chaque moitié du rail cassé, de champ, sur deux supports disposés comme ceux que l'on emploie pour les épreuves à la pression, et on la soumet au choc d'un mouton tombant d'une certaine hauteur. Mais, dans cette épreuve, il y a plusieurs précautions à prendre : les supports de la barre à essayer doivent présenter une résistance suffisante pour que le choc du mouton ait toute son efficacité ; si l'on se contentait de placer deux petits supports en fonte, sur le terrain ou sur une charpente légère sans fondation, la levée du mouton pourrait être considérable, sans que le rail rompît sous le choc amorti par l'élasticité du sol.

Aussi la Compagnie du Nord prescrit-elle que les supports en fonte reposeront, par l'intermédiaire d'un châssis en bois de chêne, sur un massif en maçonnerie de 1 mètre d'épaisseur au moins, établi sur un terrain solide. La Compagnie de Lyon exige que les supports soient installés sur une enclume en fonte de 10 000 kilogrammes au moins, établie sur un massif en

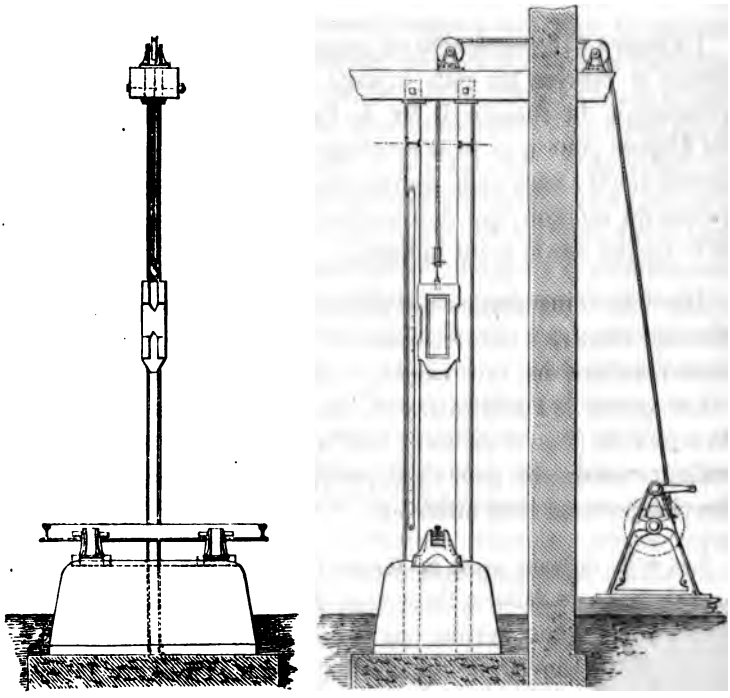

Fig. 110. Appareil à essayer les rails par choc. $\frac{1}{100}$.

maçonnerie de 1 mètre d'épaisseur et de plus de 3 mètres carrés de base.

Dans le premier cas (Nord, Midi), la Compagnie exige que le rail supporte, sans se rompre, le choc d'un mouton de 300 kilogrammes tombant de 2 mètres. Dans le second (Lyon), le mouton pèse 200 kilogrammes et n'est levé qu'à $1^m,50$ de hauteur. La Compagnie de l'Ouest, avec la fondation du pre-

mier système, soumet le rail au choc d'un mouton de 300 kilogrammes, avec une hauteur de chute de 1m,50. Par contre, l'administration des chemins de l'Etat belge essaye les rails au choc avec un mouton de 200 kilogrammes sous une chute de 3 mètres. Enfin, la Compagnie d'Aix-la-Chapelle, à Maestricht, a porté l'épreuve jusqu'à employer un mouton de 300 kilogrammes tombant de 5 mètres.

La figure 110 représente en coupe et en élévation l'appareil propre à essayer les rails exécuté sur les indications de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon. — L'appareil est disposé pour que le décrochage du mouton s'opère sans ébranlement; deux rails convenablement lubrifiés forment les guides du mouton, qui doit tomber sans frottement important ni déviation sur le point indiqué.

Les frais d'installation des appareils d'épreuves et la main-d'œuvre relative à tous les essais et à la réception, ainsi que la perte résultant des rails cassés, sont à la charge du fabricant.

Les agents de l'administration du chemin de fer ont le droit d'exercer de jour et de nuit, sur la fabrication, toute la surveillance nécessaire pour s'assurer que les conditions du cahier des charges sont bien observées.

Les rails doivent avoir la forme indiquée par les dessins et le gabarit de section remis au constructeur; ils sont vérifiés au moment de la réception au moyen d'un gabarit de profil. La figure 111 représente celui des rails Vignoles du Nord.

Fig. 111. Gabarit de profil des rails. $\frac{1}{5}$.

Les rails rebutés sont marqués d'un signe de rebut très-apparent et indélébile, s'ils ne sont pas immédiatement dénaturés sous les yeux de l'agent. Les rails reçus provisoirement sont poinçonnés, sur les deux sections, à l'estampille de l'administration du chemin de fer.

Les réceptions forment l'objet d'un procès-verbal dont un double est remis à l'usine (annexe).

107. **Garantie.** — L'administration n'entendant recevoir que des rails pouvant faire un service effectif de deux années (Nord), ou trois années (Lyon, Midi, Ouest), sur des voies désignées à l'avance, l'administration, disons-nous, se réserve la faculté de rebuter les rails qui, dans le transport, avant ou pendant la pose et le délai de garantie, seraient cassés ou détériorés à raison de vices de fabrication ou de matière.

Pour éviter un remaniement complet des voies, la quantité de rails à rebuter est déterminée par des expériences partielles, et le fournisseur s'engage à subir, sur le prix du marché et pour l'ensemble de la fourniture, une réduction proportionnelle au nombre de rails qui ne résistent pas à l'épreuve suivante :

On prend, à divers moments de la fabrication, 2 à 10 pour 100 des rails fournis, pour les placer sur les sections de la ligne indiquées au marché. Ces sections ne doivent pas présenter une déclivité supérieure à 10 millimètres par mètre (Lyon), ni comprendre dans leur étendue les abords des gares (Ouest). Avis est donné au fabricant de l'emplacement et de la date de la pose de ces rails ; à l'expiration du délai de garantie, la proportion des rails avariés, c'est-à-dire de ceux qui ont déjà été remplacés pour défauts graves et de ceux qui, dans les voies, présentent un commencement de détérioration, comme écrasement, défaut de soudure, exfoliation, rupture, fissure à l'éclissage, etc., est établie contradictoirement, puis appliquée à l'ensemble de la fourniture, que celle-ci ait été en totalité ou en partie seulement mise en service. L'administration déduit de cette constatation la quantité de tonnes passible de l'indemnité fixée au marché, et qui représente la différence de valeur entre une tonne de rails neufs et une tonne de rails hors de service, y compris les frais de transport et autres résultant du remplacement des rails avariés, les rails auxquels l'indemnité se rapporte restant, d'ailleurs, la propriété de la Compagnie.

La Compagnie de l'Ouest, dont le délai de garantie est de trois années, fait une première vérification à la fin de la deuxième année de service ; elle établit contradictoirement la proportion de rails avariés, sur des sections déterminées à l'a-

vance, proportion qui doit être appliquée à l'ensemble de la fourniture, et qui donne le premier élément pour déterminer la quantité de tonnes qui subira la réduction de prix.

Un deuxième élément est fourni par le nombre de rails avariés, relevés à la fin de la *troisième année de service* sur la portion de la fourniture posée la première, jusqu'à concurrence de 30 pour 100 de la fourniture entière, sur quelque point des lignes spécifiées au marché qu'elle soit posée.

On prend alors une moyenne entre ces deux éléments, d'après laquelle on calcule le nombre de tonnes auquel s'applique la réduction de prix stipulée.

La proportion de rails avariés peut, selon la provenance des usines et le trafic, varier de 2 à 12 pour 100, et la valeur de l'indemnité entre 90 et 100 francs la tonne pour un prix d'acquisition oscillant entre 180 et 230 francs par 1000 kilogrammes de rails.

La réception définitive a lieu quand la reconnaissance contradictoire dont il vient d'être parlé est achevée et que les règlements sont terminés.

Les conventions des Compagnies françaises indiquent, en outre : les lieux et les époques de livraison, les amendes pour retards, le mode de payement; elles stipulent, également, que les rails poinçonnés compris dans les procès-verbaux aux usines sont, par ce fait même, la propriété incontestable de la Compagnie. Cette clause a pour but d'assurer au chemin de fer la livraison des rails reçus, quand bien même il s'élèverait, entre l'administration et le fabricant, une contestation dont celui-ci pourrait profiter pour priver la Compagnie des rails reçus dont elle aurait besoin.

108. **Observations générales; précautions.** — Les agents préposés à la surveillance et aux réceptions, dans les usines, sont chargés d'une mission des plus importantes, dans laquelle leur responsabilité est sérieusement engagée. Ils ne doivent donc pas perdre de vue les prescriptions du cahier des charges et les instructions spéciales qu'ils reçoivent de leur chef de service. Chaque détail de fabrication fera l'objet d'un examen

attentif de leur part : qualité des minerais et du combustible, composition des lits de fusion, marche du haut fourneau, travail des fours à puddler, cinglage et étirage des fers, mise en paquets, laminage, dressage et coupage des rails ; toutes opérations solidaires les unes des autres, et demandant à être suivies avec une scrupuleuse attention.

Les agents doivent s'assurer par des tournées fréquentes, notamment pendant la nuit, de l'exactitude apportée dans la composition, dans le degré de chauffage des paquets, etc. Des cassures répétées et en tous sens les renseigneront sur la qualité des divers produits en rapport avec le degré d'avancement du travail.

Nous ne saurions trop engager les agents chargés de faire subir ces épreuves aux rails, de s'entourer de toutes les précautions possibles, pour éviter les erreurs dont leurs expériences pourraient être entachées. Ils devront toujours prendre en considération le degré de température du rail au moment de l'opération, car une élévation de température de quelques degrés seulement, exerce une très-grande influence sur la résistance momentanée des fers.

Au point de vue de la soudure, l'examen des sections dressées doit fournir à l'agent des indices à peu près certains sur la marche de la fabrication. Les lignes séparatives des mises se décèlent très-clairement en passant sur la section une légère couche d'acide.

En outre et comme recommandations spéciales, nous pourrons lui donner les indications suivantes :

— Veiller à ce que les barres passent dans toutes les cannelures des cylindres ;

— Rechercher les défauts dissimulés avec divers mastics, et qui se décèlent par des traces de rouille ;

— Examiner la couleur des deux faces des rails ; quand elles présentent deux teintes différentes, il y a négligence dans le chauffage ; choisir ces rails pour faire les essais d'épreuves au mouton ou à la presse.

Le poids des barres et le gabarit (fig. 111), qui sert à vérifier

toutes les dimensions de la section des rails, fournissent des indices suffisants sur la régularité du travail mécanique. Les cannelures des cylindres pouvant s'agrandir outre mesure, après le passage de mille rails environ, ou les cylindres eux-mêmes étant exposés à se casser, on fera bien d'engager le fabricant à préparer une deuxième paire de cylindres finisseurs, pour n'avoir pas d'interruption.

La marque de l'usine doit toujours être très-apparente sur tous les rails.

Les rails de longueur exceptionnelle seront indiqués par une marque spéciale et indélébile. On les empilera séparément, de manière à pouvoir les expédier à toute réquisition du chef de service.

L'empilage des rails doit être fait de telle sorte que chaque pile ne contienne que des rails de même longueur.

On s'arrange ordinairement pour que toutes les piles contiennent le même nombre de rails ; disposition qui en facilite le comptage et l'inventaire. On tâchera d'obtenir que l'usine conserve les rails à couvert ; sinon, il faudra donner de l'inclinaison aux barres, afin d'éviter le séjour de l'eau sur le fer.

Les agents aux usines doivent, indépendamment des rapports dont nous avons parlé plus haut, transmettre périodiquement au chef de service un état récapitulatif des rails fabriqués, reçus et expédiés. Ils tiennent ponctuellement au courant des registres spéciaux, dans lesquels ces indications sont exactement inscrites, avec tous les détails nécessaires pour établir, en tout temps, la situation des fournitures de rails en nombre, poids et longueurs.

Les agents des administrations de chemins de fer en mission dans les usines y rencontrent généralement toute la déférence qui est due au caractère dont ils sont investis. Afin de conserver l'autorité morale indispensable pour accomplir leur devoir, ils ne feront de critiques et d'observations qu'après un mûr examen et en s'adressant, non pas aux ouvriers, mais au directeur de l'usine, dont les intérêts, bien compris, sont étroitement liés avec ceux de l'administration du chemin de fer.

S'il n'était pas tenu compte de ses observations, l'agent en référerait alors à son chef immédiat. Indépendamment de ses rapports ordinaires et périodiques mentionnés précédemment, il adresserait à ce dernier un rapport spécial sur l'incident.

109. **Rails en acier.** — Certaines parties des voies se détériorent plus rapidement que le reste de la ligne; ce sont, en général, les sections qui avoisinent les stations, et dans lesquelles les freins sont constamment serrés pour ralentir la marche des trains. Cette action des roues enrayées est encore plus prononcée quand la station est précédée d'une pente, et que les trains qui doivent s'arrêter sont fortement chargés. Les freins agissent, dans ce cas, sur une grande étendue du parcours pendant laquelle les roues exercent une action destructive à la surface du champignon des rails, si ces derniers ne possèdent pas une dureté suffisante.

Un exemple de ce fait nous est offert par la section du chemin de Paris à Orléans, près Etampes : aux abords de la station de ce nom, les trains descendent une pente de 6306 mètres de longueur sur $0^m,008$ d'inclinaison, pente bien faible comparativement à celles que l'on doit accepter aujourd'hui. Néanmoins, l'arrêt forcé à cette station, la charge considérable de tous les trains qui, se dirigeant vers Paris, sont toujours au complet, nécessitent l'usage prolongé des freins. La durée des rails, sur cette pente, atteignant deux ans à peine, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans s'est décidée à remplacer les rails en fer par des rails en acier.

La Compagnie du chemin de fer central suisse s'est également résignée à substituer aux rails en fer des rails en acier sur la section à pente de $0^m,025$, comprise entre le tunnel du Hauenstein et la vallée de l'Aare, soit 3600 mètres de longueur.

Cette application de l'acier aux parties de la voie courante les plus fatiguées se propagera très-probablement, et ne se restreindra pas toujours aux appareils de la voie dont nous parlerons plus loin. On sait qu'en général on n'exige pas, des maîtres de forges, la garantie pour les voies des stations et de

leurs abords, en raison des fatigues exceptionnelles qu'elles éprouvent : de là, nous paraît-il, nécessité de remplacer les rails en fer de ces parties de voie par des rails en acier, surtout si le prix de cette matière ne se maintient pas à une trop grande distance de celui du fer.

Il est nécessaire de bien s'entendre sur la dénomination du métal en question. Si l'on veut désigner sous le nom d'*acier* une matière susceptible d'être étirée, de prendre le tranchant effilé, la trempe et le poli qui caractérisent l'acier, les rails dont le prix ne dépasse pas le triple de celui des rails en fer, ne sont certainement pas en acier. Jusqu'ici, on ne connaît de matières propres à donner un métal en état de fournir les caractères de l'acier, que celles extraites de minerais d'une qualité spéciale, et trop peu répandus à la surface du globe. Mais à côté de ces produits presque exceptionnels, on peut, par des méthodes particulières, telles que le puddlage spécial de certaines fontes, la fusion au creuset du produit de la cémentation ou du puddlage, enfin, le procédé Bessemer, obtenir une matière offrant tous les caractères d'un métal très-résistant. C'est à l'un quelconque de ces produits que l'on a recours pour constituer les parties du matériel des voies les plus exposées à la détérioration.

M. de Cizancourt, ingénieur des mines, dans ses *Études sur les aciers*[1], a très-nettement rappelé la distinction qui doit être faite entre les divers produits, jouissant de certaines propriétés aciéreuses, que l'on peut rencontrer dans le commerce, surtout depuis l'application industrielle du procédé Bessemer. Nous engageons le lecteur désireux d'étudier cette question, à lire le mémoire intéressant que nous venons de citer. Il nous semble donc que, lorsqu'il s'agit d'effectuer une commande de rails en acier, il importe de ne pas se contenter d'une simple garantie de deux ou même de trois années qu'offre le fabricant, en laissant ce dernier maître absolu d'assurer sa livraison en telle matière qui lui convient. L'attention de l'ingénieur doit se porter avant tout sur la nature des matières premières en-

[1] *Annales des mines*, 5e livraison, 1863.

trant dans la fabrication, car du choix des fontes et même des minerais dépend la qualité du produit définitif.

On a, pendant un certain temps, employé des rails dits en *acier puddlé*, désignant ainsi le résultat du puddlage de fontes dont le mélange paraissait propre à fournir un produit aciéreux. Si l'acier proprement dit ne tirait ses qualités que de son état de carburation intermédiaire entre la fonte et le fer, il est évident qu'en arrêtant le puddlage avant que la masse ait complétement *pris nature*, c'est-à-dire avant la disparition des jets de flamme bleue qui indiquent la combustion de l'oxyde de carbone, on devrait trouver dans le produit de ce puddlage une matière se rapprochant de la composition de l'acier. Le prix pourrait encore s'en maintenir dans des limites peu éloignées du prix des rails en fer de bonne qualité. Mais l'incertitude du procédé et l'irrégularité des produits ont démontré que l'acier puddlé ne remplit pas les conditions désirées : il manque de ténacité et grène facilement.

Quand ce métal est refondu, après classement des produits du puddlage, coulé en lingots, puis enfin laminé, il se présente avec des qualités bien supérieures à celles de l'acier simplement puddlé. Sous le nom d'acier fondu, il a été employé à de nombreux usages et rend encore de très-grands services, comme nous le verrons en traitant des appareils de la voie. Les applications de ce produit seraient beaucoup plus importantes si l'on pouvait en réduire le prix. Les rails en acier fondu ont été longtemps, en France, cotés au prix de 120 francs, puis de 90 francs et 85 francs les 100 kilogrammes; mais depuis l'introduction du procédé Bessemer, les fabricants offrent au prix de 60 francs et même 55 francs, des rails en acier fondu qui, d'après la garantie proposée, seraient d'une qualité au moins égale à celle des rails en acier fondu produits par les anciennes méthodes. Cette expérience est très-intéressante et mérite toute l'attention des administrations de chemins de fer.

Nous ne sommes cependant pas convaincu que la question des dépenses d'entretien sera complétement résolue par la

substitution de l'acier au fer dans la fabrication des rails. Peut-être ne subira-t-elle par là qu'un simple déplacement. En effet, si le champignon des nouveaux rails prend le degré de dureté que l'on donne ordinairement à l'acier, et si les freins sont conservés dans leurs dispositions actuelles avec possibilité de produire le *calage* des roues, les bandages s'useront très-rapidement et surtout très-inégalement ; de là des tournages et des remplacements très-rapprochés.

Les ingénieurs seront, dès lors, amenés à l'étude d'autres systèmes de freins, tels que ceux à patin, ou mieux encore, les freins agissant sur le rail par serrage, appliqués avec tant de succès au chemin de Lyon à la Croix-Rousse, par MM. Molinos et Pronnier; ou, enfin, à l'application aux locomotives de roues horizontales, avec rail intermédiaire, comme l'a proposé M. le baron Séguier et, après lui, M. Fell.

§ IV.

ATTACHES DES RAILS.

Nous désignons sous le nom général d'*attaches* tous les éléments de la voie destinés à maintenir invariablement le rail dans une position bien déterminée; ces pièces doivent donc présenter une résistance suffisante à l'action verticale exercée par le poids des véhicules, ainsi qu'à la pression latérale résultant du *mouvement de lacet* des roues.

Les systèmes d'attaches proposés sont très-nombreux, mais nous sortirions du cadre de notre travail si nous voulions entreprendre la description de toutes les formes plus ou moins compliquées qui ont fait l'objet d'essais ou de tentatives d'application. Nous bornerons notre examen aux types les plus généralement répandus.

110. **Coussinets en fonte ; forme et dimensions.** —Le coussinet en fonte se compose d'une base ou semelle, surmontée de deux joues, comprenant entre elles la *chambre* destinée à recevoir le rail et le coin de serrage.

La semelle reçoit directement la pression verticale exercée par le rail sous charge, et, indirectement, la pression latérale des boudins, transmise par les joues ; elle doit donc résister à la compression et à la traction. Il faut, en conséquence, que la section soit calculée pour qu'en service ordinaire les efforts demandés à la fonte ne dépassent pas la limite d'élasticité. Pour augmenter la résistance de la semelle, on lui donne une forte épaisseur ; afin d'en diminuer le poids, des vides sont disposés de manière à n'en pas compromettre la solidité ; mais ces vides ont le grand inconvénient de transformer la face d'appui de la semelle en une série de petites surfaces détachées qui, supportant tout le poids des véhicules, s'incrustent dans le bois et le désagrégent. A partir de ce moment, les coussinets perdent leur position normale, l'inclinaison et l'écartement des rails changent, enfin les attaches ne suffisent plus pour maintenir solidement le coussinet ; si la traverse n'est pas complétement détériorée, il faut la resaboter, c'est-à-dire placer le coussinet sur une partie saine de la bille.

La semelle est percée de deux trous pour recevoir les attaches sur la traverse. Les axes de ces trous sont disposés de chaque côté du plan passant par le milieu du coussinet, perpendiculairement à la longueur du rail ; si ces axes se rencontraient dans un même plan parallèle à la longueur de la traverse, le bois aurait plus de tendance à se fendre sous l'action des attaches. La joue touchant le rail doit en épouser la forme aussi exactement que possible sur toute sa longueur, il faut donc que la surface en soit parfaitement parallèle à l'axe du rail ; à l'extérieur, cette joue peut être épaulée par une seule nervure dirigée dans le sens du grand axe de la semelle. La joue qui reçoit le coin, au contraire, a deux inclinaisons qui facilitent l'introduction et le serrage du coin, dans quelque sens qu'il soit dirigé (fig. 165, n° 165). Cette disposition évite l'emploi de deux types de coussinets (de droite et de gauche) appliqués il y a quelques années. La joue du coin est soutenue tantôt par une, tantôt par deux nervures placées vers l'entrée, pour résister aux efforts du coinçage, qui sont plus considérables aux bords du

coussinet que vers le milieu. Cependant cette disposition, bonne sous ce dernier point de vue, présente un inconvénient au sabotage et à l'entretien, car les deux nervures, entre lesquelles est logé le trou de l'attache, gênent le passage de l'outil qui sert au clouage. La majeure partie des avaries remarquées sur les coussinets sabotés n'ont pas d'autre cause.

Dimensions des coussinets. — Les coussinets de joints en fonte étant généralement supprimés, notre étude ne porte que sur les coussinets intermédiaires. Les dimensions principales de ces coussinets ressortent du tableau qui suit, le millimètre étant pris pour unité :

	Bavière.	Est.	Lyon.	Nord.	Ouest.
Longueur de la semelle.....	293mm	260mm	282mm	290mm	255mm
Distance des trous (d'axe en axe)..	193	190	216	222	195
Epaisseur de la semelle { sous le rail.....	52	45	45	50	48
Epaisseur de la semelle { aux trous des attaches	29	36	36	35	33
Largeur de la semelle dans l'axe du rail { en haut..	78	78	81	80	85
Largeur de la semelle dans l'axe du rail { en bas...	105	100	100	100	100
Largeur de la joue du rail.....	72	50	45	45	30
— — coin.....	73	60	70	70	65
Diamètre des trous d'attache { en haut.....	39[1]	21	22	19,5	22,5
Diamètre des trous d'attache { en bas.....	33	20	20	19	21
Poids du coussinet.....	8k,75	10k,30	9k	9k,70	9k
Poids du rail.....	35k,00	37k,50	38k,10	37k,40	37k,75

111. **Fabrication des coussinets en fonte.** — *Modèles.* — La position relative des joues et de la semelle, qui donne au rail l'inclinaison voulue sur la voie, constitue l'une des conditions les plus importantes à maintenir dans la fabrication des coussinets. Par les anciens procédés de fabrication, on obtenait le vide de la *chambre* au moyen d'un noyau que l'on plaçait, après coup, dans le moule du coussinet, le modèle enlevé. Ce noyau, indépendant du reste du moule, ne se présentait pas toujours dans les mêmes conditions de pose, de dimensions et de résistance; de là des inégalités très-sensibles dans la forme des coussinets fabriqués et dans la position des rails sur la voie.

[1] Ces trous sont remplis d'abord par un bouchon en bois à travers lequel passe le clou d'attache barbelé.

On a introduit depuis quelques années, dans les usines d'une certaine importance, un système de moulage qui supprime complétement l'emploi de la boîte à noyau : il consiste à établir des modèles exactement semblables aux coussinets à produire (sous réserve toutefois des dimensions correspondantes au retrait de la fonte), et à découper ces modèles en parties telles, que chacune d'elles puisse être successivement retirée du sable. On doit exécuter ces modèles en fonte ou, mieux encore, en bronze, et les ajuster avec toute la précision exigée dans la construction des machines les plus parfaites. L'ingénieur imposera donc au fabricant la condition de lui soumettre ses modèles, et de ne commencer sa fabrication qu'après vérification faite des premiers coussinets et remise d'un échantillon, accepté et poinçonné par l'administration du chemin de fer, pour servir de type.

Les coussinets doivent porter en relief et venus de fonte, sur leurs faces extérieures, la marque du fabricant, l'année et le mois de fabrication. Chaque coulée doit être mise à part, en tas distincts des coussinets des autres coulées, jusqu'à ce que l'agent en ait fait la réception.

Qualité de la fonte. — Les coussinets peuvent être coulés en fonte de première ou seconde fusion, mais de bonne qualité, *grise,* d'un grain homogène, fin, avec de légers arrachements, douce à la lime et au burin, non sujette à tasser. On doit refuser les coussinets présentant des cassures blanches ou seulement truitées. On rejette également sans autre vérification les échantillons présentant à l'extérieur des défauts de fabrication, tels que : gouttes froides, coutures, soufflures, avalures dans les angles rentrants, tassements sous la semelle, arêtes ou pointes présentant des parties blanches. Certains coussinets, présentant à l'intérieur une couche poreuse, tendre, compressible, seront également refusés. Ce défaut est facile à reconnaître, car, en brisant quelques coussinets fabriqués depuis un certain temps, la partie poreuse apparaît comme une couche attaquée par la rouille.

112. **Epreuves. — Réception.** — Tous les coussinets doivent

avoir leurs surfaces nettes et unies, la semelle parfaitement plane, les coutures abattues à la lime, les bords ébarbés, les trous des attaches réguliers, alésés au besoin, et présentant les dimensions exactes des calibres, sans tolérance. Ce calibre est un tronc de cône en acier dont les bases ont un diamètre supérieur de $\frac{1}{2}$ millimètre au diamètre des trous; on refuse tout coussinet dont les trous ne pourraient pas recevoir le petit bout du calibre qui doit y passer ou laisseraient passer le gros bout du calibre. La chambre doit pouvoir être traversée par un gabarit en tôle d'acier (fig. 112, A) ayant exactement sa forme; un bout de rail et un coin types, remis au fabricant, doivent s'adapter avec précision et sans ballottement dans chaque coussinet.

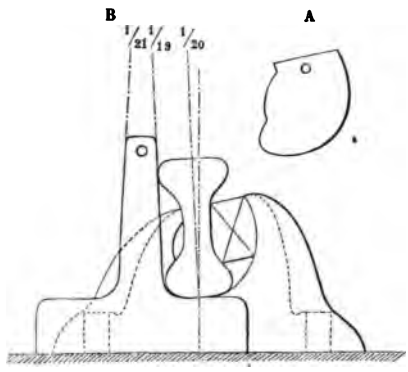

Fig. 112. Gabarit pour la vérification des coussinets. $\frac{15}{1000}$.

On vérifie l'inclinaison des joues du coussinet par rapport à la semelle, en plaçant le coussinet armé du rail type coincé, sur un *marbre* de fonte bien dressé, et en appliquant contre le rail un gabarit (fig. 112, B) dont la branche verticale est dressée sur ses tranches avec deux inclinaisons limites comprenant entre elles l'inclinaison normale du rail sur la voie, soit $\frac{1}{19}$ et $\frac{1}{21}$ si l'on a choisi $\frac{1}{20}$ pour règle générale. Les coussinets dans lesquels le rail coincé présenterait des inclinaisons en dehors des limites de tolérance seront refusés.

Epreuves. — Chaque coulée est généralement soumise à deux séries d'épreuves, l'une au choc, l'autre à la pression, à la flexion ou à la traction. Ces essais se font tantôt sur les coussinets simplement, tantôt sur les coussinets et des barreaux d'expérience, tantôt enfin sur des échantillons seulement. Ces

échantillons doivent être coulés avec des appendices pour s'opposer au retrait, en sable très-sec, pendant la coulée des coussinets, et en présence de l'agent chargé de la réception.

I. Le cahier des charges de la Compagnie de l'Ouest prescrit d'essayer un certain nombre de coussinets choisis dans chaque coulée, mise à part et empilée, sans que la proportion des coussinets brisés aux épreuves puisse dépasser 1 pour 200. Dans l'épreuve au choc, on place le coussinet renversé sur deux saillies distantes de $0^m,20$ faisant corps avec une enclume de 400 kilogrammes, et on laisse retomber au milieu de la distance des points d'appui, et d'une hauteur de $0^m,70$, un boulet bien guidé pesant 30 kilogrammes. Si tous les coussinets soumis à cette épreuve résistent au choc, la coulée est reçue; dans le cas où l'un des coussinets a été cassé, on pousse les essais jusqu'à ce que le nombre de dix coussinets essayés soit atteint; si sur ce nombre trois coussinets ont été cassés, la coulée est refusée. On considère comme cassés les coussinets fendus, mais comme ayant résisté ceux qui, bien que fêlés, résistent encore au choc d'un boulet tombant de $0^m,30$ de hauteur. Si l'usine le désire, l'essai peut être prolongé jusqu'à vingt coussinets; pour que la coulée soit de réception, le nombre de coussinets considérés comme cassés doit être inférieur à six.

Dans le cas de l'*épreuve à la pression,* le coussinet, placé comme pour l'épreuve au choc, est soumis à une pression portée successivement au delà de 20 000 kilogrammes. Si l'un des coussinets essayés rompt sous une charge inférieure à 16 000 kilogrammes, ou si la moyenne des charges produisant la rupture n'atteint pas 20 000 kilogrammes, la coulée est refusée.

II. La Compagnie du Midi soumet les fontes à deux sortes d'épreuves : les coussinets fabriqués, au choc du mouton; les échantillons d'essai, à la traction.

Epreuve au choc. — La table du coussinet repose sur deux chenets en acier trempé, taillés en biseau, encastrés dans une enclume pesant 400 kilogrammes au moins. Ces chenets se trouvent dans l'axe des trous de chevillettes et sont percés de deux trous à travers lesquels passent des boulons fixant le coussinet

sur l'enclume. Le mouton de 30 kilogrammes, à base hémisphérique, tombe d'abord d'une hauteur de $0^m,30$, puis de $0^m,35$ et ainsi de suite, en augmentant chaque levée de $0^m,05$ jusqu'à $0^m,65$, et à partir de là de $0^m,025$ jusqu'à le rupture. Si dans ces essais deux coussinets sur dix cassent sous le choc du mouton tombant d'une hauteur égale ou inférieure à $0^m,60$, la coulée entière est refusée.

Epreuve à la traction. — A chaque coulée sont fabriqués dix barreaux à anneaux de $0^m,30$ de longueur et $0^m,025$ de diamètre ramené au tour à $0^m,020$. L'agent réceptionnaire choisit cinq de ces barreaux, les soumet à une charge de 10 kilogrammes par millimètre carré de section, et successivement à une surcharge de 1 kilogramme par millimètre carré; si l'un de ces barreaux vient à se rompre sous une charge de 15 kilogrammes par millimètre carré, la coulée entière sera refusée.

III. La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée limite ses essais aux épreuves sur échantillons consistant en deux barreaux et deux lingots coulés en même temps que les coussinets présentés à la réception.

Pour l'*épreuve au choc*, un barreau de $0^m,04$ d'équarrissage placé horizontalement sur deux couteaux distants de $0^m,16$, faisant corps avec une enclume de 800 kilogrammes au moins, doit supporter sans se rompre le choc d'un boulet de 12 kilogrammes, tombant librement d'une hauteur de $0^m,40$, au milieu de la partie du barreau comprise entre les deux couteaux.

Dans l'*épreuve à la flexion*, un lingot de $0^m,08$ d'équarrissage doit supporter sans se rompre l'action d'un poids total de 960 kilogrammes agissant sur un bras de levier de 2 mètres de longueur faisant partie de l'appareil de Monge.

L'*appareil de Monge* (fig. 113) se compose d'un levier suspendu par l'une de ses extrémités au barreau à essayer. Ce levier soutient, à son autre extrémité, une cuve en tôle dans laquelle on introduit de l'eau qui doit produire la charge et qui peut, après l'opération, s'échapper par une soupape placée au fond de la cuve. Le barreau d'épreuve est pris entre deux

couteaux fixés à frottement contre les consoles d'une plaque de support.

L'introduction de l'eau pouvant être réglée à volonté, l'emploi de cet appareil permet d'augmenter la charge d'épreuve avec autant de ménagements que possible, et de suivre l'opération dans toutes ses phases, avec plus de facilités qu'en se servant des machines à poids solides.

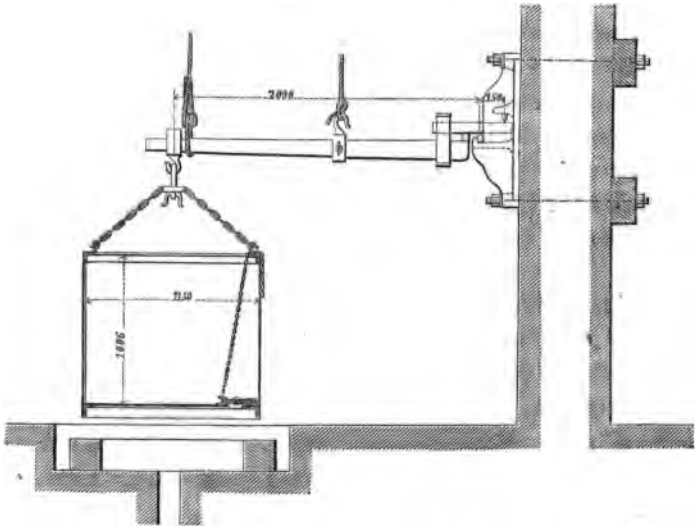

Fig. 113. Appareil de Monge pour essayer les matériaux. $\frac{1}{50}$.

Les barreaux et lingots, coulés en sable très-sec et terminés par des appendices disposés pour s'opposer au retrait, reçoivent le même numéro d'ordre que la coulée. L'épreuve s'effectue sur une seule pièce de chaque espèce; si elle se brise, *toute la coulée est refusée*. La deuxième pièce ne sert qu'à remplacer la première quand celle-ci est manquée à la coulée.

IV. Les épreuves indiquées par le service de la voie des chemins de fer de l'Est consistaient à soumettre à la traction quelques échantillons des fontes employées à la fabrication des coussinets.

Deux échantillons, venus de fonte avec chaque coulée de cous-

sinets, étaient disposés en barreaux de $0^m,40$ de longueur totale, terminés par deux anneaux de $0^m,08$ de diamètre extérieur.

Le diamètre de la tige, brute de fonte, était de $0^m,015$ pour l'un des barreaux, et $0^m,020$ pour l'autre.

Au tour, on ramenait ces tiges au diamètre de $0^m,011$ et $0^m,016$. L'anneau supérieur étant fixé à un support solide; on suspendait à l'anneau inférieur un plateau qui recevait la charge des poids.

La tige de $0^m,011$ de diamètre devait supporter sans se rompre un effort de 1500 kilogrammes, soit $15^k,70$ par millimètre carré de section, et celle de $0^m,016$, une charge de 3000 kilogrammes, soit d'environ 15 kilogrammes par millimètre carré de section.

Réception. — Les coussinets ayant satisfait aux vérifications et épreuves indiquées sont reçus et poinçonnés de la marque du chemin de fer. Les poids sont constatés à l'origine de la fourniture sur des coussinets dont on a vérifié toutes les dimensions. Le reste de la fourniture est réglé avec une tolérance de 3 pour 100 en plus ou en moins accordée sur le poids normal.

Garantie. — Nonobstant la réception provisoire à l'usine, le fournisseur doit être responsable des coussinets pendant un certain délai; il remplace à ses frais tous ceux qui seraient avariés pendant le transport, le sabotage, la pose et deux années de service en voies provisoires ou définitives.

113. **Observations générales.** — Les recommandations que nous avons cru devoir faire aux agents chargés de contrôler la fabrication et d'effectuer les réceptions des rails, s'adressent, en général, aux agents délégués dans les usines pour surveiller la fabrication du matériel. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

En ce qui concerne spécialement la fabrication des coussinets en fonte, on fera bien de suivre attentivement la marche du haut-fourneau, la composition des lits de fusion, la qualité du combustible, la pression et la température du vent, la nature du laitier, etc.; si l'allure est dérangée par une cause quelconque, il faut arrêter la coulée des coussinets jusqu'à ce que le fourneau ait repris sa marche normale. Quand les coussinets sont fabriqués en fonte de seconde fusion, il y a intérêt à essayer direc-

tement les fontes servant au mélange, et à en vérifier la provenance et la qualité. Généralement les ouvriers mouleurs, qui sont payés au poids de coussinets reçus quant à la forme, coulent les pièces avec le métal très-chaud, pour éviter les coutures, reprises, etc.; c'est une tendance qu'il faut essayer de combattre, l'expérience ayant démontré que la fonte laissée pendant quelques minutes en *poches*, avant la coulée dans les moules, présente plus de garantie de solidité que lorsqu'elle est versée immédiatement après la sortie du fourneau.

En un mot, l'emploi de la fonte ordinaire présente un si grand nombre de chances de rupture, et les conséquences qui peuvent en résulter sont tellement graves, que l'on ne saurait prendre assez de précautions contre l'introduction de toute pièce défectueuse dans la fourniture.

Les inconvénients qui résultent de l'emploi de la fonte dans la construction de la voie courante deviennent bien plus graves encore, lorsqu'il s'agit des coussinets de joints. Aussi, pour éviter les dangers de cette application, a-t-on substitué aux coussinets en fonte des éclisses, des cornières et enfin des coussinets-éclisses en fer laminé, faisant corps avec le rail au moyen de boulons et écrous. Cette substitution écarte d'une manière absolue les chances de rupture brusque, inévitable avec la fonte appliquée aux joints des rails; elle rend l'entretien de la voie plus facile, plus économique, et le roulement des véhicules, plus doux et plus régulier. — Nous passerons en revue ces divers éléments de la voie dans le cours de ce paragraphe.

114. **Coins.** — Les coins servent à maintenir les rails dans les coussinets. On ne se sert plus que de coins en bois placés contre la face du rail extérieure à la voie, disposition qui ménage la joue externe du coussinet et permet de recouvrir le coin avec du ballast pour le conserver autant que possible à l'abri de la trop grande sécheresse.

Forme. — La forme des coins a beaucoup d'influence sur leur effet et leur durée. Le bloc de bois qui les constitue a trois faces parallèles à son axe et une face inclinée. Deux des faces

parallèles à l'axe sont planes; la troisième épouse exactement le profil du rail entre les deux champignons. Quant à la face inclinée sur l'axe, elle a pour profil moyen celui de l'intérieur de la joue du coussinet placée en dehors de la voie, et son inclinaison sur l'axe varie entre $\frac{1}{50}$ et $\frac{1}{25}$ de la longueur; autrement dit, pour une longueur de 250 millimètres entre les deux têtes, on a adopté pour différence d'épaisseur dans le sens horizontal 5, 8 et 10 millimètres, d'une extrémité du coin à l'autre. Nous croyons que cette dernière inclinaison est trop prononcée; les coins ainsi disposés rencontreront un excès de résistance à l'enfoncement dans le coussinet et le feront fendre, ou réciproquement le coussinet avariera la face des coins. Exigeant plus de force à l'enfoncement, le coin court aussi plus de risque d'être fendu par les chocs du chasse-coins.

D'un autre côté, une inclinaison moindre nécessite l'emploi de bois très-sec; car, si on fabrique les coins en bois humide, la dessiccation en réduit les dimensions, et une faible différence d'épaisseur, du petit au gros bout, ne suffit plus pour remplir efficacement l'espace compris entre le rail et le coussinet.

Les deux têtes du coin doivent être parfaitement d'équerre avec les trois faces parallèles à l'axe; les arêtes des têtes seront fraisées pour faciliter l'entrée du coin dans le coussinet d'une part, et ramener, d'autre part, le choc du chasse-coins vers l'axe; on évite par ce moyen la fente du bois.

Des gabarits servent d'ailleurs à régler la forme exacte des coins.

Qualités du bois. — On peut fabriquer des coins dans le bois neuf de chêne ou d'acacia, à la condition que le bois sera sans aubier, sec, compacte, sain, sans nœuds, roulures, gerçures, piqûres et tous autres défauts.

Les vieilles traverses de chemins de fer dont le bois est bien conservé, mais qu'il faut mettre au rebut par suite de fentes ou défaut de dimensions, donnent un très-bon rendement par le débit en coins. Le produit en est généralement plus avantageux que par la vente comme bois à brûler.

Fabrication. — Pour présenter dans leur forme toutes les conditions de régularité requises, les coins doivent être fabriqués mécaniquement.

Un atelier de fabrication de coins peut se composer : d'une scie circulaire pour débiter les bois à la longueur; de deux machines à raboter qui donnent, l'une, le profil du coin contre le rail, l'autre, le profil externe ; enfin, d'une machine à fraiser les bouts.

On obtiendrait de très-bons produits en commençant par débiter les blocs qui doivent être rabotés et fraisés, en les laissant sécher à couvert pendant quelques mois, et en ne parachevant les coins qu'après cette dessiccation préalable.

Réception. — Les coins doivent être de droit fil, avoir des faces parfaitement lisses et sans flachés, des arêtes vives et nettes, le profil exact des gabarits en acier poinçonnés. Chaque coin, présenté par la petite tête, doit entrer à la main de 1 centimètre dans le plus petit gabarit, et s'arrêter dans le plus grand à 1 centimètre de la grosse tête; il doit enfin épouser exactement les faces du rail et du coussinet avec lesquelles il est en contact. Tout coin qui ne satisfait pas à ces conditions est rebuté. Les coins reçus sont poinçonnés sur l'une des têtes.

Observations. — Les coins débités dans du bois suffisamment sec, et qui remplissent les conditions ci-dessus indiquées, seront conservés dans un magasin clos et couvert, pour éviter une trop prompte dessiccation, ou l'absorption de l'humidité.

Le prix des coins varie de 80 francs à 120 francs le mille, selon les facilités d'approvisionnement que la ligne peut trouver. En traitant quelque temps à l'avance avec des fournisseurs bien installés, on peut en obtenir des conditions favorables.

La consommation annuelle des coins devient très-régulière au bout de quelques années d'exploitation; leur durée moyenne ne dépasse guère quatre ans.

Le renouvellement des coins ayant principalement lieu pendant les mois de juin à septembre, il faut que l'approvisionnement en soit fait pendant l'hiver. C'est aussi la saison la plus

favorable à la réduction des prix de main-d'œuvre, les travaux de charpente étant généralement suspendus à cette époque de l'année.

115. **Eclisses.** — Nous avons vu, en traitant du profil des rails (104), que la question de l'inclinaison de l'épaulement du champignon a son importance au point de vue de la durée des rails. Nous en retrouvons la contre-partie quand il s'agit de l'éclissage ; car, si le contact entre le rail et l'éclisse se fait sur des plans trop inclinés par rapport au grand axe de la section du rail, les éclisses tendent à s'écarter et, par suite, à fatiguer les boulons. L'inclinaison de $\frac{6}{11}$ adoptée par les ingénieurs de la Compagnie du Nord paraît répondre le mieux au but de l'éclissage.

Quand il s'agit d'appliquer les éclisses plates aux rails à deux champignons, le joint est placé entre deux supports, en porte-à-faux par conséquent ; la théorie indique que c'est la disposition la plus favorable au point de vue de la résistance normale, mais à la condition, toutefois, que les supports voisins du joint s'en rapprocheront autant que possible, et qu'ils seront toujours parfaitement soutenus, ce qui est loin d'être exact en pratique.

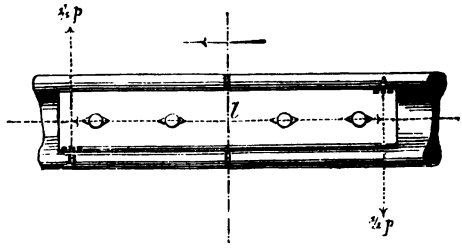

Fig. 114. Eclisse. $\frac{1}{10}$.

D'un autre côté, le joint éclissé est d'autant meilleur que la longueur de l'éclisse est plus grande. Quand on observe ce qui se passe dans une voie éclissée (fig. 114), on remarque deux portions de l'éclisse plus intéressées que tout le reste dans la résistance. Ces portions se trouvent aux extrémités A et B de la

diagonale du rectangle de l'éclisse, et démontrent par la dépression du métal en ces points, que les efforts de la charge s'y concentrent plus énergiquement que sur le reste des surfaces en contact. La charge P étant placée au milieu de la longueur l, on voit qu'elle se décompose en deux autres forces dirigées en sens contraire et formant un couple, et que l'effet de la charge sur les parties les plus fatiguées de l'éclisse sera d'autant plus petit que l sera plus grand, la réaction de l'éclisse étant représentée par $\frac{P}{2} \times \frac{l}{2}$.

Il s'agit donc encore de concilier deux conditions opposées. En écartant les traverses voisines du joint, on améliorerait l'éclissage sous ce dernier point de vue; mais ce ne serait qu'en augmentant considérablement le travail du fer de l'éclisse au joint, travail déjà trop élevé et qui exige une excellente qualité de métal. Cet inconvénient disparaît en partie par le rapprochement des traverses; mais alors les coussinets et les coins voisins du joint empêchent de donner à l'éclisse une longueur convenable; enfin, le bourrage des traverses n'est possible qu'en laissant entre elles un espacement minimum, et trop réduit d'ailleurs, de $0^m,40$. Telles sont les raisons qui ont fait rejeter, dans plusieurs cas, l'éclissage en porte-à-faux des rails à deux champignons, pour lui substituer l'emploi des éclisses-cornières et des coussinets-éclisses.

L'éclissage des rails à patin ne présente plus ces inconvénients; le joint repose sur une traverse et l'éclisse prend la longueur qu'on veut lui donner.

Les joues intérieures des éclisses ont un profil identique. Il serait à désirer, pour diminuer le nombre de pièces différentes entrant dans le matériel de la voie, que le profil extérieur fût aussi le même; cependant quelques ingénieurs font venir au laminage, sur la face externe de l'une des éclisses, une rainure destinée à maintenir la tête des boulons d'éclissage quand on serre l'écrou; on peut éviter cet inconvénient, en ménageant dans les trous de boulons une encoche pouvant retenir un étoquiau venu de forge sous la tête du boulon

(fig. 114 et 121). Dans ce cas, les deux éclisses sont identiques.

Les éclisses sont généralement réunies ensemble et au rail par quatre boulons. Quelquefois l'éclissage s'opère au moyen de trois boulons, c'est-à-dire un boulon seulement traversant la tige de chaque rail, et le troisième placé dans le joint; cette disposition est rarement adoptée, car bien qu'elle offre l'avantage de diminuer le prix de l'éclissage, elle a le grave inconvénient d'affaiblir la section la plus fatiguée de l'éclisse.

Tableau des principales dimensions des éclisses appliquées aux rails à patin ou Vignoles.

INDICATION DES CHEMINS DE FER.	Nord.	Autrichien de l'Etat.	Bade.	Wurtemberg.	Saxe.	Bavière, Francfort, Bamberg.	Palatinat.	Central Suisse.
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Longueur	450	390	540	450	405	615	460	457
Hauteur	82	79	75	51	68	74	74	56
Epaisseur maxima	20	20	15	20	10,5	19	16,5	17
Diamètre des trous de boulons	20	20	24	12	20	23,5	23,5	17
Diamètre de boulons	19	19	21	11	19	22	22	15,6
Espacement des boulons { intermédiaires	150	75	72	87	104	153	100	168
Espacement des boulons { extrêmes	350	295	396	223	312	527	360	378

116. **Eclisses-cornières.** — Nous ne connaissons d'applications importantes de ce système de consolidation de joints que sur les lignes du chemin de Louis (Ouest-Bavière) et de Westphalie (Prusse). Quant à leur emploi, nous demandons la permission de reproduire ici un passage de notre rapport sur cette question inséré, par M. Perdonnet, dans son *Traité élémentaire des chemins de fer* (t. I, p. 487, 2e édit.).

« Le rail repose directement sur la traverse par le champignon inférieur, et il est soutenu des deux côtés par des cornières en fer, réunies au moyen de boulons. Deux cas se présentent : ou bien les cornières et le rail portent en même temps sur le bois, ou bien le rail seul est en contact avec la traverse. Dans le premier, le serrage n'est pas complet ; dans le second, l'effort se transmet immédiatement sur les boulons, et il ne tarde pas à produire un ferraillement que l'on ne parvient à

éviter qu'en faisant porter le patin de la cornière sur la traverse par une arête seulement. »

Les cornières de la ligne bavaroise sont fixées sur la traverse de joint au moyen de trois crampons, deux à l'extérieur et un à l'intérieur, logés dans des encoches pratiquées au bord du patin. Celles de la ligne prussienne ont été appliquées non-seulement aux joints, mais aussi comme coussinets intermédiaires ; elles sont fixées sur le bois par des clous-tire-fond traversant les trous percés en plein dans le patin.

Voici leurs dimensions principales :

Dimensions des éclisses-cornières.	Chemins bavarois de Louis. Joints.	Chemins de Westphalie, Joints.	Chemins de Westphalie, Interm.
	millim.	millim.	millim.
Longueur	490	392	170
Hauteur de la joue verticale	80	100	100
Epaisseur maxima	16	13	13
Largeur du patin	48	65	65
Epaisseur maxima	14	13	13
Diamètre des trous de boulons	23,5	22	22
Diamètre des boulons	22	20	20
Distance des trous intermédiaires.	126	105	»
Distance des trous extrêmes	378	315	»

117. **Coussinets-éclisses.** — Comme nous l'avons dit plus haut, l'emploi des coussinets-éclisses permet de supprimer les coussinets de joints en fonte, et de conserver tout le reste de la voie sans modifier les espacements des traverses. Cependant, il y a dans l'application plusieurs précautions à prendre pour rendre aussi complète que possible l'efficacité de ces appareils.

La figure 115 indique le profil d'un coussinet-éclisse adopté sur plusieurs lignes françaises pour les rails à double champignon.

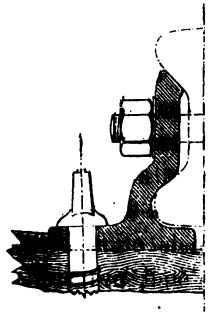

Fig. 115. Profil de coussinet-éclisse. $\frac{1}{5}$.

On a reconnu à l'usage que les parties *a*, *b* et *c* (fig. 116) étaient celles qui présentaient les traces les plus sensibles d'usure sous l'action du passage des trains ; qu'entre *a* et *a'* on trouvait quelquefois un bourrelet de 1 millimètre représentant l'intervalle laissé entre les abouts des rails, tandis que la partie du patin en contact avec le champignon inférieur ne décelait aucune usure appréciable. Ces légères altérations des portées supérieures ne proviennent d'autre cause que du relâchement des boulons de serrage et du défaut de bourrage des traverses.

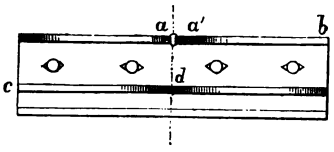

Fig. 116. Face intérieure d'un coussinet-éclisse. $\frac{1}{10}$.

Il suffit donc, pour avoir un joint d'une sécurité absolue, de veiller, quand la voie est nouvellement posée, à ce que les écrous soient toujours convenablement serrés, et surtout qu'ils appuient sur une rondelle interposée entre l'écrou et le rail. Au bout de peu de temps, il devient inutile de s'en occuper ; ce qui soulage beaucoup le travail des équipes d'entretien.

Comme dans le cas des éclisses plates, on a employé deux profils différents pour les coussinets-éclisses, en vue de maintenir la tête des boulons ; mais on a, depuis, adopté la disposition des boulons à ergots logés dans des encoches ménagées de chaque côté des trous de boulons dans le corps du coussinet-éclisse, ce qui permet de conserver aux deux joues un profil identique. Les patins du coussinet ont été d'abord fixés sur les traverses par des crampons simplement en contact avec le patin ; les voies, ainsi établies, n'ont pas tardé à prendre le mouvement de translation connu sous le nom de *glissement* des rails. On s'est alors décidé à encocher le patin pour embrasser tout ou partie de la section des crampons ; le glissement s'est arrêté, mais on a bientôt remarqué que le serrage sur la traverse n'était pas suffisant, et que le crampon et l'éclisse s'usaient sous l'influence de la marche des trains. Pour obvier à ce dernier inconvénient, des tire-fond, traversant en plein le patin, ont été substitués aux crampons (fig. 115).

Le coussinet-éclisse n'a pas encore été appliqué d'une manière suivie aux rails à patin. Cependant les difficultés que l'on rencontre à bien éclisser les rails devraient engager les ingénieurs à reprendre cet essai.

Le tableau suivant donne les principales dimensions des coussinets-éclisses appliqués aux lignes dont la désignation suit :

	Est.	Lyon.	Orléans.	Ouest.
	millim.	millim.	millim.	millim.
Hauteur totale de la joue verticale.	123	123	121	116
Epaisseur maxima.....	17	18	17	16
Largeur totale du patin	88	89	90	92
Epaisseur maxima.....	17	18	16	14
Diamètre des trous de boulons....	21	21	21	21 27
Diamètre des boulons.....	20	20	19	19
Distance des trous intermédiaires.	100	100	100	100
Distance des trous extrêmes.	295	295	300	300
Longueur totale.....	370	370	370	400

Les coussinets-éclisses, actuellement en usage sur le réseau de l'Ouest, sont fixés sur les traverses au moyen de crampons ou de tire-fond à large chapeau, qui, à l'intérieur de la voie, sont pris dans une encoche, carrée pour les crampons et demi-ronde pour les tire-fond ; à l'extérieur, ils sont placés en dehors du coussinet-éclisse et en pressent simplement le patin : ce qui n'est pas toujours suffisant. Aussi, pour obtenir une fixation plus énergique des coussinets-éclisses, le patin vient-il d'être élargi, de façon à en permettre l'attache au moyen de tire-fond à tête ordinaire, comme nous venons de le dire.

Dans le but de réduire à un seul modèle les éclisses intérieure et extérieure, le patin de chaque demi-coussinet-éclisse porte trois trous de $0^m,023$ de diamètre ; le demi-coussinet-éclisse, placé à l'intérieur de la voie, est fixé au moyen d'un tire-fond qui passe dans le trou du milieu, et le demi-coussinet-éclisse, à l'extérieur de la voie, est attaché par deux tire-fond placés dans les trous extrêmes du patin.

Afin que ces tire-fond ne puissent pas être confondus avec

les tire-fond ordinaires, ils portent sur la tête et venue à l'étampage, une croix en relief, suivant les diagonales du carré. Les trous des tire-fond placés à l'intérieur de la voie sont percés dans les traverses au moment du sabotage au chantier, au lieu de l'être sur place (chap. V, § II). Les trous de ceux en dehors de la voie ne doivent être percés dans les traverses qu'au moment de la pose, en tenant la tarière verticale, et seulement lorsque les coussinets-éclisses ont été boulonnés sur les rails et fixés sur les traverses au moyen des deux tire-fond placés à l'intérieur de la voie.

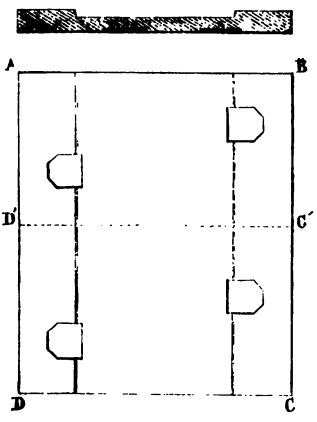

Fig. 117. Platine ou selle pour rail vignoles. $\frac{1}{5}$.

118. **Selles ou platines de joints.** — Ces pièces sont destinées à empêcher le patin du rail Vignoles de pénétrer dans les traverses, surtout quand celles-ci sont tirées de bois tendre. Elles ont tantôt une, tantôt deux nervures. La figure 117 représente, en coupe et plan, les selles de joint et intermédiaire du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, la selle de joint ayant la dimension ABCD et la selle intermédiaire la forme ABC'D'.

Tableau des dimensions des platines adoptées par quelques chemins de fer.

	Saarbruck.	Central suisse.	Lyon joint.	Lyon intermédiaire.	Est.	Bavière Palatinat.
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Longueur.....	160	165	210	100	130	177
Largeur totale.....	170	165	180	180	170	179
Epaisseur { aux nervures.	18	19	15	15	18	17
Epaisseur { sous le rail...	9	10	10	10	9,5	8,5
Largeur des nervures...	35	35	39	39	36	38
Nombre de nervures.....	1	1	2	2	2	2
— de trous.....	4	4	4	2	2	4

En rapprochant les dimensions des rails et des selles, on

remarquera, dans le tableau qui précède, que la distance entre les nervures est plus faible que la largeur du patin du rail de l'Est. Cette disposition est prise en vue de mettre obstacle au glissement longitudinal du rail; à cet effet, la partie de son patin engagée dans la platine de joint est entaillée de chaque côté. Cette entaille, formant redan, vient buter contre les nervures de la platine, et s'oppose énergiquement au mouvement des rails. Les selles ou platines de joint sont regardées sur plusieurs chemins de fer comme très-nécessaires; au chemin du Nord, au contraire, on les considère comme inutiles. Pour arrêter le glissement longitudinal sur ce dernier chemin, on enfonce dans deux entailles ménagées aux extrémités du patin des rails, deux petits clous de section rectangulaire dont les dimensions nous paraissent insuffisantes pour remplir le but proposé, quand le profil du chemin se présente avec des inclinaisons supérieures à 5 millimètres.

119. **Fabrication.** — Quel que soit le mode d'éclissage adopté, les pièces qui en constituent l'appareil sont soumises à des efforts considérables; les éclisses plates, les coussinets-éclisses, les selles, sont percés de trous qui diminuent la résistance du fer, et qui sont autant de causes de défectuosités, aussi bien lors de la fabrication qu'à l'emploi; de là, nécessité absolue de fabriquer ces pièces avec des soins tout particuliers et des matières de choix. Nous indiquerons comme type de fabrication spéciale applicable dans ces différents cas la méthode suivie pour la fabrication des coussinets-éclisses dans l'une des usines du nord de la France, la mieux outillée pour ce genre de travail.

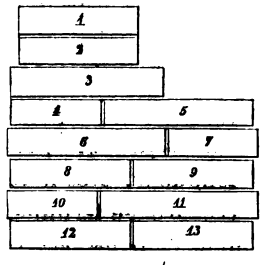

Fig. 118. Paquet pour laminage des coussinets-éclisses. $\frac{1}{6}$.

Le fer employé doit subir trois opérations : le cinglage, l'étirage des loupes, et deux corroyages. Le paquet, présentant la section indiquée par la figure 118, est formé de huit assises de barres ayant 20 millimètres d'épaisseur chacune, ce qui donne au paquet une

hauteur totale de 160 millimètres; sa longueur est de $0^{m},90$. Il est composé de la manière suivante :

Barres 1, 2, 12 et 13.	Fer corroyé de..	80mm	de largeur.
— 3 et 5.	Bouts de rails laminés de	100	—
— 4, 7 et 10.	Fer ébauché de.....	60	—
— 6 et 11.	— de.....	105	—
— 8 et 9.	— de.....	80	—

On place à la fois dans un four six paquets pesant 800 kilogrammes, moitié corroyé, moitié ébauché, qui donnent, en moyenne, 66 éclisses de 400 millimètres de longueur. Au bout d'une heure et demie de chauffage, le paquet est passé aux cylindres ébaucheurs portant sept cannelures.

On change d'ailleurs la direction des mises du paquet, en passant d'une cannelure à la suivante. La barre doit traverser ensuite les quatre cannelures des cylindres finisseurs.

En quittant la dernière cannelure, la barre est amenée à la scie circulaire par un chariot monté sur roues dentées engrenant avec des crémaillères, affranchie de ses bouts écrus, et découpée en onze morceaux de 400 millimètres de longueur.

Les morceaux, toujours rouges, sont présentés à trois cannelures d'une molette, ayant chacune le profil de l'une des trois faces de l'éclisse; puis ils passent, encore chauds, au dressage, opération qui se pratique en matrice sous une presse à main. Enfin, après refroidissement, les éclisses sont ébarbées par l'action de molettes qui font facilement tomber les franges redressées par l'ébarbage à chaud. Ce travail doit être très-soigné, car il importe de ne laisser sur la section de l'éclisse aucune saillie qui pourrait en empêcher le contact, sur toute sa longueur, avec le rail.

L'ébarbage terminé, on passe les pièces aux machines à poinçonner pour les percer des trous de boulons et de tire-fond.

En suivant avec soin ce mode de travail, on obtient des produits qui satisfont complétement aux conditions imposées par les compagnies de chemins de fer.

Quelle qu'en soit la forme, les éclisses doivent être fabri-

quées en fer de première qualité; les pièces finies et dressées présenteront un profil uniforme et sans bavures sur toute leur longueur, des trous sans refoulement ni déchirure, des surfaces lisses et unies.

120. **Epreuves. — Réception. — Garantie.** — Les cahiers des charges des Compagnies de Lyon et de l'Ouest stipulent les conditions d'épreuves suivantes pour les *coussinets-éclisses:*

A. Deux barres à éclisses assemblées reposent par leur patin sur deux points d'appui espacés de $1^m,10$; on applique au milieu de cette distance une charge de 5500 kilogrammes, correspondant à un effort de traction de 20 kilogrammes par millimètre carré de section; maintenue pendant quinze minutes, cette charge ne doit laisser aucune flèche sensible sur les barres.

B. Les mêmes barres, placées dans les mêmes conditions, devront supporter pendant cinq minutes, sans rupture, une charge de 13 000 kilogrammes, soit 50 kilogrammes par millimètre de section.

C. Les deux moitiés des mêmes barres assemblées et couchées, le patin de champ, sur deux supports en fonte placés sur un châssis en bois de chêne ayant pour base un massif en maçonnerie de 1 mètre d'épaisseur au moins, supporteront sans rupture le choc d'un mouton de 300 kilogrammes, tombant de $1^m,50$ de hauteur.

D. Epreuves diverses ayant pour but de s'assurer du parfait soudage des mises à l'intérieur des barres.

Lorsque les barres essayées à raison de 1 pour 100 ne résistent pas à ces épreuves, on continue les expériences. Si un dixième des essais ne répond pas aux conditions, la série entière des barres ayant fourni les échantillons d'épreuve, est rebutée, et ne peut servir à la fabrication des coussinets-éclisses.

Les pièces ou barres rebutées doivent être marquées d'un signe indélébile, à moins que le fabricant ne préfère les dénaturer immédiatement.

Les épreuves des *éclisses plates* sont analogues à celles que nous venons de décrire, et appliquées tantôt à des barres du profil des éclisses, tantôt à des éclisses complétement achevées;

la Compagnie du Midi applique la troisième épreuve (C, au mouton) indiquée plus haut, sur le joint de deux bouts de rails assemblés avec les éclisses et leurs boulons.

Réception. — On exige du fabricant que jusqu'à leur réception, les objets fabriqués soient conservés en lieu sec. Les éclisses fabriquées avec les barres qui satisfont aux épreuves prescrites, doivent être, comme nous l'avons dit, parfaitement dressées, ébarbées, lisses et unies; les trous sans déchirures, ni refoulements ou bavures et parfaitement conformes aux indications des dessins, sous réserve toutefois d'une tolérance de *un quart de millimètre* en plus ou en moins sur le diamètre des trous.

La distribution des trous exige également une grande rigueur d'exécution. Cette distribution est vérifiée avec un bout de rail portant des goujons d'acier dont les axes ont exactement les espacements des trous indiqués sur les dessins; mais les diamètres de ces goujons sont d'un demi-millimètre inférieurs aux diamètres des trous des éclisses.

Une tolérance de 2 millimètres en plus ou en moins est accordée sur la longueur normale. Le rail-gabarit doit entrer librement dans les éclisses, et se trouver en contact avec elles sur toutes les surfaces indiquées par les dessins.

Les éclisses acceptées reçoivent une marque apparente, indiquant l'usine et l'année de fabrication. Pour que l'expédition des pièces se fasse dans les meilleures conditions, on doit les faire lier, avec du fil de fer, en bottes contenant un même nombre de pièces, et d'une manipulation facile.

Garantie. — Nonobstant la réception à l'usine, des éclisses, coussinets, selles, etc., le fournisseur en reste garant dans le transport, avant, pendant et en général deux ans après la pose; il remplace donc à ses frais toutes les pièces qui, dans ce délai, présenteraient des traces de détérioration provenant de vices de fabrication ou de matière.

Il est accordé dans les réceptions partielles une tolérance de 2 pour 100, qui se réduit pour la fourniture totale à 1 pour 100 en plus ou en moins sur le poids normal.

121. **Chevillettes.** — Pour fixer les coussinets sur les traverses, on se sert de *chevillettes* formées d'une tige, tantôt cylindrique de 15 à 18 millimètres de diamètre, tantôt prismatique de 18 à 20 millimètres, surmontée d'une tête renflée qui s'appuie sur la semelle du coussinet ; l'autre extrémité de la tige se termine, soit par une section droite ou par un tronc de cône très-obtus, soit enfin par un biseau. Toutes ces formes sont défectueuses, car une fois enfoncées dans la traverse, les chevillettes compriment le bois jusqu'au moment où il a perdu son élasticité ; à partir de là, le bois ne serre plus la chevillette, et l'attache du coussinet ne présente plus de solidité.

D'autres causes encore concourent à détériorer la chevillette, et doivent engager à en rejeter l'emploi. C'est l'usure qui se manifeste au collet de la chevillette dans toute la traversée de la semelle du coussinet (fig. 119) : cette usure laisse dans le trou de cette semelle un vide que rien ne décèle à l'extérieur, puisque le chapeau est en contact avec la semelle. D'autres fois on rencontre un phénomène inverse : la chevillette se conserve intacte dans la traversée du coussinet, mais, dans le bois elle se trouve réduite à l'état de clou, la pointe étant successivement attaquée par les réactions chimiques des matières ligneuses. Quand l'un de ces deux effets se présente, il est impossible de fixer l'attache du coussinet, puisque la chevillette est chassée à fond ; il ne reste plus d'autre ressource que celle de dessaboter la traverse et de replacer les coussinets sur un point où le bois possède encore une surface suffisamment saine. Les inconvénients que présentent les chevillettes en fer, ont engagé plusieurs ingénieurs à les abandonner, pour leur substituer des chevillettes en bois comprimé ; mais on a promptement renoncé à ce mode d'attache des plus défectueux.

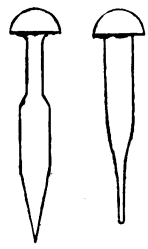

Fig. 119. Usure des chevillettes. $\frac{1}{2}$.

122. **Clous barbelés.** — Ces attaches ont été employées sur les chemins bavarois pour fixer les coussinets sur les traverses ou les dés.

Le clou barbelé se compose d'une tige de $0^m,14$ de longueur, entre le chapeau et la pyramide qui forme la pointe ; cette tige a une section carrée de $0^m,012$ de côté sous le chapeau, et $0^m,009$ vers la pointe, qui elle-même a $0^m,020$ de longueur ; le chapeau a $0^m,048$ de diamètre et $0^m,012$ d'épaisseur ; sur chaque arête sont pratiquées trois entailles s'ouvrant de bas en haut, et qui s'opposent au soulèvement du clou.

Pour préserver le fer du contact de la fonte et de l'usure qui pourrait en résulter, le trou du coussinet est rempli par une rondelle en bois percée d'un petit trou destiné à faciliter l'entrée du clou.

Quand le coussinet est fixé sur un dé, le trou pratiqué dans la pierre est rempli par une cheville en bois dans laquelle on chasse le clou barbelé.

Sur 7 542 702 attaches de rails et coussinets employés dans la construction du chemin de fer de l'Etat bavarois, le nombre des clous barbelés s'élève à 3 689 502. (Rapport sur l'exercice 1860-1861.)

123. **Clous à vis et tire-fond.** — Cette attache a été fréquemment employée en Allemagne, sur le chemin du Semmering, en Bavière, en Westphalie, sur les chemins badois, etc. ; en France, elle tend à se substituer généralement aux chevillettes et aux crampons. Les clous tordus employés en Bavière et au Semmering pour maintenir les patins des rails Vignoles diffèrent des pièces analogues appliquées aux chemins badois et prussiens : 1° par le raccord de la tige avec la tête, raccord fait par un congé pour les premières, et par un angle droit pour les seconds ; 2° par le nombre de révolutions qu'on a fait subir aux arêtes. A l'exception du clou à vis de Westphalie, qui a la tête carrée, les autres attaches ont la tête hexagonale. Leurs dimensions ressortent du tableau suivant :

	Chemins de :		
	Bade.	Westphalie.	Bavière.
Hauteur de la tête.	12mm	13mm	15mm
Diamètre du cercle circonscrit.	28	44	47
Diamètre de la tige.	15	16	20
Longueur totale	150	157	90

Ces diverses attaches satisfont pleinement aux conditions de solidité : enfoncées à coups de masse dans le bois, elles y prennent un degré de serrage énergique ; mais, par suite du mode de fabrication, leur surface est rugueuse, et quand il s'agit de les retirer de la traverse, on est obligé de déployer les plus grands efforts et de se servir de la pince pour les ébranler avant de pouvoir les dévisser.

Les tire-fond, qui ne sont autre chose que des chevillettes filetées à tête polygonale ne présentent pas cet inconvénient.

La figure 120 indique le tire-fond le plus généralement employé en France.

La longueur totale est de	178mm
— du collet à la pointe	140
— — au commencement de la partie filetée	30
Hauteur du collet	10
Diamètre du collet	32
Hauteur de la tête au-dessus du collet	28
Largeur de la tête en haut	15
— en bas	18
Diamètre de la tige sous le collet	21
— à la pointe	14
Diamètre extérieur du filet	20
Pas de la vis	7

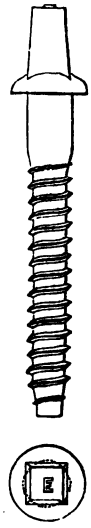

Fig. 120. Tire-fond. $\frac{3}{10}$.

La section du filet a la forme d'un triangle dont la base, parallèle à l'axe du tire-fond, a $0^m,004$ de longueur. La projection sur cette base, du côté tourné vers la partie supérieure, a une longueur de $1^{mm},5$ et la projection du troisième côté sur la même base, $2^{mm},5$. Cette disposition donne au filet une plus grande résistance à l'arrachement, que si le triangle générateur du filet était isocèle. Pour faciliter la pose des tire-fond, et pouvoir interdire l'emploi du marteau dans cette opération, la Compagnie du Nord fait abattre, au tour, la première spire à partir de la pointe; l'ouvrier peut alors placer le tire-fond à la main, et lui faire faire plusieurs tours avant d'employer la clef. La tête du tire-

fond des chemins de fer de l'Est porte *en relief* un E venu de forge (fig. 120); une amende sévère est infligée au poseur dont les tire-fond en place se présenteraient avec cette marque écrasée par des coups de marteau.

Tel est, à peu de variations près, le type du tire-fond adopté par la plupart des chemins de fer français, en remplacement des chevillettes de coussinets et des crampons de patin de rails ou de coussinets-éclisses.

Ainsi, la Compagnie du chemin de fer du Nord donne à la tête du tire-fond une forme hexagonale aplatie, au lieu de la disposition pyramidale à base carrée indiquée par le dessin.

Le filetage des tire-fond est exécuté à froid; quelques fabricants ont essayé le filetage à chaud, mais les pièces ainsi fabriquées n'ont pas une section parfaitement circulaire, et leur emploi est rendu difficile par l'intensité du frottement qu'ils éprouvent dans le bois. C'est probablement la même cause qui empêchera de leur appliquer la galvanisation, malgré l'utilité de cette opération, au point de vue de la conservation du fer et des traverses.

M. Love, directeur de la Compagnie des chemins de fer des Deux Charentes, a modifié la forme de la tête du tire-fond dans le but de permettre la dépose des rails Vignoles sans enlever les attaches.

Cette modification consiste à supprimer deux des pans de la tête hexagonale ordinaire ou un segment du collet sphérique de la tête à tronc de pyramide, de manière à faire disparaître toute saillie sur un point des tire-fond, en la remplaçant par un plan tangent au corps cylindrique. Cette disposition permet toujours d'amener une saillie de la tête sur le patin du rail pour le maintenir en place; or, pour enlever le rail sans retirer les tire-fond, il suffit de faire faire à ces derniers une portion de révolution jusqu'à ce que le plan tangent au corps cylindrique soit amené en présence du rail et dans une direction parallèle à l'axe de la voie.

Comme facilité de pose et de dépose des rails, cette modification présente certains avantages : commodité de manœuvre,

économie de temps, conservation du bois de la traverse ; mais cette facilité même peut donner à la malveillance les moyens d'enlever rapidement un rail et d'occasionner par là de graves accidents. L'expérience n'a pas encore prononcé sur l'emploi de cette attache ainsi modifiée.

124. **Boulons.** — Avant l'emploi des tire-fond, quelques ingénieurs avaient adopté l'usage des boulons à écrou pour fixer les patins des rails Brunel ou des rails Vignoles au joint. Cette attache ne laisserait rien à désirer au point de vue de la solidité ; mais il n'en est pas de même sous le rapport de l'entretien courant, car les têtes de boulons doivent se trouver en dessous des traverses, et quand il faut les remplacer, l'opération devient difficile ; d'ailleurs, les écrous se rouillent rapidement, et, pour enlever les boulons, il faut souvent les couper au ciseau à froid.

Fig. 121. Boulon d'éclisse (Ouest). $\frac{2}{10}$.

Quant aux boulons qui fixent les éclisses au rail, leur emploi est pour ainsi dire universel aujourd'hui. Les types appliqués ne diffèrent entre eux que par la hauteur du pas du filetage, la forme de la tête, etc.

Sur le chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, le pas des boulons d'éclisses a $0^m,003$ de hauteur, le filet $0^m,002$ de profondeur, le fond et la partie saillante étant formés par la révolution d'un arc de cercle décrit avec un rayon d'un demi-millimètre.

La tige est munie sous la tête de deux arrêts, ergots ou étoquiaux qui, se logeant dans les encoches correspondantes des éclisses, maintiennent le boulon pendant le serrage des écrous. Cette simple disposition permet de n'employer qu'un seul modèle d'éclisse ou une seule clef pour serrer le même boulon.

La figure 121 donne la forme des boulons d'éclisses employés sur les chemins de l'Ouest. Entre l'écrou et l'éclisse, on interpose une rondelle en fer qui empêche le desserrage des écrous provoqué par la trépidation de l'assemblage sous l'action du passage des trains. Quelques ingénieurs ont muni

le boulon de deux écrous pour s'opposer à cet inconvénient, mais la pratique a démontré que la rondelle remplit le même but que le deuxième écrou, et qu'au bout de peu de temps, après une pose bien faite, les écrous ne se dévissent plus.

Fig. 122.
Crampon (Lyon). $\frac{3}{10}$.

Au premier abord, tous ces détails peuvent paraître de minime importance. Ils n'en doivent pas moins être étudiés avec beaucoup de soins, car une disposition plus ou moins intelligente amène une augmentation ou une réduction de travail dans l'entretien de la voie, et, par conséquent un accroissement ou une diminution de sécurité de circulation.

125. **Crampons.** — Nous croyons que les crampons sont destinés à disparaître successivement des voies par les mêmes raisons qui font renoncer aux chevillettes; cependant, comme ils peuvent encore s'appliquer sans inconvénient et avec économie à l'établissement des voies provisoires ou sur des chemins à faible circulation, nous en dirons quelques mots. Peut-être leur emploi présenterait-il, dans certains cas, quelque avantage pour les voies définitives, avec l'addition des *bagues Desbrières* (127).

Fig. 123.
Crampon (Ouest). $\frac{3}{10}$.

Le crampon le plus généralement employé est formé d'une tige à section octogonale (fig. 122) carrée ou rectangulaire, terminée d'un côté par une tête évasée ou à oreilles, et de l'autre par une partie obtuse, un taillant ou enfin une pointe pyramidale. Quand l'extrémité est disposée en taillant (fig 123), il est indispensable que celui-ci soit dirigé parallèlement à l'axe de la voie, de manière à couper le bois perpendiculairement à la direction des fibres; si on le plaçait dans le sens des fibres, le crampon ferait office de coin et provoquerait des fentes dans la traverse, qui, par là, de-

viendrait impropre au service. Cette observation sur la direction du taillant s'applique également aux clous et aux chevillettes.

Voici les principales dimensions des crampons employés sur plusieurs lignes allemandes, belges et françaises.

DÉSIGNATION des ÉLÉMENTS.	BADE.	BAVIÈRE	PALATINAT BAVAROIS.	EST. — HAINAUT et FLANDRES	LYON.	OUEST.
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Longueur totale du crampon.	132	145	172	142	150	162
Longueur de la tige à section uniforme.....	72	90	110	74	120	90
Largeur de la tige.....	15	15	15	17	19	18
Epaisseur de la tige.....	13	15	13	14	19	14
Saillie du nez.....	18	12	10	18	15	16

Le poids des crampons varie de $0^k,250$ à $0^k,300$.

126. **Conditions de fabrication.** — Toutes les pièces dont nous venons d'indiquer les formes et la destination sont soumises à des efforts considérables en tous sens ; elles doivent être fabriquées avec du fer de première qualité et par des procédés qui n'en altèrent pas la résistance.

L'agent chargé de surveiller la fabrication s'assurera donc, avant toutes choses, que le fer destiné à former les pièces de la commande réunit toutes les conditions de sécurité désirables. Le métal ne doit être cassant ni à chaud ni à froid ; il faut que l'on puisse facilement l'étirer sous le marteau, le souder, le percer à chaud et à froid, sans criques ni gerçures ; on exige qu'il présente au cisaillage une coupe grasse et franche, sans arrachements ni déchirures ; que sa cassure ait une couleur claire ; qu'il ne présente enfin aucune trace de soudures, pailles, brûlures ou défauts d'épuration.

La tête des chevillettes, tire-fond, boulons et crampons sera toujours refoulée dans la masse et non rapportée. Autant que possible on doit faire venir ces têtes au laminage en barres continues et découpées à chaud suivant les longueurs prescrites ;

un simple réchauffage suffit alors pour terminer les têtes à la forme voulue, mais le refoulement et la façon devront être opérés de manière à ne pas altérer la texture du fer, principalement vers la jonction de la tige et de la tête. Les arêtes doivent être très-vives et régulières, les surfaces parfaitement unies, droites et sans coutures, les têtes exactement centrées et perpendiculaires à la tige. L'extrémité des boulons et tire-fond sera légèrement chanfreinée avant le filetage. Les parties filetées ne conserveront aucune trace de feu. Les écrous peuvent être enlevés dans la masse ou fabriqués par enroulement, mais dans ce cas la soudure doit être faite à cœur et sur une longueur au moins égale à deux fois l'épaisseur de l'anneau.

Réception. — Tous les fers employés dans ces diverses fabrications devront être essayés et résister aux épreuves suivantes :

On enfonce les bouts découpés dans un bloc en fonte percé d'un trou de même section, et on frappe latéralement sur le fer à essayer jusqu'à ce qu'il se plie sous un angle d'au moins 45 degrés. Retiré du trou et plongé dans l'eau pour le faire refroidir, puis redressé à froid, il ne doit présenter ni criques, ni déchirures, ni dessoudures ou autres détériorations. Cette épreuve s'exécute aussi en enfonçant le fer à essayer dans un bloc de chêne, mais elle est moins concluante.

Soumis à la traction dans le sens du laminage, le fer doit supporter, sans allongement permanent, un effort de 16 kilogrammes par millimètre carré de section, et dans le sens perpendiculaire 15 kilogrammes. Les épreuves poussées jusqu'à la rupture devront accuser une résistance supérieure à 40 kilogrammes dans un sens et 35 kilogrammes dans l'autre. Ces épreuves s'appliquent également aux boulons armés de leurs écrous. On essaye aussi les écrous isolés en enfonçant dans le trou, à coups de marteau, un poinçon d'acier, jusqu'à la rupture; on peut s'assurer par là de l'état de la soudure. Si plus du dixième des pièces éprouvées subit une détérioration, le lot doit être refusé.

Vérification. — Toutes les pièces doivent être exactement conformes aux dessins et aux modèles et épouser parfaitement

les gabarits de vérification. Les faces de contact doivent être sans bavures, les arêtes, vives et régulières.

Le filetage des écrous, des boulons et des tire-fond aura la longueur prescrite et sera bien régulier ; chaque écrou ne devra point balotter sur son boulon ; il pourra s'adapter à tout boulon choisi au hasard et réciproquement. Il n'est accordé aucune tolérance sur le diamètre et la longueur des parties filetées, car à l'emploi, lors de la pose, il peut arriver que les écrous tournés à fond ne produisent pas le serrage voulu, ce qui entraîne la sujétion d'augmenter le nombre de rondelles. Quant aux parties droites, on peut admettre sans inconvénient une tolérance de $\frac{1}{2}$ millimètre sur les diamètres ou les épaisseurs, et de 1 millimètre sur les longueurs. La face de serrage de l'écrou doit être rigoureusement perpendiculaire à la tige du boulon, de manière à intéresser toute la section du boulon dans la résistance à l'effort qu'il supportera. Les rondelles, bien planes, doivent être recuites après le découpage, pour leur rendre la ductilité que l'écrouissage peut leur avoir fait perdre.

Garantie. — Le fabricant est toujours responsable de sa fourniture depuis le moment où il la livre à l'usine jusqu'à l'expiration du délai de garantie. Pour éviter à cet égard toute contestation, il est nécessaire que chaque pièce porte la marque indestructible du fournisseur ; elle sera donc appliquée sur un point de la tête que les outils de pose et d'entretien ne peuvent pas détériorer ; sur remise des têtes de pièces avariées, le fabricant doit, suivant les conventions, les remplacer par des pièces en bon état. Dans d'autres cas, on constate seulement l'état des pièces à l'expiration du délai de garantie, et le fournisseur indemnise l'administration de la valeur de la détérioration, les pièces avariées demeurant d'ailleurs la propriété du chemin de fer.

Poids. — Le poids normal des pièces est constaté au début de la fabrication en comparant les cotes des dessins à celles des pièces exécutées. L'administration ayant déclaré acceptables les pièces présentées, on en constate le poids, qui sert pour toute la

fourniture, avec une tolérance de 1 à 2 pour 100 en plus ou en moins.

Expéditions. — Pour préserver ce petit matériel des avaries, il doit être enduit d'un corps gras, et conservé à l'usine dans un lieu très-sec. L'expédition s'en fait par barils en bois qui contiennent toujours un même nombre de pièces de même espèce; le baril doit porter en lettres ou chiffres indélébiles le nombre et le poids des pièces renfermées. L'agent réceptionnaire plombe ces barils ficelés en sa présence, et son plomb sert de marque de réception à l'usine.

Le fabricant est responsable du conditionnement de cet emballage et subit toutes les conséquences des détériorations qui pourraient se présenter jusqu'à l'arrivée du matériel au lieu de dépôt, où une nouvelle vérification doit être faite sur chaque pièce fournie.

Modifications. — Dans toutes les conventions entre les administrations de chemins de fer et les constructeurs ou fabricants, il doit être entendu et stipulé que l'administration aura toujours le droit, en cours d'exécution, de modifier la forme des pièces commandées, en prenant toutefois livraison des produits déjà fabriqués. Cette condition est de rigueur, car elle permet aux ingénieurs de profiter de toutes les améliorations qui peuvent se présenter pendant l'exécution d'une commande.

127. **Bagues Desbrières.** — M. Desbrières, ingénieur aux chemins de fer algériens, a publié dans les mémoires et compte rendu des travaux de la Société des ingénieurs civils (3e cahier, 1863) une note très-intéressante sur un perfectionnement apporté par lui dans l'emploi des crampons. Ce procédé consiste à loger dans la traverse, immédiatement au-dessus du trou du crampon, une bague en fonte percée d'un trou de section égale à celle du crampon. Ce dernier, mis en place, s'appuie contre la fonte de la bague, qui présente une résistance beaucoup plus grande que le bois (fig. 124).

Ce système, appliqué surtout aux traverses en bois tendre, dans lequel les crampons prennent rapidement du jeu, paraît

devoir présenter des avantages sérieux. Nous craignons cependant que le crampon, soumis au frottement d'un côté par le patin et de l'autre par la bague, ne s'use encore plus rapidement, surtout dans les voies où les rails ont le plus de tendance au glissement.

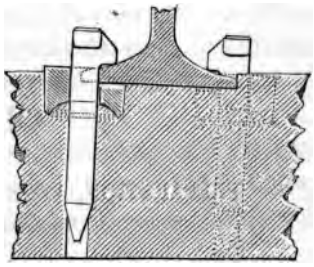

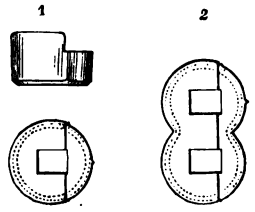

Fig. 124. Bagues Desbrières, 1, intermédiaires, 2, de joints. $\frac{1}{5}$.

L'expérience de ce système, très-ingénieux d'ailleurs, appliqué sur la ligne d'Alger à Blidah, longue de 50 kilomètres avec une pente de 13 millimètres sur 14 kilomètres, n'est pas d'assez longue durée pour qu'on puisse se prononcer en connaissance de cause. Un essai de ces bagues, fait par la Compagnie du Nord, permettra d'en apprécier l'efficacité. Si le phénomène d'usure que nous indiquons ne se vérifiait pas, l'application des bagues Desbrières permettrait l'emploi des traverses en bois tendre, et avancerait la question de la construction des chemins de fer à bon marché.

CHAPITRE V.

PRÉPARATION, POSE ET ENTRETIEN DE LA VOIE.

---

§ I.

CONSERVATION DES BOIS.

128. **Procédés de préparation.** — Depuis quelques années le développement des chemins de fer et des constructions publiques et privées, les besoins toujours croissants de l'agriculture ont considérablement augmenté la consommation des bois de toutes natures. La difficulté qui en est résultée d'approvisionner des bois durs comme le chêne, ou résineux comme le mélèze, les frais considérables occasionnés par le renouvellement trop fréquent des pièces provenant d'autres essences, ont conduit à chercher les moyens de donner aux bois une plus longue durée. Jusqu'à présent, c'est en imprégnant les matières ligneuses de substances antiseptiques que l'on a tenté de retarder leur destruction spontanée. On a pensé qu'on obtiendrait un résultat plus avantageux en appliquant le procédé de carbonisation proposé par M. de Lapparent (134); mais l'expérience n'a pas encore démontré l'efficacité absolue de ce mode de préservation des bois qui entrent dans la constitution de la voie.

Les principaux antiseptiques que l'on a employés pour la conservation des bois sont : le sublimé corrosif, le sulfate et le pyrolignite de fer, le chlorure de zinc, un mélange de sulfate de fer et de sulfure de baryum, la créosote et enfin le sulfate de

cuivre. Ce dernier est le plus employé en France ; en Angleterre et en Belgique on emploie fréquemment la créosote ; en Allemagne, le sulfate de cuivre et le chlorure de zinc. Ces divers réactifs sont introduits dans la traverse par immersion, pression ou succion.

Le sublimé corrosif appliqué par immersion, suivant la patente de Kyan, n'a pas été généralement adopté, à cause de son prix élevé ; il a fourni de très-bons résultats sur les chemins de fer badois.

La méthode de Payne, basée sur le principe de la double décomposition du sulfure de baryum et du sulfate de fer, et la fixation d'un sel insoluble dans la masse ligneuse, est d'une application difficile ; si le sulfate de fer est en excès, il attaque le bois, à cause de ses propriétés acides. On a reconnu d'ailleurs que le véritable principe de la conservation des bois n'est pas la production d'un sel insoluble, mais la fixation d'un sel antiseptique contraire au développement des vers et des végétations criptogamiques qui produisent l'altération des matières ligneuses.

Le procédé Knab, simple immersion dans le sulfate de cuivre, n'a pas donné de résultats satisfaisants, l'aubier seul étant imprégné du sel métallique. On a même cru trouver au chemin du Nord une diminution de résistance assez sensible dans les bois ainsi préparés.

Nous allons donner quelques indications empruntées aux cahiers des charges, sur les procédés généralement employés aujourd'hui : le procédé de préparation au sulfate de cuivre de M. le docteur Boucherie, celui de MM. Legé et Fleury-Pyronnet, quelques méthodes de conservation appliquées en Angleterre et en Allemagne, et enfin la carbonisation.

129. **Injection des bois. — Procédé Boucherie.** — Le principe de ce procédé repose sur l'infiltration, sous une pression convenable, dans le sens des cellules longitudinales, de la substance antiseptique.

Les bois auxquels on l'applique le plus souvent pour traver-

ses, sont le hêtre et le pin, quelquefois le charme, le bouleau, l'aune et le sapin; mais avec peu de succès pour cette dernière essence, en raison de la dureté du cœur.

On sait que par le procédé de M. le docteur Boucherie, les bois ne se préparent bien qu'en grume, c'est-à-dire lorsqu'ils sont encore complétement recouverts de leur écorce. On les découpe généralement à la première grosse branche; ils doivent être parfaitement sains, sans pourriture ni cœur rouge; celui-ci doit, en tout cas, être enlevé lors du débitage en traverses.

Les bois se prêtent mieux à la pénétration lorsque, abattus depuis quinze jours au plus, ils ont été dépouillés de leurs branches immédiatement après l'abatage, pour conserver au tronc l'humidité de la séve. On a soin de ménager aux deux extrémités un excédant de longueur d'un décimètre, afin de pouvoir *rafraîchir*, c'est-à-dire renouveler la section d'introduction de la liqueur préservatrice, quand elle est oblitérée par les impuretés du liquide, pendant l'opération; le ralentissement de la pénétration est indiqué par la diminution de l'écoulement du liquide à l'extrémité libre de la bille.

Il est reconnu que les arbres abattus pendant les mois de janvier, février, mars, et tronçonnés, c'est-à-dire dépouillés de leurs branches, aussitôt après l'abatage, peuvent être préparés sans difficulté jusqu'à la fin de mai.

Dans les forêts de l'Etat, le dernier délai d'abatage est fixé au 15 avril. Il est donc nécessaire d'établir des chantiers suffisants pour traiter avant le 1er juin tous les bois approvisionnés.

Cependant on a cru remarquer, dans ces derniers temps, que les bois pouvaient se conserver assez longtemps sous l'eau, sans cesser d'être susceptibles d'une bonne préparation, ce qui doit rendre l'opération plus économique, puisqu'un même établissement peut fabriquer un plus grand nombre de traverses; des expériences comparatives sur les deux modes de travail présenteraient un certain intérêt.

Il est très-important que les nœuds dont la présence n'a aucune action nuisible sur les pièces à préparer, ne soient pas

coupés ras sur le tronc, en forêt. Ces nœuds sont avivés à la hache, sur le chantier, pour provoquer le passage du liquide, et abattus seulement après l'entière préparation des billes.

Il est bon d'employer pour la dissolution du sulfate de cuivre l'eau la plus limpide et contenant le moins possible de sels calcaires. La quantité de sulfate de cuivre dissoute varie entre 1 et 2 kilogrammes par hectolitre d'eau et celle introduite dans le bois entre 5 et 6 kilogrammes par stère.

Avant la mise en chantier, les bois, quel que soit le temps écoulé depuis leur abatage, sont rafraîchis aux deux bouts, pour provoquer l'écoulement du liquide et donner aux pièces la longueur voulue.

On peut préparer des billes de la longueur des traverses ou d'une longueur double. Dans ce dernier cas, on donne un trait de scie au milieu de la longueur de la bille, en conservant intact un segment de la section totale, segment qui doit être un minimum, comme nous le verrons plus loin ; on introduit alors dans le trait de scie un petit anneau de corde, qui forme ainsi un espace vide où arrive la dissolution du sel. Dans l'autre cas, on place l'anneau de la corde entre le bout de la bille rafraîchi et un plateau en bois.

Dans la *préparation à la corde* on a soin, en donnant le trait de scie, de ne conserver intacte que la quantité de bois strictement nécessaire pour maintenir la liaison des deux parties de la bille. En laisser trop, ce serait augmenter la proportion de bois non préservée, la liqueur ne pénétrant pas transversalement dans le bois.

En plaçant la corde, il est important qu'elle affleure l'écorce sans masquer le bois, afin de laisser la totalité de la section de l'arbre en communication avec le liquide. Les bois doivent être décrassés au moins deux fois sur la section d'entrée du liquide, pour que la pénétration ait lieu jusqu'à la partie centrale.

Pour la longueur ordinaire des traverses, la durée de préparation varie de quarante-huit à cent heures, selon l'état de l'atmosphère. Les pièces qui, au bout de ce temps, ne don-

nent pas au centre une apparence de cuivre bien prononcée, sont retournées, c'est-à-dire qu'on les charge, au moyen de *plateaux*, par le point de déchargement primitif. Cette seconde opération peut durer de douze à vingt heures.

Après le débit à la scie, on doit regarder comme mal préparées :

— Les pièces dans lesquelles le sel de cuivre ne paraît pas réparti d'une manière uniforme sur toute la surface ;

— Celles qui ne donneraient pas au réactif (solution de cyanure double de fer et de potassium) une teinte rouge-sang après l'enlèvement, à l'herminette, de la surface de sciage ;

— Enfin les pièces présentant des veines blanches dans la section transversale de déchargement ou celles correspondantes aux nœuds.

Le chemin de fer du Nord emploie des bois injectés de sulfate de cuivre, soit par le procédé Boucherie, soit en vase clos. Dans le premier cas, le sel doit être pur et introduit dans le bois à raison de $5^k,5$ par stère, la dissolution faite à raison de $1^k,5$ par hectolitre. On constate la bonne préparation des traverses au moyen d'un réactif composé de $0^k,090$ de cyanoferrure de potassium (prussiate de potasse du commerce) dissous dans un litre d'eau. Ce réactif, étendu au pinceau sur un point quelconque de la surface du bois, doit donner une coloration rouge brun due à la formation du cyanure de cuivre.

Le cahier des charges des chemins de fer de l'Est prescrit l'emploi du sulfate de cuivre de première qualité, sans réaction acide et ne contenant pas plus de 0,01 de sulfate de fer. La dissolution filtrée doit pénétrer dans les billes sous une pression d'au moins 8 mètres d'eau et pendant trente heures. Elle contient 1 kilogramme de sulfate de cuivre par hectolitre. L'essai se fait comme au chemin de fer du Nord, et principalement sur la tranche de sortie du liquide antiseptique, après l'enlèvement, à l'herminette, d'une couche de bois de $0^m,01$ au moins d'épaisseur.

Le service de la voie des chemins de fer de l'Ouest exige que le sulfate de cuivre soit dissous à raison de 2 kilogrammes par

hectolitre d'eau ; on ajoute quelquefois une certaine proportion de sel marin.

En résumé et quel que soit le titre de la dissolution, les ingénieurs français n'acceptent de bois préparé par le procédé Boucherie que lorsqu'il contient une quantité minima de 5 kilogrammes de sulfate de cuivre par mètre cube, répartie aussi uniformément que possible.

Le prix de la préparation des traverses par le procédé Boucherie, dans un chantier coûtant 4000 francs d'installation, peut s'établir comme suit pour un mètre cube de bois :

	fr.
— Main-d'œuvre	2,50
— Sulfate de cuivre, 5k,5 à 0f,80	4,40
— Frais généraux, amortissement, etc	1,10
Prix de préparation de 1m3	8,00

En Belgique les fils télégraphiques sont supportés par des poteaux en sapin préparé soit au sulfate de cuivre par le procédé Boucherie, soit aux huiles créosotées. Voici, d'après M. Vinchent, ingénieur en chef des lignes télégraphiques de l'Etat belge [1], les prix du bois préparé par le premier procédé, obtenu en rapportant à 1m3, en moyenne, les résultats des dernières années (1862 et 1863) :

	fr.
— 1m3 de sapin, d'après le prix des poteaux non écorcés livrés par adjudication publique	44,00
— 13 kilogrammes de sulfate de cuivre à 82f,50 les 100 kilogrammes	10,72
— Main-d'œuvre	7,58
— Frais généraux	1,70
Prix d'achat et de préparation de 1m3	64,00

130. **Préparation à chaud en vase ouvert.** — On s'est occupé depuis longtemps en Allemagne des procédés pour la conser-

[1] Mémoires de la Société des Ingénieurs civils, 1864.

vation des bois ; après avoir essayé, sans succès, de recouvrir le bois de substances hydrofuges, on fut conduit à chercher des méthodes plus rationnelles, consistant à modifier chimiquement les matières susceptibles d'être attaquées par la pourriture, afin de leur enlever cette propriété. Ces recherches ont donné de bons résultats ; il reste seulement à fixer le choix entre les antiseptiques et à déterminer le moyen le plus convenable pour les faire pénétrer dans le bois aussi profondément que possible.

Jusqu'à présent on a donné la préférence au sulfate de cuivre et au chlorure de zinc, tant à cause de leur efficacité qu'à raison de leur faible valeur commerciale. C'est le sulfate de cuivre qui a fourni les résultats les plus concluants, à la suite des expériences nombreuses faites sur les chemins de Berlin à Stettin et à Hambourg. On a injecté ce sel dans le bois, tantôt par immersion, tantôt par aspiration, tantôt enfin par pression.

Les chemins de fer de la Saxe ont appliqué le procédé de MM. Buttner et Moehring, de Dresde, décrit par M. de Weber, directeur au chemin de fer de l'Etat de Saxe, dans son livre intitulé : *Die Schule des Eisenbahnwesens*[1].

Ce procédé consiste à faire cuire les traverses dans la dissolution métallique ; l'albumine est coagulée, l'air et la séve sont enlevés, et si on laisse refroidir les traverses plongées dans la dissolution, les vapeurs se condensent dans les cellules du bois, et la pression atmosphérique y fait pénétrer profondément la dissolution. Cette méthode se recommande également par son bas prix ; en général, la préparation d'une traverse coûte, suivant la méthode employée, de $0^{f},40$ à $1^{f},00$.

[1] « Le remplacement des traverses, dit M. de Weber, forme une partie importante de l'entretien des chemins de fer. En moyenne, une traverse en bois tendre ne dure pas plus de cinq à six ans et une traverse en bois dur de sept à huit. En Allemagne, une traverse coûte en moyenne $2^{f},50$. Il y en a 9 à 10 000 par mille de voie simple ; il suit de là qu'on peut évaluer à 15 000 francs par jour la détérioration des bois sur les chemins de fer allemands ; cette dépense augmente chaque jour avec l'accroissement des lignes et la construction des nouveaux réseaux. »

131. **Préparation à chaud en vase clos.** — Le procédé Legé et Fleury-Pyronnet, ou *préparation en vase clos*, appliqué depuis peu d'années, en concurrence avec le système Boucherie, paraît présenter certains avantages : le temps écoulé entre l'abatage et la mise en préparation n'a pas d'influence sensible sur la pénétration du liquide antiseptique ; les bois équarris se préparent aussi bien que les bois en grume, ce qui évite une perte de près du quart du bois préparé ; le cœur est pénétré plus profondément que par le procédé Boucherie ; de plus, on a observé que les bois en grume se fendillent beaucoup plus facilement que les bois débités, et que le sciage des bois préparés est plus difficile que celui des bois non préparés ; enfin le procédé Legé et Fleury-Pyronnet semblerait plus économique.

La comparaison entre les deux procédés ne sera complète que dans quelques années, car le procédé Legé et Fleury-Pyronnet n'a pas encore acquis, comme le traitement des bois inventé par M. le docteur Boucherie, la sanction d'une longue expérience.

La préparation des traverses en vase clos, telle qu'on la pratique au chemin de fer du Nord, comprend les opérations suivantes :

— Passage dans le cylindre, rempli de traverses, d'un courant de vapeur, pendant vingt-cinq minutes au moins, pour bien échauffer le bois.

— Réduction de la pression atmosphérique dans l'appareil jusqu'à $0^{m},06$ de mercure : ce vide est maintenu tout le temps nécessaire pour enlever au bois son excès d'humidité et permettre le dégagement des gaz qu'il renferme, c'est-à-dire pendant quinze à vingt minutes.

— Enfin, introduction de la dissolution dans le cylindre et refoulement progressif du liquide jusqu'à la pression minima de 12 atmosphères. On maintient cette pression à l'aide de pompes foulantes, jusqu'à ce que le bois soit pénétré à refus ; dans tous les cas cette opération ne dure jamais moins d'une demi-heure.

La dissolution est faite à raison de 2 kilogrammes de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau. Elle doit être introduite à une température minima de 50° centigrades, et les bois préparés doivent être pénétrés d'au moins $5^{k},500$ de sulfate de cuivre par mètre cube. L'opération complète peut durer deux heures et demie à trois heures.

On ne prépare que des bois bien sains et suffisamment secs.

Pour constater les résultats du système de préparation en vase clos, on dispose dans chaque opération deux pièces d'essai, l'une de longueur double de celle des traverses plus $0^{m},10$, l'autre d'une épaisseur double de celle des traverses. Après l'opération, la première pièce est coupée en trois morceaux, celui du milieu ayant $0^{m},10$ de longueur, et les deux autres la dimension ordinaire des traverses; le morceau de $0^{m},10$ est gardé par l'agent réceptionnaire, pour servir de contrôle. La seconde pièce est sciée par le milieu de son épaisseur. On vérifie si ces pièces sont entièrement pénétrées, et dans le cas affirmatif, on procède à la réception; si, au contraire, elles présentent des parties ne contenant que peu ou point de sulfate de cuivre, toutes les traverses sont refusées comme étant incomplétement préparées; ces traverses peuvent être soumises à une nouvelle opération avec d'autres doubles pièces d'essai.

L'agent chargé de surveiller la préparation tient un carnet d'attachements où il indique :

— La durée du passage de la vapeur dans le cylindre ;

— La durée et le degré du vide obtenu ;

— La durée de l'introduction du liquide et sa température ;

— La durée de la pression, le nombre d'atmosphères, et ses fluctuations pendant l'opération ;

— Les poids des traverses d'essai avant et après l'opération.

Le prix de revient de préparation des traverses de chemins de fer, par le procédé Legé et Fleury-Pyronnet, peut se calculer ainsi, en admettant une préparation de 456 traverses par jour, soit 4 charges du cylindre de chacune 114 traverses, cubant $11^{m^3},60$:

	fr.
— 12 hommes à la charge et à la décharge, à 2f,50 par jour.	30,00
— 1 chauffeur à 5 fr. et un conducteur de chantier à 6 fr.	11,00
— Chauffage, entretien et graissage de la machine.....	25,00
— Sulfate de cuivre, 256 kil. à 0f,80, à raison de 5k,50 par mètre cube.....	204,80
— Amortissement en dix ans à 5 % d'une somme de 200 000 fr., représentant la valeur des appareils, par jour de travail, à raison de 300 jours par an.....	66,20
Total.....	337,00
Soit par mètre cube.....	7,27

Dans la région des chemins de fer du Midi, on évalue à 50 000 francs le prix d'un appareil simple en fer doublé de plomb, permettant de préparer 200 000 traverses par an, et à 150 000 francs la valeur des ateliers, chaudières, pompes, machines, cylindres en cuivre, voies et accessoires.

Dans ces conditions, les traverses de pin payées 2f,15 la pièce, dans les Landes, avant les événements d'Amérique, reviennent à 0f,65 de préparation. Ajoutant 0f,20 de frais généraux, on arrive au prix définitif de 3 francs par traverse en pin préparé.

132. **Préparation à la créosote.** — En Angleterre, après avoir appliqué successivement à la préparation des traverses les procédés Kyan, Knab et Payne, on semble donner la préférence à la créosote, ou plutôt à un mélange d'huiles essentielles fluides, obtenues par distillation du goudron de houille et qui paraissent renfermer une certaine quantité de créosote.

L'application s'en fait par deux procédés différents.

Méthode par immersion, en vase ouvert. — On fait avancer progressivement dans un four très-long, sur de petits chariots, les traverses que l'on veut préparer, et après les avoir amenées très-graduellement, en les faisant passer dans des parties de plus en plus chaudes du four, à un point assez voisin de la torréfaction, on les immerge brusquement dans un bain de créosote.

Méthode par injection, en vase clos. — L'autre procédé

présente pour la disposition de l'appareil quelque analogie avec celui de Payne; on s'est servi d'abord d'un cylindre en tôle où, après avoir soumis les traverses à un vide aussi complet que possible, on faisait pénétrer l'huile créosotée que l'on comprimait à 2 atmosphères, et dont on entretenait la température, en y lançant de la vapeur ; la pression était maintenue pendant quatre ou cinq heures.

Ce mode de préparation, très-imparfait quant à la disposition de l'appareil, est encore le plus généralement employé ; le prix de revient de la préparation d'une traverse par ce procédé est de 0f,75 à 1f,00.

Aujourd'hui on emploie un cylindre en fonte dans lequel la vapeur circule pendant un certain temps; on fait ensuite le vide aussi complétement que possible. Le cylindre est alors mis en communication avec un bassin de créosote chauffée à 90° Fahrenheit. Ce réactif s'introduit naturellement dans les pores des bois vides d'air; on le refoule jusqu'à une pression de 10 atmosphères maintenue pendant trois heures. Le bois absorbe environ 150 litres d'huile créosotée par mètre cube.

Quelquefois, sans faire le vide dans le cylindre, on échauffe faiblement la créosote en opérant sous une pression de 8 atmosphères, et on laisse les traverses séjourner pendant huit heures dans le réactif; le premier procédé est préférable.

La distillation du goudron produit environ 30 à 40 pour 100 d'huile créosotée, qui revient à 0f,08 ou 0f,10 le litre.

On peut évaluer à 16 francs le prix de revient de l'injection d'un mètre cube de bois à l'huile créosotée.

En Belgique[1], on prépare depuis quelque temps les poteaux en sapin des lignes télégraphiques par l'injection, au moyen du vide et de la pression, de créosote brute préalablement élevée à la température de 50°. Voici quelques-unes des conditions imposées à l'entrepreneur chargé de la préparation :

« Les poteaux à préparer seront placés dans un cylindre en

[1] D'après M. Vinchent, Mémoires de la Société des Ingénieurs civils, 1864.

tôle ayant, à l'une de ses extrémités, une entrée munie d'un obturateur permettant de le fermer hermétiquement.

« Ce cylindre sera muni : d'un indicateur de vide à colonne de mercure, d'un indicateur de vide à cadran, de deux manomètres à pression, d'une soupape à levier, enfin des tubulures nécessaires pour introduire ou retirer le liquide et produire le vide ou la pression.

« La créosote à mettre en œuvre sera placée sous le cylindre, dans un réservoir dont les dimensions seront en rapport avec celles du cylindre. Ce réservoir devra contenir la créosote nécessaire aux opérations d'une journée. La surface horizontale sera telle que la diminution du liquide résultant d'une opération corresponde à une tranche de $0^m,05$ au moins. Ce réservoir sera muni : d'un thermomètre centigrade ; d'un serpentin à vapeur permettant d'élever rapidement la température du liquide ; d'un flotteur à échelle graduée en centimètres et millimètres.

« Après avoir fermé le cylindre rempli de bois, on y fera le vide au moyen de la machine pneumatique, de telle sorte que l'indicateur du vide n'indique pas une pression de plus de $0^m,20$ à $0^m,25$ de mercure. Ce vide sera maintenu pendant une heure ; puis on laissera entrer la créosote par l'effet de la pression atmosphérique d'abord, et au moyen d'une pompe foulante ensuite, jusqu'à ce que le cylindre soit parfaitement rempli. Ces pompes continueront à fonctionner de manière à maintenir, à l'intérieur du cylindre, une pression de 7 à 8 atmosphères, jusqu'à ce que l'absorption soit complète.

« La section du tuyau d'entrée de la créosote dans le cylindre et les dimensions des pompes foulantes seront déterminées de façon à assurer le remplissage du cylindre en moins de quinze minutes. Les pompes foulantes et la machine pneumatique seront activées par une machine à vapeur.

« L'imprégnation se fera à raison de 125 litres par mètre cube de bois à préparer. L'absorption sera constatée par le flotteur, qui devra accuser dans le réservoir une diminution de liquide, supposé ramené à la température du point de départ,

correspondant à autant de fois 140 litres (125 augmentés de 12 pour 100), qu'il y aura de mètres cubes dans le cylindre. »

La préparation des poteaux télégraphiques par les huiles créosotées, en vase clos, d'après le procédé précédent, revient à 17f,50 en moyenne par mètre cube.

Les bois pour poteaux télégraphiques soumis à la préparation par ce procédé reviennent ordinairement à meilleur marché que ceux traités par le procédé Boucherie (129). Ils n'ont pas besoin en effet de remplir les mêmes conditions : les bois à préparer par l'injection au sulfate de cuivre doivent être livrés avec l'écorce intacte et fraîchement abattus; il faut, au contraire, écorcer et abattre deux mois avant le traitement les arbres destinés à la préparation par la créosote.

133. **Procédé Bethell.** — Nous empruntons à une note de M. Molinos, lue à la Société des Ingénieurs civils, le passage suivant :

« Les causes de destruction des bois résultant principalement de la fermentation des matières azotées en présence de l'eau, on comprend que la dessiccation, soit à l'air, soit à l'étuve, serait une bonne opération à faire subir aux bois de construction. Mais ce moyen est encore insuffisant, car le bois desséché à l'air ne perd qu'une partie de son humidité, et le bois desséché à l'étuve reprend à l'air une certaine quantité d'eau suffisante pour permettre à la fermentation de se développer. Il faut donc le recouvrir d'un corps imperméable à l'air et à l'eau, comme la créosote par exemple. La dessiccation même du bois est un moyen énergique de pénétration ; il suffit en effet de plonger le bois au sortir de la chambre de dessiccation, où il a été soumis pendant huit à quinze jours à une température de 50° environ, dans une chaudière contenant de la créosote à environ 60°, pour que le bois soit imprégné sur une épaisseur suffisante pour être préservé des influences intérieures. L'air doit être à une température assez faible, pour ne pas attaquer les fibres du bois. Bethell a d'abord employé un moyen analogue pour préparer les traverses de chemin de fer. Mais il chauffait les traverses à 110°, et opérait ainsi la dessiccation en huit ou

douze heures au lieu de sept jours avec la chambre de dessiccation ordinaire ; il suffisait ensuite d'une immersion de quatre heures dans une chaudière de créosote à l'air libre. »

« Le procédé actuel de M. Bethell consiste à injecter le bois de sulfate de cuivre ou de tout autre antiseptique, dans un cylindre analogue à celui de Payne, à le dessécher ensuite dans une étuve, de manière à ne laisser dans le bois que le sel cristallisé ou combiné à l'albumine, enfin à le plonger, au sortir de la chambre de dessiccation, dans une chaudière contenant du goudron brut.

« Si on se reporte aux causes de destruction des bois, on voit que ce procédé résume à lui seul toutes les conditions possibles de succès. En effet, la présence du sulfate de cuivre rend l'albumine imputrescible, l'absence de l'eau empêche la fermentation de se produire, enfin l'enveloppe imperméable de goudron empêche le retour de l'eau et de l'air. »

134. **Carbonisation.** — M. de Lapparent, directeur des constructions navales et du service des bois de la marine française, a décrit un procédé de conservation des bois, consistant à en carboniser les surfaces sous l'action d'un jet de gaz enflammé. Une soufflerie permet de mêler au gaz, à sa sortie, l'air nécessaire pour obtenir une combustion complète, et d'imprimer au jet une force telle, qu'on puisse le diriger dans tous les sens et le faire agir, non-seulement sur les faces du bois, mais encore dans les trous, fentes, joints, tenons, mortaises, etc., et en général sur toutes les parties de la construction. On peut employer une seule soufflerie à pédale pour deux ou plusieurs jets de gaz.

Ce procédé très-simple a été appliqué surtout à la carbonisation superficielle des coques de navires.

On peut faire ainsi, à l'aide du jet de gaz, une couche noire qui s'oppose à la fermentation des principes azotés contenus dans le bois, à la végétation cryptogamique et aux attaques des insectes xylophages.

Il se produit, en effet, sous cette couche carbonisée, une seconde couche brunâtre, torréfiée, dans laquelle se trouvent

développés des produits empyreumatiques et créosotés, qui sont d'excellents agents antiseptiques.

Ce mode de conservation, dont l'efficacité a été reconnue depuis longtemps, est applicable aux bois difficilement pénétrables comme le chêne, et peut être employé seul ou concurremment avec les substances antiseptiques injectées dans les autres bois. Le sulfate de cuivre ne pénètre en effet jamais complétement, et dans tous les cas, les eaux pluviales l'entraînent partiellement, par un phénomène semblable à celui de l'endosmose.

Il résulte des essais déjà faits du procédé de carbonisation, que, dans un travail courant, la dépense ne dépasserait pas $0^{f},15$ par mètre carré, de sorte qu'une traverse de chemin de fer serait carbonisée pour $0_{f},33$, soit $0^{f},40$, en ajoutant 20 pour 100 représentant les frais divers.

Pour la carbonisation superficielle des traverses, on peut remplacer le jet de gaz d'éclairage, dont le prix est assez élevé, par un autre gaz combustible, l'oxyde de carbone ; on emploie pour cela un appareil consistant en un petit cubilot en terre réfractaire de $0^{m},45$ de largeur, au fond duquel se trouve une grille, qu'on charge avec du coke concassé en menus morceaux. Il repose sur un cendrier muni de deux ouvertures : on adapte à l'une d'elles le tuyau d'air d'une petite soufflerie à pédale ; l'autre sert à dégager la grille et à extraire les cendres et les escarbilles. Le cubilot est surmonté d'un dôme également en terre, formant réverbère, dans les faces duquel on a ménagé des vides pour le passage des bois à carboniser. En plaçant les traverses sur des rouleaux, il suffit de les pousser lentement et progressivement pour les soumettre à l'action du gaz.

Cet appareil, bien que très-simple et facilement transportable, est cependant encore volumineux ; il nécessite le transport de quantités de coke assez considérables, et présente l'inconvénient de perdre beaucoup de chaleur ; sous ce rapport la dépense est plus grande qu'avec le gaz tout formé. M. de Lapparent se propose donc de le remplacer par la carbonisation des traverses au moyen des lampes à huile minérale. Il es-

père ainsi en réduire le prix à 0f,20 par mètre carré. Ce procédé peut s'appliquer à toutes les charpentes, bois de construction, piquets, lisses, échalas de clôture, etc.

Mais la carbonisation, qui empêche le développement des végétaux cryptogamiques produisant la pourriture des bois, ne paraît pas devoir s'opposer à la décomposition du cœur dans les vieux arbres.

Le charbon d'ailleurs, comme tous les corps poreux, favorise la condensation des gaz et peut, dans certains cas, entretenir autour du bois une atmosphère d'acide carbonique très-favorable à la fermentation. Il serait donc nécessaire d'enduire la surface carbonisée d'une substance imperméable, tel que le goudron.

M. de Lapparent conseille de n'appliquer son procédé qu'au bois de chêne, abattu en saison convenable et purgé d'aubier et de séve, c'est-à-dire à une essence à peu près réfractaire aux procédés de conservation. Mais il pense qu'en appliquant la carbonisation aux traverses injectées de sulfate de cuivre, dont la préparation est souvent incomplète, on en augmenterait encore la durée.

Chaque mode de conservation a ses avantages spéciaux, suivant l'emploi qu'on doit faire du bois préparé. C'est ainsi que les enduits à base très-inflammable doivent être éloignés des constructions et que la carbonisation peut être réservée pour les bois difficilement imprégnables, tels que le cœur de chêne, l'acacia, etc., qui ont la plus grande durée naturelle.

Quand on ne peut être déterminé par aucun de ces motifs, il faut faire intervenir le prix de revient.

Il résulte d'expériences consignées par M. de Lapparent, et faites au gazomètre de la ville de Cherbourg, à l'aide d'un compteur et en se servant d'une lance de force moyenne :

— Que la consommation de gaz courant serait de 200 litres environ par mètre carré de surface carbonisée ;

— Qu'un ouvrier, dans une journée moyenne de dix heures, carboniserait une surface de 40 mètres carrés ;

— Qu'un manœuvre suffirait pour une soufflerie alimentant deux lances à gaz.

De sorte qu'on peut admettre que, dans un travail courant, la dépense ne dépasserait pas 0f,15 par mètre carré. On peut d'ailleurs, dit M. de Lapparent, activer l'opération en *bouchonnant* préalablement les surfaces des bois avec un peu de goudron ; mais il faut se borner à un simple *glacis*. On y trouve, en outre, ces autres avantages :

— De faciliter la carbonisation des fentes que l'on rencontre presque toujours sur les faces des gros bois ;

— D'empêcher que le bois ne soit saisi trop brusquement par la chaleur du gaz enflammé, ce qui pourrait le faire fendiller ;

— De prévenir les crépitations et le détachement de petites particules en ignition.

D'après les documents qui précèdent, le prix de revient de cent traverses carbonisées, ayant en moyenne 2m², 25 de surface, pourrait se décomposer comme suit :

	fr.
Matières. — Gaz, à raison de 200l par m², pour 100 traverses représentant 225m², il en faudra 45m³ à 0f,30....	13,50
Main-d'œuvre. — 1 surveillant.....	5,00
6 carbonisеurs à 4 fr. par jour l'un.....	24,00
3 souffleurs à 2 fr. l'un.....	6,00
1 équipe de manœuvres payée à la tâche, pour décharger, transporter et empiler les traverses, à 6 fr. le 100...	6,00
Frais divers. — Entretien des appareils	1,00
Droit de brevet, 0f,10 par traverse.....	10,00
Total.....	65,50
Donc, en supposant le gaz à 0f,30 le mètre cube, la dépense serait, par traverse, de.....	0,65
Et en réduisant le prix du gaz à 0f,20 le m³.....	0,61

Le tableau suivant donne les frais de préparation occasionnés par les différents procédés, pour une traverse :

		fr.	fr.
Préservation de surface.	Carbonisation	0,61	à 0,66
	Immersion (procédé Knab).....	0,40	à 0,50
	Peinture, une couche.....	0,85	à 0,90
	Enduit de goudron ou de coaltar.	0,60	à 0,75

		fr.	fr.
Pénétration intra-vasculaire.	Procédé Boucherie (sulfate de cuivre)	0,80	à 0,90
	Procédé Bethell (créosote en vase clos)	1,20	à 1,50
	Procédé Legé-Fleury (sulfate de cuivre en vase clos)	0,70	à 0,90

Le prix de la carbonisation d'une traverse, 0f,61 à 0f,66 serait sans doute beaucoup trop élevé; avec l'appareil à coke que nous avons décrit, ou en remplaçant le gaz par l'oxyde de carbone, ou enfin au moyen d'un appareil à huile minérale, on pourrait réduire ce prix de plus de moitié.

Enfin, M. de Lapparent, rappelant les propriétés antiseptiques du soufre ou de l'acide sulfureux, conseille dans certains cas, l'emploi de peinture à base de soufre, de la composition suivante :

Fleur de soufre	200
Huile de lin ordinaire	135
Huile cuite manganésée	30

Cette peinture développerait autour des bois une légère atmosphère d'acide sulfureux, résultant de l'affinité du soufre pour l'oxygène de l'air, et qui suffirait, comme l'expérience l'a prouvé, à empêcher le développement des végétaux cryptogamiques. Pour la même raison, il serait avantageux, si on se décidait à dessécher artificiellement les bois dans l'appareil de MM. Legé et Fleury-Pyronnet, de terminer l'opération par un courant d'air chaud chargé d'acide sulfureux.

§ II.

PRÉPARATION DES TRAVERSES.

Nous avons vu précédemment que les traverses approvisionnées doivent être rangées en piles d'une contenance uniforme, et séparées selon leur destination. Avant leur emploi sur la

ligne, les traverses sont préparées pour recevoir les rails ou leurs attaches. Les opérations qui se rapportent à cette préparation portent les noms de *sabotage*, *entaillage*, et *perçage*.

135. **Sabotage.** — Cette dénomination de *sabotage* s'applique plus particulièrement à la fixation des *coussinets* sur les traverses.

Comme la forme des joues des coussinets donne aux rails

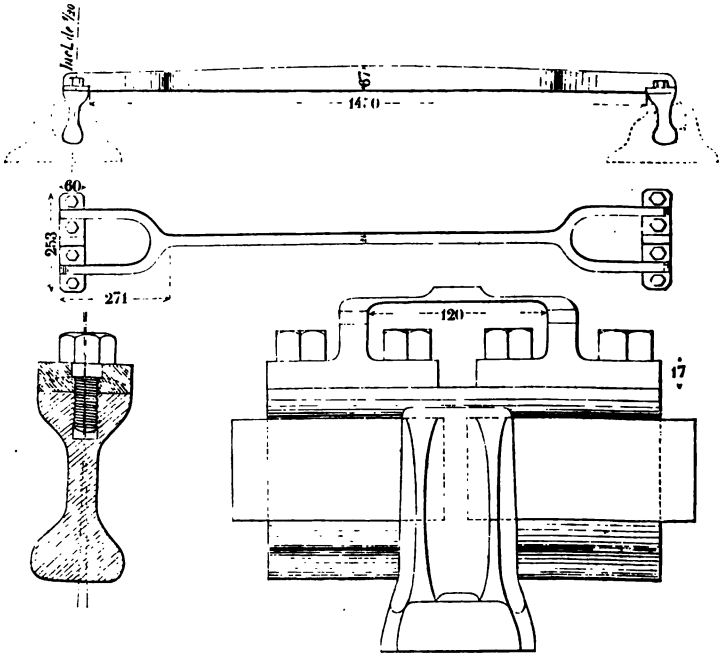

Fig. 125. Gabarit de sabotage. $\frac{1}{20}$. — Détails. $\frac{1}{5}$.

l'inclinaison voulue, leur semelle doit se trouver sur un plan sensiblement horizontal. Il suffit donc de poser les coussinets sur deux points de la traverse satisfaisant à cette condition.

Les billes étant empilées perpendiculairement à la longueur des tas, on établit à la suite et dans le sens de cette longueur un chantier formé de deux longrines distantes de $1^{m},50$ en-

viron l'une de l'autre. On amène chaque traverse sur ce chantier et, réservant la plus grande face plane pour la pose sur le ballast, on présente sur la face opposée, celle affectée de flaches, le *gabarit de sabotage* armé des deux coussinets à fixer (fig. 125).

Ce gabarit est généralement composé d'une traverse en fer rigide, dont chaque extrémité, disposée en fourche, porte un morceau de rail de $0^m,25$ de longueur, fixé de manière que les deux champignons supérieurs soient distants l'un de l'autre de la largeur normale de la voie, et que l'axe de la section transversale du rail présente exactement l'inclinaison des rails dans la voie.

La forme de ce gabarit et le mode d'attache des deux bouts de rails aux extrémités de la barre qui les réunit, peuvent d'ailleurs varier suivant la largeur de la voie adoptée; mais le principe en reste toujours le même.

Pour commencer l'opération, les saboteurs retournent le gabarit, les rails en haut; ils y ajustent chacun des deux coussinets à saboter, au moyen de deux coins en bois chassés en sens contraire, l'emploi d'un seul coin ordinaire pouvant fausser la position du coussinet. On s'assure que les coussinets sont disposés convenablement par rapport à l'axe du gabarit et que chaque bout de rail est bien en contact avec son coussinet sur les points déterminés.

Dans cet état le gabarit armé est présenté sur la traverse, avec précaution, pour ne pas déranger les coussinets. Ceux-ci doivent être placés à des distances à peu près égales des extrémités de la traverse et autant que possible dans l'axe de la bille ou suivant une ligne parallèle. On choisira, en tous cas, pour le plan de pose de chaque coussinet, la portion la plus saine du bois; la semelle ne doit jamais reposer sur une surface qui ne serait pas complétement purgée d'aubier. Quand le bois est fendu, il faut, avant tout, s'astreindre à éviter que les chevillettes ou les tire-fond qui fixent le coussinet ou le rail

sur la traverse, ne tombent trop près et dans la direction des fentes.

S'il s'agit d'une traverse à face plane, les ouvriers examineront si le contact des semelles et de la surface du bois est parfait dans tous les sens ; s'il n'y a pas contact parfait, on enlève le gabarit pour dresser les surfaces d'appui avec l'herminette, en ayant soin de présenter le gabarit et de retoucher le bois jusqu'à ce que le contact soit obtenu.

Quand la traverse à saboter présente une face circulaire, il faut l'entailler à une profondeur suffisante pour que la semelle du coussinet repose en plein sur le bon bois. A cet effet, on marque d'abord l'emplacement des coussinets sur la bille, puis, le gabarit enlevé, on donne, sur la profondeur voulue à chaque emplacement, deux traits de scie perpendiculaires à la longueur de la traverse, et l'on enlève, à l'herminette, le bois compris entre les deux traits de scie ; il faut conserver les épaulements qui apportent un surplus de résistance à l'assiette du coussinet, dans le cas où ses attaches manqueraient en service.

Si le bois a été soumis à quelque procédé de conservation, on peut arrêter l'entaille à l'aubier, et conserver à la traverse autant d'épaisseur que possible ; si, au contraire, le bois n'est pas préparé, il faut purger l'entaille de tout l'aubier qui serait en contact avec la semelle du coussinet.

La surface d'appui ne doit, en aucun cas, affecter la forme de cuvette tendant à ramener l'eau de pluie vers la semelle ; il faut, au contraire, prendre toutes les précautions pour que l'eau puisse s'écouler à l'extérieur de la traverse, par exemple, au moyen de deux petits plans inclinés, sans toutefois que les faces de pose des coussinets deviennent convexes. Les entailles étant bien dressées, on doit goudronner toute la surface du bois qui servira d'appui au métal.

Toutes les précautions précédentes sont de la plus haute importance, et doivent être rigoureusement observées ; car, de la bonne exécution du sabotage dépendent la solidité, la durée et l'entretien économique de la voie.

136. **Perçage pour les voies à coussinets.** — Les coussi-

nets fixés au gabarit étant posés sur la partie de la traverse dressée pour les recevoir, on perce les trous des attaches suivant une direction bien normale à la surface de pose de la traverse, en commençant par ceux qui se trouvent à l'intérieur de la voie. La profondeur des trous devra être au moins égale à la longueur de l'attache, moins l'épaisseur de la semelle du coussinet; sans cette précaution la traverse pourrait se fendre pendant l'enfoncement de l'attache. Lorsque les coussinets doivent être fixés sur la traverse par des chevillettes, les trous intérieurs à la voie étant percés, puis passés au goudron, on y enfonce les chevillettes, goudronnées elles-mêmes, à moitié de la profondeur. On perce alors les trous extérieurs à la voie, en prenant les mêmes précautions que pour les premiers, et on y enfonce les chevillettes de la même quantité. On complète ensuite le clouage en frappant alternativement sur les deux chevillettes de chaque coussinet, de manière à ne pas faire changer sa position. Il faut arrêter l'action des marteaux dès que la tête des chevillettes est en contact avec la semelle du coussinet, car, en frappant plus longtemps, on peut faire sauter cette tête ou fendre le coussinet.

Au chemin du Nord, le diamètre des tarières pour trous de chevillettes ne devait être que de 15 millimètres, c'est-à-dire 4 millimètres de moins que le diamètre des chevillettes. Au chemin de l'Ouest pour des chevillettes de 18 millimètres de diamètre, celui des tarières ne doit pas dépasser 14 millimètres.

Quand les coussinets doivent être fixés sur la traverse au moyen de tire-fond, les trous intérieurs étant percés, on y place les tire-fond suffisamment graissés ou goudronnés, en les assujettissant au moyen de quelques légers coups d'un petit marteau à main. On visse les tire-fond en se servant d'une clef à douille (fig. 126. A), jusqu'à ce que le collet non fileté soit engagé dans le coussinet. Les autres trous sont ensuite percés comme les premiers et garnis de leurs tire-fond enfoncés à la même profondeur que les autres. On complète alors le serrage des tire-fond en les vissant alternativement, de manière à

donner le même degré de serrage de part et d'autre. Pour des tire-fond de 20 millimètres de diamètre extérieur, et de 14 millimètres de diamètre du corps, la tarière employée n'a que 14 millimètres ou au plus 15 millimètres de diamètre, quand le bois est exceptionnellement dur et qu'il use rapidement le laceret.

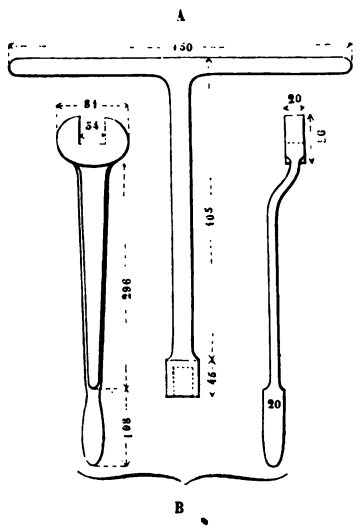

Fig. 126.
A. Clef à douille pour le serrage des tire-fond.
B. Clef pour le serrage des boulons d'éclisses.
$\frac{1}{10}$.

Les coussinets étant solidement fixés sur la traverse, on dégage le gabarit avec deux petits leviers, après avoir desserré les coins. Le facile dégagement du gabarit est un indice de bon sabotage. Cette opération, du reste, est toujours vérifiée au moyen d'une jauge que nous décrirons plus loin.

La figure 126, B, représente une clef employée généralement pour le serrage des boulons ou des tire-fond à tête plate, à quatre ou à six pans.

137. **Réemploi des vieilles traverses.** — Les traverses retirées, pour une cause quelconque, des voies en exploitation, peuvent être réemployées de nouveau, si le bois en est sain, bien conservé, si, les parties pourries étant enlevées, les traverses conservent au moins les dimensions minima des traverses neuves les plus faibles, si enfin, elles ne portent pas des fentes qui les rendraient impropres au service, malgré la consolidation qu'on pourrait y apporter au moyen de boulons. Quand elles réunissent toutes ces conditions, les vieilles traverses reçoivent, avant d'être resabotées, une première préparation qui consiste à enlever le bois pourri sur toutes les faces, et à boucher complétement les anciens trous avec des chevilles en

bon bois de chêne bien sec, préalablement trempées dans l'huile ou le goudron.

On procède alors au sabotage de la même manière que pour les traverses neuves, en ayant soin toutefois d'éviter que les nouveaux trous tombent dans l'emplacement des anciens, et en mettant le bois dur complétement à découvert sous la semelle des coussinets.

Si l'on emploie des chevillettes ayant déjà servi, on aura soin de rejeter toutes celles qui sont sensiblement usées au collet.

Les traverses sabotées sont remises en piles mortes à la suite du chantier de travail, qui se trouve ainsi constamment placé entre la pile des traverses nues et celles des traverses armées.

Toutes les opérations de sabotage de chaque traverse sont effectuées simultanément, pour les deux extrémités, par deux hommes composant un atelier. Ces deux hommes, payés environ 3 francs par journée de dix heures, peuvent saboter quarante traverses, ce qui porte à $0^{f},15$ le prix de revient du sabotage d'une traverse.

138. **Entaillage pour coussinets-éclisses ou rails Vignoles.** — Comme nous l'avons vu, les coussinets en fonte sont depuis longtemps disposés de manière à donner aux rails l'inclinaison qu'ils doivent avoir, tout en plaçant la semelle sur un plan horizontal.

Avec les coussinets primitifs en fonte, les rails Vignoles ou les coussinets-éclisses dont le patin est symétrique par rapport à l'axe vertical du rail, l'inclinaison ne s'obtient que par une disposition spéciale donnée à la traverse. Les patins ne s'appuient plus sur un plan horizontal, mais sur deux plans inclinés vers l'axe de la voie d'une quantité déterminée, variant de $\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{24}$ selon les rayons de courbure de la ligne, et qui est en général de $\frac{1}{20}$.

Les entailles, pour obtenir ces plans inclinés, peuvent se faire soit à la main, à l'aide d'un gabarit, soit avec une machine à fraiser.

Dans le premier cas, on se sert d'un gabarit composé d'une

traverse en bois ou en fer, portant à chacune de ses deux extrémités un bloc rectangulaire en bois ou en fer, qui a en longueur et largeur des dimensions suffisantes pour embrasser au moins toute la surface occupée par le patin du coussinet-éclisse ou du rail Vignoles.

Pour préparer les traverses de joints qui reçoivent les coussinets-éclisses, le chemin de fer de l'Ouest emploie un gabarit composé d'une barre de fer portant à chacune de ses extrémités une plaquette en tôle. Ces plaquettes, qui doivent être placées à un écartement correspondant à la largeur de la voie, ont $0^m,30$ de longueur, et $0^m,20$ de largeur ; leur face inférieure est inclinée de $\frac{1}{20}$ sur l'horizontale.

Au chemin de fer de Lyon, on se sert de deux gabarits ana-

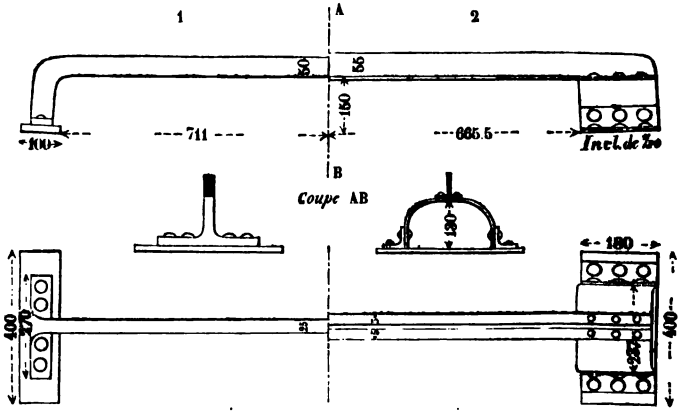

Fig. 127. Gabarit pour l'entaillage des traverses. (Lyon). $\frac{1}{20}$.

logues, mais de dimensions différentes, l'un (fig. 127, 1), pour l'entaillage des traverses intermédiaires sans selles, de la voie Vignoles, l'autre (fig. 127, 2) pour l'entaillage des traverses de joints avec selles.

Au chemin de fer du Nord, les blocs en bois fixés aux extrémités du gabarit ont $0^m,35$ de longueur et $0^m,105$ de largeur. Ces deux pièces sont inclinées de $\frac{1}{20}$, de telle sorte que leur

face inférieure donne l'inclinaison du fond de l'entaille, et que leurs faces latérales peuvent servir à guider le laceret employé au perçage des trous.

Pour faire les entailles d'une traverse, on place celle-ci sur le chantier, la face affectée de flaches en dessus. Les ouvriers présentent le gabarit sur cette face, en s'arrangeant pour placer les entailles à peu près à égale distance des deux extrémités de la traverse, sur la portion la plus saine et la plus propre à servir d'appui au rail. Ils tracent alors l'emplacement des entailles et, le gabarit enlevé, ils donnent dans la traverse quatre traits de scie, comme pour le sabotage des traverses à face circulaire. On achève l'entaille à l'herminette ou à la bisaiguë, en ayant bien soin de conserver intactes les faces verticales des entailles produites par la scie.

La profondeur des entailles doit être suffisante pour que le patin du coussinet-éclisse porte sur toute sa longueur, ou que le patin du rail Vignoles s'appuie sur une longueur d'au moins $0^{m},14$ de bon bois. Les arêtes du fond de l'entaille doivent être sensiblement parallèles à la face inférieure de la traverse. On s'assure de l'exactitude des entailles en présentant le gabarit et en retouchant le fond jusqu'à ce que les faces inférieures des plaquettes ou des blocs soient en contact parfait avec le bois.

L'entaillage à la *raboteuse* se fait avec beaucoup plus de rapidité et d'exactitude qu'avec le gabarit que nous venons de décrire.

La machine à raboter qui donne ce résultat consiste en un bâti en fonte de 1 mètre de hauteur, formé de deux cadres verticaux, distants de $2^{m},75$ à 3 mètres, selon la grandeur des bois à raboter, et réunis par cinq longerons; à $0^{m},50$ de hauteur au-dessus du sol se trouve un plateau horizontal, que l'on peut élever ou abaisser à volonté, au moyen d'un levier. Au-dessus de ce plateau et sur la face supérieure du bâti, il y a deux chariots, indépendants l'un de l'autre, guidés dans deux rainures et disposés pour recevoir un mouvement de

translation horizontale perpendiculaire à l'axe de la traverse. Ces chariots supportent chacun un porte-rabots présentant, quand il est armé de ses lames, la figure d'un cône tronqué, dont les bases sont formées par deux scies circulaires, et dont les génératrices font avec l'axe un angle égal à l'inclinaison

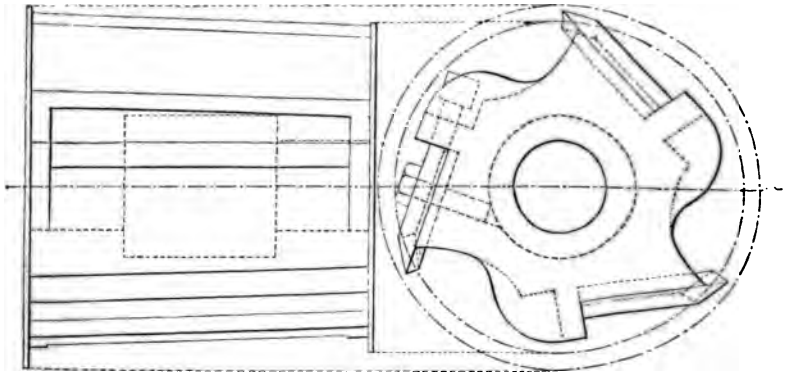

Fig. 128. Porte-rabots pour l'entaillage des traverses à la machine. $\frac{1}{4}$.

du rail sur la voie (fig. 128). Chaque porte-rabots est mis en mouvement de rotation par deux roues dentés, mues au moyen d'une manivelle et d'un petit volant.

Quand on veut raboter une traverse, on la place sur le plateau mobile, qui, ainsi chargé, est soulevé par deux leviers, à la disposition de deux hommes placés devant la machine, jusqu'à la hauteur suffisante pour que le bois soit attaqué par les rabots. Deux manœuvres placés à chaque manivelle impriment un mouvement rapide de rotation à chacun des porte-rabots, qui enlève le bois compris entre les deux scies circulaires, au fur et à mesure qu'il avance horizontalement avec son chariot. Chacun des deux chariots est mis en mouvement au moyen d'une vis de rappel dont la manivelle est commandée par chacun des deux hommes placés en avant de la machine.

Le service de l'outil exige donc six hommes et, pour l'ali-

menter, deux hommes de plus, qui alternent avec les manœuvres tournant la manivelle. Montée sur quatre galets, la machine, ne pesant que 1900 kilogrammes, peut être roulée facilement à l'extrémité de chaque pile du chantier.

Deux machines de ce genre ont servi au rabotage des traverses employées à la réfection des voies de la ligne de Strasbourg à Bâle. Elles pouvaient entailler jusqu'à 300 traverses par jour; mais, en comprenant les temps d'arrêt pour réparations, chômages forcés, etc., elles ont raboté en moyenne 289 billes pour le prix de 16f,25 de main-d'œuvre, ainsi réparti :

	fr.	fr.
1 chef d'équipe à.....	2,25	16,25
7 manœuvres à 2f,00.....	14,00	

Les dépenses se sont établies comme suit pour la préparation de 49794 traverses :

	fr.		fr.
Main-d'œuvre.....	2792,90,	soit par traverse..	0,0561
Entretien et réparation.....	692,60	—	0,0139
Intérêt et amortissement de la machine, sur 1800 fr.(6 mois).	180,00	—	0,0036
Dépense totale.....	3665,50	—	0,0736

L'entaillage à la machine a donc sur l'entaillage à la main le double avantage de l'exactitude absolue dans le travail et de l'économie.

139. **Perçage de traverses pour voies Vignoles.** — Les traverses entaillées passent au perçage. L'opération est faite par deux hommes, perçant simultanément les deux extrémités d'une même traverse. Ces ouvriers peuvent se guider au moyen du gabarit qui a servi à dresser les entailles (fig. 127).

Lors des travaux de réfection de la ligne de Bâle, on a employé pour l'entaillage à la main et le perçage un gabarit indiqué par la figure 129 et qui, bien qu'un peu plus coûteux que le précé-

dent, nous paraît préférable, en ce que son emploi ne laisse aucune latitude dans la direction des trous à percer.

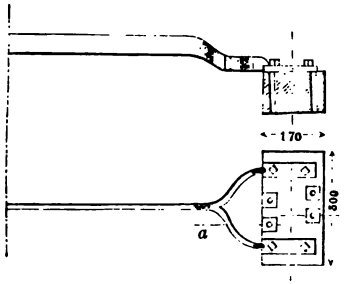

Fig. 129. Gabarit pour le perçage des traverses de la voie Vignoles sur le chantier. $\frac{1}{20}$.

Les plaquettes sont remplacées par deux madriers, dont la face inférieure est doublée de tôle, et qui sont percés de quatre trous garnis de tubes en fer. A l'Est, on a simplement substitué à ce système des blocs en fonte évidés. Enfin, au chemin de fer de Lyon, on emploie, pour percer les trous sur place, un gabarit servant en même temps à maintenir l'écartement des rails (fig. 130).

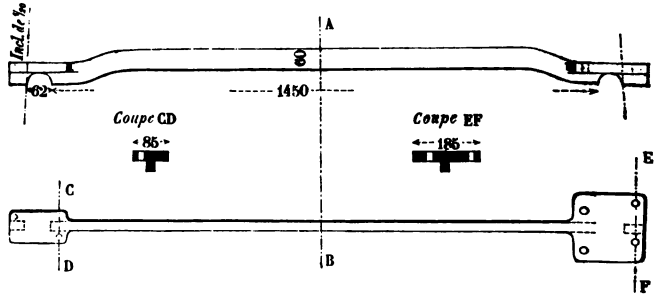

Fig. 130. Gabarit pour le perçage des traverses sur la voie. $\frac{1}{20}$.

Le diamètre du laceret de la tarière doit être un peu inférieur ou tout au plus égal à la plus petite dimension de la section de l'attache. On lui donne ordinairement 2 à 4 millimètres en moins, comme nous l'avons vu à l'occasion du perçage des trous pour les chevillettes ou tire-fond servant à fixer les coussinets en fonte (136).

Les trous des crampons de 16 millimètres sur 14 de section se percent avec des tarières dont le diamètre ne doit pas excéder 10 millimètres. Au chemin de Strasbourg à Bâle, les trous des

crampons, de 17 millimètres sur 14, étaient percés avec des tarières de 13 millimètres de diamètre.

Avant de trancher la question du choix du diamètre des tarières qui dépend de l'espèce d'attache adoptée et de l'essence du bois dont on dispose, on fera bien d'essayer avec une machine simple, un levier à pied de biche par exemple, le degré de résistance à l'arrachement que présente l'attache enfoncée dans des trous de différents diamètres et chassée dans le bois à force de bras, sans toutefois que la traverse se fende ou que l'attache soit faussée par les efforts développés pendant l'opération.

140. **Vérifications et réceptions.** — Pour s'assurer que le sabotage des traverses est fait avec tout le soin désirable, il faut surveiller attentivement toutes les opérations de détail qui s'y rapportent et passer en revue, chaque soir, les traverses préparées dans la journée. On vérifie le gabarit de sabotage au moins

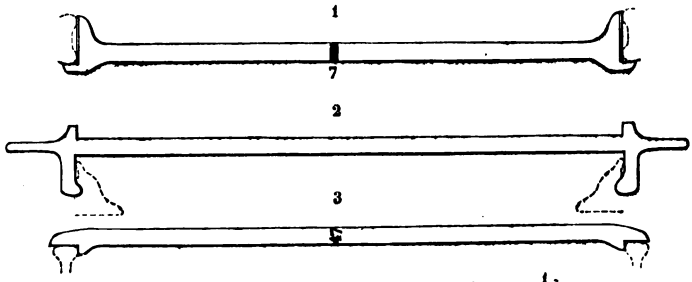

Fig. 131. Jauges pour la vérification du sabotage. $\frac{1}{20}$.

une fois par jour, au moyen d'une jauge spéciale (fig. 131, 1), qui se compose d'une règle en fer, portant des branches en retour d'équerre dressées suivant l'inclinaison des rails sur la voie. Ces appendices doivent s'appuyer contre les saillies intérieures des rails, tandis que les prolongements rectilignes de la règle s'appliquent exactement contre les faces des champignons inférieurs.

Cette jauge peut servir à vérifier non-seulement le gabarit de sabotage, mais encore les écartements de la voie après la pose.

Pour vérifier le sabotage, on se sert d'une jauge spéciale formée d'une règle en fer, portant à chaque extrémité deux talons, un petit et un grand (fig. 131, 2). L'écartement des petits talons est plus faible que celui des grands de 3 à 4 millimètres seulement, limite de tolérance que l'on peut adopter pour l'écartement des rails sur la voie. Pour se servir de cette jauge, l'agent de la surveillance présente aux coussinets sabotés les deux grands talons, qui doivent entrer exactement dans la chambre du rail ; s'ils n'y entrent pas, malgré le serrage donné aux attaches intérieures des coussinets, ce sera une preuve que l'écartement est trop grand pour les alignements droits ou les courbes à grand rayon ; la traverse sera mise de côté et marquée pour être employée dans les courbes de petit rayon. Si la jauge ainsi disposée entre trop facilement, on la retourne pour présenter aux coussinets les talons courts ; si ces talons entrent dans les coussinets, malgré le serrage donné aux attaches extérieures, ce sera une preuve que l'écartement des coussinets est trop faible, et la traverse sera refusée.

S'il s'agit de vérifier les entailles faites pour rails à patin ou coussinets-éclisses, on se servira simplement des gabarits indiqués (138, fig. 127 et 129), qui doivent s'appliquer très-exactement sur le fond de l'entaille.

Enfin, les jauges représentées par la figure 131 (1,3) servent à vérifier l'écartement des rails après la pose.

Tous les gabarits étant des *outils de précision*, l'agent tiendra la main à ce qu'ils soient manœuvrés avec soin, sans percussion, ni efforts.

Les réparations ou vérifications de gabarits ne doivent se faire que sur des épures d'une exactitude irréprochable, et, autant que possible, dans un seul et même atelier. Pour que le travail ne chôme pas sur un chantier, en cas de rupture ou d'inexactitude d'un gabarit, il faut pourvoir chaque chantier d'un ou de deux gabarits de rechange.

Les coins employés au serrage des coussinets pendant le sabotage sont remplacés dès qu'ils n'ont plus la forme ou la résistance nécessaire pour produire un coinçage parfait.

Avant d'être sabotées, toutes les traverses qui ne sont pas en excellent état, sont soumises à l'inspection du chef de chantier, qui décide de leur emploi ou de leur mise au rebut. Celles qui portent des fentes peu profondes peuvent, comme nous l'avons vu, être consolidées par des boulons et faire un bon service dès que la fente ne peut plus s'étendre (97).

Le chef de chantier doit dresser tous les jours un procès-verbal de réception pour l'annexer au décompte à payer aux ouvriers dans le cas où cette pièce serait demandée pour le réglement de la comptabilité.

§ III.

PRÉPARATION DES RAILS ET ATTACHES.

Les rails sont généralement livrés, dans les chantiers, prêts pour la pose, c'est-à-dire parfaitement dressés, dégauchis et percés de trous ou encoches destinés à recevoir les boulons d'éclisses ou les attaches sur les traverses.

Néanmoins, il peut arriver que ces opérations n'aient pas été faites dans les usines de fabrication, ou bien qu'on reçoive dans un chantier des matériaux provenant soit de voies ayant servi à la construction de la ligne, soit de la démolition d'une voie ancienne posée sans les perfectionnements récemment introduits dans la construction; il nous paraît donc nécessaire d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

141. **Dressement des rails.** — Il y a plusieurs moyens de redresser les rails courbés. Le plus simple consiste à installer sur le chantier une voie de la longueur d'un rail ordinaire[1]; contre l'un des rails on couche un gabarit formé d'un madrier de 6 mètres de longueur et de $0^m,12$ d'épaisseur. Une des faces verti-

[1] Chemin de fer du Hanovre.

cales est droite, et l'autre découpée en arc de cercle, ayant $0^m,20$ de flèche, la face courbe présentant en creux le profil latéral des rails. Ainsi disposé, ce madrier présente une largeur de $0^m,50$ en son milieu, et $0^m,30$ à ses extrémités.

Le rail à redresser est placé contre cette partie courbe du gabarit et soumis, dans cette position, à l'action de deux crics puissants dont on peut faire varier l'énergie selon la courbure plus ou moins prononcée du rail. Quand le rail courbé présente un angle un peu vif, on a recours à l'interposition d'un bloc de bois pour augmenter encore la flèche du gabarit.

S'il s'agit, au contraire, de courber des rails droits pour une voie courbe de petit rayon, pour des voies de changement par exemple, on se sert du même procédé, en donnant au gabarit une flèche plus grande. Mais si les voies à poser contiennent beaucoup de courbes à faible rayon, il peut être plus avantageux d'employer une machine à cintrer les rails.

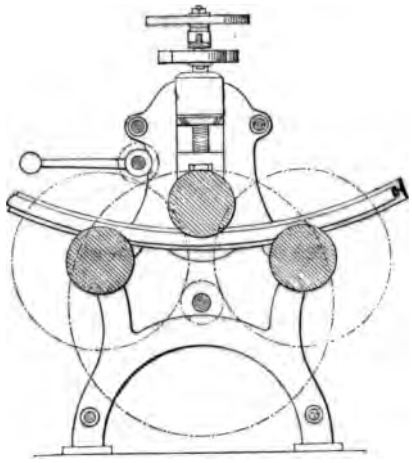

Fig. 132. Machine à cintrer les rails. $\frac{1}{25}$.

Cette machine est composée de trois cylindres horizontaux dont les axes se trouvent aux sommets d'un triangle isocèle (fig. 132). Ces cylindres portent une cannelure profilée suivant la section des rails. Selon le degré de courbure à donner ou à faire disparaître, on passe le rail une ou plusieurs fois entre les cylindres, que quatre hommes, d'ailleurs, font facilement tourner.

On peut enfin se servir d'une vis commandée par un grand levier (fig. 133) portant à ses extrémités deux masses lourdes ; l'écrou de la vis est fixé à la branche horizontale d'un étrier dont les branches verticales sont attachées au plateau d'un fort

établi. Le rail étant soutenu à une certaine distance de la vis par deux points fixes, l'action de la vis s'exerce sur la partie de la barre à redresser ou à courber.

Cet outil est très-énergique, trop énergique même; quand il est mal employé, son action peut dépasser le but et rompre la

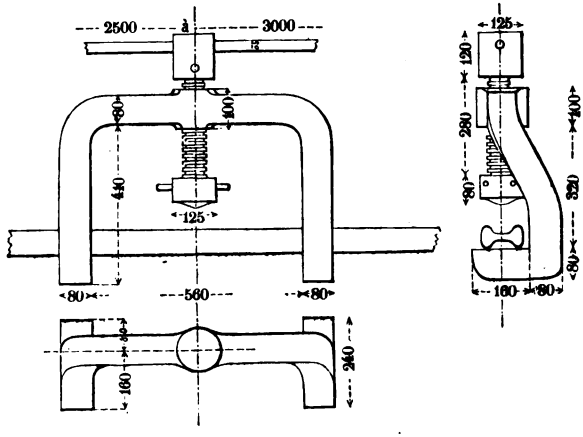

Fig. 138. Presse à dresser les rails. $\frac{1}{20}$.

cohésion du fer. On ne doit donc en tolérer l'usage qu'avec une très-grande réserve; nous serions même d'avis de le proscrire d'une manière absolue, si l'emploi ne pouvait en être surveillé par un agent consciencieux.

Une précaution essentielle à prendre consiste à classer les rails suivant leur degré de courbure, et à les marquer d'un signe indiquant la grandeur du rayon.

Le redressement des rails ou le courbage peut être effectué moyennant $0^f,15$ à $0^f,20$ par rail.

142. **Perçage des trous de boulons.** — Cette opération peut se faire au *foret* ou au *poinçon*.

La machine à forer porte une ou deux mèches, selon qu'on veut percer un ou deux trous à la fois; quand les trous sont très-rapprochés de l'extrémité du rail, cette machine est in-

dispensable, l'action du poinçon pouvant faire fendre le rail.

Comme la machine à forer, celle à poinçonner peut être également disposée pour percer un ou deux trous; mais il faut bien se garder de faire engager les deux poinçons en même temps, car il y a presque toujours dans ce cas rupture du rail ou surcharge de la machine.

La préparation du poinçon constitue à elle seule la partie la plus délicate du poinçonnage.

On emploie à cet usage une tige d'acier du diamètre maximum que doit avoir le poinçon terminé; la pièce est forgée, tournée selon la forme adoptée, chauffée au rouge sombre et trempée dans l'eau froide, puis polie au papier d'émeri; enfin, on la fait revenir au bleu clair ou au violet, en la plaçant dans un tube en fer forgé ou entre deux plaques de fer préalablement chauffées au rouge-cerise.

Aux forges d'Aubin, les outils à tremper sont placés dans un four dormant chauffé au coke, et dans lequel on les amène avec ménagement à la chaleur rouge.

On les retire du four pour les recouvrir d'une poudre composée d'un mélange fondu et pulvérisé de :

Borax.....	0k,500
Sel ammoniac.....	0 ,250
Prussiate de potasse.....	0 ,100
Résine.....	0 ,060
	0k,910

La pièce saupoudrée est remise au feu jusqu'à ce que la matière soit bien fondue, puis retirée et plongée brusquement dans l'eau froide, qui lui enlève complétement sa chaleur.

Un poinçon convenablement trempé perce en moyenne, sans s'émousser, 800 trous de 0m,033; il peut être rafraîchi et retrempé trois fois, ce qui donne 1600 rails percés par un poinçon, soit une durée de quatre jours de travail.

Rien n'est plus capricieux que la résistance de cet outil; on a vu des poinçons fabriqués par la première méthode, aux usines

du Phœnix, percer 12 000 rails ; d'autres, au contraire, étaient mis hors d'usage au dixième rail, quelques-uns même se brisaient au premier trou [1].

Le perçage des rails est une opération qui paraît simple, mais qui peut aussi devenir très-dispendieuse si elle n'est pas judicieusement organisée. Un chantier bien disposé doit comprendre deux voies pour l'arrivée et le départ des matériaux. Entre ces voies se trouve un espace de 50 mètres ; au milieu se place la machine à poinçonner, d'un côté les dépôts de rails à percer et de l'autre les rails percés prêts à être chargés sur waggons. Quand on ne peut les expédier immédiatement et qu'on doit les déposer pour être repris plus tard, le prix de revient en est accru d'autant. L'opération est assujettie à un grand nombre de conditions très-importantes ; mais celle qui les domine toutes, c'est l'installation des moyens efficaces pour utiliser complétement le mouvement imprimé aux poinçons. Il faut prendre les dispositions pour que l'alimentation ne souffre aucun retard, que le *virement* de chaque rail, bout pour bout, se fasse pour ainsi dire instantanément, que chaque rail se dégage facilement de la matrice, que le poinçon ne reste pas serré dans le trou, etc.

Quand toutes ces conditions sont remplies, quatorze ouvriers comprenant :

	fr.
1 chef d'équipe à.....	4,00
12 manœuvres à.....	2,50
1 enfant à.....	1,00

peuvent prendre les rails en piles à côté de la machine, les percer de 4 trous et les charger sur waggons, au nombre de 300 par jour, surtout si on affecte une prime sur les quantités terminées.

[1] Une matrice sert pour 4800 rails, un porte-poinçon pour 30 000 rails, enfin un porte-matrice pour 120 000 rails. ***Annuaire des anciens élèves des Ecoles des arts et métiers***, 1863.

Les dépenses peuvent s'établir ainsi :

	fr.
Main-d'œuvre	35
Prime	10
Poinçons	1
Graisse, huile	1
Amortissement de la machine et de ses accessoires, hangars, etc	3
	50
A déduire pour les débouchures	5
	45

soit par rail 0f,15.

Avec les machines à forer, le prix de revient du perçage est de 0f,40 par rail; il y a donc intérêt à employer la machine à poinçonner quand le nombre de rails à percer est important. Voici les prix des différentes machines :

	fr.
Machine à un foret (110k)	400
Machine à deux forets (210k)	600
Machine à double poinçon (7000k)	6800

Quand on peut activer la poinçonneuse par une machine à vapeur, ainsi que cela se pratique dans les forges à rails, l'opération est beaucoup plus économique. En outre, le travail est considérablement simplifié quand le perçage des quatre trous se fait sans retourner le rail bout pour bout; il suffit pour cela de ménager dans la table d'appui du rail, sur le bâti et de chaque côté du porte-poinçon, des entailles correspondant à chaque trou et pouvant recevoir alternativement un taquet contre lequel vient buter le rail [1].

La manœuvre est très-simple : deux hommes à droite de la machine font glisser sur des rouleaux le rail à percer, jusqu'à

[1] Cette disposition, décrite dans l'*Annuaire de la Société des anciens élèves des Ecoles d'arts et métiers*, par M. Warling, chef des ateliers des usines d'Aubin (1863, XVIe année), est adoptée dans les forges de ce nom.

ce qu'il touche le taquet placé pour arrêter le rail au premier trou ; ce trou percé, le taquet est enlevé et placé dans la deuxième entaille de gauche, où il arrête le rail poussé pour recevoir le deuxième trou ; ceci fait, le taquet est enlevé pour être placé à droite du poinçon ; le rail, poussé vers la gauche de la machine, est saisi par deux autres manœuvres, qui répètent, pour la deuxième extrémité du rail, les opérations qui ont été effectuées pour le percement des trous de la première.

La manœuvre, comme on voit, est plus rapide qu'avec une machine demandant le virement du rail ; aussi ce procédé permet-il de percer de trous, ayant $0^m,033$ de diamètre sur $0^m,022$ de profondeur, jusqu'à 600 rails par jour.

Pour poinçonner 400 rails par jour, avec une machine motrice, il suffit d'un machiniste, quatre manœuvres et un gamin.

Le perçage des trous de boulons doit quelquefois se faire sur la voie au moyen d'une machine à forer portative ou même d'un simple foret à déclic. Il faut, dans ce cas, prendre toutes les

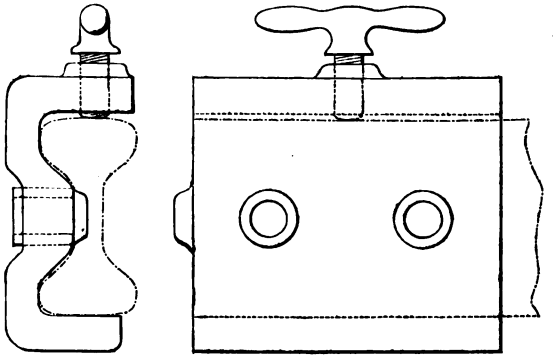

Fig. 134. Gabarit pour le perçage sur place des trous de boulons d'éclisses. $\frac{1}{5}$.

précautions possibles pour éviter les erreurs dans la position des trous qui doivent correspondre à ceux des éclisses. Dans ce but, l'outil foreur est guidé dans son travail par un gabarit que l'ouvrier applique à l'extrémité du rail avant de commencer l'opération. La figure 134 représente ce gabarit qui porte,

à l'une de ses extrémités, un talon destiné à buter contre le bout du rail à percer. Quand les trous sont forés, on peut en vérifier la position au moyen du gabarit déjà décrit (fig. 135).

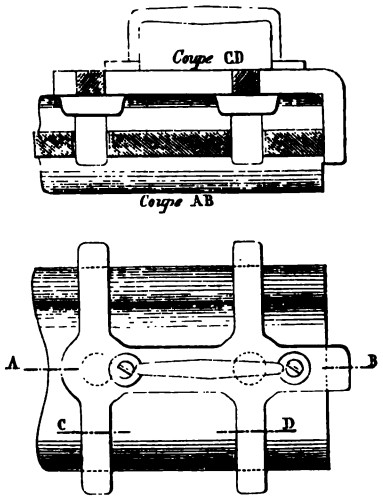

Fig. 135. Gabarit de vérification du perçage des trous. $\frac{1}{5}$.

143. **Encochage.** — Les patins des rails Vignoles doivent quelquefois recevoir des encoches qui embrassent une partie de la section des attaches sur la traverse, et arrêtent le glissement longitudinal des rails.

L'encochage s'effectue au moyen d'un emporte-pièce travaillant sous la pression d'une vis à trois filets de $0^m,07$ de diamètre extérieur, et de $0^m,06$ de pas. Un balancier de 2 mètres de longueur met la vis en mouvement, et, en une descente de l'outil, lui fait produire deux encoches. Pour faciliter l'opération, le poinçon est divisé en deux étages qui travaillent l'un après l'autre, et enlèvent l'encoche par parties successives dans une même descente de l'outil.

La machine, pour être desservie convenablement, demande le travail de dix hommes; la dépense se répartit de la manière suivante pour 300 rails encochés par jour :

	fr.	fr.
10 hommes à 2 fr. par jour en moyenne.	20,00	
Prime.	3,00	
Graissage, etc.	0,25	
Poinçon	0,25	
Amortissement (sur 600 fr.)	0,30	23,80
A déduire les débouchures		2,80
Total de la dépense par jour		fr. 21,00

soit par rail $0^f,07$.

Ce même travail, fait à la main, a été payé 0ᶠ,11 par rail, sans compter les frais de bardage.

144. **Chanfreinage.** — Le champignon des extrémités des rails neufs présente fréquemment des exfoliations. Cette cause d'avarie, insignifiante à l'origine, peut amener promptement la mise au rebut de rails fabriqués d'ailleurs dans de bonnes conditions ; elle provient du refoulement dans le sens longitudinal des fibres du fer qui se trouvent exposées aux chocs répétés des roues.

On y obvie en pratiquant simplement sur le pourtour de la section du champignon un chanfrein auquel on peut donner sans inconvénient 0ᵐ,005 de largeur, en l'inclinant à 45° sur la face du joint. Cette opération s'exécute facilement à la lime, dans le cours des manipulations que subissent les rails avant la pose.

Un ajusteur peut chanfreiner 200 rails par jour, à raison de 5 francs, la fourniture des limes étant à sa charge ; l'opération revient donc à 0ᶠ,025 par rail.

145. **Selles, coussinets-éclisses, boulons.** — Ce petit matériel arrive, en général, prêt pour la pose ; il est néanmoins important de le vérifier au chantier avant de le distribuer sur la ligne, car le transport en est coûteux et les pièces dépareillées ou faussées peuvent se perdre ; l'administration du chemin de fer est mise par là dans l'impossibilité d'en demander le remplacement au fournisseur.

Les éclisses, selles, etc., qui viennent en contact avec les traverses ou les rails doivent s'y appliquer très-exactement et leurs trous recevoir sans difficultés les boulons, tire-fond et crampons ; il faudra donc s'assurer, au moyen de gabarits exactement dressés, que les faces ne présentent aucune inégalité ou saillie qui empêcherait le rapprochement des portées ; les pièces qui présenteraient ces imperfections seront ajustées à la lime ou au ciseau à froid ; celles que le transport aurait trop fortement avariées seront réparées dans un atelier spécial, et confiées à des ouvriers très-exercés à ce genre de travail. Les éclisses ou coussinets-éclisses seront réunis par paires, munis de leurs

boulons. On examinera également si les filets de vis des tire-fond et des boulons sont bien sains et non avariés; avant de les livrer aux poseurs, il faut les nettoyer et les graisser; même observation pour les écrous, qui ne devront avoir que le jeu suffisant pour pouvoir être manœuvrés à la main. Il est inutile d'ajouter que tous ces matériaux sont soumis au chantier à une comptabilité sévère, qui doit renseigner très-exactement sur leur entrée et leur sortie.

146. **Observation générale.** — Dans toutes les opérations que subit le matériel de la voie, on remarquera que le coltinage est de toutes la plus importante, par les dépenses qu'elle occasionne. Elle peut se résumer par un chiffre : 1 mètre courant de voie simple se compose en général d'une traverse avec ses attaches et de 2 mètres de rails. Or, le bardage d'une traverse comprenant l'enlèvement, le transport à 20 mètres et le rangement, ne peut pas être évalué à moins de. 0f,05
Le maniement d'un rail de 6 mètres, dans les mêmes circonstances, coûte en moyenne 0f,15, et pour 2 mètres. . . . . 0 ,05

ENSEMBLE. 0f,10

Cette dépense, se multipliant par le nombre de manœuvres qu'on fera subir à ce matériel, peut s'élever, selon les circonstances, à 200, 300 ou 400 francs par kilomètre de voie. L'ingénieur de la voie portera donc toute son attention sur l'organisation des chantiers de préparation, de manière à éviter toutes les fausses manœuvres, les doubles emplois; en un mot, il devra prendre ses mesures pour que le matériel ne fasse que *traverser* le chantier de préparation sans s'y arrêter, si c'est possible.

§ IV.

PROFIL DE LA VOIE.

147. **Section transversale du chemin.** — Les véhicules employés à l'exploitation d'un chemin de fer doivent passer sur la voie sans éprouver de dérangement appréciable dans leurs organes. Une étude très-minutieuse de toutes les parties constitutives de la voie peut seule conduire à ce résultat, étude qui a pour base, pour point de départ, le profil du chemin transversalement à l'axe de la ligne.

Ce profil est susceptible de nombreuses variations dépendant :

— De l'importance du trafic ;
— Des dimensions arrêtées pour les véhicules ;
— De la configuration du sol ;
— Du climat ;
— Des localités traversées ;
— Du prix des terrains à occuper, etc.

Les dimensions des locomotives, voitures et waggons déterminent la *largeur de la voie* qui correspond à l'écartement des deux roues montées sur un même essieu. Elles règlent aussi celle de *l'entrevoie*, espace ménagé entre les rails voisins de deux voies parallèles, puisque cet écartement doit être en rapport avec la largeur extérieure des véhicules dans le cas le plus défavorable, celui des portières ouvertes. Dans un grand pays déjà sillonné de nombreux chemins de fer, ou dans une localité où les prolongements d'autres chemins de fer déjà construits peuvent amener un trafic important dont le transbordement serait onéreux, l'hésitation sur le choix de la largeur de la voie n'est pas possible, et la force des choses entraîne l'adoption de la largeur des autres lignes. Mais, quand il s'agit de créer de toutes pièces un réseau important dans un État d'une grande

étendue, ou dans un pays complétement isolé, ou enfin lorsque le trafic probable ne répondrait pas aux dépenses d'un chemin de fer à grande section, on fait bien d'étudier la question sans autre préoccupation que celle inhérente à la nature même du problème à résoudre. L'expérience ayant démontré que les dimensions des voies établies en Europe, suffisantes à l'origine de l'exploitation, présentent déjà de sérieux obstacles au point de vue de l'augmentation de la force des machines et de l'amélioration du confort des voyageurs, on doit se demander s'il ne vaut pas mieux prendre immédiatement les mesures nécessaires pour ne plus rencontrer les mêmes difficultés dans l'exploitation des nouveaux réseaux.

Telles sont les considérations qui ont motivé en Espagne, en Russie, en Irlande, etc., l'adoption de voies plus larges que celle de l'ancien réseau européen.

D'un autre côté, quand un pays ne présente qu'un trafic restreint, mais rémunérateur d'une dépense modérée, on aurait tort, pour échapper à l'augmentation des frais de transbordement, de reculer devant la construction d'un chemin à petite section, permettant de desservir à peu de frais des localités que les grandes lignes ne peuvent pas atteindre. (Voir aux annexes).

La largeur de l'entrevoie et celle de l'*accotement*[1] peuvent varier pour un même pays entre certaines limites ; cependant il ne faut pas perdre de vue, en fixant ces largeurs, que telles dimensions, reconnues suffisantes au moment de la construction, peuvent, quelques années après, se trouver trop faibles pour répondre aux nécessités du service. C'est ainsi que des voyageurs et des agents de l'exploitation des chemins de fer ont été et sont journellement victimes de leur imprudence quand, malgré les recommandations les plus expresses, ils sont heurtés par le parapet d'un pont, le mur ou le tablier d'un passage par-dessus, le pied-

[1] On désigne sous le nom d'*accotement* l'espace compris entre le rail extérieur et les parties d'ouvrages d'art qui s'élèvent au-dessus de la plate-forme, ou l'arête de rencontre du plan de la voie avec le plan du talus limitant la couronne des terrassements.

droit d'un tunnel, ou enfin la portière d'un waggon qui se trouve sur une voie latérale, etc.

L'établissement du contrôle de route, si utile au point de vue financier des intérêts de l'exploitation et si rassurant pour les voyageurs, ne peut être établi sur toutes les lignes françaises, par suite du manque d'espace. La commission de l'enquête de 1862 s'exprime à se sujet dans les termes suivants :

« Le contrôle de route est partout impossible du côté de l'entrevoie ; il n'est possible sur l'accotement qu'avec une distance de $1^m,30$ entre l'axe du rail extérieur et les parois d'ouvrages et objets de toute nature placés sur le flanc de la voie. Cette distance de $1^m,30$ peut d'ailleurs n'être considérée qu'à $1^m,20$ au-dessus du rail (hauteur de l'arête inférieure d'une portière ouverte) ; mais elle doit en revanche régner encore à $2^m,70$ (hauteur de l'arête supérieure de ladite portière) au-dessus de ce même rail.

« Si l'on considère les ouvrages de $7^m,40$ de large prescrits par les premiers cahiers des charges, la discussion des profils fournis dans chaque service de contrôle fait voir que l'accotement n'y a point généralement $1^m,30$ de large. Pour obtenir cette largeur, il faut rapprocher les deux voies l'une de l'autre, aux dépens de l'entrevoie.

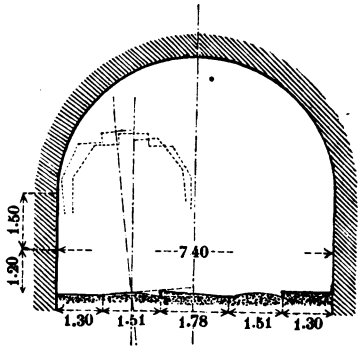

Fig. 136. Profil de voie en tunnel. $\frac{1}{200}$.

« Sous les ouvrages d'art, le chemin devrait donc présenter le profil indiqué par la figure 136, c'est-à-dire que l'entrevoie devrait y être réduit à $1^m,78$.

« Dans les ponts et tunnels à plein cintre, où la courbe de la voûte prend rapidement naissance, l'accotement de $1^m,30$ ne suffirait point pour le développement de la portière, et il faudrait sous ces ouvrages diminuer encore davantage l'entrevoie.

Cette réduction excessive pourrait entraîner la modification des gabarits de chargement et apporter un trouble considérable dans le service des marchandises. Il convient donc tout d'abord d'admettre que sur certaines lignes et en certains points les compagnies devront suspendre l'exercice du contrôle de route. »

Il est résulté de l'enquête (34) qu'on ne peut compter sur un

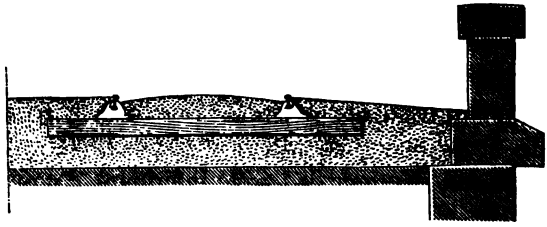

Fig. 137. Profil de la voie sur un ouvrage d'art. $\frac{15}{1000}$.

contrôle de route facile qu'en donnant aux tunnels une ouverture de 8 mètres entre les pieds-droits, et aux viaducs en dessous une largeur de 8 mètres entre les parapets (fig. 137).

Nous avons vu, en traitant la question de consolidation des talus, de quelle influence était la nature des terrains traversés sur la forme à donner au profil du corps de la route.

En tranchée, l'inclinaison des talus dépendra de la profondeur de l'excavation, de la qualité des terrains rencontrés, du prix du sol à acquérir. Cependant aux abords des villes, et le long des cours d'eau, au lieu de limiter le chemin par des talus inclinés, on peut, au moyen de murs de soutènement, se borner à n'occuper que l'espace strictement nécessaire à l'établissement de la voie, évitant ainsi l'acquisition de surfaces coûteuses ou l'exécution souvent difficile d'une dérivation.

Dans la traversée des forêts, il faut se préserver des chances d'accidents pouvant résulter de la chute des arbres sur la voie, des incendies causés par les étincelles s'échappant des cheminées de locomotives, des embarras causés par la présence des feuilles sur les rails, etc. ; dans ce cas, une large emprise de

terrain est de toute nécessité. Eu égard aux incendies, on creusera, parallèlement à la voie, des fossés destinés à arrêter la propagation du feu, en ayant soin de donner une plus grande profondeur au fossé limitant l'essartement.

Enfin, nous rappellerons à ce sujet les dispositions à prendre pour prévenir les amoncellements de neige (25 et 166).

148. **Profil de la plate-forme.** — Pour établir et conserver une voie en bon état, il faut, autant que possible, la protéger contre l'action des eaux. En examinant les divers moyens employés pour assécher la couronne des terrassements (chap. I), nous avons essayé de faire ressortir toute l'importance des écoulements d'eau ; il nous reste à étudier le profil de la voie le plus convenable pour atteindre le but proposé.

Si les supports des rails reposaient directement sur la plate-forme des terrassements composée, dans la plupart des cas, de terrains imperméables, ils ne tarderaient pas à manquer complétement d'assiette, surtout après quelque temps d'humidité. Pour leur donner un appui suffisant, il faut interposer entre ces supports et la plate-forme du chemin une matière présentant une grande résistance à la compression et aux influences atmosphériques. Tel est le but du ballast (94). Pour satisfaire aux conditions à remplir, le ballast doit être facilement perméable, et ne se laisser ni détremper par l'humidité prolongée ni attaquer par la gelée.

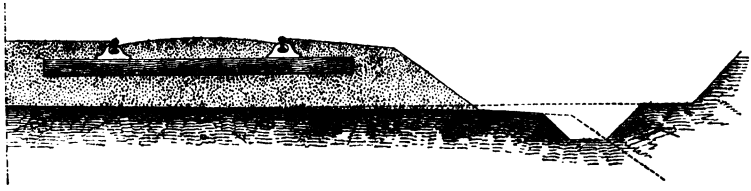

Fig. 138. Profil des voies anglaise et française. $\frac{18}{1000}$.

La forme que l'on donne à la couche de ballast dépend de sa nature et des conditions dans lesquelles se trouve le chemin. En Angleterre et en France, à peu d'exceptions près, la couche de ballast est simplement posée sur la couronne des terrassements,

le pied de ses talus se trouvant à une certaine distance du bord de la plateforme (fig. 138). En Allemagne, on établit quelquefois la couche de ballast sur toute la largeur de la plate-forme, quand

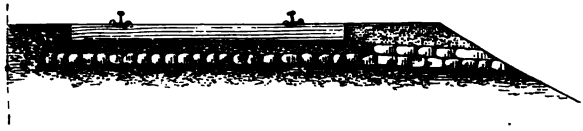

Fig. 139. Profil de la voie allemande. $\frac{15}{1000}$.

celle-ci se trouve dans un terrain argileux, humide (fig. 139). Cette disposition permet d'économiser les frais de rigoles qu'on doit établir à des distances assez rapprochées, 3 à 4 mètres environ, quand on encaisse le ballast d'après le système en cuvette;

Fig. 140. Profil des voies belge et suisse. $\frac{15}{1000}$.

mais c'est ce dernier système qui est le plus généralement appliqué en Allemagne, en Belgique et en Suisse (fig. 140). Il présente sur le premier l'avantage d'employer une moindre quantité de ballast pour l'établissement de la voie et de se prêter mieux à la formation d'un lit de cailloux pour assise; mais on prétend que l'asséchement doit en être plus difficile, et par conséquent, la destruction des traverses plus rapide que dans le système généralement appliqué en France. Notons cependant qu'il est plus économique d'établissement, car il réduit d'un demi-mètre cube la quantité de ballast nécessaire par mètre courant de plateforme. Cette réduction représente une économie de 1500 à 2500 francs par kilomètre. Cette disposition permet également de réduire la largeur totale des terrains nécessaires à l'établissement de la ligne, de celle des talus du ballast qui, dans certains cas, peut s'élever jusqu'à $1^m,50$, soit $0^m,75$ de chaque côté. Comme on rencontre des localités où le prix du terrain dépasse quelquefois 1 franc, 2 francs et plus par mètre carré, on voit

qu'il peut y avoir intérêt à réduire au minimum la largeur du chemin en couronne.

Comme nous l'avons dit, le ballast se compose de deux couches : la première, celle qui forme le lit des supports, doit réunir toutes les qualités indiquées plus haut ; la seconde, destinée à maintenir les supports dans leur position et à les rendre solidaires les uns des autres, peut être composée de matières plus faciles à rencontrer (94). L'épaisseur de la première couche de ballast, celle qui donne à la voie sa stabilité, est variable selon la nature du terrain qui lui sert de base ; si le corps de la route est facilement perméable, il suffit de donner au ballast de pierrailles ou de gravier $0^m,15$ à $0^m,18$ d'épaisseur ; si l'on n'a que du sable à sa disposition, il faut donner à la couche inférieure $0^m,25$ à $0^m,30$. Ces nombres sont augmentés de moitié si la plate-forme ne peut pas être complétement asséchée.

La seconde couche s'élève jusqu'au-dessous des rails dans la voie Vignoles et jusqu'au-dessus des coins dans celle à coussinets.

Ces bases étant posées, il faut déterminer le profil en travers de la voie en l'appropriant aux circonstances locales.

Les données invariables pour une ligne de chemin de fer sont : l'*entrevoie*, la *largeur de la voie et* l'*accotement ;* ces données ont pour la voie ordinaire de $1^m,50$ d'axe en axe des rails, les valeurs suivantes :

Chemins à 2 voies.

	m.	m.
Entrevoie.....	1,80 à	2,20
2 largeurs de voie ($1^m,44$ à $1^m,45$).....	2,88	2,90
2 accotements ($1^m,20$ à $1^m,75$).....	2,40	3,50
4 largeurs de rail ($0^m,06$).....	0,24	0,24
Largeur totale en couronne.....	7,32	8,84

Chemins à 1 voie.

	m.	m.
Largeur de la voie.....	1,44 à	1,45
2 accotements ($1^m,20$ à $1^m,50$).....	2,40	3,00
2 largeurs de rail.....	0,12	0,12
Largeur totale en couronne	3,96	4,57

Telles sont les largeurs minima qu'auront tous les profils de la ligne à la hauteur du plan passant en dessous des rails.

Si le ballast est encoffré conformément aux types des che-

Fig. 141. Profil de la voie du Palatinat. $\frac{1}{1000}$.

mins du Palatinat (fig. 141), de Bavière (fig. 142), de Suisse, de Belgique (fig. 140), etc., ou s'il occupe toute la largeur de la plate-forme comme sur les chemins de fer de Bade (fig. 139),

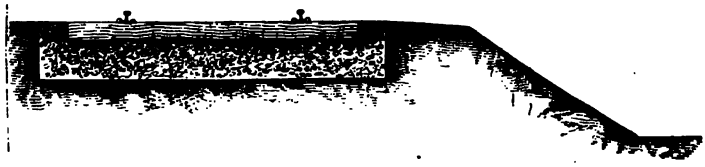

Fig. 142. Profil de la voie bavaroise. $\frac{1}{1000}$.

les dimensions précédentes représentent la largeur adoptée pour la couronne du chemin au niveau des rails.

Si on réserve deux banquettes de chaque côté du ballast posé librement sur la plate-forme (fig. 138), la largeur totale est augmentée de celle des deux banquettes qui varie de $0^m,60$ en tranchée à $1^m,50$ en remblai.

Il y a donc dans ce dernier système une différence entre la largeur de la plate-forme des terrassements en remblai et en tranchée ; elle est de $0^m,70$ en moyenne.

Dans les tranchées, la couche de ballast doit être, autant que possible, protégée contre les érosions que produisent les eaux coulant au pied des talus ; ce résultat n'est obtenu qu'en ménageant des fossés en contre-bas de la plate-forme des terrassements, comme l'indiquent les figures 138 et 140.

Les dimensions de ces fossés varient avec l'importance de la tranchée et la surface des talus qui viennent y déverser leurs

eaux. Une largeur en plafond de $0^m,20$ à $0^m,50$, selon le cas, est généralement suffisante, surtout si on a pris la précaution d'établir une rigole au-dessus et en arrière de la crête des talus pour empêcher les eaux provenant des terrains supérieurs de descendre dans la tranchée (11).

Afin de réduire la largeur de la plate-forme à un minimum, quand les circonstances locales empêchent de faire une large emprise de terrains, on limite la couche de ballast par deux murettes qui le soutiennent, tout en permettant aux eaux de les traverser (fig. 143).

En étudiant les divers profils, on ne doit pas perdre de vue les modifications que peuvent entraîner les différentes espèces de terrain traversé (ch. I, § III).

Enfin, nous croyons devoir recommander l'exécution d'une banquette sur l'un au moins des côtés des fossés, si l'on ne peut en ménager une seconde de l'autre côté. S'il n'y a qu'une banquette, on l'établira au pied du ballast, dont les parties éboulées pourront y être reprises ; ainsi placée, la banquette sert aussi à la circulation des agents de la voie.

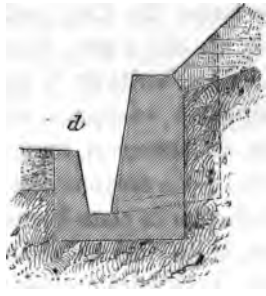

Fig. 143. Murettes soutenant le ballast.

Ces dispositions arrêtées, on recherche les moyens les plus propres à donner, dans chaque cas particulier, une assiette solide aux supports des rails. Les exemples suivants peuvent guider l'ingénieur dans le choix des dispositions qui s'approprient le mieux aux conditions de la ligne.

Quand le ballast est coûteux et qu'on peut se procurer de la pierre cassée, les ingénieurs allemands adoptent le profil indiqué par la figure 141. Lorsqu'il est indifférent d'employer la pierre cassée ou le gravier, et qu'il y a lieu d'en réduire le volume, on ménage dans la plate-forme un coffre pour chaque voie. Le profil de la figure 142 représente le système appliqué

sur l'une des lignes du Palatinat bavarois et sur la ligne d Francfort-Bamberg. Le profil des lignes prussiennes, belges e suisses (fig. 140) se rattache aux systèmes précédents, bien qu les premières n'emploient généralement que le sable très-fi pour ballast, tandis que les lignes suisses se servent le plus so vent de pierres ou cailloux cassés.

Le profil de la voie badoise (fig. 139) tient du système al mand par le mode de pose des supports sur lit spécial de pie res cassées, et de celui adopté en Angleterre et en France p la disposition générale de la couche de ballast. Il n'y a point banquette au pied du talus du ballast qui fait prolongement talus du corps de la route.

Enfin les voies anglaise et française sont généralem placées dans une couche de ballast simplement posée sur plate-forme (fig. 138) ; celle-ci est tantôt horizontale, tantôt posée en dos d'âne. Plusieurs ingénieurs recommandent relever les bords de la plate-forme des remblais de quelq centimètres au-dessus de l'axe de la ligne, afin de préve l'effet du tassement, toujours plus sensible vers l'extérieur q centre. Nous croyons cette disposition vicieuse, car elle te transformer la plate-forme en cuvette et à rendre la voie bal tante, si les eaux s'y accumulent. On a ainsi tous les inco nients de la voie encoffrée, sans avoir l'avantage que ce syst procure, celui de diminuer le cube de ballast.

Tableau des volumes de ballast employés dans différents profils pour simple voie.

		m³
Lignes anglaises et françaises. (Ep. = 0m,50)	(fig. 138).	2,125
Lignes allemandes.....	(fig. 142).	1,500
Lignes belges.....	(fig. 140).	1,365

Les calculs qui ont servi de base à cette comparaison ne t nent pas compte du volume des traverses. Si l'on suppos voie établie sur des traverses espacées de 1 mètre d'axe en et cubant chacune 0m³,100, la comparaison donnerait le rés ci-après :

	m³
Lignes anglaises et françaises.....	2,025
Lignes allemandes	1,400
Lignes belges.....	1,265

149. **Profil de la surface du ballast.** — Au risque de nous répéter, nous ne pourrions insister assez vivement sur la nécessité absolue qu'il y a, dans l'établissement de la voie, à ménager aux eaux de pluie un écoulement prompt et facile. Si le ballast est perméable, on peut donner simplement à la voie le profil de la figure 138, ou, si l'on veut éloigner les eaux des extrémités des traverses afin de conserver aux rails une assiette solide, on peut

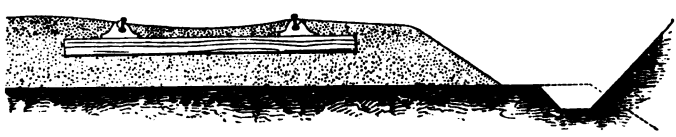

Fig. 144. Profil de ballast (Est). $\frac{15}{1000}$.

creuser légèrement la surface du ballast entre les rails et donner une forte pente du rail extérieur vers le talus (fig. 144). Pour prévenir les érosions sur la crête du talus, il vaut mieux raccorder l'accotement et le talus par une surface cylindrique sur laquelle les eaux s'écoulent facilement sans entraîner le ballast.

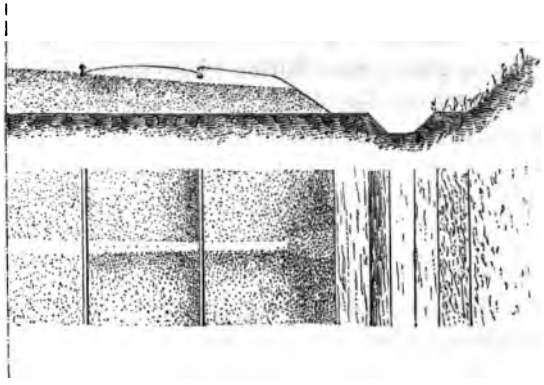

Fig. 145. Rigoles d'assèchement du ballast. $\frac{1}{100}$.

Mais, quand le ballast est peu perméable, on est obligé de ménager, dans le sens du profil en long, des *ados* très-rapprochés qui permettent aux eaux de se réunir et de trouver un

écoulement rapide. La figure 145 donne une idée du système appliqué dans ce cas par le service de la voie de la ligne de l'Ouest. Les rigoles sont assez rapprochées pour que le ballast ne présente en aucun point de partie plate ou concave, ce qui demande au moins une rigole par rail de 6 mètres.

Tous les ingénieurs savent que, dans une voie en exploitation, les rails ont une tendance très-marquée au glissement. Pour les rails à double champignon, maintenus par des coussinets en fonte et des coins, le glissement diminue quand les coins, chassés dans le sens de la marche des trains, sont soigneusement recouverts de ballast. Ainsi préservés de l'action de l'air et du soleil, les coins se conservent dans un certain état d'humidité, et par conséquent de dilatation; la présence du ballast, dont quelques parcelles s'interposent toujours entre le rail et le coin, produit encore un serrage plus énergique du rail dans son support.

Nous donnons plus loin la description d'autres moyens propres à entraver le glissement des rails, mais nous pouvons indiquer ici que le choix du ballast n'est pas indifférent pour remplir ce but. S'il est trop gros, le coin est mal abrité et se trouve soumis aux variations atmosphériques ; si le ballast est trop fin, le coin ne tient pas en place; aussi fait-on bien, quand on a deux natures de ballast à sa disposition, d'en réserver une partie de moyenne grosseur pour garnir les coins.

§ V.

POSE DE LA VOIE.

150. **Piquetage.** — Lorsque les terrassements sont achevés et la plate-forme pourvue de toutes les dispositions propres à l'assécher d'une manière permanente, il s'agit d'établir la voie, conformément au tracé géométrique arrêté par la direction. La première opération consiste à piqueter l'axe du chemin de fer

sur la plate-forme, en appliquant une des méthodes décrites au chapitre I, § 1.

A cet effet, des piquets de $1^m,20$ de longueur minima sont enfoncés dans la plate-forme à la distance de 100 mètres en alignement droit et de 50 mètres en alignement courbe. Dans les courbes décrites avec de petits rayons, la distance des piquets entre eux doit descendre à 25 mètres. Au moyen du profil en long arrêté, on placera d'autres piquets à tous les changements de direction de l'axe ou d'inclinaison de la ligne. Ces derniers piquets, d'une forme spéciale, seront enfoncés avec soin, de manière que la tête soit exactement au niveau de la surface des rails.

Au chemin de fer du Hanovre, on préfère indiquer cette hauteur par un trait de scie horizontal qui sert de point de repère à deux petits piquets placés sur une ligne perpendiculaire à l'axe, et dont la tête affleure le niveau des rails. Pour garantir ces piquets principaux des avaries et dégradations qui peuvent les atteindre en cours de travail, on les entoure de tuteurs enfoncés obliquement dans la plate-forme, et qui les protégent sans les cacher.

Nous renvoyons le lecteur au chapitre I, § 1, pour tous les détails relatifs à l'opération du piquetage.

151. **Ballastage.** — Le ballastage sur une ligne en construction doit se faire en deux couches. La première couche peut être exécutée de deux manières :

— En utilisant une des voies provisoires ayant servi aux terrassements ;

— En posant une voie provisoire sur la plate-forme.

Dans le premier cas, il y a lieu de distinguer la méthode à appliquer sur un chemin à une voie, de celle pratiquée sur une ligne à deux voies.

Ballastage d'une ligne à simple voie. — Il faut organiser les trains de ballastage de manière que leurs croisements puissent se faire, soit dans les stations, soit dans les voies d'évitement établies entre deux stations. Les garages ou évitements doivent se raccorder à leurs extrémités avec la voie principale,

et avoir une longueur suffisante pour laisser toute liberté de circulation sur cette voie.

Indépendamment de ces garages, il peut être bon de placer de loin en loin, tous les cinq kilomètres par exemple, des voies de remisage pour y déposer le matériel roulant. Ces voies pourront être établies en impasse ou *terminus* et sur des terrains loués pour être occupés temporairement.

Le dressement de la plate-forme étant parachevé, on amène le ballast sur trains complets remorqués par des chevaux ou des locomotives. On ne peut se servir que de waggons basculant dans le sens longitudinal ou de waggons à plate-forme fixe. Le train étant arrivé sur l'emplacement à ballaster, on sépare les waggons pour répartir le ballast sur la longueur correspondante au volume transporté. Les waggons déchargés et le train enlevé, on régale le ballast sur toute la partie de la plate-forme qu'il doit occuper, en lui conservant une hauteur telle que son niveau supérieur coïncide avec le niveau inférieur des traverses de la voie définitive.

Pour une ligne à une voie, la quantité de ballast nécessaire à la première couche se calculera sur un cube de $5^m \times 0^m,25 = 1^{m^3},250$ par mètre courant de voie.

Il faut veiller à ce que le ballast en tas ne recouvre jamais la surface des rails ; aussi les dépôts, dans la voie, qui ne seront pas répandus immédiatement, devront être distants, comme nous l'avons vu, de $0^m,20$ au moins des rails, et ne pas dépasser $0^m,10$ au-dessus de leur niveau. En dehors de la voie, les dépôts pourront être établis sur une hauteur quelconque, pourvu que l'inclinaison du côté des talus ne dépasse pas 45°, et que le pied des talus soit à $0^m,25$ au moins des rails (95).

Ballastage d'une ligne à deux voies. — S'il s'agit de ballaster une ligne dont les terrassements sont faits pour deux voies, on reportera la voie provisoire sur l'un des côtés de la plate-forme ; l'autre côté, resté libre, sera dressé avec tous les soins prescrits.

Les garages et remisages des trains peuvent être ménagés sur l'emplacement de la deuxième voie et, par conséquent,

séparés par des distances que l'ingénieur fixe à volonté.

Le ballast est alors amené par les trains composés de waggons basculant de côté ou de waggons à plate-forme fixe.

On fera le répandage et le régalage du ballast comme il est dit plus haut, en ayant soin d'observer les recommandations précédentes relatives à la hauteur et à la distance des dépôts par rapport aux rails.

Ballastage avec les matériaux de la voie définitive. — Quand on ne dispose pas de voies de terrassement, le dressement de la plate-forme étant d'ailleurs terminé, on commence par établir à l'emplacement fixé et sur la plate-forme une voie provisoire avec les matériaux de la voie définitive, si celle-ci est exécutée en rails avec coussinets et coins. Le ballastage s'opère alors avec cette voie, comme nous l'avons indiqué plus haut; mais, si la voie doit être construite avec des rails Vignoles, on ne peut plus se servir des traverses définitives pour poser la voie provisoire; il faut dans ce cas employer des traverses provisoires, qui sont plus tard remplacées par des traverses définitives.

En général, on extrait le ballast des carrières les plus rapprochées du lieu d'emploi, et quand on peut en répartir convenablement les dépôts le long de la partie de la ligne à ballaster, le transport sur les différents points s'en fait alors à la brouette ou au camion.

Pour ce qui concerne les questions de vitesse, de sûreté et de police des trains, nous renvoyons le lecteur au chapitre traitant de la circulation des trains et de l'emploi des signaux.

152. **Distances des traverses.** — L'ingénieur des travaux, d'accord avec l'ingénieur du matériel, a fixé la largeur de la voie et celle de l'entrevoie entre les stations.

A l'exception de quelques lignes isolées en Angleterre, en Irlande et en Hollande, des chemins de fer espagnols et russes, les grandes lignes ferrées en Europe ont conservé l'écartement normal de $1^m,44$ à $1^m,45$ entre les bords intérieurs des rails.

Les rails ont, en général, 6 mètres de longueur, $0^m,060$ de largeur de champignon, et $0^m,120$ à $0^m,135$ de hauteur. Leur

poids varie avec la section adoptée d'après le trafic probable de la ligne, et par suite le poids porté par les essieux des machines. Il dépend aussi de l'écartement des supports, quantité essentiellement variable et pour laquelle il n'y a pas encore de règle fixe. On est généralement d'accord en France pour que la combinaison des diverses données entrant dans le calcul de la résistance du rail fasse ressortir à 6 kilogrammes ou 6^{k},50, par millimètre carré de section, l'effort auquel le fer est soumis.

Rails à champignons symétriques. — Au chemin de fer du Nord les rails de 6 mètres à deux champignons, posés sans éclisses, étaient soutenus par huit traverses ainsi espacées :

1	2	3	4	5	6	7	8	1
0,50	0,70	0,90	0,90	0,90	0,90	0,70	0,50	

ce qui donne :

2	portées de	0^{m},50.....	=	1^{m},00
2	—	0 ,70.....	=	1 ,40
4	—	0 ,90.....	=	3 ,60
				6^{m},00

Les mêmes rails posés avec éclisses en porte-à-faux étaient soutenus par sept traverses réparties de la manière suivante :

1	2	3	4	5	6	7	
0,30	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,30

c'est-à-dire :

2	portées de	0^{m},30.....	=	0^{m},60
6	—	0 ,90.....	=	5 ,40
				6^{m},00

La voie des chemins de l'Ouest en rails à champignons symétriques, avec coussinets-éclisses aux joints, est posée comme suit, pour un rail de 6 mètres :

1	2	3	4	5	6	1
0,80	1,10	1,10	1,10	1,10	0,80	

Ce qui donne :

2 portées de	0m,80.....	=	1m,60
4 —	1 ,10.....	=	4 ,40
			6m,00

Dans les parties de voies très-fatiguées ou présentant un tracé accidenté, on place une traverse de plus, et la longueur du rail de 6 mètres est ainsi divisée :

1	2	3	4	5	6	7	1
0,60	0,90	1,00	1,00	1,00	0,90	0,60	

Soit :

2 portées de	0m,60.....	=	1m,20
2 —	0 ,90.....	=	1 ,80
3 —	1 ,00.....	=	3 ,00
			6m,00

Les rails à coussinets du chemin bavarois Ludwigs-West-Bahn ayant 0m,122 de hauteur et pesant 34k,25 par mètre sont divisés, quand la longueur est de 6m,140 (21 pieds), en

2 portées de	0m,759.....	=	1m,518
2 —	0 ,856.....	=	1 ,712
3 —	0 ,970.....	=	2 ,910
			6m,140

Quand la longueur est de 5m,250 (18 pieds), il y a :

2 portées de	0m,759.....	=	1m,518
2 —	0 ,859.....	=	1 ,718
2 —	1 ,007.....	=	2 ,014
			5m,250

Rails Vignoles. — Les espacements des traverses sur les lignes du Hanovre et sur le chemin Central suisse varient avec la longueur des rails. Pour 6m,40 (21 pieds anglais), il y a :

CENTRAL SUISSE.				HANOVRE.			
2 portées de	0m,725	=	1m,45	2 portées de	0m,778	=	1m,556
6 —	0 ,825	=	4 ,95	2 —	0 ,925	=	1 ,850
			6m,40	3 —	0 ,998	=	2 ,994
							6m,400

Pour $5^m,487$ (18 pieds anglais) :

2 portées de	$0^m,681$	$= 1^m,362$		2 portées de	$0^m,784$	$= 1^m,568$
5 —	$0,825$	$= 4,125$		2 —	$0,961$	$= 1,922$
		$5^m,487$		2 —	$0,998$	$= 1,997$
						$5^m,487$

Pour $4^m,572$ (15 pieds anglais) :

2 portées de	$0^m,636$	$= 1^m,272$		2 portées de	$0^m,790$	$= 1^m,580$
4 —	$0,825$	$= 3,300$		2 —	$0,961$	$= 1,922$
		$4^m,572$		1 —	$1,070$	$= 1,070$
						$4^m,572$

Les rails des chemins badois, du type Vignoles, ont $0^m,120$ de hauteur, 6 mètres de longueur et pèsent $37^k,5$ par mètre courant; ils sont posés sur huit traverses qui présentent huit espacements de $0^m,75$ d'axe en axe des traverses. Lorsqu'ils reposent sur de petites longrines portées par des blocs en pierre, les rails présentent quatre portées de $1^m,50$ d'axe en axe, les distances entre les blocs étant $0^m,75$ aux joints, et $0^m,90$ entre les blocs intermédiaires.

153. **Largeur des joints.** — Les rails exposés aux variations de température changent de longueur d'une manière pour ainsi dire permanente; il faut donc leur laisser la liberté de se contracter et de se dilater pour qu'il n'y ait point refoulement des rails quand ils s'allongent, tout en maintenant la continuité de la voie quand ils se raccourcissent. On obtient ce résultat en intercalant entre les abouts des rails, au moment de la pose, des plaquettes d'acier d'une épaisseur variable avec la température de l'atmosphère.

Dans un climat tempéré, on peut se contenter d'employer trois épaisseurs de plaquettes, correspondant aux indications du thermomètre d'après la règle suivante :

De 0° à 5°	$0^m,003$
5° à 20°	$0,002$
20° à 40°	$0,001$

En Suisse et dans le nord de l'Europe, les variations de température étant plus considérables, on a réglé les joints au moyen de quatre à cinq jeux de plaquettes ainsi divisés :

SUISSE.

Température + 37°.....	0m,0010
— + 25°.....	0 ,0021
— + 12°.....	0 ,0030
— 0°.....	0 ,0039
— — 12°.....	0 ,0048

HANOVRE.

En été, à midi et au soleil.....	0m,002
En été, le soir et le matin.....	0 ,003
Au printemps et à l'automne.....	0 ,005
En hiver.....	0 ,006

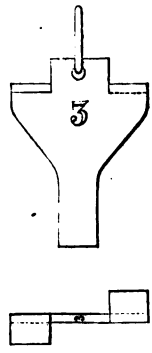

Fig. 146. Cale ou plaquette pour régler la largeur des joints. $\frac{1}{4}$.

Chaque plaquette porte en creux l'indication de son épaisseur. — La figure 146 représente une plaquette ayant 0m,003 d'épaisseur.

154. **Voie dans les courbes.** — On rencontre exceptionnellement des voies en courbe posées avec joints croisés, c'est-à-dire les joints d'une file correspondant au milieu des rails de l'autre file. Dans ce cas, l'une des files de rails est terminée, au commencement et à la fin des courbes, par un rail dont la longueur est moitié de la longueur ordinaire.

Généralement on place les joints en regard les uns des autres. Dans les alignements droits, il faut toujours avoir soin de poser les joints correspondants, ainsi que les traverses, sur une ligne rigoureusement perpendiculaire à l'axe ; sans cette précaution, la direction oblique d'une traverse pourrait causer un rétrécissement de la voie.

Dans les alignements courbes, on parvient à disposer les traverses normalement à l'axe de la ligne en intercalant dans la file intérieure un certain nombre de rails raccourcis, nombre qui varie avec le rayon de la courbe.

Théoriquement, si R est le rayon de la courbe, L la longueur d'un rail, a la demi-largeur de la voie, la différence des lon-

gueurs du rail extérieur et du rail intérieur est donnée par la formule

$$d = \frac{2aL}{R+a}.$$

Pour éviter l'inconvénient de raccourcir tous les rails de la file intérieure, quelques ingénieurs ont préféré n'en raccourcir qu'un petit nombre, mais en diminuant leur longueur de tout l'espace qui sépare deux trous de boulons d'éclisses. Le nombre de rails à raccourcir dans ce cas, est donné par la formule $n = \frac{e}{d}$, dans laquelle e représente la différence des longueurs de la courbe intérieure et de la courbe extérieure, et d la distance entre les centres des deux trous de boulons d'éclisses. Nécessairement dans les courbes ainsi construites, on n'a que $\frac{e}{d}$ traverses de joints normales à l'axe, mais la surlargeur donnée à la voie compense un peu les rétrécissements partiels que peut causer l'obliquité des autres traverses de joints.

Les chemins de fer français ont adopté la méthode suivante : Les traités stipulent toujours la livraison de rails courts d'une longueur fixe, dans une proportion déterminée. Ces rails se subdivisent en deux catégories ; la première comprend les rails coupés suivant une longueur correspondante à la longueur normale diminuée d'une ou de deux portées, et qui proviennent de barres aux extrémités défectueuses (105) ; la seconde se compose de rails approchant très-près de la longueur normale et destinés à entrer dans la file intérieure des courbes. Pour 6 mètres de longueur normale, ces rails courts ont $5^m,96$. Ne sont pas compris dans ces deux catégories les rails de longueur exceptionnelle, employés pour les poses spéciales (161).

D'après ces données, on a dressé le tableau suivant :

RAYON de LA COURBE.	LONGUEUR de rail intérieur correspondant à une longueur de 6 mètres de rail extérieur.	DIFFÉRENCE entre le rail de 6 mètres extérieur et le rail intér. correspondant.	NOMBRE de rails de 6 mètr. à employer à l'extérieur pour un rail de 5m,96 à l'intérieur.	NOMBRES ENTIERS RÉGLANT L'EMPLOI DU RAIL de 5m,96.	
				NOMBRE de rails de 6 mètres à l'extérieur.	NOMBRE de rails de 5m,96 à l'intérieur.
1	2.	3.	4.	5.	6.
m.	m.	mm.			
100	5,9106	89,4		.	.
150	5,9433	59,7	(1)	.	.
200	5,9551	44,9		.	.
250	5,9641	35,9	1,114	11	10
300	5,9700	30,0	1,335	13	10
350	5,9743	25,7	1,556	31	20
400	5,9775	22,5	1,778	9	5
500	5,9820	18,0	2,222	11	5
600	5,9850	15,0	2,667	27	10
700	5,9871	12,9	3,101	31	10
800	5,9875	12,5	3,200	16	5
1000	5,9910	9,0	4,444	22	5
1100	5,9920	8,0	4,969	5	1
1200	5,9925	7,5	5,333	53	10
1300	5,9931	6,9	5,780	29	5
1400	5,9936	6,4	6,220	31	5
1500	5,9940	6,0	6,667	67	10
1800	5,9950	5,0	8,000	8	1
2000	5,9955	4,5	8,889	89	10
2500	5,9964	3,6	11,111	111	10
3000	5,9970	3,0	11,333	133	10

(1) Pour ces rayons, il faudrait adopter des rails plus courts que 5m,96.

A l'aide de ce tableau, on peut régler, pour chaque courbe, le nombre de rails de 5m,96 qu'il faut intercaler dans les rails de 6 mètres de la file intérieure, afin de conserver aux traverses de joints une direction sensiblement normale à l'axe. Si le développement des courbes ne comporte pas la proportion des nombres de rails longs et courts indiqués dans les colonnes 5 et 6, on s'en rapproche le plus possible, sauf à laisser avancer un rail de 5m,96 sur l'alignement droit et à regagner sur la largeur d'un certain nombre de joints de cet alignement, la différence de longueur d'un cours de rails sur l'autre.

Surhaussement de l'une des files de rails. — Dans les alignements droits, le plan tangent aux surfaces de roulement des rails de la même voie doit être perpendiculaire au plan vertical passant par l'axe de la ligne. Néanmoins, pour prévenir l'effet

des tassements sur les remblais fraîchement exécutés dépassant 1m,50 de hauteur, on surhausse par le bourrage des traverses le rail extérieur de chaque voie, de 0m,005 à 0m,020, selon la hauteur du remblai. Cette disposition est de beaucoup préférable à l'exhaussement des arêtes des remblais dont nous avons parlé à propos de la construction des terrassements (8).

Dans les courbes, le plan tangent aux champignons des rails doit être normal à la résultante de la force centrifuge et de l'action de la pesanteur sur les véhicules; il est donc oblique par rapport au cylindre vertical passant par l'axe de la voie.

L'obliquité de ce plan est donnée par le surhaussement du rail extérieur de la courbe, calculé d'après la formule $h = \frac{l\,V^2}{g\,R}$, dans laquelle h est le surhaussement, l la largeur de la voie, V la vitesse des trains, g l'action de la pesanteur, R le rayon de la courbe. Les résultats des calculs sont donnés par le tableau ci-dessous, dans lequel le surhaussement est indiqué en millimètres et les vitesses en kilomètres à l'heure :

RAYON de la COURBE.	SURHAUSSEMENT DU RAIL EXTÉRIEUR POUR UNE VITESSE DE :							
	30 k.	40 k.	50 k.	60 k.	70 k.	80 k.	90 k.	100 k.
m.								
300	35	63	98	142	192	252	318	393
400	27	47	74	106	145	186	238	295
500	21	38	59	85	116	151	191	235
600	18	31	49	71	96	126	159	196
700	15	27	42	61	83	108	135	168
800	13	24	37	53	72	94	120	148
900	12	21	33	47	64	84	106	131
1000	11	20	29	42	58	76	96	118
1100	10	17	26	38	52	68	85	106
1200	9	16	25	35	48	63	80	98
1300	8	15	23	33	45	58	74	91
1400	8	14	21	30	41	54	68	84
1500	7	13	20	28	38	50	64	79
1800	6	11	16	24	32	42	53	66
2000	5	10	15	21	29	33	48	59
2500	4	8	12	17	23	30	38	47
3000	4	6	12	14	19	25	32	39

Evidemment les données de ce tableau ne sont applicables

que dans certaines limites ; on doit toujours choisir, pour surhaussement, celui qui correspond à la vitesse la plus rapprochée de celle que prendront les trains les plus rapides.

Dans la pratique, il faut poser des règles plus précises, afin de ne rien laisser à l'arbitraire des agents ; on leur remet donc un tableau exact de la valeur des surhaussements qui seront donnés aux rails, dans les courbes en pleine voie.

Nous groupons dans le tableau suivant quelques exemples de surhaussements appliqués sur des chemins de fer exécutés dans des conditions très-différentes d'établissement et d'exploitation.

RAYON de la COURBE.	OUEST FRANÇAIS.	ÉTAT BAVAROIS.	HANOVRE.	CENTRAL SUISSE.	STEIERDORF (AUTRICHE).
m.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
114	.	.	.	.	95
133	.	.	.	.	81
152	.	.	.	.	71
171	.	.	.	.	63
200	130	.	.	.	54
250	110	.	.	.	43
300	100	116	.	72	37
350	.	102	.	64	33
400	100	93	65	56	28
450	.	88	57	52	23
500	85	85	52	46	21
550	.	78	45	41	20
600	75	67	40	36	.
700	70	56	34	33	.
800	70	45	29	27	.
900	65	35	25	24	.
1000	65	27	22	21	.
1200	50	15	19	18	.
1500	40	.	17	12	.
1800	30	.	16	.	.
2000	30	.	15	.	.
2300	.	.	14	.	.
2500	20	.	13	.	.
2800	.	.	12	.	.
3000	15	.	11	.	.
3500	.	.	10	.	.
3750	.	.	8	.	.

Le surhaussement du rail extérieur est fixé et vérifié au

moyen de la règle représentée par la figure 147, l'horizontalité des faces planes de cette règle étant indiquée par un niveau à bulle d'air que l'on applique sur la plaque qui recouvre le rail à surhausser.

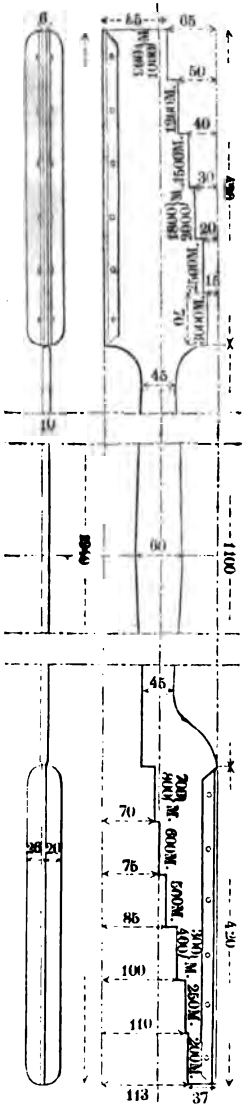

Fig. 147.
Règle de surhaussement. $\frac{1}{10}$.

Le surhaussement porté au tableau qui précède doit être réduit de moitié environ dans les courbes voisines des stations, en raison du ralentissement des trains en ces points.

Pour racheter le surhaussement, on le prolonge sur l'alignement droit en le diminuant, à partir du point de tangence, de 1 centimètre pour chaque longueur de 10 mètres. Quelques ingénieurs font disparaître le surhaussement, au point de tangence, à la sortie des courbes sur les lignes à deux voies; mais cette disposition ne nous paraît pas convenable pour le cas où, par une cause quelconque, l'une des voies devrait être parcourue dans les deux sens.

Les surhaussements doivent être l'objet des soins assidus des agents de la voie, et, pour en assurer le maintien, il est bon de placer sur l'accotement deux repères qui fixent l'un le niveau du rail intérieur, l'autre celui du rail extérieur. Ces deux repères, donnant bien exactement la différence de hauteur des deux files de rails, permettent d'en faire la vérification en toute circonstance, même dans le cas de tassement de la plate-forme de la ligne. Sur

plusieurs chemins, le surhaussement est marqué en chiffres peints à l'huile, sur un tableau placé à l'entrée et à la sortie de chaque courbe. Ce tableau a la forme ci-dessous :

R =	750 mètres
L =	$1^{m},445$
S =	$0^{m},040$

dans lequel R indique le rayon de la courbe, L l'écartement intérieur des rails, en tenant compte de l'élargissement, et S le surhaussement du rail extérieur.

Nous devons rappeler ici l'observation qui a déjà été faite (34) au sujet des tunnels et ouvrages d'art, dont les parois pourraient être rencontrées par les corniches ou les lanternes des véhicules parcourant des courbes dont le rail extérieur serait trop surhaussé. Nous y reviendrons encore en parlant des relevages de la voie (165).

Elargissement de la voie. — La largeur normale de la voie est fixée, comme nous l'avons dit, de concert entre les services des travaux et du matériel. Il est nécessaire d'établir un accord semblable pour déterminer la surlargeur à donner à la voie dans les courbes d'un faible rayon, surlargeur nécessaire pour éviter les frottements des boudins des roues contre les rails.

Cet élargissement dépend de plusieurs données qu'il s'agit de combiner pour chaque cas particulier. Ces données sont :

L'écartement des essieux extrêmes des véhicules ;

— Le diamètre des roues ;

— La largeur des bandages ;

— La distance des roues montées sur leurs essieux ;

— Le jeu des essieux dans les plaques de garde.

En traçant des courbes sur une échelle suffisante et en y rapportant la position que prend un train de véhicule dans leur parcours, on peut se rendre compte du jeu qu'il est nécessaire de laisser entre le boudin de la roue et le rail. Si, pour simplifier la question, on veut faire abstraction de la majeure partie des données du problème, il suffit de calculer la flèche

d'un arc de cercle de rayon déterminé, dont la corde représenterait la ligne droite passant par les points de contact des rails et des boudins des roues extrêmes des véhicules, ligne qui représente la plus grande base rigide du train.

C'est ainsi que l'on trouve pour différents rayons de courbure les valeurs de flèche renfermées dans le tableau ci-dessous :

LONGUEUR DES CORDES DES ARCS SOUS-TENDUS.	3m	4m	5m
RAYONS DES ARCS.	FLÈCHES.		
m.	mm.	mm.	mm.
150	7,6	13,4	20,9
300	3,9	6,7	10,5
400	2,9	5,0	8,8
500	2,5	4,0	6,3
600	1,9	3,4	5,3
700	1,6	2,9	4,5
800	1,4	2,5	3,9
900	1,3	2,3	3,5

On conserve la largeur normale aux points de tangence des courbes ; la surlargeur totale ne s'obtient qu'après 3 ou 4 longueurs de rail ; l'élargissement s'applique successivement par le déplacement de la file intérieure, le rail extérieur conservant sa position normale.

Tableau des surlargeurs adoptées sur quelques chemins de fer.

RAYONS des COURBES.	SURLARGEURS DONNÉES SUR LES CHEMINS :			
	NORD FRANÇAIS.	HANOVRE.	CENTRAL SUISSE.	ÉTAT BAVAROIS.
m.	mm.	mm.	mm.	mm.
150	20	.	.	.
300	10	.	15	21
360	.	.	12	18
400	.	18	.	15
450	.	16	9	12
500	5	14	.	.
550	.	12	.	9
600	.	10	6	.
650	.	8	.	7
700	.	6	.	.
800	.	.	.	6
900	.	.	3	2

Sur la ligne de Steierdorf à Oravitza, destinée au transport des houilles, les waggons de transport ayant $2^m,529$ d'écartement d'essieux, on a dû limiter la surlargeur, même dans les courbes les plus roides en dessous de 284 mètres de rayon, à $0^m,0316$ en raison de la largeur des bandages.

155. **Changements d'inclinaison.** — Pour ménager la transition entre les *pentes*, *rampes* et *paliers* qui se succèdent, on peut les raccorder entre eux de deux manières différentes.

En France, le raccordement s'opère au moyen d'un plan auquel on donne 12 mètres de longueur pour chaque millimètre de différence de pente, le raccordement ayant lieu, moitié en deçà, moitié au delà du point d'intersection des deux plans.

En Allemagne et en Suisse, on a raccordé les changements de pente par une surface cylindrique dont la base est un cercle de 3000 mètres de rayon. Pour chaque cas particulier, on dessine sur un profil en long, à l'échelle de $\frac{1}{150}$ pour les longueurs et de $\frac{1}{10}$ pour les hauteurs, la courbe directrice (de 3000 mètres de rayon), qui doit être tangente aux deux surfaces à raccorder; il suffit, pour la déterminer, d'en calculer trois ordonnées. Cette courbe étant tracée sur le dessin avec la position des abouts des rails donnée par le profil en long, on relève les différences de hauteur trouvées ainsi entre les piquets du nivellement primitif et la courbe de passage. Ces différences sont rapportées sur le terrain au moyen d'un niveau.

Ce raccordement entre deux pentes différentes ne doit pas être négligé, en général; mais il faut surtout l'appliquer quand le profil de la ligne est accidenté, et que les différences d'inclinaison sont très-marquées; il prend alors une véritable importance. Sur certaines lignes en montagne, on rencontre fréquemment des rampes de $0^m,025$ ou $1/40^e$ succédant à un palier; or, une locomotive de 6 mètres d'empatement, analogue à la machine à quatre cylindres du chemin de fer du Nord, se trouverait, pendant le passage du palier à la rampe, suspendue pour ainsi dire sur ses deux essieux extrêmes, dont les ressorts

seraient fortement surchargés, tandis que les roues intermédiaires deviendraient, pour ainsi dire, folles, leur adhérence nulle, et ce précisément au moment où l'on en a le plus besoin. Les rails de la voie n'en souffriraient pas moins.

L'effet inverse se reproduirait, mais d'une manière tout aussi fâcheuse, si une pente succédait brusquement et sans transition à une rampe.

Nous ne parlons point ici de la succession immédiate d'une rampe à une pente, *cette succession immédiate étant proscrite* d'une manière absolue en construction de chemins de fer. Un tel changement d'inclinaison doit être, dans tous les cas, divisé par un palier d'une longueur égale au moins à celle des trains chargés du plus grand nombre de waggons qui puisse entrer dans leur composition.

156. **Glissement des rails.** — Les rails ont une tendance constante à se déplacer dans le sens longitudinal. Il faut donc prendre certaines précautions pour obvier à ce grave inconvénient.

Dans les voies à coussinets, toujours parcourues dans le même sens, les coins doivent être chassés sur les deux files de rails, en pleine voie, dans le sens de la marche des trains; aux abords des stations où les freins sont serrés et dans les fortes pentes sur lesquelles les rails glissent dans le sens même de l'inclinaison, il faut chasser les coins dans la direction de la pente ou de la station.

Sur les lignes à voie unique, les coins doivent être chassés dans les deux directions à partir du milieu du rail, et non pas en sens inverse sur chaque file de rails, comme cela se pratique souvent, car il peut arriver que les traverses deviennent obliques par rapport à l'axe de la voie, quand il faut *diviser* les joints.

Le glissement des rails est considérablement diminué par l'emploi des coussinets-éclisses, surtout quand, munis d'une encoche au patin, ces coussinets sont fixés sur les traverses par les crampons ou les tire-fond entrant dans cette encoche.

On a observé sur les chemins de fer de l'Ouest que les files

extérieures des deux voies glissent beaucoup plus que les files bordant l'entrevoie ; cela tient à ce que le ballast qui garnit les rails et coins extérieurs, étant moins soutenu que le ballast de l'entrevoie, a plus de mobilité, se dessèche plus vite et diminue par suite le serrage des coins. Les voies dont le ballast est encaissé ne présentent pas cet inconvénient (148).

157. **Bourrage des traverses.** — Par longueur de rail, on met deux hommes travaillant simultanément sur les côtés opposés d'une même traverse. Ces deux ouvriers commencent par le milieu de la traverse en s'éloignant vers les extrémités. Pour commencer le bourrage, on se sert des battes en bois ou en fer représentées par la figure 148 (A,B,C). Quand le ballast a pris une certaine consistance, on emploie la pioche à bourrer, dont les coups doivent avoir d'abord une direction $\frac{1}{20}$.

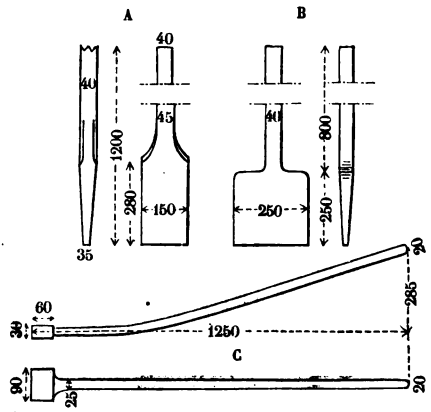

Fig. 148. Battes à bourrer : A, B, en bois ; C, en fer.

très-inclinée, de manière à tasser le ballast aussi verticalement que possible. Cette direction se rapproche successivement de l'horizontale à mesure que le ballast se serre sous la traverse, mais en ayant soin que la pioche ne rencontre pas les arêtes de la traverse.

La figure 149 représente deux espèces de pioches à bourrer. —Le type A est formé d'un arc en bois garni à ses deux extrémités de deux ferrements aciérés, fixés sur le bois au moyen de petits rivets à tête fraisée. — L'outil B est en fer avec ses extrémités aciérées. Beaucoup plus lourd et plus coûteux que le précédent, il ne doit être employé que dans les parties de

lignes où le ballast, difficile à bourrer, exige des chocs suffisamment énergiques pour prendre corps.

On doit éviter de bourrer le ballast au milieu même de la longueur des traverses, sur un espace de 0m,40 à 0m,50, que l'on se contente de garnir de sable sans serrage. Cette disposition a pour but de faire porter la traverse sous l'aplomb des rails, là où le bourrage doit être le plus énergique. Quand il s'agit d'une pose nouvelle, le bourrage, surtout au commencement, ne doit pas être forcé; il s'agit, avant tout, d'obtenir un serrage aussi uniforme que possible sous toutes les traverses, afin qu'elles portent toutes également.

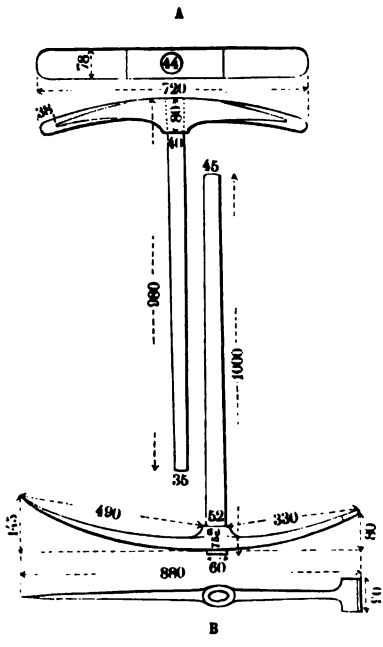

Fig. 149. Pioches à bourrer. $\frac{1}{20}$.

Lorsque le bourrage a dépassé la limite convenable et qu'il en résulte une surélévation anomale du rail, il faut, si cette différence de hauteur est trop forte, enlever le ballast sous la traverse; si elle est faible, on pourra la faire disparaître par quelques coups de dame donnés, *non pas sur la traverse*, ce qui doit *être absolument interdit*, mais seulement sur le rail.

158. **Pose de la voie en rails à deux champignons.** — Pendant que l'on procède au répandage de la première couche de ballast, on amène les matériaux de la voie définitive correspondant à 200 mètres environ de longueur de voie.

Lorsque la distance n'est pas grande, le transport peut être fait avec des waggons-brouettes poussés par des hommes;

quand le dépôt est éloigné du chantier de pose, au delà de 50 mètres par exemple, on trouve avantage à employer des chevaux. Enfin, on utilise autant que possible les trains de ballastage remorqués par des chevaux ou des machines. Les matériaux sont déposés sur les accotements et avec assez d'avance pour que les brigades de poseurs ne soient jamais arrêtées par le manque de matériaux.

Les ateliers de pose peuvent être composés de diverses manières, suivant la rapidité que l'on veut imprimer au travail; s'il n'est pas nécessaire de pousser activement la pose de la voie, il convient de partager l'opération de façon à utiliser aussi longtemps que possible les mêmes ouvriers, en tirant ainsi le meilleur parti de leur expérience.

Lorsqu'il s'agit de constituer une nouvelle ligne, en rails à deux champignons, avec éclisses en porte-à-faux, on peut, comme l'a fait le chemin de fer du Nord en 1857, composer chaque atelier de vingt-quatre hommes, divisés en trois brigades de huit hommes chacune, dont un chef d'équipe choisi parmi les meilleurs ouvriers exercés au travail de la pose. Quant aux ouvriers, ils peuvent être de simples manœuvres, mais on fera bien de les prendre parmi les ouvriers d'états, tels que charpentiers, charrons, forgerons, et en tous cas parmi les hommes les plus robustes.

L'outillage d'un atelier ainsi composé, comprend :

24 pelles.
24 pioches à bourrer (en fer).
1 masse en fer.
8 grosses pinces.
4 pinces à pied de biche.
4 leviers ou anspects.
4 chasse-coins.
4 clefs à fourche pour écrous.
10 cales ou plaquettes de joint de différentes épaisseurs.
1 thermomètre.
2 règles divisées, de la longueur des rails.
2 gabarits d'écartement.
2 niveaux à bulle d'air en fonte.
2 niveaux à fil-à-plomb d'au moins $1^{m},60$.
2 grandes équerres de $1^{m},60$ de branche.
2 doubles mètres divisés.
6 jalons.
2 jeux de nivelettes.
1 herminette.
2 waggons-brouettes.
2 tarières.

L'axe de la ligne étant tracé en plan et en profil, comme nous l'avons dit précédemment, il faut, si la ligne est à deux voies, fixer par des jalons l'axe de la voie à la distance de l'axe de la ligne adoptée par le plan de pose (147).

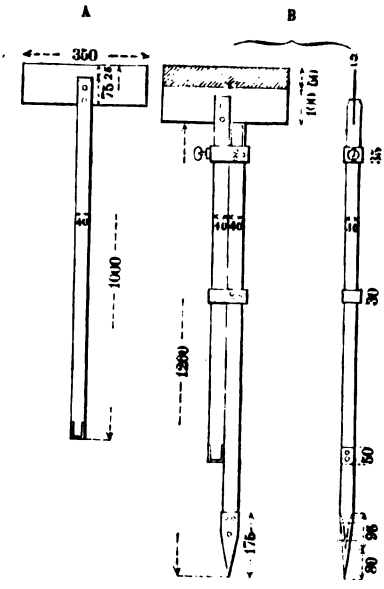

Fig. 150. Nivelettes. $\frac{1}{20}$.

Alors on établit les nivelettes à pieux (fig. 150 B) à côté et dans l'alignement des deux cours de rails, en ayant soin de bien assurer la position des pieux par une fiche convenable, et en serrant les nivelettes à la hauteur voulue pour donner aux rails la cote déterminée d'après les piquets d'axe. Ces opérations donnent exactement la position des rails.

Ces mesures préliminaires étant prises, l'un des chefs de brigade commence par marquer sur le ballast, avec la règle divisée (fig. 151), l'emplacement que doit occuper chaque traverse; les sept autres ouvriers de la brigade mettent les traverses à peu près dans leur position, en commençant par celles de joints, ou par les deux traverses les plus voisines, si les joints sont en porte-à-faux; on a soin de placer ces premières traverses avec précision, en les tenant un peu plus élevées que les autres.

Quand l'axe des attaches des rails ne correspond pas à l'axe de la traverse, on doit placer la face verticale la plus voisine de l'axe des attaches du côté d'où doit venir le train, afin de donner à la traverse une plus grande résistance au renversement.

Vient ensuite la deuxième brigade, dont le chef et deux hommes règlent la position exacte des traverses intermédiaires, et les

cinq autres posent les rails dans leurs coussinets, les relient avec les éclisses et leurs boulons sans les serrer, en plaçant entre les abouts des rails les cales ou plaquettes d'écartement fixées par le degré de température au moment de la pose (fig. 146).

La troisième brigade procède alors au coinçage des rails de la manière suivante : 1° l'un des ouvriers marque la position des coussinets ; 2° un second distribue les coins en les plaçant près des traverses ; 3° deux autres, chacun avec une grosse pince ou un anspect court (fig. 152), soulèvent les traverses et les ajustent de manière à faire concorder les coussinets avec la place marquée sur le rail ; 4° le chef de brigade pose les coins avec toutes les précautions nécessaires pour éviter d'en déchirer les surfaces ou de les fendre ; 5° deux autres ouvriers de la brigade garnissent le dessous des traverses soulevées, avec la pelle ou la pioche, de la quantité de ballast nécessaire pour les maintenir à la hauteur requise ; 6° le dernier ouvrier serre alors à fond les boulons des éclisses.

Fig. 151. Règle de répartition des traverses. $\frac{1}{50}$.

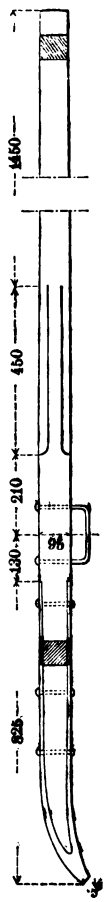

Fig. 152. Anspect. $\frac{1}{20}$.

Les deux autres brigades, ayant pris de l'avance sur la troisième, reviennent sur leurs pas et travaillent en commun au

garnissage et au bourrage des traverses, au dressement de la voie, enfin au bourrage définitif.

Quand la pose se fait avec voie provisoire sur plate-forme à l'emplacement de la voie définitive, on peut, ainsi qu'il a été dit précédemment, n'exécuter le ballastage qu'à mesure de la pose de la voie; dans ce cas, on procède par relevages successifs.

Les traverses étant posées sur la plate-forme à leurs distances respectives et les rails placés dans les coussinets, on décharge le ballast entre les traverses et sur les accotements.

Alors on soulève avec de forts anspects les traverses de joint jusqu'à une hauteur excédant un peu celle qu'elles devront conserver.

Pendant ce temps les autres ouvriers garnissent le dessous des traverses intermédiaires avec du ballast, et en font le bourrage aussi complet que possible.

Arrivés à l'extrémité de la voie non ballastée, on dispose les rails suivant un plan incliné qui permet aux trains de passer de la voie relevée à la voie couchée sur la plate-forme. En général, on n'opère pas le relevage en une seule fois; il vaut mieux le faire en deux et même en trois opérations successives, car on ménage ainsi les rails et surtout leurs attaches sur les traverses.

Avec ce système de pose provisoire sur plate-forme, les relevages successifs ne permettent pas l'emploi des éclisses; dans ce cas, on fait le joint près du plan incliné, avec des traverses et coussinets de joints qu'on remplace par des éclisses quand les rails sont parvenus à leur cote de hauteur définitive.

159. Emploi du coussinet-éclisse. — Quand les joints sont faits avec des coussinets-éclisses, on place les deux parties de chaque coussinet de manière qu'il y ait coïncidence parfaite sur toute leur longueur, entre leurs portées et le rail, mais en ne serrant que légèrement les boulons. Ce n'est qu'après le bourrage de toutes les traverses à hauteur définitive et le dressage des rails que les boulons sont serrés à fond. Les ouvriers placent à chaque joint la règle d'écartement (fig. 153,2), et enfoncent le tire-fond qui fixe la joue intérieure du coussinet-éclisse; c'est seulement alors

qu'ils percent les trous des crampons ou tire-fond extérieurs, en ayant soin, dans cette dernière manœuvre, de tenir la ta-

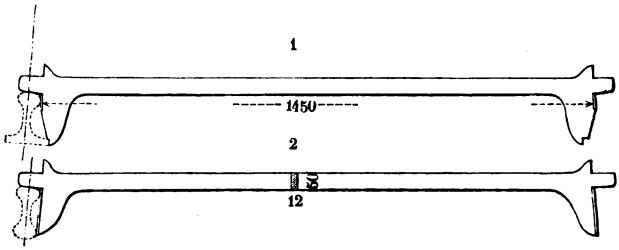

Fig. 153. Règles d'écartement des rails. $\frac{1}{20}$.

rière verticale (139). L'enfoncement de ces attaches doit être fait avec précaution pour ne pas donner au coussinet-éclisse, et par suite au rail, une fausse position ; dans ce but, la règle d'écartement est maintenue jusqu'à l'achèvement de l'opération.

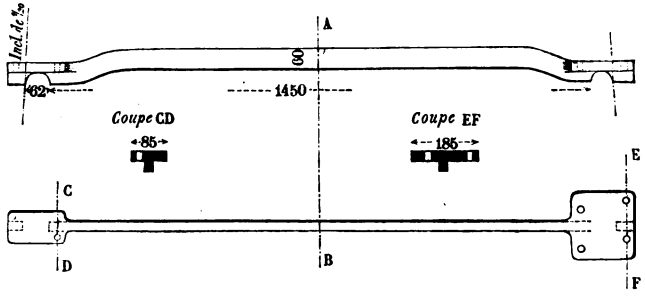

Fig. 154. Gabarit pour le perçage des traverses sur la voie. $\frac{1}{20}$.

On peut employer pour ce perçage sur place le gabarit représenté par la figure 154.

160. **Pose de la voie Vignoles.** — Sur *les chemins de fer du Hanovre*, les traverses, préalablement entaillées à l'inclinaison voulue, sont réparties par quatre ouvriers sur le ballast ; celles de joint posées à leur place, au moyen de la règle ayant la longueur du rail. Dans les alignements, cinq traverses intermédiaires sont disposées entre deux traverses de joint. Dans les courbes, les joints d'une file correspondant au milieu des rails

de l'autre file, on choisit pour troisième traverse une bille de formes et de dimensions telles que l'une de ses entailles puisse recevoir la platine ou selle de joint.

Deux ouvriers suivent les premiers et placent les platines de joint, les cales d'écartement des abouts, les éclisses et leurs boulons, mais sans les serrer à fond.

Le chef ouvrier, au moyen des nivelettes et des piquets d'axe, fait dresser la voie dans les deux sens. Quatre ouvriers, après avoir placé la règle d'écartement près des joints, enfoncent les crampons dans les traverses, généralement sans percer les trous à l'avance.

Il y a plusieurs précautions à prendre pendant cette opération.

— Ne pas enlever la règle d'écartement avant l'achèvement du clouage;

— Placer les crampons à égale distance des joints;

— Enfoncer les crampons par des coups droits et assurés;

— Modérer les derniers coups de masse dès que la tête du crampon touche le patin du rail.

Pour empêcher les traverses de se fendre pendant le clouage, ce qui arrive rarement, on perce les trous sur place pendant les grandes chaleurs de l'été, ou bien en hiver on chauffe légèrement les crampons.

Quand les crampons sont mal assujettis, on les arrache avec la pince à pied-de-biche (fig. 155, A); s'ils sont cassés, on les chasse avec un mandrin de même section, et on les remplace par d'autres en bon état. Arrivent alors deux hommes qui, en se servant de la règle de répartition des traverses, marquent exactement avec de la craie sur les rails la place des traverses intermédiaires, donnent à celles-ci leur position définitive et distribuent les crampons. Une colonne de huit hommes suit les deux premiers. Munis d'anspects et de blocs de bois qu'ils posent sur le ballast pour servir de points d'appui à leurs leviers, quatre ouvriers soulèvent chaque traverse à ses deux extrémités, jusqu'au contact des rails maintenus à leur écartement au moyen de la règle (fig. 153,1). Les quatre autres hommes placent alors

les crampons en prenant les précautions indiquées plus haut.

Comme précédemment, on néglige dans ce premier travail les légères imperfections, qui sont corrigées plus tard.

Le dressage est fait sous la direction du chef poseur ; celui-ci se place dans l'axe de la voie, et avec deux ou trois ouvriers armés de pinces (fig. 155, B), il fait riper la voie jusqu'à ce qu'elle soit à l'alignement voulu ; à moins de nécessité absolue, le ripage ne doit pas se faire avec le marteau.

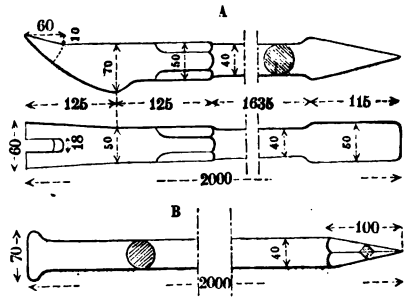

Fig. 155. Pinces. $\frac{1}{20}$.

Pour dresser la voie dans le sens vertical, les ouvriers forcent le bourrage des traverses jusqu'à ce que les rails atteignent la hauteur prescrite. En alignement droit, la hauteur de l'une des files de rails est fixée par rapport aux piquets de hauteur, au moyen du niveau à bulle d'air ; puis la deuxième file est repérée sur la première, avec le niveau à fil-à-plomb.

Dans les courbes, la première file étant posée comme précédemment, la deuxième est fixée à hauteur, au moyen du niveau à fil-à-plomb posé sur une règle portant des entailles qui correspondent aux rayons des courbes et donnant ainsi directement le surélèvement du rail extérieur.

La voie étant parfaitement dressée, le bourrage définitif s'exécute au moyen de vingt à vingt-cinq ouvriers ; sur chaque rail, on met deux hommes travaillant simultanément de chaque côté de la même traverse.

Après le bourrage, on redresse encore la voie, mais dans ce cas on opère plutôt par enfoncement des traverses. Quand elles sont beaucoup trop élevées, il faut en retirer le ballast petit à petit ; mais, si la surélévation est faible, on peut donner à la traverse quelques coups de dame, avec précaution toutefois, pour ménager le bois.

Le remplissage s'exécute ensuite en piétinant et serrant le ballast aux joints des rails et aux extrémités des traverses.

C'est seulement après l'achèvement du remplissage que l'on peut laisser circuler les trains sur les voies nouvelles ; jusque-là, on fera bien de n'admettre sur les voies que des waggons poussés à bras d'homme ou tirés par des chevaux.

La pose des voies sur *le chemin de fer Central suisse* a été faite au moyen d'ateliers de quarante-six hommes, pouvant achever en onze heures de travail 100 mètres de voie au minimum. Chaque atelier se composait comme suit :

Chef d'équipe.....	1	
Poseurs de rails.....	5	
Poseurs de traverses.....	10	(2 équipes de 5 hommes.)
Poseurs et cloueurs.....	12	(2 équipes de 6 hommes.)
Bourreurs.....	14	
Poseurs d'éclisses	2	
Aide-forgeron.....	1	
Surveillant.....	1	
Total.....	46	

Ces hommes étaient employés au chantier de dépôt pendant la suspension des travaux de pose de la voie. L'outillage d'un atelier ainsi organisé comprenait l'outillage ordinaire employé à la pose de la voie proprement dite, et l'outillage spécial à la préparation du matériel, tel que marteaux de forgeron, scies, ciseaux, machines à percer, forge portative, etc.

Pour exécuter le travail de la pose d'après la méthode appliquée au Wurtemberg et en Suisse, on procède ainsi : l'axe de la voie étant piqueté comme nous l'avons dit précédemment, dans les courbes, on tend entre deux piquets d'axe des ficelles, divisées en dix parties au moyen de nœuds qui servent d'abscisses aux ordonnées qu'on relève à l'échelle pour marquer la position du rail intérieur ; le rail extérieur se règle d'après le premier.

Les piquets de niveau sont placés, dans les alignements droits,

sur l'axe ou sur l'accotement; dans les courbes, sur l'accotement intérieur. Outre ces piquets de niveau, on en place d'autres au moyen des nivelettes (fig. 150), et c'est d'après ces derniers piquets placés à proximité des joints, que l'on règle la hauteur des rails au moyen du niveau d'eau ou à bulle d'air.

Les rails, traverses, etc., pour 150 mètres de longueur de voie, sont déposés sur les accotements. On les amène pendant la nuit sur les waggons à ballast, jusqu'à l'extrémité de la voie dont le bourrage est achevé; de là le transport se fait à bras et les matériaux sont répartis de manière qu'ils se trouvent à la hauteur du point où ils seront employés. L'approvisionnement doit correspondre au travail de pose de deux jours au moins.

Les poseurs placent alors les rails et les traverses de joint, en se servant des jalons pour la direction à donner à la voie, et des niveaux pour la hauteur du rail intérieur. On règle la hauteur des rails extérieurs au moyen du niveau à fil-à-plomb, et l'écartement, avec la règle d'écartement variable selon la grandeur du rayon. Ainsi posés, les rails sont légèrement fixés sur les traverses de joint avec les crampons.

Cette première brigade est suivie de deux autres, distantes entre elles de 10 à 12 mètres, chargées de placer les traverses intermédiaires sans déranger les traverses de joint; elles mettent de côté les rails, placent les traverses intermédiaires, reposent les rails et font un léger bourrage des traverses.

Le perçage et le clouage s'exécutent par la brigade suivante. Pour chasser les crampons, les traverses sont soulevées au moyen d'anspects, les platines de joint conservant leur position normale, les rails maintenus à l'écartement et dans la direction voulue, de manière à rendre le dressement le moins laborieux possible; chaque brigade de cloueurs suit toujours la même file de rails.

Les bourreurs sont partagés en brigades de six hommes, dont deux bourrent les traverses de joint et règlent le ballast pendant que les autres font le bourrage des traverses intermédiaires; quand la deuxième brigade a rejoint la première, elle reprend le travail à la troisième longueur de rail, laissant en arrière la

première, qui, à son tour, dépasse celle qui la précède, et ainsi de suite.

Le dressement s'effectue sous la direction d'un chef d'équipe aidé de quatre hommes armés de leviers, de dames et de marteaux. La fixation des éclisses complète la pose ; cette dernière opération est exécutée par deux hommes munis de clefs pour serrer les écrous des boulons (fig. 156 B). Ce travail demande de la part de ces ouvriers un certain tour de main pour obtenir un serrage convenable des écrous, c'est-à-dire une pression suffisante des deux éclisses, tout en ménageant les filets des boulons ou de leurs écrous. La tête et l'écrou doivent porter bien normalement sur les faces des éclisses. L'interposition des rondelles est nécessaire pour empêcher le desserrage de l'écrou (124).

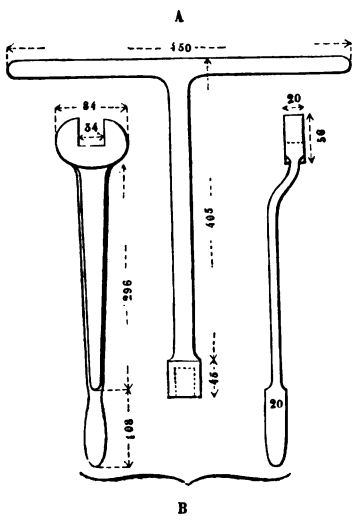

Fig. 156.
A. Clef à douille pour le serrage des tire-fond.
B. Clef pour le serrage des boulons d'éclisses.
$\frac{1}{10}$.

Réparations. — Une pose neuve doit toujours subir un relevage en grand au printemps ou à l'automne qui suit l'ouverture de la ligne ; les tassements partiels qui se présentent dans l'intervalle sont simplement corrigés par le bourrage des traverses ballottantes ou le redressement des parties déviées. Lors de ces réparations partielles, il ne faut déblayer à la fois qu'une seule face des traverses et remplir le vide immédiatement après l'achèvement de l'opération.

161. Pose de la voie des passages à niveau. — A la rencontre des passages à niveau, les voies doivent être posées sans aucune saillie ni dépression par rapport au plan de la route de terre.

Il faut aussi que, sur toute la surface de la traversée du chemin de fer, la plate-forme soit recouverte d'une matière susceptible de supporter la circulation de cette route.

Quand le chemin transversal est peu fréquenté, la chaussée peut être construite soit en madriers de sapin de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, soit en gravier ou cailloux, à la *macadam*.

Si la circulation de la route est importante, il vaut mieux paver toute la traversée, en choisissant des pavés de bel échantillon.

Il faut, en outre, ménager une *rainure* ou *ornière* contre le champignon des rails qui regarde l'axe de la voie, rainure destinée à livrer passage au boudin des roues des véhicules.

A cet effet, on place à une certaine distance du rail, vers l'axe de la voie, un contre-rail fixé de manière à conserver invariablement la position qui lui est assignée.

L'intervalle à ménager entre le rail et le contre-rail, sur la largeur de la route, doit être tel que les sabots des animaux ne puissent pas s'y enfoncer de manière à se trouver arrêtés.— Les administrations de chemin de fer ont eu à soutenir de nombreux procès intentés par les propriétaires d'animaux blessés et même mis hors de service par suite de l'arrêt des sabots introduits dans les rainures trop larges ou trop profondes de passages à niveau.

La rainure est ordinairement obtenue au moyen de deux rails à champignons distants de $0^m,05$ à $0^m,06$; mais ces rails laissent en dessous du champignon un vide qui peut aller jusqu'à $0^m,10$ de largeur et plus encore en profondeur. C'est dans ce vide que s'introduisent souvent les crampons des fers des chevaux, et qu'ils s'y calent par les efforts que fait l'animal pour retirer son sabot. Pour parer à cet inconvénient, quelques chemins de fer allemands ont adopté un rail spécial qui a la forme du profil indiqué par la figure 157. L'ornière ainsi construite n'offre aucun des inconvénients signalés plus haut, mais elle oblige à interrompre la pose de la voie courante à chaque passage à niveau, et par suite à mul-

Fig. 157. Rail de passage à niveau.

tiplier les coupures de rails et les joints, ce qui est toujours une cause d'embarras pour l'entretien. En outre, ce rail ne se prête pas bien à l'évasement destiné à donner de l'entrée à l'ornière ou à la surlargeur de la voie dans les courbes.

On obvie en grande partie aux inconvénients de l'ornière ordinaire en garnissant le fond avec une fourrure en bois ; dans ce cas, l'espace libre de l'ornière doit avoir au moins $0^{m},038$ de profondeur.

Quand la voie est construite avec des rails à deux champignons et des coussinets, la pose des rails se fait sur des traverses portant des coussinets spéciaux qui reçoivent le rail courant avec son inclinaison ordinaire, et le contre-rail, auquel on ne donne point d'inclinaison. En sabotant ces traverses, on a soin de placer la chambre du rail sans inclinaison du côté du milieu de la traverse.

Nous avons vu (27 et 28) que la largeur des passages à niveau varie avec l'importance des chemins rencontrés et l'angle des traversées.

Les contre-rails, dans toute la longueur du passage, seront posés de manière que leurs joints, si la largeur du passage en doit comporter, ne correspondent pas à ceux des rails.

En dehors de la largeur réglementaire de la voie charretière sur le passage à niveau, le contre-rail est dévié sur une longueur suffisante pour donner *de l'entrée* aux boudins, et éviter ainsi les chocs violents des roues mal calées à la rencontre des contre-rails.

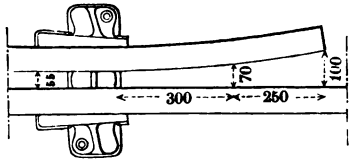

Fig. 158. Rail et contre-rail de passage à niveau. $\frac{1}{10}$.

La figure 158 représente en plan l'extrémité déviée d'un contre-rail de passage à niveau, et sa situation relativement au rail courant de la voie. Les deux rails reposent dans un coussinet double qui les maintient à la distance voulue.

L'écartement normal étant $0^m,055$, la déviation de l'extrémité libre doit être $0^m,020$ correspondant à l'usure maxima des boudins. L'écartement de déviation devrait donc être porté à $0^m,075$, mais comme il peut se présenter des roues en partie décalées ou trop usées, on prolonge la déviation jusqu'à $0^m,10$ de largeur; alors on a soin que l'extrémité du contre-rail ainsi déviée soit à 1 mètre au moins de la bordure de la chaussée pour voitures, et $0^m,50$ au moins de la bordure du trottoir pour piétons.

Lorsque la voie est en rails Vignoles, on prend d'autres dispositions pour attacher le contre-rail. — On fixe les deux rails sur des coussinets en fonte portés par les traverses, soit en maintenant les rails par leurs patins, soit en les consolidant au moyen de boulons qui les relient aux joues des coussinets.

Les coussinets en fonte employés dans la construction des passages à niveau doivent être plus élevés que les coussinets ordinaires, afin de laisser une hauteur suffisante au-dessus de la traverse pour exécuter le pavage de la traversée.

Les passages à niveau du chemin de fer Central suisse sont formés par la juxtaposition de deux rails, fixés avec des crampons ordinaires sur des platines en fer à double inclinaison, portant des tasseaux en fer; ces platines sont noyées dans l'épaisseur des traverses. (Note sur les chemins de fer suisses [1].)

Les passages à niveau du chemin de fer badois sont établis d'après le système de pose mixte sur dés et longrines, appliqué sur quelques parties du réseau. La figure 159 en donne une description suffisante. Ce système nous paraît le plus simple de tous ceux que nous avons décrits, et en même temps celui dont l'entretien est le plus facile et le moins coûteux.

Il ne suffit pas en effet qu'un passage à niveau soit solidement construit, il faut encore que l'on puisse facilement l'entretenir en bon état, et que le remplacement des pièces s'en fasse rapi-

dement afin de ne point interrompre la circulation sur la ligne; or, le remplacement des traverses pourries ou des coussinets cassés entraîne la démolition d'une grande partie du passage, tandis que le rail porté par des dés en pierre avec intermédiaire de longrines peut être enlevé facilement, et le bois remplacé en un tour de main sans que le reste de la chaussée soit entamé.

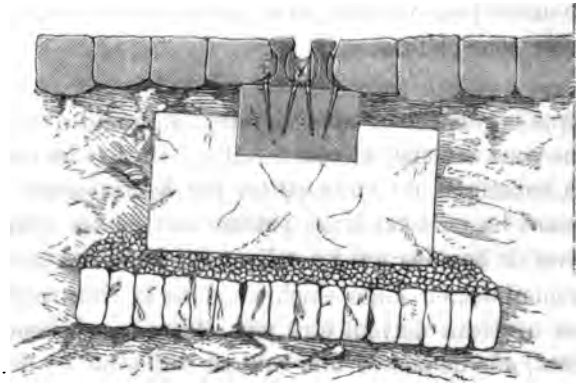

Fig. 159. Pose des passages à niveau des chemins badois. $\frac{1}{20}$.

L'entretien présente encore plus de difficulté quand il s'applique à des passages à niveau posés sur longrines réunies par des traverses.

Aujourd'hui on tend à simplifier de plus en plus toutes les parties des passages à niveau. On pose le rail et le contre-rail absolument comme sur la voie courante, quel que soit le système adopté; on fait, chaque fois que cela est possible, une chaussée en macadam; quand on est obligé, à cause de l'activité de la circulation, de faire un pavage, on diminue la couche de sable et la dimension des pavés au-dessus des traverses ou longrines, choisissant les plus petits pavés pour les placer contre les rails ou les coussinets.

Pour les passages à niveau des chemins de l'Est, construits récemment en rails Vignoles de $0^m,120$ de hauteur, on emploie au-dessus des traverses, des pavés de $0^m,12$ d'épaisseur, qui

ne sont séparés du bois que par une couche de sable bien bourré de 2 à 3 centimètres; on raccorde le niveau de la chaussée ainsi construite avec celui des rails, naturellement moins élevé, par des pavés très-petits, inclinés et taillés suivant le cas.

La Compagnie du chemin de Lyon se sert de traverses plus épaisses, évidées de chaque côté des rails et contre-rails, afin de pouvoir faire un pavage parfaitement horizontal. Cette disposition est coûteuse et gênante: coûteuse, puisqu'elle occasionne un déchet de bois dont il y a lieu de tenir compte; gênante, car elle interrompt l'uniformité dans la pose de la voie courante et nécessite un matériel spécial en approvisionnement.

En Belgique, en Prusse, on a supprimé le contre-rail sur la traversée des routes peu importantes, l'ornière étant formée par le rail de la voie et un pavage ou un parquet en madriers.

Cette disposition est très-économique et peut convenir à la plupart des chemins où la circulation est peu active, la vitesse des trains modérée et les voitures légèrement chargées.

162. **Rencontre des ouvrages d'art. — Portées anomales.** — Lorsque la voie passe sur des ouvrages courants, elle suit sans modification sa marche normale; il faut cependant prendre les précautions suivantes :

— Donner au ballast sous les traverses une épaisseur de $0^m,25$ au minimum;

— Répartir les supports de la voie de manière que la clef de voûte se trouve toujours entre deux traverses;

— Quand les ouvrages ont peu de longueur, éviter, si c'est possible, les joints entre les culées. Les cahiers des charges réservant à l'administration du chemin de fer la faculté de commander des rails de longueur variable, depuis $6^m,00$ jusqu'à $10^m,00$, cette précaution pourra toujours être prise.

Aux approches d'un ouvrage d'art sur lequel le système de voie est différent de celui de la voie courante, s'il consiste, par exemple, en rails Brunel posés sur longrines faisant corps avec les tabliers des ponts métalliques, etc., on arrête la pose à 50 ou 60 mètres de l'ouvrage, et l'on mesure exactement la

distance qui reste à poser entre la voie courante arrêtée et l'origine de la voie spéciale à l'ouvrage d'art. — La lacune est remplie au moyen de rails de longueurs exceptionnelles alternant avec des rails ordinaires.

Rails coupés. — Les coupures de rails sont toujours une cause de gêne pour le service de l'entretien ; il faut donc les éviter autant que possible. Mais, quand on sera obligé de subir cette nécessité, on prendra toujours la précaution de placer, en approvisionnement, un deuxième rail de même longueur à proximité de celui qui est posé dans la voie.

Dans les différents cas de pose spéciale, il ne peut plus être question de conserver aux traverses leur espacement réglementaire ; — les portées normales pourront donc être modifiées, mais *toujours en moins*, afin de ménager les rails. (Voir aux ANNEXES, *Instruction* pour le renouvellement des voies.)

§ VI.

ENTRETIEN ET RÉFECTION.

Nous avons examiné dans ce chapitre les divers systèmes de construction de la voie et étudié les éléments qui la composent. Il nous reste à passer en revue les diverses opérations qui ont pour but de maintenir en bon état la voie courante, c'est-à-dire de conserver les dispositions qui ont été assignées aux éléments de la voie lors de la construction, afin de permettre aux trains de circuler en toute sécurité avec leur vitesse règlementaire.

Quant à la question d'approvisionnement du matériel pour l'entretien courant, elle sera examinée dans le chapitre X, relatif à l'organisation et à la comptabilité du service de la voie.

163. **Entretien du ballast.** — Le ballast doit être profilé en travers et dans le sens longitudinal, de manière à donner aux eaux un écoulement rapide (149). Il est important que ce profil, qui varie d'ailleurs avec la nature du ballast, soit rigoureuse-

ment conservé dans sa forme générale, ses talus entretenus avec soin, les portions qui s'éboulent relevées constamment, le ballast le plus gros recouvrant le menu pour empêcher le ravinement par les eaux ou l'enlèvement par le vent.

En Allemagne, les traverses de la voie Vignoles sont posées à fleur de la surface du ballast. Cette disposition conduit, dans les courbes de petit rayon, à relever notablement l'une des extrémités des traverses au-dessus du plan général de la voie, et à donner au ballast le profil représenté par la figure 160, qui est disposé pour écarter les eaux des extrémités des traverses et leur ménager un prompt écoulement.

Pour conserver au ballast la plus grande faculté d'absorber l'eau, il importe d'en écarter toute végétation et, par consé-

Fig. 160. Profil de la voie Vignoles en courbe. $\frac{1}{300}$.

quent, d'arracher immédiatement les plantes qui pourraient y avoir pris racine; les mêmes précautions s'appliquent aux banquettes de la plate-forme des terrassements.

La qualité du ballast a la plus grande influence sur les frais d'entretien de la voie : il faut donc, pour un ballast donné, rechercher la forme qui paraît le mieux appropriée à sa nature. Si l'on n'a pas obtenu tout d'abord un chemin suffisamment résistant, si les tentatives opérées en modifiant soit la forme des profils-types, soit la composition de la matière, n'ont pas rendu à la voie la stabilité voulue, il faut, sans hésiter, remplacer le ballast défectueux par un ballast de bonne qualité.

Nous ne devons cependant pas perdre de vue que ce remplacement constitue une dépense parfois considérable.

Le prix de revient du mètre cube de ballast renouvelé varie nécessairement avec la localité, le taux de la main-d'œuvre, la nature et la valeur du ballast, enfin la distance de transport. Le tableau suivant résume les frais, par mètre cube de ballast,

afférents aux diverses opérations de ce renouvellement sur plusieurs sections d'une grande ligne en exploitation.

ACHAT DU BALLAST.	MAIN-D'ŒUVRE(1)	TRACTION	FRAIS GÉNÉRAUX.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
fr.	fr.	fr	fr.	fr.	(1) Y compris l'enlèvement du mauvais ballast.
1,70	2 52	1,10 (2)	0,61	5,93	(2) 0f,032 par k.
1,72	1,54	0,63 (3)	0,36	4,25	(3) 0f,047 par k.
0,50 (4)	1,55	0,62	0,19	2,64	(4) Extrait d'une carrière appartenant au chemin de fer.
1,70	3,00	0,49 (5)	0,45	5,65	(5) 0f,036 par k.
1,70	1,20	0,45 (6)	0,25	3,60	(6) 0f,023 par k.

Ces chiffres justifient pleinement les considérations que nous avons développées au sujet du choix du ballast (94).

164. **Entretien des traverses.** — Après un laps de temps plus ou moins long, les traverses présentent des symptômes d'ébranlement ou de détérioration, sur lesquels le service d'entretien portera toute son attention.

L'ébranlement est facile à reconnaître d'après l'état désagrégé du ballast qui entoure la traverse ; on y remédie en la dégarnissant et en bourrant le ballast jusqu'à ce qu'elle ait pris une assiette convenable (157).

Les détériorations qui intéressent la sécurité sont : la courbure, l'écrasement, les fentes, la rupture transversale et la pourriture.

Les traverses, celles même qui sont posées normalement à l'axe, peuvent, quand elles se courbent, produire un rapprochement ou un écartement des rails. L'écrasement du bois amène un résultat semblable. Si cette diminution ou cette augmentation de la largeur réglementaire de la voie dépasse de $0^m,02$ à $0^m,03$, il est indispensable de retirer les traverses affectées de ce défaut, et de les saboter à nouveau.

Lorsque les fentes passent par les attaches du rail, il faut immédiatement remplacer la traverse avariée par une traverse en bon état, et procéder pour la pièce retirée conformément aux dispositions indiquées précédemment (137).

Il en sera de même pour les traverses pourries superficiellement. — Lorsque la pourriture a réduit l'épaisseur du bon bois à moins de $0^m,10$ à $0^m,12$, il n'est pas prudent de conserver dans les voies principales une pièce qui peut d'ailleurs trouver sur les voies de garage un emploi très-convenable.

Les traverses se déplacent quelquefois dans la direction de l'axe de la voie et dans le sens transversal. Ces deux modifications au plan de pose n'intéressent pas toujours la sécurité ; mais, lorsque le déplacement des traverses dans la direction de l'axe de la voie se fait inégalement sur les deux extrémités des traverses, il peut produire un rapprochement des rails ; il faut parer sans retard à cette défectuosité en redressant les traverses obliques.

Les traverses déplacées dans le sens transversal doivent être ramenées dans la position voulue, en employant le levier B (fig. 155) et en bourrant très-énergiquement le ballast vers l'extrémité de la traverse qui tend à sortir de l'alignement.

Pour s'opposer à ce déplacement, quelques ouvriers se servent, surtout dans les courbes de petit rayon, de piquets en bois enfoncés verticalement dans la plate-forme, à l'extrémité des traverses qui ont une tendance à glisser. Cette pratique ne doit être tolérée qu'à titre provisoire, car le déplacement en question étant un indice de pose défectueuse, il faudrait, s'il persistait, faire une révision minutieuse des profils, en tous sens, et ramener la voie dans sa position normale par un remaniement complet.

C'est principalement sur les traverses de joint que le service de l'entretien doit porter son attention. Quand les voies ne sont pas éclissées, les traverses de joint se renversent en tournant autour de leur axe longitudinal ; elles prennent ainsi du *dévers*, et les extrémités des rails *désaffleurent* (fig. 161). Il faut redresser ces traverses par un bourrage plus serré du côté qui tend à plonger ; malgré le soin apporté à ce travail, l'effet ne tarde pas à se reproduire et les rails à *désaffleurer ;* on retrouve ainsi à tous les joints de la ligne une cause permanente de des-

truction de la voie ainsi que du matériel roulant, et de malaise pour les voyageurs.

Quand la voie est éclissée, le dévers ne se produit plus, mais la traverse de joint est en quelque sorte suspendue dans le ballast désagrégé. L'assemblage des abouts des rails est soumis à des efforts anomaux qui se traduisent par une fatigue excessive de l'éclissage. Les signes extérieurs de ces efforts sont des traces d'oxydation sur les rails, aux extrémités des éclisses. Pour y remédier, on tiendra le bourrage des joints plus *roide* que celui des autres traverses ; cette recommandation est d'autant plus importante que les joints forment généralement des *points bas*, en raison de la fatigue qu'ils éprouvent, et

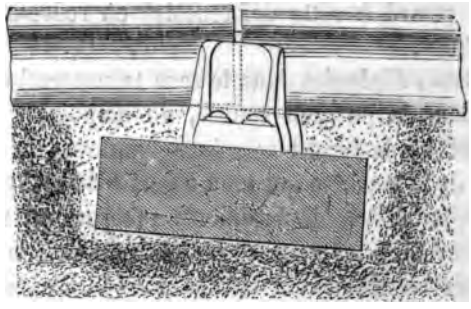

Fig. 161. Dévers des rails. $\frac{1}{10}$.

que ces points bas attirent les eaux, dont la présence altère l'assiette de la voie.

C'est surtout avant l'entrée de l'hiver que le règlement du profil du ballast et le bourrage des traverses doivent être exécutés avec le plus de soin, de manière à présenter le moins de défectuosités possible lors de l'arrivée des gelées ou des changements notables de température.

Nonobstant ces précautions, si des tassements sérieux se présentent et nécessitent le relevage des traverses gelées, on peut maintenir le niveau de la voie au moyen de cales en bois ; mais il est bien entendu que ce palliatif disparaîtra dès que les circonstances atmosphériques permettront de réparer la voie par les moyens ordinaires.

165. **Entretien des attaches.** — Les soins que réclament les attaches consistent à les maintenir constamment en contact avec les pièces dont elles doivent assurer la position et à les remplacer lorsqu'elles ne remplissent plus les conditions de leur emploi.

Chevillettes. — Les chevillettes que l'on applique encore pour fixer sur les traverses les coussinets en fonte sortent quelquefois de leur trou ; le tassement du ballast décèle promptement l'existence de ce point défectueux. — On enfonce les chevillettes à petits coups de masse, de manière à remettre leur tête en contact avec le coussinet ; si cette opération ne suffit pas, il faut changer le coussinet de place afin de poser la chevillette dans une partie de bois plus résistante.

Le percement des nouveaux trous ne doit se faire qu'avec une tarière d'un diamètre rigoureusement suffisant pour que l'enfoncement de la chevillette puisse avoir lieu sans faire fendre les traverses ; par exemple, on prendra une tarière de $0^m,014$ pour des chevillettes de $0^m,018$ (136). Toute tarière d'un diamètre supérieur sera immédiatement retirée des mains des équipes d'entretien. Il faut, comme nous l'avons dit, avoir soin de boucher les anciens trous avec des chevilles en bois sain et bien sec.

Quand la tête d'une chevillette est détachée, on doit essayer d'arracher la tige, et s'il ne reste pas assez de fer en saillie pour qu'on puisse la saisir avec une tenaille à fourche ou la pince à pied de biche (fig. 155 A), on chasse la tige à travers le bois au moyen d'un mandrin d'un diamètre un peu inférieur à celui de la chevillette ; on replace alors dans le trou une chevillette neuve, en ayant soin de la frapper légèrement et bien normalement

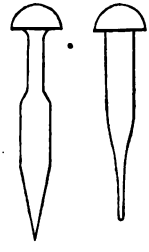

Fig. 162. Usure des chevillettes. $\frac{1}{6}$.

Nous avons vu (121) que les chevillettes présentent deux points distincts d'usure normale : tantôt sur le *collet*, partie comprise dans l'épaisseur de la semelle du coussinet, tantôt sur la tige engagée dans le

bois (fig. 162). Ces deux espèces de détérioration, dues à deux causes différentes, la première toute mécanique, la seconde résultant de réactions chimiques, nécessitent l'une et l'autre le remplacement des chevillettes avariées. On procède à cette opération comme nous l'avons dit précédemment ; cependant, si l'effet se présentait sur plus d'une chevillette par traverse, il vaudrait mieux retirer la bille de la voie et déplacer les coussinets. (Voir *Remarque*, page 443.)

Crampons. — Les observations relatives à l'entretien des chevillettes s'appliquent également à celui des crampons. Pour les crampons, toutefois, l'enfoncement doit se faire avec plus de ménagements encore, car un coup de masse porté à faux peut faire sauter la tête du crampon. Pendant le remplacement des attaches sur la voie, il faut poser la règle d'écartement entre les rails et chasser bien normalement les crampons ; sans cette double précaution, la largeur de la voie pourrait se trouver modifiée. Les crampons sont souvent coupés au ras de la traverse par le patin des rails ou celui des coussinets-éclisses. Pour éviter cet inconvénient, on substitue aux crampons des tire-fond engagés en plein dans le patin (fig. 163) ; et pour arrêter le glissement des rails Vignoles on encoche la partie du patin du rail engagée dans la platine de joint (143).

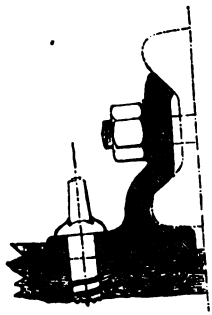

Fig. 163. Substitution des tire-fond aux crampons. $\frac{1}{5}$

Tire-fond. — Il faut que les filets soient complétement remplis de bois ; le trou percé d'avance ne doit donc pas avoir un diamètre supérieur à celui du corps du tire-fond. On aura soin, en remplaçant un tire-fond, de le graisser avant de l'enfoncer. On pourra se servir d'une masse ordinaire, mais avec ménagement, pour ne pas déchirer le bois ou avarier le filet. Dès qu'il sera enfoncé d'une quantité suffisante pour que le filet ait commencé à pénétrer dans le bois, on devra employer la clef et ne tolérer à aucun titre et sous aucun prétexte l'usage du marteau ; si le serrage présentait quelque difficulté, on mettrait deux

hommes à la clef pour donner les derniers tours au tire-fond, jusqu'à ce que le chapeau vienne au contact de la pièce à fixer.

L'état de la saillie ménagée sur la tête du tire-fond renseignera très-exactement sur l'observation de ces prescriptions.

Coins. — Les coins doivent être posés et chassés avec précaution. Leurs arêtes sont abattues par un chanfrein à chaque extrémité. Les coins ainsi disposés peuvent être engagés facilement dans le coussinet. Il faut, en les posant, éviter d'arracher le bois et les frapper, avec la chasse ou le chasse-coin de tournée (fig. 164, B), dans l'axe de la tête ; en frappant vers les bords on risque de faire éclater le bois.

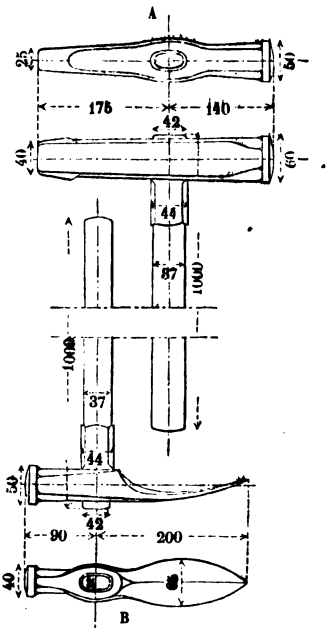

Fig. 164. A. Chasse-coins ordinaire. B. Chasse-coins de tournée. $\frac{1}{10}$.

Sur les lignes à double voie, le petit bout des coins doit être tourné du côté vers lequel se dirigent les trains. — Sur les lignes à voie unique, on chassera les coins dans les deux directions à partir du milieu de chaque rail, comme nous l'avons dit précédemment (156).

La *marche* ou *glissement des rails*, qui, lorsque le temps est sec, absorbe une grande partie du travail des équipes d'entretien, peut être notablement réduite par un coinçage soigné. Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire d'employer des *coins bien secs et conservés à couvert ;* si on les emploie humides, on ne peut les engager dans le coussinet qu'en réduisant leur épaisseur, et alors la dessiccation les rend impropres au service. Un coin bien sec ne doit entrer dans le coussinet que sur une longueur égale à la largeur de la joue ; si, étant neuf, il pénètre plus avant, il ne tarde pas à prendre du jeu. Quand ce cas se présente, les poseurs ajoutent quelquefois des cales pour sup-

des ponts à treillages de Town, en ce qu'il permet, au moyen de croix de Saint-André, de placer indistinctement les points d'appui, et du système Long par le mode de travail des bois.

Les palées reposent soit sur les assises inférieures non renversées des anciennes piles, soit sur pilots plantés dans l'intervalle.

La hauteur des eaux, à l'époque du levage du pont, n'a pas permis d'établir les chapeaux des basses palées à un niveau assez bas ; c'est pourquoi il a été nécessaire de les contre-buter, à l'aval, par des arrière-palées en pilotis inclinés, et à l'amont, en les reliant au brise-glace ; tous les pieux ont, en outre, été moisés et contreventés à la baisse des eaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, le pont définitif devait porter quatre voies, la longueur des caissons de fondation des anciennes piles permettant de donner au pont la largeur correspondant à cet accroissement du nombre des voies. Une étude approfondie de toutes les conditions du problème fit reconnaître que la meilleure solution était l'adoption du système de ponts à poutres droites en tôle ; c'est celui qui a été appliqué ; il est indiqué par des traits ponctués dans la figure 53. Ce pont se compose de cinq poutres parallèles en tôle, qui règnent dans toute la longueur et s'appuient sur les culées, distantes de $162^{m},14$ et quatre piles intermédiaires. Ces poutres sont reliées de 2 en 2 mètres par des pièces de pont en tôle et cornières. Sur ces dernières reposent les longuerines en bois supportant les rails. En établissant le pont provisoire, on prit la précaution de relever de 1 mètre le niveau des rails, pour faciliter le montage des poutres, tout en abaissant les rails du pont définitif, de $0^{m},25$ en dessous du plan des rails de l'ancien pont. Au moyen de ces dispositions, le montage du pont définitif a été effectué, sans que la circulation sur les trois voies ait été entravée.

La description du remplacement des ponts en bois par des arches en fonte, sur la ligne de Paris à Rouen, est donnée par M. Perdonnet dans le *Portefeuille de l'Ingénieur,* d'après des notes remises par M. Lemoine, ingénieur, qui en a dirigé les travaux.

les semelles des coussinets, découpées en portées de surface insuffisante, pénètrent dans le bois et modifient le plan de pose de la voie. Si la pénétration est uniforme, l'inclinaison du rail peut ne pas subir de modification ; mais si la semelle rencontre des parties ligneuses inégalement compressibles, il en résulte des dévers de coussinets qui peuvent changer la position normale des rails. Dans ce cas, la traverse doit être resabotée ou mise au rebut, selon les conditions de résistance qu'elle présente.

Nous ne parlerons que pour mémoire des ruptures de coussinets provenant des coups de chasse mal dirigés ou de déraillement ; quand ces accidents empêchent les attaches de serrer convenablement la semelle sur la traverse, ou les joues de maintenir en contact parfait le rail et le coin, il faut remplacer les coussinets avariés.

Eclisses, *selles*, etc. — L'usure et l'entretien des éclisses plates, des coussinets-éclisses, des selles, platines, etc., sont renfermés dans des limites excessivement restreintes. Les seules détériorations que l'on ait constatées jusqu'ici consistent en une sorte de léger refoulement du métal vers les parties extrêmes ; mais ce mattage n'altère en rien la solidité du joint.

De même que pour les coussinets en fonte, nous rappellerons que, sans être fragiles comme ces derniers, les éclisses, selles, etc., demandent néanmoins des ménagements dans l'emploi; il ne faut pas les frapper trop violemment avec le marteau, car les chocs pourraient, sur la tranche, en altérer le profil, et sur les faces, y apporter des gauchissements, altérations qui, à coup sûr, empêchent l'éclisse d'appuyer convenablement.

Il faut donc manier ces pièces avec précaution et desserrer leurs attaches avant de les déplacer.

Boulons. — Les avaries ou ruptures de boulons d'éclisses sont très-fréquentes. Cet article des frais d'entretien provient en grande partie du manque de soins dans la manœuvre de ces organes. Ainsi on frappe, souvent sans nécessité, sur la tête des boulons en place et à fond ; un seul coup dans ce cas suffit pour faire sauter la tête et mettre le boulon hors

de service. Il en est de même quand on veut forcer un boulon à pénétrer dans des trous qui ne se correspondent pas exactement. D'autres fois, et sans se rendre compte des dimensions de la partie filetée, on cherche à serrer à outrance un écrou à bout de filet, malgré l'excès de résistance que la main éprouve dans ce cas. Toutes ces manœuvres sont mauvaises, et le bon entretien de la voie réclame certains ménagements qu'il faut rigoureusement observer. Ainsi, quand on veut enlever un écrou en service depuis un certain laps de temps, il ne faut pas chercher à le desserrer brusquement, mais plutôt à l'ébranler en s'efforçant de le serrer et le desserrer alternativement et peu à peu.

La qualité de l'éclissage dépend avant tout du maintien constant des têtes et écrous des boulons au contact des joues d'éclisses ; mais l'ébranlement produit par la circulation des trains ne tarde pas à produire le desserrage des écrous ; cet effet se reconnaît au claquement des éclisses, et, avant que ce phénomène se produise, à la trace d'oxyde que l'écrou laisse sur l'éclisse. On parvient à arrêter ce mouvement et à ménager en même temps les filets des boulons, en prenant la précaution de repasser souvent le serrage des écrous, pendant quelque temps après une pose neuve, et en employant des rondelles en fer qu'on interpose entre l'éclisse et l'écrou. Ces rondelles peuvent suppléer au défaut de longueur de la partie filetée, et atténuent les imperfections de la fabrication des boulons, etc.

Quelques ingénieurs se servent de deux boulons superposés ; mais l'emploi de ces deux pièces demande certaines précautions que négligent souvent les hommes d'équipe : ainsi, il ne faut pas serrer ou desserrer les deux écrous à la fois, mais séparément; sans cela le filet se trouve promptement mis hors d'usage.

Les écrous se placent généralement à l'extérieur de la voie ; pour les chemins en rails Vignoles, qui exigent le maintien du niveau du ballast à la hauteur du patin du rail, cette disposition ne présente pas d'inconvénient; mais sur les chemins en rails supportés par des coussinets à coins, on doit tenir le ballast à

la hauteur du champignon supérieur, et quand les boulons d'éclisses sont placés à l'extérieur de la voie, il faut, pour les surveiller et les serrer au besoin, repousser le ballast à une certaine distance de l'éclisse. De là, remaniement fréquent du ballast, introduction de corps étrangers dans les filets du taraudage, présence de l'eau vers les traverses de joint, toutes causes de surcroît de travail qu'on supprime en plaçant les écrous à l'intérieur de la voie. Cette dernière disposition en facilite d'ailleurs la vérification par une seule tournée entre les deux files de rails de la voie.

L'usage des clefs à écrous d'un modèle uniforme est très-important, et pour simplifier les types de matériel et pour ménager les boulons. La figure 156, B, donne les dimensions d'une clef à écrou qui répond très-bien au but proposé. L'autre outil représenté par la figure 156, A, est une clef à douille pour la manœuvre des tire-fond.

Remarque. Le sulfate de cuivre employé pour la conservation des traverses, doit, avons-nous dit précédemment, être très-pur et sans réaction acide, sinon, les parties du bois qui environnent les attaches en fer se décomposent rapidement et se transforment en une matière spongieuse, charbonnée, sans consistance. Pour remédier à ce grave défaut, on recouvre les attaches d'une couche de cuivre métallique susceptible de prendre le poli ; ainsi préparées, les attaches ne présentent plus les mêmes difficultés à l'emploi que lorsque le fer est recouvert de zinc, et le bois conserve toutes ses qualités.

166. **Entretien des rails.** — Au bout d'une certaine période d'emploi qui varie avec la résistance des rails, leur qualité, le degré de fréquentation du chemin et les soins apportés à l'entretien de la voie, ces rails subissent des modifications dans leur pose, leur profil, leur texture, etc.

La circulation des trains fait cheminer les rails dans le sens de la pente, sur les parties inclinées et dans la direction de la

marche des trains sur les portions de ligne en paliers. Cette progression des rails est tellement marquée, que, si on n'y portait pas remède, leurs extrémités ne tarderaient pas à quitter les traverses de joint. C'est par la *division des joints* qu'on replace les rails dans leur position normale, opération qui nécessite la *dépose des rails*. Il ne faut employer que ce procédé pour rétablir la voie en état de viabilité, et ne jamais *riper* les traverses de joint sous les abouts des rails ; ce dernier moyen aurait pour conséquence de changer l'assiette des traverses et de modifier les portées des rails, ce qui en compromettrait la résistance. On conçoit, d'après ce qui précède, combien le travail d'entretien est aggravé par le glissement des rails.

Nous avons indiqué plus haut les précautions que l'on pouvait prendre dans le coinçage ponr s'opposer à ce mouvement. Malgré les soins apportés à cette opération, lorsque les rails continuent à glisser, on peut employer l'un des moyens que nous avons indiqués (143 et 156) quand le rail est à patin ou lorsque les joints sont munis de coussinets-éclisses ; s'ils reposent simplement dans des coussinets de joint ordinaires, ou si les éclisses sont en porte-à-faux, on arrête le glissement en perçant le rail d'un trou à côté d'un des coussinets intermédiaires et en plaçant dans ce trou un goujon maintenu en place par le coin (fig. 165). Cette opération, que la Compagnie de l'Ouest a exécutée sur les lignes non éclissées, s'est faite entièrement sur place, l'équipe retirant un rail et le remplaçant au fur et à mesure par un rail déjà percé. Le coin doit toujours

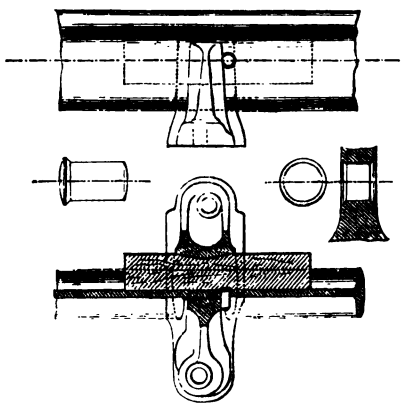

Fig. 165. Goujon pour arrêter le glissement des rails. $\frac{1}{20}$.

être assez long pour recouvrir la tête du goujon et le maintenir en position.

Pour conserver aux rails la faculté de se dilater, il faut ménager entre leurs abouts l'espacement prescrit (153). Quand donc on *divise les joints*, et en général quand on *dépose* un rail, il faut prendre les précautions indiquées précédemment à ce sujet, sinon la dilatation pourrait faire dévier les rails de leur direction, et en cas de remplacement d'un rail avarié par un rail neuf de longueur normale, celui-ci ne pourrait plus entrer dans l'intervalle laissé par le rail auquel il est substitué. Nous renvoyons à nos observations précédentes (162) pour les précautions à prendre au sujet des rails coupés.

Lorsque par un temps sec on examine les deux files de rails d'une voie où la circulation est active, on remarque sur les champignons une bande plus brillante que le reste de la surface; en pose normale et avec des rails bien sains, cette bande doit avoir une largeur sensiblement uniforme, car elle est la trace du roulement des bandages. Dans la pratique, cette zone est loin de présenter toute la régularité désirable; elle se jette tantôt en dedans, tantôt en dehors de la voie; au lieu de conserver la largeur normale, elle s'étend soit à droite, soit à gauche de l'axe des rails, quelquefois des deux côtés à la fois.

Ces variations dans la direction et la largeur de la zone de roulement sont autant d'indices de dérangement dans la construction de la voie. Si la zone est déplacée latéralement, on est averti par là qu'il y a, soit abaissement de l'une des deux files de rails, soit modification dans leur écartement, soit enfin changement d'inclinaison par rapport à l'axe. Ces modifications peuvent provenir, tantôt de dérangement dans les attaches ou supports des rails, tantôt de flexion des traverses dans le sens concave ou convexe; on doit donc immédiatement s'en assurer au moyen des niveaux pour le premier cas, et du gabarit de vérification de pose pour le second.

Si la zone de roulement s'élargit, la question est plus sérieuse,

car il y a indice d'écrasement du rail, d'aplatissement du champignon, détériorations entraînant avec elles des conséquences désastreuses pour la solidité de la voie : dessoudures, exfoliations et enfin rupture.

L'attention la plus scrupuleuse doit donc être portée sur l'état des rails. Quand un champignon commence à s'écraser sur un des côtés, il ne faut pas hésiter à le retourner, de manière à utiliser pour la résistance à la flexion ce qu'il peut encore conserver d'intact dans la partie avariée. Les exfoliations qui se produisent doivent être arrêtées en détachant avec le ciseau à froid, jusqu'au vif, les parties arrachées et en abattant soigneusement l'angle de la section. Si l'on ne prenait pas la précaution d'enlever ces lanières, le passage des véhicules pourrait les arracher et occasionner des accidents.

Quand les abouts de rails ne correspondent pas exactement entre eux sur tout le périmètre des sections, il faut enlever au burin les parties saillantes.

Les rails posés sur coussinets de fonte en reçoivent l'empreinte après un certain temps de service qui varie avec le poids des véhicules de la ligne et la dureté du fer. Quand le rail ne comporte pas le retournement, comme le rail à champignons inégaux, par exemple, l'empreinte peut devenir profonde sans qu'il en résulte d'inconvénient pour la circulation ; mais, lorsque le rail est à champignons symétriques et susceptible d'être utilisé sur ses quatre faces, il ne faut pas tarder à le retourner, dès que l'incrustation se manifeste, même légèrement. Nous sommes d'avis que ce déplacement des rails devrait avoir lieu périodiquement, et aux époques correspondantes à la durée probable des rails, de manière à les user aussi également que possible sur toutes leurs faces.

Les rails en service se rompent quelquefois, sans avoir donné de signes extérieurs de détérioration ; cet accident provient généralement de chocs produits par le dérangement de quelque pièce du matériel roulant. Il faut donc avoir sous la main des rails de rechange, afin de rétablir sans retard la circulation des trains.

Les rails de rechange sont conservés sur des râteliers en bois installés le long des accotements de la voie. La figure 166 représente en plan, coupe et élévation les poteaux-râteliers de la voie des chemins de fer de l'Est. Les rainures sont disposées de telle sorte que l'enlèvement d'un rail n'est possible qu'en retirant une broche cadenassée traversant la mortaise par laquelle on introduit les rails dans le râtelier.

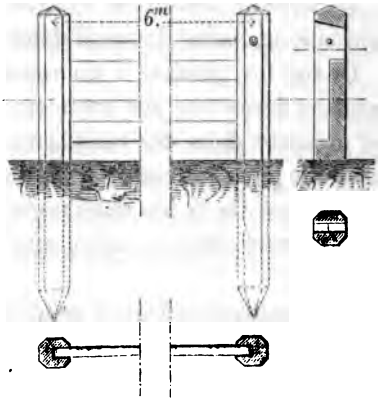

Fig. 166. Râtelier à rails. $\frac{1}{50}$.

Lorsque les trains ont circulé sur la voie pendant un laps de temps dont la durée dépend de la solidité de l'infra-structure du chemin, de la qualité et du profil du ballast, enfin, des soins apportés à l'entretien journalier, le chemin quitte son plan de pose primitif et présente une série d'ondulations verticales et horizontales plus ou moins prononcées, sans que l'on puisse constater d'avaries dans les divers éléments qui composent la voie. Le dérangement provient, soit de tassements partiels ou généraux, soit de la disposition du ballast qui n'a plus l'épaisseur voulue. Il faut alors procéder au *relevage partiel* ou au *relevage en grand*, ou enfin au *ripage* de la voie.

Relevage partiel et ripage. — Cette opération s'applique à une petite portion d'une voie qui a subi un léger tassement dans le sens vertical ou un déplacement latéral. Elle consiste à dégarnir de ballast l'une des faces longitudinales seulement des traverses tassées, à bourrer ces billes progressivement jusqu'à ce que les rails remontent à la cote du plan de pose prescrit, et à les repousser avec les pinces jusqu'à l'alignement voulu.

On commence le travail du côté par lequel les trains arrivent,

en ayant soin de ne pas relever de plus de un demi à un centimètre à la fois, et de répartir cette saillie sur une longueur d'un ou deux rails.

Lorsque ce travail est exécuté, on regarnit les traverses en donnant au ballast le profil déterminé.

Quand on procède à un relevage, il faut avoir égard à la position respective des rails en courbe, et si la file intérieure se présente dans des conditions telles qu'avec un léger bourrage elle puisse prendre la position convenable, on se bornera au relevage de la file extérieure seulement. La moitié de chaque traverse conserve ainsi une assise que le temps a consolidée.

En effectuant ce travail pendant la circulation des trains, les poseurs doivent éviter avec soin de laisser les outils ou matériaux à moins de $1^m,50$ de distance des rails; le ballast enlevé entre les traverses ne peut être déposé qu'en dehors de la voie, et en tas qui ne dépassent pas $0^m,25$ de hauteur au-dessus du rail. Sous aucun prétexte, on ne doit tolérer l'amoncellement du ballast sur la voie, parce que les sables peuvent s'introduire dans les pièces basses des machines et occasionner des dérangements ou des entraves dans la marche des trains.

Durant cette opération, le signal de ralentissement doit être fait aux machinistes.

Relevage en grand. — Lorsque les remblais ont subi des tassements considérables qui changent la distribution des pentes et rampes de la voie, généralement on procède au *relevage en grand*, travail qui a pour but de rétablir les rails au niveau qui leur est assigné par le profil en long.

Cette opération doit être précédée d'un nivellement de la section et d'un piquetage nouveau, si la ligne n'a pas conservé le piquetage primitif. Cependant, avant de décider l'exécution de ce remaniement, qui donne, pendant un certain temps, un surcroît de difficultés d'entretien analogues à celles qui suivent une pose nouvelle, il faut, par un nivellement préalable, relever la position des rails et s'assurer que la nouvelle distribution des pentes et rampes n'aggrave pas sensiblement les

conditions d'exploitation, autrement dit que les nouvelles inclinaisons générales ne dépassent pas les inclinaisons maxima de la section de la ligne.

Quand un relevage est reconnu nécessaire, il faut, en piquetant la voie à nouveau, avoir égard à la position des ouvrages d'art en dessous et en dessus des rails : en dessous, pour ménager entre la face inférieure des traverses et l'ouvrage une épaisseur d'au moins $0^m,25$ de ballast; en dessus, pour conserver entre les rails et les faces inférieures et latérales de l'ouvrage, la distance nécessaire au passage du gabarit de chargement. Cette observation doit surtout s'appliquer aux voies dans les courbes (34, 154).

Le travail de relevage étant décidé, on réunit sur la partie à réparer plusieurs équipes de cantonniers, de poseurs et même d'ouvriers auxiliaires. On doit alors procéder par relevages partiels successifs, dont chacun n'excède pas 3 ou 4 centimètres. Le relevage s'exécute comme pour le réglage d'une pose neuve, au moyen des anspects, pinces et bourroirs que nous avons décrits précédemment. Le raccordement de la voie relevée avec la partie de la voie laissée en place doit se faire au moyen de plans inclinés, ayant quatre ou cinq longueurs de rail, dont le bourrage doit être bien soigné pour éviter la flexion.

Il est inutile d'ajouter que toutes les précautions réglementaires relatives à la distance des outils et des matériaux sur la voie, aux signaux et autres mesures prescrites, doivent être scrupuleusement observées.

Entretien des passages à niveau. — Cette partie de la ligne demande une surveillance et un entretien plus scrupuleux que le reste de la voie courante. Les rails y ont à supporter la fatigue et les détériorations qui proviennent des véhicules du chemin de fer et de la route de terre; la chaussée se dégrade, les rainures se remplissent de corps étrangers dont l'accumulation peut produire le soulèvement des boudins des roues et amener un déraillement.

Il faut donc tenir parfaitement propre la surface des rails

et des contre-rails ; débarrasser les rainures des corps étrangers, feuilles mortes, neige, glace, etc., et nettoyer la surface de la chaussée.

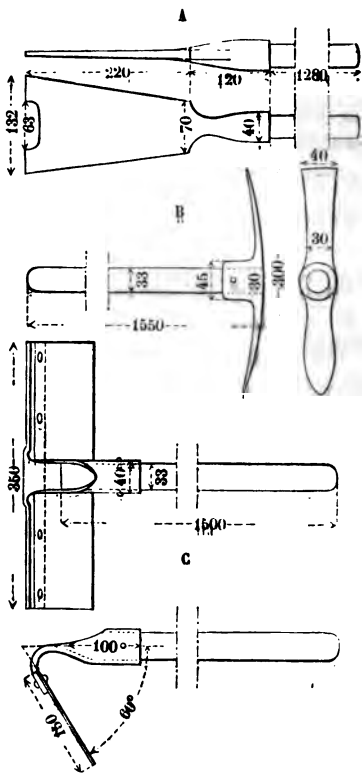

Fig. 167. Outils pour l'entretien des passages à niveau. $\frac{1}{10}$.

La figure 167, A, représente l'outil qui sert à nettoyer la surface des rails.

Le nettoyage de la rainure s'opère au moyen de l'outil représenté par la figure 167, B.

Enfin, on débarrasse la chaussée des corps qui peuvent l'encombrer avec la ratissoire (fig. 167, C).

Il faut, en outre, arroser et balayer constamment les passages à niveau fréquentés, qui sont très-souvent recouverts de poussière ; sans cette précaution la poussière se soulève pendant la circulation des trains, et pénètre dans le mécanisme et l'intérieur des véhicules.

167. **Entretien de la voie en hiver.** — Nous avons passé en revue toutes les mesures à prendre pour entretenir en bon état les différentes parties du chemin, et assurer, sous ce rapport, la conservation du matériel de la voie, la régularité et la sécurité de la circulation. A l'approche de la saison d'hiver, le service de l'entretien et de la surveillance doit redoubler d'activité pour diminuer, autant que possible, les effets sur la voie de la chute des feuilles et des perturbations atmosphériques, tels que les

brouillards, la neige, le verglas, la gelée, les grandes pluies d'automne et de printemps.

Les brouillards rendent les rails gras, glissants, et font *patiner* les roues des véhicules. Pour rendre aux roues motrices l'adhérence qui leur est nécessaire, les mécaniciens laissent agir l'appareil à sable dont toutes les machines doivent être munies. Cet appareil, destiné à répandre du sable à la surface des rails, sert, en temps ordinaire, à augmenter l'adhérence des roues motrices à la remonte ou l'action des freins à la descente. Il peut n'être pas suffisant en temps de brouillard, et, sur certaines lignes, les gardes sont chargés de répandre du sable sec sur les rails, à l'aide d'un petit réservoir muni d'un long tube.

Le verglas produit également le patinage des roues et demande l'application de mesures analogues. En Saxe, lorsque, par un temps froid et une pluie continuelle, le verglas se forme avec une grande rapidité, on fait circuler en pilote une machine de réserve pour briser la glace, surtout dans les parties de lignes en rampe.

A l'époque de leur chute, les feuilles s'amoncellent souvent au point de couvrir les rails, principalement dans les tranchées profondes, ce qui a pour effet de diminuer et même d'annuler l'adhérence des roues motrices ou l'action des freins. Les gardes doivent alors nettoyer la surface des rails et veiller à ce qu'elle reste toujours à découvert.

Lorsque le temps menace de se mettre à la gelée, et principalement si la couronne du ballast a la forme indiquée par la figure 144, les gardes-ligne et poseurs dégagent le ballast à l'intérieur des rails, sur une hauteur permettant aux boudins des roues de passer librement. Les eaux, qui pourraient geler et former un obstacle résistant, sont également détournées ; enfin, toutes les mesures doivent être prises pour que les roues des véhicules portent bien directement sur les rails et non sur le ballast, la neige durcie ou l'eau congelée.

Ces précautions s'appliquent d'ailleurs aux passages à niveau

et à tous les appareils de la voie, changements, croisements, plaques tournantes, etc.

Nous croyons devoir revenir un instant sur les indications du chapitre I (25), concernant les divers moyens préventifs contre les amoncellements de neige.

Les tranchées peu profondes sont, comme nous l'avons dit, celles qui s'enneigent le plus fréquemment. On les protége d'une façon très-efficace en diminuant fortement l'inclinaison des talus, et en élevant avec les terres des cavaliers dont les

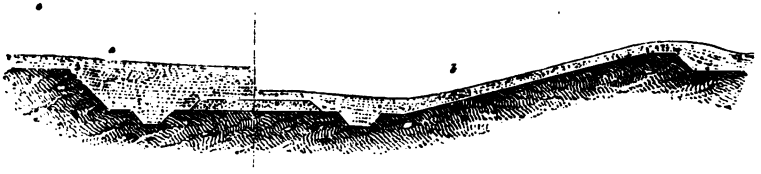

Fig. 168. Enneigement des tranchées.

talus intérieurs forment le prolongement des talus de la tranchée (fig. 168).

Les accumulations de neige se produisent toujours dans des endroits déterminés, soit à cause de la configuration de la localité, soit par l'action de certains vents régnants.

Sur les chemins bavarois de l'Alpe-Souabe, les embarras de neige les plus sérieux sont ceux qui se produisent quand le vent (*le Vöhne*) souffle avec force de l'ouest. Les tourmentes de neige, état que les Allemands appellent *schnee-wehen*, arrivent généralement dans les mois de février ou mars, et plus fréquemment entre dix et onze heures de la nuit. Quelques tranchées sont assez bien protégées par des plantations de sapins, d'autres au moyen de paraneiges en planches, de levées en terre établies à une certaine distance de la crête des talus et du côté d'où vient le vent. Les remblais eux-mêmes ne sont pas exempts des enneigements; près de Geislingen, un remblai de 15 mètres de hauteur, que les neiges envahissent souvent, est défendu par des plantations sur les talus.

Dans la traversée du Karst, située à l'extrémité méridionale du chemin de Vienne à Trieste, vers l'Adriatique, les encombrements se produisent sous l'action d'un vent très-violent venant du nord-est, *la Bora*. Ce vent varie quelquefois depuis le nord jusqu'à l'est; il affecte même en un instant et sur certains points très-rapprochés deux et quelquefois trois directions notablement différentes. L'aridité du sol ne permettant

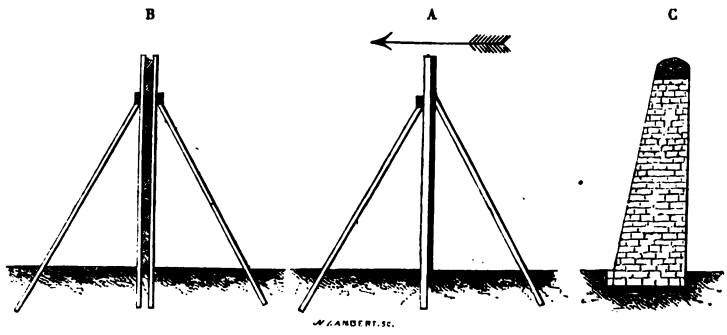

Fig. 169. Écrans-paraneiges. $\frac{1}{200}$.

pas d'élever des plantations, la ligne est défendue au moyen de paraneiges de 5 à 6 mètres de hauteur en planches, A, ou mieux en vieilles traverses, B, destinés a être remplacés par des écrans définitifs en maçonnerie, C (fig. 169). Ce remplacement n'a lieu que lorsque l'on a reconnu l'efficacité des premiers paraneiges en bois. Ceux-ci, devenant disponibles, servent alors à faire plus loin d'autres essais. Sur quelques points où le mur exécuté ne suffit pas complétement, on se propose de le doubler par un second mur parallèle et à une certaine distance du premier.

L'action des paraneiges est d'ailleurs facile à comprendre :

— Si le vent est faible et de peu de durée, l'écran arrête la neige qui tombe du côté du vent; il se forme en avant et au pied de l'écran un petit triangle de neige;

— Si le vent est violent et persistant, le triangle finit par atteindre la crête; la neige, passant de l'autre côté, se dépose au

	fr.
Report.....	23 105,20
Enlèvement de la moitié des déblais et transport à 1,500 mètres, 372^{m3} à 1f,00.....	372,00
Etablissement de 2 drains, 3100^{m} à 0f,30.....	930,00
Remblai de la rigole en pierres cassées à l'anneau de 0^{m},05, 700 à 3f,50.....	2 450,00
Réglement du ballast, 744^{m} à 0f,15.....	111,60
Creusement des rigoles transversales établies de 40 en 40 mètres, à 2f,50 le mètre, 468^{m} à 2f,50.....	1 170,00
Remplacement partiel du ballast en pierres cassées par du gravier du Rhin, 200^{m3} à 5f.....	1 000,00
Dépenses imprévues.....	1 861,20
Total.....	31 000,00

soit pour 3100 mètres de tunnel, une dépense de 10 francs par mètre courant.

Pendant les gelées, il se forme souvent des glaçons qui descendent des voûtes ou s'étendent sur le ballast et au contact des rails. Quand on ne peut pas détourner les eaux qui produisent cette glace, il est nécessaire de la briser au fur et à mesure de sa formation, car, à l'état de stalactites, elle peut occasionner des avaries à la machine ou des blessures au personnel du train; si, au contraire, elle s'étend sur la voie, elle peut également produire des détériorations aux véhicules, et souvent même des déraillements.

Certains tunnels très-secs présentent, par contre, un autre inconvénient, celui de hâter la destruction des traverses en bois par l'effet de la pourriture sèche; il y aurait lieu, dans ce cas, de poser les rails sur des traverses métalliques.

67. **Réparation du souterrain d'Armentières.** — Le souterrain d'Armentières, situé sur la ligne de Paris à Strasbourg, a une ouverture de 7^{m},66, et une longueur de 644^{m},50 entre les deux têtes. (Fig. 57, pl. VI.)

Il traverse un mamelon de roche calcaire très-tendre et aquifère, appartenant au terrain tertiaire, qui renferme, comme on le sait, des bancs de meulière, des sables et des marnes.

Le souterrain passe au-dessus d'une ancienne carrière d'où

d'indiquer, il faut aussi organiser les moyens d'action propres à faire disparaître les encombrements de neige.

Pour assurer la prompte arrivée des secours sur les points menacés, les chefs de section doivent, avant l'époque précitée, s'informer du nombre approximatif d'hommes que pourraient leur fournir les villages riverains du chemin de fer, surtout dans les localités voisines des points où la neige s'accumule le plus habituellement.

Dès que la neige commence à tomber, et même si elle n'est qu'imminente, un service de nuit sera organisé dans chaque section. A chacun des gardes-ligne on adjoindra deux hommes choisis de préférence parmi les équipes de l'entretien, en assignant, par exemple, à chaque garde un parcours de surveillance de 3 kilomètres environ. La surveillance du garde-ligne et des deux auxiliaires sera incessante et portera principalement sur les localités signalées comme les plus exposées. En temps ordinaire, ils parviendront, en employant la pelle et le râteau (fig. 171), à débarrasser les voies, si la neige est peu abondante. Mais aussitôt qu'elle leur semblera s'amonceler sur un point quelconque de la ligne, en quantité assez considérable pour neutraliser leurs efforts, ils devront appeler à leur aide les ouvriers supplémentaires désignés d'avance et signaler l'encombrement de la voie aux stations voisines.

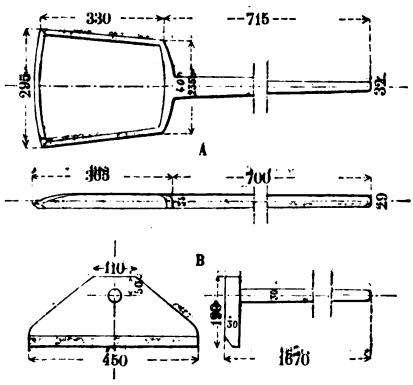

Fig. 171. A. Pelle à neige. B. Rateau. $\frac{1}{20}$.

Lorsque la neige ne s'élève qu'à une faible hauteur sans être trop serrée, les ouvriers l'enlèvent de la surface des rails, au fur et à mesure de sa chute. Les trains peuvent d'ailleurs circuler sur une voie couverte de $0^m,25$ de neige, mais il faut toutefois débarrasser la plate-forme, soit à bras, soit à

$\frac{1}{6}$ de ciment de Vassy; en même temps une série de barbacanes devait être disposée dans l'épaisseur des murs. Le travail fut commencé le 20 août 1855 par l'établissement, dans l'axe de la plate-forme du tunnel, d'une voie unique reliée en dehors aux voies montante et descendante, et d'une voie de garage pour le service du chantier de réparation.

Un ordre de service spécial réglait la marche des trains pour la traversée du tunnel à voie unique.

Les travaux proprement dits de la reprise du parement suivirent ces premières dispositions et furent poursuivis, jour et nuit sans interruption, jusqu'à leur achèvement.

On enleva d'abord, à l'aide de pics, marteaux et pinces, sur une épaisseur moyenne de $0^m,327$, par chambres de 3 mètres de longueur, le parement dégradé des pieds-droits, en ménageant entre les chambres des piliers-réserves de 1 mètre, destinés à soutenir le parement de la voûte. On établit ensuite dans chaque chambre, sans aucun échafaudage, la maçonnerie de briques formant les pieds-droits. Les chambres, une fois maçonnées et calées par des petits potelets de briques à la naissance, on enleva les piliers-réserves qui les séparaient et on raccorda les nouvelles maçonneries avec les reprises précédentes.

Les barbacanes furent ménagées dans les pieds-droits, suivant les directions des infiltrations, leur distance variant selon l'importance des eaux affluentes, mais ne dépassant pas 3 mètres.

La majeure partie des pieds-droits du tunnel, étant appuyée sur un banc de grès siliceux, avait reçu un simple revêtement de moellons faisant parement de $0^m,25$ à $0^m,40$ que l'on dut enlever entièrement à la pince; et comme il n'était pas possible de conserver la queue des moellons de parement qui souvent faisaient parpaings, on fut obligé de donner au revêtement en briques des pieds-droits une épaisseur plus forte que celle prévue.

Le briquetage des pieds-droits entièrement achevé, on atta-

Lorsque la neige, très-dense, s'élève à une grande hauteur, les charrues à neige ne suffisent plus pour frayer la voie, et la main de l'homme devient indispensable pour rétablir la circulation.

Dans la traversée de l'Alpe-Souabe en Bavière, une ou deux heures après que l'orage a éclaté, la neige devient très-abondante. C'est alors que chaque garde-ligne et les deux hommes qui l'accompagnent vont appeler les ouvriers supplémentaires dans les villages environnants. Les listes étant dressées à l'avance, comme nous l'avons dit plus haut, ces ouvriers se rendent immédiatement aux points qui leur ont été signalés comme le plus habituellement encombrés.

Quand les brigades sont réunies, elles attaquent la neige en ouvrant, dans toute l'épaisseur de la couche, une cunette

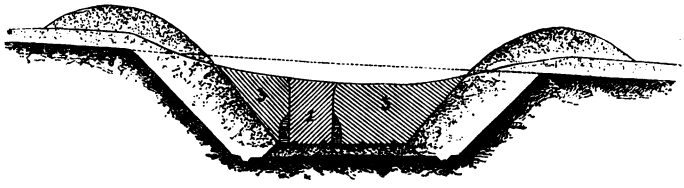

Fig. 172. Enlèvement des neiges en tranchées. $\frac{1}{400}$.

(fig. 172, 1) de la largeur d'une des voies. On choisit naturellement la voie la moins encombrée ou celle sur laquelle doivent arriver les premiers trains. Quand cette voie est ainsi déblayée, on fait avancer une machine précédée d'un chasse-neige qui élargit la base de la cunette (fig. 172, 2). Les trains peuvent alors traverser la tranchée; les hommes ont soin de pratiquer des petites niches dans la neige pour se garer des trains qui, du reste, doivent toujours annoncer leur arrivée au moyen du sifflet. Les ouvriers déblayent enfin, à la pelle, toute la plate-forme du ballast de chaque côté de la cunette (fig. 172, 3).

C'est dans ces encombrements qu'il faut surtout surveiller avec activité le personnel accumulé sur la voie. Pendant les tourmentes, les hommes chargés du déblayement cherchent à

se protéger autant que possible contre le froid et la neige. Ils se couvrent la tête au moyen de vêtements épais qui les empêchent presque toujours d'entendre le bruit des trompes et même celui du sifflet des locomotives. On peut citer un grand nombre de morts accidentelles résultant de ce fait.

Pour opérer l'élargissement par le chasse-neige, il vaut mieux atteler la machine du traîneau immédiatement aux trains, car, la machine pilote marchant en éclaireur laisse souvent se former en arrière un nouvel encombrement.

La neige s'accumule quelquefois en très-grande quantité sur

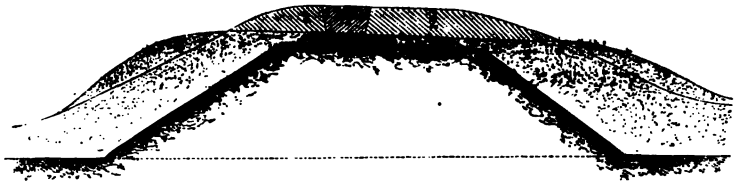

Fig. 173. Enlèvement des neiges en remblais. $\frac{1}{400}$.

la plate-forme de certains remblais. L'enlèvement se fait, comme pour les tranchées, en commençant par frayer une des voies (fig. 173, 1), puis en dégarnissant, après le passage de la charrue, toute la surface du ballast (fig. 173, 2).

Il faut toujours avoir soin de dresser des surfaces aussi planes que possible pour ne pas présenter d'obstacle au vent, car la plus légère proéminence devient le point de départ d'un amoncellement.

Quand la neige tombe en trop grande abondance, au point d'empêcher les ouvriers supplémentaires de sortir des villages voisins, l'exploitation est suspendue; il peut arriver qu'une ou plusieurs machines, des trains même soient arrêtés et obligés de rester dans les neiges pendant vingt-quatre heures et au-delà. L'interruption de la voie peut d'ailleurs durer plus ou moins longtemps, selon la localité où se produit l'encombrement. Ainsi, dans la région élevée de la ligne bavaroise,

celle où le climat est le plus rude, où les hommes ont le plus de vigueur, entre Kempten et Kaufbeuren, vers Günzach, localité située à 427 mètres au-dessus du niveau du lac de Constance, et à 812 mètres au-dessus du niveau de la mer, le stationnement des trains ne dure guère que quelques heures ; mais vers Schwabmünchen, entre Buchloe et Augsbourg, à l'altitude de 500 mètres, les hommes sont moins aguerris, moins forts, moins exercés, et l'arrêt des trains se prolonge quelquefois pendant un et même deux jours.

Sur l'avis, donné par les gardes, de l'encombrement de la voie par la neige, les chefs des stations voisines avertissent les gares principales, arrêtent tous les trains, abritent les voyageurs en pourvoyant à leurs besoins, et enfin ne rétablissent la circulation qu'après le déblaiement de la voie.

L'application des mesures nécessaires pour débarrasser la voie des encombrements de neige ne laisse pas d'être très-coûteuse. Il n'est donc pas hors de propos de rappeler ici quelques indications propres à guider l'ingénieur dans la recherche des moyens préventifs.

Pour préserver la voie en pays de montagnes, lorsqu'elle est établie au fond d'une gorge étroite, sur le flanc de coteaux à pic, ou enfin dans la région des avalanches, on peut : à l'emplacement connu des avalanches, construire des tunnels en maçonnerie, surmontés d'un plan incliné ; aux endroits où la gelée désagrége les rochers et détache des fragments mêlés de glaçons qui pourraient rouler sur la voie, on établit des digues en terre ou en charpente et maçonnerie ; enfin, on combat les amoncellements de neige dus à l'effet des vents au moyen de plantations ou de parois en planches.

M. Nordling, ingénieur en chef au réseau central du chemin de fer d'Orléans, résume ainsi, dans une note sur les amoncellements de neige, les moyens de soustraire autant que possible la nouvelle ligne du Cantal aux influences de ce météore :

« En vue de diminuer la formation des combles :

— Tenir la plate-forme plutôt en remblai qu'en déblai, et éviter autant que possible les très-faibles tranchées ;

— Employer le personnel des travaux, pendant les trois hivers au moins qui précéderont l'ouverture de la ligne, à observer et à étudier le régime des neiges et des vents à l'emplacement de chaque tranchée ; déterminer en conséquence la disposition des plantations et des écrans provisoires, et procéder en temps utile à leur exécution ;

— En vue de cette éventualité, éviter ou écarter les chemins latéraux parallèles aux tranchées, surtout du côté d'amont par rapport au vent régnant ;

— Ecrêter les tranchées à flanc de coteau les plus exposées et aplatir certains talus de déblais, plutôt que d'ouvrir des chambres d'emprunt spéciales ;

Pour faciliter le travail des chasse-neiges :

— Augmenter la largeur des tranchées en rocher ;

— Supprimer les trottoirs des stations situées vers les points exposés ;

Enfin, pour faciliter le travail de la pelle :

— Supprimer les parapets et les remplacer, sur les viaducs et les murs de soutènement, par de simples lisses. »

Dans chaque section d'une ligne en exploitation, il devra être tenu un état de renseignements quotidiens sur les variations de température et sur les différentes conséquences que ces variations ont exercées sur les voies. Cet état indiquera pour les points principaux : la direction du vent et l'influence des pluies, de la neige, des brouillards, etc. Ces renseignements sont précieux pour le service des années suivantes, car il est intéressant de connaître par quel vent, à quelle époque, dans quelles circonstances enfin, tel ou tel point des voies doit être surveillé plus spécialement. Ces données permettent en peu de temps de combattre, avec quelque certitude de succès, les accumulations de neige et de leur opposer, en toute connaissance de cause, les moyens de préservation appliqués d'abord en tâtonnant et presque au hasard.

168. **Réfection des voies.** — Après un certain nombre d'années d'exploitation, les voies parviennent à un état de détérioration tel que la circulation des trains ne peut plus avoir lieu avec toute la sécurité désirable. C'est généralement par les traverses que le dépérissement commence, et par suite la nécessité de substitution ; mais, quand le trafic de la ligne a pris plus d'importance et que les rails sont devenus trop faibles par rapport au poids des locomotives, il est également nécessaire de les remplacer ; on s'arrange alors de manière à faire coïncider cette opération avec le renouvellement des traverses. Ce travail, partiel ou total, prend le nom de *réfection;* il peut être effectué de deux manières, soit par petites portions successives et sans interruption de la circulation, ce qui est toujours le cas pour les lignes à une voie, ou pour celles où il n'est pas possible de faire voie unique ; soit par grandes sections, en reportant sur une seule voie le mouvement des trains montants et descendants.

La réfection de la voie, comme une pose neuve ou un relevage, doit toujours être précédée d'un nivellement de la ligne et d'un nouveau piquetage de l'axe de la voie ; il faut également indiquer par des piquets la hauteur de chacune des files de rails, leur écartement dans les courbes, l'inclinaison des pentes et rampes à rétablir, etc. (Voir ANNEXES, *Instructions* pour le renouvellement de la voie.)

I. S'il s'agit de renouveler une voie sur laquelle la circulation ne peut pas être interrompue, on commence par transporter et ranger sur les accotements les matériaux neufs, en les répartissant de manière qu'ils se trouvent vis-à-vis du lieu d'emploi.

Ce transport s'effectue par des trains de nuit, si la circulation n'a lieu que de jour ; dans le cas contraire, les matériaux sont amenés par waggons accrochés aux trains de marchandises jusqu'à la station la plus voisine du lieu d'emploi, puis de là transportés sur waggonnets ou lorrys.

Le transport effectué, les ouvriers attachés au service de l'entretien, et les auxiliaires qui leur sont adjoints pour le

temps de la réfection, dégarnissent les traverses de ballast. Si les portées des rails ne doivent pas être changées, on dégarnit simplement le dessus et les faces verticales des traverses à remplacer, en ayant soin de conserver intacte l'assiette solide des anciennes traverses, surtout si la voie ne doit pas être relevée. Dans le cas contraire, il faut enlever complétement toute la couche supérieure du ballast jusqu'au-dessous de la face inférieure des traverses. Ces opérations ne se font d'ailleurs que par portions de voie d'une longueur telle, que les vieux rails puissent être enlevés, les nouveaux reposés sur leurs traverses, et la continuité de la voie rétablie entre deux passages de trains. Le ballast étant rejeté sur les accotements, les vieux rails détachés, les vieilles traverses enlevées et déposées en dehors de la voie, les traverses neuves sont placées aux écartements fixés, les rails neufs posés bout à bout et immédiatement garnis de leurs éclisses.

Pour alléger le travail de pose, nous avons employé un porte-rail formé par une barre en bois, armée de deux chaînes, dont l'une est terminée par un goujon (fig. 174). Pour s'en servir, on passe le goujon en dessous du rail et on le fait entrer dans le dernier anneau de l'autre chaîne; en soulevant la barre, le rail est suspendu à quelques centimètres du sol; il peut ainsi être transporté et déposé facilement à la place voulue, sans que les ouvriers soient gênés dans leurs mouvements par la crainte des accidents qui sont fréquents lorsque la manœuvre des rails est faite sans le secours de cet outil.

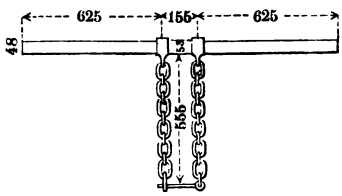

Fig. 174. Porte-rail. $\frac{3}{100}$.

Les extrémités des rails sont fixées sur les traverses de joint, et les traverses intermédiaires suffisamment bourrées pour que les rails reposent également sur toute leur longueur. Cette partie du travail doit être poussée vigoureusement, car elle a

pour but de rétablir la continuité de la voie et de livrer passage à tous les trains qui peuvent se présenter. Une fois les rails établis sur la voie, on se hâte de terminer leur attache sur les traverses intermédiaires ; vient alors le dressage en plan et en hauteur, qui se fait d'après les piquets posés à l'avance. Quand toutes les traverses sont bourrées, on remblaye le ballast mis de côté, en donnant à sa surface le profil adopté.

Les vieux matériaux sont alors enlevés en suivant la marche inverse des transports de matériaux neufs au lieu d'emploi.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces travaux doivent être conduits avec la plus grande activité, jointe à la plus extrême prudence.

Le chef d'équipe chargé de diriger les chantiers connaît nécessairement tous les détails du service de l'entretien. Il est muni de l'instruction relative aux signaux, du tableau de marche des trains, dont il a d'ailleurs une parfaite connaissance; avant de commencer la démolition de la voie, il a envoyé de chaque côté du chantier un ouvrier porteur de signaux que tout train survenant doit respecter ; pendant que les rails sont enlevés, il fait arborer le signal *rouge* (ARRÊT); quand les rails sont replacés, il suffit de montrer aux machinistes le signal de relentissement. Sur le chantier même, le chef d'équipe a toujours sous la main les signaux qui lui permettent d'indiquer aux trains le ralentissement ou l'arrêt. Ces signaux consistent en drapeaux, voyants et feux de différentes couleurs (fig. 175).

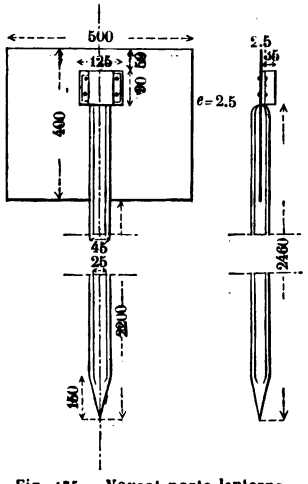

Fig. 175. Voyant porte-lanterne. $\frac{1}{10}$.

Enfin, les travaux de cette espèce exigent la surveillance d'un agent du service de la voie, qui a la haute main sur tous les hommes occupés à la réfection. Cet agent s'assure que toutes

les mesures de précaution sont constamment prises ; que tous les hommes présents sur les chantiers sont en bon état de santé et parfaitement sobres; qu'ils obéissent à tous les commandements, et que, notamment lors du passage des trains, ils se tiennent sur l'accotement et hors d'atteinte des véhicules; que le ballast et les matériaux sont toujours rangés à une distance telle qu'ils ne puissent pas toucher et endommager les machines ou les waggons, etc.

L'importance de la main-d'œuvre dans la réfection de la voie ressort des données suivantes.

On avait partagé en deux sections le renouvellement d'une division de ligne française de premier ordre. — Deux ateliers établis dans la première travaillèrent 237 jours pour refaire 78 210 mètres de voie, soit 330 mètres par jour. Le nombre d'ouvriers ayant été de 89,66 par jour, chaque homme produisit $3^{m},68$. — Le travail de la deuxième section dura 69 jours, pour refaire 16 476 mètres de voie, soit $238^{m},77$ par jour; mais on n'y occupa que 62 hommes en moyenne : le travail quotidien de chacun d'eux fut donc de $3^{m},85$.

D'après cet exemple, on peut, en évaluant à 3 ou 4 mètres le travail journalier d'un homme, se rendre compte approximativement du nombre d'ouvriers nécessaire pour effectuer, dans un temps donné, la réfection d'une voie de longueur déterminée.

Nous résumons ici les dépenses occasionnées par la réfection de 16 330 mètres de voie, sur une section d'un chemin de première importance, et où, ne pouvant pas faire voie unique, on dut opérer par portions successives entre le passage des trains. Les rails primitifs avaient $4^{m},50$ de longueur, pesaient $37^{k},5$ le mètre courant, et étaient supportés par 4 traverses. Les nouveaux rails avaient 6 mètres, pesaient 36 kilogrammes, et reposaient sur 6 traverses. Le tableau suivant ne comprend que les frais de main-d'œuvre; les dépenses se rapportent aux voies en rails Vignoles ou à champignons symétriques éclissés, le prix de revient étant le même dans les deux cas.

Réfection de 16 330 *mètres de voie sur le chemin de fer de* ***

(voie Vignoles).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE D'HEURES	PRODUITS PARTIELS.	DÉPENSES par ARTICLE.	DÉPENSES TOTALES.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
CHAPITRE I.				
RÉCEPTION AUX CHANTIERS.				
ART. 1. TRAVERSES.				
Déchargement et rangement.	4 194		1 208,37	
ART. 2. RAILS.				
Déchargement et rangement..	3 441		1 472,81	
ART. 3. ÉCLISSES, BOULONS, TIRE-FOND.				
Déchargement et rangement.	145		50,22	
				2 731,40
CHAPITRE II.				
PRÉPARATION AUX CHANTIERS.				
ART. 1. TRAVERSES.				
Rabotage..	4 846	1 701,77		
Perçage.	5 615	1 971,82		
Goudronnage	788	276,72		
Rectification du sabotage.	336	117,99		
			4 068,30	
ART. 2. RAILS.				
Perçage et coupage.	386		155,55	
				4 203,85
CHAPITRE III.				
TRAVAUX PRÉLIMINAIRES.				
ART. 1. CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISTRIBUTION A PIED D'ŒUVRE.				
Traverses	3 275	2 399,26		
Rails	2 214	1 621,90		
Eclisses, boulons, tire-fond.	279	204,39		
			4 225,55	
Journées de chauffeurs, mécaniciens, etc.	405			
ART. 2. DÉMOLITION DE LA VOIE.				
Dégarnissage.	15 665		4 798,04	
Enlèvement des rails..	908	318,86		
— des traverses et coins. . . .	2 451	860,72		
Rangement sur la voie..	1 167	409,81		
			1 589,39	
				10 612,98
CHAPITRE IV.				
POSE DE LA VOIE.				
ART. 1. POSE DE LA VOIE COURANTE.				
Traverses	4 231	1 485,80		
Rails	1 485	521,49		
Pose des tire-fond..	1 101	386,64		
Boulonnage des éclisses	2 221	779,95		
Bourrage des traverses..	4 037	1 417,67		
Regarnissage..	6 097	2 141,08		
Relevage partiel et dressage	10 615	3 727,67		
Règlement du ballast.	3 107	1 091,09		
			11 551,39	
				17 548,25
A reporter.	. . .			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE D'HEURES	PRODUITS PARTIELS.	DÉPENSES par ARTICLE.	DÉPENSES TOTALES.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report.				17 548,23
ART. 2. PASSAGES A NIVEAU (un passage).				
Dépose de l'ancien passage.	6	3,49		
Sabotage, assemblage des traverses. . .	78	29,67		
Pose.	12	6,41		
			39,57	
ART. 3. CHANGEMENTS ET CROISEMENTS (4).				
Dégarnissage et enlèvement des vieux matériaux, ...	545	191,39		
Chargement, déchargement, transport aux dépôts des vieux matériaux.	307	167,81		
Châssis de changements et croisements. .	534	195,52		
Déchargement et rangement	38	13,34		
Chargement, transport et distribution à pied d'œuvre.	53	78,61		
Pose.	525	184,37		
Regarnissage, relevage partiel, dressage, règlement du ballast.	661	232,50		
			1 063,54	12 654,50
CHAPITRE V.				
RENTRÉE DES VIEUX MATÉRIAUX.				
ART. 1. Dessabotage.	805	282,69		
Chargement, déchargement, transport aux dépôts.	10 838	4 823,54		
Rangement des matériaux.	17 905	6 287,70		
			11 393,93	
CHAPITRE VI.				11 393,93
FRAIS GÉNÉRAUX.				
ART. 1. Tournées des chefs d'équipe. . .	2 237	785,56		
Signaux de jour et de nuit.	1 543	597,86		
Travaux de la forge (outillage).	981	589,50		
			1 972,92	
				1 972,93
				43 569,58

Prix de revient de la main-d'œuvre de réfection de 1 mètre courant de voie.

		fr.
— Frais de chargement et rangement au chantier.	Bois...	0,090
—	Fer...	0,078
— Préparation au chantier.	Bois...	0,249
—	Fer...	0,009
— Chargement, transport et distribution à pied d'œuvre.	Bois...	0,147
—	Fer...	0,110
A reporter.		0,683

	fr.
Report.....	0,683
— Pose et dépose des changements et croisements.....	0,065
— Démolition de l'ancienne voie.....	0,391
— Pose de la nouvelle voie.....	0,707
— Réfection du passage à niveau.....	0,003
— Manutention des vieux matériaux.....	0,698
— Frais généraux.....	0,120
Prix pour 1 mètre courant.....	fr. 2,667

II. La réfection des lignes à deux voies sur lesquelles on peut faire voie unique, est plus facile et moins coûteuse que la précédente.

L'opération commence par l'approvisionnement des matériaux neufs à côté de la voie à renouveler. On les range vis-à-vis du lieu de leur emploi, les rails placés bout à bout sur l'accotement et les traverses couchées sur le talus.

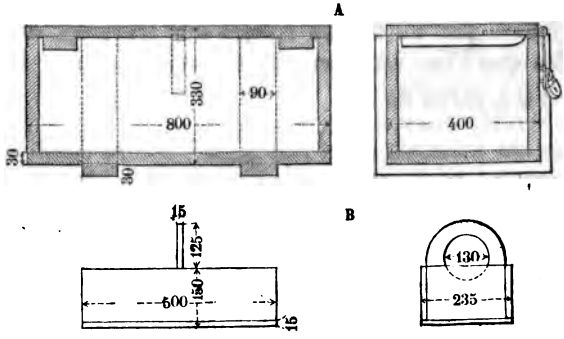

Fig. 176. Caisses-magasin sur la ligne. $\frac{1}{20}$.

Les outils et le petit matériel sont enfermés dans des caisses fermant à clef (fig. 176, A) et placés sous la surveillance d'un gardien.

La distribution des boulons, crampons, etc., se fait au moyen de la petite boîte (fig. 176, B).

Pendant ces préparatifs, on a disposé à chacune des extrémités de la section deux changements de voie qui permettent de faire passer tous les trains sur la voie unique.

On peut se contenter d'un seul changement à chaque extrémité, sauf, au moment de l'interruption de la circulation sur la voie en réparation, à en riper quelques rails pour les mettre sur le prolongement du changement de voie.

S'il s'agit, par exemple, de procéder à la réfection de la voie

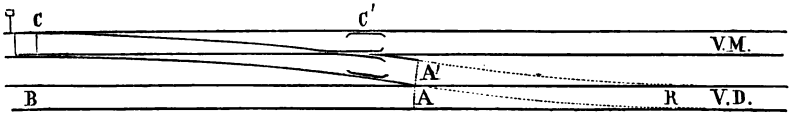

Fig. 177. Etablissement de la circulation sur voie unique avec un seul changement de voie. $\frac{1}{500}$

descendante V D (fig. 177), on commence par poser, entre deux passages de trains, le changement de voie C puis le croisement C′, et on prolonge la communication de voie jusqu'au voisinage de la voie descendante V D. On fait en sorte que l'extrémité de la voie déviée A′C puisse aboutir aux derniers rails de la voie V D, déplacés par un simple ripage des traverses de R A en R A′, dès que l'on veut arrêter la circulation sur la voie à réparer VD à partir de AB.

Toutes ces mesures étant prises, et l'accord établi entre les divers services, la circulation est portée tout entière sur la voie unique. On installe deux ou un plus grand nombre d'ateliers sur la section. Comme pour la pose, le travail se divise en plusieurs brigades : ballasteurs qui enlèvent le ballast jusqu'au niveau inférieur des traverses seulement, et qui le rechargent quand la voie est posée; bardeurs de rails et traverses; distributeurs d'éclisses, boulons et crampons; éclisseurs, cloueurs, bourreurs et dresseurs.

Nous complétons ces renseignements par le résumé des dépenses effectuées lors de la réfection de la première partie de la voie montante de la ligne de Strasbourg à Bâle en 1857.

La voie construite en 1839-1840 était formée de rails de $4^{m},50$ de longueur, à double champignon, pesant 25 kilogrammes le mètre courant, supportés par cinq traverses uni-

formément espacées de $0^m,90$ d'axe en axe. Ces traverses avaient $2^m,35$ de longueur, et cubaient en moyenne $0^m,095$. Le ballast, sable et gravier, d'excellente qualité, avait $0^m,35$ de hauteur, avec encoffrement en terre, comme les lignes belges.

L'augmentation toujours croissante du trafic et du poids des machines avait considérablement fatigué la voie dans les dernières années. D'ailleurs, les traverses étaient parvenues au terme de leur durée, et la force des rails ne correspondait plus aux efforts auxquels ils étaient désormais soumis. La réfection des voies fut décidée, en employant, pour la voie montante, des traverses neuves en bois de chêne ou en bois préparé par le procédé Boucherie, et des rails Vignoles éclissés du poids de 36 kilogrammes le mètre courant, de 6 mètres de longueur, avec six portées réparties de la manière suivante :

1	2	3	4	5	6	1
$0^m,85$	$1^m,05$	$1^m,10$	$1^m,10$	$1^m,05$	$0^m,85$	

Les traverses ont $2^m,50$ à $2^m,70$ de longueur, $0^m,13$ à $0^m,16$ d'épaisseur, les traverses intermédiaires ayant $0^m,22$ à $0^m,30$ de largeur, et les traverses de joint $0^m,31$ à $0^m,40$ [1].

Les traverses étaient reçues dans diverses stations et transportées de là aux chantiers de la ligne pour y être sabotées, percées et boulonnées au besoin.

Les rails livrés par les usines n'étaient ni percés, ni encochés, ni limés. Ces diverses opérations, coûteuses par les manipulations qu'elles nécessitent sur les chantiers, sont aujourd'hui effectuées sans difficultés par les maîtres de forge, mais en 1856 les Compagnies n'étaient pas encore parvenues à les imposer aux fournisseurs.

Le tableau suivant donne la récapitulation de ces dépenses :

[1] Tous les matériaux en bon état, retirés de la voie montante, furent destinés à l'entretien de la voie descendante, et l'excédant employé à la réfection de la ligne de Mulhouse à Thann ; les rails de cette ligne, ne pesant que 20 kilogrammes par mètre, ne présentaient plus la résistance correspondante au poids des machines destinées à faire le service de cet embranchement, qui devait d'ailleurs recevoir un prolongement jusqu'à Wesserling.

Ligne de Strasbourg à Bâle.

État des dépenses de réfection de la voie montante sur une longueur de 49k,794.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	PRIX.	PRODUITS PARTIELS	DÉPENSES PARTIELLES	DÉPENSES TOTALES.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CHAPITRE I.					
TRANSPORT ET RÉCEPTION AUX CHANTIERS.					
ART. 1. TRAVERSES.					
Chargement au lieu de réception.	49 794	0,05	2 489,70		
Transport aux chantiers [1] . . .		0,50	24 897,00		
Déchargement et empilage. . .		0,05	2 489,70		
ART. 2. RAILS.				29 876,40	
Chargement au lieu de réception.	16 598	0,05	829,90		
Transport aux chantiers [2]. . . .		3,387	56 212,60		
Déchargement.		0,05	829,90		
ART. 3. ÉCLISSES, BOULONS ET CRAMPONS.				57 872,40	
Chargement au lieu de réception.	232	1,00	232,00		
Transport aux chantiers [3] . . .		11,60	2 691,20		
Déchargem[t], comptage et rangem[t]		1,00	232,00		
				3 155,20	
CHAPITRE II.					90 904,00
PRÉPARATION AUX CHANTIERS.					
ART. 1. TRAVERSES.					
Rabotage, main-d'œuvre [4]. . .	49 794	0,056	2 792,90		
Entretien des machines			692,60		
Perçage et boulonnage [5]			2 544,85		
Entretien de l'outillage.			103,35		
ART. 2. RAILS.				5 953,70	
Perçage [6] : main-d'œuvre. . .	16 598		5 347,20		
— entretien des outils.			872,00		
Encochage [7] : main-d'œuvre. . .			1 195,55		
— entretien des outils			142,90		
Chanfreinage des abouts [8]. . .			255,45		
				7 813,10	
CHAPITRE III.					13 746,80
TRAVAUX PRÉLIMINAIRES A LA POSE.					
ART. 1. CHARGEMENT, TRANSPORT ET DÉCHARGEM[t] A PIED D'ŒUVRE.					
Traverses [9]	49 794	0,11	5 477,55		
Rails [10].	16 598		1 825,80		
Eclisses, boulons, crampons [11].			591,20		
Rangement sur les accotements (journées).	1 556	1,90	2 955,65		
ART. 2. EMBRANCHEMENT DE LA VOIE MONTANTE SUR LA VOIE DESCENDANTE.				10 850,00	
Pose et dépose des changements de voie (8 sections).	8	161,64	1 293,00	1 293,00	
A reporter. . . .				11 143,00	104 650,80

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	PRIX.	PRODUITS PARTIELS.	DÉPENSES PARTIELLES	DÉPENSES TOTALES.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report.				11 143,00	104 650,80
ART. 3. DÉMOLITION DE LA VOIE.					
Déballastage (journées).	2768,50	1,80	4 983,55		
Démolition et classement des matériaux de la voie (journées). .	2240,75	2,00	4 481,45		
				9 465,00	
CHAPITRE IV.					21 608,00
POSE DE LA VOIE.					
ART. 1. VOIE COURANTE.					
Pose des traverses et des rails (journées).	1493,80	2,00	2 987,65		
Distribution des éclisses, boulons et crampons (journées). . . .	132,00	1,50	198,20		
Pose des éclisses (*id.*)	746,60	2,00	1 493,80		
Clouage (*id.*).	1394,00	2,50	3 485,60		
Bourrage et dressage (*id.*) . . .	3236,90	2,00	6 473,20		
Reballastage (*id.*).	2456,60	1,80	4 386,00		
				19 024,45	
ART. 2. PASSAGES A NIVEAU [12].	104				
Sabotage des traverses.	666	0,625	412,00		
Courbage et perçage des contre-rails.	222	2,91	646 80		
Pose des contre-rails	222	2,24	498.10		
Repavage			2 060,00		
				3 616,90	
CHAPITRE V.					22 641,35
RENTRÉE DES VIEUX MATÉRIAUX.					
ART. 1.					
Dessabotage des traverses, rangement des matériaux sur les accotements (journées). . . .	3034	1,90	5 760,50		
Déchargement aux dépôts (*id.*).	1201	1,90	2 263.00		
Transport (nombre de trains). .	78	54,00	4 212,00		
Empilage et classement (journ.).	1287	1,90	2 450,09		
				14 685.50	
					14 683,50

CHAPITRE VI. FRAIS GÉNÉRAUX.	TRAITEMENT.	DÉPLACEMENTS.	
	fr.	fr. c.	
ART. 1.			
Agents réceptionnaires du matériel de la voie. . .	2 562		
Sous-chef de section.		121,00	
Gardes-chantiers	2 800	1 274,95	
Chefs et sous-chefs poseurs.	1 665	191,50	
Piqueurs.			
Gardes-chefs (p[r] conduite des trains de matériaux).		186,00	
	7 027	1 930,95	8 957,95
DÉPENSE TOTALE.			172 543,60

1. — Distance moyenne de transport : 100 kilomètres à raison de 0f,05 par tonne et par kilomètre.

2. — 3569 tonnes, avec un parcours moyen, des usines aux chantiers, de 307 kilomètres.

3. — 232 kilomètres à 0f,05 par tonne et par kilomètre.

4. — L'équipe d'une machine se compose de 8 hommes : 1 chef d'équipe à 2f,25 par jour, et 7 ouvriers à 2 francs (138).

5. — Chaque équipe se compose de 2 poseurs à 0f,07 par traverse de joint, et 0f,045 par traverse intermédiaire.

6. — *A la machine à forer.* — 13 598 rails. — 9 ouvriers, dont 1 à 3 francs et 8 à 2 francs par jour.

	fr.
Main-d'œuvre.	4 847,20
Entretien	592,00
	5 459,20

Soit par rail : 0f,40.

— *A la machine à poinçonner.* — 3000 rails. — 13 ouvriers, dont 1 à 4 francs et 12 à 2f,25 par jour.

	fr.
Main-d'œuvre.	500
Entretien	280
	780

Soit par rail : 0f,26.

7. — *A l'emporte-pièce.* — 3039 rails, avec 2 frappeurs à 2f,50 et 12 bardeurs à 2 francs ; dépense : 498f,25 ; soit par rail : 0f,15.

— *Au burin.* — 6463 rails, avec 4 ajusteurs à 0f,105 par rail et 4 bardeurs à 2 francs ; dépense : 840 francs, soit par rail : 0f,13.

8. — A la journée, à raison de 5 francs, y compris la fourniture des limes.

9. — Les traverses ont été transportées par 37 trains de nuit parcourant en moyenne 20 kilomètres et revenant à vide.

	fr.
Chaque train occasionnait une dépense d'environ. . .	57,00
44 journées de main-d'œuvre à 2f,07	91,08
Soit pour 1346 traverses.	148,08

	fr.
10. — 17 trains, traction, entretien et éclairage.	716,00
555 journées employées au chargement et déchargement.	1109,80
Dépense totale. . . .	1825,80

11. — Ce matériel fut transporté, par trains ordinaires, aux stations voi-

sines des lieux d'emploi, ce qui occasionna une dépense de 591f,20, ainsi divisée :

	fr.
Transport par trains.	139,00
Transport par lorrys, 338 journées à 1f,90.	452,20
Total.	591,20

12. — 104 passages à niveau, dont 7 à 2 longueurs de rail et 97 à une seule longueur. (Ce nombre de passages à niveau est très-considérable, puisqu'il correspond à 5 passages environ par kilomètre.)

Prix de revient d'un mètre courant de réfection de voie.

MATÉRIAUX.

Pour une longueur de 6 mètres :

	fr.
— Traverses ; 6 à 5f,50 la pièce.	33,00
— Rails ; 2, pesant 440 kilogr. à 20 fr. les 100 kilogr.	88,00
— Eclisses ; 2 paires, 16k,6 à 25 francs.	4,15
— Crampons ; 28, environ 8 kilogrammes à 40 francs.	3,20
— Boulons ; 8, environ 4 kilogrammes à 50 francs. .	2,00
— Platines ; 2 de 4 kilogrammes, 8 kilogr. à 25 francs.	2,00
Total pour 6 mètres.	132,35
Soit par mètre.	22,06

A déduire pour les vieux matériaux :

Traverses.	0,50	
Rails.	7,00	
Coussinets, chevilles.	1,50	
		9,00
Prix des matériaux.		13,06

MAIN-D'ŒUVRE.

	fr.
— Frais de chargement, transport et rangement au chantier : bois.	0,6000
— — fer.	1,2256
— Préparation au chantier ; bois.	0,1191
— — fer.	0,1569
— Chargement, transport et déchargement à pied d'œuvre.	0,2178
A reporter.	2,3194

	fr.	fr.
Report.		2,3194
— Pose et dépose des changements.		0,0258
— Démolition de l'ancienne voie.		0,1900
— Pose de la nouvelle voie.		0,3820
— Réfection des passages à niveau.		0,0726
— Manutention des vieux matériaux.		0,2949
— Entretien des outils :		
Préparation ; bois.	0,0160	
— fer.	0,0204	
Pose.	0,0114	
		0,0478
— Frais généraux.		0,1797
Main-d'œuvre.		3,5122

Prix de revient d'un mètre courant de réfection de voie 16f,57.

Le prix de revient que nous avons établi plus haut, pour la main-d'œuvre de réfection de 1 mètre courant de voie, sur une ligne maintenue en circulation, ne comprend pas les frais de transport des matériaux au chantier et s'applique à une longueur de 16 kilomètres ne présentant qu'un seul passage à niveau ; tandis que ce dernier prix comprend les frais de transport des matériaux au chantier, les frais de préparation des rails, qui n'ont aucune importance dans le premier cas, et s'applique à une section présentant 5 passages à niveau par kilomètre.

Il résulte de ces considérations que chaque fois que cela sera possible, l'administration d'un chemin de fer réalisera une très-grande économie en reportant successivement la circulation sur l'une des deux voies pendant les travaux de réfection.

169. **Observation.** — L'examen attentif de l'ensemble des différentes questions traitées jusqu'ici met en lumière toute l'importance des détails relatifs à la constitution de la voie. Ainsi, pour ne rappeler ici qu'un petit nombre de points principaux, la préparation de la plate-forme des terrassements et du ballast, le sabotage des traverses, l'écartement des rails, le

surélèvement dans les courbes, enfin la fixation des attaches constituent autant d'opérations qui réclament toute l'attention de l'ingénieur désireux d'établir une voie dont l'entretien ne présente pas de difficultés sérieuses.

Sous ce dernier point de vue, comme sous celui de la sécurité de la circulation, la pose de la voie faite *en régie* est incontestablement préférable à la pose *par entreprise*.

L'administration du chemin de fer qui, dans la période d'exploitation, subira toutes les conséquences des faits écoulés pendant la construction, peut immédiatement se résoudre à dépenser les sommes nécessaires pour arriver au meilleur résultat en s'attachant des agents d'une capacité reconnue; ceux-ci trouveront en outre avantage à donner tous leurs soins à la pose de la voie, s'ils sont destinés à suivre les travaux d'entretien.

L'entrepreneur se trouve dans une situation toute opposée. N'ayant en vue qu'un bénéfice à réaliser, il cherche à exécuter les travaux dans le plus court délai, par le plus petit nombre possible d'agents qui manquent souvent de l'expérience nécessaire. La garantie de six mois ou même d'un an qu'il accepte, est, la plupart du temps, insuffisante pour permettre à l'administration de compter sur les résultats qu'elle serait en droit d'attendre d'un marché toujours onéreux.

L'application de ce principe se justifiera plus complétement encore, quand il sera question de la pose des appareils de la voie.

FIN DU TOME PREMIER.

ANNEXES

Nous réunissons, sous ce titre, quelques modèles de cahiers des charges, séries de prix, etc., qui pourront servir de guides pour la rédaction de pièces analogues, ayant trait aux travaux de construction et d'entretien effectués par le service de la voie.

Nous y joignons quelques renseignements destinés à compléter certains sujets traités dans le chapitre précédent.

Nous placerons, autant que possible, à la fin de chaque volume les annexes se rapportant plus directement aux matières qui sont contenues dans chacun d'eux. C'est ainsi que nous avons placé dans le tome premier :

A. — Programme d'un cahier des charges pour l'exécution des travaux de terrassement et ouvrages d'art.
B. — Modèles de spécifications d'ouvrages d'art en maçonnerie.
C. — Modèle de spécification d'un pont métallique.
D. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture, le transport, la plantation, la pose et l'entretien des clôtures vives et sèches.
E. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture des traverses en bois de chêne et en bois préparé.
F. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture des rails.

G. — Programme d'un cahier des charges pour la fourniture des coussinets en fonte, coussinets-éclisses, éclisses, boulons, chevillettes, crampons, tire-fond, selles intermédiaires et de joints, etc.

H. — Programme d'un cahier des charges pour le ballastage et la pose de la voie.

L. — Etude sur l'établissement des formules de transport.

M. — Type d'une série de prix pour les travaux de terrassement et ouvrages d'art.

N. — Type d'ordre de service et d'instruction réglant le travail relatif au renouvellement de la voie.

O. — Outils de la voie.

P. — Modèle d'état des encombrements de neige.

Q. — Prix d'un mètre courant de voie dans diverses hypothèses.

R. — Note sur les chemins de fer à petite section, exploités au moyen de locomotives.

Nota. Tous les chiffres compris entre parenthèses dans le cours des annexes, à l'exception de ceux de la série de prix (annexe M), renvoient aux numéros des sujets traités dans l'ouvrage.

A

PROGRAMME

D'UN

CAHIER DES CHARGES

POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

DE TERRASSEMENT ET OUVRAGES D'ART [1].

CHAPITRE I.

DESCRIPTION DU TRACÉ.

ARTICLE 1er. *Indication des points principaux du tracé* (1).

ART. 2. *Tracé de l'axe du chemin.* — L'axe du chemin présentera en plan les alignements et les courbes de raccordement indiqués au tableau suivant (1, 3, 4) :

INDICATION DES ALIGNEMENTS et DE LEURS REPÈRES.	LONGUEUR DES ALIGNEMENTS.		ANGLES des alignem. adjacents	RAYONS des courbes de raccord.	LONGUEUR des tangentes
	Droits.	Courbes.			
Total des alignements droits...					
Total des alignements courbes..					
LONGUEUR TOTALE....					

[1] Chemins de fer des grands réseaux français.

ART. 3. *Profils en long.* — L'axe du chemin offrira la succession des paliers, pentes et rampes qui sont indiqués dans le tableau suivant (1) :

DÉSIGNATION DES PALIERS, PENTES ET RAMPES.	ORDONNÉES à l'origine.	ORDONNÉES à l'extrém.	LONGUEUR DES PALIERS.	PENTES. Longueur.	PENTES. Pente par mètre.	PENTES. Abaissem.	RAMPES. Longueur.	RAMPES. Rampe par mètre.	RAMPES. Élévation.
TOTAUX.....									
Somme des élévations.....						Cote de départ.....			
Somme des abaissements.....						Cote d'arrivée.....			
DIFFÉRENCE.....						DIFFÉRENCE.....			

(Ces deux différences doivent être sensiblement égales.)

ART. 4. *Profil tranversal du chemin.* — Dimensions des remblais et des déblais en couronne. Ces dimensions résultent de celles adoptées pour les diverses parties de la voie (147, 148) : distance entre les rails, largeur du champignon des rails, entrevoie, accotements (en déblai ou en remblai, pour deux voies ou pour une voie). — Inclinaison des talus (7). — Profils exceptionnels. — Fossés (147).

ART. 5. *Chemins et routes coupés par le chemin de fer.*— (26, 33).

1° Passages à niveau (27).

N°s d'ordre	Numéros des piquets.	DÉSIGNATION.	N°s d'ordre	Numéros des piquets.	DÉSIGNATION.

2° Passages en dessus du chemin de fer (33).

3° Passages en dessous du chemin de fer (33).

4° Routes et chemins déviés (26, 27).

5° Routes et chemins supprimés (26, 27).

ART. 6. *Chemins latéraux* (27).

ART. 7. *Conditions d'établissement des routes et chemins modifiés* (27).

1° Largeur des routes et chemins.

N°s d'ordre	Position kilom.	DÉSIGNATION DES ROUTES ET CHEMINS.	LARGEURS DE LA CHAUSSÉE		des deux accot.	LARGEUR TOTALE.	OBSERVATIONS.
			pavée.	empier.			

2° Garde-corps des chaussées en remblai.

ART. 8. *Cours d'eau rencontrés par le chemin de fer.*

1° Cours d'eau franchis au moyen d'ouvrages d'art.

2° Cours d'eau modifiés.

ART. 9. *Travaux d'art.* — Les dimensions principales des divers ouvrages à construire, à la rencontre du chemin de fer et des cours d'eau, routes, chemins, etc., sont portées au tableau suivant (34).

N°s d'ordre	N°s des piquets	Position kilométr.	CHEMINS ET COURS D'EAU modifiés.	INDICATION DES OUVRAGES à construire.	Ouverture ou débouché.	Hauteur sous-clef ou sous-poutre.	Longueur d'une tête à l'autre.

CHAPITRE II.

PROVENANCE, QUALITÉS ET PRÉPARATIONS DES MATÉRIAUX.

ART. 10. *Matériaux à employer.*

Tous ces matériaux proviendront des localités indiquées dans les spécifications. (Annexes B et C.)

§ 1. — *Matériaux pour la confection des chaussées, bétons et mortiers.*

ART. 11. *Pierres cassées, cailloux et gravier* (28, 37).

ART. 12. *Sable* (28, 37).

ART. 13. *Pavés d'échantillon* (28).

ART. 14. *Pavés de blocage et bâtards* (28).

ART. 15. *Chaux.* — Chaux hydraulique naturelle ou artificielle ; chaux grasse. — Essais (38).

ART. 16. *Ciments.* — (39).

ART. 17. *Pouzzolanes* (39).

§ 2. *Matériaux pour les ouvrages d'art et les ouvrages accessoires.*

ART. 18. *Plâtre* (40).

ART. 19. *Pierre de taille* (44).

ART. 20. *Briques* (47).

ART. 21. *Moellons.* — Diverses espèces de moellons : bruts, piqués, smillés, etc. ; meulière (45).

ART. 22. *Craie et pierres tendres de nature calcaire* (45).

ART. 23. *Bois.* — Bois dits : en grume, grossièrement équarris, équarris à vive arête (51).

ART. 24. *Métaux.* — Fonte, fer, acier, plomb, zinc, bronzes, laitons et autres alliages (52).

ART. 25. *Matières propres à la peinture.* — Couleurs. — Huile. — Mastic (53).

ART. 26. *Enduits.* — Goudron, coaltar, asphalte (54).

CHAPITRE III.

MODE D'EXÉCUTION DES TERRASSEMENTS ET DES CHAUSSÉES.

§ 1. — *Piquetage.*

ART. 27. *Piquetage fait par l'ingénieur.* — Position, enfoncement, dimensions des piquets; état de piquetage; axe du chemin (3).

ART. 28. *Achèvement du piquetage par l'entrepreneur.* — Profils en travers; distance des piquets dans les parties droites et dans les parties courbes. — Gabarits de terrassements (3).

ART. 29. *Frais de piquetage.* — L'entrepreneur fournit à ses frais les ouvriers et piquets nécessaires pour le tracé.

ART. 30. *Conservation des piquets et gabarits de terrassements.*

§ 2. — *Exécution des terrassements.*

ART. 31. *Commencement des terrassements.* — L'entrepreneur commence le travail général des terrassements aussitôt après l'expiration du délai fixé pour la vérification du métré. Il ne peut, toutefois, ouvrir ses travaux que sur les terrains de l'administration ou ceux dont elle peut obtenir le droit de disposer.

ART. 32. *Règlement des surfaces et précautions à prendre dans l'exécution des terrassements* (5, 6, 8).

ART. 33. *Dépôts et emprunts* (9).

ART. 34. *Semis.* — Nature des graines, mode d'exécution des semis (68).

ART. 35. *Gazonnements.* — Extraction des gazons, dimensions; gazonnements à plat et gazonnements par assises (69).

ART. 36. *Réparations des dégradations des talus.*

ART. 37. *Plantations* (70 et suiv.).

§ 3. — *Terrassements des routes et chemins ; chaussées.*

ART. 38. *Encaissement.* — Mode d'exécution de l'encaissement en remblai et en déblai (29).

ART. 39. *Cerces pour régler le bombement* (29).

ART. 40. *Anneaux pour vérifier le cassage des pierres* (28).

ART. 41. *Exécution d'une chaussée formée d'une seule couche.* — Routes et chemins modifiés (29).

ART. 42. *Manière d'exécuter le pavage* (31).

CHAPITRE IV.

MODE D'EXÉCUTION DES OUVRAGES D'ART ET OUVRAGES ACCESSOIRES.

§ 1. — *Piquetage et réception des matériaux.*

ART. 43. *Indications générales.* — Remise à l'entrepreneur de la spécification (Annexes B et C) et des dessins d'exécution (33, 34).

ART. 44. *Tracé et piquetage* (35).

ART. 45. *Réception des matériaux avant l'emploi.*— Les matériaux rebutés restent sur le chantier jusqu'à l'achèvement des travaux de l'année, pour avoir la certitude qu'ils n'ont pas été employés. Les pierres de taille, les moellons piqués, les bois, les pièces de fer et de fonte de grandes dimensions auxquelles s'applique l'observation précédente, sont marqués à la peinture à l'huile, en noir ou en rouge, d'un R d'au moins $0^{m},15$ de hauteur. Les petits matériaux, au contraire, le sable, les cailloux, les pierres cassées, les mortiers, et les bétons déclarés non recevables, sont immédiatement employés dans les remblais ordinaires. Les petites pièces de fer ou de fonte sont également retirées du chantier.

ART. 46. *Mise au rebut des matériaux défectueux, même après l'emploi.*

§ 2. — *Fabrication et emploi du mortier et du béton.*

ART. 47. *Extinction de la chaux* (38).
ART. 48. *Composition, dosage et fabrication des mortiers* (41).
ART. 49. *Béton de sable* (42).
ART. 50. *Fabrication du béton* (42).
ART. 51. *Béton posé à sec* (42).
ART. 52. *Béton immergé* (42).
ART. 53. *Béton pour chapes* (42). — Composition.

§ 3. — *Façon des maçonneries y compris taille et rejointoiement.*

ART. 54. *Maçonnerie de pierre de taille* (44).
ART. 55. *Maçonnerie de moellons de parements* (45).
ART. 56. *Maçonnerie brute* (45).
ART. 57. *Maçonnerie de voûtes* (48).
ART. 58. *Maçonnerie en pierre sèche* (45).
ART. 59. *Maçonnerie de briques* (47).
ART. 60. *Rejointoiement* (50).
ART. 61. *Enduits* (50).
ART. 62. *Chapes.* — Soins à prendre lors de la pose (42, 54).

§ 4. — *Prescriptions relatives aux charpentes, ferrures*, etc.

ART. 63. *Bois pour service temporaire. Charpente pour ouvrages définitifs* (51).
ART. 64. *Pieux de fondations et palplanches* (51).
ART. 65. *Fers et fontes* (52). — Assemblages.
ART. 66. *Peintures* (53). — Application.
ART. 67. *Goudronnage* (54).
ART. 68. *Chapes en bitume* (54).

CHAPITRE V.

MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES.

§ 1. — *Terrassements.*

ART. 69. *Métrage des terrassements.* — Les terrassements sont toujours cubés en déblai.

ART. 70. *Règlement du cube des terrassements.* — Ce règlement a lieu avant l'ouverture des travaux et dans un délai de quinze jours après la notification du piquetage. L'entrepreneur doit donc, avant l'expiration de ce délai, vérifier le piquetage et l'accepter. S'il reconnaît quelques erreurs, le nivellement est refait en sa présence. Il est dressé un procès-verbal de cette opération, et l'entrepreneur est obligé d'accepter les profils arrêtés.

ART. 71. *Classification des déblais.* — Un certain nombre de sondages sont faits avant l'ouverture des travaux, pour déterminer la classification des déblais et le prix moyen du mètre cube pour chaque tranchée. — L'entrepreneur vérifie ces sondages.

Sont considérés comme déblais à sec, et payés aux prix de la série, tous les déblais jusqu'à $0^m,25$ de profondeur sous l'eau.

ART. 72. *Draguages.* — On considère comme draguages les déblais de toutes natures effectués à plus de $0^m,60$ sous l'eau.

Ils sont payés au prix de la série, suivant leur profondeur sous l'eau, à l'emplacement des fouilles, au moment de leur exécution.

L'entrepreneur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour donner un prompt écoulement aux eaux des déblais. En conséquence, les déblais de la voie, les contre-fossés et les déplacements de route sont toujours comptés à sec. Pour les autres déblais, ils ne sont comptés comme déblais sous l'eau que lorsqu'il est constaté qu'il était impossible, au moyen de rigoles convenablement disposées, de faire descendre le niveau de l'eau jusqu'à $0^m,25$ au-dessus du fond.

ART. 73. *Evaluation des transports.* — Avant le commencement des travaux, l'ingénieur dresse, par sections ou sous-sections, et même au besoin par tranchées et parties enlevées en dépendant, un tableau du mouvement des terres, dans lequel est déterminé celui ou ceux des modes de transport à employer et la distance moyenne pour chaque mode. Ce tableau est obligatoire pour l'entrepreneur, qui a, toutefois, la faculté de substituer un mode de transport à un autre, sous la condition expresse qu'il ne sera apporté aucune modification dans les prix.

Les distances moyennes, vérifiées et acceptées par l'entrepreneur, servent au règlement des comptes.

ART. 74. *Règlement du prix pour les terrassements de grandes tranchées.* — Lorsqu'une tranchée présente quelque importance, et aussitôt que l'entrepreneur a reconnu l'exactitude des profils en travers et des sondages, on applique aux cubes des terres le prix de la série résultant des distances moyennes de transport. La somme totale ainsi obtenue, divisée par le cube total des terres, donne le prix moyen de tous les terrassements ; un procès-verbal de cette opération constate le prix définitif auquel on est arrivé. Ce prix, ainsi obtenu et arrêté irrévocablement, devient un prix à forfait, pour chaque mètre cube de chacune desdites tranchées, sans que l'on ait égard ni à la distance, ni au mode de transport, et quels que soient les cubes trouvés par les métrés définitifs, qu'ils excèdent les cubes de l'avant-métré ou qu'ils leur soient inférieurs.

Malgré la détermination du prix à forfait dont il vient d'être question, l'entrepreneur ne peut néanmoins, sans une autorisation formelle de l'ingénieur, modifier la distribution des terres qui a servi de base à la détermination des prix.

ART. 75. *Transport à la brouette et au tombereau.* — La distance du transport de chaque déblai se mesure par la distance existant entre le centre de gravité de ce déblai et le centre de gravité du remblai. Lorsque le centre de gravité du remblai est au même niveau ou plus bas que le centre de gravité du déblai, la distance entre ces deux points s'évalue par la longueur de la ligne droite qui les réunit. Lorsque le centre de gravité du remblai est placé plus haut que celui du déblai, on suppose que l'on a d'abord élevé les terres au niveau du centre de gravité du remblai, en suivant la pente-limite supérieure correspondante au mode de transport employé, et que le surplus du transport s'est fait en palier. On admet d'ailleurs que la ligne parcourue, soit en palier, soit en rampe, a été la ligne directe située dans le même plan vertical que les deux centres de gravité du déblai et du remblai. S'il arrive que la différence de niveau entre les deux centres de gravité soit assez grande pour qu'on ne puisse pas arriver de l'un à l'autre, par une ligne directe, sans dépasser la pente-limite supérieure, on admet que l'on fait un détour suffisant pour n'avoir pas à gravir de rampe plus forte que la limite supérieure.

Longueur des relais pour la voiture et pour la brouette. — Les fractions de relais peuvent s'évaluer par cinquièmes.

ART. 76. *Conditions particulières au mode de transport par waggons.* — Lorsque les terrassements sont exécutés au moyen de waggons, il arrive souvent que la compagnie fournit une partie du matériel d'établissement des voies provisoires.

Aussitôt que l'entrepreneur a amené à pied d'œuvre les matériaux dont la fourniture est à sa charge, pour l'établissement de la voie et le matériel de transport, la réception en est faite par l'ingénieur de la compagnie. Ces matériaux et matériel ne peuvent être employés qu'après cette formalité.

Conditions d'établissement de la voie provisoire. — Dimensions.

Après les travaux, l'entrepreneur doit rendre en bon état tous les matériaux qui lui ont été fournis par l'administration.

Dans certains cas, les prix de la série sont calculés de façon à être toujours les mêmes, que les tranchées soient exécutées par étages simultanés ou successifs, que les déchargements aient lieu à l'anglaise ou à l'aide de baleines. Ils comprennent également les frais généralement quelconques des manœuvres, des passages à niveau, des changements et croisements de voies, etc. (5).

Dans d'autres cas, au contraire, quand les ingénieurs ont prescrit le déchargement des waggons par baleine, l'entrepreneur a droit à un supplément de prix par mètre cube, et en outre à la moitié de la valeur de la baleine; mais à la condition absolue que le cube déchargé dans le chantier où sera établie la baleine atteindra un chiffre déterminé.

Le réemploi dans un nouveau chantier d'une baleine déjà mise en œuvre est payé comme second emploi de bois et fers prêtés pour ouvrages provisoires, le supplément de prix pour déchargement restant le même.

ART. 77. *Ponts de service.* — Les ponts de service pour le passage des terres aux points où doivent être élevés des ouvrages d'art sont payés aux prix de la série. L'ingénieur est seul juge de l'opportunité de ces ponts, dont il fournit les dessins d'exécution.

ART. 78. *Gazonnements, semis et plantations.* — Toutes les mains-d'œuvre indiquées aux articles 34, 35, 37, sont prises en considé-

ration dans les prix de la série. Les gazonnements, semis et plantations sont payés au mètre superficiel (68, 69, 70).

ART. 79. Les chaussées empierrées ou pavées sont mesurées au mètre superficiel; les bordures des trottoirs, au mètre courant. L'ingénieur fait des sondages pour s'assurer de l'épaisseur des chaussées d'empierrement et contrôler le métrage fait à l'avance et sur place des matières employées à leur construction (ch. I, § VI).

§ 2. — *Maçonneries.*

ART. 80. *Foisonnement de la chaux ; dosage du mortier et du béton.* — Expériences faites dans chaque cas pour déterminer ce foisonnement (38). Dans le cas où le foisonnement est supérieur à celui fixé par la série, l'ingénieur peut refuser la chaux ou l'admettre en modifiant la série de prix.

L'application des prix pour le mortier et la quantité de mortier employée dans le béton a lieu d'après les dosages définitivement adoptés par l'ingénieur (41).

ART. 81. *Bétons.* — Le volume des bétons et mortiers maigres employés pour le remplissage des tympans est mesuré sur place après l'emploi. Le béton employé, soit à sec, soit dans des fouilles hermétiquement closes, se mesure sur place après l'emploi, au moyen de profils en travers pris avant et après sa mise en œuvre (42).

Le béton immergé dans des enceintes de fondations en pilotis ou en vannages est mesuré, après fabrication, dans des caisses prismatiques; quand il s'agit de régler le travail, on fait une certaine déduction, à déterminer par expérience, sur le cube ainsi obtenu, pour tenir compte du tassement en œuvre.

ART. 82. *Maçonnerie de pierre de taille.*—Le cube de la maçonnerie de pierre de taille est compté d'après les dimensions réelles en œuvre; seulement, pour les plinthes, les corniches et les pierres portant moulures, on comptera comme section celle du plus petit polyèdre circonscrit.

Pour les pierres évidées formant un angle rentrant, on ne tient pas compte du cube évidé, le prix porté à la série pour la façon des évi-

dements comprenant le déchet. Il en est de même pour les évidements biais ou à pans coupés.

ART. 83. *Maçonnerie de moellons.* — Le volume des maçonneries est établi d'après les attachements pris en cours d'exécution, contradictoirement avec l'entrepreneur et en conformité des clauses et conditions générales. Toutefois, l'entrepreneur n'est pas admis à réclamer au delà des dimensions cotées qu'il aura dû recevoir avant de commencer chaque ouvrage. Le cube total de la maçonnerie comprend aussi bien le moellon à surface paramentée que le moellon de remplissage. Tous les vides sont déduits. Il n'est admis aucun supplément pour la maçonnerie de moellons bruts. Les frais de confection de la maçonnerie de moellons à surface paramentée sont couverts par des prix de main-d'œuvre de parements vus et de rejointoiements qui sont alloués pour ces objets à la série des prix, et qui comprennent ensemble la façon et le déchet du moellon, sa pose et toutes les fournitures et mains-d'œuvre nécessitées par l'exécution des maçonneries et celles de leur rejointoiement.

ART. 84. *Taille, ragréement et rejointoiements.* — Le mesurage des tailles, ragréement et rejointoiements se fait à la surface et sans autres plus-values pour les parties courbes et refouillées et pour les angles saillants et rentrants, que celles stipulées dans la série.

On ne compte et on ne paye d'ailleurs comme parements que les surfaces qui resteront véritablement vues après l'achèvement de tous les travaux, et on ne tient aucun compte des surfaces qui doivent être recouvertes par un enduit de mortier ou plâtre.

ART. 85. Les chapes sont mesurées au mètre superficiel, mais en modifiant le prix porté à la série proportionnellement à la différence entre les quantités de matériaux qui y sont consignées et celles qui sont réellement employées.

ART. 86. *Enrochements.* — Les enrochemets sont ordinairement emmétrés et mesurés sur la berge avant l'échouage.

ART. 87. *Dispositions générales.* — Les prix de main-d'œuvre des maçonneries sont établis dans l'hypothèse d'une hauteur moyenne déterminée; si cette hauteur est dépassée, il y a lieu d'ajouter un supplément de prix pour tenir compte des échafaudages plus spa-

cieux et de l'augmentation des frais de bardage des matériaux. Ce supplément de prix est établi pour chaque cas particulier.

§ 3. — *Charpentes, métaux, peintures, etc.*

ART. 88. *Charpentes.* — Les ouvrages de charpente sont ordinairement mesurés suivant les longueurs apparentes des pièces en œuvre, sans égard pour les tenons, queues d'aronde, traits de Jupiter et autres assemblages qui sont comptés comme déchets dans l'analyse des prix.

L'équarrissage des pièces délardées ou refouillées est estimé sur les dimensions du plus petit rectangle circonscrit à la pièce en œuvre.

A défaut d'indication dans la série de prix, les bois et fers des cintres, ponts de service, batardeaux et autres ouvrages accessoires sont repris par l'entrepreneur pour les deux tiers de leur prix.

L'entrepreneur est tenu de faire à ses frais la démolition et l'enlèvement de ces bois et fers; tous les faux frais, y compris échafaudages, pertes de bois, etc., restent à sa charge. Les prix de charpente comprennent d'ailleurs, ordinairement, tous les refouillements nécessaires dans les maçonneries, la pose de tous les fers relatifs à ces charpentes, les scellements et la mise en place définitive des bois.

ART. 89. *Métaux.* — Les pièces en métal sont payées d'après leur poids réel, en tant qu'il ne diffère pas de 4 pour 100 du poids demandé : tout excès au delà de cette tolérance n'est pas compté.

Le pesage des pièces se fait lorsqu'elles sont rendues à pied d'œuvre, contradictoirement avec l'entrepreneur et à ses frais.

S'il y a déficit en dehors de la tolérance fixée, le poids total de la fourniture est réduit dans la proportion de la différence trouvée et du résultat obtenu.

Le prix du kilogramme comprend tous les frais de fourniture, main-d'œuvre, modèles, transport, pose et emploi.

ART. 90. *Peintures.* — Les peintures sont payées au mètre carré pour l'ensemble des couches prescrites ; des prix spéciaux, par couche, sont fixés pour les couches supplémentaires.

ART. 91. *Goudronnage.* — Le goudronnage est payé pour chaque

couche et le prix indiqué à la série pour cet objet renferme tous les frais accessoires tels que : chauffage, fournitures de bois, etc.

ART. 92. *Asphalte.* — Les mastics bitumineux employés, soit pour chapes, soit pour dallages, sont payés au mètre superficiel ; les couches de béton sur lesquelles ces mastics sont étendus sont payées au prix ordinaire, fixé par la série pour ce genre d'ouvrage.

CHAPITRE VI.

CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES.

§ 1. — *Réserves pour travaux en régie et autres travaux et fournitures,* etc.

ART. 93. *Travaux faits en régie.* — Les travaux pour lesquels des prix spéciaux ne sont pas indiqués dans la série, tels que : les épuisements pour la fondation des ouvrages d'art, les batardeaux, les étrésillonnements lorsqu'ils sont jugés nécessaires et ordonnés par écrit, les battages de pieux et palplanches, les fournitures de ciment de Vassy, le bitume, les scellements, etc., sont exécutés par voie de régie, sous la direction et la surveillance des ingénieurs ou de leurs agents. Cependant ces travaux sont faits autant que possible par l'entrepreneur, sur prix convenus, et on n'a recours à des régies complétement distinctes qu'autant qu'il n'accepterait pas les prix qui lui sont offerts ou n'exécuterait pas les travaux avec tout le soin et toutes les précautions désirables.

En ce qui concerne le battage des pieux et palplanches, le prix en est réglé par mètre courant de fiche, après expériences, et l'entrepreneur doit se conformer aux conditions exprimées dans l'article 64.

L'ingénieur conserve toujours le droit, pendant la durée de ces travaux, de les retirer à l'entrepreneur pour les faire faire par des ouvriers à la journée, dans le cas où il ne se conformerait pas exactement aux ordres et aux instructions qui lui seraient donnés.

ART. 94. *Fonte, fers, tôles distraits de l'entreprise.* — Les fontes, fers, tôles destinés à former les parties importantes de quelques

unes des constructions du chemin de fer, tels que : ponts, colonnes, etc., peuvent faire l'objet d'entreprises spéciales, si l'administration le juge convenable, quelles que soient les indications de la série de prix. Cette réserve s'applique aussi aux fers à T employés soit isolément, soit avec des charpentes pour former des poutres, des ponts ou des viaducs.

ART. 95. *Travaux de terrassement qui pourraient être distraits de l'entreprise.* — Si les ingénieurs jugent convenable d'employer des locomotives pour le transport des terres, ou de faire usage de machines nouvelles pour l'enlèvement des déblais, il y a lieu d'établir des prix spéciaux pour ce nouveau mode de transport ou d'enlèvement des déblais.

S'il convient à l'administration de faire exécuter des remblais au moyen de décharges publiques ou de terres provenant de fouilles particulières, en dehors des travaux de l'entreprise, ou si des particuliers, dans leur intérêt et du consentement de l'administration, veulent exécuter des déblais ou des enlèvements de terre sur la ligne du chemin de fer; ces travaux sont détachés de l'entreprise, sans indemnité pour l'entrepreneur.

ART. 96. *Matériaux trouvés dans les fouilles.* — Les matériaux rencontrés dans les déblais appartiennent à l'administration, et doivent, sur l'ordre de l'ingénieur, être mis en dépôt pour être utilisés, soit dans les ouvrages d'art, soit dans les travaux accessoires compris ou non compris dans l'entreprise, aux prix spéciaux portés à la série pour cet objet, et avec conditions y énoncées. Lorsqu'ils sont utilisés dans les ouvrages dépendant de l'entreprise, il est tenu compte, en outre, des mains-d'œuvre et des transports supplémentaires que cet emploi peut nécessiter.

ART. 97. *Objets trouvés dans les fouilles.* — L'administration du chemin de fer se réserve la propriété exclusive de tous les objets d'art ou d'histoire naturelle, tels que : bas-reliefs, inscriptions, médailles, cristallisations, fossiles, etc., qui peuvent être découverts dans les fouilles.

L'entrepreneur renonce formellement, par le seul fait de sa soumission, pour lui-même et pour ses ouvriers, au bénéfice de l'article 716 du Code civil. Ces objets, s'il en rencontre, sont extraits

et conservés avec soin par l'entrepreneur et remis par lui à l'ingénieur en chef.

ART. 98. *Maintien de la circulation pendant la durée des travaux.* — L'entrepreneur doit disposer ses ateliers, aux abords des voies de communication modifiées, de manière à ne jamais interrompre la circulation et à la gêner le moins possible. Les barrières de défense, les frais d'entretien et d'éclairage sont à sa charge, et il demeure responsable de tous les accidents qui auraient lieu sur ces points, par suite de sa négligence.

ART. 99. *Divers frais à la charge de l'entrepreneur ou de l'administration.* (A déterminer pour chaque cas particulier.)

L'entrepreneur prend à sa charge, sans recours contre l'administration :

Tous les frais d'échafaudages ordinaires, tous les droits d'octroi et autres sur les matériaux ;

Les contributions qui peuvent être exigées, aux termes des lois existantes pour la réparation des chemins vicinaux ou autres dégradés par le passage des voitures ou tombereaux employés par l'entrepreneur.

Sont, au contraire, à la charge de la compagnie :

1° Les ponts de service et les cintres pour les ponts de plus de 8 mètres d'ouverture ;

2° Les indemnités à payer ou les acquisitions de terrain à faire pour dépôts ou emprunts de terrassements.

ART. 100. *Abri pour le conducteur des travaux.* — Pour les travaux entraînant une durée de plus de quinze jours, l'entrepreneur doit construire une baraque en planches garnie d'une table et autres meubles permettant au conducteur chargé de la surveillance, de faire ses écritures et ses dessins d'attachements. Cette baraque doit être indépendante de celle qui doit servir d'abri aux ouvriers ou de magasin pour les outils.

Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage de très-grande importance et dont la construction doit se prolonger pendant une campagne au moins, l'établissement du bureau de service reste à la charge de l'administration.

ART. 101. *Responsabilité de l'entrepreneur en cas d'accident.* —

L'entrepreneur est responsable de tous dommages et dégradations qui auraient lieu sur les ateliers ou à leurs abords et qui pourraient être attribués à la présence des travaux.

Il est aussi personnellement et seul responsable des conséquences de tout accident résultant de ses travaux. Il est tenu de garantir l'administration des suites de toute action dirigée contre elle pour des faits de cette nature, à moins que ces faits ne soient le résultat d'une imprudence directement imputable à elle ou à ses agents.

ART. 102. *Faux frais pour rendre la place nette après l'achèvement des travaux.* — L'entrepreneur est tenu, au moyen des prix fixés par la série et diminués du rabais de l'adjudication, de rendre, après chaque travail, la place nette et vide de décombres.

§ 2. — *Dispositions relatives au métré, à la réception des travaux,* etc.

ART. 103. *Application des prix.* — La valeur des travaux est réglée, sauf le rabais, d'après la série de prix annexée au marché. Les prix de cette série sont appliqués au métrage réel des ouvrages.

ART. 104. *Changements non prévus au devis.* — Dans le cas où l'administration autorise ou ordonne, soit l'exécution d'ouvrages, soit l'emploi de matériaux, soit des modifications de mains-d'œuvre ou de matières dont les valeurs n'ont pas été prévues, soit même un changement de direction dans l'emploi des matériaux, les prix à appliquer sont établis conformément à la stipulation d'un article spécial de la série de prix.

ART. 105. *Changements dans les prix de main-d'œuvre ou de matériaux.* — L'entrepreneur ne peut obtenir d'indemnité à raison des augmentations que la main-d'œuvre ou les matériaux pourraient éprouver pendant le cours de l'exécution du marché. L'administration ne peut également prétendre à aucune diminution pour la même cause.

ART. 106. *Dimensions des matériaux.* — Les dimensions de matériaux, lorsqu'elles n'ont pas été fixées dans le devis ou dans la série de prix, le sont par un ordre de service de l'ingénieur. (Annexes B et C.)

ART. 107. *Métré des ouvrages d'art.* — Les cubes des matériaux

employés sont évalués d'après leurs formes réelles et estimés conformément aux règles de la géométrie, en n'admettant toutefois que les dimensions prescrites, soit par le devis général ou la série de prix, soit par les ordres de service écrits des ingénieurs, et sans avoir égard, par conséquent, aux excédants de dimensions que l'entrepreneur pourrait donner aux matériaux et aux diverses parties des ouvrages, ni aux us et coutumes.

ART. 108. *Examen des matériaux avant l'emploi.* — Les matériaux doivent provenir des localités indiquées aux devis, être de la meilleure qualité, être parfaitement travaillés et mis en œuvre suivant les règles de l'art. On ne peut les employer qu'après examen par l'ingénieur. (Art. 45 et 46.)

ART. 109. *Vérification des travaux.* — Les ingénieurs peuvent ordonner, soit en cours d'exécution, soit avant la réception définitive, la démolition et la reconstruction des ouvrages présumés vicieux. Les dépenses résultant de cette vérification sont à la charge de l'adjudicataire, lorsque des vices de construction ont été constatés et reconnus.

ART. 110. *Tenue des attachements.* — Il est tenu sur chaque chantier, par les conducteurs et piqueurs, des attachements partiels et réguliers de tous les ouvrages, accompagnés de plans et profils cotés. L'entrepreneur devra les accepter à mesure de l'avancement des travaux. En cas de contestation, il doit présenter ses observations dans la huitaine, après quoi il ne sera plus admis à réclamer. Néanmoins ces attachements ne deviendront définitifs qu'après la vérification et l'approbation de l'ingénieur.

ART. 111. *Cas de contestation pour l'exécution des ouvrages.* — En cas de contestation entre l'ingénieur et l'entrepreneur relativement à la classification des déblais, aux attachements, au métrage ou à l'application des prix, il en est référé à l'ingénieur en chef, qui applique la règle admise dans le service des ponts et chaussées, et qui prononce en dernier ressort, l'entrepreneur renonçant d'avance à tout recours contre sa décision.

ART. 112. *Sous-traités.* — Pour que les travaux ne soient pas abandonnés à des spéculateurs inconnus ou inhabiles, l'entrepreneur ne peut céder tout ou partie de son entreprise.

Dans le cas où l'administration autoriserait des sous-traités de quelque importance, les sous-traitants ne seraient pas reconnus par elle; ils ne seraient considérés que comme des agents de l'entrepreneur, et révocables en conséquence comme celui-ci.

ART. 113. *Présence de l'entrepreneur sur les lieux.* — Pendant la durée entière de l'entreprise, l'adjudicataire ne peut s'éloigner du lieu des travaux que pour affaires relatives à son marché, et qu'après en avoir obtenu l'autorisation.

Dans ce cas, il choisit et fait agréer un représentant capable de le remplacer et auquel il donne pouvoir d'agir pour lui et de faire les payements aux ouvriers, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue pour raison de l'absence de l'entrepreneur.

ART. 114. *Choix des ouvriers.*— L'entrepreneur a soin de ne choisir pour commis, maîtres et chefs d'ateliers, que des gens probes et intelligents, capables de l'aider et même de le remplacer au besoin dans la conduite et le métrage des travaux; il choisit les ouvriers les plus habiles et les plus expérimentés, et néanmoins il demeure responsable en son propre et privé nom, comme en celui de sa caution, des fraudes ou malfaçons que ses agents peuvent commettre sur les fournitures, la qualité et l'emploi des matériaux.

ART. 115. *Action sur les agents, ouvriers, etc.* — L'ingénieur aura le droit d'exiger le changement ou le renvoi des agents et ouvriers de l'entrepreneur, pour cause d'insubordination, d'incapacité ou de défaut de probité.

§ 3. — *Dispositions générales pour l'exécution des travaux.*

ART. 116. *Ordre et délai d'exécution.* — Les travaux seront exécutés dans l'ordre prescrit par l'ingénieur en chef.

ART. 117. *Mise en activité des travaux.* — L'entrepreneur est tenu de commencer ses approvisionnements aussitôt qu'il est mis en demeure par un ordre écrit de l'ingénieur en chef; il doit ouvrir ses ateliers et commencer les travaux quinze jours au plus tard après cette mise en demeure. Huit jours après, le nombre de ses ouvriers et ses moyens de travail doivent être constamment proportionnés à

l'importance de l'entreprise et à la nature des engagements pris pour le temps d'exécution.

ART. 118. *Mise en demeure.* — L'entrepreneur doit imprimer aux travaux toute l'activité convenable ; à cet effet, l'ingénieur a le droit, après avoir mis l'entrepreneur en demeure par un simple avertissement écrit, de pourvoir, aux frais, risques et périls de cet entrepreneur, à la portion du service qui a été laissée en souffrance.

ART. 119. *Résiliation.* — Dans le cas où l'entrepreneur ne remplit pas exactement toutes les conditions du marché, le conseil d'administration a le droit de résilier ce marché, sur le rapport de l'ingénieur en chef.

Cette résiliation est suivie immédiatement du règlement des travaux exécutés, sous toutes réserves de droit.

Il n'est tenu compte à l'entrepreneur que des travaux réellement faits et reçus, et ce toujours avec le rabais résultant du marché. Il ne peut prétendre à indemnité ou dédommagement ni pour les dépenses d'approvisionnement ni pour les bénéfices qu'il aurait pu faire sur son entreprise.

ART. 120. *Cautionnement.* — L'entrepreneur fournit, pour garantie de la bonne et entière exécution des travaux, un cautionnement dont le montant et la nature sont déterminés par le traité général annexé au cahier des charges.

ART. 121. *Garantie.* — Comme garantie des engagements de l'entrepreneur envers l'administration, il lui est fait une certaine retenue sur le montant des travaux, retenue qui lui est rendue suivant les stipulations du traité général.

ART. 122. *Réception provisoire. Délai de garantie.* — La réception provisoire n'a lieu qu'après l'entier achèvement de la totalité des travaux dans chaque section ou arrondissement d'ingénieur.

Dans toute circonstance la réception provisoire est opérée de droit par le seul fait de la mise en exploitation de chaque section.

Les délais de garantie sont de six mois pour les terrassements, et d'un an pour les ouvrages d'art. Ils commencent à dater de la réception provisoire.

La réception définitive n'a lieu qu'après l'expiration des délais de garantie. — L'entrepreneur devra, jusqu'à cette époque, entretenir

en bon état toutes les parties du chemin en ce qui concerne les terrassements et ouvrages d'art.

ART. 123. — L'entrepreneur doit se conformer :

Aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs par l'administration ;

Aux prescriptions du cahier des charges de la loi de concession.

Fait double à *** le.....

SPÉCIFICATIONS D'OUVRAGES D'ART.

Une spécification est une extension de certains articles du cahier des charges général, indiquant d'une manière plus précise les mesures et précautions à prendre, les conditions à remplir dans l'établissement d'un ouvrage d'art déterminé. Cette spécification est remise par l'ingénieur à l'entrepreneur ou à l'agent chargé de l'exécution, en même temps que les dessins et devis de l'ouvrage.

La spécification, tout en restant conforme au cahier des charges général, indique plus particulièrement : la provenance des matériaux et l'espèce de maçonnerie à employer pour chacune des parties de l'ouvrage à construire ; les dimensions spéciales de certaines pierres et leur taille ; le mode d'exécution des fouilles et fondations ; enfin toutes les circonstances qui ne peuvent être prévues dans le cahier des charges.

Il arrive quelquefois que cet ordre de service doit être modifié ou complété par d'autres pendant l'exécution même de l'ouvrage : la spécification comprend alors l'ensemble de tous ces ordres de service.

Les dessins et devis d'un ouvrage doivent toujours être accompagnés d'une spécification, si l'on veut assurer la parfaite exécution de cet ouvrage.

B

OUVRAGES EN MAÇONNERIE.

CHEMINS DE FER DE ***

LIGNE DE *** A ***

SPÉCIFICATION DES TRAVAUX DU VIADUC DE ***

à... mètres du piquet N°

Provenance des matériaux. — La chaux se tirera des fours de ***;
Le sable, du ruisseau de ***, près de ***;
La pierre de taille, des carrières de ***;
Les moellons bruts et les moellons piqués, des carrières de ***;
La pierre concassée, pour béton, sera.....

Fouilles des fondations. — La fouille des fondations sera verticale, ce qu'admet la nature du terrain. Le périmètre de cette fouille sera exactement semblable au périmètre de l'emplacement du béton, tel qu'il est coté au projet.

Extinction de la chaux. — Le bassin pour l'extinction de la chaux sera divisé en deux compartiments, ou, si l'entrepreneur le préfère, on creusera deux bassins distincts qui seront revêtus de plats-bords maintenus par des piquets en bois. Ces plats-bords seront garnis de glaise, pour que l'eau ne s'échappe pas au moment de l'extinction.

L'extinction se fera par fusion, en suivant le procédé indiqué par M. Vicat et qui consiste à répandre la chaux vive dans le fond du bassin et à la régaler par couches de $0^m,20$ à $0^m,25$ d'épaisseur. On y versera de l'eau de manière qu'elle pénètre bien tout le volume de chaux qui a été répandu. Quand l'effervescence aura lieu, on ajoutera alternativement de la chaux et de l'eau sans brasser. Si quelque partie de chaux fusait à sec, on y amènerait de l'eau par

des rigoles que l'on tracerait légèrement avec la pelle, et de temps en temps on enfoncera un bâton dans les endroits où l'on croira que l'eau a pu manquer. Si le bâton sort enduit d'une chaux gluante, l'extinction sera bonne; si, au contraire, il se dégage du trou une fumée farineuse, c'est que la chaux fuserait à sec, alors on élargirait le trou, on en ferait d'autres à côté, et on y verserait de l'eau.

La chaux ainsi éteinte ne devra être employée qu'après vingt-quatre heures environ. C'est pour satisfaire à cette prescription qu'il a été recommandé d'ouvrir deux bassins. On remplira l'un à la fin de la journée et lorsque le premier sera sur le point d'être épuisé.

Fabrication du mortier et du béton. — Le mortier se fabriquera au rabot. Le mortier et le béton se composeront suivant les proportions établies dans le cahier des charges, savoir :

Pour le mortier : 1 volume de chaux éteinte et 2 volumes de sable ;

Pour le béton : 2 volumes de mortier et 3 volumes de pierres concassées.

La manipulation du mortier et du béton se fera suivant toutes les précautions prescrites au cahier des charges. (Art. 48 et suiv.)

Pose du béton. — Le béton, transporté à pied d'œuvre, sera régalé et pilonné, comme il est prescrit au cahier des charges. (Art. 49 et suiv.)

Taille des moellons piqués. — Le moellons piqués seront taillés à la boucharde sur leur face, entourés d'une ceinture de $0^m,025$ de largeur. (Art. 21.) Ils seront de grès rouge et d'un grain moyen.

Parement vu des pierres de taille. — La pierre de taille sera de grain fin et de couleur uniforme. Les faces de tête des chaînes d'angles et des voussoirs seront taillées à la boucharde, et relevées d'une ciselure de $0^m,03$ de largeur et en retrait de $0^m,006$ à $0^m,007$ sur le parement à la boucharde. (Art. 19.) Toutes les autres faces seront parementées à la laie.

Les autres parties de l'ouvrage qui ne sont pas traitées dans la présente spécification, feront l'objet d'un nouvel ordre de service.

A le 18

Ordre de service du..... 18.....

Pierre de taille. — Les surfaces vues de la pierre de taille seront parementées à la laie, à deux reprises.

Le socle ou soubassement aura 0,60 de hauteur.

Les pierres d'angles des culées et des murs en aile auront $0^m,30$ de hauteur. A l'angle de la culée, elles auront alternativement $0^m,75$ et $0^m,60$ de longueur dans les pieds-droits, et $0^m,50$ et $0^m,35$ dans le plan de tête; à l'angle rentrant du mur en aile, elles auront alternativement $0^m,27$ et $0^m,42$ de longueur dans le plan de tête et $0^m,20$ et $0^m,10$ dans le plan du mur en aile.

La treizième assise, en partant du soubassement, aura $0^m,44$ de hauteur, dont $0^m,14$ formeront une astragale. Cette assise régnera sur toute la longueur de la culée, sur le plan de tête et sur le mur en aile, où elle viendra se terminer contre la crossette du rampant.

Elle se trouvera naturellement en saillie de $0^m,02$ sur le moellon piqué.

La quatorzième assise aura $0^m,46$ de hauteur, dont $0^m,20$ seront employés pour les moulures de la corniche; elle se prolongera sur le mur en aile pour en faire le couronnement.

Les dés auront les dimensions indiquées au projet.

Ceux à l'extrémité des murs en aile auront $0^m,59$ de largeur sur $0^m,66$ de longueur; ils seront couronnés par une pointe de diamant de $0^m,03$ de hauteur.

En prolongement de chaque assise de pierre de taille, le couronnement du mur en aile sera formé par une crossette, dont la base aura $0^m,45$ et la longueur suivant le rampant $0^m,54$.

La crossette juxtaposée au dé aura la forme indiquée par le dessin d'appareil; celle qui correspond à la treizième assise aura la hauteur de $0^m,44$.

Moellons piqués. — Les moellons piqués se trouveront en retraite de $0^m,02$ sur le plan du parement de la pierre de taille, qui lui-même sera en retraite de $0^m,02$ sur le parement du soubassement.

D'où il suit que le parement de la maçonnerie de moellons piqués sera en retraite de 0m,04 sur le parement du soubassement.

Ordre de service du..... 18.....

Pilotage et exécution des fondations. — Les pilots à employer pour les fondations du pont seront au nombre de 43 pour chacune des culées et les murs en aile ; ils seront disposés de la manière indiquée au projet ci-joint. La longueur de chaque pilot sera de 7 mètres ; le diamètre moyen sera de 0m,30.

Battage des pilots. — Chaque pilot sera soigneusement aiguisé en pointe, mais on n'y adaptera pas de sabot en fer; la pointe sera simplement durcie au feu.

Les pilots seront enfoncés jusqu'au niveau du plan de recépage indiqué au projet, à moins qu'il ne se soit manifesté avant un refus de 0m,005 par volée de trente coups d'un mouton de 400 kilogrammes tombant de 1m,20 de hauteur; auquel cas on continuerait encore à battre le pilot de quatre volées consécutives pour s'assurer que le refus est bien réellement de 0m,005.

L'entrepreneur devra avoir sur le chantier deux sonnettes, afin d'activer, autant que possible, le battage des pilots.

La sonnette sera placée sur le sol naturel.

Des jumelles y seront fixées pour diriger le mouvement du mouton, et afin que la tête du pilot puisse arriver au plan de recépage sans l'intervention de faux pieux.

Grillage. — Les pilots, ayant été battus jusqu'au refus de 0m,005, seront recépés à la hauteur indiquée au projet.

Sur la tête des pilots sera posé un chapeau ou traversine de 0m,30 sur 0m,25 d'équarrissage et qui sera fixé sur les pilots au moyen d'un clou barbelé d'environ 0m,50 de longueur.

Sur les traversines seront posées des longrines également de 0m,30 sur 0m,25 d'équarrissage. Elles seront assemblées au moyen d'une entaille de 0m,025 qui aura aussi lieu dans les traversines, de telle sorte que la hauteur totale des deux pièces ne sera que de 0m,45. Ce grillage sera en bois de chêne équarri au quart de la circonférence.

Enrochement et plancher. — Dans le fond de la fouille, entre les pilots et les cases formées par le grillage, on fera un enrochement en moellons bruts, jusqu'au niveau supérieur des longrines. On placera ensuite le plancher en madriers de chêne, de 0m,10 d'épaisseur, puis on continuera l'enrochement jusqu'a 0m,50 au-dessus du plancher, mais en élevant une maçonnerie en pierre sèche dont le parement suivra le contour du plancher et formera ainsi un encaissement de 0m,80 de profondeur pour recevoir la couche de béton.

L'entrepreneur devra approvisionner, pour ces enrochements, un cube de 60 à 70 mètres carrés de moellons. Ils seront emmétrés et l'attachement en sera pris avant l'emploi.

Pont provisoire pour le passage des waggons. — Les maçonneries du pont étant arrivées à la hauteur de la douzième assise au-dessus du soubassement, on jettera sur les deux culées un tablier provisoire en charpente, qui sera composé comme suit :

1° — 6	poutres en sapin de	6m,50	de longueur,	0m,25	de largeur,	0m,30	de hauteur.
2° — 7	pièces de pont	9 ,00	—	0 ,20	—	0 ,15	—
3° — 2	garde-grèves	6 ,50	—	0 ,15	—	0 ,15	—
4° — 8	montants de garde-corps	1 ,10	—	0 ,10	—	0 ,10	—
5° — 2	lisses	6 ,00	—	0 ,10	—	0 ,10	—
6° — 2	lisses intermédiaires	5 ,75	—	0 ,08	—	0 ,08	—
7° — 1	plancher	8 ,50	—	5 ,00	—	0 ,10	—

CHEMINS DE FER DE ***

LIGNE DE *** A ***

Spécification du pont sur le ***

Fondations. — *Fouille.* — Les talus de la fouille seront inclinés à 1 de base sur 2 de hauteur, jusqu'au niveau du radier.

Bordages en chêne. — Deux bordages en chêne de 14m,40 de longueur chacun seront établis, l'un en amont, l'autre en aval du radier. Ces bordages se composeront :

De 14 pièces de 3 mètres de longueur chacune, et de 0m,25 d'équarrissage.

De 14 moises de 57m,60 de longueur totale, et de 0m,20 d'équarrissage.

De palplanches de 0m,08 d'épaisseur, et de 2m,50 de longueur.

Les bois pour les pieux et moises seront équarris au 1/4 de la circonférence du grume.

Les moises seront reliées deux à deux à chaque pièce, au moyen de boulons de 0m,02 de diamètre, et de 0m,53 de longueur.

Béton. — Le béton sera employé dans les fondations, suivant les indications du dessin.

Radier. — Une bordure en maçonnerie de pierre de taille de 0m,60 de largeur et de 0m,35 d'épaisseur sera établie le long de chaque bordage en chêne sur 9m,60 de longueur.

Une bordure de 0m,90 de largeur et de 0m,35 d'épaisseur régnera le long des culées et servira d'assiette au socle, comme l'indique le dessin.

Le parement vu de ces bordures sera simplement dégrossi comme les lits et joints.

Le radier compris entre les bordures ci-dessus indiquées sera pavé en maçonnerie de moellons smillés de 0m,29 de queue uniforme.

Elévation. — MAÇONNERIE DE PIERRE DE TAILLE. — *Socle des culées.* — Le socle des culées (dont la largeur sera égale à celle des culées) sera formé d'une seule assise de 0m,65 de hauteur disposé alternativement par carreaux et par boutisses.

Les carreaux auront 0m,65 de queue et les boutisses 0m,75.

Socle des murs de tête. — Le socle des murs de tête aura 1 mètre de queue.

Soubassement. — La pierre de taille du soubassement des murs de tête (autre que celle des chaînes angulaires) sera disposée alternativement par carreaux de 0m,43 et boutisses de 0m,57 de queue.

Imposte. — L'imposte sera disposée comme le socle des culées par carreaux et boutisses, et sa queue moyenne sera également de 0m,70.

Archivolte. — L'archivolte sera exécutée avec des cornes de vache

et les claveaux seront extradossés sans redans ni liaison avec les moellons piqués.

Plinthes. — Les plinthes auront une largeur uniforme de 0m,75, et le parement intérieur (du côté des voies) sera dressé à 0m,15 de hauteur verticale. Le dressage sera fait comme celui des lits et joints dont la main-d'œuvre est comprise dans le parement vu.

Parapets. — Les parapets peuvent être posés de champ par exception.

MAÇONNERIE DE MOELLONS PIQUÉS. — *Moellons piqués pour parement droit.* — Les tympans et les pieds-droits seront exécutés en moellons piqués.

La longueur de ces moellons sur le parement vu ne sera ni inférieure au double, ni supérieure au quadruple de leur hauteur.

Ils seront alternativement disposés par carreaux et par boutisses.

Les carreaux auront 0m,25 de queue et les boutisses 0m,33.

Indépendamment des boutisses ci-dessus, on posera à chaque assise, à des distances de 4 en 4 mètres, des boutisses de 0m,60 de queue au moins.

Ces dernières boutisses seront distribuées de manière que, d'une assise à l'autre, elles ne se trouvent pas superposées.

La maçonnerie exécutée comme il vient d'être dit sera comptée à 0m,29 d'épaisseur moyenne.

Voûte. — *Moellons piqués.* — La douelle sera faite en maçonnerie de moellons piqués disposés par cours de 0m,30 et 0m,40 de queue.

Deux assises de moellons piqués correspondront à chaque claveau de tête.

Moellons échantillonnés. — La voûte sera complétée par une maçonnerie ordinaire, litée en prolongement des plans des voussoirs, laquelle maçonnerie formera avec les moellons piqués ci-dessus les épaisseurs suivantes :

Aux naissances.	1m,20
Aux joints de rupture.	1 ,00
A la clef.	0 ,67

Les maçonneries en dehors de ces dimensions seront comptées comme maçonnerie ordinaire.

Chapes. — *Chape en mortier.* — La voûte sera couverte d'une chape en mortier de chaux et sable de $0^m,05$ d'épaisseur.

Chape en bitume. — Une chape de bitume, de $0^m,015$ d'épaisseur, sera posée sur la chape en mortier.

Le dessus des murs en retour (derrière les plinthes) sera également recouvert d'une double chape, comme la voûte.

Garde-corps. — Il sera remis, plus tard, à l'entrepreneur un ordre de service spécial pour les fournitures des garde-corps.

Perrés. — En amont et en aval du pont il sera établi, sur 10 mètres de longueur, un perré de $0^m,29$ d'épaisseur moyenne.

Taille. — Le parement vu de la pierre de taille, y compris celui des bossages, sera taillé au ciseau large, à l'exception du parement du socle des culées qui sera rustiqué.

Le parement vu des moellons piqués sera taillé au peigne et entouré d'une ciselure de $0^m,03$ de largeur.

Cintres. — Les cintres se composeront de sept fermes en sapin. Leur disposition sera conforme au dessin.

PROVENANCE DES MATÉRIAUX. — *Sable.* — Le sable proviendra du lit de la ***.

Gravier. — Le gravier sera extrait de la tranchée de *** et déduit du cube des terrassements.

Chaux. — La chaux proviendra des fours autorisés par l'article... du cahier des charges.

L'entrepreneur produira, avec chaque livraison, un certificat du maire attestant :

Les noms et demeure du chaufournier-fournisseur ;

Le cube à fournir ;

La date de la fourniture.

L'attestation ci-dessus n'impliquera pas la réception de la chaux.

MODE D'EXÉCUTION. — *Extinction de la chaux.* — La chaux sera éteinte dans des bassins garnis de planches et isolés les uns des autres par des bourrelets en terre de $0^m,50$ de largeur au moins ; la surface de ces bassins sera au plus de 4 mètres.

On étendra la chaux dans ces bassins, sur une couche de $0^m,40$ d'épaisseur au plus, et avant de verser l'eau, on aura soin de casser les morceaux de chaux, de manière que les plus gros passent

dans un anneau de $0^m,10$. On l'arrosera ensuite successivement avec la quantité d'eau nécessaire pour qu'après son extinction elle se réduise en pâte molle.

Mortier. — Le mortier se composera de deux parties de sable et d'une partie de chaux. Il sera fabriqué au moyen d'un manége à roue verticale.

Béton. — Le béton se composera de deux parties de mortier et de trois parties de gravier.

Dosage. — La chaux, le sable et le gravier, employés à la fabrication du mortier et du béton, seront toujours mesurés dans une seule et même caisse, dont les dimensions sont laissées au choix de l'entrepreneur.

A le 18

C

PONTS MÉTALLIQUES.

PROGRAMME

D'UN

DEVIS ET CAHIER DES CHARGES

RELATIFS A LA CONSTRUCTION

D'UN PONT SUR LE ***

LIGNE DE *** A ***

CHAPITRE I.

DESCRIPTION DES OUVRAGES A EXÉCUTER.

ARTICLE 1er. *Objet de l'entreprise.* — Construction d'un pont sur le...

ART. 2. *Importance des travaux à la charge de l'entreprise.* —

Construction, fourniture, pose des différentes parties du pont.

Fourniture, transport à pied d'œuvre et fabrication des matériaux.

Peintures; — échafaudages; — appareils nécessaires aux transports, au levage, à la pose, à l'exécution des fondations; — pont de service.

Abords du pont.

ART. 3. *Travaux à la charge de la Compagnie.* — La Compagnie se réserve ordinairement la fourniture à pied d'œuvre des matériaux nécessaires à établir la voie sur le pont, de la pose de la voie et du plancher, enfin des perrés maçonnés ou à pierre sèche, destinés à défendre les remblais du chemin de fer aux abords du pont.

ART. 4. *Description générale de l'ouvrage.* — Situation du pont; — nombre des voies; — nombre de travées; ouverture de chaque travée; — piles; — culées.

Longueur totale de l'ouvrage.

ART. 5. *Description du tablier.* — Nombre des poutres; — contreventements; — forme des poutres.

Hauteur du tablier au-dessus de la surface des eaux : étiage; crues.

Largeur du passage entre les poutres; — hauteur nette entre le rail et le dessous du contreventement supérieur.

Longrines supportant la voie; — pièces de pont.

Plancher en madriers. — Surcharge par mètre carré.

Trottoirs pour piétons. — Largeur.

Rouleaux de dilatation.

ART. 6. *Description des piles.* — Fondations. — Caissons : forme et dimensions. — Profondeur à laquelle doivent être descendus les caissons; hauteur du bord supérieur.

Forme et dimensions de la partie supérieure des piles, conformément aux dessins annexés.

Culées. — Caissons. — Murs en ailes : dimensions, fruit.

Maçonnerie des piles et culées.

Portiques, au-dessus des culées, aux deux extrémités du pont.

CHAPITRE II.

QUALITÉ ET PROVENANCE DES MATÉRIAUX.

ART. 7. *Fonte.* — Cassure; grain; couleur. — Absence de défauts. — Résistance aux outils ; retrait au moulage, etc.

ART. 8. *Tôles et fer.* — Cassure, texture ; malléabilité. — Laminage des tôles ; — résistance à la traction par millimètre carré ; sans altération ; jusqu'à la rupture.

Fers laminés ; cornières, fers à T. — Résistance.

Fers pour boulons, rivets. — Ductilité, ténacité. — Résistance à la traction jusqu'à la rupture ; — résistance au cisaillement.

ART. 9. *Epreuves des matières premières. — Surveillance de leur fabrication.* — Epreuves faites par la Compagnie aux frais du constructeur. — L'entrepreneur indique à la Compagnie les usines auxquelles il désire faire ses commandes, et ne traite avec elles qu'après y avoir été autorisé formellement. Il reproduit dans ses marchés toutes les conditions qui lui sont imposées sur la qualité des matières premières, et réserve à un agent le droit de suivre la fabrication. Il justifie par les marques de fabrique et par la production des marchés eux-mêmes la provenance des matériaux employés.

ART. 10. *Plomb.*

ART. 11. *Sable et gravier.*

ART. 12. *Briques.*

ART. 13. *Pierre de taille.*

ART. 14. *Ciment.*

ART. 15. *Chaux.*

ART. 16. *Mortiers.*

ART. 17. *Bétons.*

ART. 18. *Bois.*

ART. 19. *Goudrons et couleurs.*

CHAPITRE III.

MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX.

ART. 20. *Construction des piles.* — Soins à apporter à la construction des caissons.

Mode de descente des caissons.

Règlement et nettoyage du fond de la fouille pour chaque pile. — Remplissage en maçonnerie.

Modifications apportées à l'enfoncement des caissons dans le courant de la construction. — Limites extrêmes.

ART. 21. *Construction du tablier.* — *Ajustage.* — Mode d'ajustage des tôles et fers spéciaux.

Tranches de toutes les pièces, tôles, fers, cornières, etc., dressées de façon à assurer à toute la surface des joints un contact parfait.

Couvre-joints. — Travail des cornières et fers à T.

Fabrication des boulons.

Assemblages.

ART. 22. *Perçage et rivure.* — Perçage des tôles, conformément aux dessins d'exécution.

Tolérance d'excentricité sur les trous de rivets des fers et des tôles superposées. — La différence doit d'ailleurs disparaître à l'écarrissoir.

Diamètre des trous et des rivets.

Soins à apporter à la rivure.

Les rivoirs et la forme de la bouterolle doivent être agréés par les ingénieurs de la Compagnie. — Poids des marteaux à main et à devant.

Les rouleaux de dilatation seront tournés.

ART. 23. *Montage et levage du tablier.* — Construction des poutres, à plat, sur des chantiers solidement établis. — Hauteur des chantiers.

Soins à prendre par l'entrepreneur, suivant qu'il exécute le levage avec ou sans pont de service.

Ajustage à l'usine.

ART. 24. *Application du goudron et de la peinture.* — Deux couches de goudron.

Préparation des couleurs. — Deux couches au minium sur toutes les surfaces des fers et fontes sans exception; deux couches de plus au blanc de céruse pour toutes les parties hors de l'eau. Essais des tons avant l'emploi.

ART. 25. *Surveillance dans les ateliers de l'entrepreneur et sur les*

chantiers de pose. — Surveillance, vérification des dimensions.

L'entrepreneur fournit tous les instruments d'épreuves, gabarits de vérification, calibres, règles, etc.

CHAPITRE IV.

CALCULS DE RÉSISTANCE ET ÉPREUVES DU PONT.

ART. 26. *Coefficients de travail.* — Travail des fers, des tôles. — Travail des rivets au frottement des tôles par le serrage des têtes. Ce travail doit être nul au cisaillement.

ART. 27. *Surcharges.* — Surcharge à appliquer au calcul des longerons, pièces de ponts, poutres, etc. Surcharge du tablier.

ART. 28. *Formules de calcul.* — Formules employées.

ART. 29. *Epreuves de réception.* — Epreuves faites, aux frais de l'entrepreneur, lors de la réception provisoire, et répétées, si la Compagnie l'exige, lors de la réception définitive. — Elles consistent :

— Dans l'application d'un poids mort ;

— Dans le passage, sur le pont, d'un train composé de locomotives.

CHAPITRE V.

BASES DU MARCHÉ ; MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES ; PAYEMENTS.

ART. 30. *Bases du marché.* — Montant du forfait. — Pesanteur spécifique des métaux pour le métré.

ART. 31. *Série de prix auxiliaire.* — Pour tenir compte de l'enfoncement variable des piles, pour la détermination des à-compte à payer à l'entrepreneur, enfin pour l'évaluation de certains travaux supplémentaires qui peuvent être demandés, en cours d'exécution, par la Compagnie, on fait usage d'une série de prix auxiliaire.

En outre des prix à appliquer aux divers matériaux, cette série indique la somme à ajouter au forfait pour chaque demi-mètre d'augmentation dans l'enfoncement d'une pile, et celle à retrancher pour chaque demi-mètre de diminution.

ART. 32. *Usage de la série de prix.* — Mode de payement des prix indiqués à la série précédente.

ART. 33. *Changements en cours d'exécution.* — La série de prix auxiliaire sert aussi à tenir compte de certains changements qui pourraient être apportés aux projets en cours d'exécution. — Usage de la série dans ce cas.

CHAPITRE VI.

CONDITIONS DIVERSES.

ART. 34. *Délai d'exécution.* — Longueur de ce délai. — Limites.

ART. 35. *Cas de force majeure.* — Cas qui doivent être considérés comme de force majeure. — Compte à tenir des précautions qui ont été prises pour les prévenir.

ART. 36. *Amende en cas de retard.* — Retenue faite à l'entrepreneur par jour de retard.

ART. 37. *Réception provisoire.*—Procès-verbal de réception provisoire, dressé contradictoirement entre le constructeur et l'ingénieur en chef, après un certain nombre de jours d'exploitation, le pont ayant satisfait à toutes les épreuves.

ART. 38. *Délai de garantie.* — Ce délai part du jour de la réception provisoire. — L'entrepreneur fait, pendant ce délai, toutes les réparations nécessaires à l'ouvrage.

ART. 39. *Réception définitive.* — Elle a lieu à la fin du délai de garantie, si, toutefois, l'entrepreneur a satisfait à toutes les conditions requises.

ART. 40. *Réserve sur la nature des terrains à excaver.* — Dans le cas où l'on doit traverser accidentellement des terrains exceptionnellement difficiles, les frais imprévus sont à la charge de la Compagnie.

ART. 41. *Nature de la retenue de garantie.* —

ART. 42. *Mode de payement.* — Localité où ces payements doivent s'effectuer.

ART. 43. *Chantiers du pont.* — Les chantiers sont mis à la disposition de l'entrepreneur par la Compagnie, et doivent lui être restitués avec la valeur de la dépréciation.

ART. 44. *Situation de l'entrepreneur vis-à-vis des administrations publiques.* — L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences des administrations publiques, et payer toutes les indemnités auxquelles les travaux donneraient lieu.

ART. 45. *Droits de douane.* — Payements effectués par la Compagnie; payements effectués par l'entrepreneur.

ART. 46. *Transports sur le réseau de la Compagnie.* — Prix de transport. — Chargement et déchargement aux frais de l'entrepreneur.

ART. 47. *Défense de céder le marché.* —

ART. 48. *Résiliation, jugement des contestations.* — Nomination d'arbitres pour prononcer la résiliation dans le cas où elle serait demandée par la Compagnie. — Tous les jugements de contestations se font par des arbitres et sans appel.

ART. 49. *Clauses et conditions générales.* — L'entrepreneur est soumis, sauf modification ou dérogation résultant du présent cahier des charges, aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux exécutés pour le compte de la Compagnie.

D

PROGRAMME

D'UN

CAHIER DES CHARGES

POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT, LA POSE ET L'ENTRETIEN

DES CLOTURES VIVES ET SÈCHES.

ARTICLE 1er. *Objet du cahier des charges.* — Etablissement des clôtures vives et sèches et entretien pendant dix ans sur la ligne de....

ART. 2. *Importance de l'opération.* — Longueur du chemin de fer à enclore. — Cette longueur est augmentée du développement com-

plémentaire des emprunts et dépôts, et diminuée de celle des emplacements occupés par les barrières des passages à niveau, les clôtures exceptionnelles en maçonnerie, charpente ou treillages, enfin les fossés que la Compagnie se réserve le droit d'établir aux abords des stations ou de tout autre point où elle le juge convenable, et sans que l'entrepreneur puisse élever de contestation à ce sujet.

La Compagnie se réserve en outre le droit :

— De fixer la longueur des clôtures vives et sèches que l'entrepreneur doit fournir, planter et poser, ou poser seulement dans chaque partie de la ligne ;

— D'adopter pour le surplus tel système de clôture qui lui convient, et de faire exécuter ces clôtures spéciales par un entrepreneur à son choix ;

— De réduire l'entreprise à telle longueur qu'elle juge convenable.

ART. 3. *Etat d'indication.* — L'entrepreneur se conforme aux états d'indication qui lui sont remis par l'ingénieur de la Compagnie, pour l'exécution de tous les travaux, et ne peut commencer ces derniers qu'après avoir prévenu la Compagnie.

ART. 4. *Direction à suivre* [1]. — Position des clôtures vives et sèches (78 et 87).

CHAPITRE I.

FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN DES CLOTURES VIVES.

ART. 5. *Indication des diverses espèces de clôtures vives.* — Essences proposées par l'entrepreneur à la Compagnie, suivant la nature des terrains. Liste des essences qu'il pourra employer (78).

ART. 6. *Quantité de plants de chaque espèce.* — Essences qui de-

[1] Nous avons dit (chap. III, 78 et 87) que les clôtures sèches se placent à la limite de l'expropriation et les haies à $0^m,50$ de cette limite. Une bienveillante observation nous a rappelé que les clôtures ainsi disposées sont fréquemment bouleversées par les attelages ou les appareils de labour. Pour éviter cet inconvénient, il y aurait lieu, dans les terres soumises au labourage, de reculer de $0^m,50$ en dedans de la limite les clôtures sèches et vives, et de placer les premières à $0^m,50$ et les seconds à 1 mètre de la ligne des bornes. Mais cette disposition entraîne avec elle une augmentation de dépense d'acquisition de terrain.

vront être employées plus spécialement dans telle ou telle partie de la ligne (78).

ART. 7. *Justification.* — L'entrepreneur doit justifier de ses moyens d'exécution et de ses approvisionnements en essences de différentes espèces.

ART. 8. *Age et qualité des plants* (79).

Les plants qui, ne satisfaisant pas à toutes les conditions, n'ont pas été mis de côté lors de la plantation, doivent être arrachés aux frais de l'entrepreneur et remplacés par lui.

ART. 9. *Préparation du terrain* (79).

ART. 10. *Plantation des haies.* — Distance des plants (79).

ART. 11. *Epoques des préparations de terrains et plantations* (79).

ART. 12. *Réception provisoire des haies.* — La réception provisoire des haies a ordinairement lieu dans le courant du mois de mai qui suit la plantation. Les haies qui n'ont pas été faites dans les conditions qui précèdent sont replantées par l'entrepreneur.

ART. 13. *Entretien des haies.* — Indication des divers travaux d'entretien que doit exécuter l'entrepreneur (80).

ART. 14. *Amendement du sol.* — Lorsqu'une partie de la haie languit pour une cause quelconque, l'entrepreneur améliore le sol et fait les travaux nécessaires pour la bonne venue des haies (80).

CHAPITRE II.

FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DES CLOTURES SÈCHES.

(CH. III, § 2.)

ART. 15. *Description des clôtures.* — Dimensions. (82 et suiv.)

ART. 16. *Essence et qualité des bois.*

ART. 17. *Quantités de bois fournies par la Compagnie.*

ART. 18. *Transports des matériaux.*

ART. 19. *Pose.* — Soins à apporter à la pose.

ART. 20. *Piquets de consolidation.* — Partout où cela est nécessaire, notamment à la traversée des ruisseaux et aux abords des chemins et ouvrages d'art, la Compagnie peut exiger que l'entrepreneur renforce ou soutienne la clôture par des piquets supplémentaires dont l'espacement est déterminé par les ingénieurs.

ART. 21. *Réception.* — Mode de réception. Les matériaux refusés sont remplacés par l'entrepreneur. Les portions de clôtures mal posées sont rétablies par lui.

ART. 22. *Entretien des clôtures sèches.*

ART. 23. *Enlèvement des clôtures sèches.* — L'entrepreneur enlève successivement les parties de clôtures sèches correspondant à des parties de haies vives devenues complétement défensives et reconnues telles par les ingénieurs de la Compagnie. Si ces clôtures sont bien conservées, elles peuvent servir à l'entretien.

CHAPITRE III.

CLAUSES GÉNÉRALES DU TRAITÉ.

ART. 24. *Propriété des clôtures après la pose ou la plantation.* — Les clôtures vives et sèches, nonobstant le refus de réception qui peut en être fait ultérieurement, sont, par le seul fait de leur plantation ou pose, propriété de la Compagnie.

ART. 25. *Délai de garantie.* — L'entrepreneur garantit les clôtures vives et sèches pendant un laps de temps commençant, pour chacune des parties de sections, à dater de la réception provisoire, et finissant, pour toutes, dix ans après la réception provisoire de la dernière partie de section reçue. Pendant ce délai de garantie, l'entrepreneur reste chargé de l'entretien des clôtures vives et sèches.

ART. 26. *Clôtures vives et sèches à établir pendant le délai de garantie.* — Pendant la durée de l'entreprise, l'entrepreneur doit exécuter les clôtures vives et sèches qui peuvent être ordonnées par la Compagnie dans l'étendue de l'entreprise.

La garantie, pour ces travaux, finit à l'expiration des dix années d'entretien fixées pour la clôture principale. Les haies doivent avoir alors des dimensions en rapport avec leur âge.

L'arrachage et la replantation, ainsi que la dépose et la repose des clôtures pour causes étrangères à l'entrepreneur, sont faites par lui, sur les indications des ingénieurs.

ART. 27. *Réparations des dégâts causés aux clôtures.* — L'entrepreneur doit faire toutes les réparations aussitôt que des dégra-

dations se sont manifestées dans les clôtures vives et sèches, que ces dégradations soient dues à la malveillance, à l'intempérie des saisons, à l'action des eaux ou des vents, enfin aux éboulements des talus. Il demeure responsable envers la Compagnie de tous les dommages occasionnés par l'absence ou le mauvais état des clôtures.

Si l'entrepreneur ne fait par réparer dans les quarante-huit heures une brèche qui aura été constatée dans les clôtures, la Compagnie peut, sans autre formalité, la faire réparer aux frais, risques et périls de l'entrepreneur.

ART. 28. *Réception définitive.* — Epoque. — Dimensions des clôtures vives. — L'entrepreneur continue à ses frais l'entretien de toutes les parties de haies qui, à l'expiration du délai de garantie, ne présentent pas les qualités exigées, et celui des clôtures sèches correspondantes. Il n'en est dispensé qu'après que la mise en état des parties dont il s'agit a été constatée par un procès-verbal de réception.

La réception définitive est faite par portions d'une longueur déterminée.

ART. 29. *Personnel pour l'entretien et la garde.* — L'entrepreneur est tenu d'avoir en permanence des ouvriers chefs ou gardes-haies chargés de tous les travaux d'entretien des clôtures vives et sèches sur une étendue déterminée. Aux époques convenables, l'entrepreneur leur adjoint tous les ouvriers nécessaires pour achever les travaux dans les délais prescrits.

Tous ces ouvriers sont au compte de l'entrepreneur et conduits par lui, sous la direction des ingénieurs de la Compagnie. Ils sont agréés par ces ingénieurs, qui ont le droit d'exiger leur changement ou renvoi pour cause d'inexactitude, d'insubordination, d'inconduite ou défaut de probité. On n'admet pour gardes-haies que des hommes sachant lire et écrire et possédant les connaissances nécessaires pour bien exécuter les travaux d'entretien.

ART. 30. *Uniforme des gardes-haies.*

ART. 31. *Outils d'entretien.* — Liste des outils dont chaque garde-haies doit être pourvu.

ART. 32. *Permis de circulation.* — Il est remis à l'entrepreneur un permis de circulation de première classe, dans toute l'étendue de

l'entreprise, et à chacun des gardes un permis de troisième classe pour voyager dans toute l'étendue de leur parcours.

Enfin, les matériaux que l'entrepreneur a besoin d'envoyer sur la ligne, pour l'entretien des haies et clôtures, sont transportés gratuitement de station en station, les frais de chargement et de déchargement étant seuls à sa charge.

ART. 33. *Procès-verbaux et délits.* — Les gardes-haies sont assermentés aux frais de l'entrepreneur et chargés de la surveillance de la ligne, concuremment avec les agents de la Compagnie et dans des limites déterminées. Ils ont spécialement à constater les délits se rapportant aux clôtures, ainsi que les envahissements des propriétaires ou fermiers des parcelles riveraines.

Les procès-verbaux dressés par les agents de l'entrepreneur sont adressés directement à l'ingénieur de la section, qui décide s'il y a lieu ou non de poursuivre. Les indemnités qui peuvent être allouées en vertu des poursuites autorisées sont partagées entre l'entrepreneur et les gardes qui ont dressé les procès-verbaux, les frais de poursuite étant d'ailleurs toujours à la charge de l'entrepreneur.

En cas d'accident sur la ligne, les employés de l'entrepreneur doivent prêter secours et assistance, et se conduire comme s'ils étaient employés à la Compagnie.

ART. 34. *Mesures à prendre en cas de non-exécution du cahier des charges.* — S'il y a lieu de craindre que les travaux d'établissement d'entretien des clôtures ne soient pas terminés aux époques fixées par le cahier des charges ou les instructions données en cours d'exécution, l'entrepreneur est mis en demeure d'avoir, dans un délai de quinze jours, un nombre d'ouvriers suffisant sur la ligne.

A l'expiration de ce délai, la Compagnie est en droit d'établir, immédiatement et sans autre formalité, une régie aux frais de l'entrepreneur en retard.

ART. 35. *Résiliation du bail d'entretien.* — Dans le cas où la Compagnie aurait à se plaindre, soit de l'insuffisance de l'entretien, soit des moyens employés par l'entrepreneur pour assurer le développement régulier de la végétation des clôtures vives, ou l'entière fermeture du chemin au moyen des clôtures sèches, elle se réserve expressément le droit de résilier le bail d'entretien, sans que l'entrepreneur

puisse prétendre à aucune indemnité, et de faire exécuter cet entretien aux frais de l'entrepreneur.

ART. 36. *Conditions générales.* — L'entrepreneur est soumis, vis-à-vis de la Compagnie, pendant toute la durée de son entreprise, à toutes les clauses, conditions et prescriptions contenues dans les lois, règlements et ordonnances concernant la police des chemins de fer. Il est mis, à l'égard de l'Ftat, aux lieu et place de la Compagnie, pour tous délits et contraventions qui pourraient provenir de son fait ou de celui de ses ouvriers et agents, et pour les accidents et contraventions résultant du mauvais état des clôtures.

ART. 37. *Jugement des contestations.* — Les contestations qui peuvent s'élever au sujet de l'exécution du présent cahier des charges sont portées devant le tribunal de commerce.

Jusqu'à l'entière exécution de ces clauses, tous actes de mise en demeure, toutes assignations, tous actes d'appel, toutes significations de jugement ou autres décisions, offres réelles, etc., seront valablement signifiées à...., au domicile que sera tenu d'y élire l'entrepreneur soumissionnaire, et au siége de la Compagnie.

E

PROGRAMME

D'UN

CAHIER DES CHARGES

POUR LA FOURNITURE

DES TRAVERSES EN BOIS DE CHÊNE

OU EN BOIS PRÉPARÉ.

ARTICLE 1er. *Objet du cahier des charges.* — Traverses de joint et traverses intermédiaires. — Quantités proportionnelles de chaque espèce.

ART. 2. *Essence des bois à fournir* (97).

ART. 3. *Formes et dimensions des traverses en bois de chêne* (98).

ART. 4. *Formes et dimensions des traverses en bois préparé* (98).

ART. 5. *Courbure des bois et affranchissement des extrémités* (98 et 100).

ART. 6. *Qualité des bois* (97). — A cet égard, le fournisseur doit donner avis à l'ingénieur en chef de la construction, de la provenance des bois à livrer; celui-ci a le droit de prononcer les exclusions qu'il jugera convenables.

ART. 7. *Qualité et quantité de sulfate de cuivre*[1] *à employer pour la préparation* (129 et 131).

Le *dosage de la dissolution* du sulfate est constaté, soit par des pesées du sulfate solide et de l'eau pure, soit par des pesées du mélange au moyen d'aréomètres gradués, soit par tout autre moyen que la Compagnie juge convenable. Les instruments nécessaires et les frais que peuvent entraîner les vérifications de ce genre sont à la charge du fournisseur. — Quantité de sulfate absorbée par le bois.

ART. 8. *Essai des bois préparés par le procédé Boucherie* (129).

ART. 9. *Essai des bois préparés par le procédé Légé et Fleury-Pironnet* (131).

En outre des essais que nous avons indiqués, la Compagnie se réserve de prescrire, pour chacun des procédés employés, tous les autres moyens d'épreuve qu'elle jugerait convenables.

ART. 10. *Surveillance de la préparation des bois.* — La Compagnie fait surveiller par un ou plusieurs agents toutes les opérations relatives à la préparation des bois, afin de s'assurer du bon emploi du procédé appliqué.

Les sommes à payer aux inventeurs pour *droits de brevet* restent entièrement à la charge du fournisseur, qui garantit la Compagnie contre toute réclamation à cet égard.

Toutes les expériences que la Compagnie juge nécessaire de faire, pour reconnaître si le sulfate est de bonne qualité et si la pénétration des bois est complète, sont à la charge du fournisseur.

[1] Nous supposerons, pour fixer les idées, que les bois sont préparés au sulfate de cuivre, soit par le procédé Boucherie, soit par le procédé Légé et Fleury-Pironnet.

ART. 11. *Réception provisoire.* — La réception provisoire des bois est faite, sur les lieux de livraison, par un ou plusieurs agents de la Compagnie (100). — Marque de la Compagnie. — Empilage. — Consolidation des traverses fendues (101).

Vérification des dimensions des traverses. — Cubage.

ART. 12. *Lieux de livraison et de réception.* — Les bois sont livrés et reçus aux points stipulés par la soumission. — Tous les frais de transport, de chargement et de déchargement, de classement, d'empilage, et en général tous les frais quelconques de réception, seront à la charge du fournisseur.

On classe séparément les traverses de joint et les traverses intermédiaires, ainsi que les bois de chêne et les bois préparés.

ART. 13. *Délai de garantie.* — La réception définitive a ordinairement lieu six mois après la réception provisoire. Jusqu'à la réception définitive, la Compagnie se réserve le droit de rebuter les traverses ayant des défauts qui auraient échappé à la réception provisoire, ou celles qui se fendraient par suite de la mauvaise qualité des bois. Les traverses reconnues défectueuses sont rendues sur le lieu de la livraison au fournisseur, qui doit en tenir compte au prix de la fourniture ou les remplacer si la Compagnie le préfère.

ART. 14. *Epoques des livraisons et retenues exercées sur les fournitures en retard.*

ART. 15. *Interdiction de céder.*

ART. 16. *Jugement des contestations.*

ART. 17. *Enregistrement du cahier des charges.*

F

PROGRAMME

D'UN

CAHIER DES CHARGES

POUR LA FOURNITURE

DE RAILS

ARTICLE 1er. *Définition de l'entreprise. — Objet du cahier des charges.*

ART. 2. *Section des rails. — Gabarit.* — La section transversale des rails doit être exactement conforme au dessin coté et au gabarit poinçonné qui sont remis au fournisseur. — Tolérance de 1/2 millimètre en plus ou en moins pour tenir compte des différences inévitables provenant de l'usure des cylindres et de leur plus ou moins de serrage (104).

ART. 3. *Poids des rails.* — Tolérance (104).

ART. 4. *Longueur des barres* (105). — Rails coupés. — Rails de longueur exceptionnelle.

ART. 5. *Marques de l'usine* (105).

ART. 6. *Conditions de fabrication* (105). — Qualité des fers. — Formation des paquets. — Soudure. — Dressage. — Coupage. — Perçage; réparation.

ART. 7. *Epreuves* (107).

ART. 8. *Réception provisoire.* — La réception provisoire est faite à l'usine par un ou plusieurs agents de la Compagnie. Elle a lieu au fur et à mesure de la fabrication et elle a pour but de trier, peser et poinçonner toutes les barres satisfaisant aux conditions stipulées. Tous les frais d'épreuves, vérifications et réceptions, sont à la charge du fournisseur. Les procès-verbaux de réception sont dressés, autant que possible, chaque jour, au fur et à mesure de la fabrication, et régularisés à la fin de chaque mois.

ART. 9. *Propriété des rails après la réception provisoire.* — Les rails poinçonnés et compris dans les procès-verbaux de réception à l'usine sont, par le fait de la réception à l'usine, propriété incontestable de la Compagnie.

ART. 10. *Délai de garantie.* — La Compagnie n'entend recevoir que des rails pouvant faire un service de deux ou trois ans, en général, sur des parties déterminées de la ligne. Elle peut s'assurer par une expérience partielle que cette condition est remplie. — Indemnité (107).

ART. 11. *Réception définitive.*

ART. 12. *Surveillance à l'usine* (108).

ART. 13. *Responsabilité du fournisseur.* — La surveillance exercée par l'ingénieur de la Compagnie ou par ses agents à l'usine du fournisseur, les vérifications et épreuves, les réceptions partielles des rails fabriqués, n'ont, dans aucun cas, pour effet de diminuer la responsabilité du fournisseur, qui restera pleine et entière jusqu'à l'expiration du délai de garantie.

ART. 14. *Lieux de livraison. — Transports.*

ART. 15. *Epoques de livraison. — Retenue pour retards. — Ajournement des transports.*

ART. 16. *Des payements.*

ART. 17. *Interdiction de céder.*

ART. 18. *Dérogation au cahier des charges.* — Aucune dérogation au cahier des charges n'est admise que si elle est prescrite ou autorisée par un ordre écrit de l'ingénieur en chef de la Compagnie et que le fournisseur doit présenter à toute réquisition.

ART. 19. *Jugement des contestations.*

G

PROGRAMME

D'UN

CAHIER DES CHARGES

POUR LA FOURNITURE

DES COUSSINETS EN FONTE. — COUSSINETS-ÉCLISSES. — ÉCLISSES.

BOULONS. — CHEVILLETTES. — CRAMPONS.

TIRE-FOND. — SELLES INTERMÉDIAIRES ET DE JOINT, ETC.

Définition de l'entreprise.

ARTICLE 1er. *Objet du cahier des charges.*

Conditions particulières relatives à chaque fourniture (ch. IV, § IV).

ART. 2. *Formes, dimensions et poids.* — Dessins cotés et modèles remis aux fournisseurs.

ART. 3. *Conditions de fabrication.* — Qualité du métal. — Vérification et acceptation des modèles et types par les ingénieurs du chemin de fer, avant la mise en train de fabrication. — Marques.

ART. 4. *Conditions de réception.* — Gabarits de vérification.

ART. 5. *Epreuves.*

Conditions communes à toutes les fournitures.

ART. 6. *Modifications en cours d'exécution.* — Si, en cours d'exécution, la Compagnie juge convenable de modifier la forme ou les dimensions d'un type quelconque de pièces commandées par elle, le fournisseur est tenu de se conformer aux nouveaux dessins qui lui sont remis, à la seule charge par la Compagnie de recevoir toutes

les pièces recevables fabriquées et de payer au fournisseur la valeur des modifications à faire aux modèles, ou leur renouvellement, s'il était nécessaire (126).

ART. 7. *Poids normaux.* — Le poids normal des pièces, rigoureusement conformes aux dessins et aux modèles, est constaté dans la première livraison des pièces de chaque espèce. — Tolérances.— Au-dessous des tolérances, les pièces sont rejetées; au-dessus, elles peuvent être acceptées, mais l'excédant de poids n'est pas payé au fournisseur.

ART. 8. *Réception provisoire à l'usine.* — Les réceptions dans les usines sont faites par un ou plusieurs agents du chemin de fer, qui peuvent y rester tout le temps de la fabrication et auxquels il est permis d'exercer de jour et de nuit la surveillance, et de faire les vérifications nécessaires pour constater que les conditions de fabrication indiquées sont exactement remplies, et pour reconnaître si les matériaux satisfont à toutes les prescriptions du cahier des charges.

Les observations que les agents peuvent avoir à faire doivent d'ailleurs être adressées au directeur des usines et non aux ouvriers.

Les matériaux doivent être conservés en lieu sec et préservés de l'oxydation.

Tous les frais de réception et d'épreuves sont à la charge du fabricant.

Les procès-verbaux de réception sont dressés, autant que possible, chaque jour, au fur et à mesure de la fabrication, et régularisés à la fin de chaque semaine.

La Compagnie s'engage à envoyer son agent pour la réception, quinze jours après qu'elle en aura été requise par le fabricant.

ART. 9. *Délais de garantie.* — L'entrepreneur remplace les matériaux détériorés dans le transport, avant ou pendant la pose, et pendant les deux premières années de service sur la voie. La responsabilité du constructeur reste pleine et entière jusqu'à l'expiration du délai de garantie.

ART. 10. *Réception définitive.* — Elle n'est prononcée qu'après l'expiration du délai de garantie. Elle est reculée au delà de ce délai de tous les retards apportés par les fournisseurs à remplacer les pièces défectueuses.

ART. 11. *Lieux de livraison.* — Rangement, comptage, vérification des matériaux livrés, aux frais, risques et périls de l'entrepreneur.

ART. 12. *Epoques de livraison.*

ART. 13. *Retenue pour retards.*

ART. 14. *Ajournement des transports.* — La Compagnie peut ajourner le transport des matériaux reçus à l'usine, et dans ce cas le fournisseur doit les empiler dans un magasin loué par la Compagnie dans le voisinage de l'usine, ou dans l'usine même. Le fournisseur est responsable des quantités de matériaux déposés dans les chantiers et il doit plus tard les transporter à ses frais, risques et périls, aux lieux de livraison.

ART. 15. *Propriété des matériaux après la réception.*

ART. 16. *Interdiction de céder.*

ART. 17. *Payements.*

ART. 18. *Jugements des contestations.*

H

PROGRAMME

D'UN

CAHIER DES CHARGES

POUR LE BALLASTAGE ET LA POSE DE LA VOIE.

§ 1 — *Terrassements.*

ARTICLE 1er *Nature des terrassements.* — Les terrassements consistent généralement dans les déblais des terrains qui recouvrent les couches de graviers ou cailloux devant former le ballast, et dans l'emploi immédiat ou le réemploi de ces déblais, suivant les indications qui sont données par les ingénieurs de la Compagnie. — Les terrassements peuvent s'étendre aussi à quelques mouvements de

terre pour établir les communications avec les carrières de ballast.

ART. 2. *Règlement du cube des terrassements.* — Avant l'ouverture des travaux de terrassement, il est pris, sur les points où ils doivent être exécutés, un nombre suffisant de profils en long et en travers pour l'évaluation du cube. L'entrepreneur vérifie et accepte les profils, qui sont alors définitivement arrêtés.

ART. 3. *Métré des terrassements et classification générale des déblais et transports.* — (Voir le cahier des charges des travaux de terrassement, A, ch. V, § 1.)

ART. 4. *Exécution des remblais.* — Les remblais sont exécutés par masses ou par couches horizontales d'une épaisseur déterminée, dressées et pilonnées à mesure de l'arrivage des terres.

§ 2. — *Ballastage.*

ART. 5. *Profil du ballast* (148). — Epaisseur des couches.

ART. 6. *Composition du ballast* — La provenance du ballast à employer dans les différentes parties de la ligne est indiquée par l'ingénieur (94).

ART. 7. *Règlement du cube du ballast* (95).

ART. 8. *Détermination d'un prix moyen.* — Un prix moyen du ballast est determiné pour chaque carrière, d'après la classification des diverses natures de ballast qu'elle doit fournir.

ART. 9. *Transport du ballast.* — Formules.

ART. 10. *Conditions particulières au mode de transport par waggons.* —L'emploi des waggons peut avoir lieu dans deux circonstances différentes : 1° pour le transport du ballast des carrières, sur le chemin de fer ; 2° pour le transport du ballast sur la ligne même. — Charges et fournitures de l'entrepreneur dans chaque cas.

ART. 11. *Mode de ballastage* (151).

ART. 12. *Maintien du profil du ballast.* — Le ballast doit présenter exactement sur toute la ligne le profil extérieur indiqué en l'article 4 : 1° au moment de la réception provisoire ; 2° au moment de la réception définitive. Dans l'intervalle, l'entrepreneur doit maintenir constamment le profil normal du ballast (162).

ART. 13. *Approvisionnement de ballast.* — Le ballast nécessaire

pour le relèvement des voies et pour le maintien du profil est approvisionné aux frais de la Compagnie.

Il est répandu sur la voie par l'entrepreneur, suivant les besoins et sans gêner en rien le service de l'exploitation.

§ 3. — *Pose de la voie.*

ART. 14. *Piquetage pour l'établissement des voies de fer* (151).

L'entrepreneur fournit à ses frais les ouvriers et les piquets nécessaires pour le piquetage. Il est responsable de la conservation des piquets et par suite des fausses manœuvres et malfaçons qui résultent de leur dérangement. Il est remis à l'entrepreneur un état indicatif des rayons et développements des courbes, des longueurs des paliers et des alignements droits, des longueurs et inclinaisons des pentes et des rampes.

L'entrepreneur complète le piquetage de chaque profil en travers du chemin. Il ne commence les travaux qu'après avoir fait approuver et vérifier le piquetage par les agents de la Compagnie.

ART. 15. *Composition de la voie.* — Divers éléments entrant dans la composition de la voie. — Ecartement des traverses.

ART. 16. *Matériaux.* — L'entrepreneur reçoit directement des agents de la Compagnie tous les matériaux nécessaires à la confection de la voie. Il lui est remis, au fur et à mesure des besoins, des états indicatifs des matériaux à prendre dans chaque dépôt et des points sur lesquels ils doivent être employés.

ART. 17. *Responsabilité de l'entrepreneur pour les matériaux livrés.* — Les matériaux déjà livrés sur les dépôts et ceux qui arrivent pendant l'exécution des travaux sont livrés à l'entrepreneur, qui les prend immédiatement en charge et en donne reçu. Il est responsable de tous ces matériaux, et doit justifier de leur emploi après la pose des voies définitives.

ART. 18. *Outils.* — L'entrepreneur fournit à ses frais tous les outils et le matériel nécessaires à la pose des voies, tels que : waggons, gabarits, nivelettes, règles, etc. (158). (Annexe O.) Les outils détériorés seront remplacés à ses frais.

Longueur correspondante à un atelier.

ART. 19. *Main-d'œuvre comprise dans le prix de pose.* — Le prix de pose comprend le coltinage pour reprise, après déchargement, des traverses, des rails, etc., à une distance moyenne déterminée, et la conservation des matériaux pendant l'exécution des travaux. Les matériaux sont transportés suivant les indications de l'ingénieur. Après les travaux, l'entrepreneur fait transporter les matériaux qui n'ont pas été employés dans les dépôts qui lui sont indiqués.

ART. 20. *Pose des voies.* — La pose des voies doit être faite avec le plus grand soin, suivant les règles de l'art, et conformément aux instructions qui seront données par l'ingénieur.

ART. 21. *Matériaux défectueux à laisser de côté.*

ART. 22. *Largeur de la voie, de l'entrevoie et des accotements* (148).

ART. 23. *Sabotage des traverses* (135).

ART. 24. *Hauteur relative des deux rails d'une voie.* — Dans les parties droites en remblai et dans les courbes (154), les surhaussements sont réglés par des ordres de service.

ART. 25. *Alignements, courbes et hauteur des voies* (150).

La voie ne doit présenter à l'œil ni jarrets ni ondulations, soit en plan, soit en profil.

ART. 26. *Espacement des traverses* (152).

ART. 27. *Pose et bourrage des traverses* (157 et 158).

ART. 28. *Largeur des joints* (153).

ART. 29. *Raccordement des rails aux joints.* — Les faces latérales et supérieures des rails ne doivent présenter aux joints ni angles ni saillies. Ce résultat doit être obtenu par le bourrage des traverses et non en frappant sur les rails.

ART. 30. *Rails courts à intercaler dans les courbes* (154).

ART. 31. *Pose des attaches* (ch. IV, § IV et ch. V, § II).

ART. 32. *Pose de la voie sur les ouvrages d'art* (161).

ART. 33. *Rails de longueur exceptionnelle* (161).

ART. 34. *Entretien de la voie pendant le délai de garantie.* — L'entrepreneur est chargé, pendant toute la durée des travaux jusqu'à la réception provisoire et pendant le délai de garantie, de l'entretien de toutes les parties des voies. Cet entretien doit avoir lieu sans gêner en

rien le service de l'exploitation, et tous les frais qu'il occasionne sont compris dans les prix portés à la série.

ART. 35. *Pose des voies provisoires servant au ballastage.*

§ 4. *Conditions générales.*

ART. 36. *Usage des voies jusqu'à la réception provisoire.* — Jusqu'à l'époque de la mise en exploitation des diverses sections de la ligne, les ingénieurs peuvent faire servir la voie à tels transports qu'ils jugeront convenables, y faire circuler des locomotives et obliger l'entrepreneur lui-même à faire de ces voies l'usage le plus étendu possible pour l'exécution de son entreprise, le tout sans que l'entrepreneur puisse réclamer, pourvu qu'il n'en résulte aucune gêne pour l'exécution de ses travaux, ou des dégâts dont il ne peut être responsable.

Jusqu'à la réception provisoire et toutes les fois qu'il y aura circulation de machine sur la voie provisoire ou définitive, les passages à niveau doivent être gardés. Les frais de garde, ainsi que l'établissement des barrières provisoires, sont à la charge de l'entrepreneur.

ART. 37. *Réceptions provisoire et définitive.* — La réception provisoire a lieu par sections ; elle est opérée de droit par le seul fait de la mise en exploitation de chaque section.

Délais de garantie. — La réception définitive n'a lieu qu'après l'expiration des délais de garantie.

Toutes les conditions générales du cahier des charges des travaux d'art et de terrassement s'appliquent à celui des travaux de ballastage et de pose de voie.

L

ÉTUDE SUR L'ÉTABLISSEMENT

DES

FORMULES DE TRANSPORT

TRANSPORT A LA BROUETTE.

Soient :

s, le prix de l'heure du rouleur ;

p, le poids de 1 mètre cube des matériaux à transporter ;

D, la distance à parcourir ;

x, le prix du transport de 1 mètre cube de matériaux à cette distance.

L'expérience a démontré qu'un ouvrier peut transporter en une heure P = 80 000 kilogrammes à 1 mètre de distance horizontale. Il transportera donc, dans le même temps et à la même distance, un nombre de mètres cubes de matériaux égal à $\frac{P}{p}$.

Le prix du mètre cube, transporté à la distance D, sera donc :

$$x = \frac{spD}{P}.$$

Telle est la formule applicable sur un terrain horizontal ou en pente.

Pour les déblais ordinaires, dont le poids moyen du mètre cube est d'environ 1 600 kilogrammes, on a :

$$x = \frac{sD}{50} = \frac{2sD}{100}.$$

si $s = 0^f,25$, $\qquad x = 0,005\,D.$

Sur les rampes dont l'inclinaison ne dépasse pas $0^m,08$ par mètre, on ajoute à D, *distance moyenne de transport*, c'est-à-dire distance horizontale des centres de gravité des dépôts de matériaux à transporter, douze fois la distance verticale de ces mêmes points. Si nous appelons d cette distance, la formule précédente devient

$$x = \frac{ep(D + 12d)}{P}.$$

Pour éviter toute perte de temps, on ne fait parcourir au rouleur, à chaque voyage, que la distance correspondante au temps employé par le chargeur pour emplir une brouette. Avec les brouettes ordinaires contenant $0^{m3},03$, un ouvrier, pouvant charger en moyenne 15 mètres cubes, emploiera pour charger une brouette un temps égal à :

$$\frac{10 \times 0,03}{15} = 0^h,02.$$

Un rouleur, parcourant environ 30 000 mètres dans une journée de 10 heures, pourra parcourir en $0^h,02$ une distance de 60 mètres. Cette considération a conduit à adopter 30 mètres pour la longueur de chaque relai R, en plan horizontal. Le rouleur parcourt 30 mètres chargé et 30 mètres à vide pendant que le chargeur remplit une brouette.

Sur une rampe, la longueur des relais sera :

$$R' = R \frac{D}{D + 12d}.$$

TRANSPORT A LA VOITURE.

Temps perdu pendant le chargement et le déchargement.

Soient :

t, le temps employé par un seul terrassier pour charger 1 mètre cube de matériaux ;

t', le temps nécessaire au déchargement ;

C, le cube du chargement d'une voiture à 1 cheval.

Le temps total employé par l'ouvrier pour charger cette voiture sera Ct.

Lorsque chaque attelage ne conduit qu'une voiture, il y a avantage à ce que le temps de stationnement des voitures au chantier de chargement soit un minimum. Elles seront donc chargées par le plus grand nombre d'hommes possible, sans que toutefois ceux-ci éprouvent de la gêne dans leur manœuvre. Or des expériences nombreuses ont démontré que, dans ces conditions, les voitures étant chargées par 2 hommes et le cube du chargement des voitures à 1 cheval, 2 chevaux, 3 chevaux étant approximativement C, 2C, 3C, les temps nécessaires pour le chargement et le déchargement sont dans les rapports suivants :

	Chargement.	Déchargement.
Voiture à 1 cheval.	$\frac{Ct}{2}$	Ct'
— 2 chevaux. . . .	$\frac{Ct}{2}+\frac{Ct}{4}=\frac{3Ct}{4}$	$\frac{7Ct'}{5}$
— 3 chevaux. . . .	$\frac{3Ct}{4}+\frac{Ct}{4}=\frac{4Ct}{4}$	$\frac{9Ct'}{5}$

Prix du transport.

Soient :

S, le prix de l'heure de la voiture, le conducteur compris ;

D, la distance moyenne à parcourir ;

X, le prix du transport de 1 mètre cube de matériaux à la distance D.

La voiture parcourra, pour chaque voyage, 2D.

Si l'on admet qu'elle peut parcourir L = 3 200 mètres par heure, le temps employé pour l'aller et le retour sera $\frac{2D}{L}$.

Le prix du transport de 1 mètre cube sera donc :

Pour la voiture à 1 cheval. . . $X=\frac{S}{C}\left(\frac{Ct}{2}+Ct'+\frac{2D}{L}\right)$,

— 2 chevaux. . $X'=\frac{S'}{2C}\left(\frac{3Ct}{4}+\frac{7Ct'}{5}+\frac{2D}{L}\right)$,

— 3 chevaux. . $X''=\frac{S''}{3C}\left(\frac{4Ct}{4}+\frac{9Ct'}{5}+\frac{2D}{L}\right)$.

Exemple :

En général, un ouvrier peut charger 1 mètre cube de terre dans

un temps égal à $0^h,70$; le temps du déchargement étant $0^h,05$, si l'on suppose :

$$S = 0^f,70, \quad S' = 1^f,10, \quad S'' = 1^f,50,$$
$$C = 0^{m3},500,$$
$$L = 3\,200,$$

on aura

$$X = 0,28 + 0,000\,875\,D,$$
$$X' = 0,327 + 0,000\,687\,D,$$
$$X'' = 0,395 + 0,000\,625\,D.$$

On tient compte des rampes en ajoutant à la distance moyenne de transport 12 fois la hauteur d dont on doit s'élever :

$$D' = D + 12d.$$

Pour de faibles distances D, le prix x du transport à la brouette est plus faible que X ; mais le premier croissant plus rapidement que le second, il arrive un moment où, pour une distance D plus grande, on a $x > X$; on devra donc cesser d'employer la brouette et appliquer la voiture à 1 cheval. Les limites d'emploi des différents modes de transports dont nous venons de parler seront donc données par les valeurs de D tirées des égalités

$$X = X', \quad X' = X''.$$

Pour trouver la distance limite pour laquelle on remplacera la brouette par la voiture à 1 cheval, il faut considérer non-seulement les transports, mais aussi les temps de chargement qui ne sont pas les mêmes. Si le temps du chargement de 1 mètre cube est h pour la brouette et H pour la voiture à 1 cheval, la distance limite à laquelle on pourra substituer la seconde à la première sera tirée de la formule

$$Sh + x = sH + X.$$

Ainsi, d'après les hypothèses que nous avons faites dans les exemples qui précèdent, et supposant $h = 0^h,6$ et $H = 0^h,7$.

La distance limite d'application de la brouette sera donnée par l'égalité :

$$(0{,}25 \times 0{,}6) + 0{,}005\,D = (0{,}25 \times 0{,}7) + 0{,}28 + 0{,}000\,875\,D,$$

d'où $D = 74$ mètres.

En général, on n'emploie pas la brouette au delà de trois relais.

La distance limite d'application de la voiture à 1 cheval sera :

$$D = \frac{0{,}047}{0{,}000\,188} = 252 \text{ mètres.}$$

La distance limite d'application de la voiture à 2 chevaux sera :

$$D = \frac{0{,}068}{0{,}000\,062} = 1093 \text{ mètres.}$$

Au-delà de 1 093 mètres, on emploiera la voiture à 3 chevaux.

Le poids des matériaux à transporter n'entre pas dans les formules précédentes, mais il est implicitement compris dans la valeur de C, qui varie avec la nature des matériaux.

On peut arriver à des formules plus simples que celles que nous avons établies, en tenant compte du temps perdu pour le chargement et le déchargement par une augmentation proportionnelle de la distance de transport. Les formules deviendront dans ce cas :

$$X = \frac{S\,(2D + \delta)}{CL}, \qquad X' = \frac{S'\,(2D + \delta')}{2CL}, \qquad X'' = \frac{S''\,(2D + \delta'')}{3CL}.$$

Le temps du chargement et du déchargement de 1 mètre cube de terre étant, comme nous l'avons supposé plus haut, de $(0^h,70 + 0{,}05)$ pour un seul chargeur, on aura

$$\delta = L\left(\frac{Ct}{2} + ct'\right) = 3200 \times 0{,}2 = 640^m, \quad \delta' = 952^m, \quad \delta'' = 1264^m.$$

Les valeurs de C et de δ à introduire dans les formules varient suivant l'espèce des matériaux, la force de l'attelage, la nature des chemins. On peut les indiquer dans un tableau de la forme suivante :

MATÉRIAUX.	VALEUR DE C			VALEUR DE δ		
	Voiture à			Voiture à		
	1 cheval.	2 chevaux.	3 chevaux.	1 cheval.	2 chevaux.	3 chevaux.
Déblais de toute nature, terre, argile, ciment, sable, pierrailles, poteries, plâtre, etc.	(Suivant la nature des chemins.)					
	m: m	m: m	m: m	m m	m m	m m
	0,350 à 0,750	0,700 à 1,500	1,050 à 2,250	600 à 1200	1100 à 2200	1600 à 3200
Chaux et bois	0,600 — 1,300	1,200 — 2,600	1,800 — 3,900	900 — 2000	1700 — 3800	2500 — 5600
Moellons piqués et smillés	0,300 — 0,650	0,600 — 1,300	0,900 — 1,950	1000 — 2100	1900 — 3900	2800 — 5700
Pierre de taille	0,280 — 0,600	0,560 — 1,200	0,840 — 1,800	2000 — 4200	3800 — 8200	5600 — 12200

En général, le prix des matériaux employés pour la construction des ouvrages d'art comprend le transport à pied d'œuvre. — Une seule formule générale, s'appliquant aux déblais de toute nature, est établie, d'après les considérations précédentes et les conditions spéciales à chaque cas particulier.

ÉTABLISSEMENT DE LA FORMULE DES TERRASSEMENTS TRANSPORTÉS AU WAGGON.

(*Exécution d'une tranchée. — Prix du mètre cube fouillé, chargé et transporté à la distance moyenne* D.)

Pour l'établissement des voies provisoires, l'entrepreneur fournira par exemple :

— Les traverses ;

— Les chevilles et les coins ;

— Les pièces pour changements de voies et autres accessoires ;

— Les waggons de transport.

L'administration fournira :

— Les rails ;

— Les coussinets.

L'entrepreneur transportera au lieu de dépôt, à pied d'œuvre, toutes les pièces qui lui sont confiées ; il les remettra au dépôt en parfait état, après l'exécution des travaux.

La dépense se compose des éléments suivants :

1° Moins-value et intérêt du capital d'établissement des voies provisoires;

2° Frais de pose et de déplacement des voies provisoires;

3° Moins-value et intérêt du capital d'achat des waggons; entretien et graissage;

4° Ouverture de la tranchée;

5° Fouille des terres;

6° Frais de chargement;

7° Frais de traction;

8° Frais de déchargement;

9° Frais d'entretien des voies provisoires.

1° *Moins-value et intérêt du capital d'établissement des voies provisoires.*

Nous admettrons que l'on fasse usage d'une simple voie avec gares; il y aura 2 voies au chargement et 3 au déchargement. La longueur totale des voies provisoires sera, par exemple, égale à 3D environ; D étant la distance du centre de gravité du déblai à celui du remblai.

— L'entrepreneur remboursera la valeur des rails perdus ou détériorés. Cette perte peut être évaluée à 1 pour 100 de la valeur des rails, lesquels, pesant ensemble 60 kilogrammes par mètre courant de voie, coûteront 10^{f},80. L'entrepreneur sera donc dédommagé de cette perte par la somme de. 0^{f},11

— Les traverses seront écartées de 1 mètre d'axe en axe. L'entrepreneur se les procurera à 1^{f},50 la pièce rendue à pied-d'œuvre et il les revendra les deux tiers de cette somme. Déchet par mètre courant. . . . . 0 ,50

— Il faudra deux coussinets par mètre courant. Ils pèseront 18 kilogrammes et coûteront 2^{f},75. En estimant à 4 pour 100 la perte pour coussinets brisés, écornés, hors de service, les deux coussinets subiront une dépréciation de 0^{f},11, et le déchet sera par mètre courant. . . . . 0 ,11

A reporter. . . . . 0^{f},72

Report.	0ᶠ,72
— Moins-value de deux chevilles pour fixer les coussinets sur les traverses.	0 ,07
— Pose des deux coussinets sur leur traverse.	0 ,10
— Deux coins pour fixer les rails dans les coussinets. . .	0 ,15
— Transport à pied d'œuvre de 2 mètres courants de rails.	0 ,08
— Redressement des rails à raison de 0ᶠ,18 par rail de 6 mètres, soit par mètre courant de voie.	0 ,06
— Pour déclouer les coussinets, remettre les rails et coussinets en dépôt ; pour nettoyage, empilage et faux frais. . .	0 ,15
Dépense d'établissement des voies provisoires, par mètre courant.	1ᶠ,33

Pour la longueur 3D, cette dépense sera 4D.

— L'entrepreneur aura un petit matériel spécial, tel que ; croisements, aiguilles pour changements de voie, rails accessoires, que nous supposons équivalents à 40 mètres de voie et valoir 15 francs ; ce matériel vaut donc 600 francs. Il subira pendant les travaux une dépréciation du 1/3, soit. 200ᶠ,00

— Le capital produira à 6 pour 100 un intérêt de. . .	36 ,00
	236ᶠ,00

La dépense totale pour établissement et moins-value des voies provisoires sera donc : 4D + 236ᶠ,00.

Soit M le cube total du chantier à déblayer, cette dépense sera par mètre cube :

$$\frac{4D + 236^f,00}{M} \quad (a)$$

2° *Frais de pose et de déplacement des voies.*

La longueur de la voie déposée et replacée sera égale à deux fois 3D, soit 6D.

— Pose de 1 mètre courant de voie.	0ᶠ,50
— Dépôt et enlèvement.	0 ,25
	0ᶠ,75
— Faux frais et outils.	0 ,05
Prix de 1 mètre courant.	1ᶠ,00

Et pour la longueur totale : 6D.

Les frais de pose et de déplacement des voies par mètre cube seront donc : $\frac{6D}{M}$ . . . . . (*b*)

3° *Moins-value et intérêt du capital d'achat des waggons. Entretien et graissage.*

Les convois parcourant toute la longueur de la voie provisoire, moins 100 mètres environ à chaque extrémité, la distance moyenne du parcours sera : D — 100.

Soient :

W, le nombre des waggons d'un convoi ;

$n = 3$, le nombre des voies de déchargement ;

t, le temps de déchargement d'un waggon, y compris le temps d'amener le waggon sur la voie de déchargement, de le vider et de le ramener sur la voie des waggons vides : ($t = 0^h,09$) ;

T, le temps du chargement d'un convoi, comprenant le temps d'amener et de reporter les waggons vides à l'atelier, de les remplir et de les ramener au point de départ du convoi : ($T = 0^h,3$).

$$\frac{Wt}{n} = 0{,}03\ W$$

sera le temps employé pour le déchargement d'un convoi ; ce temps devra être égal à celui nécessaire au chargement ; on aura donc :

$$0{,}03\,W = T = 0{,}3,$$

d'où $W = 10$ waggons.

Le parcours d'un cheval par heure étant de 3200 mètres et le temps perdu pendant un voyage à la distance (D — 100) correspondant à un parcours de 800 mètres, la durée d'un voyage à la distance (D — 100) sera :

$$\frac{2\,(D-100)+800}{3200} = \frac{D+300}{1600}.$$

Le temps θ, écoulé entre deux déchargements d'un même convoi, se compose :

— Du temps du déchargement = $0^h,3$;

— Du temps du voyage à la distance $(D-100)=\frac{D+300}{1600}$

— Du temps du déchargement $= 0^h,3$;

on aura donc : $\theta = 0^h,6 + \frac{D+300}{1600} = \frac{1260+D}{1600}$.

Le nombre des waggons nécessaires sur le chantier est celui que l'on pourrait décharger dans le temps θ. Ce nombre sera

$$N = \frac{n\theta}{t} = \frac{1260+D}{3\times 16}.$$

Tel est le nombre de waggons en action sur le chantier et auxquels il faudra appliquer les frais d'entretien et de graissage.

Il faudra réellement pour l'exécution des travaux un nombre de waggons égal à $N+0,2N$ pour tenir compte de ceux qui seront en réparation. Ce nombre sera donc :

$$N' = 1,2\left(\frac{1260+D}{3\times 16}\right).$$

Soit C la capacité d'un waggon mesuréé en déblai (elle est en général de $2^{m3},5$). Le cube total du déblai déchargé sera dans tout l'atelier de déchargement :

$$\frac{nC}{t} = 83^{m3} \text{ par heure.}$$

Si on compte 250 jours ou 2500 heures par campagne, le cube du déblai exécuté sera de 207500 mètres.

Un waggon valant moyennement 600 francs, la moins-value d'un waggon sera d'un quart de son prix d'achat, soit 150 francs, au bout d'une campagne. Celle des N′ waggons sera par conséquent 150 N′, et on aura, pour la moins-value des waggons, au bout d'une campagne, pour chaque mètre cube :

$$\frac{150\,N'}{207\,500} = 1,2\left(\frac{1260+D}{66\,400}\right), \qquad (1)$$

— Intérêt à 6 pour 100 du capital d'achat d'un waggon. 36′

pour N′ waggons. . . . . 36 N′

Et par mètre cube enlevé pendant la campagne :

$$\frac{36\,N'}{207\,500} = \frac{43,2\,(1260+D)}{9\,960\,000}, \qquad (2)$$

— Graissage et réparation des waggons, par waggon et par heure de travail. 0ᶠ,05

pour N waggons. . . . . 0ᶠ,05 N

Ces waggons transportent par heure 83 mètres cubes. Les frais de graissage et réparation des waggons par mètre cube seront donc :

$$\frac{0{,}05\,N}{83} = 125\left(\frac{1200 + D}{9\,000\,000}\right). \qquad (3)$$

Ajoutant ces trois quantités, on a pour la dépense de moins-value et des intérêts du capital d'achat des waggons, leur graissage et l'entretien : $0{,}000\,035\,D + 0{,}044$. . . . . (*c*)

4° *Fouille des terres et ouverture de la tranchée.*

La tranchée à exploiter au waggon aura, par exemple, 5 mètres de profondeur moyenne et sera percée pour permettre l'établissement de la première voie. Les terres seront rejetées au dehors au moyen de banquettes de 1ᵐ,65 de hauteur et de 1 mètre de largeur. A la partie inférieure du déblai, l'ouverture aura une largeur de 2 mètres. Il y aura donc à compter, en sus de la fouille, le rejet sur la berge des terres extraites de l'ouverture.

— Pour la première banquette, $6^m \times 1^m,65 = 9^{m3},90$ à 1 jet de pelle, ou $9^{m3},9 \times 0^h,8 \times 0^f,25 =$ 1ᶠ,98

— Pour la deuxième banquette, $4 \times 1,65 = 6^{m3},6$ à 2 jets de pelle, ou $6,6 \times 2 \times 0^h,8 \times 0^f,25 =$ . . . . . 2 ,64

— Pour la troisième banquette, $2 \times 1,65 = 3^{m3},3$ à 3 jets de pelle, ou $3,3 \times 3 \times 0^h,8 \times 0^f,25 =$ . . . . . 1 ,98

A ajouter : un jet de pelle horizontal à 3 mètres de distance pour les $19^{m3},80$ extraits, $19,80 \times 0^h,8 \times 0^f,25 =$ . . 3 ,96

Total. 10ᶠ,56

Si la section de la tranchée de 5 mètres de profondeur est 90 mètres, en répartissant entre les 90 mètres la somme de 10ᶠ,56, on a pour les jets de pelle destinés à établir l'ouverture de la tranchée et par mètre cube de déblai :

$$\frac{10{,}56}{90} = 0{,}117. \qquad (d)$$

5° *Fouille d'un mètre cube de déblai.*

0ʰ,90 de terrassier à 0ᶠ,25 = 0ᶠ,225. . . . . (*e*)

6° *Frais de chargement.*

Il y a au chargement :

— Un surveillant payé par heure.	0ᶠ,40
— Deux forts chevaux à 0ᶠ,50 l'heure.	1 ,00
— Deux conducteurs à 0ᶠ,25 l'heure.	0 ,50
	1ᶠ,90
— On enlève par heure 83 mètres cubes, ce qui fait par mètre cube une dépense de.	0ᶠ,023
— Un terrassier charge 1ᵐ³,3 par heure; il est payé 0ᶠ,25, ce qui fait par mètre cube.	0 ,192
— Faux frais 1/20.	0 ,011
	0ᶠ,226

Frais de chargement par mètre cube : 0ᶠ,226. . . . . (*f*)

7° *Frais de traction.*

On suppose pour chaque groupe de deux waggons :

— Un fort cheval payé.	0ᶠ,50
— Son conducteur.	0 ,25
Ensemble.	0ᶠ,75

Pour aller à la distance (D — 100) et en revenir, il faudra, comme nous l'avons vu, un temps égal à $\frac{D+300}{1600}$, en y comprenant le temps perdu pour atteler et dételer.

Le prix de ce temps sera donc : $\frac{0,75\ (D+300)}{1600}$.

Et comme les deux waggons chargent ensemble 5 mètres cubes, le prix du transport sera par mètre cube :

$$\frac{0,75\ (D+300)}{5\times 1600} = 0,0000938\ D + 0,030. \ldots . \quad (g)$$

8° *Frais de déchargement.*

Il y aura au déchargement :

— Un surveillant payé par heure.	0f,40
— Trois forts chevaux payés chacun 0f,50.	1 ,50
— Trois conducteurs à 0f,25.	0 ,75
— Trois régaleurs à 0f,25.	0 ,75
— Un aiguilleur à 0f,20.	0 ,20
Dépense pour 83 mètres cubes.	3f,60

On aura donc :

— Frais de déchargement pour 1 mètre cube $\frac{3,60}{83}$. . . .	0 ,044
— Faux frais $\frac{1}{20}$.	0 ,002
	0f,046

Frais de déchargement par mètre cube 0f,046. . . . . (*h*)

9° *Frais d'entretien des voies.*

Le prix d'entretien de la voie est par jour et par mètre courant de 0f,01, ou par heure 0f,001.

— Le prix d'entretien d'une longueur de voie égale à 3D sera par heure et par mètre cube de déblai transporté :

$\frac{0,003\,D}{83}$ =.	0f,0000361 D
— Faux frais $\frac{1}{20}$.	0 ,0000019 D
	0f,0000380 D

Frais de l'entretien de la voie par mètre cube 0f,0000380 D. . (*k*)

Réunissant maintenant les neuf éléments que nous avons déterminés, on aura pour le prix P du mètre cube de déblai fouillé,

chargé, transporté en waggon à la distance D, déchargé et régalé, l'expression suivante :

$$
\begin{aligned}
P = {} & \frac{4D + 236}{M} && (a)\\
+ {} & \frac{6D}{M} && (b)\\
+ {} & 0{,}0000350\,D + 0{,}044 && (c)\\
+ {} & 0{,}117 && (d)\\
+ {} & 0{,}225 && (e)\\
+ {} & 0{,}226 && (f)\\
+ {} & 0{,}0000938\,D + 0{,}030 && (g)\\
+ {} & 0{,}046 && (h)\\
+ {} & 0{,}0000380\,D && (k)
\end{aligned}
$$

$$P = \frac{10D + 236}{M} + 0{,}0001668\,D + 0{,}688$$

Ajoutant un dixième de bénéfice pour l'entrepreneur, le prix du mètre cube sera enfin :

$$P = \frac{11D + 260}{M} + 0{,}000184\,D + 0{,}75.$$

Si l'on veut savoir pour quel cube minimum il y aura avantage à substituer le waggon à la voiture, pour une distance moyenne D, il faudra chercher l'expression du prix du mètre cube de déblai transporté à la voiture et l'égaler à celle du prix du mètre cube de déblai transporté au waggon. De cette égalité, on pourra tirer M.

TRANSPORT DU BALLAST SUR LA VOIE DE FER AVEC DES CHEVAUX POUR MOTEURS.

Frais de traction.

— Un cheval, pour aller à la distance D et revenir, met un temps égal à $\frac{2D}{3200}$.

Pendant le temps employé à atteler, dételer, décharger, il parcourrait 1200 mètres, ce qui équivaut à un temps perdu égal à $\frac{1200}{3200}$. Le temps nécessaire pour un voyage sera donc : $\frac{D + 600}{1600}$.

Le prix du cheval et du conducteur étant 0ᶠ,75, et chaque cheval conduisant 2 mètres cubes, le prix du voyage sera par mètre cube $= \frac{0,75}{2} \times \frac{D+600}{1600} =$ . . . . . 0ᶠ,0002344 D + 0ᶠ,14

Dépense des waggons.

— Un waggon de 3 mètres cubes, valant 600 francs et ayant déjà servi aux terrassements, éprouvera une moins-value de 1/5 de son prix d'achat au bout d'une campagne de 8 mois, soit une perte de 120 francs, plus 24 francs représentant les intérêts à 6 pour 100 du prix d'achat pendant 8 mois ; ensemble 144 francs.

Supposons qu'il y ait 190 jours de travail pendant les 8 mois, soit 1 900 heures, la dépense par heure sera donc $\frac{144}{1900} = 0,76$, et pour le temps de chaque voyage et par mètre cube : $\frac{0,076}{3} \times \frac{D+600}{1600} =$ . . . . . 0,0000158 D + 0,01

— Dépense correspondante au stationnement du waggon pendant le chargement et la mise en place sur la voie de chargement : $\frac{0,076}{3} \times 1^h,4 =$ 0,04

— Graissage et réparation par mètre courant et par waggon 0ᶠ,000024.

Pour chaque voyage, cette dépense sera 0,000048 D, et pour chaque mètre cube transporté, $\frac{0,000048\,D}{3} =$ . . . . . 0,0000160 D

— Mise en place des waggons à l'atelier de déchargement, par mètre cube. 0,01

— Dépense pour un aiguilleur au chargement et au déchargement du ballast. . . . 0,02

Prix du transport de 1 mètre cube : P = 0ᶠ,0002662 D + 0ᶠ,22

TRANSPORT DU BALLAST AVEC MACHINE LOCOMOTIVE.

Frais de traction. — Dépense de la machine.

La machine remorquera 10 waggons contenant chacun 3 mètres cubes, soit 30 mètres cubes par train.

La vitesse moyenne de la machine, tant à charge qu'à vide, étant de 15 kilomètres par heure, elle emploiera, pour aller à la distance D et revenir, un temps égal à $\frac{D}{7500}$.

La vitesse de 15 kilomètres comprend le temps employé à prendre les waggons chargés et à décharger un convoi.

L'entrepreneur fournira la machine locomotive évaluée, par exemple, à 15 000 francs. Elle subira pendant les travaux une dépréciation de $\frac{1}{5}$, soit pour une campagne de 8 mois. 3000

Intérêt à 6 pour 100 du capital d'achat pendant 1 an. . . . 900

3900^f

Soit par voyage : $\frac{3900}{8\times24\times10} \times \frac{D}{7500} =$ . . . . 0,00027 D

La machine travaille 8 mois à 24 jours par mois.

Les dépenses de traction s'élèveront à 1^f,50 par kilomètre parcouru, soit pour la distance 2D. . . . . 0,00300 D

Total de la dépense par voyage. . . . . 0^f,00327 D

Et comme chaque convoi emporte 30 mètres cubes, le prix de traction du mètre cube sera. . . . . 0^f,00010900 D

Dépense des waggons.

Moins-value d'un waggon de 600 francs,

A reporter. . . . . . 0^f,00010900 D

Report.		0ᶠ,00010900 D
le 1/3 de son prix d'achat, après avoir servi pendant une campagne de 8 mois. .	200ᶠ	
Intérêt à 6 pour 100 du capital d'achat pour 1 an	36	
La dépense pour 8 mois sera. . .	236ᶠ	
et pour le temps d'un voyage et par mètre cube $\frac{236}{8\times24\times10}\times\frac{D}{7500}\times\frac{1}{3}=$.		0 ,00000546 D
Le waggon, pendant son chargement, occasionnera une dépense égale à celle du voyage.		0 ,00000546 D
Graissage et réparations, comme précédemment.		0 ,00001600 D
Mise en place à l'atelier, aiguilleurs. . .		0ᶠ,03
Transport de 1 mètre cube. . . $X=$		0ᶠ,00013592 D + 0ᶠ,03

Si l'entrepreneur n'a pas de machine, il en louera à la compagnie.

Supposons que le prix de la location d'une machine soit de 40 francs par jour de travail et 20 francs par jour de repos ou de réparations, la dépense pendant un mois sera :

$$(40\times24)+(20\times6)=1080^{f},$$

Soit par voyage $\frac{1080}{24\times10}\times\frac{D}{7500}=0{,}0006\,D.$

Tous les autres frais étant les mêmes que dans le cas précédent, la formule devient $X=0{,}00014692\,D+0{,}03.$

TRANSPORT DU BALLAST SUR VOIE AUXILIAIRE.

Pour calculer le prix de transport du ballast sur voie de fer auxiliaire, mise en communication avec la voie du chemin de fer,

on appliquera les mêmes considérations que pour les terrassements.

— Moins-value et intérêt du capital d'établissement des voies provisoires. . . .	$\frac{4D+236}{M}$	(a)
— Pose et déplacement. .	$\frac{6D}{M}$	(b)
— Moins-value des waggons, entretien, graissage. .	$0^f,0000350\,D + 0^f,044$	(c)
— Frais de traction. . . .	$0,0000938\,D + 0,030$	(g)
— Entretien de la voie. .	$0,0000380\,D$	
— Aiguilleurs	$0,020$	

$$P = \frac{10D+236}{M} + 0^f,0001668\,D + 0^f,094$$

La formule précédente servira pour établir le prix de transport des terres au waggon, non compris la fouille, le chargement et le déchargement.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE A L'EXÉCUTION D'UNE TRANCHÉE.

On peut avoir à se rendre compte des dépenses de matériel nécessaire à l'exécution d'une tranchée d'une importance déterminée, dans un temps donné.

Voie. — On emploiera, par exemple, pour l'établissement des voies provisoires, des rails Vignoles de 6 mètres, pesant 15 kilogrammes le mètre courant, et coûtant 180 francs la tonne.

Pour établir 6 mètres de voie, il faudra :

12 mètres de rails,	$12 \times 15 \times 0,18 =$	$32^f,40$
6 traverses en sapin, à $1^f,50$ pièce	$=$	$9,00$
12 crampons, pesant $0^k,200$, à 300 francs	$=$	$0,72$
		$42^f,12$

Soit par mètre courant $7^f,02$.

Un rail dure deux ans. — Perte par an, amortissement 16f,20

Les traverses durent 5/4 d'année. — Perte $\frac{4}{5} \times 9{,}00 =$ 7 ,20

Les crampons, *id.*, *id.* $\frac{4}{5} \times 0{,}72 =$ 0 ,58

23f,98

Dépense annuelle par mètre :

Intérêt de premier établissement 0f,35

Amortissement . . . . . 4 ,00

4 ,35

La distance maximum de transport sera la distance comprise entre l'extrémité de la tranchée et celle du remblai correspondant. — Représentons-la par L.

Il y aura, par exemple : trois voies au déchargement, c'est-à-dire une portion de voie de 150 mètres de longueur de chaque côté de la voie principale ; deux voies au point de chargement ou goulet, soit 200 mètres de voie parallèle à la voie principale ; une voie de croisement, de 100 mètres ; enfin, une voie de 100 mètres, pour le remisage des waggons vides.

On aura donc, pour les *frais d'établissement de la voie* de la longueur totale :

$$(L+700)\ (4{,}35+p)+pn.$$

p représentant les frais de pose et de dépose d'un mètre courant de voie, et n le nombre de mètres déposés et reposés.

Waggons. — Soit N le nombre de mètres cubes à extraire par jour. Un waggon contenant $2^{m.c.}{,}60$, soit 2 mètres cubes de déblais en place, il faudra remplir, par jour, $\frac{N}{2}$ waggons, soit, par heure, $\frac{N}{20}$. — Pour remplir un waggon, il faut une demi-heure, on devra donc avoir $\frac{N}{40}$ waggons en chargement et $\frac{N}{40}$ en déchargement.

Chaque demi-heure il arrivera un train. Il faut autant de trains que la durée du trajet (aller et retour) contient de demi-heures.

Soit L la distance totale à parcourir, v la vitesse en mètres par seconde.

La durée d'un voyage sera $\frac{2L}{v}$.

Une demi-heure $= 1800''$.

Le nombre de trains sera donc $\frac{2L}{1800\,v}$.

Chaque train étant de $\frac{N}{40}$ waggons, le nombre total des waggons des trains sera $\frac{N}{40} \times \frac{2L}{1800\,v}$.

Si $v = 1$ mètre par seconde, il faudra, en tout, pour la tranchée :

$$\frac{2N}{40} + \left(\frac{N}{40} \times \frac{L}{900}\right) = \frac{N}{40}\left(2 + \frac{L}{900}\right).$$

Enfin, en multipliant par 1,2 pour tenir compte de 1/5 des waggons qui sont en réparation, on aura, pour le *nombre de waggons nécessaires à l'exécution de la tranchée :*

$$\frac{N}{40}\left(2 + \frac{D}{900}\right) 1{,}2.$$

Si le prix d'un waggon est de 600 francs, il éprouvera, pendant les travaux, une dépréciation de 1/2; on aura donc, pour chaque waggon :

Intérêt du capital d'achat	30f
Amortissement.	300
Réparations courantes et entretien	75
Dépenses annuelles pour un waggon.	405f

M

TYPE

DE

SÉRIE DE PRIX [1].

TERRASSEMENTS ET OUVRAGES D'ART.

CHAPITRE I.

BASES DES PRIX.

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	PRIX D'APPLICATION.
	1° Journées d'ouvriers, chevaux et voitures. (Prix de la journée de 10 heures de travail effectif.)	fr. c.
1	Faible manœuvre, femme, régaleur.	2,00
2	Apprenti peintre, forgeron, etc.	2,50
3	Manœuvre terrassier, piocheur, rouleur, pilonneur, bardeur, chargeur, dragueur.	3,00
4	Compagnon maçon, paveur, piqueur de moellons, plâtrier, carrier, mineur, forgeron, charpentier, ajusteur, taluteur, jardinier, aide-chaufournier, etc. . .	4,50
5	Maître maçon, paveur, bardeur, plâtrier, carrier, mineur, charpentier, peintre, poseur, etc.	5,00
6	Tailleur de pierre, maître chaufournier.	5,50
7	Epuiseur travaillant continuellement par relais de 2 heures.	3,50
8	Charretier.	3,00
9	Voiture équipée mais non attelée.	0,75
10	Cheval équipé mais non attelé.	4,00
11	Voiture attelée d'un cheval (charretier compris). . . .	7,95
12	Voiture attelée de deux chevaux (id.).	11,75
13	Voiture attelée de trois chevaux (id.).	15,75
	Etc., etc.	

[1] A chaque marché et cahier des charges de travaux importants on annexe une série de prix. Chaque série doit être établie d'après les prix des matériaux et de la main-d'œuvre appliqués dans la localité. Ce type de série ne peut donc être consulté que comme modèle de marche à suivre dans chaque cas particulier.

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	PRIX D'APPLICATION.
	2° Formules de transport (L).	
14	Transport à la brouette d'un mètre cube de déblai de toute nature . . . . . *Prix du mètre cube.* . .	0,005 (D+12d)
15	Transport à la voiture d'un mètre cube de déblai de toute nature . . . . . *Prix du mètre cube.* . .	0,35 + 0,0006(D+12d)
16	Transport au waggon. Le prix du mètre cube sera donné par la formule $x = \frac{11\,D+260}{M} + 0{,}000184\,D + 0{,}75$	
	Si pour toutes les tranchées d'une ligne à construire le cube moyen des déblais à transporter est 25000^{m3}, on aura pour le *Prix du mètre cube.* . .	0,76 + 0,000624 D
	Cette formule comprend l'ouverture des tranchées préparatoires, l'approche des terres, le régalage sur les remblais.	
17	Jet de pelle horizontal de 2 à 4 mètres de longueur, ou bien vertical, jusqu'à 1^{m},60 de hauteur. *Prix du mètre cube.* . .	0,25
	3° Prix de chargement et déchargement de diverses matières.	
18	Le chargement en brouette et le déchargement équivalent en moyenne à un jet de pelle pour toute espèce de matériaux (**17**) [1] . . . *Prix du mètre cube.* . .	0,25
19	Chargement en voiture et déchargement de 1^{m3} de terre, pierrailles, sable, gravier, pierres à chaux, chaux vive ou éteinte, ciment : 0,10 de journée de manœuvre (**3**). . . . . *Prix du mètre cube.* . .	0,30
20	Chargement en voiture et déchargement de 1^{m3} de moellons ou de libages pour massifs de maçonneries ou enrochements, plâtre, briques, etc.; 0,15 de journée de manœuvre (**3**). *Prix du mètre cube.* . .	0,45
21	Chargement en voiture et déchargement de 1^{m3} de moellons piqués ou smillés : 0,35 de journée de manœuvre (**3**). . . . . *Prix du mètre cube.* . .	1,05
22	Chargement en voiture et déchargement de 1^{m3} de pierre de taille : 0,1 de journée de 8 manœuvres et d'un maître bardeur (**5**). *Prix du mètre cube.* . .	2,85
	Etc., etc.	

[1] Tous les numéros entre parenthèses de la série de prix renvoient aux articles correspondants de la même série.

CHAPITRE II.

PRIX DES MATÉRIAUX (RENDUS A PIED D'ŒUVRE).

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
			fr. c.	fr. c.
23	Gravier lavé ou pierre cassée à l'anneau de 0,06.	*Prix du mètre cube.*		6,00
24	Sable non lavé pour maçonneries et chaussées.	*Prix du mètre cube.*		7,00
25	Pavés d'échantillon ordinaire. (Dimensions.)	*Prix du mètre carré.*		6,00
26	Pavés pour bordures. (Dimensions.)	*Prix du mètre carré.*		6,50
27	Chaux vive moyennement hydraulique éteinte en poudre.	*Prix du mètre cube.* .		22,00
28	Mortier.	0m3,55 de chaux éteinte en poudre (27).....	12,10	
		0m3,90 de sable (24)...	6,30	
		Bardage des matières, dosage et façon du mortier : 1,8 journée de manœuvre (3).....	5,40	
		Prix du mètre cube. .	23,80	23,80
29	Béton.	0m3,60 de mortier (28).	14,28	
		0m3,80 de gravier lavé (23).....	4,80	
		Bardage des matériaux, dosage, mélange par deux hommes à la pelle et trois hommes à la griffe : 1/5 de journée de cinq manœuvres (3)	3,00	
		Prix du mètre cube. .	22,08	22,08

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
			fr. c.	fr. c.
30	Chaux grasse vive.	Pour la peinture. *Prix du mètre cube.* .		30,00
31	Moellons bruts de choix.	Y compris l'emmétrage. *Prix du mètre cube.* .		4,50
32	Pierre de taille.	Pierre de ***. *Prix du mètre cube.* .		90,00
33	Bois de chêne équarri de premier choix.	Achat sur pied, écorçage, équarrissage, déchet, transport et avance de fonds. *Prix du mètre cube.* .		90,00
34	Bois de chêne de premier choix débité à vive arête, pour charpente.	1^{m3} de chêne (33)..... Pour sciage, débit et tout déchet.....	90,00 20,00	
		Prix du mètre cube. .	110,00	110,00
35	Bois de sapin pour cintres et couchis de voûtes de plus de 4 mètres d'ouverture.	*Prix du mètre cube.*.		50,00
36	Blanc de ***.	*Prix du kilogramme.*		0,06
37	Huile de lin purifiée.	*Prix du kilogramme.*		1,40
38	Terre de Sienne.	(Naturelle ou brûlée.) *Prix du kilogramme.*		0,80
39	Siccatif au zinc.	*Prix du kilogramme.*		1,50
40	Goudron de gazomètre.	*Prix du kilogramme.*		0,20
		Etc., etc.		

CHAPITRE III.

PRIX DES OUVRAGES.

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES. ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
		1° Terrassements.	fr. c.	fr. c.
41	Déblais ordinaires chargés en brouette et transportés à un relai, y compris régalage et pilonnage.	Fouille, charge et déchargement d'un mètre cube compté à forfait, à raison de trois hommes pour 15m3 (**18**).....	0,60	
		Transport à 30m (**14**)..	0,15	
		Régalage : 1/40 de journée de régaleur (**1**)..	0,05	
		Arrosage et pilonnage; 1/8 de journée de manœuvre (**3**).....	0,38	
		Total...	1,18	
		Faux frais et bénéfices 3/20	0,18	
		Prix du mètre cube.	1,36	1,36
42	Déblais ordinaires provenant des fouilles d'un ouvrage d'art, mis en dépôt, puis replacés en remblais au pourtour des maçonneries.	Fouille d'un mètre cube, 1/4 de journée de terrassier ordinaire (**3**)..	0,75	
		Double chargement en brouette et double déchargement (**17**)....	0,50	
		Double transport en brouette, à 30m (**14**).	0,30	
		Reprise au dépôt; 1/20 de journée de manœuvre ordinaire (**3**).....	0,15	
		Double régalage au dépôt et autour des maçonneries, 1/20 de journée de régaleur (**1**).....	0,10	
		Arrosage et pilonnage...	0,38	
		Total...	2,18	
		Faux frais et bénéfices 3/20	0,33	
		Prix du mètre cube.	2,51	2,51
43	Ensemencement des talus.	Graine pour un are.....	0,50	
		Main-d'œuvre, 1/2 journée de jardinier (**4**)..	2,25	
		Total...	2,75	
		Faux frais et bénéfices 3/20	0,41	
		Prix de l'are.	3,16	3,16
		Etc., etc.		

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
		2° Empierrements et pavages.	fr. c.	fr. c.
44	Chaussées empierrées, en gravier ou pierres cassées à l'anneau de $0^{m},06$.	Préparation de la forme de l'empierrement :		
		0,08 de journée de taluteur (4).....	0,36	
		$1^{m3},10$ de gravier (23)..	6,60	
		Emmétrage sur la voie : 1/10 de journée de manœuvre (3).....	0,30	
		Répandage : 2 jets de pelle (17).....	0,50	
		Régalage : 1/40 de journée de régaleur (1)...	0,05	
		Total...	7,81	
		Faux frais et bénéfices 3/20	1,17	
		Prix du mètre cube.	8,98	8,98
45	Pavage avec pavés ordinaires.	$1^{m2},10$ de pavés d'échantillon (25).....	6,60	
		$0^{m3},20$ de sable (24) ..	1,40	
		Main-d'œuvre : 0,07 de journée d'un maître paveur (5) aidé par un compagnon (4).....	0,67	
		Total...	8,67	
		Faux frais et bénéfices 3/20	1,30	
		Prix du mètre carré.	9,97	9,97
46	Pavage en pavés de gros échantillon pour bordures.	$1^{m2},10$ de pavés de gros échantillon (26).....	7,15	
		$0^{m3},20$ de sable (24)...	1,40	
		Main-d'œuvre (comme précédemment).....	0,67	
		Total...	9,22	
		Faux frais et bénéfices 3/20	1,38	
		Prix du mètre carré.	10,60	10,60
		Etc., etc.		

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
		3° Maçonnerie.	fr. c.	fr. c.
47	Maçonnerie de mortier lissé pour chape de $0^{m},03$ d'épaisseur,	$0^{m3},036$ de mortier avec sable de grès passé à la fine claie, déchet compris (**28**).....	0,86	
		Nettoyage de la surface d'application, bardage, compression, battage, lissage et toute autre main-d'œuvre; 1/4 de journée de maçon (**4**)..	1,13	
		1/4 de journée de manœuvre (**3**).....	0,75	
		Total...	2,74	
		Faux frais et bénéfices $^{3}/_{20}$	0,41	
		Prix du mètre carré.	3,15	3,15
48	Maçonnerie de moellons bruts pour remplissage ou parements à joints incertains, avec mortier.	$1^{m3},10$ de moellons bruts (**31**).....	4,95	
		$0^{m3},40$ de mortier de chaux et gros sable de grès (**28**).....	9,52	
		Bardage, arrosage, pose, assujettissement et toute main-d'œuvre: 2/5 de journée de maçon (**4**).....	3,00	
		2/5 de journée de manœuvre (**3**).....	2,00	
		Total...	19,47	
		Faux frais et bénéfices $^{3}/_{20}$	2,93	
		Prix du mètre cube.	22,40	22,40
49	Maçonnerie de pierre de taille, avec mortier, non compris la taille des parements vus, des lits et joints, ni le ragrément; mais y compris le rejointoiement.	$1^{m3},10$ de pierre taillée, de *** (**32**).....	38,50	
		$0^{m3},10$ de mortier (**28**).	2,38	
		Pour toute main-d'œuvre: 2/5 de journée de poseur (**5**).....	2,00	
		7/5 de journée de maçon (**4**).....	6,30	
		1 journée de manœuvre (**3**).....	3,00	
		Total...	52,18	
		Faux frais et bénéfices $^{3}/_{20}$	7,82	
		Prix du mètre cube.	60,00	60,00
		Etc., etc.		

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
		4° Enduits.	fr. c.	fr. c.
50	Crépissage au mortier de chaux hydraulique et de sable de $0^{m},02$ d'épaisseur réduite, en deux couches, la deuxième lissée à la truelle après la prise complète de la première et son lavage préalable.	$0^{m3},03$ de mortier, tout déchet compris (**28**)..	0,71	
		0,2 de journ. de maçon(**4**)	0,90	
		Outils, échafaudages, faux frais, etc., 1/5 de la main-d'œuvre.....	0,18	
		Total...	1,79	
		Avance de fonds et bénéfices $^{1}/_{10}$.....	0,18	
		Prix du mètre carré.	1,97	1,97.
		Etc., etc.		
		5° Charpenterie.		
51	Charpente permanente en chêne à vive arête, toutes les faces entièrement lavées à la scie, indépendamment de tout blanchissage à la varlope, mais y compris la mise en place avec assemblages.	$1^{m3},08$ de chêne (**34**)...	118,80	
		Bardage, débit, assembl. et toute main-d'œuvre :		
		1 journée de maître charpentier (**5**).....	5,00	
		3 journées de compagnon (**4**).....	13,50	
		1 journée de manœuv.(**3**)	3,00	
		Total...	140,30	
		Faux-frais et bénéfices $^{3}/_{20}$	21,05	
		Prix du mètre cube.	161,35	161,35
52	Charpente provisoire. Cintres et couchis en sapin pour voûtes ayant plus de 4^{m} d'ouverture, les bois étant repris par l'entrepreneur après le décintrement.	$0^{m3},50$ de sapin, y compris les dépréciations (**35**).	35,00	
		Taille, sciage, assemblage, avant la pose :		
		1 journée de maître charpentier (**5**) et 2 de compagnon.....	14,00	
		Deux bardages pour l'approche et après le décintrement : 1 journée de manœuvre (**3**).....	3,00	
		Façon, levage, assujettissement : 0,5 de journée de maître charpentier (**5**) et de deux manœuv.	5,50	
		Décintrement, 1/5 de journée (**5**).....	2,20	
		Total...	59,70	
		Faux frais et bénéfices $^{3}/_{20}$	8,96	
		Prix du mètre cube.	68,66	68,66
		Etc., etc.		

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
		6° Métaux.	fr. c.	fr. c.
53	Barreaux droits en fer et pièces simples analogues.	*Le kilogramme* de ces pièces, y compris toutes fournitures, main-d'œuvre, peinture au minium, pose, faux frais et bénéfice, etc.....		0,40
54	Boulons, armatures de toute espèce, étriers, tirants, etc., pour cintres, fermes, ancres, goujons, pièces de scellement et autres analogues.	*Le kilogramme* (comme ci-dessus).....		0,50
55	Fer à double T de ... à ... de hauteur, pour travées, sans ajustage.	*Le kilogramme* (id.)...		0,35
56	Fer à double T de ... à ... de hauteur, pour travées, avec ajustage.	*Le kilogramme* (id.)...		0,45
57	Tôles assemblées entre elles sur cornières, avec rivets, etc., à surfaces quelconques, assorties de boulons, s'il y a lieu.	*Le kilogramme* (id.)...		0,60
58	Poutrelles de pont, entretoises, voussoirs en fonte, avec ajustage, sur modèles faits exprès.	*Le kilogramme* (id.)...		0,30
		Etc., etc.		

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
		7° Peinture.	fr. c.	fr. c.
59	Peinture à l'alun.	Pour 100m².		
		1re couche à la chaux.		
		1/25 de mètre c de chaux grasse (**30**).....	1,20	
		Main-d'œuvre : 2,5 journées de peintre (**5**)...	12,50	
		Faux frais : 1/5 de la main-d'œuvre.....	2,50	
		2e couche au blanc de *** et à l'alun.		
		12k de blanc de *** (**36**).	0,72	
		Broyage : 1 demi-journée d'apprenti (**2**).....	2,70	
		Alun.....	0,50	
		Main-d'œuvre : 2,5 journées de peintre (**5**)...	12,50	
		Faux frais : 1/5 de la main-d'œuvre.....	2,50	
		Total...	35,12	
		Bénéf. et av. de fonds 1/10	3,51	
		Pour 100m²...	38,63	
		Prix du mètre carré.	0,39	0,39
60	Peinture à l'huile d'une teinte unie de terre de Sienne naturelle ou brûlée, à trois couches, la première couche étant très-chargée d'huile et la dernière très-couvrante.	1k d'huile de lin (**37**)...	1,40	
		0k,50 de terre de Sienne (**38**).....	0,40	
		0k,03 de siccatif en zinc (**39**).....	0,04	
		Mélange, approche; 1/10 de journée d'apprenti (**2**).....	0,25	
		Pose : 1/10 de journée de peintre (**5**).....	0,50	
		Faux frais et menues fournitures, 1/5 de la main-d'œuvre.....	0,15	
		Total...	2,74	
		Bénéf. et av. de fonds 1/10	0,27	
		Pour 2m²,00...	3,01	
		Prix du mètre carré.	1,50	1,50
		Etc., etc.		

NUMÉROS des Articles	OBJET DES PRIX.	DÉTAIL DES FOURNITURES ET MAIN-D'ŒUVRE.	PRIX ÉLÉMENTAIRES.	PRIX D'APPLICATION.
		8° Goudronnage.	fr. c.	fr. c.
61	Goudronnage des bois et des fers.	1° *Le mètre carré* de goudronnage à 1 couche, avec goudron de gazomètre, le goudron étant appliqué bouillant sur les bois et sur les fers bien secs et bien décapés à l'avance, y compris faux frais et bénéfice (**40**).....		0,30
		2° (id.) à 2 couches....		0,50
		3° (id.) à 3 couches....		0,65
62	Carbonisation. *Nota.*	Le passage au feu sur flammes de copeaux, bien régulièrement et de manière à amener toutes les surfaces à l'état de fumerons, sans altérer sensiblement la résistance des charpentes, est estimé au même prix, par *mètre superficiel*, que le goudronnage à une couche....		0,30
63	Calfatage des parois en charpente.	*Le mètre carré* de calfatage à 2 étoupes, avec broyage de la surface entière de la charpente, après l'opération, et y compris tous faux frais et bénéfices, est estimé		1,50
		Etc, etc.		

N

TYPE

D'ORDRE DE SERVICE

ET D'INSTRUCTIONS RÉGLANT LE TRAVAIL RELATIF A LA RÉFECTION DE LA VOIE.

ARTICLE 1er. *Sections à renouveler et type du rail.* — Les sections de . . . . . sont entrées dans la période de renouvellement. Les voies doivent être successivement renouvelées en rails de ... kilogrammes du type adopté par la Compagnie, avec éclisses.

Les rails ont ..... de longueur, et on placera ..... traverses par rail, espacées conformément au dessin.

ART. 2. *Choix du chantier de dépôt.* — Lorsqu'un renouvellement est décidé sur une partie de voie, le chef de section devra immédiatement et préalablement à tout travail proposer une station située à proximité du travail de renouvellement et offrant un espace assez vaste pour en faire le dépôt des matériaux nécessaires.

ART. 3. *Garde-chantier. — Attributions.* — Cette station déterminée, on y installera un garde-chantier, chargé de faire la réception des matériaux et d'en tenir la comptabilité générale, soit pour leur entrée, soit pour leur sortie. Cet agent sera, en outre, chargé de surveiller le sabotage des traverses et de tenir attachement de tous les travaux dont la surveillance lui sera donnée sur le chantier. Il devra en conséquence lui être remis pour la comptabilité matière des registres d'entrée et de sortie, modèles N^os^ ..... et ....., et pour la comptabilité des travaux, des rôles de journées et un carnet d'attachements.

ART. 4. *Chef de transport. — Attributions.* — On choisira ensuite un bon chef de transport qui sera chargé de faire la distribu-

tion des matériaux et le transport du ballast nécessaires à l'établissement des voies renouvelées.

Cet agent dirigera la marche de ses trains, sous sa responsabilité personnelle, et devra veiller à l'exécution des mesures prescrites par les règlements généraux, par l'ordre spécial de transport, qui sera établi pour les transports de ce renouvellement et par l'ordre général N°....., réglant l'exécution des travaux neufs et le transport des matériaux en date du.....

Ce chef de transport sera, du reste, sous les ordres d'un chef de section, dont il relèvera complétement.

ART. 5. *Distribution préalable des matériaux sur la partie à renouveler.* — Avant de commencer aucun travail de renouvellement, on devra, au préalable, faire sur la partie à renouveler une distribution de matériaux en rails, en traverses sabotées et en éclisses pour une longueur de ..... mètres courants, au moins, de voie simple.

Le chef de transport veillera à ce que les matériaux soient déchargés avec soin sur les accotements ou dans l'entrevoie, de manière à ne pas gêner la circulation des trains et à ne pas embarrasser la partie du chemin de fer à renouveler, afin d'éviter de fausses manœuvres aux dégarnisseurs et aux renouveleurs.

ART. 6. *Coupons de raccord pour le passage des trains.* — Les nouveaux rails à poser ont ..... de longueur, et ceux existant sur les sections à renouveler ont ..... de longueur, entremêlés indifféremment les uns à la suite des autres. Cet état de choses, et surtout les rails dont les nombres ne sont pas divisibles entre eux, nécessitent, pour ne pas faire de coupes sur place, la préparation d'un nombre suffisant de coupons de rails d'une longueur calculée, de manière à pouvoir fermer de suite les voies, sans perdre de temps.

Un tableau indiquant ces différentes longueurs de coupons sera remis au chef de l'équipe des renouveleurs, afin qu'il puisse voir d'un coup d'œil les rails qu'il lui sera possible d'enlever et de reposer pour opérer le raccordement de la voie neuve avec la voie ancienne, et assurer le passage des trains.

ART. 7. *Personnel d'exécution.* — Le personnel destiné à opérer le renouvellement sera composé de trois équipes.

La première, conduite par un chef et un sous-chef d'équipe, dégarnira la voie actuelle, la démolira et la rétablira en matériaux neufs. Cette équipe sera composée de trente à quarante hommes au plus.

La deuxième, commandée par un chef d'équipe seulement, opérera le relevage de la voie suivant les points de hauteur déterminés par les soins des chefs de section, fera le bourrage des traverses avec soin, et le regarnissage de la voie. Cette équipe ne sera composée que de quinze hommes au plus, et ne devra opérer que deux ou trois jours après le premier bourrage, afin de le compléter, s'il y a lieu.

La troisième, dirigée également par un chef d'équipe, sera chargée d'opérer avec soin l'entretien ordinaire ; elle suivra la deuxième, en se tenant éloignée d'elle à 2 ou 3 kilomètres, et elle sera composée de six hommes au plus. Toutes les parties de voie abandonnées journellement par cette dernière équipe seront, au fur et à mesure, livrées aux équipes d'entretien.

ART. 8. *Chef et sous-chef de la première équipe.* — Le chef de la première équipe devra être un homme sûr et exercé aux travaux de pose ; il est l'agent responsable de tous les travaux à exécuter sur les voies. Aussi, on lui adjoint, pour le seconder, un sous-chef, qui sera complétement sous ses ordres, et ne devra agir que d'après les avis ou instructions du chef d'équipe.

Les chefs de section chez qui devront s'exécuter des travaux de renouvellement, seront tenus de faire des propositions pour le choix de ces agents, et ne pas perdre de vue qu'ils devront non-seulement être des poseurs exercés, mais encore être en état de tenir régulièrement des attachements et de lire les ordres de service et marches de trains.

ART. 9. *Exécution des travaux et précautions à prendre.* — Aussitôt la distribution des matériaux achevée, les renouveleurs se mettront à l'œuvre et commenceront par le dégarnissage de la voie. Les ouvriers occupés à ce travail ne devront dégarnir que sur la longueur qu'il sera possible de renouveler dans la journée, et le chef d'équipe devra veiller avec soin à ce que, dans cette première période de leur travail, il ne dégarnissent pas plus bas que le niveau du dessous des traverses. Le complément du dégarnissage sera fait

au moment du renouvellement, et seulement sur la longueur de voie qui pourra être démontée et renouvelée avant le passage d'un train.

Cette deuxième période du dégarnissage achevée, les bardeurs se mettront à l'œuvre immédiatement pour enlever les vieux matériaux et les remplacer par les neufs ; aussitôt après commencera le travail des poseurs, des bourreurs et des regarnisseurs.

On ne devra jamais dégarnir et démonter que la longueur de voie qu'il sera possible de renouveler et bourrer entre le passage de deux trains. C'est un point important du travail de renouvellement et qui doit être observé dans toute sa rigueur, afin de ne pas occasionner de retards dans la marche des trains et éviter même toute chance d'accident.

Des feuilles de marche des trains réguliers et supplémentaires seront remises aux chefs d'équipe afin qu'ils puissent régler leur travail de renouvellement, d'après les heures de passage des trains sur les points où ils opèrent.

Les chefs d'équipe devront toujours régler leurs travaux de renouvellement de manière à être prêts à laisser passer les trains quinze minutes au moins avant les heures réglementaires.

ART. 10. *Signaux des trains supplémentaires.* — Les trains supplémentaires de marchandises seront rigoureusement annoncés par un drapeau rouge et par le numéro du train fixé sous le drapeau, afin d'en prévenir les renouveleurs.

Lorsqu'un drapeau rouge sera placé seul, sans numéro, à l'arrière du train, il annoncera un train spécial ; dans ce cas, comme les heures de passage de ce train ne peuvent être connues, le travail des renouveleurs devra être complétement suspendu jusqu'après son passage, et les chefs d'équipe chercheront à utiliser leurs hommes à des travaux qui ne pourront arrêter sa marche ni la retarder.

Les chefs et sous-chefs d'équipe devront donc examiner avec le plus grand soin l'arrière de tous les trains, afin de s'assurer si aucun train spécial ou supplémentaire n'est annoncé.

ART. 11. *Signaux pour la sécurité de la voie.* — L'ordre spécial N° ..... pour les signaux destinés à assurer la marche des trains sera remis aux chefs d'équipe, afin qu'ils en observent rigoureusement

les prescriptions pendant l'exécution des travaux de renouvellement.

Toutefois, les prescriptions suivantes devront être particulièrement observées par la première équipe.

Avant de couper la voie pour procéder à son démontage, le chef d'équipe la fera couvrir de la façon suivante :

Il plantera, sur le point où doit commencer le démontage, un drapeau rouge développé ; il détachera de son équipe un homme muni d'un drapeau rouge, qui ira se placer en vue du drapeau du chantier, et à 1000 mètres, par exemple, de ce drapeau. Si le drapeau du chantier n'était point visible à cette distance, il placerait dans l'intervalle un second homme muni également d'un drapeau rouge, pour établir la communication entre le signal du chantier et le signal placé à 1000 mètres. Ces drapeaux rouges seront tenus développés tout le temps que le signal d'arrêt sera maintenu au chantier.

Le chef d'équipe ne devra couper la voie que dès qu'il sera certain que le drapeau rouge placé à 1000 mètres aura été développé, et il devra ne pas perdre de vue que la voie devra être libre pour la circulation, quinze minutes avant le passage du premier train attendu.

Aussitôt que la voie aura été raccordée et mise en état de livrer passage au train, il enlèvera son drapeau rouge. Le drapeau placé à 1000 mètres et le drapeau intermédiaire, s'il a été nécessaire, devront disparaître en même temps.

Des signaux de ralentissement seront placés nuit et jour sur le point où se fera le renouvellement et aux distances réglementaires ; on devra en outre y placer un veilleur spécial de nuit.

ART. 12. *Utilité d'une machine à percer à bras dans le chantier.* — Les rails de ..... destinés au renouvellement sont percés en dehors de la section par une machine établie à cet effet ; mais il arrive quelquefois que l'on est obligé de repercer ces rails par suite des raccords forcés nécessitant des coupes dans ces rails : dans ce cas, on devra avoir dans le chantier une machine spéciale à percer à bras.

ART. 13. *Matériaux provenant du renouvellement ; triage et rangement dans le chantier.* — Les matériaux extraits des voies

et provenant du renouvellement seront expédiés dans d'autres sections ou déposés dans un lieu de dépôt spécial : dans ce dernier cas, le chef de chantier devra les faire ranger avec soin en des lots parfaitement séparés, comprenant ceux qui pourront être réemployés et ceux qui doivent être vendus comme vieilles matières.

Ces matériaux, quel que soit leur état, devront toujours produire et représenter un développement égal à celui des matériaux neufs employés au renouvellement.

ART. 14. *Comptabilité des matériaux et des travaux.* — Le chef de section devra mettre particulièrement toute son attention sur l'ordre qu'il convient d'apporter dans l'exécution de ces travaux. La comptabilité des matériaux comme celle des travaux doivent être tenues avec le plus grand soin.

Le garde-chantier devra tenir deux registres d'entrée et de sortie, modèles ...., et ...., l'un pour les matériaux neufs et l'autre pour les matériaux vieux. Il fournira chaque jour au chef de section sur la feuille ..... N° ..... et tous les mois sur la feuille ..... N° ..... la situation de son chantier.

Le chef poseur devra également fournir au chef de section chaque jour une feuille ..... N° ....., indiquant les matériaux entrés dans la voie, et ceux qui en sont sortis dans la journée.

Enfin le chef de transport fournira au chef de section, pour chaque journée de transport, une feuille..... N° ....., indiquant les matériaux neufs ou vieux transportés par lui et les lieux de dépôt.

En rapprochant ces feuilles, les vérifiant et les dépouillant chaque jour, le chef de section connaîtra constamment la situation de son travail et évitera les pertes de matériaux.

Les attachements des travaux seront également tenus et fournis par les trois agents principaux attachés à l'opération du renouvellement, savoir : le garde-chantier, le chef de transport et le chef d'équipe. Ces agents devront être munis de rôles de journées et de carnets d'attachements, qu'ils tiendront suivant les règles adoptées pour la comptabilité. Aucun état de dépenses ne sera accepté, s'il ne porte le numéro du carnet d'attachements, et s'il n'est appuyé d'un rôle de journées, lorsque les travaux seront exécutés en régie.

Chaque mois, le chef de section transmettra à l'ingénieur, sur la feuille.....N°....., la situation des matériaux employés ou à employer au renouvellement de la voie, et sur des états spéciaux N^{os} ..... et ....., les quantités de matériaux neufs employés dans les voies et les quantités de vieux matériaux retirés des voies, mis en dépôt ou expédiés dans d'autres sections.

Ces tableaux N^{os} ..... et ..... devront servir à régler le compte général du renouvellement.

ART. 15. *Travaux à exécuter à la tâche.* — Quelques travaux pourront être exécutés à la tâche, notamment le sabotage, les chargements et les déchargements, etc., et les chefs de section devront, autant que possible, chercher des tâcherons, suivant les prix de la série de pose. Il est bien reconnu, du reste, que la plus grande partie des travaux nécessités par le renouvellement ne peuvent être exécutés qu'à la journée.

ART. 16. *Devoirs de l'inspecteur.* — L'inspecteur chargé des sections en renouvellement devra veiller tout spécialement à l'exécution du présent ordre.

Il vérifiera fréquemment son application dans les sections, et fera mention de ces vérifications sur son rapport hebdomadaire. Il dressera, à la fin du travail, les récapitulations sous les formes ordinaires.

Dressé et proposé par l'ingénieur de l'arrondissement
de
Le

Approuvé par l'ingénieur en chef,
, *le*

O

OUTILS DE LA VOIE.

PRIX ET POIDS DES PRINCIPAUX OUTILS

EMPLOYÉS A LA POSE

ET A L'ENTRETIEN DES VOIES EN RAILS VIGNOLES

	Poids.	Prix.
Niveau en bois (hauteur 0m,75) à fil-à-plomb. .		8f,75
Niveau à bulle d'air, de 0m,16		5 ,00
Jeu de nivelettes.		4 ,00
Pioche de terrassier, sans manche.	4k,00	3 ,60
Pelle emmanchée, fine.	4 ,00	3 ,65
— ordinaire, en fer.		1 ,75
— à bourrer, en bois.		1 ,50
— à neige.		1 ,05
Batte en fer, manche en frêne		6 ,00
Brouette.		9 ,00
Waggonnet, cubant 1 mètre, à bouts tombants.		350 ,00
Gabarit de clouage.		35 ,00
— d'écartement.		20 ,00
— de joints		70 ,00
Tarrières, de 0m,015 à 0m,022, longueur 0m,50.		1 ,25
Herminette à marteau, de 0m,32, emmanchée.	2 ,50	5 ,10
— à deux tranchants, —		4 ,85
Clef à fourche, simple	1 ,00	2 ,25
— pour tire-fond à tête hexagonale.	2 ,50	3 ,75
Marteau de poseur, emmanché.	4 ,00	4 ,00
Anspect, fer (22 kilogrammes) et frêne.		18 ,00
Pince à boules.	23 ,00	10 ,35

	Poids.	Prix.
Pince pied-de-biche	23k,00	10,35
Râteau à quatorze dents, emmanché		2,60
Raclette, de 0m,35, emmanchée		2,45
Manche de pioche en frêne		0,40

ÉTAT DES OUTILS NÉCESSAIRES A L'ÉQUIPEMENT DE DEUX ATELIERS DE RÉFECTION DE VOIE.

(Strasbourg à Bâle. — 1857.)

	La pièce. Poids.	Prix.
32 piquets ferrés, de hauteur		1f,25
8 piquets de nivelettes		3,00
2 jeux de nivelettes		15,00
2 règles de nivellement		4,00
3 règles divisées		10,00
2 règles d'écartement de l'entrevoie		3,00
11 règles d'écartement de la voie, ferrées		56,00
6 niveaux à plomb		3,00
2 équerres de poseurs		8,00
18 pics-pioches		9,00
8 porte-rail	3k,00	5,00
72 cales de joints	0,46	1,30
32 goujons pour éclisser		3,00
16 clefs à fourche		5,00
12 anspects ordinaires		14,00
4 — à crochet		9,00
10 grandes pinces à dresser	8,50	18,00
4 petites —		9,00
6 pinces pied-de-biche	7,50	10,00
8 bourroirs		1,25
18 marteaux de cloueur	4,90	8,00
60 pioches à bourrer		5,50
2 marteaux-massues		17,00

MACHINES, OUTILS, INSTRUMENTS.

	Poids.	Prix.
Clef anglaise		9f,80
— parisienne, de 0m,30		13 ,00
— du Nord		7 ,70
Marteau-rivoir de 0m,045	1k,00	2 ,25
— à main. — Nos 1, 2, 3. . . de 1 fr. à		1 ,50
Burins de 0k,500		1 ,20
Ciseau à froid, de	0 ,500	1 ,20
Piquet de drapeau à main		5 ,30
Lanterne à trois feux		12 ,00
— carrée à main		5 ,00
Machine à percer, à agrafe et colonne, de. . . .	30 ,00	59 ,00
Presse à redresser les rails	220 ,00	330 ,00
Décamètres en ruban de fil		1 ,50
Chaîne de 10 mètres, poignée en cuivre. . . .		7 ,00
Mesure en ruban de 60 mètres		95 ,00
Mire		30 ,00
Niveau d'eau		35 ,00
Pantomètre		42 ,00
Niveau sphérique		15 ,00

P

Travaux et Surveillance.

Division.

CHEMINS DE FER DE

LIGNE *de* *à*

AVEC EMBRANCHEMENTS EN DÉPENDANT.

arrondissement.

section.

ÉTAT DES ENCOMBREMENTS DE NEIGE [1]

du

au

[1] Pièce à produire périodiquement, par chaque chef de section lorsque la voie est occupée par les neiges.

DÉSIGNATION des LOCALITÉS.	Position kilométrique.	INDICATION DES ENCOMBREMENTS					PROFIL DU CHEMIN.	
		Longueur.	Largeur.	ÉPAISSEUR SUR LA VOIE montante.	ÉPAISSEUR SUR LA VOIE descendante.	CUBES.	Déblai ou remblai.	Hauteur du profil.
	k.	m.	m.	m.	m.			m.
Tranchée de ***....	250,3 à 251,1	800	10,00	3,00	2,00	20000	D	5,00
Remblai de ***.....	262 à 262,3	275	7,50	0,50	0,50	1030	R	6,50
Tranchée du ***.....	280 à 281,5	1500	8,50	0,75	0,25	6370	D	1,00
Tranchée de ***.....	304,9 à 306	1075	9,00	0,60	1,00	7740	D	1,75
Plaine de la ***.....	321,1 à 322	850	8,00	0,75	0,75	5000	R	0,50
Etc.								

ÉPOQUE ET DURÉE des Encombrements.	ORIENTATIONS du Chemin.	ORIENTATIONS du Vent.	JOURNÉES d'ouvriers employés à détruire l'obstacle.	DÉPENSES par PARTIES.	OBSERVATIONS.
				fr. c.	(1) Largeur moyenne au milieu de la hauteur de l'encombrement.
du 24 décem. au 27 —	NS	NE SO	218	342,70	Paraneige trop rapproché du bord de la tranchée : il faudrait le reculer de 4 ou 5 mètres.
du 25 décem. au 26 —	NO SE	NE SO	19	35,15	Il y aurait lieu de protéger ce remblai par des plantations sur les talus.
du 26 décem. au 28 —	E O	N S	103	182,80	La disposition de cette tranchée permettrait d'en abattre les talus, opération qui empêcherait le retour des encombrements.
du 27 décem. au 30 —	SO NE	NO SE	127	273,00	Cette tranchée traverse une clairière de la forêt de ***. Il suffira de faire des plantations pour la protéger.
du 28 décem. au 30 —	SSO NNE	E O	78	123,20	
					Etc.

Q

SOUS-DÉTAILS

DES

PRIX DE REVIENT DE LA VOIE

DANS DIVERSES HYPOTHÈSES.

Les prix de revient qui suivent sont établis en faisant varier avec les conditions du trafic, le poids maximum par essieu, P, des machines locomotives, et la vitesse maxima, V, en kilomètres à l'heure, toutes choses étant égales d'ailleurs.

1° — P = 11 200 kilogrammes, V = 60 kilomètres.

Rails à deux champignons avec coussinets intermédiaires en fonte et coussinets-éclisses aux joints. (Ouest. 1864.)

Pour 6 mètres de voie :	
2 rails de 6 mètres, pesant 37^{k},5 le mètre courant, soit 450 kilogrammes, à 190 francs la tonne. . .	85^{f},50
10 coussinets intermédiaires, de 9^{k},15, soit 91^{k},5, à 150 francs	13 ,73
10 coins, à 100 francs le mille	1 ,00
20 tire-fond de coussinets, de 0^{k},37, soit 7^{k},4, à 380 francs la tonne.	2 ,81
2 coussinets-éclisses, de 16^{k},8, soit 33^{k},6, à 250 fr.	8 ,40
8 boulons d'éclisses, de 0^{k},43, soit 3^{k},44, à 380 fr.	1 ,31
6 tire-fond d'éclisses, de 0^{k},34, soit 2^{k},04, à 380 francs	0 ,78
6 traverses, à 5 francs pièce	30 ,00
Ballast, 15 mètres cubes, à 3 francs.	45 ,00
Pour 6 mètres de voie.	188^{f},53
Prix des matériaux de 1 mètre courant de voie. .	32 ,42

2° — P = 10 500 kilogrammes, V = 72 kilomètres.

Rails Vignoles avec éclisses plates, selles de joint et tire-fond. (Est, grandes lignes. 1864.)

Pour 6 mètres de voie :

2 rails de 6 mètres, pesant 34k,8 le mètre courant, soit 417k,6, à 190 francs la tonne.	79f,35
2 paires d'éclisses plates, de 3k,89, soit 15k,56, à 220 francs	3,42
2 platines de joint, de 2k,124, soit 4k,248, à 235 francs	1,00
8 boulons d'éclisses, de 0k,433, soit 3k,464, à 380 francs	1,32
32 tire-fond, de 0k,336, soit 10k,752, à 380 francs. .	4,09
7 traverses, à 5 francs pièce	35,00
Ballast, 15 mètres cubes, à 3 francs.	45,00
Pour 6 mètres de voie.	169f,18
Pour 1 mètre courant	28,20

3° — P = 13 000 kilogrammes, V = 80 kilomètres.

Rails Vignoles avec éclisses, selles et crampons. (Lyon. 1864.)

Pour 6 mètres de voie :

2 rails de 6 mètres, pesant 37 kilogrammes le mètre courant, soit 444 kilogrammes, à 190 francs la tonne.	84f,36
2 paires d'éclisses, de 4k,5, soit 18 kilogrammes, à 220 francs	3,96
2 platines de joint, de 3k,5 / 12 platines interméd., de 1k,6 } soit 26k,2, à 235 fr.	6,16
32 crampons, de 0k,39, soit 12k,48, à 300 francs. . .	3,75
8 boulons d'éclisses, de 0k,65, soit 5k,20, à 380 fr.	1,98
7 traverses, à 5 francs pièce	35,00
Ballast, 15 mètres cubes, à 3 francs.	45,00
Pour 6 mètres de voie.	180f,21
Soit par mètre courant.	30,07

4° — P = 10 000 kilogrammes, V = 45 kilomètres.

Rails à deux champignons avec coussinets intermédiaires et éclisses plates. (Deux Charentes. 1864.)

Pour 6m,50 de voie :

2	rails de 6m,50, pesant 35 kilogrammes le mètre courant, soit 455 kilogrammes, à 190 francs la tonne.	86f,45
2	paires d'éclisses, de 9k,07 la paire, soit 18k,14, à 220 francs	4 ,00
14	coussinets en fonte, de 9 kilogrammes, soit 126 kilogrammes, à 150 francs	18 ,90
14	coins, à 100 francs le mille.	1 ,40
28	tire-fond, de 0k,36, soit 10k,08, à 380 francs. . .	3 ,83
8	boulons, de 0k,50, soit 4 kilogrammes, à 380 fr.	1 ,52
7	traverses, à 5 francs la pièce.	35 ,00
	Ballast, 16m3,25, à 3 francs.	48 ,75
	Pour 6m,50 de voie.	199f,85
	Pour 1 mètre courant	30 ,75

5° — P = 8 000 kilogrammes, V = 45 kilomètres.

Rails à deux champignons. — Coussinets de joints et coussinets intermédiaires en fonte. (Wissembourg. 1853.)

Pour 6 mètres de voie :

2	rails de 6 mètres, pesant 30 kilogrammes le mètre courant, soit 360 kilogrammes, à 190 francs la tonne.	68f,40
10 coussinets interméd., de 8k, 2 coussinets de joint, de 9k,3,	soit 98k,6, à 150 fr.	14 ,79
24	chevillettes, de 0k,3, soit 7k,2, à 350 francs. . . .	2 ,52
12	coins, à 100 francs le mille.	1 ,20
6	traverses, à 4f,50 pièce.	27 ,00
	Ballast, 15 mètres cubes, à 3 francs.	45 ,00
	Pour 6 mètres de voie	158f,91
	Pour 1 mètre courant.	26 ,50

6° — P = 7500 kilogrammes, — V = 45 kilomètres.

Rails à deux champignons, avec coussinets de joint et intermédiaires.
(Bâle. 1864.)

Pour 4m,50 de voie :

2	rails de 4m,50, pesant 225 kilogrammes le mètre courant, soit 225 kilogrammes, à 190 francs la tonne.	42f,75
2 coussinets de joint, de 11k,2, / 8 coussinets intermédres, de 8k,34,	soit 88k,76, à 150f	13,32
20	chevillettes, de 0k,275, soit 5k,5, à 350 francs. . .	1,93
10	coins, à 100 francs le mille.	1,00
5	traverses, à 4f,50 pièce	22,50
	Ballast encoffré, 9 mètres cubes, à 3 francs. . . .	27,00
	Pour 4m,50 de voie.	108f,50
	Pour 1 mètre courant.	24,11

7° — P = 6000 kilogrammes, V = 35 kilomètres.

Rails à deux champignons avec coussinets de joint et intermédiaires.
(Thann.)

Pour 4m,50 de voie :

2	rails de 4m,50, pesant 20 kilogrammes le mètre courant, soit 180 kilogrammes, à 190 francs la tonne.	34f,20
2 coussinets de joint, de 9k,5, / 8 coussinets interméd., de 7k,5,	soit 79k à 150 fr.	11,85
20	chevillettes, de 0k,250, soit 5 kilogrammes, à 350 francs	1,75
10	coins, à 100 francs le mille.	1,00
5	traverses, à 4f,50 pièce	22,50
	Ballast encoffré, 9 mètres cubes, à 3 francs	27,00
	Pour 4m,50 de voie.	98f,30
	Soit pour 1 mètre courant. . . .	21,85

8° — P = 3000 kilogrammes, V = 25 kilomètres.

Rails Vignoles avec éclisses aux joints.

Pour 6 mètres de voie :	
2 rails, pesant 16 kilogrammes le mètre courant, soit 192 kilogrammes, à 190 francs la tonne.	36f,48
2 paires d'éclisses, de 2k,50, soit 10 kilogrammes, à 220 francs	2,20
36 crampons, de 0k,225, soit 8k,10, à 300 francs. . .	2,43
8 traverses, à 3 francs pièce	24,00
Ballast, 9 mètres cubes, à 3 francs	27,00
Pour 6 mètres de voie.	92f,11
Soit pour 1 mètre courant . . .	15,65

R

NOTE

SUR

LES CHEMINS DE FER A PETITE SECTION

EXPLOITÉS AU MOYEN DE LOCOMOTIVES.

Il peut être intéressant de comparer entre eux les divers moyens qui se présentent, quand il s'agit d'étudier un projet de chemin de fer. A ce titre, nous résumons ici les données principales concernant l'établissement et l'exploitation du chemin de fer des houillères de Blanzy, et les développements qui ont été communiqués au Conseil général du département de Saône-et-Loire, par M. Chagot. (Extrait du *Moniteur des intérêts matériels.*)

Les différents puits sont réunis entre eux et avec les rivages du canal du Centre par un réseau de 10 kilomètres, dont les transports annuels dépassent 400 000 tonnes dans un seul sens.

La largeur de la voie est de $0^{m},80$; le poids des rails Vignoles éclissés 16 kilogrammes ; la distance des traverses $0^{m},80$. Cette voie, non compris les travaux de terrassement, a été fournie et posée au prix de 12 francs le mètre.

Les terrassements ont élevé le prix à 20 francs dans les terrains faciles, et à 50 francs dans les parties qui ont exigé des travaux considérables, remblais, déblais et ouvrages d'art. On peut donc évaluer le prix du kilomètre de 30 000 à 40 000 francs.

Les locomotives qui circulent sur ce chemin pèsent 6 tonnes.

Les waggons sont construits de manière à porter 2 tonnes.

Dans ces conditions de construction voici quels ont été les résultats obtenus.

Sur des pentes de 2 à 3 millimètres, les trains sont de 30 waggons ; sur des pentes de 10 à 12 millimètres, ils sont de 20 waggons.

Dans cette dernière hypothèse, la charge utile, par train, est de 40 tonnes. La vitesse moyenne des trains est de 20 à 25 kilomètres à l'heure ; prenons 20 kilomètres.

Il suffirait de huit trains par jour pour transporter 100 000 tonnes dans un sens et 10 000 dans l'autre. Avec deux ou trois voitures à voyageurs à chaque train de marchandises et deux convois spéciaux pour les voyageurs, on suffirait amplement au trafic des localités secondaires.

Une voie secondaire, établie dans des conditions analogues, ayant 1 mètre de largeur et un développement de 50 kilomètres, ne coûterait pas plus de 2 500 000 francs de premier établissement.

Il suffirait d'un faible trafic pour que cette ligne pût couvrir ses frais et réaliser même des bénéfices. Un produit de 80 000 tonnes dans un sens et 40 000 tonnes dans l'autre, supposé parcourir toute la ligne, produirait, au tarif moyen de 6 centimes, une recette brute de 360 000 francs. Une recette de 100 000 francs étant attribuée aux voyageurs, le total de la recette brute se trouve-

rait porté à 460 000 francs, soit pour 50 kilomètres 25 francs en moyenne par jour et par kilomètre, produit dépassé par presque tous les chemins de fer de l'Europe.

Si les frais de traction pouvaient être soldés avec 60 ou 65 pour 100 de la recette, ce qui paraît certain d'après les données acquises sur les chemins de ce genre, l'intérêt du capital engagé serait largement couvert ; si le trafic supposé était dépassé, l'entreprise se trouverait en bénéfice.

Il n'est pas de ligne départementale qui ne puisse donner un trafic suffisant pour rémunérer le capital d'un chemin de fer établi dans les conditions précédentes.

Avec une voie réduite, le chemin de fer peut être exécuté par les intéressés ; les départements construiront leurs voies de communication comme les établissements industriels construisent les leurs. L'Etat n'interviendra qu'à des conditions peu onéreuses, puisque, s'il lui arrive quelquefois d'accorder des garanties d'intérêt, elles seront données à des entreprises logiques, dont le capital ne dépassera pas les ressources probables du trafic.

Il y aura avantage non moins grand pour les Compagnies de chemins de fer : non-seulement elles se trouveront débarrassées des réclamations des localités qui demandent des embranchements, et de la pression du gouvernement, qui voudrait les leur imposer ; mais elles verront aussi s'établir, autour de leurs lignes, un réseau nouveau, comprenant une foule de petites artères qui contribueront au développement de leur trafic.

Les chemins vicinaux d'Alsace ont été construits sous la direction de l'administration départementale. On pourrait, pour les nouveaux chemins, constituer une société locale qui devrait s'adresser à tous ceux appelés à en profiter :

1° Aux localités desservies, aux industriels, aux propriétaires ;

2° Au département, qui pourrait aisément appliquer, chaque année, une somme importante prélevée sur le budget des routes, ces nouvelles voies ferrées devant être considérées comme de véritables routes départementales ;

3° A la Compagnie du chemin de fer qui, trouvant dans ces chemins à petite section le double avantage d'augmenter son trafic